EM. TERQUEM
BOOKSELLER
PARIS 4 RUE SCRIBE
NEW YORK 16 BEAVER ST

ŒUVRES
DE BOSSUET.

TOME XXXIX.

Se Trouvent

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

B7463

OEUVRES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XXXIX.

118759
26/9/11

A VERSAILLES,
DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

1818.

PQ
1725
A2
1815
t.39

LETTRES
DE PIÉTÉ
ET DE DIRECTION.

LETTRES

A MADAME D'ALBERT DE LUYNES,

RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

LETTRE PREMIÈRE.

Sur la manière dont Dieu avoit préparé les liaisons qu'elle avoit avec lui; et sur les démarches de l'abbesse de Jouarre, pour se soustraire à son obéissance.

Je me souviendrai toujours, ma Fille, que vous êtes la première qui avez reçu de moi la parole de vie, qui est le germe immortel de la renaissance des chrétiens. Cette liaison ne finit jamais, et ce caractère paternel ne s'efface point. Dieu prévoyoit ce qui devoit arriver, quand je vous consacrai (*) par ma parole qui étoit la sienne, et il en jetoit dès-lors les fondemens.

Pour le bref (**), loin qu'il doive venir à Pâque, on m'a averti de bonne part qu'on n'avoit même encore osé le demander, ni envoyer la supplique. Ceux qui mandent qu'il viendra si tôt savent bien que non; et mon plus grand déplaisir, c'est que Dieu soit offensé par tant de mensonges. Celles qui appelleront à M. de Paris feront par-là un acte authentique pour me reconnoître; puisque s'il est le métropolitain, je suis l'évêque, et le premier pas qu'il faut faire pour pouvoir être secouru par mon supé-

(*) Bossuet avoit prêché à sa profession.

(**) Il s'agit d'un bref que l'on disoit être sollicité par l'abbesse de Jouarre, pour maintenir l'exemption qu'elle s'attribuoit.

rieur, c'est de me rendre obéissance. Au surplus, M. de Paris est trop entendu pour outre-passer son pouvoir; et il sait que j'en sais les bornes, qui en cette occasion sont bien resserrées; car il ne peut exempter personne de me rendre une entière et perpétuelle obéissance. Pour ce qui regarde madame votre abbesse, je ferai tout pas à pas et avec circonspection; mais, s'il plaît à Dieu, avec efficace. J'ai peine à croire qu'elle se détermine à me désobéir, ni aussi qu'elle se résolve si tard à m'obéir franchement. Quoi qu'il en soit, assurez-vous que je penserai à tout, s'il plaît à Dieu, et que Dieu sera avec moi.

Je vous prie de dire à toutes les Sœurs que vous me nommez, que je reçois avec joie les témoignages de leurs bons sentimens par votre entremise, et en particulier à madame de Saint-Michel; que si elle m'a été une fidèle et courageuse conductrice, j'espère la guider à mon tour où je sais qu'elle veut aller de tout son cœur. Pour madame de Saint-Placide, je ne la veux pas délivrer de la crainte où elle est entrée pour moi, parce qu'elle m'attirera ses prières. J'ai toutes mes filles présentes, et je les salue nommément.

A Meaux, ce 10 mars 1690.

LETTRE II.

Sur les affaires du prélat avec l'abbesse de Jouarre.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du 11 mars, qui m'instruit de beaucoup de choses. Il n'y a qu'à avoir

la foi, et l'œuvre de Dieu s'accomplira. Songez bien, et faites songer toutes nos chères Sœurs à cette parole de saint Jean : *Ipse enim sciebat quid esset facturus* (1) : « Pour lui, il savoit ce qu'il de-» voit faire ».

Tout se fera ; je n'omettrai rien, s'il plaît à Dieu ; et je suivrai encore, s'il le faut, le procès du conseil, qui n'ira pas moins vite que celui du parlement, et où j'aurai l'avantage qu'il faudra ; en attendant, m'obéir. J'ai trouvé nécessaire de rappeler madame votre abbesse, à moins qu'elle ne se mît en devoir d'obtenir un congé de moi, selon le concile de Trente. Vous pouvez assurer ces dames qu'elles ne seront jamais commises ni nommées. Pour vous, ne craignez pas, je vous prie, ce qu'on peut me dire de cette part-là : outre que je n'y ai nulle foi, et que je crois plutôt tout le contraire, je suis d'ailleurs si prévenu en votre faveur, que vous pouvez sans hésiter marcher avec moi avec une pleine confiance.

Je salue de tout mon cœur madame votre sœur, et toute la troupe élue, dont les noms et les vertus me sont très-présens. Laissez discourir les autres : leur temps viendra ; et pourvu qu'on ne manque pas de foi à la Providence, on verra la gloire de Dieu.

A Versailles, ce 15 mars 1690.

(1) *Joan.* VI. 6.

LETTRE III.

Il la prémunit contre les discours qu'on tenoit sur lui; et lui donne des règles pour vivre en paix au milieu des troubles excités par la désobéissance de l'abbesse.

Je vois, par une apostille de madame votre sœur à votre lettre du 28, que vous n'avez pu la fermer à cause d'un mal à la main. J'en suis en peine, et je vous prie de me mander ce que c'est.

Je vous dirai, ma Fille, en attendant, que vous faites bien de m'avertir de tout, jusqu'aux moindres choses qui peuvent me faire connoître l'état de la maison. Au surplus, pour ne point perdre le temps de mon côté dans des redites, tenez pour bien assuré que tout ce qu'on dit de moi est faux et sans fondement, sans qu'il soit nécessaire que je vous en écrive rien en particulier. Ce qui sera véritable je vous le dirai, afin que vous en instruisiez celles que vous trouverez à propos. J'ai fait tirer Henriette du lieu où elle étoit.

Les mouvemens que se donne madame de Jouarre sont inouis. Je pousserai cette affaire jusqu'où elle doit aller, et n'oublierai rien pour défaire la maison d'un prêtre infâme, qui en a causé tout le malheur. Si le père André a vu madame l'abbesse, il doit dire de bonne foi que je n'ai point fait dépendre de là sa mission : mais j'ai consenti seulement que, pour le bien de la paix, il s'assurât, s'il pouvoit et s'il le jugeoit à propos, d'un consentement de ce côté-là. Quoique ce Père m'ait invité à voir

madame de Jouarre comme de la part de cette abbesse, je n'ai rien voulu répondre, et suis très-résolu de ne la pas voir jusqu'à ce qu'elle ait éloigné son mauvais conseil. J'ai quelque soupçon qu'on verra bientôt sa requête en cassation : j'en suis bien aise; car plus tôt elle paroîtra, plus tôt je mettrai fin à cette requête.

J'approuve fort les raisons que vous avez eues d'écrire en divers endroits, et je vois bien qu'il ne vous restoit aucun moyen de le faire que par M. Phelipeaux. Vous ne devez point douter que je n'autorise hautement ce qui aura été fait par cette voie. Au reste, la paix est un bien que Dieu veut qu'on désire. Il y a celle du dedans que lui seul peut donner, et que nulle créature ne nous peut ravir : celle du dehors est un moyen pour conserver celle-là; mais Dieu ne la donne pas toujours. Il a sa méthode pour guérir les plaies de notre ame : il ne se sert pas toujours des remèdes qu'il a en main; il veut exercer la foi, et éprouver notre confiance. Il faut attendre ses momens, et se souvenir de ce mot de saint Paul : *Ayant la paix avec tous, autant qu'il est en vous* (1); et de celui de David : « J'étois » en paix avec ceux qui haïssoient la paix » : *Cum his qui oderunt pacem eram pacificus* (2). Voilà, ma Fille, votre pratique et celle de nos chères Sœurs : le reste se dira en présence, et avant la Pentecôte, s'il plaît à Dieu.

A Paris, ce 2 mai 1690.

(1) *Rom.* XII. 18. — (2) *Ps.* CXIX. 7.

LETTRE IV.

Il la relève des défenses de l'abbesse; et lui marque le cas où l'on peut révéler un secret.

J'ai reçu votre lettre du 6; je n'ai pas encore bien résolu ce qu'on pourra faire signer, et en quelle forme; je voudrois bien pouvoir y être moi-même : rien ne presse pour cela, et tout se fera dans le temps. Le procès-verbal est bien : ce qui est bon pour un reni, n'est pas toujours bon dans un acte juridique; la fin nous justifiera envers les plus opposés.

Je vous relève, ma Fille, de toutes les défenses de madame de Jouarre, qui vont à vous empêcher de parler des sujets que vous me marquez; puisque dans l'état où sont les choses, il n'est pas possible de s'en taire.

Il faut garder inviolablement le secret, où la personne qui le confie est intéressée en sa personne; si ce n'est qu'un bien sans comparaison plus grand oblige à le révéler aux supérieurs, en prenant les précautions nécessaires pour la personne qui y a intérêt; à plus forte raison peut-on découvrir les autres secrets.

J'ai vu, en passant à Chelles, madame de Richelieu : elle a de l'esprit; mais j'ai peine à croire que l'on confie l'abbaye de Jouarre à une si jeune religieuse.

Il est certain que madame de Jouarre a fait proposer à madame de Chelles une permutation. Je

veillerai à tout autant qu'il sera possible, et n'oublierai rien, s'il plaît à Dieu.

Je suis fâché de votre mal aux yeux. Vivez en paix avec Dieu, et, autant que vous le pourrez, avec les hommes. A vous, ma Fille, comme vous savez.

A Paris, ce 8 juin 1690.

LETTRE V.

Il lui témoigne sa peine des désagrémens qu'éprouvoient de la part de l'abbesse les religieuses qui lui étoient fidèles.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du 3. Je ne m'étonne ni ne me fâche de ce qu'on fait de malhonnête à mon égard; et toute ma peine vient de celle qui en retombe sur vous et mes fidèles Filles. Je serai demain, s'il plaît à Dieu, à la Ferté-sous-Jouarre, pour y recevoir monseigneur (*) samedi; et dimanche aller coucher à Jouarre, où je commencerai par demander madame votre sœur et vous. Je verrai après madame la prieure, et je donnerai le lendemain tout entier à nos autres chères Filles. Là nous parlerons de tout plus amplement. J'enverrai dire à madame la prieure de la Ferté-sous-Jouarre le jour et l'heure que j'arriverai, et mes gens iront préparer mon logement, que je prendrai dans l'abbaye.

Je prends une part extrême à vos déplaisirs sur le sujet de M. le duc de Luynes, et je vous prie de témoigner à madame votre sœur combien je suis sensible à votre commune douleur.

(*) Le Dauphin son élève.

Je vous entretiendrai en particulier avec tout le loisir que vous souhaiterez, et je n'oublierai rien pour vous marquer mon estime et ma confiance.

A Germigny, ce 5 octobre 1690.

LETTRE VI.

Il la console de la mort de son père.

Je prie notre Seigneur qu'il soit votre consolation. Il y a long-temps qu'il vous prépare au malheur qui vient de vous arriver : on ne laisse pas d'être sensible au coup, et il le faut être; car si Jésus-Christ notre modèle n'avoit senti celui qu'il alloit recevoir, il n'auroit pas été l'homme de douleurs; il n'auroit pas dit : *Mon Père, s'il se peut, détournez de moi ce calice* (1). Il faut donc sentir avec lui ; mais en même temps, il faut emprunter, pour ainsi parler, sa volonté sainte ; afin de dire à Dieu que la sienne soit accomplie. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1690.

LETTRE VII.

Sur les affaires de Jouarre.

Il n'y a rien de changé dans ma marche, et c'est toujours samedi au soir que je serai à Jouarre sans y manquer, s'il plaît à Dieu. J'envoie cet exprès pour

(1) *Matt.* XXVI. 39.

en avertir madame la prieure, et pour vous le confirmer. Je vous entretiendrai à loisir, et toutes celles qui voudront me parler ou des affaires de la maison, ou même de leurs peines particulières : c'est ce que je vous prie de dire à madame Gobelin.

J'ai reçu les quatre sentences, qui sont toutes placées en bon lieu, aussi bien que celles qui les ont écrites. Vous me ferez grand plaisir de le leur dire, et en particulier à madame votre sœur. Samedi vous saurez des choses nouvelles : en attendant, je vous dirai seulement que tout ce qui vient de Paris, ce ne sont que des réponses ambiguës, et des moyens d'éluder. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 2 novembre 1690.

LETTRE VIII.

Résolution où il est de faire exécuter son ordonnance contre l'abbesse de Jouarre ; il exhorte cette religieuse à montrer beaucoup de douceur et de modestie.

J'ai reçu votre lettre et votre billet qui y étoit joint, avec les deux lettres pour M. de Chevreuse et pour le père Moret, que j'aurai soin de rendre en main propre, du moins la première, et l'autre si je puis.

Mon ordonnance, de la manière dont elle est motivée et prononcée, est hors d'atteinte; mais il faudra voir ce que dira le parti quand les nouvelles de Paris seront venues : on y aura fait de grands cris. Je m'en vais pour les entendre de près, et procéder à la vive et réelle exécution. Il n'y a qu'à ne se pas étonner du

bruit, et attendre l'événement de cette affaire, qui sera, s'il plaît à Dieu, comme celui de toutes les autres.

Plus on a de raison, et plus on avance; plus il faut être douce et modeste, et moins il faut prendre d'avantage : c'est ce que je vous prie de dire et d'inspirer à toutes nos chères Filles. Il faut, s'il se peut, fermer la bouche aux contredisantes, et en tout cas ne leur donner aucun prétexte. Il faut aussi rendre de grands respects à madame la prieure, qui assurément les mérite par ses bonnes intentions, et par la manière dont elle a agi dans cette dernière visite; et on ne doit rien oublier pour profiter de ses bonnes dispositions, qui seront très-utiles au bien de la maison.

M. le grand-vicaire aura soin d'envoyer souvent à Jouarre, pour en recevoir et y porter les nouvelles.

Celles de ma santé sont fort bonnes. Je garde pourtant la chambre pour empêcher le progrès d'un petit mal de gorge, qui est venu de beaucoup parler, et d'un peu de rhume.

Je salue toutes nos chères Sœurs, et plus que toutes les autres madame votre sœur, dont l'amitié et les saintes dispositions me sont très-connues. Ainsi je n'ai pas besoin qu'on me dise rien de sa part: elle m'a tout dit, et j'y crois.

Voilà les deux livres que vous souhaitez : recevez-les comme une preuve de mon estime; assurée que je ne souhaite rien tant que de pouvoir vous en donner de plus grandes. Je vous garderai fidèlement le secret. Faites, s'il vous plaît, mes amitiés à madame

de Sainte-Anne; n'oubliez pas nos autres chères Sœurs. C'est avec regret que je vous quittai sans vous avoir pu tenir ma parole. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 9 novembre 1690.

LETTRE IX.

Sur les affaires de Jouarre, et sur les priviléges des vierges à l'égard des reliques.

J'ai rendu votre lettre en main propre à M. de Chevreuse, qui fera entendre à madame la duchesse de Luynes vos raisons dont il est fort persuadé. Pour le surplus, vous verrez bientôt l'exécution entière de mes ordonnances, et madame de Lusanci va être riche. Je lui écris le détail des affaires encore assez en gros; mais cela se va débrouiller, et vous saurez d'elle, ma Fille, ce que j'en puis dire.

Vous ne devez pas être en scrupule pour avoir touché les reliques : c'est une nécessité pour les religieuses; et les épouses de Jésus-Christ ont des priviléges sur cela au-dessus du commun des fidèles.

Madame de Jouarre m'a fait donner parole, par le père Gaillard, d'exécuter mes ordonnances. Il le faudra bien : mais dispensez-moi de la peine de vous faire sur cela une grande lettre; dans peu tout s'éclaircira. Madame de Rodon ne feroit pas mal de m'écrire un peu de verbiage; et je lui promets que je le lirai; parce que je suis assuré qu'elle ne me donnera jamais un verbiage tout pur. J'espère vous revoir bientôt, et avec assez de loisir pour vous

écouter en particulier, et toutes celles qui désireront communiquer avec moi. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 24 novembre 1690.

LETTRE X.

Il lui apprend la soumission de l'abbesse de Jouarre à son ordonnance; et la rassure sur ses craintes.

J'ai reçu votre lettre, et vous ne devez pas en être en peine. Madame de Jouarre me rendit hier une visite : elle me demande congé. J'ai promis de l'accorder, à condition de satisfaire à tous les articles de mon ordonnance dans les termes y portés. Elle s'y est soumise; il y aura cependant un arrêt du parlement pour la confirmer : ainsi le gouvernement de la maison et mon autorité seront établis. Madame de Jouarre m'a dit que le boucher étoit content, et qu'elle me feroit voir son compte arrêté et sa quittance. Voilà, ma Fille, toutes les nouvelles de deçà.

Dans peu M. de la Vallée sera justifié, et l'ira dire à Limoges. Pour moi je retournerai, s'il plaît à Dieu, à Meaux, d'où je ferai savoir de mes nouvelles à Jouarre; et je ne tarderai pas d'y aller faire un tour. Je vous prie de faire part de ceci à nos chères Filles que vous jugerez à propos, et en particulier à madame de Lusanci. Madame de Jouarre ne m'a rien dit du tout sur son sujet : mais pour vous et madame votre sœur, il ne faut pas que vous songiez à l'appaiser; et quoi que je lui aie pu dire, elle veut vous attribuer tout ce que j'ai fait. La vérité et la patience

sont votre refuge, avec l'assurance infaillible de mes consolations, de mes conseils et de mon autorité. Je ne vois pas, Dieu merci, que vous ayez beaucoup à craindre, et en tout cas je partagerai vos peines avec vous. Je n'écris pas à nos chères Filles qui m'ont écrit, à cause de l'empressement où je suis. Je dis un mot à madame de Rodon, pour lui donner occasion de fortifier son noviciat dont elle me parle.

J'ai parlé à madame de M. Gérard; mais je n'ai pas cru le devoir recommander pour la prébende vacante, ne croyant pas mon crédit assez affermi pour cela, quoique notre conversation ait été remplie d'honnêtetés réciproques, et qu'on ait paru content de moi. On n'a pas même voulu faire semblant de savoir la mort du pauvre M. Galot. M. Gérard doit s'assurer que je ne lui manquerai pas, en continuant à bien faire.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 30 novembre 1690.

LETTRE XI.

Sur une affaire particulière, et sur l'abbesse de Jouarre.

Je viens d'arriver en bonne santé, Dieu merci, ma Fille. Un rhume m'a arrêté à Paris trois jours plus que je ne voulois. Durant ce temps, il est arrivé de terribles incidens. Nous étions d'accord de tout pour l'affaire de la Vallée, et on avoit signé tout ce que madame de Jouarre avoit voulu. Mais M. Talon a

voulu, avant toutes choses, savoir mes sentimens par mon procureur. On a dit que je ne prenois plus de part à cette affaire, et que je souhaitois que madame de Jouarre fût contente. M. Talon a consenti à passer outre, si M. le président Pelletier, qui tient la Tournelle, le vouloit bien. Je lui ai écrit la même chose qu'on avoit dite de ma part à M. Talon; et comme il a voulu me parler, et que je gardois la chambre, j'ai envoyé un homme de créance pour lui confirmer mon sentiment. Il a dit que ce n'étoit pas là sa difficulté; mais qu'il ne pouvoit consentir à absoudre un homme de cette sorte que dans les formes requises, et que M. Talon étoit demeuré d'accord avec lui que ce qu'on demandoit étoit contre les règles. Il m'a fait là-dessus toutes les honnêtetés possibles; mais il est demeuré ferme, et je n'ai rien pu gagner sur lui ni par écrit ni en présence : ainsi l'affaire est manquée de ce côté-là. Il n'en faut rien dire qu'aux bonnes amies. J'ai fait ce que j'ai pu, et j'ai proposé les vrais expédiens; mais je ne sais ce qu'on voudra faire. On est consterné, on est malade, et je n'ai pu parler d'aucune affaire que de celle-là.

Il est vrai que madame de Jouarre a fait quelque démonstration de vouloir aller à Jouarre; mais elle n'en a point eu d'envie, et il est vrai que sa santé la met hors d'état de le faire. Elle parle d'y envoyer madame de Baradat, qui n'y ira non plus. Si elle y va, je la suivrai de près; mais je n'en serai pas dans la peine. J'ai cette semaine l'ordination : la fête approche; ainsi vous voyez bien que ce ne sera

qu'après

qu'après que je pourrai vous aller voir. Je salue madame votre sœur et toutes nos chères amies. Je prie, ma Fille, notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 18 décembre 1690.

LETTRE XII.

Sur la conduite à tenir par un confesseur à l'égard de personnes dont les dispositions pouvoient être suspectes.

Je ne répéterai point ce que j'écris à ma sœur de Lusanci. Je reçus hier, ma Fille, la lettre que vous m'écriviez à Paris, où vous me parlez de ma réponse à madame de Harlay. Il ne faut être en aucune peine de ma santé, Dieu merci. Je ne crois point le voyage de madame de Jouarre, et je doute beaucoup de celui de madame de Baradat. Le dessein de permuter sera difficile. Si la Vallée peut venir à bout de se faire justifier, j'en serai bien aise; afin qu'il chemine plus tôt où il doit aller. Il semble en effet que Dieu veuille lui faire sentir sa justice : si c'est pour le convertir, sa bonté en soit louée.

M. Gérard ne doit point se rebuter des difficultés : c'est là qu'est l'épreuve; et dans l'épreuve, la grâce et le fondement de l'espérance. Il n'est presque pas possible qu'il ne se trouve des ulcères cachés : mais vous avez eu raison de lui dire qu'il ne faut pas inquiéter un pénitent sur le passé sans un fondement certain, du moins d'abord : il faut avoir le loisir d'approfondir, et cependant laisser les gens dans la bonne foi. Pour les désordres de l'extérieur, le temps y apportera le remède; et ce temps, quoi-

que trop long pour ceux qui souffrent, ne l'est pas par rapport aux difficultés. Je ne sais que le seul dessein de la visite de M. votre frère.

Je salue de tout mon cœur mes sœurs Gobelin et Fourré. Tout est à craindre de ce côté-là, encore qu'on y soit en apparence fort humble; car on est en effet fort consterné. De savoir où l'on tournera;.... l'on devinera aussitôt de quel côté soufflera le vent. Vous devez avoir reçu la lettre où je vous mandois que votre paquet étoit allé à la Trappe : je n'en ai encore nulle réponse. A vous de tout mon cœur, ma chère Fille.

A Meaux, ce 21 décembre 1690.

LETTRE XIII.

Sur les dispositions où doit être une épouse de Jésus-Christ.

Une épouse de Jésus-Christ ne lui apporte pour dot que son néant. Elle n'a ni corps, ni ame, ni volonté, ni pensée : Jésus-Christ lui est tout, sanctification, rédemption, justice, sagesse. Elle n'est plus sage à ses yeux, et n'a de gloire qu'en son Epoux. Pour s'humilier jusqu'à l'infini, elle n'a qu'à lire où son Epoux l'a prise, son infidélité si elle le quitte, et la bonté de son Epoux qui la reprendra encore si elle revient (1). Quelle pauvreté! quelle nudité! quel abandon!

Toute ame chrétienne et juste est épouse : mais on est encore épouse par un titre particulier, quand

(1) *Jerem.* III. *Ezech.* XVI.

on renonce à tout pour le posséder. Entendez ce que c'est que vous dépouiller de tout, et ne vous laisser rien à vous-même, que le fond où Jésus-Christ agit, qui encore vous vient de lui par la création, et que la rédemption lui a de nouveau approprié.

Si toute ame juste est épouse, et que toutes les ames justes soient ensemble une seule épouse, soyons tous un en Jésus-Christ, pauvres et riches, sains et malades, hommes et femmes, jeunes et vieux; car il n'y a nulle distinction en Jésus-Christ (1), et Dieu doit être tout en tous (2). Voilà, ma Fille, ce que c'est qu'être épouse.

Samedi soir, à la fin de 1690.

LETTRE XIV.

Sur l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chandeleur.

Si l'on avoit eu à Jouarre une pratique uniforme et constante, touchant l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chandeleur, je croirois que cette pratique devroit servir de règle : mais comme la pratique a varié, on peut s'en tenir, ma Fille, à la coutume du diocèse, et regarder l'abstinence de ces samedis comme étant seulement de règle, et non pas de commandement ecclésiastique, surtout si le peuple de Jouarre et de ses écarts jouit de la liberté qu'on a dans le reste du diocèse : car je ne sache point qu'il y ait de bulles particulières pour cela,

(1) *Rom.* x. 12. — (2) *I. Cor.* xv. 28.

et c'est l'usage qui sert de règle. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1691.

LETTRE XV.

Sur les avantages que Dieu nous fait retirer de la tentation et de la maladie.

Je ne sais pas distinguer, ma chère Fille, entre les effets de la tentation et ceux de la maladie; mais ce que je sais très-certainement, c'est que l'une et l'autre font partie du contre-poison et du remède que le Médecin des ames tire de nos maux et de nos foiblesses. Ainsi abandonnez-vous à sa conduite, et dites souvent : *Sana me, Domine, et sanabor* (1) : « Guérissez-moi, Seigneur, et je serai guérie »; car c'est ainsi que s'achève la cure des ames.

Au surplus, je ne puis vous taire que j'ai dérobé Jouarre en le quittant. Devinez ce que j'en ai dérobé : c'est un écran, que j'ai trouvé si riche en belles et fines sentences, que j'ai voulu les avoir à Meaux devant les yeux : je dis fines, de cette bonne finesse que l'Evangile recommande. J'avois négligé cet écran, et il faut vous avouer que ç'a été ma sœur de Rodon qui m'a encore ici servi de conductrice : je ne puis m'empêcher de vous prier de lui en marquer ma reconnoissance; sans elle j'aurois perdu ce trésor. J'aurai dorénavant les yeux plus ouverts à tous les objets qui se présenteront à Jouarre, et je croirai que tout y parle.

(1) *Jerem.* XVII. 14.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère et première Fille.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

LETTRE XVI.

Sur la tentation qui se mêle aux maux du corps; ses répugnances dans les exercices de piété; et l'efficace des paroles de Jésus-Christ, pour guérir l'ame.

Le repos que je me suis donné m'a mis en état, ma chère Fille, de ne craindre, s'il plaît à Dieu, aucune suite du rhume qui commençoit à m'incommoder. Je voudrois que vos maux fussent aussitôt guéris.

Il ne faut nullement douter que la tentation ne se mêle aux maux du corps, et surtout à ceux de cette nature, qui portent au relâchement et au découragement. Gardez-vous bien de céder à la peine que vous me marquez : au contraire, ces répugnances à lire, à prier, à communier, vous doivent servir de raison à le faire plus promptement, persuadée que le sacrifice qu'il vous faudra faire en cela rendra ces actions plus agréables à Dieu, et plus fructueuses pour vous. Votre soutien doit être dans ces paroles de saint Paul (1), *En espérance contre l'espérance;* et je vous les donne comme une espèce de devise dans le combat que vous avez à soutenir devant Dieu et devant ses anges.

Les paroles de l'Ecriture, et surtout celles de l'Evangile, où Jésus-Christ parle par lui-même, sont

(1) *Rom.* IV. 18.

le vrai remède de l'ame; et une partie de la cure des ames consiste à les savoir appliquer à chaque mal et à chaque état. C'est là du moins tout ce que je sais en matière de direction, et il me semble qu'on s'en trouve bien. Vous pouvez reprendre de temps en temps le chapitre XII de saint Jean. En attendant que vous y reveniez, lisez le XI.e de saint Matthieu, que vous pouvez conférer avec le X.e de saint Luc, depuis le verset 17 jusqu'au 25 : vous y verrez la présomption et la hauteur d'esprit bien traitée.

Vous avez bien fait de vous dispenser de la lecture que je vous avois ordonnée, puisque vous aviez la fièvre; et en semblable occasion, il en faut toujours user de même. Il suffit dans ces états de rappeler doucement quelque parole de consolation, qui reviendra dans l'esprit sans lui faire de violence. J'espère que Dieu vous tirera de cet état. Ramez en attendant, comme nous disions; mais ramez, en disant toujours : *Non est volentis neque currentis, sed Dei miserentis* (1); « Cela ne dépend ni de celui » qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui » fait miséricorde ». Et encore : *Opérez votre salut avec crainte et tremblement; car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire* (2). Je désespérerois si je n'avois point un tel secours.

Je réponds par ordre à votre lettre, afin de ne rien oublier. La principale utilité que j'espère de la justification du malheureux la Vallée, c'est qu'il faudra qu'il s'en aille : au lieu qu'étant obligé de laisser aller les choses pour sa justification, le re-

(1) *Rom.* IX. 16. — (2) *Philip.* II. 12, 13.

tardement de cette affaire, à laquelle je suis comme engagé, est un prétexte pour le retenir. Je ne vous en dirai pas davantage sur les affaires : vous savez que j'y fais, et que j'y ferai toujours, s'il plaît à Dieu, ce qu'il faut, avec toutes les réflexions utiles sur ce qu'on me dit : ainsi il faut continuer à me dire tout. Les sentences de l'écran m'ont beaucoup plu : elles ne me sont que plus agréables pour être des fleurs cueillies dans Jouarre même : mais si les vers françois y sont nés aussi, c'est un talent que je n'y connoissois pas encore. Je crois avoir répondu à tout. J'ai honte d'avoir commencé par l'endroit qui devoit avoir la dernière place ; mais votre lettre, que j'ai trop suivie en cela, en est cause.

In spem contra spem, c'est la devise des enfans de la promesse.

Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 24 janvier 1691.

LETTRE XVII.

Sur la conduite à tenir à l'égard de quelques Sœurs; et les remèdes qu'elle devoit appliquer à ses maux.

Je n'ai point encore vu madame de Jouarre. Nous ne saurions plus faire autre chose envers celles de nos Sœurs qui sont inquiètes, que de les aimer, les aider, les considérer, les laisser dire, et faire tout ce qu'il faudra. Comment veut-on que je règle tout en pareil cas? Je ne connois pas encore. En un mot, à qui n'a pas la foi, je ne ferois que perdre inutilement mes paroles; et pour vous qui l'avez, vous n'avez pas besoin de longs discours.

Pour ce qui regarde vos dispositions particulières, c'est, dans un état de ténèbres et de découragement, de se soutenir par la seule foi. Ce n'est pas ici un de ces maux dont le remède est présent, et ne dépend quelquefois que d'un seul mot; parce que les causes en sont connues et particulières : ici, où le mal est universel, il n'y a que les remèdes généraux qu'on puisse employer : la foi, la persévérance, une perte de soi-même dans quelque chose de grand et de souverain, mais qui est encore obscur.

La fin en sera heureuse avec ces conditions : mais en ces états, il se faut bien donner de garde de vouloir trop voir; Dieu vous repousse trop loin quand vous le voulez prévenir. Je puis seulement vous assurer que c'est ici le temps d'amasser et de recueillir : soit tentation, soit maladie, soit quelque autre chose que Dieu conduit secrètement; c'est l'Epouse dans les trous de la caverne, avec les animaux qui fuient le jour, toujours prête à se réveiller à l'arrivée de l'Epoux, et au premier son de sa voix (1). Il faut donc une attention toujours vive. Quand Dieu me donnera davantage, je serai fidèle à vous le rendre.

A Paris, ce 29 janvier 1691.

LETTRE XVIII.

Sur ses peines, et la manière dont elle devoit les porter.

Votre lettre du premier février me fut rendue hier, ma chère Fille. J'ai remis à M. le duc de

(1) *Cant.* II. 14.

Chevreuse celle que vous m'aviez envoyée pour lui.

Je pense vous avoir dit que ces peines dont vous me parlez, et qui entrent si avant dans cette disposition universelle de chagrin, ne doivent point vous troubler, et que ou il ne faut point s'en confesser du tout, ou il faut que ce soit très-rarement, et en termes très-généraux, pour s'humilier devant Dieu et devant les hommes. Pour ce qui est de ces chagrins, je soupçonne qu'il y a là beaucoup de vapeurs : Dieu et la tentation s'en servent chacun pour leurs fins. Dieu vous exerce, vous abaisse, vous subjugue, vous pousse à l'expérience et à la reconnoissance de votre impuissance propre, pour faire triompher dans votre cœur la toute-puissance de sa grâce. La tentation, au contraire, veut vous porter à la paresse et au découragement : n'en prenez que la vue de votre néant, et en même temps élevez-vous en espérance contre l'espérance. Ne vous étudiez pas à rechercher les causes de cette noirceur : quelle qu'en soit la cause, elle est également soumise à Dieu. Dans les temps que vous serez plus accablée, pratiquez bien cet abandon secret, qui ne vous laisse presque rien à faire ni à méditer. Quand vous aurez un peu de liberté, faites ce que dit l'apôtre saint Jacques (1) : priez, dans la tristesse; psalmodiez, dans une plus douce et plus tranquille disposition : pratiquez le chant intérieur, qui est un épanchement du cœur vers son Dieu et son Sauveur, en de saintes actions de grâces, comme l'enseigne saint Paul (2). Je vous donne pour cantiques les deux *Benedic* (3), que je vous prie de

(1) *Jac.* v. 13. — (2) *Coloss.* III. 16. — (3) *Ps.* CII, CIII.

chanter; l'un, en l'appliquant à vous-même et aux immenses miséricordes que Dieu vous a faites; l'autre, qui est le second, en pensant le moins que vous pourrez à vous-même, attentive aux œuvres de Dieu, à celles de la nature pour venir à celles de la grâce, et célébrant en votre cœur l'immense et inépuisable profusion de ses grâces.

Je ne crois pas qu'on vienne à bout de justifier la Vallée. M. de Poitiers n'est point mort, ni n'a point été malade. La première fois que je le verrai je lui parlerai, et je chercherai même les moyens de lui faire parler si je suis long-temps sans le voir. Je trouve juste l'inquiétude qu'on a à Jouarre, et il faut tâcher d'y mettre fin. Je ne comprends pas pourquoi madame la prieure trouve qu'on a tort de m'avoir parlé. Il n'y a jamais d'inconvénient à me dire ses pensées. Je vous assure que les premières laissent aux autres tout leur poids. N'écoutez pas celles qui vous disent qu'il ne faut point communiquer tout ce qui se passe en nous : cela peut être vrai en quelques personnes; mais non pas en vous : assurez-vous-en, ma Fille, et continuez à l'ordinaire.

Je n'ai vu encore personne; je ne retournerai pas sans cela. S'il est vrai qu'on ait un arrêt portant réglement en cas pareil, il n'y a qu'à me le montrer; mais personne ne le connoît. Vous avez raison de prier Dieu pour moi, relativement aux choses que vous me mandez, qui ont grand rapport à l'Eglise. Je vous marquerai ce qui me paroîtra le mériter. Je suis à vous, ma Fille, sincèrement et à madame de Luynes.

A Versailles, ce 4 février 1691.

Vous apprendrez de madame, et du mandement que j'enverrai au premier jour, que j'espère être à Jouarre le mercredi de la Pentecôte, pour la descente des saintes reliques.

LETTRE XIX.

Sur l'auteur de la guérison de son ame.

Voila, ma Fille, une lettre du Père abbé de la Trappe. Je n'ai point encore été à Paris, et il n'y a rien de nouveau dans les affaires.

Je prie continuellement notre Seigneur qu'il vous soulage et qu'il vous soutienne. *Sana me, Domine, et sanabor* (1) : O Seigneur ! je ne veux de santé que celle que vous donnez ; je ne puis, ni je ne veux guérir que par vous.

A Versailles, ce 7 février 1691.

LETTRE XX.

Psaumes qu'elle peut lire en mémoire de sa délivrance.

A ce jour, où commença la délivrance, lisez, ma Fille, les sacrés cantiques que l'on chanta dans le temple à son renouvellement. Ce furent les psaumes Graduels, qui commencent, comme vous savez, après le cxviii. Celui-ci étoit destiné à chanter les ineffables douceurs de la loi de Dieu. Depuis le cxix jusqu'au cxxxiii, le peuple, qui voit rebâtir le tem-

(1) *Jerem.* xvii. 14.

ple sacré où la loi étoit mise en dépôt, s'épanche en actions de grâces, et exprime tous les sentimens qu'inspire tantôt une sainte joie dans le commencement de l'ouvrage, tantôt une secrète douleur des difficultés qui en causoient le retardement.

Chantez ces cantiques, ma Fille, chantez-les sur les degrés du temple; chantez-les en vous élevant au comble du saint amour, dont votre cœur fut touché, lorsque remplie du dégoût du siècle vous offrîtes à Dieu le sacrifice de vos cheveux, pour vous engager à le suivre. Collez-vous à ses pieds avec la sainte Pécheresse; et après lui avoir donné vos cheveux d'une autre manière, répandez-y vos parfums, c'est-à-dire, de saintes louanges, et baignez-les de vos larmes.

Je rends grâces à notre Seigneur de ce qu'il a adouci vos peines du côté qui me paroissoit le plus fâcheux. Ne soyez point en peine des discours que me pourra faire M. Girard. J'approuve vos sentimens et votre conduite, et n'entrerai dans aucun détail. Le bruit s'augmente du dessein qu'on a de se démettre. Je ne doute point du tout qu'il n'y ait des mesures prises avec madame de Soubise du côté de madame de Jouarre. Je persiste à dire que je ne veux apporter aucun obstacle à l'absolution de la Vallée, pourvu qu'il soit à cent lieues d'ici. Je suis à vous, ma très-chère Fille, de tout mon cœur.

A Paris, ce 8 mars 1691.

LETTRE XXI.

Sur la grâce que Dieu lui avoit faite en la mettant sous la conduite de son évêque; et la manière dont il désiroit qu'on en usât à l'égard des Capucins pour la confession.

J'ai été bien aise, ma chère Fille, de voir dans votre lettre quelque chose qui me marque un plus grand calme. Vous pouvez, sans vous opposer aux desseins de Dieu, souhaiter que vos peines cessent, et reconnoître la grâce de Dieu et une grande miséricorde, en vous mettant sous la conduite particulière de votre évêque, à qui il inspire dans le même temps un infatigable désir de vous faire marcher dans ses voies.

Il est vrai, sur le sujet des Capucins, que je ne voudrois pas qu'on en fît un ordinaire : mais il est vrai aussi que je n'ai pas cru qu'on dût révoquer leurs pouvoirs, et on y peut aller tant qu'il n'y a point de révocation. Au surplus, je serai très-aise qu'on s'en tienne, autant qu'on pourra, aux confesseurs ordinaires. Je ne change pourtant rien à cet égard à votre conduite particulière, et je vous laisse entièrement à votre liberté.

Je crois que je trouverai parmi mes papiers une copie de ma lettre à madame la prieure. On n'excommunie pas comme cela par lettres. Mais en seroit-on quitte pour tenir une lettre bien cachetée? Vous pouvez vous assurer, ma Fille, que je vous offrirai à Dieu très-particulièrement durant ces saints jours.

A Meaux, ce 8 avril 1691.

Ne pourriez-vous point dire confidemment à madame de Giri, que je vous ai priée de la faire souvenir de la promesse qu'elle m'a déjà faite, de se défaire promptement de ce chien qui importune la communauté.

LETTRE XXII.

Sur le droit qu'a un évêque d'approuver un confesseur pour une maison, malgré l'abbesse, et sur l'utilité de la tentation et des souffrances.

Vous avez très-bien résolu le cas de conscience : il n'y a nul doute que la permission de l'évêque ne suffise pour autoriser un confesseur, quelque contradiction qu'une abbesse y puisse apporter ; cela n'a aucune difficulté.

Vous verrez, dans la lettre à madame votre sœur, ce que je mande pour la prière. Que deviendroit le saint homme Job, si les maladies et les peines étoient des marques du courroux de Dieu? C'étoit l'erreur des amis de ce saint homme ; Jésus-Christ les a réfutés par sa croix. Au contraire, les tentations et les souffrances sont la marque de la volonté de Dieu, et seront pour nous des sources de grâces.

Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 10 avril 1691.

LETTRE XXIII.

Sur la manière dont l'œuvre de Dieu doit être conduite dans les ames.

Vous ne devez point appréhender que vos peines me rebutent : elles ont quelque chose de fort caché, mais cela même m'encourage ; parce que l'œuvre de Dieu, qui est la sanctification des ames, doit être conduite parmi les ténèbres, et dans un esprit de foi et d'abandon, tant du côté des directeurs que de celui des pénitens. Allez donc de foi en foi, et en espérance contre l'espérance.

Sur la fin du carême de cette année.

LETTRE XXIV.

Quelle sera la source de la joie des bienheureux, et quel est le principe de celle qui nous est ordonnée ; et sur la confession annuelle.

Ils loueront, parce qu'ils aimeront ; et ils aimeront, parce qu'ils verront. C'est ce que dit saint Augustin, et c'est la source de cet éternel *Alleluia*, qui retentit du ciel jusqu'à la terre, par l'écoulement qui se fait en nous de la joie du ciel, dont notre foi et notre espérance renferment un commencement : c'est aussi pour cette raison que saint Paul nous avertit si souvent que nous devons être en joie. Il n'est pas nécessaire que cette joie soit

sensible; elle est souvent renfermée dans des actes imperceptibles aux sens.

Le simple abandon en Dieu est pour vous une des meilleures pratiques, en récitant l'office divin. On ne fait que se tourmenter vainement la tête, en s'efforçant en certains états de faire des actes contraires à ce que la tentation nous demande. Un simple regard à Dieu, et laisser passer avec le moins d'attention qu'on peut à ces peines, c'est le mieux pour vous.

Ce que l'on commence par l'ordre de Dieu, comme de se confier à son évêque et de se soumettre à sa conduite, doit être suivi persévéramment; et les peines qui naissent de là sont une marque de la tentation, qui voudroit bien s'y opposer. Une douce et constante persévérance vaut mieux en ce cas, que de se tuer à faire des actes pour combattre ces peines.

Nous pourrons parler à fond de vos vœux (*) à la première entrevue : je pense même que nous en avons déjà parlé beaucoup. Je les suspens tous jusqu'à ce que j'en sois informé, et alors il y a beaucoup d'apparence que je vous en déchargerai tout-à-fait. Je vous laisse celui qui me regarde, et vous savez que je l'ai accepté.

La confession annuelle est déterminée par l'usage au temps de Pâque. Je la crois d'obligation pour tout le monde, à cause de l'exemple; quoique l'intention de l'Eglise ne soit pas qu'on la fasse pour

(*) Il s'agit ici de vœux particuliers, et non des vœux solennels que madame d'Albert avoit prononcés dans sa profession.

des

des péchés véniels, qu'on n'est pas obligé de confesser. Mais comme on ne sait si précisément la nature et le poids des péchés, il s'en faut toujours décharger en recourant aux clefs de l'Eglise.

Je prie, ma Fille, notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue ces dames, dont les noms sont devant mes yeux par votre lettre.

A Meaux, ce 18 avril 1691.

LETTRE XXV.

Il lui envoie quelques paroles de consolation.

Quand je reçus la lettre où vous me demandiez quelque chose pour le 8 de septembre, ce jour étoit passé. J'ai fait aujourd'hui ce que vous souhaitiez pour ce jour là ; et écoutant Dieu pour vous, il ne m'est venu que ces deux grands mots : *Votre volonté soit faite* (1) ; et, *Il fera la volonté de ceux qui le craignent* (2).

J'ai fait à M. de la Trappe la prière que vous souhaitiez ; mais assurez-vous que Dieu demande de vous un grand abandon. Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 13 mai 1691.

Qu'on redouble secrètement les prières pour les affaires de Jouarre : avertissez nos chères Filles, à qui je me recommande de tout mon cœur. Je ne pourrai point vous voir à l'Ascension, et le bien des affaires demande que je sois où les grandes

(1) *Matt.* VI. 10. — (2) *Ps.* CXLIV. 19.

affaires se traitent. Consolez nos Filles, et assurez-les que ma bonne volonté est entière.

Encouragez, je vous en conjure, madame de Lusanci; exhortez-la à avoir un peu de patience. Je connois son obéissance et son zèle : Dieu la récompensera du sacrifice qu'elle fait de son repos au bien commun. Je prie Dieu que sa santé n'en souffre point; je sais que le courage ne lui manque pas.

LETTRE XXVI.

Sur la joie du Saint-Esprit.

Je vous exhorte, ma chère Fille, à demander à Dieu cette joie du Saint-Esprit, qui est tant recommandée dans les saints livres. Comme elle est, selon saint Paul (1), au-dessus des sens, elle n'est pas toujours sensible : mais soit qu'elle se déclare, soit qu'elle se renferme au dedans, c'est le seul remède à ces chagrins désolans. Elle viendra, et nous la verrons quelque jour sortir de ces ténèbres, par la vertu de celui qui, dès l'origine du monde, fit sortir et éclater la lumière du sein du chaos et du néant. *Amen, amen.*

Ce 28 mai 1691.

(1) *Philip.* IV. 7.

LETTRE XXVII.

Sur l'entrée des séculiers dans les monastères; et les consultations réitérées par inquiétude.

Les affaires de l'ordination de samedi prochain me tenant continuellement occupé dans les premiers jours de cette semaine, il n'est pas possible, ma Fille, que j'aille passer dans ces entrefaites un jour entier, comme je me l'étois proposé; et tout ce que je pourrai, c'est d'y aller vendredi matin de la Ferté-sous-Jouarre, où j'irai coucher jeudi, et de revenir ici vendredi soir, sans préjudice d'une autre plus longue visite.

Je suis très-persuadé des bons sentimens de toutes celles que vous me nommez, et en particulier de madame du Mans. J'écris à madame votre sœur : j'écris aussi à mesdames de la Grange et Renard, qui m'ont écrit.

Sur le cas de conscience que vous me proposez, je crois qu'il faut user de distinction. Si la permission du supérieur est restreinte à une certaine action, il n'est pas permis de passer outre. Si c'est une simple permission d'entrer indéfiniment, le supérieur est censé accorder la vue des lieux, pour en user néanmoins avec circonspection, et sans troubler le repos et le silence des communautés.

Je n'ai nulle peine sur les consultations, que quand on recommence la même chose; parce que outre le temps que cela fait perdre, c'est un effet d'une inquiétude qu'il ne faut pas entretenir. Mais

quand on est en doute si on a consulté, ou si la réponse est précise, ou qu'il y ait quelque nouvelle circonstance, il n'y a nulle difficulté qu'il ne faille consulter de nouveau. Vous me demandez franchement ma pensée, et moi je vous la dis avec la même franchise.

Pour le fait particulier de l'entrée à l'occasion des saintes reliques, en attendant qu'on y ait pourvu je vous permets de conduire celles que vous trouverez à propos où vous voudrez, avec toutes les convenances nécessaires. Je ne crois pas même que les autres religieuses, ni les personnes qu'elles conduiront, encourent aucune peine; à cause que c'est une coutume que jusqu'ici les supérieurs semblent avoir tolérée, puisqu'ils ne l'ont pas contredite la sachant.

Je vous donne aussi les permissions que je vous avois permis de recevoir de madame de Lusanci.

Vous m'aviez dit qu'on proposoit madame de Goussault pour remplir la place de prieure; mais je ne me souviens pas que vous m'eussiez dit que la chose fût faite. Ce choix est bon, et je voudrois qu'on en fît toujours de semblables. Je vous prie de lui dire que j'aurai de la joie de la voir au premier voyage de Jouarre.

Je ne suis engagé à rien pour le congé de madame l'abbesse. Nous pourrons parler vendredi de ce que vous aurez appris sur ce sujet-là.

Je vous ai offerte à Dieu tous ces saints jours, et je continuerai toute la semaine avec une application particulière.

A Meaux, ce 3 juin 1691.

LETTRE XXVIII.

En quelles occasions la foi explicite de certains articles suffit; sur les soins qu'il donne à la direction des ames; et la soumission à la volonté de Dieu.

Sur votre lettre du 11, j'ai su la mort des deux Sœurs, et je les ai déjà recommandées à notre Seigneur.

Je n'ai dit qu'en riant que je ne voulois plus recevoir d'avis. Il y avoit pourtant là quelque chose de sérieux; et il est vrai qu'il ne convient pas qu'on m'en donne par inquiétude, par doute ou par présomption; mais m'avertir pour m'instruire ou pour me faire souvenir, non-seulement vous, ma Fille, mais toutes le peuvent.

Je n'ai pas eu le loisir de conférer votre version avec l'original : il eût fallu pour cela être ici un peu plus long-temps et en liberté; ce qui se pourra faire en un autre temps.

La foi explicite de certains articles est nécessaire, mais non en tout temps; et très-souvent il est mieux de se contenter simplement d'un acte de soumission envers l'Eglise; ce qui a lieu principalement dans les états de peine et de tentation comme le vôtre. Je donnerai, quand vous voudrez, une ample audience sur toutes vos difficultés à madame votre sœur et à vous.

Il y a beaucoup d'apparence que mon retour à Paris sera trop pressé, pour me laisser le loisir de retourner à Jouarre avant mon départ.

L'office pontifical que vous souhaitez se fera, s'il plaît à Dieu, et le plus tôt qu'il sera possible.

Nous sommes débiteurs à tout le monde, disoit saint Paul, *et jusqu'aux petits et aux insensés* (1). Ceux qui croient qu'il est au-dessous du ministère épiscopal de s'occuper avec prudence à la direction, ne songent guère aux paroles et aux soins d'un si grand apôtre.

M. de la Trappe m'a fait réponse sur la demande que vous lui faisiez par mon entremise, et m'a promis d'y satisfaire : mais il conclut comme moi, que, quoi qu'il en coûte, il faut se soumettre à la volonté de Dieu aveuglément, et consentir en tout à ce qu'il ordonne.

La première fois que j'irai à Sainte-Marie, je me souviendrai, s'il plaît à Dieu, de madame de Harlay, et de ma sœur Catherine Eugénie.

Sur la lettre du 12, je rends grâces à toutes celles que vous me nommez.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai écrite à Port-Royal (*) : vous y verrez ce que je dis sur l'arrêt ; c'est la vérité. Vous pouvez montrer cette lettre à madame de Lusanci, et à quelques autres bien affidées; même en retenir une copie, en me renvoyant la mienne dont j'ai besoin; mais que cela n'aille qu'à peu de personnes.

Il n'y a nul péril à me mander tout : ce à quoi je ne dirai rien, doit passer pour peu important dans mon opinion.

(*) Port-Royal de Paris, où l'abbesse de Jouarre étoit retirée.

(1) *Rom.* I. 14.

Les ressentimens de madame de Jouarre sont une marque de foiblesse, dont je suis fâché pour l'amour de celles qui ont à les souffrir, mais beaucoup plus par rapport à elle.

Je salue madame de Luynes, et suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 13 juin 1691.

LETTRE XXIX.

Il l'exhorte à ne point s'inquiéter des péchés oubliés dans ses confessions.

J'ai répondu, ma Fille, à madame de Lusanci sur son cas de conscience : vous pourrez apprendre d'elle ma résolution, et le reste de ce qui se passe.

Pour votre difficulté, elle est nulle, et il n'y a qu'à continuer à communier avec une pleine confiance, sans même s'embarrasser de ces péchés oubliés qui se pourroient présenter : car dès qu'on a eu intention de les confesser, ils sont pardonnés avec les autres; et il ne faut point apporter à la communion, de ces retours inquiets, qui empêchent la dilatation du cœur envers Jésus-Christ; ce qui a lieu principalement à l'égard de ceux qui sont sujets à se faire des peines. Ainsi je vous défends d'avoir égard à ces sortes de craintes; et entendez toujours, quand je vous décide quelque chose, que je vous défends le contraire.

Les prières que je conseille de faire pour le bien de la maison, sont les psaumes L et CI, où l'on demande, sous la figure du rétablissement de Jérusalem, celui de toutes les maisons consacrées à Dieu.

J'y ajouterois les litanies, en y joignant en particulier, avec les saints de l'ordre, celui des saints et des saintes dont les reliques reposent à Jouarre, et surtout des saintes abbesses et des saintes religieuses, et des saints évêques sous qui cette maison a fleuri, particulièrement saint Ebrigisille, que le monastère a toujours vénéré comme son pasteur, sans oublier saint Faron, sous qui le saint monastère a été construit.

Ce que j'ai mandé pour ma sœur de Baradat, peut avoir lieu pour ma sœur Faure, supposé que la communauté en soit également satisfaite. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1691.

LETTRE XXX.

Sur ses maux; qu'ils ne sont qu'une épreuve de Dieu; sur la manière dont il instruit les ames; et sur la liaison de la confiance avec l'amour.

Vous ne devez point douter, ma Fille, que je n'étende les défenses que je vous ai faites à toutes les choses que je vous ai décidées. En effet, ce seroit une erreur de croire que les maux que Dieu envoie, de quelque nature qu'ils soient, doivent toujours être pris pour des coups d'une main irritée; et en votre particulier, je vous assure que c'est ici plutôt une épreuve d'un père, que la rigueur d'un juge implacable. Soumettez-vous à cette médecine spirituelle que Dieu emploie à guérir les maux de nos ames, lui qui en connoît si bien et la malignité et les remèdes. Souvenez-vous de cette

parole : *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous : résistez au diable, et il prendra la fuite ;* c'est saint Jacques qui nous le dit (1). J'ajoute : Cessez de l'écouter, et bientôt il ne parlera plus. La fréquentation des sacremens est un excellent moyen pour l'abattre et pour vous soutenir.

Ma sœur Cornuau peut vous communiquer ce que Dieu m'a quelquefois donné pour elle, sur quelques passages de l'Ecriture dont elle m'a demandé l'explication.

Quant à ce que vous me rappelez que je vous ai dit sur la liaison inséparable de la confiance et de l'amour, je voudrois bien pouvoir vous satisfaire en vous le redisant : mais je vous assure, ma Fille, que je ne me souviens jamais de telles choses. Je reçois dans le moment, et je donne aussi dans le moment ce que je reçois. Le fond demeure ; mais pour les manières il ne m'en reste rien du tout. Il ne m'est même pas libre de les reprendre ni d'y retourner : et quant à présent, je ne pourrois pas vous dire autre chose que ce que vous avez si bien répété : qu'on ne se fie point sans aimer, ni qu'on n'aime point sans que le cœur s'ouvre à ce qu'il aime, et s'appuie dessus. C'est pourquoi saint Jean, le docteur du saint amour, dit que *l'amour parfait bannit la crainte* (2); et David a chanté : *Je vous aimerai, mon Seigneur, ma force, ma retraite, mon refuge, mon appui,* et en un mot, selon l'original, *mon rocher* (3).

A Germigny, ce 28 juin 1691.

(1) *Jac.* IV. 8, 7. — (2) *I. Joan.* IV. 18. — (3) *Ps.* XVII. 1, 2.

LETTRE XXXI.

Sur le trop grand nombre de confesseurs demandés à Jouarre.

La peine que j'ai d'accorder tant de confesseurs ne regarde pas madame Renard en particulier, ni même, à vrai dire, personne dans l'état de défiance où l'on est. Loin de révoquer la permission du père Claude, je la confirme de nouveau par une lettre que j'en écris à madame la prieure.

Je connois bien les dispositions de M. Girard : elles sont bonnes dans le fond ; mais il y faudra tempérer beaucoup de choses à l'extérieur : pour l'intérieur, je n'en juge pas, et je suis fort sobre sur cela, en ce qui touche la confession. Je tâche pourtant de remarquer tout, et de donner des avis proportionnés aux besoins et aux temps.

Je ne sais rien des dispositions présentes de madame de Jouarre : mais ce qu'on me dit de madame de *** est bien contraire à ce qu'on vous en écrit : je n'en sais rien d'assuré. Quoique madame ***, qui en paroît fort contente, s'en soit expliquée en termes très-forts, le témoignage d'une tante n'ôte pas tout doute.

Vous me ferez plaisir, ma Fille, d'écrire au père Toquet ce que vous me marquez pour lui. Quand M. le cardinal de Bouillon sera de retour, je tâcherai de le rapprocher.

Il est certain, dans le cas que vous proposez, qu'on n'est point obligé de se déclarer, et même qu'on ne le peut pas en conscience, ni rien faire qui tende

à cela; mais seulement par voies indirectes procurer du soulagement à celle qui est soupçonnée, avec discrétion.

Je ne changerai rien sur les confesseurs, quoique, à vous parler franchement et entre nous, M. le *** me paroisse assez incapable. Je n'irai point vite en tout cela, et j'aurai tout l'égard possible pour celles qui s'y confessent, surtout comme vous pouvez croire, pour madame de Luynes, dont je connois la vertu.

Je pourrai adresser les lettres par ma sœur Cornuau, qui sera très-aise de rendre ce service à la maison et à moi.

Mon départ est toujours pour lundi, s'il plaît à Dieu. Vous n'aurez pas si tôt des nouvelles des affaires de Jouarre; parce que j'irai à Versailles dès le lendemain matin, s'il plaît à Dieu.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 30 juin 1691.

LETTRE XXXII.

Sur diverses matières touchant la confession.

C'est le jour de mon saint patron que je vous écris cette lettre, et je le prie, ma Fille, de m'obtenir de Dieu des réponses dont vous puissiez profiter, à chaque article de vos lettres.

Sur votre lettre du 17, je n'ai nullement dessein de vous renvoyer à un autre pour une confession générale : s'il en faut faire une, je me servirai du premier temps de liberté pour l'entendre : mais comme je doute qu'il en faille faire, je me suis

remis à ce que Dieu m'inspireroit de vous conseiller. C'est ce que nous pourrons traiter à fond quand nous serons en présence, et il est assez malaisé de le faire par lettres. En attendant, allez, sans hésiter, votre train ; faites vos confessions et communions à l'ordinaire ; la résolution de m'exposer tout est très-suffisante. Gardez-vous bien de céder aux peines qui surviendroient sur les péchés confessés, ou dont vous douteriez ; car ce seroit une source inépuisable de scrupules.

C'est un usage assez général, de faire répéter quelques péchés de sa vie passée ; mais je pense qu'il faut user sobrement de cette méthode ; et il me semble qu'on trouve toujours, ou presque toujours, assez de matière. Il ne m'est point encore arrivé de n'en trouver pas.

L'affaire de l'intention demande plus de temps que je n'en ai à présent : elle est pourtant plus délicate qu'embarrassée. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous. Vivez en paix et en espérance, et que ce soit là votre soutien et votre joie.

A Versailles, ce 25 juillet 1691.

P. S. Le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, est pape, sous le nom d'Innocent XII.

LETTRE XXXIII.

Sur l'amour de préférence qu'on doit à Dieu.

Ma lettre à la communauté vous instruira, ma Fille, de beaucoup de choses : celle à madame de

Lusanci vous éclaircira sur ce que vous m'avez toutes deux mandé. J'écris, sans lui en rien dire, à madame la prieure, sur le sujet du Tour, de la manière que j'ai cru la plus propre à ne lui rien faire soupçonner. Sur le reste de votre lettre du 11, je ne crois pas être en droit de nommer une boursière, qu'avec connoissance de cause, et étant moi-même sur les lieux en visite. La réponse que me fera madame la prieure sur le Tour me donnera lieu de parler, et de faire plus ou moins. Mon intention n'est point du tout de décharger madame de Lusanci du dépôt : mais je ne lui dirai rien qu'en présence ; et il faut de votre côté l'encourager à porter avec courage le joug que Dieu lui impose.

Mon voyage de la Trappe ne sera en tout que de neuf ou dix jours. Je le romprois sans hésiter, si je prévoyois que madame de Jouarre dût venir ; mais il n'y a nulle apparence. Il n'y aura qu'à m'écrire directement à Paris en mon logis, d'où il y aura bon ordre de m'envoyer tout. Sur les autres propositions qui regardent le temporel, nous en parlerons madame de Luynes, vous et moi, et il faudra m'en faire ressouvenir à Jouarre.

Quant à madame de Menou, j'avoue que je n'ai pas été fâché qu'elle vît madame de Faremoutier et madame sa sœur, dont elle pourra recevoir de bons conseils. Au surplus, j'ai présupposé, comme on me le mandoit, qu'elle avoit l'agrément de madame : si elle ne l'eût pas eu, elle n'eût dû ni pu sortir ; le reste n'est rien. Je prendrai pourtant garde une autre fois à ces sortes de permissions. Ce que vous avez dit sur cela n'est d'aucune consé-

quence, et vous n'avez point à vous en confesser. J'ai encore donné depuis une permission pour mademoiselle votre sœur, qui semble avoir quelque dessein de se consacrer à Dieu à Jouarre. J'ai vu la lettre qu'elle écrivoit sur ce sujet à M. Fouquet, chanoine de Meaux. Ma permission suppose le consentement de madame l'abbesse, avec qui je ne doute pas que mademoiselle de Luynes ne prenne les mesures nécessaires, et avec la famille, principalement avec vous; et j'ai dit à M. Fouquet que je n'accordois rien qu'à cette condition. Je vous prie d'en donner avis à madame votre sœur, si elle ne le sait déjà.

Ce que j'ai dit dans mon catéchisme est certain; mais il n'est pas nécessaire qu'on sente cette préférence (*), et il ne faut point chercher d'en être assuré, puisqu'on ne le peut jamais être en cette vie. Il suffit de faire tout l'effort qu'on peut, et demander toujours pardon à Dieu de ce qu'on n'en fait pas assez. Au surplus, je vous recommande de nouveau de vous abandonner à sa sainte volonté, et je vous défends de croire que vos peines vous soient envoyées pour autre fin que pour vous servir d'épreuve et vous épurer. J'aurai soin de rendre les lettres à la Trappe.

Ce que vous me mandez du dimanche est la même chose sur quoi je m'explique à madame de Lusanci. Avant qu'on donnât à madame de Jouarre l'argent qu'elle demande pour revenir, il faudroit auparavant qu'elle fît voir premièrement qu'on le peut;

(*) Un amour de préférence, qui domine sur celui qu'on peut avoir pour la créature. *Voyez ci-dessus, tom.* VI, *pag.* 144.

secondement, ce qu'elle doit, et l'état où elle a mis les affaires : laissez-la venir. Je prends en bonne part ce qu'on m'écrit pour m'exciter à ne me point relâcher : mais en vérité je n'ai pas besoin de tout cela ; et quand les choses en sont venues à un certain point, je vois qu'il n'y a plus rien à faire qu'à ne jamais reculer.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes et toutes nos chères Filles.

A Germigny, ce 12 août 1691.

LETTRE XXXIV.

Sur les affaires de Jouarre.

Je suis ici de samedi, et je ne crois pas en partir avant lundi : j'y ai beaucoup d'affaires que je tâche d'expédier. J'expédierai aussi celles de Paris, dont la principale est de résoudre la forme qu'on donnera aux affaires de Jouarre à la conclusion de la visite. Je prendrai toutes les mesures qu'il sera possible pour cela. Je vous assure, ma Fille, et vous en pouvez assurer nos chères Filles, que ce que j'ai fait à Jouarre la dernière fois étoit absolument nécessaire. Il n'en peut arriver aucun mal, que quelques gronderies de Madame ; et cependant je me mets en droit de la régler, sans qu'elle ose rien dire ; ou si elle parle, elle ne fera qu'affermir ce que je fais, étant à mon avis très-certain qu'elle sera condamnée : tout cela prépare la définitive.

Celles qui disent qu'elles ne signeront plus rien,

auront beau faire; il faudra bien qu'elles répondent quand je les interrogerai, et qu'elles signent leur réponse, qui n'est qu'un témoignage de la vérité, que je rendrai pour elles avec autant d'efficace quand elles refuseront.

La signification faite à Jouarre opère le même effet que faite à Port-Royal (*), où j'ignore qu'on soit, parce qu'on y est sans mon congé. Au surplus, je ne dis pas que je ne ferai point signifier; mais je demande qu'on attende jusqu'à la semaine prochaine, où j'enverrai des ordres précis, et marquerai très-exactement à madame de Lusanci ce qu'on aura à faire.

On m'est venu ce matin rendre une lettre du père Colombet, Jésuite de la province de Bordeaux, que madame votre abbesse a nommé pour prédicateur. Je l'ai approuvé pour cela; mais non pas pour confesser. J'attends d'apprendre de vous ce qui vous paroîtra de lui.

M. le Chantre prendra la peine d'envoyer cette lettre par un homme exprès, qui rapportera vos réponses, et celles de nos chères Filles qui voudront m'écrire. Vous lui pouvez adresser les paquets pour moi. On dit toujours que madame de Jouarre part; mais on ne se remue pas.

Je ne vous dis rien sur votre sujet : allez toujours d'un même pas, selon la règle que je vous ai donnée. Le chapitre de saint Jean que j'ai eu intention de vous faire lire, est le v.e : *L'Esprit souffle où il veut, et personne ne sait d'où il vient, ni où il va; il en*

(*) Port-Royal de Paris, où étoit l'abbesse de Jouarre.

est

est de même de ceux qui sont nés de l'Esprit (1). Tout à vous.

A Versailles, ce 26 août 1691.

LETTRE XXXV.

Sur la conduite de l'abbesse, et les mesures qu'il prenoit pour la réduire à l'obéissance.

Je reçois votre lettre du 29 : je ne vois pas qu'on ait reçu un paquet que j'ai adressé à Jouarre par M. le curé de la Ferté, incontinent après mon arrivée de la Trappe à Versailles. Comme on l'aura reçu à présent, il sera bon de m'en avertir par une voie sûre et prompte, et des dispositions où l'on sera.

Pour moi, sans vous répéter ce que vous pourrez apprendre de madame de Lusanci, je vous dirai que je n'ai rien appris de nouveau ; que j'ai mandé à mon official de tenir une sentence toute prête, portant défense à madame de Jouarre et aux Sœurs, de sortir du monastère, sous peine d'excommunication *ipso facto*, laquelle sera signifiée aussitôt qu'on aura nouvelle qu'on arrivera. Je ne crois pas qu'elle se presse; et en tout cas, je la préviendrai ou je la suivrai de si près, qu'elle ne pourra pas gâter beaucoup de choses. Quant à sa démission, elle en parle toujours; mais d'une manière si captieuse, qu'on voit bien que ce n'est que tromperie et amusement. Elle se moque de madame de Soubise comme des autres. Dans cette incertitude, je ne puis former aucun plan, que de faire dans l'oc-

(1) *Joan.* III. 8.

casion ce que je pourrai. Je ne pense ni plus ni moins à madame votre sœur que ci-devant : si j'étois le maître, je la mettrois sans hésiter au-dessus de toutes les autres, quand je devrois offenser son humilité que je ne puis assez louer. Pour ce qui est du gouvernement, quand Madame sera à Jouarre nous en conférerons amplement sur les lieux, avant que de prendre un parti. Je partirai bien instruit de ce que je puis; et mon principe est de laisser le moins de matière qu'on pourra aux irrésolutions et irrégularités de Madame. Je ne la verrai point du tout, que je n'aie tout arrêté et conclu avec M. Petitpas, et que je ne voie l'exécution; sinon j'irai mon chemin, et je serai à Meaux le 6 de septembre, si le départ de Madame ne m'oblige de me hâter. Je crois en attendant qu'il y aura ordre de faire cheminer M. de la Vallée : comptez que je ne me relâcherai de rien du tout. Il y a beaucoup d'autres choses à dire, que je réserve à madame votre sœur et à vous, lorsque nous serons en présence, étant certain que vous avez et aurez toujours ma principale confiance, comme vous avez d'ailleurs toute mon estime.

Je n'ai défendu ni improuvé aucun livre : il y en a seulement que je crois peu utiles à une religieuse, et quelques-uns qui ne sont pas assez nécessaires pour se faire des affaires sur cela. Cependant allez votre train, et ne vous émouvez jamais de ce que j'écris pour les autres; puisque je me réserve toujours une oreille pour les raisons particulières.

Je suis, ma Fille, en bonne santé par vos prières : assurez-vous que je veille sur vous et sur Jouarre

comme à la plus grande et la plus pressante de mes affaires.

A Paris, ce 30 août 1691.

LETTRE XXXVI.

Il la console dans ses peines.

Je vous envoie, ma chère Fille, par cet exprès, la réponse de M. l'abbé de la Trappe, pour madame votre sœur et pour vous. Vous voulez bien que je vous charge d'une réponse à madame de Harlay, sur les bruits qui ont couru, je ne sais pourquoi, de la mort de cet abbé. Vous pouvez l'assurer que je ne l'ai jamais vu en meilleure santé.

Je n'apprends rien de Paris : il me paroît seulement qu'on n'y songe à Jouarre que pour en tirer de l'argent, que j'ai constamment refusé, ayant ajouté à cette fois une nouvelle raison, qui est qu'il n'y en a point. On s'est servi de l'entremise de M. de Troisville, mon ancien ami ; et moi je m'en suis aussi servi pour parler des confesseurs et du médecin, et pour conseiller de nouveau que l'on commence à agir de meilleure foi, et plus nettement qu'à l'ordinaire.

Pour ce qui vous touche, ma Fille, je vous prie de lire le troisième chapitre des Lamentations de Jérémie. Ce saint prophète paroît l'avoir fait dans le cachot, dont il est parlé dans le XXXVII et XXXVIII de sa prophétie. Comparez ce chapitre avec le psaume LXXXVII, vous trouverez dans l'un et dans l'autre des sentimens très-propres à votre état, et

vous verrez comment, jusque dans le plus profond abîme de tristesse, on peut trouver de l'espérance. Le tableau que vous m'avez donné me fait trembler : quoi, que je regarde ce soleil sans baisser les yeux ! cela n'est pas possible.

Je salue de tout mon cœur mes chères Filles, et surtout madame votre sœur. Je ne cesse de prier pour vous, et surtout durant cette octave. Notre Seigneur soit avec vous, ma chère Fille. Souvenez-vous toute votre vie de ce que je vous ai dit sur votre dernière revue ; c'est qu'il ne faut jamais s'en inquiéter.

A Germigny, ce 12 septembre 1691.

LETTRE XXXVII.

Sur l'inquiétude qu'elle avoit de ses confessions passées ; qu'il n'y a de paix à espérer que dans la confiance.

Je vous assure, ma Fille, que votre confession dernière est très-bonne et très-suffisante : une autre plus générale seroit inutile et dangereuse à votre état. Vous ne devez point avoir égard à ces dispositions, où vous croyez avoir rétracté toutes vos résolutions précédentes. Toutes les fois que cela vous arrivera, il n'y a qu'à rejeter cette pensée comme une tentation, et aller toujours votre train. Je vous défends d'avoir de l'inquiétude de vos confessions passées ni à la vie ni à la mort, ni de les recommencer en tout ou en partie à qui que ce soit, fussiez-vous à l'agonie : ce ne seroit qu'un embarras d'esprit, qui ne feroit qu'apporter du trouble et de

l'obstacle à des actes plus importans et plus essentiels, qui sont l'abandon, l'amour de Dieu, et la confiance en sa miséricorde.

C'est une erreur trop grande à la créature de s'imaginer pouvoir se calmer à force de se tourmenter de ses péchés. On ne trouve ce calme que dans l'abandon à l'immense bonté de Dieu, en lui remettant sa volonté propre, son salut, son éternité; et le priant seulement par Jésus-Christ de ne nous pas souffrir dans le rang de ceux qu'il hait, et qui le haïssent; mais au rang de ceux qu'il aime, et qui lui rendent éternellement amour pour amour. Hors de cette confiance, il n'y a que trouble pour les consciences timorées, et surtout pour les consciences scrupuleuses comme la vôtre.

Vous ne devez jamais craindre de vous abandonner trop aux impressions de l'amour divin. Il faut toujours avoir dans le cœur que Dieu ne donne pas de tels attraits selon nos mérites, mais selon ses grandes bontés; et qu'il faut non-seulement se laisser tirer, mais s'aider de toute sa force à courir après lui, en se souvenant de cette parole : *Je t'ai aimée d'un amour éternel; c'est pourquoi je t'ai attirée par miséricorde* (1); et en disant avec l'Epouse : *Tirez-moi; nous courrons après vos parfums : ceux qui sont droits vous aiment* (2).

Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 12 septembre 1691.

(1) *Jerem.* XXXI. 3. — (2) *Cant.* I. 3.

LETTRE XXXVIII.

Sur la manière dont on doit recevoir les accueils que le monde nous fait.

Plus on ira en avant, plus on verra qu'il n'y a point à se prévaloir de la bonne ou de la mauvaise mine que fera le monde : mais en tout cas, il est bon de se faire du dernier un exercice d'humilité et de patience ; ce qui sans doute vaut mieux que les plus favorables accueils.

Pour faire achever ce qui reste, je n'ai point d'autres moyens à employer que ceux dont j'ai usé jusqu'à présent, si ce n'est que les derniers actes seront toujours les plus forts et les délais plus courts.

Entre nous, le père S*** ne fait que tortiller et pateliner, et avec cela il se croit bien fin.

J'assure nos chères Filles, et madame de Luynes en particulier, de mon affection et de mes services.

Croyez qu'à la vie et à la mort je ne vous manquerai pas, s'il plaît à Dieu. Tout à vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1691.

LETTRE XXXIX.

Sur ses peines ; sur la coutume de dire matines le soir, et la séparation des différentes heures de l'office ; sur les œuvres d'Origène ; et l'intention appelée virtuelle.

Dieu, que vous réclamez avec confiance, ma chère Fille, ou vous ôtera ce chagrin, ou vous sou-

tiendra d'ailleurs, pourvu que vous soyez fidèle à obéir à la défense que je vous ai faite, et que je vous réitère encore, de le regarder comme un effet du courroux de Dieu; puisque au contraire toutes les souffrances qu'il nous envoie en cette vie, et celle-ci comme les autres, sont, selon saint Paul (1), une épreuve de notre patience, et par-là un fondement de notre espoir. Demeurez donc ferme dans ce sentiment, et ne laissez point ébranler votre foi par la tentation.

La coutume de dire matines dès le soir, vers les quatre à cinq heures pour le lendemain, est si répandue, que je ne crois pas qu'on en doive faire aucun scrupule. J'approuverois pour le mieux qu'on les dît plus tard; afin d'approcher davantage de l'esprit de l'Eglise. Je trouve encore plus nécessaire de séparer les heures, et de les dire à peu près chacune en son temps. Mais ce ne sont pas là des obligations si précises, qu'on ne s'en puisse dispenser, quand on a quelque raison de le faire, sans encourir de péché, et sans avoir besoin de recourir à la dispense des supérieurs.

Les œuvres d'Origène ont été autrefois rigoureusement défendues, à cause de ses erreurs ou de celles qu'on avoit glissées dans ses livres. Maintenant que les matières dont il s'agissoit alors sont tellement éclaircies, qu'il n'y a plus de péril qu'on s'y trompe, vous pouvez le lire, à cause de la piété qui règne dans ses ouvrages, en vous souvenant néanmoins que c'est un auteur dont l'autorité n'est pas égale à celle des autres Pères.

(1) *Rom.* v. 4.

Ce n'est pas tant dans les livres que dans soi-même et dans son propre cœur, qu'il faut chercher la résolution des doutes que vous proposez sur l'intention. Et d'abord pour la définir, c'est un acte de notre esprit, par lequel nous le dirigeons à une certaine fin que la raison nous présente, et que la volonté suit.

Cela, comme vous voyez, est bien clair : la bonne intention est celle qui a une bonne fin ; la mauvaise intention est celle qui en a une mauvaise. C'est là cet œil de notre ame, lequel, quand il est simple, c'est-à-dire, quand il est droit, tout est éclairé en nous ; et au contraire, s'il est mauvais ou malicieux, tout est couvert de ténèbres, selon la parole de notre Seigneur (1).

Ce n'est pas là la difficulté ; il s'agit de vous faire entendre comment cette intention subsiste en vertu, lorsque l'acte en est passé, et qu'il semble qu'on n'y pense plus. Il faut donc premièrement distinguer l'acte et l'habitude ; et tout le monde entend cela. Mais si nous rentrons en nous-mêmes, nous y trouverons quelque chose de mitoyen entre les deux, qui n'est ni si vif que l'acte, ni si morne, pour ainsi parler, et si languissant que l'habitude.

L'acte est quelque chose d'exprès et de formel, comme quand on dit : Je veux aller à Paris, à Rome, où vous voudrez : on marche, on s'avance, et on ne fait pas un pas ni un mouvement qui ne tende à cette fin : mais néanmoins on n'y songe pas toujours, ou du moins on n'y songe pas aussi vivement qu'on avoit fait la première fois, lorsqu'on

(1) *Matt.* VI. 22, 23.

avoit pris sa résolution. On ne laisse pas néanmoins d'aller toujours, et tous les pas qu'on fait, se font en vertu de cette première résolution si marquée : ce qui fait aussi que si quelqu'un nous arrête pour nous demander où nous allons, nous répondons aussitôt et sans hésiter, que nous allons à Paris, ou en tel autre lieu qu'on voudra prendre.

On demande ce qu'il y a dans l'esprit qui nous fait parler ainsi. Je réponds premièrement, qu'il n'importe pas de le savoir : il suffit de savoir que la chose est; et trop de subtilité en ces choses, ne fait qu'embrouiller. En second lieu, je réponds que ce qui reste, c'est l'acte même, mais plus obscur et plus sourd; parce qu'on n'y a pas la même attention : car il faut soigneusement observer que l'acte et l'attention à l'acte sont choses fort distinguées; de sorte qu'il peut arriver qu'un acte continue, encore qu'on n'y pense pas toujours également; d'où, pas à pas et en diminuant l'attention par degrés, il peut arriver qu'on n'y pense guère ou point du tout : ce qui ne détruit pas l'acte; mais le laissant en son entier, fait seulement qu'il demeure un peu à l'écart par rapport au regard de l'ame, c'est-à-dire, à la réflexion, jusqu'à ce qu'on nous réveille comme on faisoit à notre voyageur en lui demandant : Où allez-vous? A quoi il répond d'abord : Je vais à Rome; ce qui ne demande pas qu'il fasse toujours un nouvel acte, mais qu'il fasse réflexion sur celui qu'il avoit déjà fait, et qui subsistoit sourdement et obscurément dans son esprit, sans qu'il songeât à l'y regarder.

A vrai dire, cela n'a point de difficulté. On pour-

roit dire qu'il en est de cet acte comme d'un trait qu'on lance d'abord, et qui avance en vertu de la première impulsion qui n'est plus. En cette sorte, on pourroit penser qu'après la direction de l'esprit, qui s'appelle intention et résolution, il y reste une impression qui le fait tendre à la même fin.

Mais qu'est-ce que cette impression? Je dis que c'est l'acte même; ou, si l'on ne le veut pas de cette sorte, c'est une disposition en vertu de laquelle on est toujours prêt à en faire un autre semblable. Mais j'aime encore mieux dire que c'est l'acte même qui subsiste sans qu'on y ait la même attention, ainsi que je l'ai supposé d'abord, quoique au fond il importe peu, et que ces deux manières d'expliquer ne diffèrent guère.

La difficulté consiste à savoir quand est-ce que cet acte cesse, et comment. Mais premièrement il est constant qu'il cesse par une actuelle et certaine révocation de son intention : secondement, on ne doute pas qu'il ne cesse encore par une longue interruption de la réflexion qu'on y fait.

C'est ici que les docteurs se tourmentent à chercher quel temps il faut pour cela. Mais la question est bien vaine; puisqu'il est certain qu'il n'y a pas là de temps précis et déterminé, et que l'acte dure plus ou moins dans sa vertu, selon qu'il a été plus ou moins fort lorsqu'il a été commencé, comme l'impression dure plus long-temps dans le trait ou dans une pierre, selon que l'impression a été plus grande.

Ce qu'on peut dire, c'est, en premier lieu, que régulièrement le sommeil emporte une interruption inévitable à un acte libre, à cause de la suspension

qui arrive alors dans l'usage de la liberté et de la raison. C'est aussi pour cela qu'on conseille de renouveler ses bonnes résolutions en s'éveillant. Secondement, on doit dire qu'une grande occupation de l'esprit cause aussi une interruption; parce que deux actes ne peuvent pas se trouver ensemble dans un degré éminent et fort; de sorte qu'ordinairement l'un efface l'autre en cet état. Le moyen d'éviter tout embarras, c'est de renouveler de temps en temps ses bonnes résolutions : et aussi quand on l'a fait sérieusement, il ne faut plus s'embarrasser si l'acte subsiste; puisqu'il est certain qu'il peut subsister long-temps, et souvent des journées entières sans qu'on y pense.

Quelques docteurs estiment qu'il peut être fait avec tant de force, qu'il subsiste plusieurs années, même au travers du sommeil et des autres occupations, à cause de l'éminence et de la vertu de cet acte : ce qu'il n'est pas nécessaire de combattre; puisque régulièrement cela n'est pas ainsi, et que c'en est assez pour voir qu'il ne faudroit pas s'y fier : outre qu'il paroît manifestement contradictoire qu'un acte soit aussi fort qu'on le dit, et qu'à la fois on cesse d'y penser un très-long temps; puisque le propre des sentimens qui nous tiennent fort au cœur, c'est de revenir souvent, et de s'attirer souvent notre attention.

Au reste, il faut ici remarquer qu'il y a des vérités si simples, qu'elles nous échappent quand on entreprend de les entendre mieux qu'on n'a fait d'abord. Si quelqu'un vouloit définir ce que c'est qu'assurer, ou que nier, ou qu'une opinion, ou qu'un

doute, ou qu'une science certaine, et chercher à ajouter quelque chose à la première et droite impression que ces mots font d'abord dans nos esprits, il ne feroit que se tourmenter et s'alambiquer, pour mieux entendre ce qu'il avoit déjà entendu parfaitement du premier coup. Il en est de même de l'intention virtuelle, que chacun trouve en soi-même sitôt qu'il l'y cherche. De là il suit clairement qu'elle suffit pour les sacremens, en toute opinion, et pour le mérite; parce que c'est ou l'acte même continué plus sourdement, ou quelque chose d'équivalent à l'acte.

Pour en venir à ce qui vous touche en votre particulier, ne croyez jamais que vous ayez révoqué vos résolutions, sans que vous en trouviez en vous-même une révocation marquée; et croyez encore moins qu'elles finissent, pour ainsi dire, comme d'elles-mêmes par une interruption de quelques momens, ou même de quelques heures; puisqu'il est bien certain que non, et que les actes durent plus sans difficulté que la réflexion qu'on y fait. Allons simplement avec Dieu : quand notre conscience ne nous dicte point que nous ayons changé de pensée ou de sentiment, croyons que cette même pensée et le même sentiment subsistent toujours.

Les actes qu'on aperçoit vivement ne sont pas toujours les meilleurs. Ce qui naît comme naturellement dans le fond de l'ame, presque sans qu'on y pense, c'est ce qu'elle a de plus véritable et de plus intime; et les intentions expresses qu'on fait venir dans son esprit comme par force, ne sont souvent autre chose que des imaginations, ou des paroles prises dans notre mémoire comme dans un livre.

Comment faut-il faire maintenant pour former ces actes qui naissent comme de source. C'est une chose facile à entendre; et je crois vous en avoir assez dit, pour ne vous laisser aucun doute sur ce sujet. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1691.

Mandez-moi sincèrement comment on se trouve du confesseur.

LETTRE XL.

Sur les actes qui viennent du cœur.

Madame d'Alègre a pensé d'elle-même à vous aller voir madame votre sœur et vous; et vous n'avez à me savoir gré que d'avoir résolu sur l'heure à l'accompagner dans un voyage, dont vous étiez toutes deux l'agréable sujet.

Je ne compte point aller à Fontainebleau, ni sortir du diocèse qu'après la Toussaint; mais je ferai beaucoup de visites dans le diocèse et autour d'ici.

Vous n'avez point du tout à vous confesser des peines que vous savez, même dans le cas dont vous me parlez.

Ce que j'appelle sortir de source dans l'ame et comme naturellement, c'est lorsque les actes sont produits par la seule force des motifs qu'on s'est rendu familiers et intimes, en les repassant souvent avec foi dans son esprit, sans qu'il soit besoin d'arracher ces actes comme par une espèce de force, et

qu'ils viennent comme d'eux-mêmes sans réflexion et attention expresse. Voilà les bons actes, et ceux qui viennent du cœur.

Je songerai à M. Morel; et je vous dirai par avance qu'un homme qui a un emploi réglé n'en doit pas être aisément tiré pour un emploi passager.

Vous faites trop d'honneur à ma sœur : elle vous en est fort obligée; elle se porte à son ordinaire.

A Germigny, ce 5 octobre 1691.

LETTRE XLI.

Sur les pouvoirs donnés aux confesseurs des religieuses, et sur les avantages qu'elle pouvoit retirer de ses peines.

Votre lettre du 23, ma Fille, me marque le contentement que vous avez madame votre sœur et vous, de l'ouvrage qu'on vous a envoyé de ma part : Dieu soit loué. Il y avoit plusieurs jours que j'enfantois, ce me sembloit, quelque chose pour vous, quand vous m'avez exposé les désirs de madame de Harlay. Tout ce que je méditois y revenoit fort, et il n'y aura qu'à le tourner au renouvellement des vœux et de la retraite. Ainsi cela se fera, s'il plaît à Dieu, au premier jour, et peut-être cette nuit, si Dieu le permet.

Je suis bien aise que M. le Blond vous demeure : je lui écris pour l'y exhorter. Je n'ai pu aller à Jouarre pendant que vous étiez indisposée : je serois entré sans hésiter pour vous voir. J'ai demain une conférence à Meaux. Si M. l'intendant y vient, ce sera un retardement pour mon voyage; mais il se

fera certainement, s'il plaît à Dieu. Le congé que j'ai donné à madame votre abbesse, est de deux mois, à compter depuis le jour de son départ de Jouarre.

Les confesseurs des religieuses, soit ordinaires ou extraordinaires, n'ont pas les cas réservés, si on ne les leur donne expressément; mais aussi n'y manque-t-on pas pour l'ordinaire.

Vous avez déjà vu qu'il me sera fort facile de tourner quelque chose que je vous destinois, à la retraite et au renouvellement des vœux; et ainsi vous serez contente, tant pour vous que pour elle, s'il plaît à Dieu. Il s'agit d'un acte d'abandon, que je crois spécialement nécessaire à votre état, suivant que je vous l'ai déjà dit. Je n'y dirai rien qui ne puisse paroître commun à tout chrétien dans le fond.

Je suis bien éloigné de croire que votre santé me soit présentement inutile. Vous savez combien de choses nécessaires j'apprends tous les jours de vous. C'est vous qui m'avez fait connoître les sujets; et je ne trouve la dernière certitude sur laquelle il faut que je m'appuie dans les affaires, que dans le concert de vous deux avec madame de Lusanci; car sa fidélité me la fait mettre en tiers; et je reconnois encore que vous lui êtes fort nécessaire, pour lui inspirer le courage qu'elle a besoin de renouveler à chaque moment. Au surplus, il n'est pas question avec vous de m'être ou ne m'être pas nécessaire. Vous m'êtes chère par vous-même, et c'est Dieu même qui a fait cette liaison. Ainsi vous devez, sans hésiter, me dire ce scrupule ou cette peine, comme vous voudrez l'appeler, à notre premier entretien;

et dès à présent, je vous l'ordonne, et de me découvrir tout ce dont le retour pourra vous faire de la peine, quand même vous vous seriez calmée là-dessus, à la réserve des choses dont je vous ai défendu de me parler davantage; de peur de nourrir une inquiétude que je veux calmer et déraciner, s'il se peut.

Ne dites pas que votre état nuise à votre perfection; dites plutôt avec saint Paul : *Nous savons que tout coopère à bien à ceux qui aiment Dieu* (1). Or il n'y a nul état qui empêche d'aimer Dieu, que celui du péché mortel. Il n'y a donc nul état, excepté celui du péché mortel, qui, loin d'être un obstacle au bien des fidèles, ne puisse, avec la grâce de Dieu, y concourir. Je veux donc bien que vous lui demandiez avec cet apôtre qu'il vous délivre de cet ange de Satan (2), quand vous seriez assurée que c'en est un; mais non pas qu'il vous empêche de bien espérer de votre perfection.

Je vous parle fort franchement, et nullement par condescendance : je suis incapable de ce rebut que vous craigniez; et le plus sensible plaisir que vous me puissiez faire, c'est non-seulement de ne m'en parler jamais, mais d'agir comme assurée qu'il n'y en a point. Vous voyez, par cette réponse, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par la poste. Je vous prie de dire à mesdames Gobelin, d'Ardon et du Mans, que j'ai aussi reçu leurs lettres, et que je n'ai nul loisir de leur répondre. A vous de tout mon cœur, sans oublier madame de Luynes.

A Germigny, ce 24 octobre 1691.

(1) *Rom.* VIII. 28. — (2) *II. Cor.* XII. 8.

LETTRE

LETTRE XLII.

Sur la nécessité des souffrances, les scrupules mal fondés, et la compatibilité d'une certaine tristesse avec la joie chrétienne.

J'ai reçu, ma Fille, vos lettres du 30 octobre, du 1, 2 et 4 novembre, avec ma béatitude, qui est celle en vérité que j'aime le plus, quoique la dernière soit constamment la plus parfaite, et celle sur laquelle le Sauveur appuie le plus : mais celle-ci y prépare; et le cœur, pour être pur, doit être mis dans le feu de la souffrance. Mais hélas ! je n'en ai pas le courage : priez Dieu qu'il me le donne.

Vous vous préparez beaucoup de peine, si vous ne vous attachez constamment à la pratique que je vous ai ordonnée sur ces matières pénibles. Ce que vous diront sur cela les confesseurs sera bon, solide, véritable; mais peu convenable à votre état, et capable de vous détourner de cet esprit de dilatation et de confiance, où vous avez besoin d'être conduite. Soyez une fois persuadée que ces sentimens, qui vous viennent par des choses d'ailleurs innocentes, ne vous obligent point à la confession, et qu'il n'y a que l'assurance du consentement exprès et formel au péché mortel, qui vous y oblige dans l'état où vous êtes. Remettez toutes ces peines à mon retour, et tenez-vous en repos. Toute l'inquiétude que vous vous donneriez sur ce sujet ne seroit qu'un empêchement à l'œuvre de Dieu; et vous croirez toujours que vous ne vous êtes pas assez expliquée à moi, quoi que vous fassiez, et

quoi que je puisse vous dire. Je vous renouvelle donc toutes les défenses que je vous ai faites sur ce sujet-là, sans dessein de vous obliger à péché quand vous y contreviendrez par foiblesse et par scrupule.

Vous avez parfaitement bien pris l'esprit des Sentences que je vous ai données. Mais ce que vous ajoutez sur votre mélancolie, que vous croyez incompatible avec cette joie, n'est pas véritable. Croyez-vous que le saint homme Job n'ait pas ressenti cette tristesse, qui nous fait voir un Dieu armé contre nous? vous savez bien le contraire. Et Jésus-Christ n'a-t-il pas été lui-même plongé dans l'ennui et dans la tristesse jusqu'à la mort? Croyez donc que ces tristesses, quelque sombres et quelque noires qu'elles soient, et de quelque côté qu'elles viennent, peuvent faire un trait de notre ressemblance avec Jésus-Christ, et peuvent couvrir secrètement ce fond de joie qui est le fruit de la confiance et de l'amour.

Je vous reconnois toujours pour ma première Fille, et dès le temps de votre profession, et depuis mon installation à Jouarre; et cela vous est bon pour vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

LETTRE XLIII.

Il s'applique à dissiper ses craintes, et l'excite à la confiance.

Vous n'avez rien, ma Fille, à confesser davantage sur la matière dont vous me parlez, ni à vous

inquiéter de vos confessions passées. Vous n'avez rien à dire sur cela qu'à moi, pour les raisons que vous aurez pu voir dans ma lettre de ce matin, et pour d'autres encore plus fortes, qui ne se peuvent pas écrire si aisément. Je vous entends très-bien, et vous pouvez vous reposer sur ma décision.

C'est à l'heure de la mort qu'il faut le plus suivre les règles que je vous ai données ; parce que c'est alors qu'il faut le plus dilater son cœur par un abandon à la bonté de Dieu. C'est alors, dis-je encore un coup, qu'il faut le plus bannir les scrupules. Mettez-vous donc en repos pour une seconde fois; ne croyez point que vous me fatiguiez jamais : toute ma peine est pour vous; et je ne veux point, si je puis, laisser prévaloir la peine; ce qui ne manque point d'arriver quand on s'accoutume à revenir aux choses déjà résolues. Tenez-vous donc ferme, ma Fille, à ce que je vous décide, et ne vous laissez ébranler ni à la vie ni à la mort. Y a-t-il quelqu'un sur la terre qui doive répondre de votre ame plus que moi? Vous reconnoissez que je vous ai enfantée par la divine parole; vous êtes la première qui vous êtes soumise à ma conduite à l'extérieur et dans l'intérieur : que sert tout cela, si vous ne croyez pas à ma parole? Tenez-vous donc, pour la troisième fois, à ma décision.

Nous sommes affligés au dedans et au dehors par la tentation; mais nous ne sommes pas angoissés, c'est-à-dire, resserrés dans notre cœur; mais nos entrailles sont dilatées par la confiance (1). Nous sommes agités par des difficultés, où il semble que

(1) *II. Cor.* IV. 8, 9.

l'on ne voie aucune issue ; mais nous ne sommes point abandonnés ; et la main qui seule nous peut délivrer, ne nous manque pas. Nous sommes abattus jusqu'à croire, en nous consultant nous-mêmes, qu'il ne nous reste aucune ressource, mais nous ne périssons pas, parce que celui qui a en sa main la vie et la mort, qui abat et qui redresse, est avec nous.

C'est, ma Fille, ce que je veux que vous alliez dire à Dieu au moment que vous aurez lu cette lettre.

A Dammartin, ce 5 novembre 1691.

LETTRE XLIV.

Sur les confessions faites à des prêtres qui n'auroient pas les cas réservés; et sur l'abandon à la divine bonté.

J'arrive en bonne santé, Dieu merci, ma Fille, et on me rend vos lettres du 7 et du 8.

Il ne faut point s'embarrasser des confessions passées pour les cas réservés. Je vous avoue qu'à la vérité je ne sais pas bien si la réserve a lieu à l'égard des religieuses; et si en cas qu'elle ait lieu, leurs confesseurs sont censés avoir les cas réservés à leur égard. Mais quoi qu'il en soit, il est constant que la bonne foi suffit dans les uns et dans les autres, et qu'il ne faut point songer à recommencer les confessions. Depuis que le doute est levé, et qu'ainsi la bonne foi n'y pourroit pas être, je déclare que mon intention est que tous ceux qui confesseront à Jouarre puissent absoudre de tout cas; et ainsi on

est assuré et pour le passé par la bonne foi, et pour l'avenir par ma permission expresse, que j'envoie à madame la prieure.

A votre égard, je vous défends de réitérer vos confessions, sous prétexte d'omission ou d'oubli, à moins que vous ne soyez assurée, premièrement, d'avoir omis quelque péché; et secondement, que ce péché soit mortel; ou, si c'est une circonstance, à moins qu'elle soit du nombre de celles qu'on est obligé de confesser; et je vous défends sur tout cela de vous enquérir à personne, et vous ordonne de passer outre à la communion, en plein abandon et confiance; à moins que par vous-même vous soyez entièrement assurée de ce que je viens de vous dire. Pour le surplus, vous devez être très-assurée que je vous entends; parce que, sachant très-bien tous les côtés d'où peut venir cette peine, je vois que la résolution et l'ordre que je vous donne, ne peut être affoibli ou changé par quelque côté que ce soit. Tenez-vous-en donc là, et ne vous laissez point troubler par toutes ces peines. M. de Sainte-Beuve avoit raison, et il y a plutôt à étendre qu'à rétrécir ces défenses : car il faut établir surtout l'abandon entier à la divine bonté, qui est un moyen encore plus sûr et plus général d'obtenir la rémission des péchés, que l'absolution; puisqu'il en renferme toujours le vœu, et en contient la vertu.

Au reste, je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de ce noir chagrin : mais je ne veux point que votre repos dépende de là; puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu; et ni je

ne puis le changer, puisque c'est l'annexe inséparable de sa souveraineté; ni je ne le veux, parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste toute la subordination de la créature envers Dieu.

Vous pouvez envoyer à madame de Harlay ce qui regarde l'intention : je vous enverrai le reste quand il me sera donné. Je ne crains aucun verbiage de votre côté; et vos lettres, quelque longues qu'elles soient, ne me feront jamais la moindre peine, pourvu seulement que vous n'épargniez point le papier, et que vous vouliez prendre garde à ne point presser sur la fin des pages vos lignes et votre écriture; car au reste elle est fort aisée.

A Paris, ce 9 novembre 1691.

LETTRE XLV.

Sur un écrit pour la retraite. Il lui conseille de ne plus consulter sur ses peines.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du 12. Je vous envoie l'écrit pour la retraite : vous en pouvez laisser tirer des copies, non-seulement pour madame de Harlay, mais encore à nos chères Sœurs, et à ma sœur Cornuau. Vous me ferez plaisir après cela de me renvoyer l'original; parce que j'en veux envoyer autant aux Filles de Sainte-Marie de Meaux.

J'ai une grande consolation de ce que vous me mandez de ma sœur de la Guillaumie et de ses compagnes, aussi bien que de nos dernières professes. Ce m'est en vérité une grande joie, d'avoir mis la

dernière main à leur consécration. J'espère que Dieu leur fera sentir du fruit de la conduite épiscopale, à laquelle elles se sont soumises d'abord; et je les exhorte à y demeurer.

Quant à ces peines dont vous me parlez, elles ne doivent non plus vous arrêter, quand elles arrivent à la communion, que dans un autre temps; autrement le tentateur gagneroit sa cause : car, comme vous le remarquez, il ne demande qu'à nous tirer des sacremens et de la société avec Jésus-Christ. Vous avez donc bien fait de passer par-dessus, et de ne vous en confesser pas. La bonne foi et l'obéissance vous mettroient absolument à couvert, quand vous vous seriez trompée. Mais loin de cela, vous avez bien fait; et plût à Dieu que vous fissiez toujours de même ! Il n'y a point eu d'irrévérence dans votre communion, ni de péché à vous être élevée par-dessus la pensée que vous faisiez mal; parce que c'est précisément ces sortes de pensées scrupuleuses et déraisonnables qu'il faut mépriser. Je ne veux point que vous vous confessiez à M. le curé, non plus qu'aux autres, de semblables peines.

Je veux bien, ma Fille, que vous m'en rendiez compte, quand vous ne pourrez pas les vaincre sans cela : mais le fond le meilleur seroit de ne plus tant consulter sur des choses dont vous avez eu la résolution ou en elles-mêmes, ou dans d'autres cas semblables. Ces consultations entretiennent ces dispositions scrupuleuses, et empêchent de parler de meilleures choses. Ne vous étonnez donc pas si je tranche dorénavant en un mot sur tout cela; car je pécherois en adhérant à ces peines.

Je ne vous ai parlé de prévenir nos chères Sœurs,

que parce que la charité est prévenante. Je fais réponse à madame de Lusanci pour les affaires, et je vous prie de la bien assurer que je ne serai jamais prévenu contre elle.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 14 novembre 1691.

LETTRE XLVI.

Sur un écrit qu'il avoit composé pour l'instruction de ses Filles.

L'ÉCRIT que je vous envoie est plus long que je ne pensois; mais c'est que j'ai voulu rendre tout ce que Dieu me prêtoit. Je prévois qu'il sera assez difficile qu'on l'ait décrit assez tôt pour me donner le loisir de l'envoyer à nos Sœurs de Meaux avant la Présentation, qui, ce me semble, est le 21. Cela se pourra pourtant, si ma sœur de la Guillaumie veut bien, pour l'amour de moi, puisque je l'en prie, faire un peu de diligence pour la première copie, et pour celle de madame de Harlay. Quant à nos autres Filles, je laisse la distribution à votre discrétion, et pour cause.

A Versailles, ce 15 novembre 1691.

LETTRE XLVII.

Il lui ordonne de lui faire part d'une pensée qu'elle ne lui avoit pas déclarée.

ECRIVEZ-MOI, sans hésiter, cette pensée que vous ne voulez me dire que par mon ordre. J'ai répondu à

tous vos doutes. C'est pour vous plutôt que pour moi que je vous défends de répéter.

Je salue madame votre Sœur de tout mon cœur. Mon entretien avec madame n'a pas plus opéré que les autres : mais ce n'est pas là que je mets ma confiance; et soit qu'elle retourne, soit qu'elle demeure en ce pays, j'espère établir une conduite uniforme et certaine. Dieu soit avec vous.

A Versailles, ce 20 novembre 1691.

Je remercie aussi madame de Rodon, et je suis bien aise que vous en soyez contente.

LETTRE XLVIII.

Il lui défend de consulter dans ses doutes d'autres que lui; et veut qu'elle cesse de revenir aux choses qui ont été décidées.

Vous avez très-bien fait de communier sans vous confesser de ces peines. M. le curé a toujours les mêmes approbations; mais je vous ai défendu, et je vous défends de vous confesser de ces peines à lui ou à d'autres, à moins que vous soyez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer s'il étoit besoin, que vous avez consenti à un péché mortel, si c'en est un; ou si ce n'en est pas un, je ne veux point que vous consultiez sur cela d'autre que moi, ni que vous me consultiez par écrit. Tout ce que je puis faire, c'est de souffrir que vous m'en parliez de vive voix, encore ne vous le permettrai-je que par condescendance.

Je vous défends tout empressement et toute inquiétude pour cette consultation, que vous pourrez

me faire à moi-même, remettant la chose à mon grand loisir. Vous voyez bien après cela, ma Fille, que me demander des règles pour distinguer le sentiment d'avec le consentement, et en revenir aux autres choses dont vous parlez dans vos lettres, c'est recommencer toutes les choses que nous avons déjà traitées, et je ne le veux plus ; parce que c'est trop adhérer à vos peines. Ainsi je vous déclare que voici la dernière fois que je vous ferai réponse sur ce sujet : et dès que j'en verrai le premier mot dans vos lettres, je les brûlerai à l'instant, sans les lire seulement ; ce que je ne vous dis ni par lassitude, ni par dégoût de votre conduite, mais parce que je vois la conséquence de vous laisser toujours revenir à de tels embarras sous d'autres couleurs.

J'ai reçu agréablement les reproches de madame votre sœur : je n'ai pas le loisir d'y répondre, et j'en suis fâché.

Quant à mon écrit, votre correction n'est pas mauvaise ; mais vous avez trop deviné. La première ligne naturellement ne signifioit rien sinon que le sens étoit complet à cet endroit ; et la seconde, que c'étoit la fin de tout le discours. Le changement que vous avez fait n'altère rien dans le sens ; mais je l'aime mieux comme il étoit : mon intention a été que les paroles de l'Apocalypse fussent une conclusion du tout.

Il faut bien encourager madame de Lusanci, qui agit à la vérité avec un courage qu'on ne peut assez louer. On s'élève beaucoup, et très-injustement contre elle ; je n'oublierai rien pour la soutenir.

A Paris, ce 24 novembre 1691.

LETTRE XLIX.

Il lui montre la cause de ses peines, et lui en propose les véritables remèdes.

J'ai lu, ma Fille, la petite lettre qui étoit incluse dans celle de madame de Lusanci. Offrez vos peines à Dieu, pour en obtenir la cessation ou l'adoucissement et la conversion des pécheurs. Je vous assure qu'il n'y a point eu de péché mortel dans tout ce que vous m'avez exposé, ni aucune matière de confession : ce que vous me proposez en dernier lieu est de même nature. A quoi songez-vous, ma Fille, de chercher à calmer ces peines par des résolutions à chaque difficulté? C'est une erreur : elles croîtront à mesure qu'on s'appliquera à les résoudre; et il n'y a de remède que celui de l'obéissance et de l'abandon, qui tranche le nœud.

Je vous défends encore une fois de vous tourmenter à chercher la différence du sentiment et du consentement. Tenez-vous-en à mes décisions précédentes, et surtout à celles de la dernière lettre qui comprend tout. Je sais mieux ce qu'il vous faut que vous-même. Si vous étiez autant fidèle et obéissante qu'il faudroit, vous ne diriez jamais un mot à confesse de toutes ces peines : vous faites de grands efforts pour vaincre vos peines, et puis vous en revenez à la même chose.

Vous ne m'avez pas entendu quand je vous ai dit que le consentement à une certaine chose étoit péché mortel. Je m'expliquai après, et je vous assure

qu'il n'y en a point dans ce que vous m'exposiez. Vous vous tendez des piéges à vous-même, et vous êtes ingénieuse à vous chercher des embarras. La vivacité de votre imagination est justement ce qui a besoin des remèdes que je vous donne. Ainsi décisivement ce sera la dernière fois que je répondrai à de telles choses. Il n'y a nul péché dans ces peines, que celui d'y adhérer trop, et d'y trop chercher de remèdes. Si ceux que je vous donne ne vous appaisent pas, il n'y a plus qu'à s'abandonner à la divine bonté. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 29 novembre 1691.

LETTRE L.

Il l'assure qu'elle a satisfait à tout dans sa dernière revue, et l'instruit des dispositions qu'il ressentoit dans la conduite des ames.

Je n'ai reçu votre lettre, qui est venue par la poste, que fort tard, et dans un temps où il eut été difficile d'y faire réponse. Je crains bien cependant que cela ne vous ait causé de l'embarras dans vos dévotions : il n'y en a pourtant point de sujet. Pour le passé, la revue que vous m'avez faite a été bien faite de votre part, et très-bien entendue de la mienne. La répétition que vous en avez faite à votre dernière confession m'a suffisamment remis les choses que vous m'aviez dites, et assez pour donner matière à l'absolution. Ainsi je vous défends tout retour et toute inquiétude sur cela, et de vous en confesser de nouveau ni à moi ni à d'autre.

L'autre peine que vous m'expliquez ne doit non plus vous embarrasser, après les résolutions que vous avez eues sur cela de M. l'abbé de la Trappe et de moi. A la vérité je ne voudrois pas exciter ces tendresses de cœur directement : mais quand elles viennent ou par elles-mêmes, ou à la suite d'autres dispositions qu'il est bon d'entretenir et d'exciter, comme la confiance et l'obéissance, et les autres de cette nature, qui sont nécessaires pour demeurer ferme, et avec un chaste agrément sous une bonne conduite; il ne faut nullement s'en émouvoir, ni s'efforcer à les combattre ou à les éteindre; mais les laisser s'écouler et revenir comme elles voudront.

C'est une des conditions de l'humanité, de mêler les choses certainement bonnes avec d'autres qui peuvent être suspectes, douteuses, mauvaises même si l'on veut. Si par la crainte de ce mal on vouloit ôter le bien, on renverseroit tout, et on feroit aussi mal que celui qui, voulant faucher l'ivraie, emporteroit le bon grain avec elle. Laissez donc passer tout cela, et tenez-vous l'esprit en repos dans votre abandon. Je vous défends d'adhérer à la tentation de quitter, ou à celle de croire qu'on soit fatigué ou lassé de votre conduite; puisqu'en effet on ne l'est pas, et on ne le sera jamais, s'il plaît à Dieu; car il ne faut jamais abandonner, ni se relâcher dans son œuvre.

Pour vous dire mes dispositions, autant qu'il est nécessaire pour vous rassurer, je vous dirai qu'elles sont fort simples dans la conduite spirituelle. Je suis conduit par le besoin : je ne suis pas insensible, Dieu merci, à une certaine correspondance de sentimens

ou de goûts; car cette indolence me déplaît beaucoup, et elle est tout-à-fait contraire à mon humeur : elle feroit même dans la conduite une manière de sécheresse et de froideur qui est fort mauvaise. Mais quoique je sente fort ces correspondances, je ne leur donne aucune part au soin de la direction, et le besoin règle tout. Au surplus, je suis si pauvre que je n'ai jamais rien de sûr ni de présent. Il faut que je reçoive à chaque moment, et qu'un certain fond soit excité par des mouvemens dont je ne suis pas tout-à-fait le maître. Le besoin, le besoin, encore un coup, est ce qui détermine. Ainsi tout ce qu'on sent par rapport à moi, en vérité ne m'est rien de ce côté-là, et il ne faut pas craindre de me l'exposer; parce que cela n'entre en aucune sorte dans les conseils, dans les ordres, dans les décisions que j'ai à donner.

Je vous ai tout dit ; profitez-en, et ne vous laissez point ébranler : ce seroit une tentation trop dangereuse, à laquelle je vous défends d'adhérer pour peu que ce soit. Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 26 décembre 1691.

LETTRE LI.

Il approuve la conduite qu'elle a tenue à l'égard de ses peines.

J'ai reçu toutes vos lettres, et entre autres celles qu'un Capucin m'a rendues. Vous avez fort bien fait de passer par-dessus vos dernières peines; et je vous défends de vous y arrêter jamais, ni de vous

confesser de ne les avoir point confessées. Si vous continuez de cette sorte à entrer dans les pratiques que je vous ai marquées, vous vous faciliterez beaucoup la réception des sacremens, et vous y trouverez la consolation qu'y doit trouver une ame chrétienne, c'est-à-dire, une ame confiante.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous. Je le prierai de tout mon cœur pour madame la comtesse de Verue : on la disoit morte à Versailles ces jours passés; j'en serois fâché, et je voudrois autre chose d'elle auparavant.

A Meaux, ce 27 décembre 1691.

LETTRE LII.

Sur les conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, et sur la manière dont les sacremens opèrent.

L'acte de contrition, nécessaire au sacrement de pénitence, ne demande pas un temps précis, et ne consiste pas dans une formule qu'on se dit à soi-même dans l'esprit. Il suffit de s'y exciter quelques heures avant la confession : quelquefois même l'acte qu'on excite long-temps devant est si efficace, que la vertu en demeure des journées entières. Je ne croirois pas qu'un acte pût subsister en vertu, quand le sommeil de la nuit, ou quelque grande distraction est intervenue : à plus forte raison, quand le péché mortel, qui est une rétractation trop expresse de l'acte d'amour, se trouve entre l'acte et la confession ou l'absolution. Il ne faut donc point s'inquiéter si

l'on a répété cet acte ou immédiatement avant l'absolution, ou à la confession de quelque péché oublié : il suffit qu'il n'y ait pas eu d'interruption ou de rétractation, selon les manières que je viensde dire. Au reste, il faut tâcher de former en soi une habitude si forte et si vive des vertus et des sentimens de piété, qu'ils naissent comme d'eux-mêmes, et presque sans qu'on les sente, du moins sans qu'on y réfléchisse. Je n'ai rien à ajouter à mon catéchisme, sur les actes de contrition et d'attrition.

Il est inutile de savoir si les sacremens opèrent physiquement ou moralement : ce qui est très-assuré, c'est que ce physique tient bien du moral, et que ce moral, par sa certitude, sa promptitude et son efficace, tient bien du physique : et c'est peut-être ce que veulent dire ceux qui leur attribuent une opération physique. Il suffit de savoir que l'opération du Saint-Esprit, qui s'applique et se développe, pour ainsi parler, dans les sacremens, est très-réelle et très-physique, et qu'elle sort, pour ainsi parler, à la présence du sacrement, comme d'un signe qui la détermine en vertu de la promesse de Dieu très-infaillible. Adorez cette grâce, admirez cette opération, croyez en cette puissance, conformez-vous à cette efficace, par une volonté vive, qui s'accommode à l'impulsion et à l'action d'un Dieu.

A la fin de 1691.

LETTRE

LETTRE LIII.

Sur ses peines, et sur les cas où elle devoit recommencer le Bréviaire.

Votre lettre du 30 décembre, ma chère Fille, m'oblige à vous dire d'abord que je suis content de votre obéissance. La règle que je vous ai donnée, sur les peines que vous savez, s'étend à toutes les autres, quant à l'obligation de les confesser, mais non pas quant à la défense de le faire : car je ne vous défends pas de vous confesser de ces peines, ou des péchés que vous pourrez croire y avoir commis, pourvu que ce ne soit pas avec cette anxiété qui vous empêche de communier, ou ne vous permet pas de le faire avec toute la dilatation que cette action demande. Ce que je vous défends précisément à cet égard, c'est que vous ne songiez jamais à vous priver de la communion, ni à recommencer vos confessions avant ou après vous en être approchée, à moins que vous soyez assurée jusqu'à en pouvoir jurer, qu'il y a eu un péché mortel dans vos jugemens, dans vos distractions, dans vos soupçons, et dans tous les sujets de vos peines. Je vous l'ai déjà dit, et vous deviez l'avoir entendu; mais à présent que vous l'avez par écrit, je m'attends à une entière obéissance.

Je serois bien fâché que nous perdissions ma sœur de Saint-Gabriel. Je lui donne de tout mon cœur ma bénédiction, et je ne manquerai pas de l'offrir à Dieu, dont elle recevra, et en cette vie

et en l'autre, la récompense de sa fidélité et de son obéissance.

On s'est contenté de vous donner la copie de la réquisition du promoteur; parce que c'est le fondement de ce qui se fera dans la suite : on n'eut pas le temps d'écrire le reste. Il n'y a point de façon à faire de cette réquisition; et au contraire, il est bon qu'on la sache. Pour ce qui est des dispositions de madame votre abbesse, elle voudroit bien ne pas retourner; mais elle sent qu'il faudra le faire. Je suis résolu à la pousser, si dans huit jours sans retardement elle ne prend un parti : pour lui parler, c'est temps perdu. J'envoie à madame la prieure et à madame de Lusanci les ordres pour ce qu'il faut faire, si elle s'avisoit de prévenir la signification de mon ordonnance, comme le sieur de la Madeleine l'en presse bien fort; mais ce n'est pas à lui qu'elle se fie sur cela. Que ceci ne soit que pour madame de Luynes, madame de Lusanci et vous.

Il ne faut jamais avoir de réserve en me parlant : vous voyez bien qu'à la fin il y faut venir, et que Dieu le veut.

Il n'y a rien à recommencer dans le Bréviaire que les endroits où l'on seroit assuré, dans le degré que je vous marque pour les autres choses, ou d'avoir omis, ou d'avoir été distrait volontairement. Je vous défends tout autre recommencement. Ne vous allez point rejeter dans l'embarras de distinguer ce qui est volontaire ou non; cela rameneroit toutes vos peines l'une après l'autre, et vous n'en sortiriez jamais. *Amen* et *Alleluia*. C'est dans l'acte d'abandon, que se trouve le seul remède à vos

maux : je m'y unis de tout mon cœur, et vous le pouvez mander à madame de Harlay.

C'est un grand mot que celui du saint prophète : *Elegi abjectus esse* (1) : « J'ai choisi d'être des der- » niers dans la maison de mon Dieu »; et je rends grâces à Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur avec un sentiment particulier. Je le prie, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

Priez pour moi; demandez pour moi des prières de tous côtés, et surtout à madame de Harlay, et à la sainte communauté où elle est. *Amen, Alleluia.*

A Paris, ce 5 janvier 1692.

LETTRE LIV.

Sur l'usage qu'elle devoit faire de ses peines.

Je ne crains point de prendre sur moi l'obéissance que vous rendrez, ma chère Fille, aux ordres que je vous ai donnés pour vos confessions.

Quant à cette disposition qui vous fait voir un Dieu toujours irrité; sans en examiner le principe, offrez pour la conversion des pécheurs, et surtout des plus endurcis, les peines qu'elle vous cause; j'espère que vous en serez soulagée : du reste, je vous mets et vous abandonne entre les mains de la miséricorde de Dieu. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

(1) *Ps.* LXXXIII. 11.

LETTRE LV.

Sur ses souffrances; et sur quelques passages de l'Ecriture relatifs à la crainte et à la confiance.

Je suis, ma Fille, très-sensible à vos douleurs : je vous suis très-obligé de les offrir à Dieu pour moi; mais je le prie qu'il vous en décharge, et qu'il n'accumule pas tant de croix ensemble. Si mes vœux sont exaucés, vous serez bientôt dans un état plus tranquille. Ces noirceurs dans l'esprit, avec des peines si aiguës dans le corps, ah! mon Dieu, c'en est trop : arrêtez votre bras, et faites sentir vos consolations; je vous en conjure par notre grand Médecin, qui a guéri nos plaies en les portant, et qui nous a laissé après lui un consolateur, dans lequel toutes les bontés sont passées de votre sein. *Amen, amen.* C'est pour réponse à votre lettre du 12.

Pour les autres, je vous dirai que j'accepte de tout mon cœur ce qui m'est échu en partage pour cette année, et je vous prie d'en bien faire mes remercîmens à madame de Luynes, par les mains de qui me sont venues toutes ces grâces.

Vous avez si bien fait parler saint Ambroise, que je ne puis assez vous en remercier; et j'espère bien quelque jour me servir utilement de cette oraison. Je vous promets de la faire pour vous au premier quart-d'heure que j'aurai libre.

Pour les passages que vous citez de Job et des autres saints, quand vous les aurez conciliés avec

ces paroles de notre Seigneur : *Ne craignez point, petit troupeau* (1); et avec celles de saint Paul : *Réjouissez-vous; encore une fois je vous le dis, réjouissez-vous* (2); et avec celles de saint Jean : *La parfaite charité bannit la crainte* (3); et avec toutes celles où il est dit que celui qui se fie au Seigneur et qui s'abandonne à lui n'a rien à craindre : tout ce que vous me direz pour concilier ces passages avec ceux qui vous font peur, je vous le dirai pour concilier ceux qui font peur, avec les règles que je vous ai données.

Faites-en l'essai, ma Fille, et par avance je vous déclare que vous trouverez qu'à proportion que la crainte augmente, on doit faire surnager la confiance, quand il n'y auroit que cette règle de saint Paul : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé* (4). Puissiez-vous être pénétrée de cette parole à l'instant que vous la lirez!

A Versailles, ce 17 janvier 1691.

LETTRE LVI.

Il lui défend de se confesser de ses peines, et lui marque quel est le parti le plus sûr pour elle.

Je vous écrivis encore hier, ma Fille, et je crois avoir répondu à tous vos doutes. Si vous y prenez bien garde, ce n'est toujours que la même peine qui revient sous d'autres couleurs, et tout au plus avec quelques circonstances qui ne changent rien. Il ne

(1) *Luc.* XII. 32. — (2) *Philip.* IV. 4. — (3) *I. Joan.* IV. 18. — (4) *Rom.* V. 20.

servira de rien de vous confesser au père Toquet : vous ne manquerez jamais de gens pour qui vous croirez avoir des exceptions à faire. Pour moi, je n'en fais aucune, et je ne consens point du tout que vous vous confessiez à lui de ces peines; car tout cela est directement contraire au dessein qu'il faut avoir, si on ne peut les étouffer, du moins de ne les nourrir pas.

Le principe de faire toujours le plus sûr n'est point pour les personnes peinées; parce que le plus sûr pour elles, c'est d'obéir : autrement elles se perdroient, et à force de chercher le plus sûr pour elles, il n'y auroit rien de sûr pour elles.

J'ai fait aujourd'hui pour vous à Dieu la prière de saint Ambroise, et je crois que notre Seigneur m'aura exaucé.

On vient de m'écrire que madame de Jouarre s'en va tout de bon. Je la suivrai de plus près qu'il me sera possible, et je n'abandonnerai jamais le saint ouvrage, ni le général ni le particulier. Cela est pour vous.

A Versailles, ce 18 janvier 1692.

LETTRE LVII.

Sur les raisons de nous soumettre à la volonté de Dieu.

Je souhaite d'apprendre, ma Fille, si vos douleurs vous ont quittée : j'en prie Dieu, et qu'enfin il commence à vous soulager après vous avoir poussée si loin.

Enfin madame de Jouarre se déclare malade, à

la seconde signification de mon ordonnance. Vous verrez, dans la lettre de madame de Lusanci, la signification qu'elle m'a fait faire.

Autre histoire : la Vallée écrit une grande lettre pour obtenir permission de venir à Paris, pour se faire traiter d'un cancer : on m'a envoyé la lettre, pour y faire telle réponse que je voudrois. J'ai dit qu'il n'y avoit qu'à le laisser là. M. de la Madeleine confirme sa maladie, et trouve étrange la demande qu'il fait à Jouarre d'une somme si considérable pour un petit homme comme lui. Tout considéré, il y a beaucoup d'apparence que vous verrez votre abbesse; mais au moins je n'assure rien, sinon que je ne vous laisserai pas long-temps combattre avec elle seul à seul, s'il plaît à Dieu.

O que Dieu est grand! ô que ses volontés sont souveraines et pleines de bonté! ô que Jésus-Christ est humble, patient et doux! Abandonnons-nous à lui, soumettons-nous avec agrément et complaisance : oui, mon Père, puisque vous le voulez ainsi.

A Paris, ce 21 janvier 1692.

LETTRE LVIII.

Il lui apprend ce qu'il a voulu conclure des passages qu'il lui a laissés à concilier; en quelles occasions elle peut répéter son Bréviaire. Formule de prière pour s'unir à Jésus-Christ dans ses souffrances.

Je suis fâché, ma Fille, de voir durer si long-temps vos peines, tant celles de l'esprit que celles du corps. Au premier moment que j'aurai libre,

j'écouterai ce qui me viendra sur la prière que vous me demandez. En attendant, souvenez-vous de celle de notre Seigneur : *Mon Père, détournez de moi ce calice; non ma volonté, mais la vôtre* (1) : voilà tout, en trois mots. Lisez les endroits des évangiles où cette prière est racontée, et unissez-vous-y en esprit de foi; puisque Jésus-Christ l'a faite, non tant pour lui-même, qu'en la personne des pécheurs.

Tout ce que j'ai voulu conclure des passages que je vous ai laissés à concilier, c'est, ma Fille, qu'ils sont propres à certains états, tant ceux qui inspirent la crainte, que ceux qui portent à la confiance : et ce qu'il faut conclure de là, c'est qu'il les faut appliquer par l'ordre et sous la conduite de celui que Dieu a chargé de votre ame; et c'est là tout le dénouement de ces apparentes contrariétés : il y en a pourtant encore une autre, mais qui n'est pas de ce temps.

Je ne voudrois pas vous exempter de dire dans votre Bréviaire ce que vous seriez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer, d'avoir omis. Mais ce qui est bien assuré, c'est qu'à moins que d'en avoir cette certitude, vous faites mal de répéter, et de vous accuser de ces incertitudes et de toutes les autres. Ainsi je persiste à ne vouloir pas que vous parliez de ces peines à qui que ce soit, pas même au père Toquet, dont je connois la prudence. Tous les petits mots auxquels vous revenez toujours, ne sont que la même chose sous différentes couleurs, comme je vous l'ai déjà dit souvent, et je n'ai plus rien à vous dire sur ce sujet.

(1) *Luc.* XXII. 42.

M. le Preux peut confesser celles qui ont accoutumé de s'y confesser à l'ordinaire ou à l'extraordinaire, et non les autres. Si quelqu'une s'y est confessée depuis le synode, par la permission verbale que j'en ai donnée et dans la bonne foi, il n'y a qu'à demeurer en repos.

Madame de Lusanci vous dira l'état des affaires : de vous dire ce que je ferai, moi-même je ne le puis : tout ce que je puis dire, c'est que je me gouvernerai selon l'occurrence, et n'omettrai aucune diligence.

Mon Dieu, je m'unis de tout mon cœur à votre saint fils Jésus, qui, dans sa sueur et son agonie, vous a porté la prière de tous ses membres infirmes. O Dieu, vous l'avez livré à la tristesse, à l'ennui, à la frayeur; et le calice que vous lui avez donné à boire étoit si amer et si plein d'horreur, qu'il vous pria de le détourner de lui. En union avec sa sainte ame, je vous le dis, ô mon Dieu et mon Père, détournez de moi ce calice horrible ; toutefois que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Je mêle ce calice avec celui que votre Fils notre Sauveur a avalé par votre ordre. Il ne me falloit pas une moindre médecine ; ô mon Dieu, je la reçois de votre main avec une ferme foi que vous l'avez préparée pour mon salut, et pour me rendre semblable à Jésus-Christ mon Sauveur. Mais, ô Seigneur, qui avez promis de ne nous mettre pas à des épreuves qui passent nos forces, vous êtes fidèle et véritable. Je crois en votre parole, et je vous prie, par Jésus-Christ votre fils, de me donner de la force, ou d'épargner ma foiblesse.

Jésus mon Sauveur, nom de miséricorde et de grâce, je m'unis à la sainte prière du Jardin, à vos sueurs, à votre agonie, à votre accablante tristesse, à l'agitation effroyable de votre sainte ame, aux ennuis auxquels vous avez été livré, à la pesanteur de vos immenses douleurs, à votre délaissement, à votre abandon, au spectacle affreux qui vous fit voir la justice de votre Père armée contre vous, aux combats que vous avez livrés aux démons dans le temps de vos délaissemens, et à la victoire que vous avez remportée sur ces noirs et malicieux ennemis; à votre anéantissement aux profondeurs de vos humiliations, qui font fléchir le genou devant vous à toute créature dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. En un mot, je m'unis à votre croix, et à tout ce que vous choisissez pour crucifier l'homme. Ayez pitié de tous les pécheurs, et de moi, qui suis la première de tous : consolez-moi, convertissez-moi, anéantissez-moi : régnez, et rendez-moi digne de porter votre livrée. *Amen, amen.* Tout à vous.

A Versailles, ce 27 janvier 1692.

LETTRE LIX.

Ses sentimens pour son troupeau, et en particulier pour ses Filles de Jouarre.

J'ai oublié de répondre à votre lettre du 28. Vous pouvez et vous devez sans hésiter, ma Fille, demander à Dieu mon retour dans le diocèse, et vous avez raison de croire que je suis à mon troupeau, et par conséquent à vous toutes, qui en faites une si

chère et si considérable partie, plus qu'à tout le reste de l'Eglise, autant par inclination que par devoir.

Je ne prétends point du tout que le retour de madame de Jouarre rende le commerce moins libre avec moi, et c'est à quoi je pourvoirai capitalement. Vous ferez très-bien de me dire toutes vos pensées sur la matière du livre de la conférence, et je loue Dieu en attendant que vous en soyez consolée. A vous, ma Fille, de bien bon cœur.

A Versailles, ce 2 février 1692.

LETTRE LX.

Sur ses sermons; les attributs donnés à Marie; le sens de certains passages; le plaisir que l'on trouve dans l'usage des choses nécessaires, les rechutes dans le péché véniel; le mépris des règles, le silence et les distractions.

J'envoie à ma mère la prieure, l'ordre de faire venir le médecin de la Ferté-sous-Jouarre, pour vous et pour ma sœur de Saint-Ignace. Il pourra voir en même temps ma sœur de Saint-Gabriel, que je vous prie d'assurer du soin que j'ai d'elle devant Dieu : c'est une de mes meilleures Filles, que Dieu a fait entrer d'abord dans le bon chemin avec ma sœur de Saint-Nicolas. Je les bénis de tout mon cœur.

Je ne me souviens plus du tout de ce que je dis au sermon de la Nativité, ni sur le *Salve*. Ce n'est pas mal fait d'écrire, comme on s'en souvient, ce qu'on croit qui peut être utile dans mes sermons : cela peut m'aider à les rappeler dans ma mémoire.

Il est bien aisé d'entendre que lorsqu'on appelle

la sainte Vierge notre vie, notre douceur et notre espérance, c'est par rapport à Jésus-Christ que Dieu nous a donné par elle, et que nous la prions de nous montrer dans la suite de la prière. Mais de répéter d'où cela vient, ce seroit un trop long discours.

Je vous promets de permettre à ma sœur de Sainte-Hélène une retraite après Pâque, et de l'aider à la faire.

Je n'ai pas seulement songé que vous ayez eu dessein de vous opposer à mes sentimens, en expliquant les passages que je vous avois proposés. Il n'est point du tout nécessaire que je vous dise comment je les entends à votre égard; puisque vous voyez bien que je les entends, et que je vous les applique dans le sens qui vous doit porter à bannir la crainte, et à vous abandonner à la confiance. On se jeteroit dans des embarras infinis, si on changeoit la direction en dissertation. Je ne trouve point à redire que vous m'exposiez vos sentimens : au contraire, je le souhaite; et sans m'en plaindre jamais, je vous dirai en simplicité ce qui sera nécessaire.

Ces fâcheux temps, Dieu merci, ne m'ont fait aucun mal, puisque vous souhaitez de le savoir. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur avec Jésus-Christ, et je le prie qu'il vous soulage.

Vous m'avez très-bien et très-souvent exposé cette peine que vous avez à l'occasion du sommeil. C'est à cette occasion que je vous ai dit que les dispositions sensibles ou sensuelles qui viennent en conséquence des choses nécessaires comme le sommeil, encore qu'on y consente, ne doivent point faire de scrupule; parce que ce consentement est une suite de

celui qu'on donne au sommeil. Je vous prie, ne m'en parlez plus après cela; et le plus que vous pourrez épargnez-moi les redites, qui ne font que nourrir les peines et tenir lieu de meilleures choses.

Pour ce qui regarde les difficultés que vous me proposez sur la règle, je vous y répondrai quand je l'aurai entre mes mains.

Pour les rechutes, je vous ai dit, et il est vrai, qu'encore qu'il faille toujours avoir une ferme résolution de s'abstenir des péchés dont on se confesse, même véniels, il n'est pas nécessaire que cette résolution soit d'une égale fermeté dans ces péchés-là comme dans les autres; et qu'on ne doit point conclure par les rechutes, que la résolution n'ait pas été ferme et sincère, pourvu que de bonne foi on ait la volonté de se corriger, et qu'on emploie même la confession comme un secours contre ses foiblesses.

Ce qu'on appelle mépris à l'égard des règles monastiques, est l'opposite de ce qui s'appelle foiblesse, inconsidération, surprise; et emporte une malice délibérée. Une longue et opiniâtre négligence, qu'on ne prend aucun soin de vaincre, enferme du mépris, et à la longue peut dégénérer en péché mortel, mais non pas une négligence passagère. La règle du silence, je ne dis pas seulement celle du grand silence, mais encore celle du silence ordinaire pendant le jour, est digne de vénération, et c'est un des fondemens de la vie monastique. Mais tout le monde ne l'entend pas aussi rigoureusement que M. de la Trappe, et vous devez vous en tenir aux observances reçues dans la maison.

Que j'aime le silence! que j'en aime l'humilité, la

tranquillité, le sérieux, le recueillement, la douceur! qu'il est propre à attirer Dieu dans une ame, et à y faire durer sa sainte et douce présence!

Je dis tout cela sans rétracter ce que je vous ai dit sur ce sujet-là par rapport à vos peines et à vos tristesses. Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes de tout mon cœur.

A Versailles, ce 2 février 1692.

Il y a de deux sortes de distractions volontaires, dont l'une emporte une extinction, et l'autre un relâchement de l'attention. C'est du dernier qu'a voulu parler le père Toquet, et il a raison.

Encore un coup, ma chère Fille, Dieu soit avec vous.

Marie est la nouvelle Eve, au même sens que Jésus est le nouvel Adam. Marie est notre vie, notre salut, notre espérance, au même sens qu'Eve est notre perte, notre damnation, notre mort: voilà le fond.

LETTRE LXI.

Désir qu'il a de voir bientôt finir les affaires de Jouarre: qu'on ne peut en conscience faire des excuses à l'abbesse de l'obéissance qu'on a rendue à son évêque.

Pour réponse à votre lettre du 10, je ferai savoir, ma chère Fille, à ma sœur Cornuau le soin que vous prenez d'elle, et je lui écrirai au premier loisir, en commençant par la recommander sincèrement à notre Seigneur.

L'affaire du blé (*) est la moindre de toutes celles qui peuvent me regarder; et je voudrois qu'elle fût perdue, à condition que celles de Jouarre prissent fin : je n'y oublierai rien.

Sur la lettre du 14, je suis fort en peine de madame Gobelin. Aussitôt que j'ai su par vous sa maladie, j'ai commencé par l'offrir à Dieu, afin qu'il la comblât de ses grâces, et qu'il daignât écouter les vœux que nous lui faisons pour sa conservation. Vous la pouvez assurer qu'elle doit regarder toute pensée de faire quelque excuse à Madame, de quelque côté qu'on tâche de la lui inspirer, non-seulement comme un scrupule, mais encore comme une tentation; puisque ce n'est point offenser une abbesse que de rendre obéissance à celui à qui elle en doit tant elle-même, et de respecter l'ordre de la hiérarchie, qui est celui de Jésus-Christ.

Je me joins à la prière que vous faites à Dieu; afin qu'il empêche la désolation de son sanctuaire, et qu'il ne permette pas qu'on ferme les bouches qui le louent d'une manière si édifiante.

A Versailles, ce 18 février 1692.

LETTRE LXII.

Sur les tentations qui assiégent à l'heure de la mort, et la confiance qui est alors nécessaire.

Votre lettre du 17 me fait beaucoup appréhender pour ma sœur des Archanges : je la bénis de

(*) Les lettres suivantes expliqueront en quoi consistoit cette affaire.

tout mon cœur, et je prie Dieu qu'il nous la conserve. Je n'ai pas encore reçu le jubilé : mais comme je sais qu'il est accordé, et que le temps dépend des évêques, je donne à M. le confesseur le pouvoir de l'appliquer tant à elle qu'à celles des Sœurs qui se trouveroient en pareil état, en leur ordonnant ce qu'il trouvera à propos de leur imposer.

Je loue Dieu du bon effet que vous ressentez de la prière. Avant que de faire celle que vous demandez sur la mort, je voudrois bien avoir une copie de l'autre, pour ne point tomber dans des redites. Mais en faveur de ma sœur des Archanges, je passerai outre sans attendre. Les tentations contre la foi, contre la soumission, contre la confiance, sont en effet les grands maux de ce dernier état : mais surtout vous avez raison de croire qu'il n'y a rien qu'il faille plus exciter que la confiance. Je souhaite que Dieu vous conserve, et qu'il ne me donne pas le déplaisir d'avoir à vous assister dans cet état. Mais je vous tiendrai, s'il plaît à Dieu, la parole de ne vous manquer ni à la vie ni à la mort.

Usez de votre prudence sur les livres dont vous me parlez, mais sans faire bruit. Je suis à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Versailles, ce 19 février 1692.

LETTRE

LETTRE LXIII.

Ses sentimens à l'égard de ceux qui goûtoient ses écrits. Il renvoie une Sœur à l'évangile de la Pécheresse, pour la guérir. Sur les épreuves nécessaires pour s'assurer si l'on est en état de faire le carême.

Vous me consolez, ma chère Fille, en me racontant la sainte et heureuse fin de notre sœur des Archanges. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il nous conserve ma sœur de Saint-Ignace. Lorsque vous et les saintes ames pour qui je travaille goûtent ce que je fais, je reconnois la vérité de ce que dit un saint du cinquième siècle : « Le docteur reçoit ce » que mérite l'auditeur (1) ».

Pour guérir ma sœur de Saint-Louis, il ne faut que lire avec elle l'évangile de la Pécheresse pénitente, et la décision expresse du Sauveur, qui dit : *Celui à qui on remet moins, aime moins; celui à qui on remet davantage, aime davantage* (2). Quand le maître décide, les disciples n'ont qu'à se taire.

Vous n'êtes point obligée à faire sur le carême d'autre épreuve que celle des années précédentes, et vous devez prévenir le mal plutôt que de l'attendre.

C'est l'Eglise qui avertit ses enfans d'étendre le jeûne sur tout, et de retrancher de tous côtés, aux yeux, aux oreilles, aux discours, autant qu'à la nourriture : mais quand on en est venu à une certaine mesure, si on ne mettoit une fin au retranchement, à la fin on ôteroit tout.

(1) *S. Petr. Chrysolog.* — (2) *Luc.* VII. 47.

Vous ferez bien de mêler la lecture de Jérémie à celle des deux épîtres aux Corinthiens.

Je salue madame de Luynes de tout mon cœur, avec mesdames de Fiesque, Renard, Fouré, etc. Notre sœur des Archanges voudroit venir avec les autres selon la coutume; mais il ne nous en reste plus que le souvenir et l'exemple; Dieu a pris le reste. Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 22 février 1692.

LETTRE LXIV.

Sur sa bonne volonté pour les personnes qu'il conduit; son *Traité sur l'adoration de la Croix;* et sur la crainte qu'avoit cette religieuse, d'adorer des objets sensibles.

J'ai reçu votre lettre du 22. Je rends grâces à Dieu, ma Fille, du bon effet que fait sur vous la prière de la mort. Il n'y a rien qui presse de me la renvoyer; mais quand les choses sont faites, ce m'est un soulagement de m'en pouvoir servir pour d'autres qui ont le même désir. Au reste, je ne me fâche point du tout de ce que vous me demandez, et vous ne devez jamais hésiter à me dire toutes vos vues; parce qu'enfin je n'en prendrai que ce que je pourrai faire; autrement vous voyez bien que je m'accablerois. Vous avez le fond, et il est bien aisé de suppléer au reste, quand on est pénétré.

M. Ledieu vous portera un petit traité *de l'Adoration de la Croix*, qu'on a imprimé de moi sans mon ordre; c'étoit une lettre à un religieux de la Trappe.

J'ai répondu sur les images, tant sur celles qui sont devant les yeux, que sur celles que l'imagination se forge au dedans. Quoique ces dernières se présentent au milieu du culte, il ne s'ensuit pas qu'on les adore; et la crainte que vous avez que cela ne vous arrive, est une de ces peines qu'il faut mépriser aussi bien que celles que vous avez sur les images du dehors. Je vous assure que vous ne terminez point votre culte au bois ni à la figure, mais au seul original; car le contraire n'est pas possible à une personne instruite; et cela vous doit aider à connoître le fond de vos peines, qui sont pour la plupart de cette nature : cependant vous vous attachez à cela, comme si c'étoit quelque chose. Mettez-vous bien dans l'esprit ce que je vous ai dit, que attaquer directement ces peines, c'est les émouvoir et les fortifier, et qu'il n'y a qu'à les laisser s'écouler, et ne se point tourmenter de ces vains fantômes.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 25 février 1692.

LETTRE LXV.

Sur la confiance qu'il a en sa sincérité; et le remède à ses scrupules.

Ma santé est parfaite, ma Fille : vous n'avez rien à craindre sur ma disposition à votre égard, qui ne sera jamais altérée. C'est pour vous et non pas pour moi que je tiens ferme. Je suis persuadé de la sincérité avec laquelle vous me parlez : je veux bien

que vous me parliez de cette disposition pour le prochain, à condition que ce ne sera pas une occasion de nouveaux scrupules, et une peine qui vous rende l'approche des sacremens plus difficile. Je loue fort la réponse que vous avez faite au père Toquet, dont je vous renvoie la lettre avec la préparation à la retraite. Je verrai avec soin votre relation, et vous pouvez m'en envoyer la suite. M. le grand-vicaire écrira de ma part au P. Basile : mais si madame la prieure ne tient bas ma sœur ***, et ne se résout une fois à me dire ce qu'elle fait, tout ce que je lui ai dit servira de peu. Le père Toquet vous fait espérer de grandes désolations : souvenez-vous-en, et ne me les imputez pas; car pour moi j'espère que Dieu vous consolera. Mettez-vous entre ses mains; expirez-y; mourez avec Jésus-Christ à la croix : qu'il ne reste rien de l'ancien homme; que Jésus-Christ seul vive en vous.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

LETTRE LXVI.

Sur l'abbesse de Jouarre, et sur les règles qu'il lui avoit prescrites touchant ses peines.

Sur la lettre que j'ai écrite à M. de la Madeleine, dont j'ai mandé la substance à madame de Lusanci, on me répond, ma Fille, que madame de Jouarre partira sans retardement samedi. Au reste, elle est, dit-on, fort étonnée de la manière dont j'écris sur son sujet. Elle me trouve fort prévenu contre elle, et je suis tout prêt à en convenir, sans pouvoir me

désabuser jusqu'à ce qu'elle change de conduite. M. le premier président m'a fait avertir qu'elle lui avoit demandé une audience, et qu'il l'avoit remise après Pâque : il n'a point dit ce que c'étoit; mais je crois que pour le grain, je ferai doucement entendre à M. le premier président que c'est un prétexte pour retourner, et que je me crois obligé à refuser un congé sur ce motif-là. Demain ou après, j'enverrai un exprès pour porter à madame de Lusanci les ordres qui lui seront nécessaires, et dont nous sommes convenus.

Ne vous étonnez pas, ma chère Fille, de me trouver si ferme, sur les règles que je vous ai une fois prescrites. C'est par la connoissance certaine que j'ai des suites épouvantables de la trop grande facilité qu'on pourroit avoir, et de la nécessité qu'il y a de ne point laisser prévaloir la peine : car on tombe dans des états vraiment désolans, auxquels Dieu ne veut pas qu'on donne lieu. Dieu sera avec vous, quand vous seriez dans les noirceurs de la mort; et plus vous y serez enfoncée, plus il faut que tous vos os crient : *O Seigneur, qui est semblable à vous* (1)? Ne regardez pas tellement ces noirceurs comme une suite de votre complexion mélancolique, que vous oubliiez cependant qu'il y a une main suprême et invisible qui conduit tout, et se sert du tempérament qu'il a donné à chacun, pour nous mener où il veut : cela est ainsi. Priez cette puissance suprême qu'elle vous soutienne de la même main dont elle vous accable; car c'est là de tous les tourmens le plus délicat, de n'avoir de

(1) *Ps.* XXXIV. 10.

soutien que de son propre fardeau. Dieu soit éternellement avec vous.

A Meaux, ce 19 mars 1692.

LETTRE LXVII.

Sur ses agitations; sur la jalousie de l'ame pour son Dieu; et la facilité qu'elle avoit de tout demander au prélat.

Je vais vous offrir à Dieu en ce saint jour, et lui offrir en même temps le renouvellement de vos vœux.

J'ai bien pris garde à l'image et au verset, qui répond bien à la réponse que vous avez faite au père Toquet, et j'ai dit avec vous, *Amen, Alleluia.*

Prenez garde, ma chère Fille, à ne vous laisser pas agiter, mais à tenir ferme dans les règles que je vous ai données, non-seulement par rapport à la résolution finale, mais encore par rapport à la délibération. Il ne doit point y en avoir où la décision est si expresse : *Amen*, il est ainsi. Je le souhaite; je l'ordonne, sans vous obliger à pécher, quand bonnement vous ne pourrez pas empêcher cette agitation.

Ce que je vous ai dit de la jalousie de Dieu et de l'ame pour Dieu, n'a eu d'autre fin que de vous dire une vérité, et de vous découvrir une des causes des peines qu'on ressent souvent quand on veut aimer Dieu purement, sans aucun rapport à celles que vous avez eues sur mon sujet, que vous devez mépriser.

Vous pouvez me demander tout, même mon expli-

cation sur le *Salve*, et ce qui regarde la règle : mais je ne puis, ma Fille, vous promettre une si prompte réponse. C'est beaucoup d'avoir demandé, d'avoir frappé; et quelquefois on frappe si bien que la porte s'ouvre toute seule : comme il arriva à celui qui étoit venu de loin consulter Grégoire Lopez, sur un passage de l'Ecriture, dont il reçut l'explication avant qu'il lui en eût proposé la difficulté. Je prie Dieu qu'il soit avec vous; qu'il vous soit Emmanuel, *Dieu avec nous*, et qu'il accomplisse en vous ce qu'il est venu opérer dans le mystère de ce jour. *Amen, amen, Alleluia.*

A Meaux, ce 25 mars 1692.

M. le premier président m'a seulement fait donner avis qu'il avoit accordé l'audience pour incontinent après *Quasimodo*.

M. le procureur-général, consulté par madame de Jouarre sur son temporel, lui a dit pour conclusion, qu'il falloit s'entendre avec moi. Elle a bien envie de déposer madame de Lusanci; mais je ne crois pas qu'elle ose, ni qu'elle croie le pouvoir. Elle ne mène point M. de la Madeleine; mais un nommé de la Rasturière, si on me l'a bien nommé, qui étoit avec elle à Port-Royal, et que je ne connois pas. Ne m'en dira-t-on rien de Jouarre?

LETTRE LXVIII.

Sur le changement de l'heure de matines.

Il est vrai que je n'ai pas approuvé en général qu'on changeât l'heure de matines; parce que les

relâchemens peuvent donner lieu à des introductions qui ne sont pas bonnes. Les raisons particulières peuvent rendre la chose excusable; et pour vous, votre bonne intention vous a très-assurément sauvée du péché. Vous verrez le reste dans la lettre à madame de Lusanci. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, lundi matin.

A Meaux, ce 27 mars 1692.

LETTRE LXIX.

Il l'exhorte à souffrir chrétiennement, et à s'adresser à Dieu en qualité de moteur des cœurs.

J'envoie faire compliment à madame de Jouarre, et en même temps vous assurer, ma Fille, que je vous verrai toujours lundi à midi. Je souhaite que madame votre abbesse prenne des exemples plus heureux que celui de madame de Saint-Andoche, qui a été interdite cinq ou six ans, réduite à cent écus de pension, et à la fin rétablie, en se soumettant aux ordres et se remettant à la miséricorde de son évêque. J'espère que nous n'en viendrons pas si avant.

Je ne laisse pas de vous plaindre beaucoup; car il n'est pas possible qu'il n'y ait à souffrir. Préparez-vous à le faire chrétiennement, et à porter cette petite partie de votre croix. J'en dis autant à madame votre sœur, à madame de Lusanci et à nos chères Sœurs, que je salue de tout mon cœur.

Qu'on prie Dieu pour le succès de la prochaine visite : priez en particulier, et mandez à ma sœur Cornuau qu'elle prie. Adressez-vous à Dieu en qualité de moteur des cœurs : j'ai souvent éprouvé que

cette sorte d'adoration lui est agréable, et qu'elle est suivie de grands changemens.

A Meaux, ce 28 mars 1692.

LETTRE LXX.

Il souhaite de la voir tirée de sa mélancolie, et l'exhorte à monter au ciel avec Jésus-Christ.

Je serai lundi à Luzarches pour y voir le Roi sur son passage, et revenir ici le lendemain, s'il plaît à Dieu. Vous aurez de mes nouvelles avant mon départ, et vous m'obtiendrez, par vos prières, un prompt retour à mon devoir.

Puisse ce Jésus ressuscité, qui a triomphé des foiblesses de notre nature, vous tirer, comme d'un tombeau, de cette profonde et si noire mélancolie; afin que vous chantiez avec tous les saints cet *Alleluia*, qui fera un jour l'occupation de notre éternité.

Ne craignez rien, ma chère Fille, Dieu est avec vous. Pensez à monter au ciel avec Jésus-Christ, par la partie sublime de l'ame, et dans l'esprit de foi et de confiance; le reste sera plus tranquille.

A Meaux, ce 5 avril 1692.

LETTRE LXXI.

Comment elle doit se conduire à l'égard des actes que l'abbesse pourroit exiger : quelle est la force des ordonnances de visite, etc.

Je vous prie, ma Fille, avant toutes choses, de vous désabuser une fois pour toutes de la pensée où vous êtes que vos lettres me fassent de la peine, ou

par leur nombre, ou par leur longueur. Celles où vous me parlez des affaires m'ont été et me sont encore si utiles pour m'instruire de ce qui se passe, et du fond des choses, que je serois ennemi du bien de la maison et de mes propres intérêts, si je n'étois ravi de les recevoir : et pour celles qui regardent en particulier votre consolation et votre soulagement, je les devrois agréer par reconnoissance, quand ma charge et mon amitié ne m'en imposeroient pas d'ailleurs une étroite obligation.

La défense de prendre dans les actes la qualité de relevant immédiatement du saint Siége, est plutôt faite pour empêcher que ce titre, lorsqu'on le prendra, ne nuise à mes droits, comme si j'y consentois moi-même, que pour vous en faire aucun embarras. D'ailleurs cette défense regarde madame l'abbesse quand elle est présente, plutôt que les religieuses, qui peuvent sans difficulté signer après elle; n'étant pas juste ou de retarder les affaires de la maison pour ce sujet-là, ou de donner prétexte à une abbesse de leur faire de la peine. Ainsi voilà déjà une affaire résolue bien nettement, et il ne faut point être en peine de la suite : car quand je voudrai, je ferai donner un arrêt qui ensevelira pour jamais ce vain titre.

Quant à l'affaire de la redevance, il importe moins que dans les autres que vous mettiez ce titre dans l'acte qu'on pourroit vous faire signer pour intervenir; parce que paroissant aux yeux du parlement, ce sera une occasion de le faire rayer. Pour cet acte, il n'y a rien à observer que de ne consentir à aucun emprunt sous ce prétexte : tout le reste est indifférent.

Pour une protestation contre mes ordonnances,

cela seroit dangereux ; parce que vous protesteriez contre votre propre liberté : ainsi il faudroit encore y prendre garde. On pourroit insinuer quelque chose de cela dans l'acte qu'on vous proposeroit à signer pour la redevance. Cet acte ne doit contenir autre chose qu'une procuration, pour défendre avec madame l'abbesse l'affranchissement de la redevance. En ce cas vous le devez faire sans peine, et au contraire vous y offrir quand on voudra.

Si l'on avoit agi de bonne foi avec moi, il n'y auroit eu pour vous nul embarras dans le changement des offices, ni dans la protestation de madame l'abbesse : car on m'avoit promis positivement qu'elle n'assembleroit la communauté que pour confirmer les officières, sans parler de déposition : et quant à l'appellation ou protestation, on me l'avoit proposée comme un acte que madame feroit en son particulier, et non pas comme un acte qu'elle feroit la communauté assemblée. Au surplus, à mon égard la chose est indifférente : car si l'effet et la force de mes ordonnances étoit empêché par l'appel ou l'opposition, ou, ce qui est encore plus foible, par une protestation de madame de Jouarre, il ne faudroit jamais faire d'ordonnance ; parce que je ne puis empêcher qu'on n'appelle, ou qu'on ne s'oppose, ou qu'on ne proteste. Mais ce qui établit la force des ordonnances de visite, c'est qu'elles sont exécutées par provision, nonobstant toutes appellations et oppositions, prises à partie, et le reste, sauf à en examiner le fond devant les supérieurs, qui peuvent être, ou le parlement dans l'appel comme d'abus, ou le métropolitain dans l'appel simple. La force de ces ordonnances consiste encore à les faire si justes et si cano-

niques, qu'elles ne puissent recevoir d'atteinte dans le fond; et c'est jusqu'ici ce qui a rendu les miennes invincibles.

Les dernières sont encore de cette force; et le métropolitain n'y peut donner aucune atteinte; parce qu'elles sont données en exécution d'un arrêt. J'avoue bien qu'on peut s'opposer à l'arrêt, principalement en ce qu'il ordonne que je nommerai la dépositaire; car il est vrai que c'est là une chose extraordinaire, et qui n'est pas régulièrement du droit de l'évêque.

Voici donc ce qu'on ne peut me disputer : premièrement l'obligation de me rendre compte de tout ce qui regarde le temporel, et le pouvoir de régler et de statuer sur les comptes qu'on me rendra : secondement, le pouvoir de déposer les officières qui me seroient réfractaires, et même de les nommer, s'il y paroissoit une affectation de désobéissance : mais de les nommer de plein droit, vous savez bien que j'ai toujours dit que cela ne m'appartenoit pas, et que la disposition qui m'en avoit été accordée, à la réquisition de M. le procureur-général, dépendoit du cas particulier. Au reste, je ne crois pas que messieurs du parlement défassent ce qu'ils ont fait, étant absolument nécessaire pour régler les affaires de la maison, que j'aie, du moins un an, une dépositaire de conscience et de confiance. Je crois avoir des moyens certains pour soutenir cet arrêt; et madame de Jouarre y perdra si elle l'entame. Pour ce qui est de la signature de la dépositaire, assurément ce ne sera pas une difficulté.

Si j'ai dit qu'il m'étoit indifférent que ma sœur de Sainte-Hélène se soit déposée ou non, ce sera

peut-être pour dire que sa déposition ne fait point de tort à mon droit, ni ne casse pas un arrêt ou l'ordonnance d'un évêque : mais qu'il me soit indifférent qu'on m'ait manqué de parole, ni que M. de la Madeleine agisse avec si peu de sincérité, cela n'est point sorti de ma bouche. Il est vrai que je le reçois bien ; parce que je suis sans aigreur : mais cela ne change rien dans ma conduite ni dans mes résolutions. Je donne si naturellement à tout le monde un extérieur de civilité, qu'il ne faut point s'en prévaloir.

Au reste, j'apprends ce matin que l'affaire de la redevance (*) sera jugée lundi; et sur ce fondement, j'avois réitéré les ordres pour partir demain : mais après y avoir pensé, je me suis enfin résolu à laisser juger cette affaire sans y être; de peur de donner lieu aux plaintes, quoique injustes, que pourroient faire les avocats, que j'empêche une abbesse d'aller défendre les droits de sa maison, pendant que je vais solliciter les miens : ainsi je ne partirai pas. Je ne crois pourtant pas vous pouvoir aller voir, ni le devoir dans cette conjoncture : le moins que je puisse faire c'est d'être ici, pour donner à chaque moment les éclaircissemens qu'on pourra me demander, selon mes ordres, par des envoyés exprès.

J'abandonne donc cette affaire à la providence de Dieu, et je la hasarde beaucoup, à cause de la prévention que j'ai marquée ce matin : néanmoins elle est si bonne, que j'ai peine à croire qu'on veuille ni qu'on

(*) D'un nombre de muids de blé, que l'abbaye de Jouarre devoit aux évêques de Meaux, et que l'abbesse refusoit d'acquitter, depuis que Bossuet avoit fait supprimer l'exemption de cette abbaye.

puisse me faire tort. J'enverrai souvent apprendre des nouvelles, et vous en donner. Ecrivez-moi ce que vous voudrez pour ce qui vous touche : je ne perdrai point de temps à vous répondre. Cette lettre peut être montrée à qui vous voudrez. Tout à vous, ma chère Fille.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

LETTRE LXXII.

Sur la nouvelle abbesse. Exhortation à la confiance. Son désintéressement dans l'affaire de la redevance.

Le père prieur du séminaire a eu tort de dire, ma Fille, que je n'irois point à Jouarre; car jusques à hier j'étois résolu à y aller. Il faut partir maintenant après les nouvelles que je reçois; et ce qui m'est assurément fort fâcheux, partir sans vous voir. L'ordre a été donné pour demain : cela peut aller jusqu'à lundi au plus tard. J'espère être ici dans quinze jours. M. le Chantre sera toujours prêt à monter à cheval dans vos besoins; et si quelque chose presse davantage, j'enverrai de Paris M. le trésorier. Je ne vous répéterai pas ce que vous pouvez apprendre de madame de Lusanci.

Pour ce qui regarde la nouvelle abbesse, qu'on dit qui est sur les rangs, il n'en faut pas croire le père des Londes, qui s'imagine toujours pouvoir réussir pour madame de Croissi. Je ne crois pas non plus que madame de Jouarre dise sincèrement ce qu'elle pense; et s'il falloit juger de ses sentimens, je croirois presque que ce qu'elle dit est justement

ce qui est le plus loin de son cœur. Quoi qu'il en soit, la nouvelle abbesse, s'il y en a une, quelle qu'elle soit, sera bien farouche si je ne l'apprivoise, et bien indocile si je ne la réduis à la raison. Je n'y oublierai rien; et c'est tout ce que je puis. Du reste, ma Fille, Dieu se mêlera de cette affaire, et je n'en perdrai jamais l'espérance.

Les personnes mal intentionnées ne font pas toujours tout ce qu'elles veulent. Dieu se montre le moteur des cœurs, et fait tourner à ses fins, même les passions injustes; et je ne vois rien de bon que de s'abandonner à lui en pure perte; car cette perte, c'est un gain assuré. *Qui perd son ame la gagne, qui la veut gagner la perd* (1); qui craint trop, fait tort à la sagesse et à la bonté qui gouverne tout.

On doit faire assigner le couvent en mon nom : je vous prie que nos chères Filles fassent en cette occasion, mais en celle-là seulement, ce qu'il faudra contre moi, et ne se montrent pas les moins zélées pour le bien de la maison : loin de le trouver mauvais, j'en serai bien aise. Je ne m'embarrasse nullement de ce procès : selon les règles, je dois le gagner; selon les préventions que M. Talon a mises dans les esprits, je devrois le perdre : mais mes raisons sont si fortes, qu'il y en a assez pour faire même revenir les entêtés. Quoi qu'il en soit, cela sera court, et c'est ma joie; parce que je reviendrai sur mes pas, et me rendrai aussitôt auprès de vous.

Je ne pouvois m'empêcher d'aller consoler madame de Farmoutiers (*) sur la mort de M. son père,

(1) *Matt.* x. 39.

(*) Madame de Beringhen, abbesse de Farmoutiers.

ni y rester moins d'un jour. Je ne me plaindrai jamais des peines qu'on peut me donner à Jouarre; mais je plaindrai seulement celles que je ne puis assez soulager, ni assez tôt. Je salue madame votre sœur, madame de Fiesque, etc. Votre lettre du jour de Pâque m'a rempli de consolation; continuez.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

LETTRE LXXIII.

Sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les différens actes que la communauté pourroit faire contre lui; et sur la paix que Dieu donne.

Je suppose, ma Fille, qu'après l'arrivée de ce messager, vous serez en liberté de parler de ma lettre d'hier, et qu'il n'est plus nécessaire que je répète tout ce qu'elle contient. Au lieu de cela je vous envoie copie de celle que j'écris, par ce même messager, à madame de Jouarre : je vous ajouterai seulement que ce n'est point du tout mon intention de vous faire des affaires, par mes défenses, pour de petites choses, pourvu que l'essentiel de l'autorité subsiste. Vous pouvez donc souscrire aux actes où sera l'immédiation (*) : ils ne me nuiront pas, tant qu'ils ne passeront pas sous mes yeux, comme il faudra qu'ils y passent quand je me ferai représenter les baux dans les comptes. J'écris ce que vous souhaitez à madame la prieure, avec d'autres choses que vous pourrez savoir d'elle, sur les confesseurs.

(*) C'est-à-dire, la qualité de relevant immédiatement du saint Siége.

Vous

Vous n'avez que faire de vous mettre en peine des papiers qui regarderoient la redevance ; puisque vous n'en avez nulle connoissance : il est vrai que s'il y en avoit quelqu'un qui fût décisif en ma faveur, et qu'on le sût, on seroit obligé de me le déclarer, à peine d'être coupable; et j'en userois ainsi sans difficulté, si j'en avois qui fussent pour vous. Je ne crois pas qu'on vous parle de rien sur l'affaire de la redevance; elle est trop prête à être jugée, et il faudroit déjà l'avoir fait. En tout cas, signez sans hésiter, à la réserve des deux cas que je vous ai marqués dans ma lettre d'hier. On ne dira pas à la face du parlement que je suis un usurpateur du spirituel : ce qu'on dira du temporel, est cela même qui est en question; et vous pouvez parler conformément à la prétention de votre maison.

Madame ne pourra plus crier sur mon refus, puisque je demeure moi-même : elle ne manquera pas de dire que c'est que je crains d'être condamné en ma présence. Je crois devant Dieu ma cause si bonne, qu'elle ne devroit souffrir aucune difficulté; mais ce sont des hommes qui jugent, et des hommes prévenus par le plaidoyer de M. Talon. Je ne puis empêcher que M. de Paris ne soit mon supérieur, ni qu'il n'abuse de son pouvoir en cette occasion; mais ce sera sans conséquence pour les autres. J'ai grand besoin de savoir les mouvemens qui se feront à Jouarre pour cela; si on se vante d'avoir un congé; si on est en état d'aller; si on se trémousse : pénétrez, et mandez-moi tout.

Je ne dis rien sur madame de Matignon, que je ne connois pas. Il ne sert de rien de raisonner sur

tout cela, puisqu'on y voit si peu clair. Je discontinue, pour lire une lettre qu'on m'apporte en ce moment de madame de Lusanci.

Il seroit bien plus doux de parler de cette paix qui surmonte tout sentiment, qui se cache, qui se montre, qui se retire, et qui jamais n'est plus parfaite que lorsque, rentrée dans le fond, elle y règne sans être sentie. Dieu vous la donne; je l'en prie.

Ce 19 avril 1692.

LETTRE LXXIV.

Il lui prouve les droits de son église à l'égard de la redevance que l'abbesse lui contestoit; l'excite à la confiance dans les états de tristesse; et sur le livre intitulé : *l'Esprit de Gerson.*

Puisque vous voulez, ma Fille, que je vous instruise du droit de mon église sur la redevance, je vous dirai, en peu de mots, que la sentence du cardinal Romain n'établit pas cette redevance comme une chose qui soit donnée de nouveau, encore moins qui soit donnée pour l'exemption. Il étoit constitué juge, premièrement de ce qui regardoit l'exemption et la juridiction. Mais il est à remarquer qu'après qu'il a spécifié dans l'exposé du droit des parties, dans sa sentence, tout ce qui regardoit cette matière de la juridiction, jusqu'au dernier détail, sans rien omettre, il ajoute qu'on lui remettoit le jugement de toute autre matière quelle qu'elle soit, qui pouvoit appartenir au droit de l'évêque en quelque manière que ce fût; et en conséquence il prononce sur le temporel, à savoir sur deux muids de blé que

l'évêque avoit en fonds, et sur la cire du trésorier. On ne voit pas pourquoi il auroit parlé de ces deux articles, s'il n'y avoit rien eu sur le temporel qui eût été remis à son arbitrage. Ce qu'il ajoute, sur les dix-huit muids, est une suite de cette prononciation; et la différence qu'il met entre les deux muids et les autres, n'est pas que l'un fût ancien, et les autres nouveaux; car on ne lui a point accordé le pouvoir de rien donner : mais c'est que le tout étoit dû, que les deux muids avoient un fonds fixé sur quoi on les prenoit; au lieu que les dix-huit muids devoient être pris indéfiniment sur tous les fonds et dîmages d'un certain canton.

Cela étant, il paroît que les dix-huit muids ne sont point donnés de nouveau, ni pour l'exemption; et c'est aux religieuses à prouver que c'est pour cela qu'ils sont donnés, faute de quoi l'évêque demeure dans sa possession. Aussi est-il à remarquer qu'elles ont contesté ce droit par deux fois, en soutenant que c'étoit un abus de donner du grain pour une exemption, et l'évêque soutenant au contraire que cette redevance étoit de l'ancien domaine et dotation de l'église; ce qui obligea les religieuses à mettre en fait que ce n'étoit point de l'ancien domaine et dotation : elles offrirent la preuve, à laquelle étant admises elles succombèrent, et elles ont été condamnées par deux arrêts contradictoires, contre lesquels il n'y a plus lieu de se pourvoir. Voilà, ma Fille, à peu près le droit de mon église, qui, comme vous voyez, est assez clair; et quand il le seroit moins, je n'en dois pas moins gagner ma cause; parce que le doute me suffit, attendu que dans le doute on adjuge

à celui qui possède. C'est donc au monastère à prouver; et vous voyez qu'il a déjà succombé dans cette preuve. Aussi vous puis-je assurer qu'on revient déjà un peu de la prévention; et on commence à voir que les conclusions de M. Talon ne sont pas aussi bien fondées qu'on le croyoit. Quand mon avocat aura plaidé, on reviendra encore davantage; et les juges sont bien avertis que c'est une affaire où il faut donner de l'attention. Ainsi je crois toujours que je gagnerai; et je ne vois pas que j'aie à craindre autre chose, que la commisération que la famille de madame de Jouarre tâche d'inspirer pour elle aux juges, pour les empêcher de lui ôter tout.

Au reste vous avez raison de dire que s'il y a de la simonie dans cette affaire, elle est également des deux côtés. L'argent que vouloit donner Simon le Magicien, étoit pour acheter le don de Dieu, et ce n'étoit pas lui qui le vouloit vendre : tellement que si c'étoit un crime à mes prédécesseurs de se laisser corrompre, les religieuses qui les auroient corrompus ne seroient pas moins criminelles. Et on ne peut pas dire que ce soit un bien donné pour se racheter de la vexation; pour deux raisons : l'une, que c'étoit les religieuses qui étoient, pour ainsi parler, les vexatrices, l'évêque étant en possession du droit de visite, comme il paroît par la sentence même du cardinal: secondement, on pourroit bien, par une espèce de compensation, abandonner un droit pour conserver l'autre, si c'étoient des droits de même nature, ou si le droit étoit litigieux des deux côtés. Mais ce n'est pas ce que prétendent les religieuses : elles disent au contraire qu'elles ont créé sur elles une redevance

nouvelle, pour obtenir l'exemption : ce qui n'est pas abandonner un droit litigieux; mais donner un bien temporel certain, pour affermir un droit spirituel litigieux; ce qui est toujours constamment dans l'idée de la simonie. Il n'y a donc point de réplique à faire à votre raisonnement; et si vous gagnez ce procès, votre exemption n'en sera que plus ruineuse, puisque le fondement en sera une simonie et une corruption : et quand vous le perdriez, il n'y auroit point d'excuse pour vous; parce que ni moi qui l'attaquois, ni le parlement qui vous l'a fait perdre, ne nous sommes fondés sur cette prétendue simonie; autrement le procès seroit déjà jugé, sans qu'on plaidât davantage; et la redevance s'en seroit allée avec l'exemption, à laquelle elle auroit servi de fondement.

Il y a beaucoup d'apparence que nous ne serons pas jugés jeudi prochain, parce que vous commencez à reculer, et à vous défier un peu plus de votre cause que vous ne faisiez au commencement. Voilà comme sont les affaires de Jouarre : on croit tout assuré d'abord; on commence à douter, et puis on perd. Voilà ce qui doit arriver selon les règles : mais je ne réponds pas des hommes, surtout ayant contre moi tant de fortes sollicitations, sans aucun secours de ma part, pas même de mes neveux. Je ne sais pas qui sollicite, et on ne m'a encore parlé que de madame de Marsan. Si madame de Luynes sollicite avec mesdames vos Sœurs, il n'y aura qu'à les laisser faire; car elles auront plus de raison de solliciter à cette fois qu'à l'autre. Le recours est bien vain, d'espérer pouvoir revenir de l'arrêt, sur le fondement

qu'il n'est point rendu entre les religieuses, le clergé et le peuple : car rien ne m'est plus aisé que de le faire déclarer commun; puisqu'il est visible qu'on n'a point d'autres raisons à dire que celles que madame l'abbesse a dites, et que personne n'est plus recevable à contester après que tout le monde exécute, et que j'ai fait une infinité d'actes de juridiction sans contradiction.

Mademoiselle de la Rasturière prétend être fort persuasive, et qu'elle auroit obtenu le congé de madame l'abbesse, si elle me l'avoit envoyée au lieu de M. de la Madeleine. Elle croit aussi obtenir de moi un congé absolu pour aller aux eaux, sans y ajouter des défenses de passer et repasser par Paris : mais avec toute la politesse que je pus, je lui fis bien voir que cela n'étoit pas à espérer.

On n'obtiendra jamais de madame de Jouarre qu'elle vous justifie; parce qu'elle veut avoir de qui se plaindre, et qu'elle croit faire plus de pitié, en disant que c'est par des nièces qu'elle a perdu de si beaux droits. Je ne sais plus que faire pour la désabuser.

Il ne faut pas laisser croire à madame de Lusanci que j'aie usé de tout mon pouvoir : à mesure que la conduite paroîtra mauvaise, mon pouvoir augmentera; ou plutôt ce ne sera pas mon pouvoir qui augmentera, mais ce sera l'application qui s'en étendra plus loin, et se fera mieux sentir.

Pour vos peines particulières, il n'est pas vrai que la tristesse ne puisse pas venir de Dieu : témoin celle de l'ame sainte de notre Seigneur. L'ennui, où l'Evangéliste confesse qu'elle fut plongée, ne différoit

point en substance de ce qu'on appelle chagrin. N'alla-t-il pas jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abattement? et n'étoit-ce pas une agitation, que de dire: *Mon ame est troublée, et que ferai-je? dirai-je à mon Père : Mon Père, sauvez-moi de cette heure* (1)? N'y avoit-il pas même une espèce d'inquiétude, d'aller par trois fois à ses apôtres, et de revenir par trois fois à son Père? Il est vrai qu'il n'y a point de défiance; car cela ne convenoit pas à l'état du Fils de Dieu : mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvoit prendre sans dégénérer de la qualité de Fils, lorsqu'il a dit : *L'esprit est prompt, mais la chair est foible* (2)? et encore lorsqu'il a dit : *Mon Père, s'il est possible* (3); et selon l'autre Evangéliste : *Mon Père, si vous le voulez* (4), comme s'il doutoit du pouvoir et de la volonté de son Père?

Tout cela fait voir que notre Chef a transporté en lui toutes les foiblesses que devoient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvoit souffrir. Mais la chose a été poussée bien plus loin dans ses serviteurs; puisque Job a été poussé jusqu'à dire (5) : *Je suis au désespoir;* et ailleurs : *J'en suis réduit au cordeau.* Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au-delà de toutes bornes et au-dessus de ses forces, jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort (6), et n'avoir besoin de rien de moins que d'une résurrection?

Ne pensons donc point à donner des bornes aux exercices que Dieu peut envoyer à ses serviteurs : mais

(1) *Joan.* XII. 27. — (2) *Matt.* XXVI. 41. — (3) *Ibid.* 39. — (4) *Luc.* XXII. 42. — (5) *Job.* VII. 15, 16. — (6) *II. Cor.* I. 8, 9.

livrons-nous entre ses mains pour recevoir tel caractère qu'il lui plaira de la croix de notre Sauveur : et il ne faut point se tourmenter en examinant si c'est là ou un effet de notre foiblesse, ou un exercice divin ; car en s'en tenant au premier, qui est le plus sûr, il ne laisse pas d'être véritable que Dieu s'en peut servir pour nous conduire à ses fins, autant que ce qui viendroit immédiatement de lui-même, ayant tout en sa main, et même notre foiblesse et nos inclinations vicieuses, tout enfin jusqu'à nos péchés, pour les faire servir à notre salut.

Au milieu de ces opérations et de ces états, s'éloigner du pain des forts, c'est renoncer à la force dont on a besoin ; et c'est une illusion de croire qu'on se porte mieux en se privant de la communion : car c'est le cas alors de s'en approcher en espérance contre l'espérance, qui est cette plénitude de foi que nous devons imiter d'Abraham, pour être justifiés à son exemple.

Je ne connois du livre intitulé, *l'Esprit de Gerson*, que le nom de l'auteur (*), qui est un très-malhonnête homme, et très-ignorant en théologie : mais après tout, il peut avoir pris quelque chose de fort bon de l'auteur qu'il cite, à quoi mon sermon du clergé pourroit être conforme.

L'oraison méthodique et régulière ne convient ni aux dispositions de votre corps, ni à celles de votre ame. Marchez en foi, ma Fille ; c'est là tout. Je n'ai le loisir d'écrire qu'à vous seule.

A Meaux, ce 23 *avril* 1692.

(*) Eustache le Noble.

LETTRE LXXV.

Sur les intervalles dans lesquels on peut réitérer l'administration du saint viatique.

Monsieur Eudes m'a rendu votre lettre, ma Fille. Sur l'accident qui est arrivé, on a bien fait. En cas qu'il eût fallu transporter le saint Sacrement, il eût été indifférent où on l'eût mis, pourvu que ç'eût été dans un lieu sacré et décent.

Je prie notre Seigneur qu'il bénisse ma sœur de Saint-Ignace, que j'offre tous les jours à Dieu de tout mon cœur. Patience, persévérance, et au terme la couronne d'immortalité. Il n'y a nulle difficulté de redonner le saint viatique au bout de neuf ou dix jours, pourvu qu'on soit en état : mais on dit que notre chère Sœur malade ne sauroit pas avaler. Qu'elle y supplée par sa foi, et par de pieux désirs. On pourroit aussi, en cas de besoin, faire l'office, et dire la messe au dedans, si le cas échéoit de le faire.

Il sembloit hier au soir que nous ne pourrions pas être jugés, à cause que le parlement étoit mandé pour aller prendre congé du Roi; et M. l'avocat-général avoit dit qu'il ne pouvoit pas s'engager à conclure. Nous saurons demain s'il n'y aura rien eu de changé : je ne le crois pas. Nos avocats auront conclu, et le jugement sera le lendemain de l'Ascension. Je ne raisonne plus du tout sur l'événement, que j'abandonne tout-à-fait à Dieu.

Demain j'espère aller coucher à Chantilly, où le

Roi arrivera samedi, y séjournera dimanche, et en partira lundi, et moi le même jour, ou le mardi au plus tard, pour retourner ici. J'enverrai aussitôt après querir votre lettre. Je crois l'avoir bien entendue, sans la voir, par celle que vous m'écrivez. Redoublez vos prières dans ce saint temps des Rogations. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous offre à lui tous les jours.

A Meaux, ce 8 mai 1692.

LETTRE LXXVI.

Sur les motifs de confiance en Dieu; le bonheur de souffrir pour la justice; et les suites des démarches de l'abbesse.

J'arrive de mon petit voyage : j'ai vu partir le Roi et toute la Cour. Si les vents étoient favorables, il y a beaucoup d'apparence qu'on verroit bientôt éclore quelque grand dessein, et qui pourroit décider. Il faut beaucoup prier pour le Roi, et pour les prospérités de l'Etat.

J'ai reçu, ma Fille, en arrivant, votre lettre du 9 et celle du 12. Je n'ai point vu le père Soanen, ni rien ouï de sa part. M. le théologal ira avec tous les pouvoirs, s'il peut aller; mais il est malade. Il écrira ou fera écrire à madame de Jouarre, et vous ne l'aurez pas pour cette fois. Vous pouvez me dire tous vos doutes; et ce que vous m'en avez dit en général ne m'a nullement importuné. Je souhaite de tout mon cœur que la ferveur se soutienne à Jouarre, principalement dans celles qui me sont unies, et je n'oublierai rien pour les y porter.

Je suis fâché de la perte de ma sœur de Saint-Ignace, qui assurément étoit une de nos plus saintes religieuses. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il ne faut qu'attendre ses volontés avec une foi courageuse et persévérante. Il faut mettre en lui sa confiance : il donne l'humilité, comme il donne les autres vertus, et même plus que les autres; puisque le premier effet de sa grâce est de faire rentrer l'homme dans son néant.

Vous manderez ce qu'il vous plaira à cette bonne Fille. Je serai ici, s'il plaît à Dieu, jusques après l'octave. M. Phélipeaux pourra revenir quand notre affaire sera jugée : elle le doit être vendredi prochain.

Je loue le sentiment que Dieu vous donne, qu'on est bien heureux d'avoir à souffrir pour la justice. Madame avance, sans y penser, l'œuvre de Dieu, quand elle vous donne lieu d'exercer la patience. Je songerai à la prière.

Il est bien vrai que madame de Jouarre donne le dernier coup à l'exemption par l'arrêt qu'elle poursuit. J'ai appris pourtant à la Cour, qu'elle se donnoit encore beaucoup de mouvemens du côté de Rome pour la faire revivre. Elle a écrit au Roi en faveur de M. de la Vallée, et n'a reçu aucune réponse. Vous le pouvez dire à nos chères Filles, en recommandant qu'on n'en parle point : il ne sera peut-être pas hors de propos que madame la prieure le sache.

J'ai vu en passant M. et madame de Chevreuse, qui se portoient bien. Votre famille sollicite à cor et à cri pour madame de Jouarre : on devroit donc

du moins obtenir par-là qu'on vous traitât mieux. Pour moi, cela ne me fâche point du tout. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

LETTRE LXXVII.

Sur la solidité de l'amitié qui les unissoit; la discrétion dans les réprimandes, et les actes qu'elle pouvoit signer.

J'envoie plutôt pour querir vos lettres, ma Fille, que pour vous donner de mes nouvelles, puisque vous en reçûtes hier. Ce n'est pas que je me lasse de vous en donner, ou que je soupçonne que vous vous lassiez d'en recevoir : une amitié aussi cordiale et aussi vive que la vôtre est bien éloignée de cette disposition. Celle que forme le christianisme est un effet du Saint-Esprit : celle qui est fondée sur la subordination ecclésiastique a son fond dans le caractère du baptême; et quand on y joint la confiance absolue, c'est un soutien; c'est quelquefois un martyre et une croix, et toutes les grâces chrétiennes y sont renfermées.

Dieu me garde de vous faire des réprimandes de commande. Il en faut faire quand il le faut, quand la charité le demande, quand le Saint-Esprit le donne.

Il ne faut jamais signer de protestation qui regarde la conservation des priviléges : pour le temporel, tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit pas un moyen pour parler du spirituel dans le même acte. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 13 mai 1692.

LETTRE LXXVIII.

Ses sentimens sur la perte de son procès; et les conséquences qui en résultent contre l'exemption de Jouarre.

Votre lettre du 17 que je viens de recevoir, ma Fille, ne m'apprend rien de nouveau, en me marquant les sentimens que vous avez pour moi. Je les sais et je les ressens.

Pour ce qui est du procès, je vous ai souvent marqué l'extrême prévention des juges. Je ne sache d'autre cause de l'arrêt qui me l'a fait perdre : du reste, il importe peu de le savoir, et je ne m'en informe pas. M. Phélipeaux, qui revient lundi, et pourra aller à Jouarre durant le jubilé, nous en dira davantage. Ce qui est bien constant, c'est que cet arrêt donne le dernier coup au privilége, et que les juges les plus favorables qu'on pourroit choisir, ne pourroient plus le relever quand ils le voudroient.

J'ai été fâché de cette perte par rapport à mon église et à mes successeurs : mais comme j'ai fait ce que je devois, je n'ai senti le coup qu'un seul moment; et du reste, de très-bonne foi, je ne sens pas seulement que j'aie perdu. Assurez-en bien nos chères Filles, et que très-assurément je ne souffrirai plus le titre d'indépendance dans aucun acte. J'ai donné le coup mortel à l'exemption : madame de Jouarre a voulu l'ensevelir, et il ne faut plus qu'il en soit parlé.

Il n'y a pas moyen de vous aller voir pendant le jubilé, ni durant le reste de la mission. On ne peut

non plus vous envoyer le père Claude, qui est un des principaux prédicateurs. Celles qui souhaitent de s'y confesser le pourront avoir après la mission, et on leur pourra différer leur jubilé, si elles le souhaitent.

Quelle pensée vous avez sur mes visites ! tenez pour assuré que j'y serai plus attaché, et que j'y agirai plus hautement que jamais : mais chaque chose a son temps, et tout doit être réglé par la prudence. Je salue nos chères Sœurs, et en particulier madame de Luynes. Jésus-Christ a bien fait toutes choses, *Amen, amen :* il est ainsi. Tout à vous, ma chère Fille.

A Meaux, ce 17 mai 1692.

LETTRE LXXIX.

Sur une prière pour le jubilé ; et la soumission à la volonté de Dieu.

J'envoie, ma chère Fille, pour apprendre de vos nouvelles et de celles de nos chères Filles : on vous porte aussi une lettre de M. l'abbé de la Trappe. J'ai reçu la vôtre du 19. Je me dispose pour le jubilé dans cette semaine, et je m'en vais commencer mes stations. La prière que je vous ai promise ne sera prête que vers la fin de cette semaine : je n'ai pas eu le loisir d'y travailler plus tôt ; et il me semble aussi que vous me mandiez qu'il suffisoit qu'on l'eût dans la semaine prochaine, qui étoit celle qu'il paroissoit qu'on destinoit au jubilé.

M. Phélipeaux pourra aller la semaine prochaine à Jouarre : pour le père Claude, il ne pourra pas

y aller si tôt, à cause qu'il a des engagemens précédens dont nous ne sommes pas tout-à-fait les maîtres.

La part que vous prenez à mes intérêts me touche fort : mais je vous assure en vérité que je ne le suis de la perte, que par la part que vous et vos chères Sœurs y voulez bien prendre. La soumission est le seul bien ; et quand Dieu donne des occasions de la pratiquer, il faut lui en rendre grâces. Vous aurez su ce qui m'empêcha de faire réponse à madame votre sœur et au cher chapitre soumis ; je répare cela à cette fois.

J'entre beaucoup en matière sur les indulgences, dans la méditation que je vous prépare à madame de Luynes et à vous. Je loue vos sentimens généreux de ne vouloir pas profiter des sollicitations de votre famille contre moi : vous méritez par cet endroit-là beaucoup de reconnoissance de ma part, aussi bien que par beaucoup d'autres qui me marquent la sincérité et droiture de votre cœur. Je fais mettre au net un sermon dont j'espère que vous pourrez être édifiée ; c'est celui de l'ouverture de la mission.

J'ai oublié de remercier ma sœur de la Guillaumie du soin qu'elle a de transcrire mes écrits. Je la bénis de tout mon cœur, et je vous souhaite, ma Fille, la consolation du Saint-Esprit. Je serai bien aise que vous remettiez votre jubilé à la semaine prochaine ; afin que vous ayez la prière, que je tâcherai d'envoyer mardi ou mercredi au plus tard. A vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Meaux, ce 21 mai 1692.

LETTRE LXXX.

Il lui envoie la prière pour le jubilé ; lui demande que ce qu'il fait pour elle, soit commun à d'autres par charité.

Voila, ma Fille, la prière du jubilé : je souhaite qu'elle vous prépare à une si grande grâce. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez en faire part à madame votre sœur, et à celles de nos chères Filles que vous trouverez à propos. C'est l'extrait d'une plus longue méditation qui n'est pas encore achevée : et comme il faudra du temps pour l'achever et la décrire, je vous envoie toujours cet extrait, qui en comprend toute la substance et toute la force. Le reste viendra en son temps : mais je ne puis me presser, étant d'ailleurs très-occupé durant ce saint temps.

J'ai promis une copie de cette prière à ma sœur Cornuau : elle viendra faire ici son jubilé pendant l'octave, et il suffira que je l'aie pour ce temps-là. Vous pouvez aussi, sans vous presser, m'envoyer la copie de la prière de la mort. Comme je suis souvent consulté sur des choses semblables, vous voulez bien, pour me soulager, que ce qui est pour vous par destination et par préciput, vous soit commun avec d'autres par charité.

Portez vos maux et ces noirs chagrins en soumission : c'est là, jusqu'à ce que Dieu vous en délivre, ce qui doit faire la principale partie de votre pénitence. *Amen, amen*, ma chère Fille.

A Meaux, ce 23 mai 1692.

LETTRE

LETTRE LXXXI.

Sur les excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de Filles.

Je suis fâché, ma chère Fille, de n'avoir pas la même liberté de vous aller voir, qu'a M. le trésorier. Pour votre cas de conscience, qui sauroit bien distinctement les sentences d'excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de Filles, en encourroit la peine. Ceux qui ne sont pas instruits et ne le veulent pas croire, mais se persuadent que ce sont des discours de religieuses sans fondement, sont excusés par leur ignorance : et en tout cas, il n'y auroit obligation de les éviter, qu'après que l'excommunication seroit déclarée par sentence. Je suis tout à vous, ma Fille, sans réserve.

A Meaux, ce 27 mai 1692.

LETTRE LXXXII.

Sur ses peines; les doutes contre la foi; le jeûne et l'abstinence.

J'ai vu votre lettre du 19, qui ne me paroît point demander de réponse. Sur les premiers articles, il suffit, ma Fille, que j'aie été averti. Il n'y a plus à me consulter sur le sujet de ces peines : il ne les faudroit pas même confesser à l'heure de la mort. Il n'y a qu'à se tenir aux règles que je vous ai données. La diversité des sentimens des confesseurs est un des maux que vous éviterez par-là. Les peines

sur la foi, en cela sont de même nature que les autres. Vous pouvez dire en général qu'il vous a passé dans l'esprit des doutes contre la foi, sans rien spécifier davantage, et en disant que vous n'avez pas remarqué que vous y ayez adhéré : car vous devez, selon vos règles, présupposer que vous n'y adhérez pas quand vous n'êtes pas assurée de l'avoir fait. Il ne faut point recommencer vos confessions.

On peut écouter les raisons de douter, pour consulter; mais toujours avec soumission. Vos peines ne doivent pas vous empêcher de communier deux fois la semaine, mais au contraire vous y engager.

Sur votre lettre du 22, je vous dispense des jeûnes absolument, et des abstinences que vous ne croirez pas pouvoir faire. Votre confesseur les changera en quelques autres œuvres : vous ne pouviez mieux choisir que M. le curé.

Le père Claude est malade; on ne peut l'envoyer de long-temps. Il n'y a point d'apparence qu'il soit en état d'aller à la mission d'Aci.

L'arrêt (*) porte restitution de fonds, depuis la demande, c'est-à-dire, rien. Quand je voudrai faire payer les dépens du premier procès, ce sera quelque chose. Tout cela ne mérite pas qu'on en parle. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 30 *mai* 1692.

(*) Il s'agit de l'arrêt qui décharge l'abbaye de Jouarre de la redevance des dix-huit muids de blé qu'elle payoit annuellement aux évêques de Meaux.

LETTRE LXXXIII.

Sur ses impatiences dans ses peines, et la manière de traiter ces sortes d'infirmités; sur l'impuissance de l'homme sans la grâce; et sur les présens qu'on lui faisoit.

Vous ferez fort bien, ma Fille, de mettre ces impatiences avec les autres peines dont il ne faut pas ordinairement vous confesser. Il faut choisir des personnes qui sachent les faire servir aux desseins de Dieu, c'est-à-dire, à humilier sans décourager; et au contraire à faire jeter son venin à la concupiscence, et à purifier le cœur par la contrariété. Ceux qui ne sont pas assez exercés à ces dispositions, se scandalisent et s'embarrassent beaucoup, en embarrassant leurs pénitentes par des pénitences qui ne leur tournent à aucun bon usage. Ainsi mettez cela avec tout le reste. Acceptez ce que M. le curé a substitué à la place du jeûne.

Il est vrai que nous ne pouvons rien sans la grâce, et nous ne pouvons non plus faire les autres actions de piété que celles que vous me priez de demander pour vous : mais il ne faut pas pour cela cesser de vous exciter à celle-là comme aux autres, et bien croire en attendant que cette même excitation est encore un don de la grâce.

Sans hésiter, je prends votre parti sur les ouvrages : je n'aime point ce qui coûte trop de temps, et de l'argent par-dessus. Je suis pour Marie contre Marthe; et pour la pauvreté contre ces petites libéralités. Je suis très-mortifié quand on m'en fait de

cette nature, et encore plus mortifié quand on croit que je m'y plais; cela étant éloigné de mon esprit autant que le levant l'est du couchant.

Quant aux entrées, je n'ai pu refuser dans la conjoncture à la femme de la Madeleine : j'ai eu tort de n'avoir pas expliqué que ce n'étoit que pour une fois. On est accoutumé dans le reste du diocèse à le restreindre ainsi, à moins que le contraire ne soit spécifié. Je serai fort réservé pour Jouarre par toutes sortes de raisons, et en particulier par celle que vous me marquez : vous m'avez fait grand plaisir. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes et madame de Fiesque. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 31 mai 1692.

Ne dites rien, de peur de contrister nos chères Filles.

J'ai reçu la prière de la mort; je vous enverrai bientôt celle du jubilé entière; on la met au net. J'écris si vite, que j'ai souvent peine à me déchiffrer moi-même.

LETTRE LXXXIV.

Il n'aime pas à donner des sentences de sa façon. Qu'on ne doit prier en public pour personne, sans ordre : et sur les caractères que doit avoir une décision du Pape, pour être infaillible.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer la sentence dont vous me parlez. Pour moi, je n'aime point à donner des sentences de ma façon; mais en voici

deux bien courtes, et que j'aime fort : *Tout tourne à bien à ceux qui aiment Dieu* (1); et encore : *Espérance contre espérance* (2).

Vous recevrez le mandement pour les prières de quarante heures par M. le curé de la Ferté-sous-Jouarre : le mandement instruit de tout. On vous en porte un pour vous, et un pour madame la prieure. Régulièrement on ne doit point prier publiquement pour personne sans ordre; mais on n'y prend pas garde de si près. Ce n'est pas non plus la coutume de prier pour un autre roi, à moins qu'il ne soit ordonné, si ce n'est par des prières particulières, comme on fait dans les sacristies.

J'ai bien expliqué que je ne voulois point de pareils présens; et en effet, s'il en venoit je refuserai et renverrai. Ce que je vous écris est la vérité, et non une complaisance. Vos lettres me font plaisir, loin de me fatiguer; donnez-vous une liberté toute entière.

Ma sœur Cornuau est aux Ursulines, en grande paix; je la mande quelquefois.

Le mandement porte expressément que les prières de quarante heures ne se feront qu'après l'octave.

Les décisions du Pape ont la souveraine et infaillible autorité, de l'aveu de tout le monde, quand elles sont acceptées de toute l'Eglise. Vous avez très-bien fait de communier malgré vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 6 juin 1692.

(1) *Rom.* VIII. 28. — (2) *Ibid.* IV. 18.

LETTRE LXXXV.

Sur quelques uns de ses écrits; et sur le ministre du sacrement de confirmation.

J'allois envoyer à Jouarre quand votre paquet est venu, ma chère Fille, et on a donné à la messagère les lettres que j'avois écrites dès hier. J'approuve fort la prière que vous m'avez envoyée, et ma sœur Cornuau sera bien aise de voir des extraits faits de si bonne main et avec un si bon goût. C'est en effet ma sœur de Saint-Antoine Subtil qui a l'original que vous souhaitez. Quand je serai à Coulommiers, où l'on a la mission et le jubilé, je verrai ce que je pourrai obtenir d'elle; car je sais qu'elle a de la peine à se dessaisir de l'original : du reste, je ne me suis point du tout mêlé de la distribution que M. Ledieu fait de ces écrits; mais je me prêterai fort volontiers à vous les faire avoir tous, puisque vous en êtes touchée.

J'avois déjà séparé votre relation pour la porter à Germigny, où j'irai me reposer quelques jours après l'octave. Je ne vous oublie jamais, soyez-en bien assurée. Je prie notre Seigneur qu'il diminue vos peines, et qu'il augmente votre patience.

Le sacrement de confirmation est en effet réservé aux évêques, pour en être les ministres ordinaires. L'Eglise grecque le fait donner maintenant par les prêtres, avec la permission de l'évêque; et cet usage étoit ancien dans quelques Eglises, sans même qu'il y fallût une dispense particulière du Pape. Il n'est

pas bien constant que les papes en aient donné; et quoi qu'il en soit, la principale dispensation de ce sacrement demeure toujours à l'évêque, parce qu'on ne le donne que par l'onction qu'il a consacrée. Vous avez ma réponse sur le reste. Voici une lettre de madame de Harlay, à laquelle je ne ferai de réponse qu'après avoir su vos sentimens.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes.

A Meaux, ce 7 juin 1692.

LETTRE LXXXVI.

Sur la conduite de l'Epouse des Cantiques; sur la pénitence, et les maux que Dieu nous envoie.

Je me sers de la commodité de ma sœur Cornuau, pour vous dire, ma chère Fille, que je suis arrivé ici en bonne santé : j'y serai le reste de la semaine, ensuite à Coulommiers, et à Jouarre au commencement du mois de juillet. J'espère avant ce temps-là d'avoir de vos nouvelles par ma sœur de Sainte-Pélagie, et peut-être par ma sœur de Lusanci. Je crois que vous aurez fort approuvé ma conduite sur le congé à son égard. Depuis que je suis ici, je commence à me trouver l'esprit en repos.

L'Epoux et l'Epouse me ravissent : c'est une matière sur laquelle on ne tariroit jamais; mais qui n'est pas propre à tout le monde. C'est une amante et c'est une amie, et en un mot c'est l'Epouse qui dit : *Je l'ai cherché, et je ne l'ai pas trouvé; je l'ai appelé, et il ne m'a pas répondu* (1). C'est cette

(1) *Cant.* III. 1. v. 6.

Epouse qui est frappée, blessée, dépouillée par les gardes de la ville. Tout le secret qu'elle y sait, c'est, malgré l'éloignement de l'Epoux, de retourner toujours à lui avec la même familiarité et liberté.

Vous voyez bien que ce que j'ai dit des rigueurs de la pénitence, suppose un sujet capable de les porter. Acceptez vos maux en pénitence, et tout vous tournera à bien. Les maux que Dieu nous envoie sont en quelque sorte imposés par son Eglise, lorsqu'elle nous ordonne de les accepter volontairement et humblement en satisfaction.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes, mesdames de Fiesque, de Lusanci, Fouré, Renard, Courtin, etc.

A Germigny, ce 14 juin 1692.

LETTRE LXXXVII.

Sur les confesseurs, sur des sentences, et sur la familiarité avec Dieu.

J'espère, ma Fille, qu'on sera content de la résolution que j'ai prise sur les confesseurs. Il y a long-temps que j'y pense; et le peu de profit qu'ils ont fait des avis que je leur ai fait donner, m'oblige à venir enfin à un remède plus efficace.

Je vous renvoie les sentences, afin que vous fermiez vous-même le paquet et que vous me le renvoyiez. Il n'y a rien de plus aisé que de reconnoître les fermetures à cachet volant. Les sentences sont très-bien choisies : la lettre n'est pas moins bonne; mais vous avez voulu m'en priver.

Ma santé est parfaite par vos prières. C'est samedi

que je pars pour la mission d'Aci, et lundi j'espère être de retour ici. J'ai achevé ce matin la révision des Cantiques.

Il n'y a que pour les crimes certains et marqués que je voulusse empêcher une ame de reprendre avec Dieu sa première familiarité : encore aurois-je peine à l'en exclure, si l'attrait y étoit. Autre est la conduite régulière, autre celle de miséricorde et de grâce que Dieu choisit quelquefois.

Je trouve très-bon l'avis sur la nécessité de recevoir des Filles, et je ne m'y épargnerai pas.

A Germigny, ce 19 juin 1692.

LETTRE LXXXVIII.

Sur le silence qu'il lui avoit prescrit; ses répugnances dans ses peines; et la manière dont on doit juger de la vérité qui nous est présentée.

Je vous pardonne vos exagérations, qui assurément ne me trompent pas, et Dieu vous les pardonne aussi. Ne vous en inquiétez pas, ma Fille; mais apprenez par votre peine à ne vous servir jamais de pareils moyens.

Il me semble que l'attrait qui a suivi ce que je vous ai dit sur le silence, vous est une marque que c'étoit Dieu qui me mettoit à la bouche ce que je vous disois sur cela : mais je n'ai pourtant pas prétendu vous en faire une loi si étroite, que vous ne puissiez quelquefois vous en dispenser lorsque ce mal vous pressera. J'espère pourtant que Dieu vous soutiendra sans cela, et je l'en prie. Ce que vous

me marquez de vos peines n'est point du tout une rétractation de votre acte d'abandon. Notre Seigneur a dit lui-même : *Mon Père, si vous voulez; si cela se peut;* et le reste que vous savez. Il faut porter cet état comme les autres du Sauveur.

A Dieu ne plaise que vous et moi jugions de la vérité que je vous propose, par les dispositions où je pourrois être en la proposant. La vérité, c'est la vérité, et elle ne dépend point des dispositions de ceux qui l'annoncent. Je n'ai aussi accoutumé de sentir aucune disposition, sinon que, dans ce qui regarde mon ministère, et surtout dans la conduite des ames, ma conscience me rend témoignage que je ne parle pas selon l'homme, et je crus sentir distinctement ce témoignage la dernière fois : mais ne vous arrêtez à cela, non plus que je m'y arrête moi-même. Encore un coup, la vérité est la vérité, et c'est Dieu même; c'est Jésus-Christ même.

Laissez-vous aller à l'abandon, à l'attrait qui vous presse, quoi qu'il en puisse arriver : ne laissez pas dominer la peine, et attachez-vous aux règles que je vous ai données; c'est la vérité. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit ce matin sur le confesseur et sur mon voyage. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 8 juillet 1692.

L'amour est fort comme la mort, sa jalousie est dure comme l'enfer (1). Ce qu'un Dieu jaloux fait souffrir à un cœur qu'il veut posséder, est inoui : ce que le cœur jaloux pour Dieu de ses moindres mou-

(1) *Cant.* VIII. 6.

vemens, dont il ne veut réserver aucun, se fait souffrir à lui-même, est inexplicable. Pour vous, ma Fille, assurez-vous que Dieu vous regarde dans vos peines.

LETTRE LXXXIX.

Sur la reconnoissance qu'on devoit à Dieu pour les instructions du prélat.

Ma plus grande joie, ma Fille, est que nos chères Sœurs soient contentes; et vous avez raison de dire que la vraie reconnoissance qu'on doit, non pas à moi, mais à Dieu, pour les instructions qu'on reçoit, c'est d'en profiter.

Ne faites point ce vœu : mais ne doutez jamais que je ne me charge devant Dieu de tout le péché qui pourroit être dans l'obéissance que vous me rendez. Cela vous doit mettre dans un parfait repos : mettez tout sur moi, comme je mets tout sur Jésus-Christ.

Si vous prenez la peine, à votre loisir, de mettre mon exhortation sur le papier en grandes marges, j'y écrirai ce qui me reviendra de plus ou de moins que vous n'en aurez extrait.

Je n'ai nulle nouvelle de madame de Jouarre, et je n'aurois point le loisir d'entendre le sieur de la Madeleine quand il viendroit aujourd'hui. Je pars après-midi pour Juilly, et demain à Paris, s'il plaît à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

Ce 16 août 1692.

Je ne crois point pouvoir cette année aller à la

Trappe : j'y enverrrai votre lettre. Abandonnez-vous à celui auquel seul on se peut livrer sans crainte : il ne peut jamais délaisser ceux qui se donnent à lui en cette sorte.

LETTRE XC.

Réponse à des questions sur la manière d'entendre la messe.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du 15 : cette réponse ira par un exprès qu'on m'a envoyé de la Ferté-sous-Jouarre. Dieu conduise, et daigne inspirer madame l'abbesse : nous saurons ce qu'elle fera. Ne craignez point de m'interrompre, et instruisez-moi de tout. Ce qu'il y aura à dire sur ces professions, c'est qu'après avoir fait l'examen des Filles, porté par le concile de Trente, j'allai le jour de ces professions à la Ferté-sous-Jouarre y donner quelques ordres nécessaires; et qu'on crut que ce fut un prétexte que je pris pour n'assister point à cette cérémonie, ne voulant point donner prétexte à la retarder, comme il auroit pu arriver, si j'avois voulu insister à faire ôter de la profession la dépendance immédiate. Vous savez le reste. Je vous renvoie votre relation, afin que vous l'acheviez : je sais qu'il faut tout avoir devant les yeux.

Vous avez bien décidé; et quand il n'y a qu'une messe à laquelle on puisse assister, on peut l'entendre en touchant de l'orgue. On peut satisfaire au devoir d'entendre la messe en faisant quelques lectures, et disant quelque heure dans l'intervalle que vous marquez (*).

(*) Comme par exemple lorsque l'orgue joue un temps considé

Les péchés que vous n'aurez point confessés pour obéir à la règle que je vous ai donnée, vous seront remis comme les autres : l'obéissance tient lieu de tout en cette occasion.

Notre Seigneur soit avec vous, ma chère Fille.

A Germigny, ce 17 septembre 1692.

LETTRE XCI.

Sur un tremblement de terre, et sur le pur amour.

Vous ne me mandez pas si d'autres que vous se sont aperçues du tremblement de terre : il a fait de grands fracas. Ne craignez point les signes du ciel ; ne craignez non plus ceux de la terre. Quoique ces tremblemens aient des causes naturelles, on y doit toujours remarquer que Dieu, pour se faire craindre, a laissé de l'instabilité dans les corps, à qui d'ailleurs il a donné le plus de consistance.

Quant au pur amour, je suis tout-à-fait de votre sentiment ; et tout ce que vous dites de l'amour de Dieu est très-véritable. Ceux qui font les abstractions dont vous me parlez, ne songent pas assez à ce commandement de l'apôtre : *Réjouissez-vous ; je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous* (1) ; ni à celui de Jésus-Christ même : *Réjouissez-vous, et soyez transportés de joie, de ce que vos noms sont écrits dans le ciel* (2). Ce n'est donc pas une imperfection de l'amour ; mais une pratique commandée.

rable, ou pendant le chant du chœur aux endroits où le prêtre s'arrête, si l'on n'est pas en état de s'unir à ce chant.

(1) *Philip.* IV. 4. — (2) *Luc.* X. 20.

Ce mot de saint Augustin décide tout : « Qu'est-ce, » dit-il (1), que la béatitude? une joie qui naît de » la jouissance de la vérité » : *Gaudium de veritate.* Jésus-Christ veut qu'on souhaite d'être heureux; il donne partout ce goût; partout il inspire ce désir; et l'amour est pur quand on est heureux du bonheur de Dieu, qu'on aime plus que soi-même.

Il ne laisse pas d'être véritable que l'homme, comme fait à son image, voudroit s'anéantir, si c'étoit sa volonté ou sa gloire. L'amour peut faire quelquefois de ces précisions; mais la charité ne consiste pas dans ces sentimens abstraits, quoiqu'on s'en serve quelquefois pour en exprimer la force.

Je ne crois pas que M. le grand-vicaire ni M. Ledieu puissent aller à Jouarre pour la Saint-Michel; ainsi je ne me suis pas pressé de travailler au sermon : je l'aurois fait, et je m'étois ravisé pour vous satisfaire. Permettez-moi de laisser sortir d'autres choses qui me pressent dans le cœur : je vous assure que tout ira mieux quand je suivrai ces mouvemens. J'espère qu'il m'en viendra quelques jours qui me feront parler de ce pur amour; mais il n'en faudroit parler qu'avec transport. A vous, ma chère Fille, de bien bon cœur.

A Germigny, ce 25 septembre 1692.

(1) *Confess. lib.* x, *cap.* xxiii; *tom.* i, *col.* 182.

LETTRE XCII.

Sur l'apostolat de saint Remi; qu'on peut désirer de goûter dans la communion combien le Seigneur est doux; et sur le pur amour.

Je me suis avisé trop tard que c'est demain saint Remi; car si j'y avois pensé plus tôt, je vous aurois demandé une communion à ce jour-là pour le Roi et le royaume. C'est le père des Français et de leurs rois. Saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule; saint Remi l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leur peuple est toute divine : il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Eglise. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume; et pour nos rois et tous les Français, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remi, qui est de maintenir la foi et l'Eglise catholique. Quoique la fête soit passée quand vous recevrez cette lettre, ne laissez pas de communier à cette intention.

Gardez-vous bien d'avoir du scrupule de désirer de goûter à la communion combien le Seigneur est doux : ce n'est pas chercher sa propre satisfaction, quand on ne veut goûter que Jésus-Christ. Du reste, si c'étoit là de l'amour-propre, le Saint-Esprit ne nous en auroit pas fait un précepte par la bouche de David. Ce que je vous ai écrit d'éviter de communier pour votre propre satisfaction, doit avoir

quelque relation à quelque chose que vous m'avez écrit, dont je ne me souviens que fort confusément. Quoi qu'il en soit, cela ne regarde point ce goût spirituel de Jésus-Christ, qui assurément n'est autre chose que le pur amour, quand on ne goûte que lui, et qu'on l'aime mieux que tous ses dons, mais non pas mieux que lui-même; puisque lui-même c'est lui-même, et que c'est lui purement qu'on veut goûter.

J'ai bien envie, il y a long-temps, de dire quelque chose sur le pur amour et sur l'oraison ; et j'ai dans l'esprit un sermon que j'ai fait autrefois sur ces paroles de saint Jacques : *Approchez de Dieu, et il approchera de vous* (1). Mais je ne me souviens plus de ce que je dis alors, et après je n'ose entamer une matière dont il faut moins parler par son propre esprit, que de toutes les autres de la vie spirituelle.

A Germigny, ce 30 septembre 1692.

LETTRE XCIII.

Sur les raisons qui peuvent porter quelquefois les directeurs à garder le silence avec les personnes qu'ils conduisent : et qu'elle n'a point à craindre les illusions de la dévotion sensible.

Je vous mets, ma Fille, de tout mon cœur, sous la protection spéciale du saint ange qui est chargé de vous garder. C'est aujourd'hui dans le diocèse la fête des saints anges gardiens.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16. Je ne vous dirai rien sur le silence dont vous vous plaignez : il est

(1) *Jac.* IV. 8.

bon

bon quelquefois d'accoutumer les ames à se tourner uniquement vers Dieu, et à respirer, pour ainsi dire, de ce côté-là; et on peut les laisser à cette épreuve principalement en deux cas; l'un, quand on ne voit point de nouvelles difficultés; l'autre, quand Dieu aussi ne donne rien de particulier. Ce n'est pourtant pas de dessein que je me suis tu : c'est d'un côté par occupation, et de l'autre, par un peu de paresse: j'avoue ma faute, et je vous prie, non-seulement de me pardonner, mais encore d'obtenir de Dieu qu'il me pardonne.

Vous avez bien fait de ne rien dire à personne de la peine qui est expliquée dans votre billet du 8 : il n'y a rien dans cette peine qui vous ait dû obliger d'aller à confesse, ni de vous priver de la communion. Je vous défends de nouveau de faire, sur cette matière principalement, aucune consultation à d'autre qu'à moi. Voilà la réponse à la lettre du 8.

Pour vous calmer l'esprit sur celle du 3, ou plutôt sur une lettre sans date, que je crois être venue avec celle-là; je vous dirai que les illusions que les spirituels font tant craindre, et avec raison, sur la dévotion sensible, ne conviennent pas à vos dispositions. Vous ne devez rien faire qui vous en tire : ainsi les actes suivis que vous voudriez faire à la messe, ne vous sont pas nécessaires. Il y a des actes très-simples qui en réunissent beaucoup dans leur simplicité : ceux-là ne veulent point être changés. C'est à ceux-là que vous êtes attirée : soyez fidèle, et suivez. Ne craignez point d'illusion, tant que vous m'exposerez simplement vos dispositions. Je veille, et ce vous doit être assez. Livrez-vous à Dieu, et con-

fiez-vous en sa bonté, et à l'esprit de conduite qu'il a mis dans les pasteurs de son Eglise.

A vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 17 octobre 1692.

LETTRE XCIV.

Sur le temps qu'il lui donnoit; la manière dont elle devoit porter ses peines, et recevoir l'attrait de Dieu.

Vous ne devez point avoir de peine, ma Fille, du temps que vous m'avez occupé à la dernière visite, non plus que de celui que vos lettres me peuvent ôter. Je prends mon temps pour les considérer et pour y répondre, de manière que cela ne me cause aucun embarras, et ne vous doit causer ni scrupule ni inquiétude.

Je ne vous dirai rien, ma Fille, sur le sujet de ce chagrin : quelque noir qu'il soit, il ne peut point empêcher les touches du ciel, ni en offusquer les lumières. Vous savez ce que dit saint Paul au sujet de l'ange de Satan qui l'affligeoit : il pria trois fois, c'est-à-dire, souvent et instamment, et il lui fut dit : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité* (1); le contraire par son contraire. Qui sait si la lumière ne doit point sortir de ces ténèbres, et la joie du Saint-Esprit de cette tristesse? Priez trois fois, et croyez que Dieu ne vous laissera pas tenter par-dessus vos forces.

Vous donneriez gain de cause à la tentation; si lorsqu'elle vous envoie cette peine que vous ne pou-

(1) *II. Cor.* XII. 8, 9.

vez bien exprimer, et que j'entends pourtant bien, vous descendiez du ciel où Dieu vous attire. Laissez être cette peine; ne vous en confessez pas. Humiliez-vous, comme je vous l'ai expliqué; mais ne vous troublez pas, ou ne cédez point au trouble. Recevez l'attrait de Dieu sans hésiter, et sans examiner les suites; recevez les larmes. Les spirituels, qui les décrient tant, ne songent pas assez qu'elles ne sont pas toutes si superficielles et si sensibles qu'ils pensent. Il y en a qui viennent du fond, comme celles de saint Pierre qui étoient accompagnées de tant d'amertume; comme celles de David, qui étoient accompagnées d'un gémissement semblable au rugissement du lion. Il y en a de plus douces, comme celles de la pénitente qui en arrosoit les pieds de Jésus. Recevez celles que Dieu vous envoie : quoiqu'elles soient d'une autre nature que celles-là, elles viennent du fond également. Qu'est-ce que ce trait de feu qui fait fondre le cœur comme la cire?

Vous ne pouvez pas pratiquer plus d'observances que vous en faites : je vous donne le mérite de l'obéissance dans toutes celles dont vous vous privez par mon ordre.

Ce que j'ai dit sur cette parole : *Qui persévérera sera sauvé,* est entièrement de saint Augustin.

Vous prenez bien mon intention sur la pénitence que je vous ai imposée : tâchez une autre fois de vous faire bien expliquer mes intentions; car ordinairement au sortir du confessionnal ce que j'ordonne me sort de l'esprit, et cela pourroit vous causer des embarras. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

LETTRE XCV.

Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable.

J'envoie faire la signification : il est trop de conséquence de primer, pour hasarder plus long-temps cet avantage. Il n'est pas nécessaire de se presser pour Paris : c'est ce que je vous prie de dire à madame votre sœur et à madame de Lusanci, à qui je n'écrirai pas.

Je vous dirai, ma Fille, de bonne foi, que dans une histoire à laquelle on veut donner de la croyance, il ne faut point de louanges. Ce qu'on peut faire, c'est de faire voir, par les actions et autres choses de fait, les bonnes qualités qu'on veut qui paroissent : en quoi il y a beaucoup plus d'adresse et de peine, qu'à donner des louanges manifestes.

Vous pouvez faire ce que vous voudrez sur mon dernier discours, et il n'y a point de permission à me demander sur cela. Le fond fera partie des réflexions sur la cène ; mais les tours et l'application sont fort différens. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur, ma Fille.

A Paris, ce 5 novembre 1692.

LETTRE XCVI.

Il l'exhorte à marcher dans la voie où elle étoit entrée. Ce qu'il pense sur l'article de la Clémentine, qui concerne la confession.

Pour réponse à votre lettre du 8, qui est venue avec celle du 6, il n'y a point à hésiter à demeurer

dans la voie où vous êtes : elle n'a rien de suspect; mais j'avoue qu'il y faut être conduit de la main de Dieu, et affermi par un conseil ordonné de Dieu; avec cela tout est sûr.

N'étourdissez jamais cette touche intime, sous quelque prétexte que ce soit. Recevez les ardeurs; les lumières en sortiront quand Dieu voudra : elles ne sont nécessaires qu'aux docteurs, qui doivent conduire et enseigner.

Puisque vous souhaitez qu'on vous désigne un chapitre à lire, divisez le cinquième en autant de jours que Dieu vous inspirera, et marquez-moi les endroits qui auront rapport à vos états. Ne vous confessez point du tout de ces impatiences, ni de ces peines contre Dieu, non plus que des autres.

Je ne crois point que la Clémentine (*) oblige sous peine de péché mortel; le concile de Trente l'ayant ou interprétée (1), ou réduite à une admonition. A vous de tout mon cœur, ma Fille.

A Germigny, ce 7 novembre 1692.

P. S. Les ardeurs ne sont jamais sans quelques lumières sombres et confuses; mais néanmoins pénétrantes, qui soutiennent, excitent et nourrissent les ardeurs. Il s'y faut donc abandonner; je dis aux ardeurs, sans rien désirer davantage, mais en recevant ce que Dieu donne.

(*) Il s'agit de l'article qui prescrit aux religieuses de se confesser tous les mois.

(1) *Sess. xxv, de Regular. cap. x.*

LETTRE XCVII.

Il la blâme de n'avoir point suivi, à l'égard de ses peines, les règles qu'il lui avoit prescrites.

Le Père gardien de Coulommiers me rendit hier vos lettres à Farmoutiers. J'en suis revenu plus précipitamment que je ne pensois, pressé par beaucoup d'affaires de différente nature, qui m'obligent d'être demain à Paris. Je dirai bien à M. le duc de Chevreuse : mais rien n'empêchera madame de Luynes de solliciter; elle s'en fait un point d'honneur.

Quant au surplus de votre lettre et à celle d'hier, je n'ai de loisir que pour vous dire que si vous ne vous tenez rigoureusement à la règle que je vous ai donnée, et que vous vous laissiez entraîner, comme vous avez fait cette fois, à vous confesser de cette peine et des autres, vous serez le jouet de la peine, et vous perdrez des communions qui vous soutiendroient beaucoup. Vous ne recevrez plus de lettres que de Paris.

A Germigny, ce 14 novembre 1692.

LETTRE XCVIII.

Sur la nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires.

J'arrivai samedi en cette ville. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je porte toutes les lettres et tous les papiers concernant Jouarre, pour y prendre les

résolutions que je viendrai ici exécuter. Il me semble qu'on a trop d'inquiétude. Il faudroit une fois être content de faire ce qu'on peut, et au reste s'abandonner à la divine Providence. C'est ce que je fais; et bien résolu de ne manquer pas de ma part à ses momens, j'attends et je suis toutes les ouvertures qu'il me donne. On retarde autant l'œuvre de Dieu, qu'on tarde à se mettre dans cette disposition. J'en dirai davantage quand j'aurai eu le loisir de réfléchir sur tout : je n'ai pas encore eu le temps de me tourner.

Pour vous, ma Fille, laissez-vous conduire; ne succombez point à la peine : jusqu'ici je la vois toujours la même, quelque différente que vous en paroisse la forme. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 17 novembre 1692.

LETTRE XCIX.

Sur la dépravation de la nature humaine.

Que la nature humaine est dépravée ! L'Eglise n'ose décider que la sainte Vierge, Mère de Dieu, ait été exemptée de cette tache. Que la nature humaine est dépravée ! que le mal est profond ! qu'il est général ! que nous avons besoin d'être purgés pour être capables de voir Dieu ! *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* Soumettez-vous à l'ordre caché par lequel Dieu purifie les cœurs, pour les rendre dignes de le voir. O pureté ! ô vision ! ô lumière ! ô vérité ! ô vie !

quand vous verrai-je? O Dieu! quand vous verrai-je?

J'ai reçu hier une visite de madame la duchesse de Luynes, dont je fus fort satisfait : mademoiselle de Luynes y étoit. Mais madame de Jouarre est toujours en même état, et ne songe point du tout à sa conscience; ce qui inquiète beaucoup madame de Luynes, dont les intentions sont très-pures. On parle toujours de départ : madame de Lusanci vous dira le reste, s'il vous plaît. Je salue madame votre sœur et nos chères Filles.

A Paris, ce 16 décembre 1692.

LETTRE C.

Sur l'attention aux jugemens de Dieu; les peines de cette religieuse; et l'utilité des afflictions.

Ce que dit M. de la Trappe, de l'attention continuelle qu'on doit avoir aux jugemens de Dieu, est vrai pour l'ordinaire, mais non pas universellement; et il ne l'entend pas autrement lui-même. D'ailleurs, qui désire de voir Dieu craint de le perdre : mais cette crainte ne l'abat, ni ne le décourage; parce qu'il sait qu'il est bon, et il s'abandonne à lui.

Croyez-moi, vous donnez trop dans ces peines : je vous assure qu'elles ne doivent point vous empêcher de communier sans que vous les confessiez. Je n'ai pas besoin de décider s'il y a du péché ou non : à parler franchement, je crois pouvoir assurer qu'il n'y en a point; mais en tout cas, je vous assure qu'il n'y a point d'obligation de s'en confesser, et que vous feriez mieux de ne le pas faire.

Vous ne savez pas combien Dieu est bon, et ce que peut l'abandonnement qu'on lui fait de tout.

J'approuve fort le sentiment de M. de Sainte-Beuve, et vous pouvez vous reposer dessus; mais je crois la voie que je vous montre plus conforme à votre état présent. Son sentiment et le mien ne sont qu'un dans le fond, et nous allons à la même fin.

Je vois à peu près ce qu'a voulu dire le prédicateur, et je voudrois bien qu'on ne fût pas si affirmatif (*) en choses où l'Eglise n'a pas parlé.

Celui qui a enseigné à saint Paul que *la force se perfectionne dans la foiblesse*, et que la tentation donne occasion à notre avancement, peut seul vous faire entendre que les peines que vous déplorez peuvent aider à purifier le cœur.

Tout ce qu'on dit de vous à Paris, au sujet de l'obéissance que vous me rendez, augmente la couronne que vous devez attendre pour cette action de justice. Le monde parle et juge sans savoir; mais Jésus-Christ l'a jugé, et a cassé par avance tous ses jugemens.

Encouragez madame la prieure à ne point quitter, quoi qu'il arrive. Le soldat de Jésus-Christ ne doit jamais poser les armes : le temps viendra de se délasser. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 20 décembre 1692.

(*) Sur l'opinion de l'immaculée Conception de la sainte Vierge.

LETTRE CI.

Il lui marque les raisons qu'il a de ne pas donner des pouvoirs à des personnes qui passent, et lui envoie un exercice pour la fête de Noël.

Ma sœur Cornuau s'est volontiers chargée de ce paquet : elle porte aussi une lettre à madame la prieure, où est une permission pour les Capucins; aussi bien j'aurois de la peine à en donner pour des gens qui passent, à moins que je ne les connusse. Souvent ils laissent des impressions auxquelles ils ne peuvent plus remédier; parce qu'ils s'en vont, et qu'on n'entend plus parler d'eux. Au contraire, ceux qui sont stables songent aux reproches qu'ils pourroient s'attirer s'ils faisoient mal, et sont en état de réparer ce qu'ils pourroient avoir fait par mégarde.

Madame de Baradat a parfaitement bien répondu, et il n'y a qu'à parler toujours sur le même ton.

On me mande, ma Fille, que madame de Luynes dit qu'il n'y a pas un mot pour elle dans toutes mes lettres. Souvenez-vous que j'ai répondu à celle que vous m'écriviez sur ce qu'on disoit de vous deux : ainsi elle étoit comprise dans cette réponse, et vous m'étiez toutes deux également présentes.

Voici un très-petit exercice pour Noël : vous en pouvez faire part à ma sœur Cornuau, à qui je n'en parle point.

Pour vous, ma Fille, assurez-vous que Dieu re-

garde dans vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 21 décembre 1692.

Abraham a vu mon jour, et il s'en est réjoui (1). Il a vu mon jour, le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour, et voici ce qu'il en a vu (2) : *Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné, et sa principauté est sur ses épaules; et son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Père du siècle futur, le Prince de paix.*

De toutes ces qualités, je choisis pour vous celle d'Admirable, que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité, et donnez-vous à Dieu; afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Donnez la même chose à méditer à madame de Luynes et à ma sœur Cornuau.

Donnez à madame de Lusanci à méditer la qualité de Conseiller, et qu'elle songe bien aux conseils de ce divin Enfant : qu'elle lui demande conseil sur tout ce qu'elle a à faire, et qu'elle songe en même temps que tout foible qu'il paroît dans son berceau, c'est un Dieu fort : qu'elle donne la même chose à méditer à sa nièce.

Donnez à mesdames de Rodon et du Mans, à considérer cette aimable qualité de Prince de paix; et à madame de Baradat celle de Père du siècle à venir.

Toutes ensemble méditez ces mots : *Un petit enfant nous est donné, un fils nous est né :* prenez-le

(1) *Joan.* VIII. 56. — (2) *Is.* IX. 6.

toutes, puisqu'il vous est donné à la sainte table; prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité.

Associez à cette pratique celles que vous croirez qui y entreront.

Je ne parle point exprès de la principauté sur les épaules, qui regarde, selon les Pères, un autre mystère, qui est celui de la croix.

Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer. Priez Dieu qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable que je sache de faire connoître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre!

LETTRE CII.

Sur les trois messes du jour de Noël; et la manière de s'occuper les jours de dimanche et de fêtes.

Vous pouvez vous dispenser de l'abstinence de Noël. Il n'y a point d'obligation d'entendre trois messes le jour de Noël.

Vous pouvez les jours de dimanche et fêtes, après vos prières et lectures, employer le reste du temps, quelque long qu'il soit, à transcrire mes écrits, à votre relation et autres choses.

Songez bien à cet Enfant admirable, et songez particulièrement en quoi il l'est pour vous: j'en suis pénétré.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

LETTRE CIII.

Sur la prudence et les ménagemens dont elle devoit user; et sur le bonheur de faire le bien sans paroître.

J'APPROUVE fort, ma Fille, l'avis que vous avez inspiré pour le réglement. Il faut mener les choses avec douceur et prudence, et plutôt faire qu'ordonner. Il faut même ne faire que ce qui sera nécessaire, et le moins qu'on pourra de changement : car il faut entrer dans tous les ménagemens que M. de Soubise est obligé d'avoir. Pour le fond, lui et madame de Soubise sont dans toutes les dispositions que nous pouvions souhaiter. Je dois voir après dîner la nouvelle abbesse, et j'ajouterai un article à cette lettre quand je l'aurai vue.

Je commence à croire plus que jamais que tout le bien se fera à Jouarre, et que madame votre sœur et vous y aurez la plus grande part : heureuses d'y coopérer sans y paroître. Je vous dirai une parole qu'un religieux (*) très-saint, très-humble et très-pénitent, de l'ordre de saint Dominique, me dit une fois avant que je fusse évêque : Que Dieu m'avoit destiné à avoir part à beaucoup de bien sans que je le susse. Sans examiner par quel esprit il parloit, je vous avoue que j'ai toujours été fort touché de cette manière de coopérer aux desseins de

(*) On a quelques lettres de ce religieux à Bossuet : il se nommoit le père Antoine, et il est célèbre dans son ordre par la réforme qu'il a établie dans plusieurs des maisons de la Provence et du Comtat.

Dieu, et que je souhaite une pareille grâce à ceux que j'aime.

J'ai vu le père Moret et le père Toquet : le premier m'a dit que les infirmités de madame de Lavardin ne permettroient pas qu'elle suivît madame de Rohan. Je la demanderai; nous verrons. On a envoyé à Rome pour les bulles : ne le dites qu'à très-peu de personnes, et commandez de ma part un grand secret. Madame de Jouarre (*) ne sait où elle en est : il lui prend quelquefois des envies de retour. Je ne l'ai pas vue encore. Madame de Lusanci vous dira ce que je lui mande, et madame la prieure aussi.

A Paris, ce 15 janvier 1693.

LETTRE CIV.

Sur la confession, l'oraison, le sacrifice, la liberté avec laquelle elle doit dire son avis; et sur un endroit du Cantique des Cantiques.

J'ai envoyé votre lettre à la Trappe. Sur votre lettre du 17, vous n'avez, ma Fille, qu'à vous tenir à la règle que je vous ai donnée. Tous les raisonnemens que vous faites sont bons : mais je dois agir par d'autres principes, qui sont encore meilleurs par rapport à vous; et je persiste à vous dire que vous n'avez point à vous confesser des choses dont vous me parlez.

Rien ne vous oblige à rester dans l'église ni au lieu de l'oraison, encore que vos attraits continuent

(*) Celle qui venoit de se démettre.

lorsque le temps est passé. Suivez sans crainte l'attrait durant la messe : ce sacrifice comprend tout, et convient à tout.

Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas aller vite; mais il faut aller, et faire ce qui sera jugé nécessaire. Ne craignez point de proposer vos sentimens, et après abandonnez tout à Dieu. Il faut bien se garder de faire beaucoup de bruit pour un petit bien.

Le sieur de la Vallée ne paroît pas, et je ne le crois pas de retour. Assurez-vous que ni lui ni son frère n'approcheront de Jouarre tant que Dieu me conservera la vie.

J'ai été ravi d'entendre parler le père Toquet sur la pauvreté : rien ne me touche plus que cette vertu, et le silence. Il le faut rompre sans crainte, pour dire votre avis sans hésiter : vous n'en aurez jamais d'occasions plus pressantes. Dieu, qui a tiré la lumière du sein des ténèbres, tire les bons avis d'où il lui plaît. Il faut même redire plusieurs fois les mêmes choses, jusqu'à ce qu'on entre. Quand on trouve tout bouché, et qu'on a assez frappé sans qu'on ouvre, alors il se faut retirer aussi content que si on avoit réussi; parce qu'on a réussi à contenter Dieu, qui est ce qu'il faut chercher.

Pourquoi ne voulez-vous pas que le *Trahe me*, et le reste, soit dans la Vulgate? Il y est, tout au commencement du Cantique (1). J'aime beaucoup cette parole, à cause du rapport qu'elle a avec celle du Fils de Dieu : *Nisi Pater meus traxerit eum* (2) : « Personne ne peut venir à moi si mon Père ne

(1) *Cant.* I. 3. — (2) *Joan.* VI. 44.

» l'attire »; et à celle-ci, *Omnia traham* (1), « Je » tirerai tout à moi ». Il tire en bien des manières; quelquefois il se cache, et alors il tire par le fond.

Que j'aime ce bon père Toquet! j'entre dans toutes ses pensées. Prenez bien garde comme je parle; je veux dire dans toutes celles de sa lettre, et j'espère que le temps approche d'accomplir le reste : bientôt vous le verrez. Dieu est avec vous.

A Versailles, ce 25 janvier 1693.

LETTRE CV.

Sur la confession pour gagner les indulgences; et la méprise dans la récitation de l'office, etc.

Au lieu de vous unir à ce que je fais pendant le carême, unissez-vous, ma Fille, à mes intentions, et surtout à celles que j'ai pour vous, et que j'offre à Dieu tous les jours en votre nom.

Le volume des notes sur Salomon tire à sa fin, et vous en aurez des premières.

Pour gagner les indulgences, le plus sûr est de se confesser, encore qu'on ne sente pas en avoir besoin.

Dans le changement d'un office pour un autre par mégarde, il n'est pas d'obligation de recommencer, quand même l'office omis seroit plus long.

Je n'entends point encore parler de la bénédiction de la nouvelle abbesse. Quand elle sera à Jouarre, nous aviserons aux livres qu'on lui pourra proposer.

(1) *Joan.* XII. 32.

Je

Je pense sérieusement aux confesseurs.

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à madame la prieure. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 février 1693.

LETTRE CVI.

Ce que doit faire une religieuse, lorsque le médecin et la supérieure lui ordonnent le gras; manière dont Dieu distribue ses grâces, et dont on doit les recevoir.

Je veillerai à tout, s'il plaît à Dieu. Il y a une permission aux deux la Vallée d'aller où ils voudront, à l'exclusion du diocèse de Meaux. Je presse fort qu'on me tienne parole sur leurs bénéfices; mais on n'a pas pu mettre cela en condition.

Je suis très en peine de madame votre sœur : je m'en vais dire la messe à son intention et à celle de madame la prieure.

Quand les médecins jugent le gras nécessaire, et que la supérieure l'ordonne, la plus prompte obéissance est la meilleure, et il ne faut point se laisser forcer. J'approuve fort la pratique de se priver de boire hors des repas, quand il n'y a aucune sorte de nécessité.

Dans les grâces qu'on reçoit de Dieu, ce seroit une fausse humilité et une vraie ingratitude de ne les pas reconnoître : mais dès qu'on les reconnoît comme grâces, l'humilité est contente. Il ne faut point décider si Dieu ne les donne qu'aux ames pures; car il les donne à qui il lui plaît, et il est au-dessus de toutes les règles : outre encore qu'un

grand attrait se peut rencontrer avec une grande infidélité. Dieu n'en est pas moins bon, et la grâce n'en est pas moins grâce, encore qu'on n'y réponde pas autant qu'on devroit; et c'est de quoi pousser l'ame jusqu'à son néant. Il ne faut pas pour cela recevoir le don de Dieu avec inquiétude; mais dilater son cœur par la confiance, sur cette parole de saint Paul (1) : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé.*

N'hésitez point à communier trois fois la semaine, sans même attendre cette impression, qui assurément est de Dieu; de quoi néanmoins je ne vous fais pas une règle : mais quand cette faim spirituelle se fait sentir, il faut l'assouvir, et se livrer à l'amour de Jésus-Christ.

Vous aurez part au sacrifice, et la même que les deux malades.

A Versailles, ce 12 février 1693.

LETTRE CVII.

Sur la bénédiction de la nouvelle abbesse; la résistance à la grâce, et la communion.

Pour réponse à votre lettre du 16, je n'ai point encore parlé de la bénédiction de la nouvelle abbesse : je m'expliquerai sur tout cela avant mon départ. Le cérémonial me touche peu, et je ne m'attacherai qu'à l'obéissance.

J'ai été fort surpris d'apprendre que madame de Thou n'étoit pas partie. Il y a près d'un mois

(1) *Rom.* v. 20.

qu'elle a ordre de moi de s'en retourner, et qu'on m'avoit assuré qu'elle partoit le lendemain. J'ai écrit pour avancer son départ, et j'ai fait dire à M. l'abbé de Thou que je ne recevois pas l'excuse des mauvais chemins. J'attends l'effet de ma lettre, et ne donnerai aucun relâche.

Il n'est pas possible à mon avis que la Burie soit de retour, et c'est tout ce qu'il pourra faire d'en avoir reçu la permission. Mon déplaisir seroit extrême, s'il avoit trouvé madame de Thou encore à Paris. J'ai dit ce qu'il falloit dire sur ces deux frères.

Il est certain qu'on peut être infidèle à un grand attrait de la grâce, et c'est ce qui concilie la reconnoissance avec l'humilité. Il faut prier l'auteur de la grâce de nous donner cet attrait auquel on ne sait pas résister.

Vous feriez mal de vous retirer souvent de la communion. Je ne vous le permets que très-rarement, et lorsque vous sentirez que la faim de cette viande céleste pourra être excitée par cette espèce de jeûne spirituel.

J'instruirai M. votre frère des choses que vous me mandez sur la religieuse étrangère, qui pourroit accompagner madame de Rohan. Je ferai ce qu'il faudra sur tout cela. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes, et me réjouis de sa convalescence. Tout à vous, ma Fille.

A Versailles, ce 21 février 1693.

LETTRE CVIII.

Sur la communion, l'oraison, l'obéissance, et la nouvelle abbesse.

Vous devez savoir à présent, ma Fille, que j'ai reçu toutes vos lettres précédentes. Celles du samedi 28 février et du 2 mars me furent rendues hier en même temps. N'hésitez point à communier malgré cette peine : gagnez sur vous de ne la confesser pas. Suivez votre attrait dans l'oraison. Si Dieu vous le continue, malgré toutes les infidélités où vous pouvez tomber, c'est un effet de sa bonté, à laquelle vous ne pouvez ni ne devez donner des bornes. Vous auriez à craindre l'illusion si vous agissiez sans conduite, et hors de l'ordre de l'obéissance : ne craignez rien en obéissant. Vous êtes précisément dans le cas où il faut suivre Jésus-Christ qui dit : *Qui vous écoute m'écoute* (1). Vous ne m'avez pas assez expliqué votre peine sur la passion de Jésus-Christ et sur celle des saints, pour que je puisse vous y donner une décision précise. Quelle qu'elle soit, elle ne doit point vous empêcher de vous appliquer à ces objets quand vous y serez attirée : mais aussi suivez votre attrait, et ne forcez pas votre esprit à s'y attacher. Dites à votre loisir le psaume *Super flumina*, et *Te decet hymnus Deus in Sion.*

Quant à madame de Rohan, il est vrai qu'elle ne croit pas pouvoir se passer de quelque religieuse, et il seroit dur de l'y obliger. Celle qu'elle mènera

(1) *Luc.* x. 16.

est la personne du monde dont il y a le moins à craindre, et qui paroît me devoir être la plus soumise : elle n'aura point du tout un air de gouvernante ni de conseillère : ce ne sera que pour un temps, et nous en serons le maître. L'autre Sœur est une converse, qui prend soin de mademoiselle de Rohan. On n'a pas encore de nouvelle de la signature des bulles : on ne les aura que pour Pâque ou environ. Laissez dire au père Toquet ce que Dieu lui inspirera; mais ne paroissez en rien. Je serai, s'il plaît à Dieu, lundi à Meaux. Je vous verrai bientôt après, s'il plaît à Dieu, et nous dirons ce qui ne se peut écrire.

A Versailles, ce 5 mars 1693.

LETTRE CIX.

Sur la prise de possession de la nouvelle abbesse; sur l'obligation de s'humilier des fautes qu'il n'est pas nécessaire de confesser, et sur la résurrection de Jésus-Christ.

J'ai su, ma Fille, ce qui s'est passé à la prise de possession : vous avez bien fait madame votre sœur et vous; au reste, la chose n'étoit pas d'une extrême conséquence. Le procureur de madame de Rohan est fort satisfait : il a dû retourner hier par la faute du notaire apostolique. Les priviléges sont ensevelis par cet acte, et le monastère est qualifié comme étant *in diœcesi Meldensi*, sans aucune mention d'exemption, même prétendue. Je manderai de Paris ce qu'il faudra faire pour l'installation, après avoir conféré avec les intéressés. La pension se doit expé-

dier par un autre acte, et la communauté n'a plus rien à faire.

Il est vrai que la lettre de madame de Soubise a quelque chose d'un peu vif : mais aussi vous m'avouerez qu'il y avoit quelque chose d'assez fort, à dire qu'elle amenoit des religieuses pour servir de conseil ; et son père sembloit accuser la nouvelle abbesse de quelque sorte d'incapacité. Au fond, tout cela n'est rien, et on n'en traitera pas moins bien madame la prieure : elle a bien fait de son côté de parler franchement.

Quant à votre lettre du jeudi saint, marchez en repos sur ma décision. Je vous ai déjà distingué la différence qu'il y avoit entre s'humilier devant Dieu pour un péché, et l'obligation de le porter à la confession : cela est certain, et vous n'avez qu'à vous y soumettre sans raisonner davantage. C'est qu'on ne doit confesser en certains états que des choses très-assurées : ce qui n'empêche pas qu'on ne s'en humilie devant Dieu dans toute l'étendue qu'on peut donner à cet acte, abandonnant tout à la bonté de Dieu.

Bonsoir, ma Fille ; *Jésus-Christ est hier et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles* (1). Sa résurrection et une extension de sa génération éternelle : et saint Paul applique à ce mystère cette parole de David : *Ego hodie genui te* (2) : « Je vous ai engendré » aujourd'hui ». Renaissons avec lui, et vivons éternellement dans son amour.

A Meaux, le jour de Pâque 1693.

(1) *Hebr.* XIII. 8. — (2) *Ps.* II, 7.

LETTRE CX.

Sur quelques affaires, et sur le renouvellement des vœux de cette religieuse.

J'ai cru, ma Fille, avoir satisfait, par mes lettres précédentes, aux difficultés de celle à laquelle vous me demandiez une réponse. Il n'y a rien de nouveau ; et tout étoit résolu, en vous ordonnant de communier tous les jours que vous me marquiez.

Il est vrai que M. le Chantre (*) est mort. Voilà la lettre de M. l'abbé qui m'en donne avis. Vous pouvez la faire voir, la copier, et me la renvoyer ensuite. Je pars mercredi ou jeudi sans remise, s'il plaît à Dieu.

La copie de la lettre que vous m'envoyez est bien remarquable : je vous garderai le secret.

Madame de Lusanci m'écrit le voyage du sieur de la Burie à Torci, et les assurances qu'il donne d'elle à Jouarre : d'où j'ai pris occasion de lui envoyer la défense en question ; et cela m'a paru plus naturel que de vous l'adresser, étant en toutes façons plus convenable que vous ne paroissiez en rien.

Vous me faites plaisir de me circonstancier tout le cérémonial : je répondrai sur tout, s'il plaît à Dieu. Il me paroît que les chanoines ne veulent pas s'en tenir au passé.

J'accepterai demain de très-bon cœur au saint autel le renouvellement de vos vœux, et l'accep-

(*) Il étoit grand chantre de l'église de Meaux, et il s'étoit retiré à la Trappe, où il mourut.

tation que vous faites, comme pour votre devise, des mots du Psalmiste que je vous ai appliqués : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei* (1) : « J'ai » choisi d'être la dernière dans la maison du Sei- » gneur ». C'est là cette meilleure part qui ne vous sera pas ôtée.

J'aurai soin de faire décrire le sermon de la cène, et de vous en faire part.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Notre Seigneur vous bénisse : je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 28 mars 1693.

LETTRE CXI.

Sur les dispositions de cette religieuse ; le bonheur de la vie cachée ; le désir de la vue de Dieu en cette vie.

Je conseillerai fort à madame de Jouarre d'en user sobrement et modérément, et selon vos remarques, pour les lettres et les assistances. C'est en effet un style de bulle, que cette obligation de ne rien faire sans l'ancienne : je crois néanmoins qu'il s'y faut conformer autant qu'on peut. Sur ce qui regarde Jouarre, je ne vous dirai plus rien que de Paris, et après avoir vu les gens.

A votre égard, la disposition fâcheuse dont vous me parlez, loin d'être une marque que celle du matin n'étoit pas de Dieu, en est plutôt une qu'elle en étoit ; puisque l'ennemi l'a imitée à contre-sens. Vous avez donc bien fait de communier ; et ces fâcheuses dispo-

(1) *Ps.* LXXXIII. 11.

sitions vous y doivent plutôt déterminer que vous en détourner.

Quand les entrées sont permises, et comme publiques, il n'y a point de mal de prendre part à quelques-unes. Je veux bien que vous en usiez pour les lettres, comme vous avez fait jusqu'à présent; et cette permission durera jusqu'à ce que je l'aie révoquée. Prenez garde néanmoins qu'il n'en revienne rien, à cause des conséquences et de l'exemple.

M. l'archidiacre vous est bien obligé, et vous rend grâces très-humbles. Je ne crois pas qu'il ait vu madame de Jouarre. Il a vu M. de Soubise sur la redevance, et on est convenu que tout se traiteroit à l'amiable. J'aurai soin de la lettre de la Trappe. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, et avec madame votre sœur.

Que je suis aise de ce que tout ce qui se passe de bien en vous, unit votre cœur à cet aimable verset : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei :* « J'ai préféré » d'être la dernière dans la maison de mon Dieu ». C'est là le fond de la vocation religieuse.

Je permets cette demande de la vue du Seigneur, comme une saillie, et comme un transport du saint amour : mais, au reste, ce n'est pas chose à faire autrement; puisqu'on ne la doit point espérer, après ce que Dieu a dit : *Nul vivant ne me verra* (1).

La disposition dont vous me parlez n'est pas un empêchement à la communion. Courez-y avec ardeur, et mettez en Dieu tout votre appui par Jésus-Christ.

J'ai permis l'entrée de M. *** pour une fois seule-

(1) *Exod.* XXXIII. 20.

ment, et dans la pensée que j'ai eue qu'il étoit bon qu'il vît les dedans.

A Meaux, ce 31 mars 1693.

LETTRE CXII.

Il l'exhorte à adorer l'Esprit saint sous le titre d'esprit de vérité; et lui permet de sortir avec l'abbesse, si elle le désire.

J'arrivai hier; je me dispose, s'il plaît à Dieu, à commencer l'office cette après-dînée, à chanter les matines demain à quatre heures, et à prêcher l'après-dînée. Mardi je retournerai pour prendre congé du Roi, et achever mes affaires. Vendredi je retournerai, s'il plaît à Dieu, pour l'ordination de samedi; et le jour de la Trinité, sans manquer et au plus tard, à Jouarre jusqu'au mercredi matin : je prendrai le temps qu'il faudra pour vous entretenir.

Ma sœur Cornuau a tout sujet d'être contente de vous. Je n'entrerai là-dedans (*) qu'avec mesure et précaution; et quoique je lui souhaite un bon succès, et que je sois disposé à lui prêter la main, je doute fort qu'on puisse réussir.

Adorez le Saint-Esprit sous le titre d'esprit de vérité, qui est celui que lui donne Jésus-Christ en le promettant (1). Que tout soit vrai en vous : c'est tout dire, et je vous laisse à méditer cette parole; ou plutôt, je prie cet esprit de vérité de vous introduire dans ce secret.

Vous pouvez, madame votre sœur et vous, suivre

(*) Dans le dessein qu'elle avoit d'être religieuse à Jouarre.

(1) *Joan.* xiv. 17. xv. 26. xvi. 13.

madame votre abbesse, si elle désire que vous la suiviez, après lui avoir dit humblement qu'elle vous feroit plaisir de choisir des personnes plus grandes observatrices que vous de ce qui est du dehors; mais néanmoins que vous obéissez sans peine. Je ne crois pas qu'elle sorte avant que je l'aie vue; parce que la permission qu'elle a de sortir n'est que pour les dehors de la maison : si néanmoins elle l'interprète avec plus d'étendue, suivez sans scrupule. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 9 mai 1693.

LETTRE CXIII.

Sur le danger qu'il y a de vouloir être assuré du fond de son état; la nécessité de se faire connoître au confesseur; et sur la communion.

L'obligation où j'étois, ma Fille, de renvoyer promptement le nouveau confesseur, ne me laissa de loisir que ce qu'il en falloit pour faire réponse à madame votre abbesse. Il me paroît que ce confesseur est fort capable; et je le trouve, à en juger par le peu de temps que je l'ai vu, autant et plus capable qu'aucun de ceux qu'on m'a adressés pour Jouarre. J'ai conseillé à madame l'abbesse de bien éprouver si la communauté en sera contente, et si lui de son côté sera content de la condition, avant que de renvoyer M. d'Ajou, dont on paroît content; et c'étoit là aussi sa pensée.

Je n'ai jamais été de sentiment qu'il fallût juger de l'état de celles qu'on a à conduire : il suffit de les

mettre en repos sur les voies qu'elles suivent, en les assurant qu'il n'y a rien de suspect, et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce. Pour ce qui est de l'état, il dépend non pas des attraits, mais de la fidélité qu'on apporte à y correspondre; et c'est sur quoi non-seulement je ne trouve pas nécessaire de prononcer aucun jugement, mais je le trouve très-dangereux.

Dieu veut qu'on marche en obscurité sur son état durant cette vie. J'avoue bien qu'on sent quelquefois, comme dit saint Jean (1), une certaine confiance, lorsque notre cœur ne nous reprend pas : mais toutes les ames ne sont pas appelées à ce genre de confiance. Il y en a qui ne trouvent dans leur cœur que des ténèbres par rapport à leur état. Leur confiance doit être fondée sur la pure bonté de Dieu; et si Dieu veut qu'elles aient quelque sorte d'assurance, il faut que Dieu la donne, par ce secret langage que lui seul sait faire entendre, et non pas les hommes. J'improuve donc absolument la curiosité sur son état, et encore plus sur le passé que sur le présent; tout cela n'étant nullement nécessaire, et étant sujet d'ailleurs à beaucoup de témérité et d'illusion.

Vous voyez bien, par ce discours, que le silence que je vous ai prescrit, n'est point par rapport à ceux qui sont chargés de la conduite : car au contraire il leur faut tout dire; parce que c'est de là que vient l'assurance que la voie est bonne, ce qui est absolument nécessaire; parce qu'autrement on marcheroit toujours dans la crainte, et jamais dans la confiance. Distinguez toujours entre la voie où l'on

(1) *I. Joan.* III. 21.

marche, et l'état où l'on parvient par cette voie. La première doit être sûre, parce qu'elle dépend de l'attrait; et la seconde, non, parce que, comme je viens de vous le dire, elle dépend de la fidélité et de la correspondance.

Voilà tout ce que je sais dans les voies spirituelles : s'il étoit nécessaire d'avancer plus ou moins, je me confie que Dieu me le révéleroit dans l'occasion.

On ne m'a rien dit du tout sur les communications que vous pouvez avoir eues avec une personne que vous me désignez confusément : il n'importe pas non plus que je le sache : il suffit que vous soyez assurée des règles que je vous donne, sans que rien vous puisse ébranler là-dessus; et comme je vous y crois bien affermie, vous n'avez qu'à marcher en confiance.

J'approuve fort que vous ayez communié en mémoire des grâces que vous reçûtes dans votre première communion. Dieu posa là le fondement de la crainte, parce qu'il vouloit construire dessus l'édifice de l'amour. Je trouve très-bon que vous communiiez tous les jours des quarante heures, si Dieu vous en inspire le désir, et que madame votre abbesse le trouve bon. Ce désir est en effet une des meilleures raisons de communier; et le faire dans l'obéissance est encore un nouveau degré de grâce dans la fréquentation de ce divin sacrement, où nous célébrons la mémoire de l'obéissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Par la même raison je trouve très-bon que vous demandiez, et que vous fassiez des communions extraordinaires quand vous en serez pressée, et que vous

disiez à madame votre abbesse que je l'approuve. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

LETTRE CXIV.

Sur la conduite à tenir au milieu des incertitudes de son état; sur la soustraction des grâces sensibles : avec quelle réserve il faut parler de ses dispositions particulières.

Monsieur le grand-vicaire vous ayant instruite de ma marche, je commencerai d'abord, ma Fille, par répondre à toutes vos lettres.

Les assurances morales qu'on cherche de son état ne sont nullement nécessaires : on n'en doit chercher aucune par réflexion. Si Dieu inspire un certain repos dans la conscience ; et que par cette secrète réponse il semble vouloir garantir à une ame humble et fidèle qu'il la regarde avec bonté, il faut recevoir ce témoignage : et au surplus, sans examiner son état, et marchant en simplicité, il faut toujours recevoir le pain de vie, et les consolations du Saint-Esprit, avec un entier abandon, sans même, s'il se peut, songer à soi, mais à la seule bonté de Dieu.

Vous avez bien fait de communier sans vous confesser de cette peine, et vous devez toujours agir de cette manière, par foi et obéissance. Ces dispositions données ou soustraites ne sont point la marque que l'Epoux vienne à contre-cœur : mais c'est qu'il va et qu'il vient, et que son Esprit souffle où il veut, comme bientôt vous le verrez expliqué dans le saint Cantique.

Je n'empêche point du tout que vous ne parliez de bonnes choses avec celles qui auront de l'ouverture pour vous, et pour qui vous en ressentirez; et ce n'a jamais été mon intention de l'empêcher. Pour ce qui est de ses dispositions particulières, celles-là en peuvent parler à qui Dieu en donne le mouvement, et on les peut écouter : mais on doit être fort réservé là-dessus, non par estime de son état, comme si c'étoit quelque chose de rare, mais en s'oubliant soi-même, et se laissant telle qu'on est.

Je suis très-aise de la réception de ma sœur Griffine : vous pouvez l'assurer de mon amitié. Encouragez madame de Saint-Louis, et assurez-la aussi que les soins qu'elle prend d'elle et du noviciat me sont très-agréables.

Je suis toujours dans les mêmes sentimens pour les affaires de madame de Luynes, et je ne me relâcherai de rien : j'aurai égard à tout ce que vous me mandez. J'ai peur que madame de Luynes ne façonne un peu trop avec moi.

A Meaux, ce 27 juin 1693.

LETTRE CXV.

Sur la voie la plus sûre; et les différens états par lesquels Dieu fait passer les ames.

Je crois, ma Fille, pouvoir vous assurer que j'ai reçu toutes vos lettres, quoique je ne puisse pas à présent vous les accuser par dates, non plus que vous répondre sur toutes vos demandes : je répondrai seulement à la plus importante, qui est celle

où vous demandez d'être instruite sur ce qu'on appelle la voie de la foi.

Je vous dirai que celles qui disent que c'est la seule à désirer, ne parlent pas juste; car il n'y a rien à désirer que l'accomplissement de la volonté de Dieu. J'avoue qu'il peut arriver qu'on soit quelquefois plus touché du goût sensible qu'on a de Dieu, que de Dieu même. Dieu se sert aussi quelquefois des sécheresses pour nous détacher de ce goût; mais c'est à lui à le faire, et non pas à nous à rien désirer. Il faut tâcher seulement d'aller si droitement à Dieu, que les réflexions sur nous-mêmes ne nous y donnent point de retour. Dieu seul peut opérer un si grand effet, en tirant à lui le cœur par son fond : c'est à quoi porte le Cantique des Cantiques; et c'est pourquoi vous ferez fort bien de continuer vos oraisons dessus.

Il y a un état où Dieu met les ames, au-dessus des privations et des grâces, au-dessus des sécheresses et des goûts; ou plutôt il les met au-dessous de tout cela, par l'abandon à sa volonté : c'est la voie où il faut entrer; car pour s'ôter à soi-même les attraits, ou demander à Dieu qu'il les ôte, il y auroit en cela trop de péril. Ne changez rien; allez devant vous, et Dieu ne vous quittera jamais.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur madame de Lavardin et M. le duc de Montfort, dans des vues bien différentes.

A Meaux, ce 3 juillet 1693.

LETTRE

LETTRE CXVI.

Il lui donne différens avis sur ses peines et ses lectures, et l'exhorte à vivre dans une dépendance perpétuelle de la grâce.

Nous arrivâmes dimanche avec le tonnerre et le déluge; mais heureusement, Dieu merci, par vos prières. Sur cette peine humiliez-vous, et continuez sans vous arrêter, recevant l'attrait de Dieu comme il le donne. Ne faites point de nouvelles épreuves : contentez-vous de ce que votre abbesse vous ordonnera. Vous pouvez faire la lecture du Cantique à tel moment que vous voudrez, avant ou après l'oraison journalière, et je ne vous astreins à rien sur cela.

J'approuve fort vos vues sur le lieu de repos du Fils et du Père : ajoutez-y le sein de l'Eglise et celui des ames pures, et tout y sera. Faites part de ces vues et des autres sur le Cantique, à ma sœur Cornuau, et lisez-lui-en quelquefois. Vivez dans la dépendance intime et perpétuelle de la grâce, sans laquelle à chaque moment votre volonté vous échapperoit : mais il faut retenir la grâce, en s'abandonnant sans cesse à elle; car elle vous fera veiller par ce moyen.

Je pars samedi pour Paris : si je puis avoir lu votre papier avant cela, je vous en rendrai compte. Je prie notre Seigneur, ma Fille, qu'il soit avec vous et avec madame de Luynes. Voilà la lettre pour ma sœur de Saint-Antoine, que je vous prie de lui envoyer : je lui ai écrit ce que vous avez souhaité.

Dieu est avec vous : j'admire ses infinies miséricordes. *Louez le Seigneur; parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles.*

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

LETTRE CXVII.

Sur l'obligation de chercher Dieu sans retour vers soi-même; et les peines de cette religieuse.

Vous avez tout dit, ma Fille, par ces mots : Ce n'est pas le plaisir d'aimer; c'est aimer que je veux. Tenez-vous-en là : relisez ma lettre; et si vous ne l'entendez pas d'abord, priez Dieu qu'il vous la fasse entendre. Tout consiste à pénétrer cette vérité, qu'il faut aller à Dieu, pour ainsi parler, en droiture, et s'en remplir tellement, qu'il n'y ait plus de retour sur nous. Joignez cela avec les paroles que je viens de marquer de votre lettre; tout s'accomplira en vous par ce moyen.

Je vous répète vos paroles : « Je ne sais point » distinguer le goût de Dieu, de Dieu même : il me » semble que le goût de Dieu que j'éprouve, n'est » qu'un amour de Dieu qui unit à lui et qui le fait » posséder; car je ne veux de douceurs que par » rapport à lui, et ce n'est, ce me semble, que parce » que je l'aime, que je prends du plaisir à l'aimer; » et enfin ce n'est point le plaisir que je veux; je » veux seulement aimer ». Vous distinguez, en disant cela, tout ce qu'il faut distinguer; et tout ce qu'on diroit au-delà ne seroit pas vrai ni solide.

Je vous assure qu'au premier moment de loisir je

reverrai le *Porrò unum* (*). Je repasserai aussi sur l'écrit que vous m'avez donné à Jouarre la dernière fois, pour voir s'il plaît à Dieu de me donner quelque chose.

Mettez votre peine sur le jugement téméraire avec les autres, et ne vous détournez de la communion ni de l'oraison qu'aux mêmes cas. Dilatez-vous; possédez votre ame; ne vous laissez point atterrer, ni assujettir à la peine.

Il ne faut pas vous étonner si je ne dis rien sur tous les bruits qu'on répand sur l'archevêché de Lyon. Dans mon ame, quoi qu'on m'en dise, je sens qu'on n'y pense pas, et qu'il n'en sera rien : mais je crois devoir garder la fidélité à Dieu, de ne penser rien sur tout ce qui me touche, que quand il faut y penser. *A chaque jour suffit sa malice.* J'approuve tous les sentimens de mes Filles, parce qu'ils sont bons pour elle, et non point par rapport à moi. J'approuve les vôtres en particulier, et je vous permets d'employer tout auprès de Dieu.

A Germigny, ce 5 août 1693.

LETTRE CXVIII.

Sur les raisons qui obligent Dieu à cacher aux ames le goût qu'elles ont pour lui; sur la fidélité au divin attrait; et l'humilité.

J'ai prié M. Phelippeaux de vous aller voir, quoique je ne sache pas bien, ma Fille, ce qu'on souhaite

(*) C'étoit un sermon que Bossuet avoit prêché autrefois à une vêture, et qui avoit pour texte, *Porro unum est necessarium.* On trouvera ce sermon dans le tome XVII, pag. 92 et suiv. C'est le même dont il est fait encore mention dans les lettres CXX et CXXI.

de lui : mais sa présence est toujours bonne à Jouarre, et on pourra m'écrire avec liberté.

Je crois que vous devez être contente sur le sujet de l'attachement que quelques-uns craignent pour le goût qu'on ressent de Dieu. Il est vrai que Dieu le cache quelquefois aux ames qu'il veut attirer, et qu'il a mille moyens de le faire. Ce qui l'y oblige, c'est entre autres choses le dessein de prévenir la présomption qui pourroit suivre, si une ame se connoissoit elle-même : et je ne puis ni ne dois vous dissimuler que vos peines pourroient être une couverture des grâces que Dieu vous fait, qui ne seroit pas inutile si vous étiez fidèle au divin attrait. Soyez-le donc, et sachez que cette fidélité consiste principalement à s'abandonner à cet attrait, indépendamment de toute autre vue, et avec le moins de retour qu'il se pourra sur soi-même ; parce que l'effet de cet attrait n'est pas tant à faire que l'ame cherche à s'humilier, mais qu'elle cherche à s'oublier tout-à-fait par un céleste enivrement, qui la sépare d'elle-même beaucoup plus que ne feroient toutes les réflexions qu'elle pourroit faire pour s'humilier : et c'est là le vrai fond de l'humilité ; puisqu'on apprend par ce moyen à se compter pour rien, et en quelque sorte à n'être plus. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 7 août 1693.

LETTRE CXIX.

Sur une espèce de séquestration qu'elle méditoit; une manière d'honorer la vérité; et le détachement.

J'APPROUVE fort, ma Fille, que vous entriez dans cet esprit de séquestration particulière où vous croyez que Dieu vous pousse; je le crois aussi bien que vous. L'amour-propre, qui y peut trouver son compte, ne vous doit pas empêcher de vous rendre à cet attrait. Nos foiblesses n'empêchent point la vérité; et elle n'en est pas moins souveraine, encore qu'il s'y mêle quelque chose du nôtre. Au contraire, c'est une manière d'honorer la vérité, que de la démêler de tout ce qui l'accompagne, et de la suivre. Faites-le donc; mais prenez bien garde de le faire de manière qu'on ne s'aperçoive pas de votre dessein. Retirez-vous peu à peu : je prie Dieu qu'il vous couvre de ses ailes.

Je trouve très-dangereux le commencement d'attache que vous savez : n'oubliez rien pour le rompre; mais sans faire rien paroître. N'hésitez point à retenir madame de Maubourg; elle manqueroit à la vocation et à l'œuvre de Dieu en se retirant : mais il faut l'exhorter à mener la chose doucement, sans trop peiner la personne; cela feroit un effet contraire : il faut aider la foiblesse avec un peu de condescendance.

Sacrifiez à Dieu la tendresse de votre cœur, qui vous a tiré des larmes des yeux. N'ayez de cœur que pour Dieu, ni de larmes que pour vos péchés, et

pour le bannissement de sa cité sainte. Dieu vous donnera ce saint loisir, où, désoccupée de la créature, vous serez toute à vous pour être toute à lui. Votre confiance redouble l'estime que j'ai pour votre personne, et le désir d'avancer votre perfection.

Ce sont ces peines dont vous vous plaignez si souvent à moi, qui peuvent servir de couverture à cet attrait, et à ce goût de l'amour divin. L'enveloppe est faite; priez Dieu d'y mettre, et d'y cacher son trésor. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1693.

LETTRE CXX.

Sur un sermon du prélat; les peines de cette religieuse; et les différentes naissances de Jésus-Christ.

Ma santé est fort bonne, Dieu merci, et je ne mérite pas qu'on s'en mette en peine. J'aurai soin du sermon de *Maria optimam partem elegit :* mais il faut prier Dieu qu'il m'en donne le loisir comme j'en ai la volonté. Il vient tous les jours tant de choses, que je ne puis pas toujours tout ce que je veux; le plus pressé l'emporte.

Je vous ai dit, ma Fille, sur le sujet de cette peine, que vous ne devez point du tout vous en inquiéter, ni interrompre votre sommeil. Je voudrois que vous pussiez communier tous les jours durant cette octave. Le père de la Pause est assurément un digne prédicateur, et je n'ai pas douté qu'il ne fût goûté. J'ai lu ce que vous m'avez donné du père Toquet : je révère ses sentimens comme

ceux d'un saint. Exhortez-le à prier pour le Roi et pour l'Etat, et à ne m'oublier pas. Tout ce qu'on a dit de l'archevêché de Lyon (*) n'est que chimère. J'ai fort prié M. le cardinal de Bouillon de nous laisser le père Toquet.

Generationem ejus quis enarrabit (1)? « Qui en» tendra sa nativité »? celle par laquelle il sort du sein de son Père; celle par laquelle il sort du sein d'une vierge; celle par laquelle il sort du sein du tombeau; celle par laquelle il sort des paroles sacramentales, et comme de la bouche de ses ministres, pour venir à tous ses fidèles, et leur porter dans le sein la vie et la grâce? Qui entendra ces nativités de Jésus-Christ? Mais puisqu'on ne peut pas les entendre sur la terre, qui ne désirera d'en sortir, pour voir ce qu'on n'entend pas de ces admirables naissances du Dieu-homme?

Je salue madame de Luynes et nos chères Sœurs.

Vendredi matin.

LETTRE CXXI.

Sur sa confession générale; sur la simplicité avec laquelle il faut agir devant Dieu.

Ma sœur Cornuau m'a rendu, ma Fille, votre lettre du 13. Ne vous embarrassez point de la confession générale que vous m'avez faite. Les questions que je puis vous avoir faites n'ont aucun rap-

(*) On avoit, comme on l'a vu plus haut, parlé de Bossuet pour ce siége.

(1) *Is.* LIII. 8.

port à cela, et je vous défends de vous en inquiéter, non plus que de ce que vous m'avez dit sur l'agrément : je vous ai très-bien entendue, et ma réponse vous doit entièrement calmer.

Si je n'ai pas répondu sur cette dissimulation dans les bonnes œuvres, c'est assurément que je n'y ai rien trouvé d'obscur. Il est vrai que souvent on ne sait pourquoi on agit; et si on pouvoit se connoître parfaitement soi-même, et tous les motifs qui nous font agir, on auroit cette certitude de sa justice, que le concile de Trente ne veut pas qu'on puisse avoir en cette vie. Le tout est d'agir autant qu'on peut en simplicité, en droiture et en sincérité devant Dieu; en reconnoissant que Dieu peut voir du péché où nous n'en voyons pas, et en nous abandonnant à sa miséricorde pour en avoir le pardon, sans pourtant discontinuer ses exercices, ou se laisser abattre par la défiance.

Vous pouvez assurer le père Toquet que je recevrai avec joie son présent, et y joindre l'estime sincère que je fais de ce saint religieux.

J'espère pouvoir travailler au premier jour au sermon de Marthe et de Marie. J'aurois pu commencer dès aujourd'hui, s'il n'étoit à Germigny; et vous pouvez assurer madame l'abbesse qu'elle aura part à la révision que j'en ferai.

Ma sœur Cornuau s'en retourne à la Ferté-sous-Jouarre, bien fâchée que ce ne soit pas droit à Jouarre, où tout ce qu'elle a vu l'édifie de telle sorte, qu'elle en est toute occupée, et n'en parle qu'avec effusion de cœur. Cependant la conjoncture où elle est ne lui permet d'y rentrer si vite, et elle

souhaite seulement qu'on lui conserve sa place. Je reconnois en effet qu'elle a profité de ce séjour, et qu'elle en peut profiter encore pour s'avancer à la perfection à laquelle elle paroît appelée d'une façon particulière : mais il y a encore beaucoup à travailler, surtout à rompre cette activité et vivacité prodigieuse qui la prévient presque en toutes choses. Cherchez des occasions naturelles de lui parler sur cela, sans qu'il paroisse que je vous en écris : elle vous rendra ce billet. J'apprends avec joie que M. le prince de Bournonville est hors de péril. Je salue madame de Luynes et mes chères Filles. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 17 août 1693.

LETTRE CXXII.

Il l'exhorte à recevoir l'attrait qu'elle sentoit.

Je suis bien aise, ma Fille, avant mon départ, qui sera, s'il plaît à Dieu, demain matin, de vous accuser la réception de vos paquets, en particulier de celui de M. le grand-vicaire, et de celui que j'ai reçu en réponse de la lettre que vous a rendue ma sœur Cornuau.

Je vous ferai réponse à loisir sur toutes vos autres demandes : en voici deux en particulier sur lesquelles je vous réponds. Premièrement, n'ayez point de crainte de recevoir l'attrait que vous m'avez expliqué, nonobstant les pensées qui l'accompagnent ou le suivent : secondement, ne vous pressez pas de

vous ouvrir sur les affaires dont vous m'écrivez. Ma sœur Cornuau attendra bien que je vous aie écrit plus amplement; ce que je ferai quand j'aurai trouvé le temps de faire mes réflexions.

Au surplus, soyez assurée que je vous entends, que je crois de bonne foi ce que vous m'exposez sur vos dispositions, et que je vous dis fort sincèrement ce que j'en pense, autant qu'il est nécessaire. Ainsi vous n'avez, ma Fille, qu'à suivre sans hésiter ce que je vous marque. Je salue madame votre sœur, et prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 21 août 1693.

LETTRE CXXIII.

Sur son obéissance, et les moyens de se délivrer du péché.

Après la copie de la lettre que vous m'avez envoyée, vous voyez bien, ma Fille, qu'il n'y a point de difficulté, et que les confesseurs de Jouarre ont par cette lettre les cas réservés. Il n'y aura en tout cas qu'à la faire voir à madame la prieure, ou le faire dire par elle à madame l'abbesse; et au défaut de tout cela, laisser chacun dans la bonne foi jusqu'à ce que j'y aie pourvu. Vous n'avez point mal fait, et vous n'avez point à vous confesser pour avoir répondu comme vous me l'avez mandé : continuez vos communions à l'ordinaire.

Tout ce que je vous puis répondre, c'est que je suis content, et Dieu en moi, de votre obéissance. Pour le progrès, je ne dirai rien, sinon que je crois

qu'il vous est utile de demeurer dans la conduite où vous êtes. Quand Dieu donne plus, il faut plus aimer. Vous avez reçu l'absolution de tous vos péchés confessés et non confessés. Allez en paix, et vivez; enfoncez-vous de plus en plus dans le silence.

Je suis très-aise que madame votre sœur soit contente de moi. Madame de Lusanci me fera plaisir de m'exposer ses doutes, et je la préviendrai sur cela. Je pars lundi, s'il plaît à Dieu, pour me montrer au Roi et à Monseigneur avant leur départ; je ne serai que trois jours. Si madame de Soubise est encore à Jouarre à mon retour, je l'irai voir sans manquer. Ne dites pas que vous m'ayez rien écrit. Il sera fort à propos que nous nous rencontrions un jour tous trois ensemble, madame de Soubise, madame l'abbesse et moi.

J'ai lu le passage de saint Bernard que vous m'avéz envoyé, et j'en ai été touché; mais comme je ne m'en souviens plus que dans un fond indistinct, marquez-moi l'endroit.

Le silence intérieur et extérieur, la retraite et l'éloignement de la créature, c'est ce qui vous délivrera du péché, et vous attirera de particulières assistances. Notre Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

Je suis en tout et partout du sentiment de sainte Thérèse : je croirois le contraire fort périlleux.

Ce 12 septembre 1693.

LETTRE CXXIV.

Sur la lettre qu'avoient écrite au Pape les abbés de l'assemblée de 1682, nommés à des évêchés; et sur la meilleure manière de faire l'oraison.

Il y a deux choses à distinguer dans la lettre des évêques : le style, qui est toujours fort humble; le fond, qui, à le bien prendre, n'est qu'un compliment, qui laisse la doctrine en son entier. On appellera cela rétractation parmi ceux qui veulent toujours tourner tout à l'avantage de Rome : il n'importe guère. Quant à moi, je n'ai rien à signer. On n'a pas seulement songé à toucher le moins du monde à mon sermon : de grands cardinaux m'ont écrit que le pape l'avoit lu et approuvé. C'est la pure et saine doctrine de l'antiquité : il n'en faut croire ni plus ni moins. Je ne suis point en peine de votre foi sur cet important sujet.

Mettez les peines qui vous viennent avec les autres, et n'en chargez pas vos confessions. Je vous écouterai volontiers sur toutes vos questions : ce sera bien fait de les mettre par écrit, afin qu'il y ait moins de temps à donner pour les résoudre. Pour l'oraison, suivez toujours votre attrait : l'opposition de la nature n'en doit pas empêcher l'effet, et ne mettra point d'obstacle au don de Dieu.

C'est un grand acte que de se laisser pénétrer par le trait qui vient de Dieu. Il faut aller droit à lui, avec le moins de retour qu'il sera possible. Les considérations ne feroient que vous casser la tête : l'im-

pression simple d'une vérité connue ou inconnue, selon qu'il plaît à Dieu, avec ce trait lancé dans le cœur, l'oraison est faite; il n'y a plus qu'à la continuer.

La doctrine de sainte Thérèse convient très-bien avec cette disposition. Il faut être parmi ces attraits, et dans cet état, fort souple sous la main de Dieu; et lorsqu'il s'approche de lui-même, il ne faut pas perdre le temps à l'appeler; mais jouir de sa présence, et le goûter. Il fera de vous ce qu'il lui plaira : il veut être aimé. Les considérations sont nécessaires pour ébranler un cœur encore insensible : quand il est pris, il n'est pas temps de chercher des motifs; il ne faut que se laisser prendre, et saisir à ces doux liens. Cet acte est très-libre et très-réel; mais il ne s'y faut exciter que fort doucement. Quelquefois, quand il semble se ralentir, Dieu veut insensiblement et peu à peu le tourner en habitude, et le ramasser dans le fond. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1693.

LETTRE CXXV.

Sur la conduite qu'il se proposoit de tenir à l'égard de Jouarre; et sur la manière dont elle doit agir.

Je ne ferai point de réponse à madame de Lusanci : je vous dirai seulement sur les affaires de la maison, qu'après que j'aurai parlé une ou deux fois à madame l'abbesse, s'il se peut même en présence de madame sa mère, je prendrai le parti de continuer la visite, et de la conclure par une ordonnance qui

ne contiendra que peu d'articles, mais qui donneront une forme. Que cela demeure entre madame votre sœur et vous avec madame de Lusanci, que je ne presserai plus de demeurer dépositaire. Nous conviendrons de ce qui sera à faire, à la première conversation. Je crois que le bon parti est celui que vous prenez de demeurer en repos : je le prendrai de mon côté; mais après avoir fait et en continuant de faire ce que je pourrai. Vous pourriez même, ma Fille, ce me semble, vous épargner les décharges de cœur, et vous renfermer dans ce qui sera nécessaire : mais cette nécessité n'a pas des bornes si étroites, et il n'est pas donné à l'esprit humain d'être si précis qu'on puisse entièrement séparer le superflu d'avec le nécessaire, qui seroit trop sec, et même peu intelligible si on ne lui donnoit de l'étendue. Agissez donc en liberté, et songez que la charité c'est la liberté véritable.

Il faut laisser dire celles qui parlent de madame de L***, et encore plus celle qui dit que je ne la puis souffrir, moi qui ne songe pas seulement à elle, si ce n'est quand il le faut pour son bien et celui de la maison.

Il n'y a rien du tout à espérer pour madame de Giri, après les décisions que m'envoie madame de Jouarre.

Je connois fort bien cette peine, et je vous assure que vous n'en devez point troubler votre sommeil. Pour ce qui est de cette espèce d'assurance de la rémission de vos péchés; elle n'a rien de suspect, et vous pouvez recevoir ce don de Dieu.

Vous ferez bien, quand vous aurez à m'écrire

quelque chose sur votre état, de le faire dans une lettre séparée, et de mettre à part ce qui regarde la maison ou autre chose.

Je voudrois bien voir tout d'une suite ce que vous m'avez écrit dans les trois ou quatre dernières lettres. O que Dieu demande de dégagement, de pureté, d'abandon ! Notre Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Germigny, ce 27 septembre 1693.

LETTRE CXXVI.

Sur l'attrait qui la pressoit : qu'elle ne doit point changer de conduite, sous prétexte des mépris qu'elle éprouvoit.

Vous avez vu dans mes précédentes la réception du passage de saint Bernard, qui accompagnoit une lettre que je crois être du 29 septembre. Je n'ai pas encore eu le loisir de lire la grande lettre; c'est ce que je ferai au premier moment de liberté. En attendant, soyez assurée que lorsque vous parlerez de vos dispositions plus qu'il ne faudra, Dieu me fera la grâce de vous arrêter.

Je sens qu'il y a quelque chose à vous dire pour vous exciter à suivre, et même à perfectionner, si Dieu le veut, l'attrait qui vous presse. Allons pas à pas : c'est assez que vous soyez assurée que vous n'avez rien à craindre.

Je ne me sens aucun mouvement de changer pour les mépris; mais plutôt dans ce point là une inébranlable fermeté, fondée sur ce qu'autrement les délibérations ne sont pas libres. Pour m'ébranler

sur cela, il me faudra dire des raisons que je ne prévois pas.

Je vous prie d'assurer le père Cosme que je n'ai eu aucune raison de lui différer ses pouvoirs, sinon que ne le connoissant pas, et n'ayant aucune lettre de Jouarre ni de madame l'abbesse ni de personne, je n'ai pu moins faire que de m'informer de lui : maintenant qu'on m'en a fait de si bons rapports, j'espère beaucoup de sa conduite : il ma parlé comme il faut sur la juridiction.

Laissez écouler ces dispositions de l'humeur mélancolique, même celles qui vous soulèvent contre Dieu. Dieu est, et vos mouvemens ne lui peuvent rien ôter. Attachez-vous à ce qu'il est, au préjudice de ces émotions étrangères.

Je répondrai point à point à la grande lettre; et s'il y a quelque chose de plus à vous demander pour m'éclaircir, je vous le dirai à Jouarre, où je donnerai le temps qu'il faudra, quoique fort pressé et fort occupé d'une œuvre que je crois de Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 3 octobre 1693.

LETTRE CXXVII.

Sur une retraite, et les vérités dont elle doit s'y occuper.

Commencez votre retraite, au nom de Dieu, aussitôt que vous le pourrez, et que le mal de madame votre sœur vous en donnera le moyen. L'esprit où vous y devez entrer doit être un esprit de pauvreté, afin

afin de vous exposer à Dieu plutôt pour recevoir que pour agir et pour donner. Vous donnerez après, ce que vous aurez reçu : le donner, c'est le bien garder pour l'amour de Dieu. Quand l'attrait vous laissera à vous-même, prenez par partie la première lettre de saint Jean : vous y trouverez partout les grands mystères, sources des grandes vertus et des grandes opérations de la grâce. Jésus-Christ lumière, vie, avocat, victime, Dieu en nous : le nouveau commandement fondé sur la nouvelle union du Verbe avec nous : Dieu dès le commencement qui attire les prémices du cœur; le malin vaincu, le monde et ses convoitises, l'antechrist : tout ce qui sépare Jésus-Christ, qui le divise d'avec l'ame, et l'empêche d'être un avec elle : l'onction; Dieu amour : les enfans de Dieu et leur héritage; les petits enfans et leur simplicité; leur docilité, leur facilité à se laisser mener où l'on veut; la lisière, pour ainsi parler, par où on les tient; être né de Dieu, connoître Dieu; l'amour prévenant de Dieu qui nous a aimés le premier.

Nous devons prévenir comme lui, non pas Jésus-Christ, cela ne se peut; mais à son imitation, et pour l'amour de lui, nos frères infirmes et ingrats.

L'extinction de la jalousie dans la charité; l'amour des dons de Dieu dans les autres comme dans nous, en regardant Dieu dans ses dons, ou plutôt ce don qui est Dieu même.

Le témoignage des trois qui ne sont qu'un : Dieu plus grand que le cœur, le pénétrant, le perçant : Dieu nous écoutant; la prière selon sa volonté; Dieu se priant, et s'écoutant lui-même en nous : être de

Dieu, être en Dieu, entrer et sortir : l'amour accru, la crainte bannie, l'abandon et la confiance; tout en proie à l'amour divin : silence; cependant écouter toujours; laisser faire la parole, et ne faire que lui prêter l'oreille attentive. En voilà assez pour reprendre haleine : communiez tous les jours.

Etre de Dieu, ne pécher plus; tout le monde plongé dans le mal : connoître le vrai Dieu; être en son Fils. Le commencement de l'épître : *Ce que nous avons vu, ce que nous avons ouï;* la fin : *Celui-ci est le vrai Dieu, et la vie éternelle;* qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 11 octobre 1693.

LETTRE CXXVIII.

Il lui donne des règles sur certaines fautes; blâme les raffinemens des directeurs; et approuve qu'elle se livre aux larmes.

J'ai bien cru, ma Fille, que vous ne seriez pas long-temps sans que le goût de l'épître de saint Jean vous vînt.

Souvenez-vous que ces adhérences qui vous inquiètent ne doivent point vous empêcher de faire vos exercices. Je ne sais point décider avec certitude jusqu'où en va le péché; mais je sais bien qu'elle ne doit vous faire obstacle pour rien. Toute ma doctrine sur ces sortes de sujets est renfermée dans ces deux paroles : Se servir de ces peines pour s'humilier; point pour se décourager, ni pour s'arrêter sur son chemin.

Je ne comprends plus rien aux directeurs; et à

force de raffiner sur les goûts, sur les sensibilités, sur les larmes, on met les ames tellement à l'étroit, qu'elles n'osent recevoir aucun don de Dieu. Celui des larmes est à chaque page dans saint Augustin; mais dans David, mais dans saint Paul, mais dans Jésus-Christ. Pleurez, pleurez, fondez en larmes quand Dieu frappera la pierre. J'appelle ainsi votre cœur, non point à raison de la dureté; mais de la stérilité naturelle pour les larmes de dévotion et de tendresse. Modérez-les quand la tête en est troublée : quand il n'y a que le cœur qui se fond, je veux qu'on pleure; et si vous avez trop de ces larmes, envoyez-en moi; je les recevrai, surtout celles que Dieu envoie sans nous; ce sont les bonnes. J'approuve aussi ce goût de la communion tel que vous me le représentez : il me tarde que vous commenciez cette retraite, et je prie Dieu qu'il calme les douleurs de madame votre sœur.

Je ne m'arrête pas à dire que Dieu peut supprimer les actes de l'imagination : il en supprime de bien plus délicats, quand il veut rendre l'ame docile au joug qu'il a à lui imposer. Allez donc en paix.

Je ne dois point me mêler des réceptions, ni même y entrer trop avant, mais régler la manière de les faire; et c'est là ce que je ferai, s'il plaît à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

LETTRE CXXIX.

Sur les attraits de cette religieuse pour Dieu, et sur ses dispositions par rapport au prélat.

Je veux bien que vous m'écriviez sur l'oraison, à la manière que vous le marquez par votre lettre du 14.

Sur celle du 15, je vous assure qu'il n'y a point d'illusion dans vos attraits ni dans vos larmes. J'aime à entendre que vous sentez que ce n'est pas vous qui aimez, mais quelque chose qui aime en vous. La cause de ces attraits, c'est la bonté infinie de Dieu. Si elle veut tirer de là quelque instruction pour les autres par mon moyen, je me donne à lui pour faire sa volonté.

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur vos dispositions par rapport à moi. Il me sembleroit seulement qu'il n'y faudroit pas prendre garde de si près, à cause de la liaison du ministère avec Dieu et ses plus vives opérations. Je répondrai au premier loisir à la grande lettre; mais je voudrois bien que ce fût dans une parfaite désoccupation de toute autre pensée. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 16 octobre 1693.

LETTRE CXXX.

Sur ses confessions; et les règles qu'elle y devoit suivre.

Vous aurez vu par mes lettres, qu'on vous rendra ce matin, que j'ai répondu aux vôtres. Il reste à

vous décider que la petite confession générale que vous me fîtes dans le voyage qui a précédé le dernier, est très-bonne, et que vous avez très-bien fait de ne vous pas confesser de ces adhérences. Ce que je vous en ai dit depuis ne change rien en cela : je vous permets pourtant de vous en confesser en général, à condition que quand vous ne le ferez pas, vous n'en irez pas moins à la sainte table.

Accoutumez-vous à étendre à tout la règle que je vous ai donnée pour la confession. Sans cette règle vous ne sauriez avoir de paix, ni être fidèle à l'attrait de Dieu. Je le prie de modérer vos inquiétudes qui vont à un trop grand excès sur la confession : trop de ces délicatesses avec un Dieu si bon ne convient pas. Si vous ne voulez pas m'envoyer des larmes, pleurez pour moi, ma Fille, et croyez que vous ne sauriez me faire plus de plaisir.

Vous ne me dites rien de votre malade dans votre dernière lettre : cela me fait croire qu'elle est mieux.

A Germigny, ce 17 octobre 1693.

LETTRE CXXXI.

Sur une retraite.

Je ne sais plus, ma Fille, quand se fera mon voyage de Coulommiers. Il survient une affaire qui en rend le temps incertain. Je ne vois guère d'apparence à vous voir devant la Toussaint. Ainsi vous ferez très-bien de commencer votre retraite le plus tôt qu'il sera possible : je vous donne ma bénédiction

pour cela. Vous ne serez point sans secours; Dieu sera avec vous : abandonnez-vous à lui; j'espère que vous sentirez son secours, et cette épreuve vous sera utile. En tout cas je serai ici pour vous répondre. Vous serez avertie du jour de mon départ; et quelque part que je sois, les lettres me seront apportées sûrement de Meaux, où il les faut adresser. Commencez donc à la bonne heure et au nom de Dieu. Humiliez-vous, et ne vous embarrassez pas de ces jalousies : abandonnez-vous à l'attrait. Si vous pouvez dévorer entre Dieu et vous ces noirceurs, cela lui sera fort agréable, et j'espère que ce sera un moyen pour faire que ces attraits passagers se tournent en fond et en habitude. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 19 octobre 1693.

LETTRE CXXXII.

Sur la dépendance où Dieu met les ames à l'égard du ministère; et l'entier abandon à Dieu.

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu. C'est la béatitude qui m'est venue la première à la lecture de votre lettre, et je vous la donne. Celle que j'aurai à prêcher le jour de la Toussaint est celle-ci : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice*, etc. Qu'est-ce que cette faim et cette soif? qu'est-ce que ce rassasiement? Dans la vôtre, par pureté, j'entends le dégagement.

C'est une chose admirable que la dépendance où Dieu met les ames du ministère ecclésiastique, à

mesure qu'il les veut rendre plus indépendantes de toute autre chose. Il permet pourtant des contretemps pour faire son coup par lui-même : la conjoncture de votre retraite vous en doit être un exemple.

Je m'en vais à Dammartin jusqu'à la Toussaint : j'y serai fort occupé; et peut-être le plus loin de vous qui se puisse dans le diocèse. Je vous remets à Dieu pour ce peu de temps. Je serai avec vous en esprit; et Dieu sera le moyen entre vous et moi.

Ne vous mettez en peine de rien : laissez-vous conduire à l'attrait : celui qui le donne saura bien vous faire trouver l'Ecriture sainte quand il faudra, et il le faudra quand il le voudra; du reste tout à l'abandon. L'ame souffre, je l'avoue, à n'être occupée que de Dieu en nudité et désolation : mais c'est alors que plus caché dans le fond, il soutient ce qu'il semble avoir délaissé.

J'écrirai pour vous assurément; Dieu le veut : mais il veut qu'on n'écrive qu'après avoir eu le temps d'écouter. Ce qui occupe au dehors est un empêchement qu'on ne peut pas toujours lever, quand il est imposé d'en-haut.

Si votre santé souffre, quittez sans hésiter. Ce n'est pas la retraite, c'est la volonté de Dieu qui sanctifie. Si vous avez à avoir de la jalousie, ayez-en pour les grâces les plus excellentes, et pour cette voie que saint Paul nous a montrée (1). Il y a des nécessités de différens degrés; les bienséances en font une. L'application que vous donnerez à écrire vos difficultés sur les auteurs mystiques ne vous fera point

(1) *I. Cor.* XII. 31.

de tort, je vous en assure. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 28 octobre 1693.

LETTRE CXXXIII.

Sur la foi nue; les nouveaux spirituels; la véritable oraison; la pureté de l'ame; et l'extension de la confiance.

Pour moi, ma Fille, je n'y sais pas tant de finesse que votre auteur : j'appelle la foi nue, une foi qui demeure dans son obscurité, et s'en soutient : j'appelle désolation, la disposition d'une ame qui ne reçoit aucun secours aperçu. Je ne veux point du tout qu'on désire cette disposition. Quand Dieu y met, je ne veux point qu'on fasse d'effort : je dis d'effort pour en sortir, ni autre chose que ce qu'a fait Jésus-Christ dans son agonie, en concluant : *Non pas ma volonté, mais la vôtre :* ce qu'il a dit positivement en notre personne; puisque pour lui sa volonté étoit toujours dans le fond celle de son Père.

Les nouveaux spirituels se font un jargon que je n'entends pas : ils parlent trop de passiveté. Je n'en reconnois point de pure; parce qu'il y a toujours un acte très-libre et très-paisible, aussi bien que très-intime de la volonté, et un libre consentement, sans quoi l'oraison ne pourroit avoir ce mérite chrétien, qui est tout ensemble notre mérite et un don de Dieu. Tout le secret de l'oraison me paroît être dans cette parole de saint Jacques : *Ap-*

prochez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous (1). On s'approche de Dieu, lorsqu'on se met en sa présence; c'est-à-dire, lorsqu'on se recueille en soi-même pour recevoir l'impression de sa vérité, quelle que soit celle à laquelle il lui plaira de nous appliquer, ou à celle que la lecture ou notre volonté soumise à Dieu nous présentera. Quand l'ame est déterminée, et comme entraînée d'en-haut, soit avec force et avec puissance, soit avec suavité, soit avec un trait mêlé de l'un et de l'autre; qu'elle suive: quand elle est comme laissée à elle-même, qu'elle s'aide de tout ce qui lui est laissé ou donné d'ailleurs.

Je ne sais où votre auteur a pris, que lorsqu'on est appelé à cette oraison de pure foi, tout autre exercice est interdit. Ce sont des règles qu'on se fait arbitrairement, sans aucune autorité de l'Ecriture ou des saints. C'est autre chose, si Dieu ne le permet pas; mais ce n'est pas une règle. La seule règle, dans ces occasions, est de ne rien forcer; parce que cet effort trop vif et trop marqué, ordinairement est un effet d'une imagination échauffée, qu'il faut bannir et tenir captive autant qu'on peut. Mais une manière de s'exciter, douce et paisible, quelquefois fervente, toujours simple, ne doit point être excluse de l'oraison, mais plutôt y doit et y peut être très-utilement exercée.

Pour ce qui est du raisonnement exprès et méthodique, j'avoue qu'il me peine dans la communication: mais cette simple attention avec cette admiration de la vérité est bien loin de là; et loin de nuire à la contemplation, elle en fait une des plus belles

(1) *Jac.* IV. 8.

parties, puisque rien ne dispose tant à aimer, qui est le but et l'essence de la contemplation. Voilà donc ce que j'appelle s'approcher de Dieu.

Pour ce qui est de l'autre partie, qui est que Dieu s'approche de nous, elle est sans règle; et lui en vouloir donner, c'est en vouloir donner à Dieu. Je vous dirai seulement que les spirituels, du caractère de l'auteur que vous me citez, me semblent trop attachés à tout rapporter à la présence de Dieu en nous, qui n'est qu'un de ses attributs particuliers, et qui en soi-même n'est pas des plus touchans; puisque, selon cette présence divine qui répond à l'immensité de Dieu, il est dans toutes ses créatures animées et inanimées. C'est autre chose que cette présence par laquelle il nous est présent comme bonté, comme vérité, comme sainteté qui nous rend saints. O! celle-là, ma Fille, je veux dire, cette présence, c'est ce qui nous unit à Dieu de cette manière intime que lui seul sait expliquer.

Il est bien certain que le fond de l'oraison de contemplation, c'est le recueillement et le silence: mais si l'effet de ce recueillement étoit de nous retenir toujours en nous-mêmes, pour ne regarder Dieu que là, Jésus-Christ ne nous auroit pas fait dire tous les jours : *Notre Père qui êtes dans les cieux;* et il ne seroit pas dit de lui tant de fois, qu'il leva les yeux au ciel en bénissant et en priant. Sortons donc de nous-mêmes en cette sorte, et laissons-nous ravir hors de nous; c'est un des effets de l'amour. Quand on est ravi hors de soi de cette sorte, on y demeure; et ce n'est pas tant en sortir, qu'y rentrer d'une autre manière. Toute vérité,

quelle qu'elle soit, aperçue ou non aperçue distinctement, est l'objet de l'union avec Dieu, qui est toute vérité : et aussi réciproquement, toute vérité est Dieu ; parce que c'est en Dieu que tout est vrai immuablement et éternellement.

Je suis ravi de vous voir ravie de la divinité et de la grandeur de Jésus-Christ : soyez-la encore de sa béatitude : soyez-la de celle de Dieu, qui est heureux et le seul puissant, comme l'appelle saint Paul (1). Réjouissez-vous de ce que Dieu est une nature heureuse et bienfaisante, et bienfaisante parce qu'elle est heureuse : heureuse et béatifiante, qui fait ses délices de la bonté, qui se dégage sur tout ce qu'il aime, et à qui il communique son amour conformément à cette parole : *Mes délices sont de converser avec les enfans des hommes* (2) : combien plus avec les anges, où il n'y a rien d'impur ? mais combien plus en un autre sens avec les hommes, afin de les purifier, en leur appliquant sa pureté purifiante. C'est ainsi qu'on a le cœur pur.

Vous me demandez ce que c'est que le dégagement où je mets cette pureté ? Cela s'explique de soi-même. Il y a des choses sur lesquelles il faut sentir, et non pas interroger. Relisez l'endroit où je vous parle de ce dégagement ; vous trouverez tout votre doute éclairci. Vous vous faites souvent de la peine, en disant que je ne vous réponds pas à certaines choses auxquelles je sens que je réponds, parce que je donne un principe par lequel on se répond à soi-même, qui est une manière de répondre qu'il faut souvent pratiquer, parce qu'elle ap-

(1) *I. Tim.* VI. 15. — (2) *Prov.* VIII. 31.

prend à l'ame à consulter en soi-même la vérité éternelle, c'est-à-dire, à s'y rendre attentive. C'est ce qui fait que je ne vous dis mot sur ces oppositions à l'attrait divin. N'est-ce pas répondre à tout, que de vous dire de le suivre? Allez donc à Dieu en abandon : assurez-vous que j'ai répondu à toute votre lettre; dilatez-vous, marchez en liberté. Ne vous faites point de la confession un exercice angoisseux, mais de confiance et d'amour; par conséquent d'humilité, parce qu'il n'y a point de confiance qui ne sorte de ce fond.

Vous souhaitez à l'heure de la mort la confiance que vous avez ressentie : ignorez-vous que celle qu'on a pendant tout le cours de la vie, a son effet pour la mort? Que sommes-nous, sinon des mourans? Celui qui la donne, ne la peut-il pas continuer? Que fera l'ame à la dernière heure, sinon ce qu'elle a toujours fait? Dieu n'a-t-il pas en son pouvoir tous les momens, et y en a-t-il un seul qui ne puisse être celui de la mort? Que faut-il donc faire à chaque moment, sinon d'étendre sa confiance à tous les momens suivans, et à l'éternité toute entière, si notre vie pouvoit durer autant?

Vous voyez que j'ai répondu à tout. Je me suis trouvé cette nuit en disposition et en loisir de le faire. J'ai eu plus tôt fait de lire votre lettre toute entière, que d'y aller chercher des distinctions que vous m'y aviez marquées. Vous êtes trop angoisseuse; dilatez-vous : quoique les angoisses aident aussi à leur manière à dilater d'un côté ce qui se resserre de l'autre. Si cela est en vous, Dieu en soit loué. Ce noir chagrin est en sa main, et il sait bien

s'en servir : il n'y a qu'à s'abandonner, et se laisser pousser haut et bas; puisque l'état de cette vie demande ces vicissitudes, et que l'immutabilité est réservée à la vie future.

Dites-moi qui est cet auteur, s'il est imprimé? Si c'est un auteur que le public ne connoisse pas, je ne suis point pressé de le connoître. Je vous dirai seulement qu'en ce siècle je vois dans les spirituels beaucoup de jargon, beaucoup de règles qu'on forge sur ses expériences ou par raisonnement : mais, ni nos expériences, non plus que celles des personnes que nous connoissons, ne font toutes les voies de Dieu, ni nos raisonnemens ne font pas sa loi. Il pousse et il retire. Ce qu'on appelle état permanent, ne l'est qu'à comparaison d'un autre plus agité ou plus variable; et si on avoit l'entière et absolue permanence, on auroit l'éternité.

Quand le compte que je vous ordonne de me rendre causera trop d'interruption à votre oraison, ou trop d'accablement à votre tête, remettez à un temps plus libre, et marchez en tout dans la dilatation de cœur, autant que Dieu vous le donnera, sans contraindre son Saint-Esprit, qui veut qu'on le laisse souffler où il veut, et comme il veut. Je le prie qu'il soit avec vous.

A Dammartin, ce 31 octobre 1693.

P. S. Il reste à vous dire, que pour vous donner moins de peine, je ne vous demande aucun raisonnement sur vos dispositions, mais une nue exposition de ce qui se passe tant en peines qu'en attraits, tout cela m'étant nécessaire pour me fixer dans ma

conduite. Je n'empêche pourtant pas que vous ne m'exposiez aussi vos réflexions.

Les auteurs dont vous me parlez, ne me paroissent pas distinguer la voie de la foi nue d'avec celle du pur amour. Il n'y a rien de si certain que ce principe, que l'amour présuppose quelque connoissance, et qu'il l'augmente. Une lumière plus sombre est changée par l'amour en une lumière plus claire; une lumière plus variable en une lumière plus fixe; une lumière plus resserrée en une lumière plus étendue, et ainsi du reste : et cette nouvelle lumière qui vient par l'amour, l'augmente encore, et ainsi jusqu'à l'infini. Dieu soit avec vous.

LETTRE CXXXIV.

Il lui donne un réglement pour sa retraite.

Vous ferez très-bien de communier tous les jours de votre retraite. Vous ne devez point hésiter à commencer votre office selon l'ordre du chœur. Je vous donne à lire un des jours le premier chapitre d'Ezéchiel, où est la gloire de Dieu. Adorez-en l'obscurité sainte : abandonnez-vous à Dieu pour le bien entendre. S'il sort quelque rayon de la profondeur de la nue, recevez-le avec respect.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 31 octobre 1693.

LETTRE CXXXV.

Il conseille de ne point lire Malaval : dans quel esprit il faut communier ; quelle doit être la présence de Dieu dans l'oraison.

Je connois M. de Malaval (*) : laissez-le là, et conseillez à madame de Baradat d'en faire autant. Il est de ceux qui font une méthode réglée de leurs expériences, et qui contraignent par-là l'esprit de Dieu, qui veut être libre. Quand je dis, Laissez cela, je ne veux pas dire pour vous, Ne le lisez pas ; je le dis à madame de Baradat. Je n'aime pas qu'à l'entrée des voies de Dieu on fasse de ces lectures, qui pourroient prévenir l'esprit par des impressions, et substituer des pensées humaines à la place des mouvemens du Saint-Esprit.

Je ne vous tairai point que dans le compte que vous me rendez de votre retraite, j'ai senti un esprit trop raisonneur, trop de réflexions sur votre

(*) François de Malaval, né à Marseille le 17 décembre 1627. Quoique aveugle presque aussitôt après sa naissance, il ne laissa pas que de faire d'assez bonnes études. Son goût pour la mysticité lui fit saisir avec avidité les principes que Molinos exposoit dans *la Guide spirituelle*. Après s'en être bien rempli, il composa la *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation*, ouvrage qui contribua beaucoup à étendre en France la nouvelle dévotion. On publia contre son livre un écrit qui a pour titre : *Le Quiétiste, ou les Illusions de la nouvelle Oraison de quiétude ;* et le livre de Malaval fut censuré à Rome lorsque l'affaire du quiétisme y eut été portée. Bossuet a réfuté, dans son *Instruction sur les Etats d'oraison*, les pernicieuses maximes de l'ouvrage de Malaval, qui abandonna de bonne foi ses erreurs dès que Rome eut condamné son livre, et qui se déclara dès-lors très-ouvertement contre la doctrine de Molinos.

état, trop de comparaison de votre oraison avec celle des autres, et de celle de l'amour avec celle de la pure foi, qui dans le fond sont les mêmes. Il m'a paru même dans vos attraits quelque chose de plus brouillé et de moins net que dans ce qui précédoit votre retraite. J'en ai attribué la cause à tant de réflexions sur les états et les oraisons, qui n'étoient pas tant de saison, et qui pouvoient trouver leur place dans l'exposition que vous me voulez faire des difficultés. Pour me les faire, je vous permets la lecture de Malaval. Au reste je vous ai instruite, par ma lettre de Dammartin, de ce que vous avez à faire.

Ne faites point de communions par épreuve de ce qui pourra en arriver, mais par attrait, par obéissance et par goût. La présence de Dieu, dans l'oraison, ne doit pas être une présence sèche, mais pleine d'amour. Rien ne rend l'objet si présent que l'amour même, qui lui unit le fond de l'ame, et qui en rappelle tous les traits. Peut-on oublier et n'avoir pas présent ce qu'on aime? Vous vous êtes donc bien trompée, quand vous avez distingué cette oraison de présence, d'avec celle d'amour. Dieu présent comme vérité, comme justice, comme bonté infiniment communicative; Dieu présent dans le cœur, et y habitant, y demeurant, y agissant avec liberté, s'y promenant, comme parle l'Ecriture, *deambulabo in eis* (1); n'est-ce pas la véritable matière de l'amour jouissant?

Si méditer, c'est faire des raisonnemens dans son esprit avec un effort de la tête, M. Nicole n'aura

(1) *Levit.* XXVI. 12.

pas

pas raison de vouloir qu'on en revienne toujours à la méditation. S'il appelle raisonner, contempler une vérité révélée de Dieu, y être attentif, l'admirer, s'y unir par un acte de foi, par la même foi en contempler la liaison avec d'autres vérités également révélées, et la liaison révélée aussi; je le veux bien, et en tout cela c'est le cœur qui fixe l'esprit; et s'il y a un raisonnement, comme en effet il y en a un, c'est un raisonnement dont la foi, qui opère en amour, fait toute la liaison des principes et des conséquences. La tête y a peu ou point de part : tout consiste principalement dans une attention paisible de l'ame sur ce qu'elle aime; et l'attention de cette sorte est un effet de l'amour.

L'attention vient d'un acte de la volonté qui la fixe. C'est autre chose quand il part un trait du fond de l'ame, qui la transporte, et lui fait désirer de voir à découvert la vérité même, qui a été jusqu'ici ce que Dieu a semblé vouloir de vous. Mais sans chercher à rien décider là-dessus, laissez-le décider tout seul; et parmi des choses qui toutes sont bonnes, et toutes peuvent venir de son esprit, laissez-vous déterminer par l'attrait.

Ne craignez rien dans les larmes, que le mauvais effet qu'elles peuvent faire sur votre santé et sur votre tête : du reste, ni David, ni saint Paul, ni saint Augustin à leur exemple, n'y ont trouvé la nature. Elle se trouve partout, et se peut trouver dans les actes les plus purs, qui peuvent servir à la repaître. Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme

oubliée, et songer plutôt à l'outre-passer qu'à la combattre.

Ne dites point que vous aimez, et que vous admirez sans acte; car tout cela sont des actes : dites, sans acte marqué et sans paroles expresses, et vous direz bien. Je sais aussi que c'est cela que vous entendez.

Ce rassasiement dans la sainte communion me plaît beaucoup, et je ne m'étonne pas qu'il ne soit pas plein ni parfait dans une ame qui espère et qui désire. Vous avez bien fait de prier en cet état pour les ames que Dieu purifie, et en ce monde et en l'autre; car il y a un purgatoire mystique dans cette vie. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 3 novembre 1693.

LETTRE CXXXVI.

Quelle est la présence de Dieu la moins touchante; s'il y a du péché à n'être pas toujours occupé de Dieu; sur le véritable dégagement; les distractions, et la charité fraternelle.

Si je vous réponds par principes, souvent sans application, ma vue est que vous trouviez les réponses dans la vérité éternelle plutôt que dans ma bouche.

Cette présence de Dieu indéfiniment dans toutes choses, est la plus sèche et la moins touchante de toutes. Attachez-vous aux présences que je vous ai marquées, plutôt qu'à celle-là, que les spirituels d'aujourd'hui semblent regarder comme le fondement principal de leur oraison.

Il ne m'importe guère que vous vous donniez la peine de transcrire le sentiment de Malaval, que je n'estime pas assez pour en faire une autorité. On allègue certains passages du *Traité de l'Amour de Dieu* de saint François de Sales, dont j'entendrois parler plus volontiers si vous les saviez.

Je ne songe point du tout à écrire de l'oraison en général ; c'est bien assez que j'aide à marcher ceux que Dieu m'adresse. Si j'avois à écrire, je le ferois par principes, comme vous le dites, plutôt que par réfutation. Il y auroit du péché à ne vouloir pas être toujours occupé de Dieu si on le pouvoit. Il n'y a point de péché à donner quelquefois du relâchement à cette douce occupation, quand elle vient à trop échauffer la tête. Il ne s'agit pas non plus de l'opposition par nature, mais de celle de consentement et de volonté : sur quoi vous avez votre grande règle pour la confession.

Il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi Dieu retire son attrait, sinon qu'il souffle où il veut : les autres sont accessoires, et ne se trouvent pas partout. Qui dit dégagement, dit dégagement de tout ; et c'est là cette pureté de cœur qui concourt avec la parfaite liberté. J'ai ajouté que ce dégagement n'ôtoit pas la dépendance envers l'Eglise et son ministère : c'étoit tout ce que je voyois sur cette matière, et ce qui suffit pour entendre ce dégagement, qui n'est qu'une séparation de tout ce qui n'est pas dans l'ordre divin.

Les distractions n'obligent pas à recommencer les endroits du Bréviaire où elles arrivent, quand on n'est pas certain qu'elles sont volontaires; autre-

ment, contre l'esprit de l'Eglise vous vous chargeriez de plus de prières vocales qu'il ne faut, et vous vous mettriez dans des angoisses, dont l'esprit de Dieu est ennemi.

Je trouve plus de netteté dans les sentimens du 1er novembre, que dans ceux qui précédoient immédiatement. Allez toujours, Dieu est avec vous. Je vous loue de vous attacher à la charité fraternelle : mais songez qu'elle réside dans un certain fond, et n'a non plus besoin d'actes marqués, que la charité envers Dieu, et les autres vertus. Tout n'est rien en effet : tout ce qu'on pense de Dieu est un songe à comparaison de ce qu'on voudroit et penser et faire pour célébrer sa grandeur. Offrez-lui le néant de vos pensées, qui se perdent et s'évanouissent devant la plénitude de sa perfection et de son être.

A Germigny, ce 3 novembre 1693.

LETTRE CXXXVII.

Sur la lecture des auteurs mystiques; sur les jalousies spirituelles; et la réception des Filles à Jouarre.

Je ne dis point que vous ne parliez pas nettement : au contraire, c'est en faisant comparaison des lettres où je trouvois de la brouillerie avec les autres, que je vous ai dit qu'elles me paroissoient moins nettes.

Je ne connois le père Guilloré que par des extraits que j'en ai vus, qui me parurent un peu extraordinaires. On perd bien du temps à ces lectures.

La lettre que vous m'écriviez pour le renouvellement de vos vœux, arriva lorsque la messe que vous vouliez que je dise à cette intention étoit finie : ainsi je n'avois plus rien à dire sur cela. Je connois le fond de ces jalousies spirituelles : c'est de quoi s'humilier, mais non pas de quoi se décourager. Que voulez-vous que je vous dise sur mes louanges? Le mieux que je puisse faire, c'est de passer par-dessus. Voulez-vous que je vous parle franchement sur les réceptions? on se défie un peu trop de moi. La réponse que je ferois aujourd'hui, ne seroit pas plus ferme que celle des temps précédens; et c'est pourquoi j'aime autant garder le silence que de répondre sans nécessité.

Ce 4 novembre 1693.

P. S. *Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo et coram Angelis ejus :* « Celui qui sera victorieux, sera ainsi vêtu » d'habits blancs; et je n'effacerai point son nom du » livre de vie, et je confesserai son nom devant mon » Père et devant ses anges ». Voilà ce qui est venu à l'ouverture de l'Apocalypse. J'approuve fort que vous continuiez la lecture de cet admirable livre. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous : je lui rendrai grâces au saint autel de celles qu'il vous a faites dans cette retraite.

LETTRE CXXXVIII.

Règles de conduite propres à son état; sur les différentes sortes de prophéties qui concernent Jésus-Christ, les degrés par lesquels le Verbe descend jusqu'à nous, et le don des larmes.

Laissez, ma Fille, Dieu le maître des grâces qu'il vous voudra faire : il l'est aussi, quoi qu'on puisse faire, ni penser au contraire; mais il faut consentir à ce qui est, et s'y soumettre avec amour. Ainsi on ne perd rien, et Dieu sait bien récompenser d'ailleurs ce qu'on semble perdre : car il est celui à qui pour faire et pour donner ce qu'il lui plaît, le néant est aussi bon que l'être; et ce qui n'est pas, aussi bon que ce qui est. Croyez-le, et vous vivrez. Mettez Jésus-Christ à la place de tout ce qui vous manque. Peut-être que Dieu vous fera sentir par avance cette oraison en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, dont je me propose de vous parler.

N'allant point à l'office, ne faites pas ce peu qui vous accable. Profitez des humiliations que cela vous attire. Je vous permets quelque société durant vos maux : ne forcez rien, et passez ce que vous pourrez entre Dieu et vous. Ne faites aucun effort, quel qu'il soit, et ne vous livrez pas à de trop grands mouvemens. Lisez à votre loisir le chapitre XL de l'Ecclésiastique, et le chapitre IX de la Sagesse. Portez Adam et son joug. Portez l'image de l'Adam terrestre, et vous porterez un jour celle du céleste. Communiez le plus souvent que vous pour-

rez : quand vous ne le pourrez pas, mettez-vous en la personne d'Adam, privé du fruit de vie : humiliez-vous en cet état, et revêtez-vous du nouvel Adam. Vous aurez plus que vous ne perdez : c'est là encore une fois cette oraison en Jésus-Christ. N'argumentez point sur les grâces, si elles sont passagères ou non : recevez-les comme éternelles et elles le seront.

S'unir à Dieu, sans combattre directement un sentiment, est une manière très-efficace de n'y adhérer pas : c'est le cas de trouver en Jésus-Christ tout ce qu'on ne peut trouver en soi.

Il y a des prophéties de toutes les sortes : il y en a où Jésus-Christ est tout pur, et il y en a où il est enveloppé. Celles où il est tout pur assurent dans les autres le sens où il est caché. Vous trouverez cela expliqué à la fin des notes sur Salomon, sous le titre de *Supplenda in Psalmos*. Le Père qui dit : *Totus Deus*, c'est saint Augustin sur l'Epître aux Galates, et il l'applique à Jésus-Christ ressuscité. Joignez à l'Evangile de saint Jean le *Missus est* de saint Luc (1), et arrêtez-vous à tous les degrés par lesquels le Verbe descend. C'est un premier pas d'envoyer un ange; un autre, d'inspirer à la sainte Vierge cet amour de la chasteté; un autre, de lui inspirer l'obéissance avec l'*Ecce ancilla ;* un autre, de venir lui-même, après que l'humilité a si fort rapproché de lui celle qui le devoit attirer et recevoir.

Il n'y a rien du tout de secret dans cette affaire.

(1) *Luc.* I. 26 *et seq.*

Il est public que madame de Jouarre (*) a donné un placet pour rentrer, que le Roi a mis un néant avec indignation, et a dit que c'étoit l'effet des mauvais conseils des prêtres qu'elle avoit voulu ravoir, et qu'il les falloit éloigner. On a plaidé au grand-conseil, et elle a été condamnée contradictoirement.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 14 décembre 1693.

P. S. J'ai lu un peu plus de la moitié de votre grand écrit, et jusqu'ici je n'ai rien trouvé dans vos sentimens que je n'approuve.

Je trouve qu'on parle beaucoup contre les larmes, et j'aurois intérêt à suivre ce sentiment : mais je ne sais que répondre à saint Augustin, à tous les saints, à David, à saint Paul, à Jésus-Christ même. Il faut tâcher de les modérer quand cela accable le corps, et fait du mal : du côté de Dieu, ordinairement je n'y vois rien qui ne soit désirable. On a mis dans les litanies de Paris : *Ut fontem lacrymarum nobis dones, te rogamus*, etc., et cela est tiré des anciens rituels. Je sais bien que ce qui est bon de soi, par accident peut tourner en mal; mais en soi, c'est un don de Dieu qu'il faut accepter, et l'on doit lui en rendre grâces. Notre Seigneur soit avec vous.

(*) La précédente abbesse qui s'étoit démise.

LETTRE CXXXIX.

Sur les spiritualités modernes.

Voilà, ma Fille, une lettre de M. l'abbé de la Trappe. Je continue la lecture de votre grand livre, où je ne trouve toujours rien que je n'approuve. Je suis dans l'étonnement de beaucoup de spiritualités inconnues aux Pères, et inconnues aux apôtres. Il faut pourtant bien qu'elles soient bonnes dans un certain sens, et vous tâchez de le trouver. Si vous aviez coté les endroits, vous m'auriez soulagé de quelques petits soins; mais cela n'est rien, et j'y suppléerai aisément. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 17 décembre 1693.

LETTRE CXL.

Sur le sentiment des bienfaits de Dieu, l'abandon à sa volonté, les attraits, les défiances qu'on veut inspirer de Dieu, les sensibilités, la liaison de l'amour avec la connoissance.

J'ai reçu, ma Fille, vos lettres du 16, du 18, du 19 et du 22, avec une autre sans date, mais qui étoit jointe à une qui étoit datée.

Totus Deus ne convient pas à l'incarnation dans l'intention de saint Augustin, lorsqu'il s'est servi de ce mot; parce qu'il ne s'en sert que par rapport à la pleine manifestation de la divinité de Jésus-Christ.

Quand on dit qu'on est favorisé, par sentiment plutôt que par réflexion et par retour sur soi-même, ou en tout cas par reconnoissance, il n'y a point de vanité : le premier est le meilleur.

Il n'est pas toujours nécessaire de connoître distinctement ce que Dieu veut de nous, et il suffit de s'y abandonner. Ainsi je ne connois rien davantage au sujet dont vous me parlez. Beaucoup de foi et d'abandon avec peu de vues distinctes, c'est le plus souvent ce que Dieu veut.

Quand je dis que vous ne vous livriez pas à des attraits et opérations trop fortes, je parle par rapport au corps, qu'il ne faut pas laisser accabler : à cela près, livrez-vous.

Je vous avoue que je n'entends pas ces grandes défiances qu'on veut inspirer aux hommes de Dieu; c'est peut-être par un défaut de lumières : en tout cas elles suffisent pour vous, et vous n'avez rien à rechercher davantage, comme aussi ne le faites-vous pas. L'obéissance supplée à tout, et l'ordre de Dieu.

Il y a des sensibilités de plusieurs degrés : celles qu'on craint tant sont fort superficielles. Il y a un sens intérieur bien profond, et ce qui s'y passe n'a rien de suspect. Je vous répète encore qu'il faut recevoir ces dons de Dieu avec liberté et dilatation. Je suis étonné du dernier passage du cardinal Bona, que vous m'envoyez aujourd'hui.

Je persiste à dire qu'on ne peut aimer sans connoître : mais quoique connoître et aimer soient deux opérations très-différentes, il est très-possible et très-commun qu'on ne les distingue pas; et sou-

vent l'amour semble prévenir, parce qu'on le sent davantage. Au reste tout cela n'importe à rien, pourvu qu'on ne déroge pas à la parole de notre Seigneur, qui dit : *La vie éternelle est de vous connoître* (1).

Pour ce qui est de l'acte de contemplation sans s'appliquer aux images, je n'y vois aucune impossibilité. Au reste, quoique l'amour divin ne soit point à craindre, il y a quelquefois des circonstances qui le sont : mais on le connoît bientôt, et Dieu ne tend point de piéges aux ames qu'il tire. Je n'entre point dans l'avis qui préfère les privations sèches. On raffine trop; je dis trop, et même de très-saints auteurs. J'ai peine à céder à de certains sentimens des plus grands spirituels modernes. Il semble qu'on ne s'étudie qu'à trouver des subtilités pour faire qu'on se défie de Dieu. Il n'y a presque que sainte Thérèse, dont je puisse m'accommoder tout-à-fait : mais encore un coup c'est ma foiblesse de ne pouvoir atteindre au raffinement des autres. Nous perdrions trop de temps à renvoyer cet écrit. Je choisirai les questions auxquelles il faudra répondre en un mot, et je les ai déjà marquées autant qu'il est nécessaire par rapport à vous; il n'y a que le temps à trouver.

Portez votre infirmité sur ces jalousies spirituelles, entre Dieu et vous, et jamais à confesse, et qu'elles ne vous empêchent jamais de faire ce qui vous est prescrit, surtout de communier. Ne raisonnez pas davantage sur le consentement, et abandonnez tout à la bonté de Dieu. Ne songez plus à vos confes-

(1) *Joan.* XVII. 3.

sions précédentes, nonobstant la peine nouvelle que vous donnent ces dispositions. Il n'y a qu'à obéir sans raisonner, et à dilater son cœur. Il n'y a pas de loisir et encore moins de nécessité de vous donner des pratiques comme l'an passé.

Gloria in excelsis Deo, pax hominibus, etc. Ce sera le sujet de mon sermon. Dieu bénisse les nouvelles officières.

Quand ces fantômes de divinité passent par l'esprit, je n'y vois autre chose à faire qu'à les laisser passer sans s'en émouvoir, et sans même y faire attention; et s'ils se rendent importuns, encore plus les mépriser, sans effort contre eux, de peur de combattre contre le vent.

Il ne faut rien désirer, ni ravissemens ni extases, mais seulement d'aimer Dieu : mais n'ayez point de scrupule de cela; laissez passer. Ne demandez pas à Dieu qu'il retire aucun de ses dons, mais qu'il vous donne celui d'en bien user.

Si vous voulez mettre par écrit ces qualités du Sauveur, du chapitre IX d'Isaïe, tirez-les au sort entre celles qui en seront édifiées, et priez madame l'abbesse d'y entrer, si vous l'y croyez disposée. Le sort vous tiendra lieu d'obéissance, et je prie Dieu d'y donner sa bénédiction. Du reste, ces pratiques viennent bien quand on y est poussé : la répétition devient sèche et affectée.

Assurez-vous qu'on ne verra plus entrer d'homme à Jouarre, sans une nécessité absolue, et assurez-en mes chères Filles. Je salue madame de Luynes.

Notre Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1693.

LETTRE CXLI.

Il l'exhorte à ne point se tourmenter à chasser ses réflexions; lui apprend comment Dieu nous communique de plus en plus ses grâces; réprime ses craintes, et condamne ses inquiétudes pour l'avenir.

Retranchez encore, ma Fille, de vos réflexions la question inquiète que vous faites, si Dieu vous veut faire de nouvelles grâces. Soyez soumise à sa volonté, dans une attente paisible : bien loin de vous tourmenter à chasser les réflexions, ce qui les feroit plutôt venir, laissez-leur avoir leur cours; qu'elles s'écoulent sans que vous vous y attachiez; entrez dans le fond. Malgré nos infidélités, Dieu veut toujours donner de nouvelles grâces : il les donne au-dessus de tout mérite; il les donne sans qu'on le sente, sans qu'on le sache, souvent même sans qu'on le soupçonne : il se sait lui-même, et c'est à lui à qui il faut tout remettre. C'est bien fait de remettre tout à la main toute-puissante de Jésus-Christ.

Vous voilà toujours dans vos craintes de consentement, et vous voulez m'y faire entrer. Vous détruisez ce que vous veniez de dire, et mes règles ne seront plus rien si vous vous écoutez ainsi vous-même : mais si vous allez pousser la chose jusqu'à vous retirer de la communion, ou à vous troubler en allant à ce banquet de délices, vous renversez tout. Si je ne vous fais pas beaucoup de remarques sur les attraits que vous sentez, c'est que je souhaite

aussi que vous y fassiez moins de réflexion. Quand vous avez exposé, mon silence marque mon approbation contre les illusions que vous pourriez craindre, et cela suffit sans tant raisonner.

Rien ne peut mieux faire le sujet de la retraite que je vous permets, que cette sublime purification de la religieuse des Clairets. J'ai vu ce récit, et comme vous j'ai fort remarqué cet endroit : c'est la disposition la plus convenable à la qualité d'Epouse.

Votre esprit qui prévient trop les difficultés, et qui par avance demande des conseils contre les peines que vous craignez qui ne reviennent, s'écarte de la simplicité. Quoi, la parole du Fils de Dieu, *A chaque jour suffit sa malice*, ne regarde-t-elle pas la vie intérieure comme l'autre? Oui, sans doute, elle la regarde : tenez-vous-en là; car enfin quelle est cette inquiétude? Si ces peines reviennent, n'avez-vous pas le remède dans les règles et dans les ordres que vous avez reçus de moi? Que voulez-vous davantage?

Voudroit-on que j'allasse m'inquiéter, comme on fait à Jouarre, de tous les projets qu'on conçoit, et qu'on dit qu'on fait du côté de Rome? A chaque jour suffit sa malice, encore un coup. Pour dire que j'obéirai, s'il vient des ordres en forme, vous avez bien remarqué que c'est un si. Que sert de perdre le temps en paroles superflues? Dites à celles qui se troublent, que mon repos doit calmer leur inquiétude. On ne songe point du tout à remuer l'affaire de l'exemption, et on y songeroit en vain. Madame de Soubise a raison de ne songer pas à M. l'archevêque en matière de congé : ce n'est pas là une cause

d'appel. Je n'ai encore aucune réponse ; quand j'en aurai, je vous en dirai ce qui se pourra.

Ne vous troublez de rien; tout est compris dans la volonté de Dieu : en s'y abandonnant, qu'a-t-on à craindre ? Notre Seigneur soit avec votre esprit.

A Meaux, ce vendredi, vers la fin de 1693.

LETTRE CXLII.

Sur l'utilité de ses peines; l'opération de Dieu dans ses saints; la disposition pour bien prier.

Il y a déjà, ma Fille, plus de cinq cents pages des miennes dans la continuation de la cène : il n'y a plus que quatre versets à expliquer, avec une récapitulation de la prière de notre Seigneur.

Je n'ai rien ouï de vous sur le jansénisme, ni sur autre chose. Je me ferai un honneur et un plaisir de vous justifier. Laissez écouler ces peines; elles ne feront, s'il plaît à Dieu, que concentrer la charité dans votre fond. Si Dieu vous veut sans action, soyez-y, et ne forcez rien. Active, passive, tout est bon, si Dieu le veut, disoit saint François de Sales à la Mère de Chantal. Tout ce que Dieu a fait dans les saints n'est pas écrit : ils n'ont pas toujours su eux-mêmes ce que Dieu opéroit en eux. Le fond de la grâce est toujours le même. La manière de l'appliquer, et l'attention qu'on y a peuvent augmenter ou diminuer, s'expliquer ou plus ou moins. Il y a un mot de saint Antoine qui comprend bien des secrets : c'est que le moine, pour bien prier, ne doit songer ni à lui-même ni à sa prière. Je ne sais

s'il n'est point dans votre écrit : quoi qu'il en soit, je l'ai dans Cassien.

Il n'y a aucun sujet de croire que Dieu permette au démon de remuer cette humeur noire : ne doutez pas qu'elle n'ait son utilité pour entretenir le don de Dieu.

Je salue madame votre sœur, et suis à vous, comme vous savez.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

LETTRE CXLIII.

Sur l'oraison, et les défauts de la dévotion d'aujourd'hui.

J'envoie exprès pour vous souhaiter une heureuse année, pour vous dire adieu, et recevoir les papiers que vous aurez à m'envoyer.

Je n'ai rien, ce me semble, à vous mander, sinon, renouvelez-vous, dilatez-vous sur l'oraison. Je pense et repense aux paroles de saint Antoine : les voici de mot à mot, telles qu'elles sont rapportées par Cassien dans sa neuvième Conférence, chapitre XXXI. « L'oraison n'est point parfaite, où » le moine se connoît lui-même ou sa prière » : *Non est perfecta Oratio in quâ se Monachus, vel hoc ipsum quod orat intelligit.* Cela dit beaucoup.

Il y a encore dans saint Augustin, au commencement du livre IX de ses Confessions, un silence qui est admirable. Pour moi je crois qu'on ne traitoit guère de ces choses particulières : on se renfermoit entre Dieu et soi : *Intra in cubiculum*, selon l'Evangile.

l'Evangile (1). C'est un des défauts de la dévotion d'aujourd'hui, de se trop observer dans l'oraison, et d'en trop parler. C'est autre chose pour ceux que Dieu met dans la dépendance d'un directeur, pour s'assurer de leur voie : mais avec cela, je suis fort d'avis qu'on se laisse beaucoup aller à Dieu, sans tant craindre l'illusion. Il faut exposer, et demeurer en repos. Notre Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Meaux, ce 1.er janvier 1694.

LETTRE CXLIV.

Sur plusieurs faits particuliers; sur les actes qu'on appelle formés, et le simple retour vers Dieu.

Je n'ai rien cru de vous sur les sujets dont vous m'avez écrit, qui ne fût digne d'une religieuse aussi détachée que vous l'êtes.

J'ai redemandé à ma sœur Subtil le commencement que je lui avois envoyé sur la cène, pour le corriger, et le renvoyer avec tout le reste : il n'est pas possible que cela se fasse avant mon départ, ni que j'écrive rien de considérable.

J'ai eu beaucoup de joie de ce que vous m'avez mandé de la conduite édifiante de madame de Baradat la tante : c'est un bon esprit, qui ne se mettra pas au bien à demi. Je vous prie de témoigner mes sentimens à madame de Blaienne. Je n'ai rien à vous dire de Farmoutiers, que lorsque j'y irai moi-même; ce qui est fort loin. J'approuve, au reste, toutes les démarches que la charité vous inspire.

(1) *Matt.* VI. 6.

Je vous permets d'écrire, et à elle de recevoir ce que vous trouverez à propos de lui mander, pourvu que la voie soit sûre, et que je ne paroisse pas; j'ai des raisons d'agir de cette sorte : vous pouvez l'assurer de ma charité.

Je me doutois bien que votre explication sur le jansénisme seroit celle que vous me donnez, et j'en suis très-aise.

Je vous répète que les actes qu'on appelle formels, ordinairement ne sont rien moins que de vrais actes. Un simple retour vers Dieu emporte un plus parfait désaveu de tout ce qui est contraire à sa volonté, que tous ces actes en forme qui ne sont que dans la mémoire. En un mot, c'est assez de dire dans le langage du cœur : Mon Dieu, j'aime ce que vous aimez, et je désavoue tout ce qui ne vous plaît pas.

A Meaux, ce 2 janvier 1694.

LETTRE CXLV.

Sur la nouvelle abbesse de Notre-Dame de Soissons; et sur la joie qu'on doit avoir dans les occasions d'humiliation.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 4. Je suis ici depuis trois jours : M. de Chevreuse n'y sera que dans deux jours : vos lettres ne seront rendues qu'en ce temps-là. On attribue beaucoup à M. du Maine la nomination de madame de Fiesque (*) : on pense

(*) Il s'agit ici de la nomination de cette dame à l'abbaye de Soissons, pour laquelle on proposoit madame de Luynes, sœur de madame d'Albert.

qu'il a cru que madame la comtesse de Fiesque l'avoit fort servi auprès de Mademoiselle. J'ai dit à madame de Soubise combien vous vous sentiez obligées, madame votre sœur et vous, aux amitiés que madame de Jouarre vous avoit faites en cette occasion, et à toute la manière dont elle en avoit usé.

La joie qu'on doit avoir dans les occasions d'humiliation, n'est pas toujours une joie sensible, mais une simple complaisance de l'esprit à la volonté de Dieu, en lui disant : *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te* (1) : « Oui, mon Père, je vous en » rends gloire; parce qu'il vous a plu que cela fût » ainsi ». Madame votre sœur est entrée dans les véritables sentimens que Dieu demande d'elle. Il n'y a aucune apparence que M. votre frère songe à rien, et vous avez raison de croire que c'est une suite des dispositions de la divine Providence. Après tout, qu'y a-t-il sur la terre qui ne doive céder infiniment à la joie de contenter Dieu? Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 janvier 1694.

LETTRE CXLVI.

Sur les sorties du monastère; l'humeur noire qui l'assiége; les jalousies et la résolution où elle étoit de refuser toutes les abbayes qu'on pourroit lui offrir.

Je distingue, ma Fille, sur les causes de sortie celles qui sont fondées sur la santé; c'est-à-dire, sur un véritable besoin des eaux, et autres remèdes

(1) *Matt.* XI. 26.

qu'on ne peut pas prendre ni faire dans le monastère : j'y ai aisément égard, et je les reçois, quoique j'estime plus parfait, dans les Carmélites et à la Visitation, d'y renoncer. Quant aux autres raisons de sortir que vous me marquez, je doute fort qu'elles soient légitimes, et que je doive m'y rendre; ou, pour mieux dire, je ne doute pas, et je vois bien clair là-dessus.

Pour en venir maintenant au particulier de madame votre sœur et de vous, si les eaux vous sont nécessaires, à elle pour ses fluxions, et à vous dans la juste crainte de devenir non-seulement boiteuse, mais encore impotente, j'entrerai dans tous les moyens pour vous procurer ce soulagement.

Quant à cette humeur noire, c'est autre chose; je crois que vous n'en devez attendre la guérison que de Dieu, qui la fait servir à ses fins cachées, d'une façon particulière. Humiliez-vous, et soumettez-vous : souvenez-vous de cette parole : *Ma grâce te suffit; car la force se perfectionne dans l'infirmité.* Priez trois fois comme saint Paul (1). Je ne crois pas que vous ayez une autre réponse. De quelle manière l'ange de Satan agissoit dans la peine de l'apôtre, il ne l'a pas expliqué; et nous a montré à ne pas chercher ces explications, mais à nous contenter humblement de la réponse de Jésus-Christ.

Je me suis expliqué sur le livre avec celui qui en devoit traiter avec moi, d'une manière à ne laisser aucun doute de ma résolution très-déterminée. On ne m'a point rendu de réponse; mais j'ai déclaré nettement que je persisterois quelle qu'elle fût, et

(1) *II. Cor.* XII. 9.

que je ne mettrois pas cela en délibération : en un mot, le livre est mauvais.

Pour celui du Cantique des Cantiques du bon homme, dont la préface vous a peinée, je l'avois vu sans peine. Ce bon homme est peu pénétrant, et songe guère à prendre l'esprit de l'Ecriture. Il le faut laisser faire, puisqu'il a pour lui de grands auteurs : mais c'est craindre où il n'y a rien à craindre, et ôter toute la grâce du livre, que de suivre ce sentiment.

Sur le sujet de ces jalousies, Dieu en ôtant, comme je l'en prie, la malignité, et vous en laissant, comme je crois qu'il le veut faire, l'humiliation, elles vous tourneront à salut; et vous n'avez qu'à continuer vos communions à votre ordinaire, et à recevoir la grâce qu'il vous y fera. L'esprit de gémissement pour les péchés est enfermé pour vous dans l'esprit d'amour.

Je suis bien aise de vous entendre dire que quand on vous offriroit cent abbayes, vous n'en accepteriez aucune. Portez madame votre sœur aux mêmes sentimens; je ne dis pas à la soumission où elle est, mais à l'exclusion; car j'ai toujours cru, et crois plus que jamais, que Dieu veut cela d'elle. Sa volonté se déclare par deux endroits : l'un est la disposition où est M. votre frère; l'autre est la disposition de ceux par qui passent ces affaires. Dieu se déclarant assez par-là, il faut aussi se déclarer avec Dieu, et regarder ce dernier événement comme un dernier coup où il manifeste sa volonté sur elle : et c'est là, je ne dirai pas le sacrifice qu'il lui de-

mande, mais la récompense du courage avec lequel elle s'est donnée à lui.

Songez au mot que je vous ai écrit sur ce sujet, ou à elle ou à vous. Lorsqu'on se consacre à Dieu, et qu'on veut qu'il règne sur nous, il faut lui rendre grâces de ce qu'il vient à l'effet, et qu'il exerce actuellement cet empire auquel nous sommes soumis; et c'est pour chacun de nous ce que veut dire, *Adveniat regnum tuum.*

Je n'ose vous rien dire sur ce que vous me marquez de vos sentimens par rapport à moi; cela n'est pas seulement obligeant par rapport à ma personne; mais encore utile à votre ame par rapport à la conduite où Dieu vous a mise. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 16 janvier 1694.

P. S. Ma sœur Cornuau donne trop dans tout. Sera-t-elle bien plus avancée à Soissons qu'à Jouarre sans association? Je n'approuve point ses vivacités. Je vous prie de dire à madame de Rodon que je suis de son avis sur ce sujet.

Il faut vous justifier sur le sujet des abbayes, dans l'occasion, pour l'édification publique : du reste qu'importe que le monde pense? il faut tout laisser passer, comme les figures des nuages, qui ne sont qu'imagination, et s'effacent les unes les autres de moment en moment.

LETTRE CXLVII.

Sur les jalousies qu'elle éprouvoit, la découverte de son intérieur, et les discours du monde à son sujet.

Il ne faut point, ma Fille, vous détourner de la communion pour toutes ces peines. La pensée de votre sortie avec madame votre abbesse, supposé qu'elle arrive, de quoi je doute beaucoup, étant soumise à ma volonté comme à celle du supérieur donné de Dieu, n'a rien que de bon.

La pensée de ces jalousies, dès qu'elle vous fait de la peine, n'est qu'un mouvement de la partie inférieure. Pour détruire toute l'adhérence que vous croyez y avoir, il ne faut qu'un simple désaveu. J'approuve, et dans cette occasion et dans toute autre, la demande faite à Dieu de faire lui-même ce qu'il veut dans notre volonté, que nous lui remettons ; et c'est le meilleur désaveu qu'on puisse faire de tout ce qui s'oppose à Dieu en nous. Faites cet acte, tant qu'il vous sera donné de le faire. Si quelquefois il vous semble que vous ne le faites pas si formé, sachez qu'il se fait en vous et par vous-même, sous la motion de Dieu, d'une façon plus intime. Surtout, quoi qu'il arrive, ne vous détournez ni de la communion ni de la sainte familiarité que Dieu vous demande. Laissez-vous conduire à son attrait ; laissez-vous consumer de ce trait de flamme.

Loin de vous défendre de me communiquer votre intérieur, je crois cela nécessaire, et vous devez

continuer sans hésiter. Si j'aperçois que le temps vienne de ne plus communiquer qu'avec Dieu seul, je vous le dirai : mais c'est à quoi je ne vois aucune ouverture ni apparence. Vous n'avez que cette voie pour vous assurer; et livrée à vos peines, vous ne pourriez contenter Dieu ni vous mettre au large.

Quant au reste dont vous m'écrivez, assurez-vous que je n'ai rien cru de vous qui fût indigne d'une ame que Dieu visite de ses grâces. Il n'y a personne de qui j'aie dit plus de bien et plus hautement, même par rapport au gouvernement, que de madame votre sœur et de vous. Les discours des hommes prennent dans les autres hommes comme Dieu veut. Laissez donc discourir le monde, puisqu'il veut parler : il y auroit quelque chose de moins mortifiant dans son oubli, et il faut avaler toute la médecine comme Dieu la prépare.

Je crois très-inutile de faire écrire à ce bon monsieur sur son livre des Cantiques. L'autre livre dont vous me parlez est sur le point de paroître : il en paroîtra dans peu un de M. Pelisson sur l'Eucharistie, que vous serez bien aise de voir. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 janvier 1694.

LETTRE CXLVIII.

Sur la mort de l'ancienne abbesse de Jouarre, et les inquiétudes de cette religieuse, au sujet de quelques fautes de sa vie passée.

Je n'ai point reçu de paquet où il y eût une lettre de madame de Fiesque : si je le reçois, je vous

en donnerai avis. Voilà, ma Fille, une lettre de M. l'abbé de la Trappe. La mort de madame de Lorraine (*) m'a plus affligé qu'elle ne m'a surpris. Je prie notre Seigneur qu'il regarde son ame en pitié. Toutes mes réflexions sont renfermées dans ces paroles de notre Seigneur : *Veillez et priez.* Je verrai M. et madame de Soubise pour voir ce qu'il y aura à faire pour la maison. Je n'ai point ici les mémoires qu'on avoit faits de l'argenterie. Il faudra aussi se précautionner pour empêcher que les la Vallée ne puissent aller à Jouarre : cette mort ne change rien à leur état.

Ne vous inquiétez point de ces choses de votre vie passée, dont vous avez dessein de vous confesser de nouveau à moi : cela même n'est pas nécessaire. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes.

A Paris, ce 28 janvier 1694.

LETTRE CXLIX.

Sur les dots des religieuses ; qu'on peut prendre garde à la condition de celles qu'on reçoit ; et sur la résolution du prélat d'établir l'usage des fèves dans les délibérations capitulaires.

La règle sur les dots, c'est, ma Fille, premièrement qu'on peut prendre non-seulement des pensions, mais à cause des embarras qu'elles causent, des fonds par rapport à la subsistance des filles, quand la maison n'est pas en état de les nourrir. La

(*) L'ancienne abbesse de Jouarre, décédée le 25 janvier 1694. Dans l'édition de D. Déforis, on a mis par erreur *madame de Soubise.* (Edit. de Vers.)

quantité de ce fonds se doit régler par l'autorité de l'évêque selon les besoins, et on permet dans le diocèse d'aller jusqu'à cinq à six mille livres. Il y a une nouvelle déclaration du Roi, qui oblige les évêques à lui donner leur avis sur ce sujet. On ne se presse pas de faire ce réglement, ni de donner cet avis, tant qu'on voit qu'on n'excède pas, et il n'y a qu'à se reposer sur la conscience de l'évêque.

Il n'est pas permis de demander plus pour une fille, sous prétexte qu'elle seroit de moindre naissance. Je trouve pourtant très-bon qu'on prenne garde à la condition jusqu'à un certain point; parce que cela entretient dans les monastères une certaine noblesse de sentimens, dont on peut tirer de l'utilité. Voilà, ma Fille, ce que j'ai à dire sur votre consultation; et cette réponse vous fait voir que vous n'avez rien fait de mal en écoutant la proposition qu'on vous a faite, et que vous n'en auriez point fait en y entrant davantage : mais du reste, je ne vois pas qu'en soi elle soit utile.

Puisque l'affaire des fèves a été jusqu'à vous, et qu'on en a fait du bruit dans le monastère, je vous dirai franchement que je me suis expliqué déterminément sur cela, et que je ne crois pas devoir changer. On me propose de différer : je ne veux m'engager à rien, et je prétends que sans s'en mêler davantage, on me laissera prendre le temps que je croirai le plus convenable. Ainsi, ma Fille, il est inutile de me parler là-dessus : il n'y a qu'à voir si on est véritablement soumis, ou si tout ce qu'on m'a dit et fait dire sur cela n'a été que compliment et amusement. Voilà parler franchement : du reste

tout se fera sans altération de ma part : je n'ai que Dieu en vue, et ainsi il ne sert de rien de m'inquiéter. Je condescendrois de bon cœur à vos désirs, si je voyois d'autres voies d'établir la liberté des suffrages; mais comme je n'en connois point, il faut finir là.

Au reste, on perdroit trop de temps à vous dire dans le détail tous les propos qu'on a tenus sur cela, aussi bien qu'à répondre aux peines que donne le retardement de mes réponses. Il suffit de bien poser pour principe que ce n'est point que je sois capable de me rebuter pour quelque considération que ce puisse être. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 16 février 1694.

LETTRE CL.

Sur le jeûne et les attraits.

Ne songez point au jeûne, et n'attendez pas des besoins qui vous accableroient : mettez à la place l'acceptation de vos infirmités.

Je n'ai rien, ma Fille, à vous dire de nouveau. Je vous ai permis de désirer les attraits en tant qu'ils portent à l'amour. Je ne révoque point cette permission : mais je crois meilleur, avec une parfaite abnégation de ses désirs, de s'abandonner à celui qui seul sait se faire aimer. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Paris, ce 17 février 1694.

LETTRE CLI.

Il l'encourage à recevoir les grâces de Dieu, quoiqu'elle n'en retire pas tout le fruit possible.

Je viens de recevoir votre lettre du premier : j'ai reçu le paquet où étoit celle pour le père Moret, qu'on lui a portée ce matin. Je vois, par toutes les dates, qu'il ne s'en est perdu aucune de celles que vous m'adressiez. Je serai, s'il plaît à Dieu, samedi à Meaux, ou lundi au plus tard. Je ne tarderai pas à aller à Jouarre.

Ne laissez pas de recevoir les grâces de Dieu, quoiqu'elles ne vous profitent pas autant qu'elles pourroient. Ce seroit encore plus mal fait de se défier : à la longue, la confiance l'emportera. Je suis bien aise du sermon que le père de la Pause vous a accordé, et je l'en remercierai moi-même bientôt, s'il plaît à Dieu. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous. Je donnerai les ordres qu'il faudra pour chercher la lettre pour laquelle vous appréhendez. Consolez madame Renard, et témoignez-lui la part que je prends à ses peines.

A Paris, ce 2 mars 1694.

LETTRE CLII.

Sur les tentations de jalousie, et sur l'onction du Saint-Esprit.

Il n'y a rien, ma Fille, de difficile à entendre sur ces jalousies pour le temporel et le spirituel : il me

paroît très-inutile que vous m'expliquiez cette dernière. C'est autre chose d'être tenté de semblables peines, comme vous dites qu'il peut arriver à de saintes ames; autre chose d'y adhérer et d'y consentir. Je vous défends de vous laisser détourner de la communion par cette peine, et de vous en confesser autrement qu'en termes très-généraux, sans que cela vous empêche de communier. Les marques que vous me donnez de consentement à ces peines sont très-fausses. Vous m'en direz ce que vous voudrez au premier entretien, quoique cela soit fort inutile : en attendant, allez votre train, sans rien changer à vos communions, en quelque degré qu'elles soient : et ne me demandez pas pourquoi je vous parle si précisément; c'est assurément que Dieu le veut, et que vous n'avez qu'à m'obéir, à lui en moi.

Ne cherchez point de raison pourquoi l'onction du Saint-Esprit se fait sentir plus ou moins : il suffit que cet Esprit souffle où il veut, et quand il veut. J'approuve la disposition de demeurer dans l'attente du regard divin.

Il est inutile que vous me parliez de mes dispositions. De moi-même, je n'aurai jamais rien à vous dire sur cela; puisque moi-même je n'y pense point, et tâche de demeurer devant Dieu dans une ignorance absolue. Vous direz que c'est donc là ma disposition. Non; n'y pensez pas, et n'en parlez plus.

Je reconnois mes paroles, et n'y trouve rien que je n'approuve encore : mais ne me faites point faire de réflexions de ce genre sur moi-même; ce n'est pas là ce que Dieu demande de moi.

Je ne sais ce que vous me demandez sur la pénitence que je vous ai imposée. Quand je les ai une fois données, ordinairement je les oublie; et il faut tâcher de me faire parler bien clair quand il en est question, et après cela ne m'en parler plus, si ce n'est pour me rendre compte, quand on en aura le mouvement, de l'effet qu'elles auront produit.

Vous voyez bien que j'ai reçu vos lettres du 29, du 1.er, et j'ajoute aujourd'hui celle du 2.

Je serai content de votre soumission, si vous ne me questionnez plus sur les articles sur lesquels je vous réponds dans cette lettre.

A Meaux, ce 4 mars 1694.

LETTRE CLIII.

Sur le désir des grâces extraordinaires, et celles que l'on doit souhaiter préférablement.

On désire des ravissemens; on désire des paroles intérieures, qu'on entend dire aux autres qui leur sont secrètement adressées : on porte envie à celles qui reçoivent de telles grâces; on voudroit en avoir plus qu'elles : est-ce péché? ou quel péché est-ce?

Si on désire ces ravissemens ou ces paroles intérieures, comme pour avoir quelque chose d'extraordinaire, par curiosité ou par vanité, c'est péché, et un péché qui peut être grand, selon le degré et la plénitude du consentement. Si on désire ces ravissemens en tant qu'on voit dans les autres qu'ils ravissent l'ame à elle-même, pour l'unir davantage à Dieu et enflammer son amour, il n'y a point là

de péché; car c'est désirer l'amour même : mais à cause de la vanité et de la curiosité, il est dangereux de s'abandonner à ce désir; et il vaut mieux désirer l'effet que le moyen, c'est-à-dire, le ravissement. Car Dieu n'est point astreint à ce moyen, et il peut produire l'effet de l'amour, en tel degré qu'il voudra, par d'autres moyens que celui-là. Il en est de même des paroles intérieures : on en peut désirer l'effet; on peut même en quelque sorte désirer ces paroles intérieures que désiroit David, lorsqu'il disoit : *Dic animæ meæ, Salus tua ego sum* (1) : « Dites à mon ame, Je suis ton salut ». Mais il ne faut pas entendre que ce soit toujours des paroles formées et comme articulées au dedans : le plus souvent ce n'est autre chose qu'une secrète confiance que Dieu inspire, par laquelle il certifie l'ame, autant qu'il convient à l'état de cette vie, qu'il est son salut, et lui en donne la même assurance que s'il lui disoit en termes formels : Je suis ton salut. On peut désirer cette parole, ou plutôt cette douce et intime inspiration d'une confiance inébranlable; puisque c'est là un des alimens les plus propres pour exciter et fortifier l'amour de Dieu.

Quand, en apprenant les grâces que Dieu fait à certaines personnes, on sent en quelque sorte qu'on leur porte envie, c'est-à-dire, qu'on voudroit être comme elles unies parfaitement à Dieu, ce mouvement est bon : car on ne veut pas dire par-là qu'on souhaitât de leur ôter leur grâce pour l'avoir; puisqu'on sait que Dieu est assez riche pour nous donner tout ce qu'il voudra, sans avoir besoin, comme les

(1) *Ps.* XXXIV. 3.

hommes, de rien refuser ni de rien ôter aux autres. On peut même en quelque façon désirer d'aimer Dieu plus que les autres; et c'est à quoi Jésus-Christ même semble avoir sollicité saint Pierre, en lui disant : *M'aimez-vous plus que ceux-ci* (1)? Il faut toutefois observer que saint Pierre n'osa répondre : Oui, je vous aime plus qu'eux; mais seulement : *Vous savez que je vous aime.* On peut néanmoins désirer, en un certain sens, d'aimer plus que les autres, et plus même, s'il se pouvoit, que les séraphins, pour exprimer que quelque amour qu'on puisse avoir, on n'en aura jamais autant que Dieu en mérite. Tenez-vous à ce que je vous ai écrit.

Ce 4 mars 1694.

LETTRE CLIV.

Raisons qui l'obligeoient à prescrire à Jouarre l'usage des fèves dans la réception des Filles.

Je reçois votre lettre, et cette réponse sera commune entre vous et madame votre sœur. Pour réponse donc, je vous dirai que je suis toujours dans la résolution de conclure la visite, et de mettre les réceptions par fèves dans les réglemens. Le temps de l'exécution dépendra des conjonctures : mais je ne veux point laisser acquérir sur moi cet avantage, qu'on me fasse changer d'avis en me résistant, surtout dans des choses si justes et si nécessaires, et après que je m'en suis expliqué.

Je suis étonné, ma Fille, que madame votre ab-

(1) *Joan.* XXI. 15.

besse

besse prenne cela si fort à cœur : et après ce qu'elle m'a dit sur cela, je crois bien voir qu'elle agit par des impressions venues du dehors. Quoi qu'il en soit, j'irai mon train, et je verrai une fois si l'obéissance qu'on m'a tant promise est un compliment ou une chose effective.

Je n'ai rien à craindre du métropolitain, et cette affaire n'est point de sa connoissance. Je ne dois non plus attendre de faire ce réglement à l'occasion des réceptions; au contraire, il est bon que la chose soit réglée avant que le cas arrive. Le sentiment de madame la prieure ne m'ébranle pas; parce que je sais ce qu'elle m'a dit en des temps où elle me parloit en liberté.

Pour ce qui est de la division qui en pourroit arriver, et des discours qu'on en répandra dans le monde; si je me laissois arrêter par là, je n'aurois qu'à laisser tout là; et au lieu de faire ma charge sérieusement, la mettre tout en complimens. Quant aux discours, à Dieu ne plaise que je les craigne; et je vois trop clairement qu'à la fin ils tourneront à mon avantage, agissant par des raisons si essentielles. Toute ma peine consiste à voir qu'on semble vouloir rejeter sur vous la résolution où je suis : mais outre que je ne crois pas qu'on pousse si loin l'injustice contre vous, que de vous imputer une chose à laquelle vous n'avez aucune part; et contre moi, que de me croire si incapable d'agir, que je ne puisse me déterminer que par des conseils étrangers : je vous crois toutes deux assez fidèles à Dieu, pour ne vouloir pas que je m'arrête par des vues humaines.

Quelque déterminé que je vous paroisse, je ne suis point pressé du tout de faire une chose que je puis faire quand je voudrai : bien plus, je suis tout prêt à changer quand on me dira des raisons, et qu'on sera dans la soumission où l'on doit être. Si l'on pense me faire peur en me faisant voir des contradictions, je me croirai alors obligé à user sans crainte et sans hésiter de l'autorité que Jésus-Christ m'a donnée; et je sens qu'il faudra bien qu'on y cède.

Je ne prétends point cacher ces dispositions : vous les pouvez dire à qui vous voudrez avec discrétion, même à madame l'abbesse, et lui montrer cette lettre, mais non pas la lui laisser : car quand il faudra que je m'explique, ce doit être dans une autre forme. Mais j'ai cru vous devoir écrire franchement ce que je pense des raisons que vous et madame votre sœur me représentez : je les loue dans votre bouche; mais elles seroient trop foibles dans la mienne, si je m'y rendois.

Au reste, je vous dis encore que je ne me presserai pas. Dès le lendemain que je serai à Meaux, qui sera mardi, s'il plaît à Dieu, j'enverrai apprendre des nouvelles de la santé de Madame, dont je suis dans une véritable inquiétude. Peu de jours après, j'irai à Jouarre, où, soit en visite ou hors de visite, tout le monde, et vous, mes Filles, en particulier, et madame l'abbesse plus que toutes les autres, pourront me représenter tout aussi au long qu'on voudra tout ce qu'on aura à me dire, ou sur cette affaire, ou sur toute autre : mais je ne m'engage à rien qu'à suivre les mouvemens d'en haut, et ceux de ma conscience.

J'aurai d'autres choses à dire et à régler, qu'on trouvera peut-être encore plus mauvaises que celles des fèves : mais il faut que j'agisse selon Dieu, c'est-à-dire, fort au-dessus des complaisances, et de toutes les raisons humaines, pour ne point introduire un esprit mondain dans la maison de Dieu : tant pis pour ceux qui ne voudront pas se laisser conduire par cet esprit dégagé et supérieur à tout. Pour moi, qui ne dois avoir dans l'esprit, surtout dans l'âge où je suis, que de tenir mon compte prêt pour le grand juge, je ne puis avoir en vue que le bien, et le plus grand bien, et tout ce qui est nécessaire pour empêcher le péché. Je vous salue toutes deux dans le saint amour de notre Seigneur.

Assurez dans l'occasion madame l'abbesse de toute mon affection, et de toute mon estime.

A Paris, ce 6 mars 1694.

LETTRE CLV.

Sur les vues qui le font agir dans les affaires de Jouarre.

Si je donne ouverture à de tels raisonnemens, on me dira toujours que je suis poussé comme si j'étois un novice : ainsi vous voudrez bien que j'aille mon train : vous n'avez qu'à ne rien dire et me laisser faire. Je ne voudrois pourtant pas que l'on contredît une abbesse par un esprit d'opposition; et c'est ce qu'il faut empêcher, comme j'espère le faire. Au reste, ne croyez pas que ces manières d'agir me rebutent de Jouarre. On ne me connoît pas, si l'on croit me faire avancer ou reculer par

des vues humaines : il n'y a qu'à me laisser faire ma charge, et que chacun se mêle de ce qui lui est commis. J'avois résolu de ne vous écrire pas un mot de cette affaire, et de la conclure sans en parler à qui que ce soit : mais comme on veut vous intéresser, il a fallu vous témoigner mon sentiment, et vous prier de trouver bon que j'aille mon train, comme je ferai, s'il plaît à Dieu, sans me détourner. Dieu veut peut-être me faire perdre à cette occasion certaines condescendances et ménagemens, qu'une prudence peut-être humaine m'auroit inspirés pour continuer la bonne intelligence : Dieu sera plus maître, quand je serai affranchi de ces considérations. Si, pendant qu'on veut se fâcher contre moi, on vous mêle dans cette querelle, Dieu est votre juge et votre témoin, et moi très-ouvertement votre défenseur. Assurez-vous qu'à la fin il faudra bien qu'on me cède. Gardez le silence autant qu'il sera possible : ne dites jamais que j'aie rien promis, ni que je sois engagé à autre chose qu'à la règle et à la raison. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

Ce 6 mars 1694.

LETTRE CLVI.

Sur le jubilé; raisons qui l'empêchent d'écrire sur l'oraison; et sur les affaires de Jouarre.

Le jubilé sera pour la quinzaine de Pâque, à commencer le lundi du dimanche des Rameaux, et finira à Quasimodo. On commencera le jour de la

Notre-Dame les prières des quarante heures pour le Roi, pour l'Etat et pour la paix. J'aurai de la peine à être à Jouarre plus d'un jour entier pour cette fois. Si l'on ne perd point de temps, il y en aura pour tout le monde. J'espère en trouver pour faire l'instruction que j'ai promise sur l'oraison par Jésus-Christ : la parole de saint Bernard est fort belle, et j'en profiterai, s'il plaît à Dieu.

Il ne faut point me presser pour écrire sur l'oraison : il faut que l'Esprit me presse, et je n'y résisterai pas, s'il lui plaît : du reste, j'ai tant à dire et à écrire, que si je me laissois aller, il y en auroit peut-être de quoi m'accabler.

Je suis content de la disposition que vous me marquez sur ce que j'aurai à faire à Jouarre. Dieu bénira tout, et moins il y aura en moi de complaisance humaine, plus l'Esprit de Dieu se rendra le maître. La crainte de troubler madame l'abbesse ne sera pas ce qui m'empêchera de conclure la visite. Il faut qu'elle s'accoutume à n'être pas troublée de pareilles choses : mais vous voyez bien, au peu de temps que j'ai, qu'il n'y a point d'apparence de conclure.

Il est bon, ma Fille, que vous ignoriez en effet beaucoup de choses, afin d'assurer en toute sincérité que vous les ignorez : et quand je vous tais quelque chose, c'est par cette considération plus que par toute autre.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes.

A Meaux, ce 13 mars 1694.

LETTRE CLVII.

Sur ses peines, et ses réflexions sur la nature des grâces qu'elle reçoit; sur la dévotion au divin Sauveur; le silence; les affaires de Jouarre, et la prière.

Tenez-vous, ma Fille, dans ce repos divin que l'obéissance vous fait trouver, et ne le laissez pas troubler par ces peines renouvelées. Plus le trouble s'élève, plus vous devez passer par-dessus. Ne différez vos communions que par pure impossibilité de maladie : du reste n'hésitez pas, et regardez tout autre retardement comme une tentation. Je loue l'obéissance que vous avez pratiquée en m'écrivant la lettre du 16.

Faites le moins que vous pourrez de réflexions sur la nature des grâces que vous recevez. Exposez le fait, pour être assurée dans votre voie : du reste, demeurez soumise à Dieu, et recevez en grande simplicité ce qu'il vous donne par pure bonté.

Il ne faut point rejeter cette idée de Jésus-Christ présent; il est présent, et comme Dieu, par sa nature et par l'influence de ses grâces; et comme homme, par la communication de ses mérites, et l'infusion continuelle de son Saint-Esprit, que sa sainte ame ne cesse de demander et d'obtenir pour nous : car c'est par-là qu'il est notre chef; et on n'a besoin d'aucune autre représentation que de celle de cette ineffable vérité.

Il n'est pas vrai que la dévotion à Jésus-Christ soit l'attrait des commençans; et quand cela seroit,

il faut toujours se mettre en ce rang, et souffrir que Dieu nous y mette, quand il lui plaît; car il faut dire tous les jours avec David : *Dixi, Nunc cœpi; hæc mutatio dexteræ Excelsi* (1). « J'ai dit : » C'est maintenant que je commence; ce change- » ment est l'ouvrage de la droite du Très-haut ». Voilà sur la lettre du 17.

Sur celle du 18, il n'y a qu'à vous confirmer ce que je viens de vous dire, et ajouter sur les larmes, qu'il en faut laisser couler des torrens. Je suis content, Dieu en moi et la charité dans mon cœur, de l'obéissance que vous me rendez : je suis bien aise que vous la soyez de ma sœur Cornuau; elle ressent vivement toutes vos bontés.

Je trouve encore de vous une lettre du 14, une du 16, et une seconde du 18.

Le silence dans le cloître et dans le dortoir est de même obligation que celle des autres observances, où la négligence et le mépris font le péché.

Il est vrai qu'il ne faut point ordinairement, et sans grande nécessité ou utilité, dire ses pénitences; parce que cela peut commettre le confesseur, qui de son côté ne peut rien dire pour sa defense : et je puis bien l'avoir dit à madame de Lorraine; car je le dis à tout le monde dans l'occasion.

Il faut beaucoup respecter les lieux où le silence domine, et aimer les occasions et raisons de ne point parler, comme des occasions de grande grâce.

Je n'ai point parlé douteusement à madame votre abbesse sur les réceptions des Filles par les fèves : en tout cas, je lui envoie aujourd'hui une

(1) *Ps.* LXXVI. 11.

grande lettre pour son instruction sur ce sujet.

Il ne sert de rien d'écrire de tout ceci à M. de la Trappe, comme vous me le proposez. L'ordre de saint Bernard a ses observances, et cet abbé a les siennes, auxquelles je ne me crois pas obligé de céder. D'ailleurs, je n'ai pas besoin qu'on consulte tant, ni qu'on me cherche tant de justifications; ainsi laissez tout cela : j'espère que ma conduite se justifiera par elle-même. Je n'ai pas besoin non plus qu'on me justifie la conduite de M. de la Pause, dont je n'ai aucun soupçon. Je le trouvai samedi en passant chemin avec mesdames de Fiesque, qui alloient coucher à Claye. Nous arrêtâmes les carrosses : madame la comtesse de Fiesque me fit en riant quelques reproches sur madame de Jouarre; tout se passa bien.

Ne vous attachez jamais dans la prière à suivre ce que vous aurez d'abord voulu considérer. L'Esprit de Dieu sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes, et c'est dans la prière qu'il veut exercer cette souveraineté qui le fait souffler où il veut; témoin ce passage de saint Paul : *L'Esprit prie pour nous* (1), et le reste. Vous ne sauriez trop déraciner les réflexions sur la nature des grâces, ni trop vous laisser conduire au Saint-Esprit, qui veut prier en vous à sa mode, et non à la vôtre.

A Meaux, ce 26 mars 1694.

(1) *Rom.* VIII. 26.

LETTRE CLVIII.

Sur la nature des péchés d'orgueil, de colère, et d'envie; la manière de repousser la tentation; et l'acceptation des croix.

Vous avez très-bien remarqué, ma Fille, que l'orgueil et la colère sont, comme l'envie, des péchés mortels de leur nature. Ils sont véniels, ou par la légèreté de la matière, ou par celle de l'adhérence, lorsqu'il y a plus de surprise que de malice. Envier aux autres les profits spirituels, et la préférence du côté de Dieu, seroit en soi une jalousie qui tiendroit de celle du démon, et par conséquent très-grième. Ce n'est donc point à la légèreté de la matière qu'il s'en faut prendre; mais il en faut revenir à notre règle, de ne tenir pour péché mortel qu'on soit tenu de porter à la confession, que ceux où l'on est certain, jusqu'à en jurer, qu'on a pleinement consenti. Vous feriez une chose agréable à Dieu, de vous en tenir à cette règle sur tous les péchés, et vous me sauveriez la peine de recommencer toujours la même chose, qui ne m'est peine pourtant que par la perte du temps, qu'on rempliroit de meilleures choses, et par la crainte que j'ai de nourrir de vains scrupules, en y adhérant pour peu que ce soit.

Au lieu de vous tourmenter par la crainte de consentir à ces péchés, lorsque la pensée vous en vient, vous devriez vous contenter de mettre votre volonté entre les mains de Dieu, qui saura bien la tenir dans les bornes où elle doit être; et cette sim-

plicité est le plus assuré préservatif dont vous puissiez user.

Je ne me souviens pas de vous avoir dit autre chose sur vos impuissances à l'égard des observances de l'Eglise, sinon qu'il les falloit prendre comme une partie de la peine que Dieu vous impose : et quant au désir des croix, il en faut aussi accepter l'imposition, avec l'humiliation de les recevoir sans avoir la consolation de les désirer, avec une soumission très-entière aux ordres de Dieu qui les envoie.

A l'égard du père abbé de la Trappe, toute ma peur c'est que vous ne passiez dans son esprit pour une personne inquiète; ce qui n'est pas assurément. Je ne prétends point par-là vous empêcher de lui écrire, quand il y aura des raisons.

Je connois l'esprit doux et docile de madame votre abbesse : elle seroit heureuse, si elle agissoit par ses propres mouvemens, et ne le sera jamais, qu'elle ne se soit mise au-dessus des impressions qu'on lui donne. Je suis ravi de la voir attachée à messieurs ses parens; mais je voudrois que ce fût comme le doit être une personne consacrée à Dieu. La réponse de saint Augustin est très à propos sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, une religieuse ne se doit pas tenir pour mécontente qu'on prenne soin de la renfermer; puisque c'est avec celui qu'elle a choisi pour Epoux, et à qui seul elle a donné son cœur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 28 mars 1694.

LETTRE CLIX.

Sur l'obligation de faire entendre la messe aux enfans, et l'assistance à l'office du Vendredi saint.

Pour réponse à votre lettre du 3, le délai de ce paiement n'a pas dû, ma Fille, vous faire retourner à confesse, tant à cause de la légèreté de la somme, qu'à cause de la volonté où vous étiez d'y satisfaire.

Il n'y a point d'obligation de faire entendre la messe aux enfans avant sept ans; au contraire, il peut y avoir de l'inconvénient; mais il faut pourtant peu à peu les y accoutumer.

Selon l'ordre du diocèse, le matin du Vendredi saint est au rang des fêtes. Je ne crois pas qu'on se doive faire une peine de ne pas venir à l'office pour les prophéties. Il suffit d'assister à la passion, à l'adoration de la croix et à la communion du prêtre. Encore ne voudrois-je pas absolument condamner ceux qui n'assisteroient pas à la passion toute entière, sans mépris et sans négligence. Celles qui ont des affaires ou des indispositions peuvent sortir et rentrer, sans s'en faire une peine, après avoir adoré la croix, ou durant la passion, s'il le faut, et pendant vêpres. Je mets hors de peine, par cette réponse, madame de Lusanci, et les autres qui auront des raisons à peu près semblables, quoique d'une autre nature.

A Meaux, ce 6 avril 1694.

LETTRE CLX.

Sur ses dispositions pour madame de Luynes, et sur l'abbesse de Jouarre.

Je crois, ma Fille, que vous aurez bien entendu que le petit mot que je dis à madame de Notre-Dame sur les jalousies qu'on auroit à Jouarre, n'étoit qu'une petite raillerie très-innocente : car au reste je sais trop qu'une ame attirée comme vous à la vérité n'a point de ces jalousies de recevoir des civilités mondaines, qu'on doit et qu'on rend à tout le monde, encore moins de celles de voir des maisons et des jardins. Votre esprit est trop au-dessus de cela, et vous dites de trop bon cœur, *Sursum corda.*

Il y a long-temps que je ressens dans vos lettres quelque chose de ce que vous m'expliquez enfin ouvertement sur madame de Luynes. Je vous assure pourtant qu'il n'y a lieux sur la terre, sans en excepter les plus hauts, où je ne me sois expliqué sur sa vertu, sur sa sagesse, sur sa grande capacité pour les plus grandes places. Il est vrai, en même temps, qu'en considérant les dispositions de la divine Providence sur elle et sur vous, j'ai cru que Dieu vouloit d'elle une abjection volontaire et une entière abnégation de tous les honneurs où elle pouvoit naturellement parvenir. Je suis encore dans cette pensée, et regarde ces desseins de Dieu comme la plus grande grâce qu'il lui ait faite, après celle de lui avoir inspiré le mépris du monde. Que si je ne cherche pas

autant à lui parler qu'à vous, ou si j'écoute davantage celles qui me parlent, c'est que Dieu ne lui donnant pas le mouvement de s'ouvrir à moi, je ne puis entrer avec elle que dans des généralités qui sont bientôt épuisées. Je vous prie pourtant, ma Fille, de me dire sincèrement et bonnement ce que je puis faire pour lui persuader toute mon estime : vous verrez qu'il n'y a rien que je ne fasse pour cela.

Sur le sujet de madame votre abbesse, je ressens tout ce que vous en dites. J'ai dans l'esprit une lettre pour elle, où je lui exposerai en ami et en père tout ce que je crois de ses bonnes dispositions, et tout le tort qu'on lui fait, en lui faisant plutôt écouter des pensées mondaines que celles qui la porteroient à sa perfection, et lui attireroient de très-grandes grâces. Mais pour écrire ces choses il faut que Dieu auparavant se fasse entendre, et j'en attends le moment.

Vous pouvez mander au père Moret, comme de vous-même, ce que vous m'écrivez. S'il ne falloit qu'un petit délai pour contenter la vanité de madame de Soubise, qui, à quelque prix que ce soit, veut avoir le foible avantage d'avoir emporté quelque chose sur moi, je ne ferois pas difficulté de l'accorder, pourvu qu'ensuite le bien se fît; car c'est tout ce que je désire.

A Meaux, ce 12 avril 1694.

LETTRE CLXI.

Il l'exhorte à ne point tant réfléchir sur la nature des grâces; lui parle des réceptions des Filles, et déclare qu'il ne permet jamais la séparation des cérémonies d'avec le baptême.

Je ne doute point, ma Fille, que Dieu ne vous veuille communiquer quelque nouvelle grâce. Je vous y prépare il y a long-temps, par les continuels avertissemens que je vous donne de moins réfléchir sur la nature des grâces. Dieu ne veut pas tant être étudié, et il ne se cache pas avec tant de soin qu'il fait dans les ames, pour se laisser, je ne dis pas découvrir, mais trop chercher. Le moyen de modérer ces réflexions, c'est de se tenir dans un profond abaissement devant Dieu, n'en sortant que par force, c'est-à-dire, quand une main souveraine à laquelle on ne peut pas résister nous en tire. C'est à quoi vous invite cette attente où Dieu vous tient.

Pour les réceptions, il faut laisser au Saint-Esprit le temps dont il veut bien avoir besoin pour mener les ames, par les voies douces de son imperceptible providence, au point où il a dessein de les conduire : les agitations doivent précéder. Quant à moi, si je ne puis en temporisant gagner les esprits par la persuasion, je serai obligé d'employer l'autorité; et si l'on est mécontent, j'aurai du moins fait ce que je dois. Il ne me souvient d'autre expédient proposé par le père Moret, que de celui d'un délai illimité, moyennant quoi on me donnera toutes les paroles que je voudrai : cela n'étant

qu'un amusement qui remettroit la conclusion au jour du jugement, je n'y ai pas donné, non plus que dans la voie du scrutin, qui est une autre illusion. Voilà pour la lettre du 25.

Pour celle du 26, je vous dirai assurément tout ce qui se pourra dire sur la suite de cette affaire. Tout ce que je vous ai dit par rapport à M. de la Trappe ne vous accuse de rien; mais vous explique seulement une vérité à laquelle il se faut tenir. Je loue le zèle que vous avez à me justifier. Vous ne songez peut-être pas qu'il y a des occasions où il faut être blâmé. Vous faites pourtant bien, pourvu que ce soit par les voies douces, et sans rien forcer ni tirer de trop loin.

Je n'ai nulle intention que l'affaire que j'ai proposée à madame votre sœur réussisse : je ne laisserai pas de prendre tous les éclaircissemens, sans la commettre. Je n'écris rien à madame de Baradat qui intéresse votre secret : vous l'avez bien conseillée, et j'approuve fort que dans l'occasion vous lui continuiez vos bons avis.

Ne sortez point de cette attente : noyez les réflexions dans le fond de la vérité et de l'abandon; vous verrez le don de Dieu. Vous avez eu raison de dire que je ne permets jamais la séparation des cérémonies d'avec le baptême, et on y est si fait qu'on ne m'en parle plus, Dieu merci. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 27 avril 1694.

Il faut dans cette conjoncture prier beaucoup pour madame de Jouarre, le Dieu qui fléchit les

cœurs : avertissez-en les amies sûres. Assurément madame l'abbesse est peinée, et ma lettre doit augmenter ses inquiétudes; et si elle préfère Dieu au monde, qui la persécute jusque dans le sein de la vie religieuse, elle se rendra.

LETTRE CLXII.

Sur des impatiences, des sujets de méditations, et la communion.

Je vous rends grâces, ma Fille, des prières que vous faites pour moi, et vous me ferez plaisir de les continuer. Je ne vous ai rien dit en particulier sur ces impatiences contre Dieu; cela entre dans nos règles. Vous ne devez point les porter à la confession, ni vous en émouvoir, laissant tout à la bonté de Dieu, qui les permet pour vous exercer et vous humilier. Quand je vous donne des sujets de méditer, je les soumets à l'attrait de Dieu qui doit l'emporter. Vous devez continuer vos communions sans trop d'égard à votre santé, si ce n'est qu'il en arrivât quelque préjudice notable. Quand notre Seigneur désire de célébrer avec nous sa pâque, il le désire pour nous plutôt que pour lui, et nous le fait désirer. J'approuve fort le désir que vous avez de le voir de la manière que vous l'expliquez : c'est le même qu'avoit saint Paul. Au lieu de nous mander qu'il y a des arrêts, le père Moret devroit nous les envoyer.

A Germigny, ce 4 mai 1694.

LETTRE

LETTRE CLXIII.

Sur les affaires de Jouarre; la récitation du Bréviaire; les bons désirs; et les moyens de profiter de ses misères.

Je suis bien fâché, ma Fille, de l'indisposition de madame votre sœur, et du retardement de votre retraite.

Il me semble que vous ne devez ni presser ni détourner madame de la Tour, mais la laisser simplement à elle-même. La raison est que je ne vois rien qui détermine ni qui fasse bien connoître la volonté de Dieu. Je trouve cependant que Madame n'a pas raison de vous inquiéter sur son sujet, et vos sentimens sont justes.

Vous avez mandé tout ce qu'il falloit au père Moret : son expédient est tout-à-fait pauvre. S'il y a des arrêts formels en cas pareil, il ne faut point tenter l'impossible : s'il n'y en a point, comme je le crois, je n'ai qu'à aller mon train. Je m'étonne en tout cas que le père Moret, au lieu de m'envoyer ces arrêts, s'il y en a, s'amuse à une négociation qui n'est bonne à rien, comme je le lui ai mandé; et vous pouvez lui écrire sur ce sujet ce que Dieu et la raison vous inspireront.

On négociera inutilement le retour du sieur de la Burie. Je n'ai nulle nouvelle du père Soanen.

Rien ne vous oblige à dire votre Bréviaire pour le lendemain plus tard que quatre à cinq heures.

Quand Dieu attire à des choses dont il montre qu'il ne veut point l'accomplissement, puisqu'il les

rend impossibles, il nous fait un double bien; l'un, de nous sanctifier par un bon désir; et l'autre, de nous exercer et humilier par le refus.

Ce qu'il y a à faire dans cette foiblesse de la patience, et dans toutes les complaisances qu'on a pour soi-même, c'est de s'humilier beaucoup sans perdre la confiance; au contraire, espérer d'autant plus en Dieu, qu'on trouve en soi un plus profond néant.

Il faut être sur les lieux pour profiter de tous les avis que vous me donnez sur certaines choses. J'y ai cependant beaucoup d'attention.

Il faut rendre grâces à Dieu si les écrits de la cène ont quelque chose de touchant.

Je crois que pour bien régler toutes choses sur le sujet de ma sœur Griffine, il faudroit prendre du temps, deux ou trois mois pour le moins : j'aurois le loisir entre deux de voir Jouarre, et on écouteroit Dieu. La matière est fort ambiguë en toutes manières. Voilà tout ce que je pense sur ce sujet. Mes sentimens de l'année passée ne concluent rien pour elle, parce qu'on peut parler plus ferme après l'épreuve : ainsi je suis en suspens.

Ne vous inquiétez point des doutes dont vous me parlez, ni du soin de les déposer. Tenez-vous aux règles que je vous ai données, qui vous défendent de vous troubler de la crainte du péché mortel, tant que vous n'avez point la certitude au degré que je vous y ai obligée. Ne voyez-vous pas que votre peine se tourne en toutes formes, pour vous ôter les règles sur lesquelles seules vous pouvez fonder votre paix? Donnez-vous bien de garde d'en sortir.

Je vous prie de dire à madame de Baradat que je lui ferai réponse au premier jour.

Je loue Dieu des grâces qu'il vous fait : je lui demande pour vous quelque chose de plus dégagé, de moins raisonnant et de moins réfléchissant dans votre fond, pour commencer cette nouvelle fortification.

Il n'est pas nécessaire de renoncer à ces délectables dispositions de l'amour de Dieu; mais de les perdre et de les retrouver dans quelque chose de plus nu, qui est la simple volonté de Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 mai 1694.

Je salue madame votre sœur, et lui souhaite du soulagement.

Je serai ici à la Pentecôte : pour l'Ascension je n'en réponds pas.

LETTRE CLXIV.

Sur ses retours continuels à ses doutes et à ses scrupules.

Le père Soanen m'a rendu votre lettre, ma Fille : il ne m'a parlé de rien du tout. Je l'ai mis sur le discours de la sœur Griffine. Je ne me suis pas expliqué autrement que j'ai fait avec vous. Il dit toujours qu'il s'en veut aller, et à tout hasard je fais cette réponse. Je n'ai jamais eu de sentiment fixe sur cette Sœur. Qu'en pourrai-je dire par un moment d'entretien? Si l'on sursoit, on aura du temps pour examiner. Je suis d'avis que ce soit, si on le

fait, avec douceur et sans aucun rebut. Je m'en suis ainsi expliqué au père Soanen, m'en remettant au surplus sur la prudence de Madame.

Le reproche que je vous fais sur votre raisonnement, regarde uniquement tous les tours divers avec lesquels vous ne cessez de revenir à vos doutes et à vos scrupules, que je voudrois voir amortis; et j'espérerois plus de grâce avec une conscience moins peinée : mais Dieu sait pourquoi il le permet : du reste, continuez à votre ordinaire. Je salue madame de Luynes.

A Germigny, ce 13 mai 1694.

LETTRE CLXV.

Sur le mystère de l'Ascension; l'attachement aux directeurs; et les émotions contre le prochain.

Le mystère de l'Ascension comprend trois choses principales, dont l'une est le grand détachement où il faut être à l'égard de Jésus-Christ même, qu'il ne faut plus connoître selon la chair, mais uniquement par la foi. O quelle pureté! quel détachement! La seconde, son intercession par sa présence auprès de son Père, qui paroît par les endroits de l'Apocalypse, où l'agneau est devant le trône, et qui est parfaitement expliquée dans les dix premiers chapitres de l'Epître aux Hébreux, que vous lirez durant l'octave, sans discontinuer l'Apocalypse. La troisième est la descente du Saint-Esprit, qui devoit être le fruit et de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père, et de notre détachement.

Il faut beaucoup prier Dieu durant cette octave, pour les ames qui s'attachent trop à leur directeur. J'en ai ici un exemple qui me fait beaucoup de peine.

Quant à ma sœur Griffine, je n'ai garde d'avoir formé un jugement fixe, la connoissant si peu. Si j'oublie si facilement tout ce que je semble avoir dit comme par un mouvement particulier, c'est qu'en effet je n'en fais nul cas, et ne désire point qu'on en fasse; mais qu'on s'attache aux raisons. Ce qui me fait douter, c'est cet esprit de hauteur et même d'aigreur que l'on convient qui est en elle. La question est en quel degré, et s'il y a apparence qu'elle se corrige. Vous avez bien fait de porter ma sœur de Saint-Louis à ne point quitter.

Il ne faut point que ces émotions contre le prochain empêchent la communion, et j'approuve fort en ce cas d'approcher de Jésus-Christ comme de celui qui calme les flots et les tempêtes.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 15 mai 1694.

LETTRE CLXVI.

Sur les lectures qu'elle peut faire; sur la conduite qu'elle a tenue à l'égard d'une Sœur; et sur les ecclésiastiques qui n'étoient pas exacts à porter leur habit.

Sur vos lettres du 20 et du 21, il me semble qu'il n'y a rien à vous dire sur les lectures que vous pourrez faire. L'Apocalypse sera admirable avec les chapitres XIV, XV et XVI de saint Jean, en s'atta-

chant à ce qui regarde la descente du Saint-Esprit et les caractères de cette divine personne, et en y joignant le chapitre VIII aux Romains, avec le V aux Galates, depuis le verset 16. Il me semble qu'il y a là de la pâture.

Vous ne devez point être en peine de ce que vous m'avez écrit sur ma sœur Griffine, je sais la même chose par d'autres endroits et des deux côtés. Mais vous avez tort de dire que je sois prévenu contre elle : ce n'est point être prévenu que de vouloir écouter tout le monde, et sur le tout Dieu même et son Saint-Esprit. Vous êtes, dites-vous, mortifiée de ce que je ne vous crois pas en cette affaire autant que dans d'autres. Dès que le doute est levé, il ne faut pas en croire personne absolument, mais tout entendre. Dans le fond je suis toujours porté pour elle. Du reste, le moyen dont vous me mandez qu'elle se sert contre ses imperfections est excellent, et je ne voudrois point lui en donner d'autre, ni lui souhaiter d'autres dispositions que celles que vous me marquez. Vous avez bien fait de la soulager en ce que vous avez pu et su : c'est très-bien fait de la fortifier contre les insultes qu'on lui fait; car j'appelle ainsi ces mortifications qu'on multiplie sans mesure : je veux qu'on humilie et qu'on relève.

Vous n'avez fait aucun mal de dire à ma sœur Griffine qu'elle pouvoit s'ouvrir de ses peines avec les circonstances que vous lui avez marquées. La manière dont Dieu a calmé ces peines que vous me marquez, vous montre la voie que vous devez suivre dans des occasions semblables. C'est assez de demander à Dieu par Jésus-Christ d'en être délivré,

et puis aller en paix, se soumettant à la volonté de Dieu.

Vous n'avez point à vous mettre en peine, ni vous, ni les autres religieuses, de ceux qui manquent aux statuts sur l'habit ecclésiastique. C'est à moi à y pourvoir : je le fais et le ferai.

A Versailles, ce 24 mai 1694.

LETTRE CLXVII.

Sur l'occupation de l'ame, jusqu'à ce qu'elle voie la vérité à découvert; et la sagesse de la conduite de Dieu, en laissant sa créature à elle-même.

S'unir à Dieu parfaitement comme à la souveraine vérité, c'est, ma Fille, le voir tel qu'il est, et face à face. Voilà le dernier effet que fera en nous l'esprit de vérité; et en attendant, pendant le temps de cette privation, pendant que l'éternelle et souveraine vérité ne nous paroît qu'à travers des ombres, et que nous en sommes privés, le même esprit se tourne en nous en esprit de gémissement, en esprit d'enfantement et de travail, en nous faisant déplorer notre privation et notre exil, et attendre avec patience la révélation des enfans de Dieu. Communiez dans cette pensée, non-seulement le jeudi; mais encore le mardi même; et dites, si vous le voulez, que je vous ai demandé la communion du jeudi pour quelque vue particulière, comme je le fais en effet, après celle de mardi qui sera à la communauté. Je ne veux point que l'une empêche l'autre.

Ces changemens d'états, de quelque côté qu'ils

viennent, car il ne faut point trop s'en informer, ne vous doivent point empêcher de recevoir la grâce de Dieu. C'est une conduite de sa sagesse de laisser sa créature à elle-même, quelquefois même à la tentation et aux noirceurs qu'elle amène, après l'avoir occupée. On ressent davantage par ce moyen l'empire de Dieu et son propre néant, le combat des deux esprits, et la supériorité de celui de Dieu.

Ne feignez point d'accompagner madame l'abbesse, madame votre sœur et vous, quand elle vous l'ordonnera, sans lui marquer autre chose que le plaisir de lui obéir et de la suivre. Je suis bien persuadé que vous lui serez toutes deux plus utiles que personne.

Je ne puis m'imaginer que ma sœur *** ose se présenter pour entrer à Jouarre sans ma permission, et encore moins qu'on la reçoive : c'est un esprit fort peu propre à se faire voir dans une communauté.

Si quelque jour en visitant ses fermes, madame votre abbesse vient à Germigny, je vous permettrai aisément de succomber à la tentation de la suivre avec madame votre sœur, et madame de Lusanci; car je sais bien que vous aimez à fond la retraite toutes trois, et que vous ne sortirez qu'avec l'esprit qu'il faut : mais il ne faut point lui inspirer cette pensée, qui pourra lui venir par elle-même et avec quelque raison.

Je ne partirai point de Jouarre sans y prêcher, s'il plaît à Dieu. Je tâcherai de vous rapporter le cantique; cela du moins ne tardera pas.

Le lundi de la Pentecôte, ce 31 mai 1694.

LETTRE CLXVIII.

Il l'exhorte à continuer tous ses exercices.

Je ne crois pas avoir rien de nouveau à vous dire. Vous n'avez, ma Fille, qu'à continuer vos exercices, vos confessions, vos communions, toujours attachée à vos règles, et en vous mettant au-dessus ou au-dessous de vos peines. Je réponds toujours à Dieu pour vous, et vous offre à lui au saint autel.

Le livre va toujours, et même l'obstacle qu'on croyoit y pouvoir faire difficulté semble se tourner à rien. Je n'ai point vu le père Moret. Notre Seigneur soit avec vous. Je salue madame de Luynes.

A Paris, ce 4 juin 1694.

LETTRE CLXIX.

Sur le repos en Dieu, l'abandon, les larmes, la réception des dons de Dieu, les fausses spiritualités à l'égard de l'oraison, les goûts sensibles, et le mélange du bien et du mal.

J'envoie la permission à madame pour l'entrée que vous souhaitez. En ces cas, ma Fille, l'utilité fait toute la nécessité.

Il n'y a rien à faire du côté de M. de Paris : on ne sait ce que les papiers deviennent chez lui; mais aussi on n'y regarde pas, et la plupart se perdent sans qu'on y pense. Je n'en garde guère des vôtres sur les dispositions particulières.

Reposez-vous en Dieu. Ceux qui vous disent que c'est amour-propre de craindre d'abandonner ce repos pour de bonnes œuvres, disent vrai et faux. Saint Augustin et saint Bernard décident souvent qu'on a peine à quitter la contemplation pour l'action. Le besoin et l'ordre de Dieu décident. En ce cas si l'opération de Dieu est empêchée pour un temps, elle sait bien par où revenir.

Laissez-là tous ces vains efforts que vous feriez pour vaincre ces jalousies spirituelles; laissez-les passer : remettez votre volonté à Dieu par Jésus-Christ, afin qu'il fasse en vous ce qu'il veut.

Vous avez bien parlé à madame la prieure sur ma sœur Griffine. Je ne suis point surpris que ma sœur de Sainte-Gertrude m'écrive : je lui fais réponse par Madame.

Communiez cette octave tous les jours, si votre santé le permet. Abandonnez-vous à Dieu, afin qu'il fasse en vous par lui-même cet acte de désappropriation qui ne vous laissera en partage que les richesses de votre Epoux. Plus vous craignez de vous laisser occuper de Dieu, plus il se faut plonger à l'abandon dans cet abîme, et vaincre toute opposition. Ne vous forcez point pour pleurer, ne déplorez point de ne le pas faire : recevez ce qui vous vient; vivez en paix et dans une humble attente de Dieu. Lisez quand vous pourrez : quand Dieu voudra parler, quittez tout pour écouter; un mot de lui vaut tout un livre.

Vous pouvez désirer ces saintes délectations, vous en réjouir en notre Seigneur, le prier de les continuer, et à quelque prix que ce soit de faire que vous l'aimiez.

Recevez sans vous mettre en peine si vous donnez quelque chose. Recevoir de Dieu c'est lui donner; et comme il n'a pas besoin de nos biens, tout ce qu'il demande de nous c'est que nous recevions ceux qu'il nous fait. Cette disposition de recevoir ce que Dieu donne est de grand mérite devant lui. Une ame ne doit point chercher de mériter, mais de plaire à Dieu. Si elle sait plaire à Dieu, elle enferme tous les mérites dans cette science. Ne songez point à changer votre oraison. Les spiritualités où l'on désire que Dieu mette moins du sien, afin que l'ame y mette davantage, me sont suspectes; et si l'on comprenoit bien que tout ce que nous pouvons mettre du nôtre dans l'oraison, s'il n'est pas de Dieu n'est rien, je crois qu'on seroit plus sobre à parler ainsi.

Les goûts sensibles pour lesquels les spirituels ordonnent une certaine sorte d'abnégation, sont d'une autre nature que ceux dont vous me parlez. L'imagination y a trop de part, et il faut outre-passer ses sentimens.

Je n'aime point non plus ces témoignages si sensibles d'affection. La sainteté de la vocation chrétienne et religieuse ne souffre point ces tendresses toujours trop humaines. Ménagez-vous pourtant avec certaines personnes qu'il ne faut pas rebuter pour leur bien. Ce train est mauvais, et il le faut rompre autant qu'on pourra.

Je crois présentement avoir répondu aux demandes de l'écrit que vous me donnâtes à Jouarre au dernier voyage.

Le bien dans cette vie n'est jamais sans quelque

mal; mais il ne faut pas que le mal qui l'accompagne nous empêche de le goûter en lui-même. Voilà la résolution de bien des doutes. *Amen, amen,* il est ainsi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 8 juin 1694.

LETTRE CLXX.

Sur une somme qu'on devoit prêter à la communauté, et sur les peines de cette religieuse.

Il n'y a nulle difficulté de prendre cet argent avec la charge de nourrir les Filles, et de les élever aux conditions que vous me marquez. Cela n'a rien de commun avec le cas du concile. La conséquence est de faire de tels emprunts sans consulter la communauté : mais cela ne regarde pas madame votre sœur plus qu'une autre, et c'est un point qu'il faudra prévoir dans mon réglement.

Je vous ai dit plusieurs fois, ma Fille, qu'il faut mettre ces jalousies et ces doutes sur la foi avec les autres peines, et s'y conduire par les mêmes règles, qu'il n'est pas bon que je répète toujours. Je crois avoir répondu à vos autres doutes dans ma lettre d'hier, et il faudroit une bonne fois vous tenir pour dit que vos peines en venant d'un même fond, ne font que prendre d'autres formes. Dieu exerce votre patience à les expliquer, et peut-être un peu la mienne à y répondre, et à dire la même chose. Je n'y ai nulle répugnance en vérité; mais cela peut empêcher de meilleurs discours, et restreindre un peu le cœur. Je suis à vous en notre Seigneur, ma

Fille. Ne vous allez pas rebuter de m'écrire vos peines, quand vous verrez qu'elles vous accablent, et que vous ne pouvez les vaincre autrement : mais au reste mettez-vous au large, et ne faites jamais dépendre vos communions d'une réponse; Dieu le veut ainsi.

A Meaux, ce 9 juin 1694.

LETTRE CLXXI.

Il se rend garant pour elle auprès de Dieu; lui parle de l'abbesse de Jouarre, et de la divine société qui se forme à l'autel.

Oui, ma Fille, c'est de bon cœur que je me rends garant pour vous auprès de Dieu, que vous désavouez tout ce qui lui déplaît, et tout ce qui blesse la foi et la charité. Je désavoue tout cela pour vous : je renonce de bon cœur pour vous à Satan, et à ses œuvres, et à ses pompes : donnez votre foi à l'Epoux céleste. Madame votre abbesse ne me répond sur quoi que ce soit : elle n'ose ; mais je crois qu'elle le voudroit : j'espère que le temps de sa liberté viendra. Madame sa mère se déchaîne contre moi, principalement sur le refus : tout cela ce sont des couronnes; et assurément, s'il plaît à Dieu, mon cœur n'en sera ni aigri ni altéré.

L'écrit dont vous m'avez envoyé copie vous peut convenir en quelque chose, mais peu, et en rien exactement. Je vous le renvoie pour en prendre ce qui vous sera propre : Dieu vous le fera sentir. Vous me ferez plaisir à votre loisir de m'envoyer une copie de ce même écrit. J'honore de tout mon cœur madame votre sœur.

Je vous offre à Dieu sans relâche, surtout au saint autel. C'est là qu'on est époux et épouse, n'ayant point puissance sur son corps, mais se le donnant mutuellement, et s'unissant corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit. O la divine société! Tout à vous en notre Seigneur.

A Meaux, ce 14 juin 1694.

LETTRE CLXXII.

Il lui recommande de lui faire connoître ses différentes vues, et ses dispositions.

Le père Claude s'est trouvé fort à propos pour vous porter cette lettre. Je commence par vous envoyer l'image au dos de laquelle j'ai suivi scrupuleusement, et toutefois pas trop bien, les règles de ma sœur de Sainte-Gertrude. Je connois maintenant le père Côme, et je le recevrai très-bien. Je profiterai dans l'occasion des avis que vous me donnez sur certaines choses qui se passent. Je vous renvoie la lettre de madame de Soissons.

Vous me pouvez mander toutes les vues dont vous me parlez confusément, quel qu'en soit le sujet. Ne craignez pas de m'écrire ce qui me touche, que je lirai, s'il plaît à Dieu, comme vous le dites, c'est-à-dire, comme s'il ne me touchoit pas.

Mandez toujours vos dispositions pour les soumettre. Cela se peut faire sans vous en occuper, et au contraire en vous détachant de tout ce qui n'est pas Dieu : ce qu'on soumet à l'Eglise n'attache pas.

On peut recevoir cette fille avec ses mille écus, s'il n'y a autre empêchement; mais la chose ne laisse pas d'avoir son danger. Je salue madame votre sœur de tout mon cœur.

On me mande de Paris que madame de Soubise doit bientôt aller à Jouarre; mais l'on ne m'explique pas si c'est avec le père Bourdaloue. Je ne me défie point de ce Père. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1694.

LETTRE CLXXIII.

Sur ses peines, et sur la conduite qu'elle doit tenir dans l'affaire de la réception des Filles.

Ne vous affligez point, ma Fille, Dieu vous regardera en pitié : communiez à votre ordinaire, malgré cette peine. Je réponds pour vous à Dieu, de tout ce que vous ne pourrez pas faire : ne vous confessez point de tout cela. Ne capitulez point avec Dieu sur ce que vous voulez qu'il vous donne et qu'il vous ôte : tout est à lui; et il ne s'en tiendra pas à votre mot, ni aux conditions que vous voulez lui imposer : il sait ce qu'il veut donner et ôter; il n'y a qu'à lui dire avec Job (1) : *Quand il me tueroit, j'espérerois en lui.*

Si on vous parle des fèves, vous n'avez, madame votre sœur et vous, qu'à écouter, dire doucement mes raisons, ne vous donner aucune part aux premiers desseins, dire que vous ne savez rien de ce que je veux faire ou ne faire pas; mais seulement

(1) *Job.* XIII. 15.

qu'il ne paroît pas que j'aie changé d'avis, et que je ne parle plus de cette affaire, sachant apparemment à quoi m'en tenir. Laissez-moi blâmer si l'on veut, sans vous animer à me défendre : dites que je dis là-dessus que Dieu me défendra. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1694.

LETTRE CLXXIV.

Il l'exhorte à s'abandonner à Dieu.

Ne songez pas, ma Fille, à être contente, ni à savoir si Dieu est content de vous : c'est un secret qu'il s'est réservé. Abandonnez-vous à lui, afin qu'il se contente lui-même en vous, et en toute créature, par sa volonté toujours sainte. Quelle joie de savoir qu'il est, et qu'il est heureux ! C'est la seule chose qui doit véritablement contenter une Epouse. Ce qui nous touche lui doit être remis par un abandon absolu et volontaire : c'est lui qui fait tout en nous, j'entends tout le bien; et c'est lui seul qui nous empêche de faire tout le mal.

Je suis très en peine de madame du Mans. Je vais demain en visite au Mesnil, d'où j'irai faire un tour à Paris pour quelques affaires. Notre Seigneur soit avec vous. Je vous bénis de tout mon cœur, madame votre sœur et vous.

Madame l'abbesse me fait part de la bonne compagnie qui lui arrive.

Ces dernières lignes sont écrites depuis la lecture de votre lettre du 19. Gardons-nous bien de juger

juger de la sœur Griffine par nos dispositions. Il ne me reste plus rien de celle dont vous me parlez, et dont vous m'avez déjà parlé une fois : si elle est de Dieu, elle reviendra.

A Meaux, ce 21 juin 1694.

LETTRE CLXXV.

Sur un remède aux tentations de jalousie ; et la manière dont les supérieurs doivent se conduire pour bien juger.

Je vous envoie, ma Fille, la lettre pour ma sœur de l'Assomption, toute ouverte ; afin que vous lui en fassiez la lecture, et lui en inculquiez les vérités dans l'occasion.

Je ne trouve pas que le sermon XLIX de saint Bernard vous puisse beaucoup soulager sur ces peines de jalousie : s'il le fait pourtant, à la bonne heure. Dieu fait un remède tel qu'il lui plaît de tous les discours de ses saints ; mais ici le vrai et grand remède est dans les plaies du chaste Epoux, où l'ame trouve la source de tous les dons, et les aime dans toute la distribution qui s'en fait ; comme qui aimeroit l'eau dans le réservoir, l'aimeroit dans tous les canaux qu'elle remplit sans s'y gâter. Il est vrai qu'on peut dire à Dieu : *Non fecit taliter omni nationi* (1), « Il » n'a pas fait les mêmes grâces aux autres » ; et se réjouir par ce moyen de la singularité de ses dons, en tant qu'elle vient de lui, et que tout finalement se rapporte à sa volonté.

(1) *Ps.* CXLVII. 9.

Pour les autres choses dont vous m'écrivez, je ne vois pas qu'il y ait à s'en mettre en peine. Je réponds en tout pour vous, et souvent, principalement au saint autel. Ne cherchons point d'explication avec Dieu dans la manière dont il agit en nous; il la sait, et c'est assez.

Je vous ai déjà dit sur ma sœur Griffine que quand on me dit des faits contraires, il ne s'agit pas de s'en rapporter à celles qui parlent. Les supérieurs doivent venir à éprouver et connoître autant qu'ils peuvent par eux-mêmes : c'est ce que j'ai conseillé à madame de Jouarre, et de m'écrire ce qu'elle aura vu. Il vous est permis cependant de suivre vos lumières, mais non pas de croire qu'elles doivent être une raison pour moi. Assez d'autres choses vous doivent lier à ma conduite, sans celle que vous me marquez. Je ne crois pas qu'on ose proposer la réception de cette Fille autrement qu'on a fait la dernière fois pour son noviciat : si on le faisoit, vous et les autres religieuses sont en droit de refuser leurs suffrages, et doivent plutôt n'en point donner; mais déclarer seulement qu'il faut attendre mes ordres, sans contredire davantage, et sans tenir aussi la Fille pour [dûment reçue] (*).

Ce 22 *juin* 1694.

(*) La fin manque dans l'original.

LETTRE CLXXVI.

Sur la réception d'une Fille qui ne pouvoit accomplir toute la règle, les égaremens de l'imagination, l'obligation d'écouter le céleste Epoux, et un endroit du Cantique des Cantiques.

Je crois vous avoir mandé que ce qu'on croyoit pouvoir opposer au livre n'est d'aucune force, et ainsi qu'il pourra paroître bientôt. Je n'ai point vu le père Moret : je ne partirai point sans le voir.

Il n'y a nul doute qu'on puisse procéder à la réception d'une Fille, quand il y auroit quelque point de la règle ou des constitutions qu'elle ne pourroit accomplir, pourvu que l'essentiel s'y trouvât. On m'a parlé de certaines choses qui regardent le coucher et l'habillement, qui sont un peu singulières.

Votre expédient, sur les notes du livre qui doit paroître, n'est point à rejeter ; mais je crois les autres meilleurs. Laissez vaguer votre imagination : vous ne la sauriez retenir que par le fond, ni dissiper que par-là toutes les images qu'elle fait rouler devant vous. Je réponds à Dieu que votre cœur n'y est pas attaché. Ne demandez point trop d'être délivrée de ces peines : songez à ce qui fut dit à saint Paul (1) : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité*. Je vous entends bien ; allez en paix.

Que vous dirai-je du céleste Epoux ? Il faut qu'il parle, afin qu'on parle ; et quand il ne parle pas, il faut songer que son nom nouveau est inconnu, et sa gloire inénarrable. Vous ferez bien de continuer

(1) *II. Cor.* XII. 9.

la lecture du Cantique, et vous approprier ce que l'Epoux et l'Epouse se disent mutuellement, surtout au dernier chapitre. Qui est cette petite Sœur qui n'a pas encore de mamelles? N'est-ce point une ame à donner à Jésus-Christ, encore qu'il lui manque beaucoup de choses? Ecoutez Dieu là-dessus : il faut glorifier Jésus-Christ à la vie et à la mort.

Je n'oublie ni madame de l'Assomption, ni ma sœur Cornuau, ni vous, ni madame votre sœur dans mes prières. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 8 juillet 1694.

LETTRE CLXXVII.

Part qu'il prend à la perte qu'avoit faite une religieuse; et combien le saint Epoux aime qu'on lui offre un cœur percé de douleur.

Continuez à m'écrire à votre ordinaire : ne croyez jamais que vos lettres ni rien du tout me rebute. Je prends beaucoup de part aux appréhensions de madame de Sainte-Madeleine, et j'ai recommandé à Dieu de tout mon cœur la malade. J'apprends depuis, qu'elle est morte. Je vous prie de faire mes complimens aux deux Sœurs : je ressens d'autant mieux leur juste douleur, que je connois mieux le sujet qu'elles ont de s'affliger.

Dites à madame de Sainte-Madeleine que le saint Epoux aime qu'on lui offre un cœur percé de douleur comme le sien, et que ce sont de tels cœurs qu'il aime à percer des traits de son amour. Je prie

Dieu de la soutenir si fortement qu'elle soit capable de consoler sa famille.

Priez Dieu qu'il m'inspire dans un grand besoin où je suis des plus pures lumières du ciel.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 10 juillet 1694.

LETTRE CLXXVIII.

Sur les observances et particulièrement l'assistance à l'office, et le sentiment de l'abbé de la Trappe, touchant la réception des Filles.

J'AURAI soin, ma Fille, de faire passer votre lettre au père abbé de la Trappe. J'approuve l'application que vous vous faites à vous-même du verset des Cantiques et de mon interprétation. Dans le dessein de vous conformer à la communauté, surtout dans l'office, n'en prenez point au-dessus de vos forces : Dieu ne demande pas cela de vous, et votre expérience doit servir de règle. Autre chose est de chercher la délivrance de cette humeur; autre de s'exposer à en augmenter la noirceur.

Je ne trouverois pas bon que vous vous séquestrassiez de l'office pour vaquer à l'oraison dans un coin : il faut assister du moins, s'il se peut, à une Heure, afin qu'on voie que vous faites ce que vous pouvez.

Le sentiment de M. de la Trappe, pour les réceptions, peut recevoir une restriction, si la Fille ne se trouvoit pas en état d'accomplir la plus grande partie, et les articles les plus importans de la règle.

Je vous promets de demeurer en suspens, jusqu'à ce que j'aie vu ma mère de Saint-Louis et ma sœur Griffine.

Allez votre chemin dans l'oraison, et laissez-vous conduire à l'esprit de Dieu, en qui je suis tout à vous.

A Paris, ce 17 juillet 1694.

P. S. J'approuve votre prière avec la lettre à la main, et je vous rends grâce de la charité que vous avez pour mon ame.

LETTRE CLXXIX.

Sur les besoins de la nature; sur les traductions de M. du Bois; et sur les mouvemens d'impatience.

J'ai reçu votre lettre du 19, ma Fille. Ne vous faites point un scrupule de vous être abandonnée au sommeil : vous le deviez, et vous le devez dans le même cas. Quoique Dieu nous occupe, on doit alors se désoccuper, en considérant les nécessités qu'il impose, comme une loi souveraine; aimable même en ce point, qu'elle est un exercice de sa justice sur notre coupable mortalité.

Je tâcherai de voir le père Moret avant que de partir : mon départ est fixé au lundi 2 août. On achevera les traductions commencées par M. du Bois (*). Sa Préface a été fort combattue : personne

(*) Philippe du Bois, de l'Académie française, traducteur d'un grand nombre d'ouvrages de saint Augustin, entreprit de prouver dans la Préface qu'il mit à la tête de sa traduction des sermons du

n'a approuvé ce qu'il a dit, à l'exclusion de l'imagination, dont il faut se servir pour prendre l'esprit.

On n'est point obligé de se confesser des mouvemens d'impatience auxquels on ne croit point avoir adhéré : mais s'ils ont paru sur le visage, ou par le son de la voix, on peut demander pardon à celle qui en a été le sujet, et on le doit régulièrement pour l'édification. Quand on s'en confesseroit, il n'y auroit point de mal en général : mais quand cela tourne au scrupule, et retire des sacremens, il ne le faut plus. Qui veut aimer parfaitement, doit laisser bannir la crainte, et dilater son cœur : il en est de même des autres dispositions.

Je répondrai à toutes les peines que vous me ferez connoître, en aussi peu de mots qu'il se pourra. Ne recommencez point votre Bréviaire que dans le cas de la règle, c'est-à-dire, quand l'omission est certaine, et que l'on en peut juger. Je salue madame votre sœur.

A Marli, ce 24 juillet 1694.

saint docteur sur le nouveau Testament, que l'éloquence humaine ne convenoit pas aux orateurs chrétiens, et qu'ils avoient tort de l'employer dans leurs prédications. La Préface de M. du Bois fit d'abord impression sur beaucoup de personnes, qui furent éblouies des raisons spécieuses qu'il apportoit pour soutenir sa thèse. Mais le docteur Arnauld, quoique ami du traducteur, le réfuta si solidement dans ses *Réflexions sur l'éloquence des Prédicateurs*, que tous ceux qui avoient applaudi à M. du Bois furent étonnés de voir qu'il ne s'appuyoit que sur de faux principes, et sur des raisonnemens très-peu solides.

LETTRE CLXXX.

Sur un sermon du père Bourdaloue ; la charge de la conduite des converses ; les moyens d'éviter l'illusion ; la mortification, et les prédicateurs qui débitent des antithèses.

Le père Bourdaloue a bien voulu être le porteur du paquet où sera incluse cette lettre. Il nous a fait un sermon qui a ravi tout notre peuple et tout le diocèse.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du jour de saint Jacques, et celle du 27. Je suis toujours fâché quand il se trouve des obstacles aux saints désirs de madame votre abbesse. Je ne veux pourtant point blâmer les excuses que vous lui faites sur la charge qu'elle a voulu vous donner de la conduite des converses : il n'y a que votre santé qui m'ait touché là-dessus. Du reste, quoique vos scrupules aient été un des motifs pour vous en retirer, ils sont d'une nature à ne point vous porter à faire de la peine aux autres.

Continuez vos communions : faites celle du samedi ; je vous connois assez pour prendre hardiment sur moi toute la faute. Dilatez-vous, et allez en paix. Je ne crains point l'illusion quand on se soumet ; et cela vous doit obliger à ne la pas craindre.

Le goût que vous avez quand on vous parle des délices de la possession de la vérité, est très-bon. Si Dieu ne vous donne pas le goût de la mortification, il ne faut pas vous en étonner ; vous n'êtes pas en état de vous en servir.

Sur la lettre du 28, je plains avec vous les prédicateurs qui débitent des antithèses : l'Esprit de Dieu n'entre point par-là.

J'enverrai dans quelques jours à Jouarre. Vous me ferez plaisir de m'envoyer par le père Bourdaloue les cahiers dont vous me parlez : si vous y avez de la peine, j'enverrai dans quelque temps à Jouarre les querir, et je répondrai aux difficultés. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 4 août 1694.

LETTRE CLXXXI.

Sur les manières de rabaisser qui rebutent; l'attrait pour la solitude; la douleur de ne point aimer assez l'Epoux céleste; le remède sûr contre les illusions; et l'affaire qu'il avoit avec l'abbaye de Rebais.

Sur votre lettre du 3, j'ai reçu les papiers que vous m'avez envoyés par le père Bourdaloue. Je suis bien obligé à madame de Sainte-Théodore, et je ne doute point de son affection. Il ne faut point s'arrêter aux discours qu'on rapporte de mes gens : il suffit que je reçoive agréablement les lettres de Jouarre, et les siennes en particulier. Je ne veux point décider l'affaire de ma sœur Griffine; et si je le voulois, il seroit bien difficile que ce ne fût pas en sa faveur.

Je n'approuve pas les manières de rabaisser qui rebutent et découragent : la charité n'en veut point de telles. Vous ne devez point avoir de scrupule quand vous avez dit dans le moment ce que vous

suggéroit votre conscience. Madame de l'Assomption me paroîtroit fort propre pour le noviciat.

Sur la lettre du 4, l'attrait pour la solitude est un préparatoire à un autre attrait, sur lequel il faut attendre et écouter Dieu. Vous eûtes tort de ne point communier samedi. La douleur de ne point aimer l'Epoux qui est si aimable et si aimant, est la plus juste qu'on puisse avoir, et il faudroit fondre en larmes pour n'être point assez à lui. Priez-le qu'il vous possède, et livrez-vous à lui. Je le prie de vous rendre sa sainte présence; mais je ne le prie pas de vous la faire toujours sentir. Je répondrai au surplus de cette lettre quand j'aurai vu l'écrit. Vous me ferez plaisir de m'expliquer votre acte d'abandon : il y en a un qui approche fort de tenter Dieu; ce n'est pas là le vôtre ni le mien. Pour le repos et le silence, je n'en suis pas en peine.

Sur la lettre du 5, vous avez bien fait avec le père Bourdaloue. Vous ne serez jamais trompée, tant que vous exposerez vos dispositions; et c'est là le remède sûr contre les illusions. Envoyez-moi les papiers dont vous me parlez.

Sur la lettre du 6, vous trouverez l'explication du passage de saint Pierre à la fin des notes sur Salomon, dans le *Supplenda in Psalmos*, pages 644 et 645. Je n'ai point vu le père Moret : le livre ira son train. Ne craignez jamais de m'importuner; mais seulement de vous resserrer le cœur que Dieu veut dilater. Samedi j'irai coucher à Meaux, dimanche l'office, lundi séjour, mardi coucher à Paris pour affaires très-nécessaires.

Celle de Rebais n'a aucune difficulté dans le fond.

Il s'agit de savoir si les moines seront mes grands-vicaires : j'ai des raisons pour ne le vouloir plus : cela m'inquiète peu, parce que je serai toujours le maître de l'exécution.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Dilatez-vous : que Dieu vous dilate.

A Germigny, ce 11 août 1694.

P. S. Je vous envoie deux exemplaires d'un Discours sur la Comédie, dont je vous prie de présenter l'un à Madame; l'autre sera pour vous et pour madame votre sœur, etc. etc.

LETTRE CLXXXII.

Sur une novice de Jouarre, et sur l'acte d'abandon.

J'en userai, ma Fille, comme vous souhaitez avec ma sœur Griffine; et qui plus est, je vous entendrai avant que de rien dire sur son sujet. On travaille toujours à Paris à empêcher l'édition du livre. Je verrai le père Moret, quoique apparemment il n'aura rien à dire de nouveau.

L'acte d'abandon est excellent; mais j'ai mes raisons pour vous demander la manière dont vous le faites; non par aucun doute sur vous, mais par rapport à d'autres personnes qui le font très-mal, et de la manière qui induit à tenter Dieu; ce qui est bien loin de vous. Continuez comme vous faites.

Je vous répondrai sur votre écrit et sur celui de l'oraison, s'il plaît à Dieu. J'ai envoyé à madame l'abbesse la permission pour madame de Sainte-

Dorothée; et en tant que besoin est, je la confirme par cet envoyé. Je vous offrirai à Dieu de bon cœur Dimanche prochain.

A Germigny, ce 12 août 1694.

LETTRE CLXXXIII.

Sur plusieurs difficultés que cette religieuse lui avoit proposées.

Je vous envoie, ma Fille, deux lettres que jai reçues aujourd'hui de M. de Chevreuse : il m'écrit de Forges du 9, et espère se rendre bientôt à Paris.

Je croyois recevoir aujourd'hui des exemplaires du *Discours de la Comédie*, pour en envoyer à Jouarre, surtout à madame de Luynes. Je vous prie de lui faire mes excuses pour cette fois : car il n'en est point venu.

J'ai commencé à lire vos difficultés avec une pleine persuasion de la pureté de votre foi. Je n'ai lu encore que la première difficulté sur la confession, et je ne vois pas bien encore ce que vous désirez de moi. Car s'il faut entrer dans la discussion des passages de saint Chrysostôme, de saint Basile, de saint Jean Climaque, vous voyez bien que pour cette seule question il faudroit un volume : que si je ne dis que deux mots pour trancher seulement ce qu'il faut croire, il y a à craindre que je n'augmente plutôt la difficulté que de la résoudre. Je répondrai pourtant le mieux et le plus tôt qu'il sera possible.

Quant à vos peines, je vous assure que vous n'avez qu'à demeurer en repos : allez en paix à Dieu et

avec votre abandon ordinaire. J'ai connu et entendu tout : demeurez en sûreté et en repos. Communiez, confessez-vous à votre ordinaire, et ne vous départez point de vos règles, ni des ordres que je vous ai donnés pour votre conduite. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je pars lundi pour Paris.

A Germigny, ce 13 août 1694.

LETTRE CLXXXIV.

Sur les attraits, et l'abandon à Dieu pour faire et recevoir tout ce qu'il lui plaira.

Je ferai rendre vos lettres au plus tôt, et les enverrai à Forges à M. votre frère. Je ferai ce que je pourrai pour l'obliger à vous venir voir, et même vous l'amener : je l'y ai vu fort disposé. Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer copie d'un petit avis, que je ne me souvenois plus de vous avoir donné sur l'oraison. Il me semble que vous y pourriez trouver la résolution de vos peines. La règle est de suivre l'attrait : lorsqu'il y en a deux qui sont bons, comme les vôtres, on les peut suivre alternativement; dans le moment, celui qui est le plus fort et qui prédomine, celui enfin pour qui on se sent le plus de facilité et qui produira le plus de fruit, sans négliger ni l'un ni l'autre, tant qu'il plaît à Dieu de les continuer : s'il en ôte l'un, garder l'autre, et ne se croire pas plus parfaite pour cela; parce que la perfection consiste dans la volonté de Dieu.

Saint François de Sales dit : Active, passive ou

patiente, tout est égal, pourvu que la volonté de Dieu soit suivie. C'est, ma Fille, ce que je vous dis, et la décision de vos doutes. Seulement gardez-vous bien de quitter vos communions et vos exercices, ni de vous laisser empêcher par le scrupule. Vos règles et la confiance vous mettront au large; le saint abandon pour faire et recevoir ce que Dieu veut, et y coopérer selon qu'il le veut, qu'il y attire; s'exciter même dans la langueur à se remettre paisiblement entre ses bras; ne point craindre l'illusion quand vous marchez dans les voies que vous m'avez exposées; vous souvenir que je réponds pour vous à Dieu, et vous attache à l'obéissance : voilà tout pour vous.

Je suis très-content de l'écrit du père Toquet, qui est bien plus sûr dans ses maximes que plusieurs de ceux qui écrivent de cette oraison. Dieu n'envoie pas deux attraits même opposés pour tenir l'ame en incertitude; mais pour suivre tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant le mouvement présent.

Je ne vais point à la Trappe ce voyage. J'ai différé le synode à la fin d'octobre : cela ne veut pas dire que mon voyage soit long; je n'en sais pas davantage.

A Meaux, ce 16 août 1694.

LETTRE CLXXXV.

Sur les chansons de l'Opéra; sur les lumières qu'elle avoit reçues pour lui; la foi nue, et la soumission à la volonté de Dieu.

Votre conclusion, ma Fille, sur les chansons de l'opéra est fort bonne; et c'est bien fait de les évi-

ter. Vous avez tort de croire que votre recommandation ne soit pas bien forte ; le bénéfice est donné. M. d'Ajou ne doit pas se tenir exclus des grâces en son temps. Je ne m'éloignois pas de mon déni ; mais madame l'abbesse y a de la peine, et ce n'est pas sans raison.

N'hésitez point à m'écrire ce qui vous a été donné par rapport à moi : ne croyez jamais que je reçoive rien en me moquant ; je ne déteste rien tant que l'esprit de moquerie.

La foi nue est la foi sans aucun soutien sensible, contente de son obscurité, et ne cherchant point d'autre certitude que la sienne, avec un simple abandon.

Je ne me souviens pas bien distinctement du passage de sainte Thérèse. S'il n'est point dans votre écrit de l'oraison, je vous prie de me le marquer. Je n'ai aucun loisir de répondre à vos demandes sur l'écrit du père Toquet.

Je crois répondre à tous vos doutes, en vous disant de suivre l'attrait. Rappelez-vous le mot de saint François de Sales : Active, passive ou patiente, tout est bon, pourvu qu'on suive la volonté de Dieu.

Les petits caractères du livre du père Toquet me peinent un peu, et c'est une des raisons qui m'empêchent de vous répondre. Notre Seigneur soit avec vous. Comment dites-vous que je ne vous bénis pas ? quand je mets ce mot, c'est une vraie bénédiction.

A Paris, ce 23 août 1694.

LETTRE CLXXXVI.

Sur les grands effets de l'obéissance.

Vous êtes, ma Fille, punie par vos peines, de celle que vous avez eue de me mander franchement toutes vos vues : faites-le toujours sans hésiter. Ne craignez rien ; je réponds toujours à Dieu pour vous. Que l'obéissance a de grands effets ! Vous n'avez rien à craindre, encore un coup, en agissant dans cet ordre. Que Dieu est grand, et que ses opérations dans les ames sont merveilleuses ! Elles s'appliquent par l'obéissance : c'est la mère des vertus, et le remède certain pour éviter les illusions. O vérité ! ô vérité ! puisse-t-elle vous faire vraiment libre, selon la parole du Fils de Dieu !

A Paris, ce 25 août 1694.

LETTRE CLXXXVII.

Sur la nécessité de s'abandonner aveuglément à la volonté de Dieu ; et sur les goûts dont il ne veut pas l'accomplissement.

Il y a, ce me semble, trois points à résoudre dans votre lettre. Premièrement vous demandez si vous entrerez dans la dévotion de madame de Sainte-Gertrude : j'y consens ; faites-le par obéissance, dans une union avec elle, et celles à qui j'en explique les lois, sans faire aucune austérité ni station. Vous verrez le reste dans la lettre que madame de Sainte-Gertrude vous communiquera.

Secondement,

Secondement, sur cet abandon : c'est assez que vous sachiez que je l'approuve, sans vous mettre en peine davantage de pénétrer les desseins de Dieu. Il veut quelquefois qu'on entre dans ses desseins comme dans une certaine obscurité douce, où l'on acquiesce à sa volonté sans en voir et sans en vouloir voir le fond. En général, vous pouvez croire que le dessein de tels jeux de Dieu, qui laissent un goût dont il semble ne vouloir pas l'accomplissement, mais pousser l'ame par des instincts d'une autre nature, est de la rendre souple sous sa main, et mobile à lui seul : ce qui doit d'un côté produire au fond une grande humilité, et de l'autre une grande confiance en sa bonté.

En troisième lieu, je ne sais pourquoi vous voulez que je vous parle de mes dispositions sur le sujet des vues que Dieu vous a données. Il ne faut jamais me presser sur de telles choses, sur lesquelles je n'ai jamais rien à dire qu'il soit utile de savoir; et je devrois, suivant mes règles, garder un éternel silence. Et toutefois je veux bien vous dire qu'en parlant de l'attrait, vous avez raison; car celui de la vertu dont vous parlez m'a été donné en un haut degré; en sorte que je la vois toujours comme un fondement d'une sainteté éminente : mais autre chose d'en avoir l'attrait, autre chose d'y être fidèle autant que Dieu le demande. Tout est dit; n'y pensez pas davantage. Je verrai l'endroit de sainte Thérèse. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 29 août 1694.

P. S. Vous m'avez autrefois envoyé un passage

de saint Bernard, sur les grâces attachées au souvenir de quelque homme. Votre écrit est à Meaux : marquez-moi seulement l'endroit de ce Père.

LETTRE CLXXXVIII.

Il s'excuse d'avoir oublié les papiers dont il avoit besoin pour lui répondre en détail; l'instruit sur la manière dont elle doit regarder les chagrins qui l'affligent.

J'ai reçu avec plaisir, ma Fille, votre lettre du 7. Ne doutez point que je n'aie reçu toutes celles que vous m'avez adressées à Paris. J'ai fait réponse à quelques-unes, et je m'étois proposé de faire réponse à toutes, et à vos écrits, que j'avois mis à part pour cela dans un porte-feuille séparé. Je l'ai oublié dans une armoire, où je l'avois renfermé avec tout ce qui regardoit Jouarre. Je demande pardon à Dieu et à vous de cet oubli. La chose est irréparable jusqu'à mon retour à Paris, qui sera le 15 octobre. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, avant ce temps-là. Je suis vraiment peiné de mon oubli; car j'aurois passé les trois jours de Germigny, qui précéderont mon voyage de Châlons, dans cette occupation. Mortifiez-vous, et croyez que cela me mortifie beaucoup : au moins ne soyez en peine de rien; tout est renfermé sous une clef que je porte toujours avec moi.

J'enverrai à Jouarre lundi pour prendre congé de Madame et de vous. Je partirai mardi pour Châlons : ce voyage pourra durer quinze jours. Je reviendrai à Germigny, d'où je vous irai voir sans manquer.

Je ne manquerai pas de vous offrir à Dieu très-particulièrement le jour de votre baptême. Je répondrai de nouveau à Dieu pour vous, et me conformerai à tous les désirs que vous me marquez. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes, et nos autres chères Filles.

A Meaux, ce 10 septembre 1694.

P. S. Regardez toujours ces chagrins comme un instrument dont Dieu se sert : tout est grâces en ses mains. Je ne prétends point vous empêcher de vous occuper de ces attraits dont vous me parlez. Dieu a mille moyens de me faire paroître à vos yeux meilleur que je ne suis, sans offenser la vérité : ne vous appuyez qu'en lui seul. Songez au sermon XIV de saint Bernard. Notre Seigneur soit avec vous.

LETTRE CLXXXIX.

Sur la soumission aux ordres de Dieu, le mérite des actes que sa grâce nous fait faire, notre coopération sous sa main, l'amour dont le cœur doit être embrasé, et l'usage qu'on doit faire des dispositions qui passent.

J'AI reçu, ma Fille, toutes les lettres dont vous me marquez l'envoi. Que le jour de votre baptême, qui est aujourd'hui, soit pour vous un jour de saint renouvellement. Je ne manquerai pas de vous y offrir à Dieu. Vous aurez de mes nouvelles de Châlons, et vous en ferez part à nos chères Filles. C'est toujours demain mon départ. Je dirai la messe à

l'intention de Jouarre, afin que Dieu y daigne suppléer mon absence par sa présence plus particulière.

Je voudrois que vous eussiez été plus soumise sur l'oubli de vos papiers, non point par rapport à moi qui ai tort, mais par rapport à Dieu qui l'a permis. Je vous assure du moins que le cours de ses miséricordes et de toute votre conduite n'en souffrira rien. Toutes vos peines, quelles qu'elles soient, et en quel temps qu'elles viennent, n'empêchent pas la vérité des dons de Dieu, et en particulier de l'impression du sang de Jésus-Christ, dont en effet vous ne m'aviez jamais témoigné de semblable sentiment : mais c'est que l'Epoux de sang vous a voulu donner cette marque de son union avec lui.

Les actes ne laissent pas d'être méritoires, quoique reçus : autrement, comme tout est reçu, il n'y auroit rien de méritoire. L'acceptation volontaire de ce que Dieu fait lui est toujours parfaitement agréable ; et la force de son action empêche si peu la nôtre, qu'elle l'excite, quoique ce soit pour ensuite l'absorber tout en elle-même. Cela est ainsi ; Dieu veut qu'on le croie, sans même l'entendre : s'il ouvre les yeux, il faut voir sans curiosité ni recherche.

Je répondrai bien assurément à tous vos papiers, s'il plaît à Dieu. Soyez soumise à l'ordre, pour ce qui en peut arriver à l'heure de ma mort : j'y donne l'ordre que je puis. Soyez-la aussi pour l'impression de ce livre. Je vous trouve trop vive sur ce sujet-là : Dieu veut une attente plus tranquille de ses volontés. Vous faites bien de me dire le bien et le

mal. Laissez passer toutes les peines que vous me marquez, et suivez vos règles.

Le père Toquet est un saint, et moi-même je suis disposé à me mettre sous sa conduite, plutôt qu'à en retirer qui que ce soit : mais vous n'avez à vous attacher qu'à celle où vous êtes.

Ce n'est pas assez de brûler ; il faut se laisser consumer des flammes dont vous me parlez, et demeurer allumée comme une torche qui se consume en elle-même toute entière aux yeux de Dieu : il en sait bien retirer à lui la pure flamme, quand elle semble s'éteindre et pousser les derniers élans. Saint Paul nous a appris que ce feu ne périt jamais (1), et l'Epouse a chanté que les eaux ne l'étouffent point (2).

Consolez nos Filles, et dites-leur que si Dieu leur donnoit des espérances, elles ne seroient point filles d'Abraham, qui vivoit en espérance contre l'espérance.

Il ne faut point s'attacher à ces dispositions qui passent ; mais s'en servir pendant que Dieu les envoie et les entretient, pour s'unir au seul qui ne passe pas. C'est l'état de cette vie, de passer et s'écouler continuellement par le temps à l'éternité. J'ai lu avec plaisir les endroits de saint Bernard et de sainte Thérèse. C'est une chose admirable comme Dieu unit à ses ministres, et comme il veut en même temps qu'on s'en détache.

Notre Seigneur soit avec vous à jamais. Consolez de ma part madame la prieure. Madame se chargera de lui porter ma bénédiction. J'offre à Dieu ma-

(1) *I. Cor.* XIII. 8. — (2) *Cant.* VIII. 7.

dame de Montmorenci, et les regrets avec les besoins de toute la famille en cette occasion.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

LETTRE CXC.

Il demande les prières de ses Filles pour l'anniversaire de son sacre.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 15. Vous me ferez toutes grand plaisir, et vous beaucoup en particulier de vous souvenir de moi le jour de mon sacre : je ne vous y oublierai pas. L'anniversaire de la consécration d'un évêque est une fête pour le troupeau, et autrefois elle étoit dans le calendrier. Ma santé est parfaite, Dieu merci. Je vous bénis de tout mon cœur, et madame de Luynes, etc., et très-particulièrement madame la prieure.

A Châlons, ce 18 septembre 1694.

LETTRE CXCI.

Sur madame de Fiesque, abbesse de Soissons : affection qu'il porte à ses Filles de Jouarre.

Monsieur l'abbé de Soubise a passé ici, et y a laissé en passant votre lettre du 21. Je continue demain mon voyage à Reims, et incontinent après je tournerai face vers Germigny. Mon chemin est de passer par Soissons : ainsi j'espère y aller rendre à madame de Soissons la visite que je lui ai promise. Elle a satisfait tout le monde, et je ne vois per-

sonne qui n'en dise beaucoup de bien. Ma santé est parfaite par vos prières. Je vous rends grâce, ma Fille, et à toutes nos chères Filles. Je prends beaucoup de part à la douleur de madame de Luynes et à la vôtre. Je serai, s'il plaît à Dieu, dans le diocèse dans cinq ou six jours. Je suis à vous comme vous savez. Demeurez ferme dans vos règles. Notre Seigneur soit avec vous.

A Châlons, ce 22 septembre 1694.

LETTRE CXCII.

Sur le néant des grandeurs du monde; l'aveuglement des religieuses qui ne cherchent qu'à s'agrandir; et les caractères de l'amour divin.

J'ai reçu vos lettres du 2 et du 3. Laissez-là les abbayes et les louanges des hommes : il n'y a qu'une occasion où il faille être loué, c'est quand Jésus-Christ paroîtra. En attendant il faut dire : *Mon ame sera louée en notre Seigneur* (1). Qu'est-ce qu'on appelle élévation, avantages, et tout le reste? C'est le langage des étrangers qu'on apprend pendant son exil, et non pas celui des citoyens. Madame votre sœur rempliroit très-bien une telle place : mais si elle sait bien remplir celle d'une humble religieuse, elle aura moins de complimens, mais plus d'estime, du moins de ma part. Je n'approuve point le zèle de celles qui, sous couleur de procurer le salut des autres, veulent s'agrandir, et devenir séculières après avoir été religieuses. Une abbesse

(1) *Ps.* XXXIII. 3.

qui n'est pas plus petite dans cette dignité que dans son abjection, ne connoît pas la valeur du précieux néant de Jésus-Christ. Il est vrai, j'ai une idée de la pauvreté intérieure et extérieure, qui me la fait aimer comme Jésus-Christ. Tout ce qui m'environne me semble emprunté, et tout ce qui semble m'agrandir, au fond ne me fait voir que le vide infini de la créature. De quoi se remplit-on, hélas! et dans quelle inanité demeure-t-on, lorsqu'on ne prend que des ombres avec une main et une bouche avide ! *Vanité des vanités*, dit l'Ecclésiaste (1), *vanité des vanités, et tout est vanité*, et on ne peut assez nommer la vanité.

Je ne savois point la maladie de madame la princesse de Rohan, et vous m'avez fait plaisir de me la mander. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur. Je lui connois de tout temps un bon cœur, et un esprit solide.

Je trouve bien faux que la sainte délectation de l'amour divin diminue la liberté. Je ne puis vous assurer du jour de mon arrivée à Jouarre; ce ne peut être déjà avant le synode. Je répondrai à ce que vous m'écrirez : en attendant mon cœur me presse pour Jouarre.

Si Dieu vous veut environner et au dehors et au dedans, et dans l'intellectuel et dans le sensible, laissez-le faire. Tout ce qui fait aimer Dieu est bon : mais l'aimer, c'est vouloir sa gloire au-dessus de tout.

Je me suis ouvert au père Toquet de mon dessein : je l'ai trouvé comme je le souhaitois; il ne faut que trouver un temps.

(1) *Eccle.* XII. 8.

Vous parlez beaucoup d'abbayes, et vous y revenez souvent. Laissez là ces vaines grandeurs, ce vain éclat : il n'en faut pas tant parler : même pour le mépriser. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 octobre 1694.

LETTRE CXCIII.

Sur la pensée qu'il a eue, en s'offrant à Dieu pour elle; sur la manière dont il faut porter le chagrin et les croix; les sentimens des mystiques touchant la foi nue; sur ses larmes, etc.; et les affaires de Jouarre.

Je me suis très-volontiers offert à Dieu, ma Fille, pour continuer à prendre le soin de votre ame. La pensée qui m'est venue en le faisant, c'est de vous unir aux volontés secrètes de Dieu pour votre sanctification et pour la mienne, en unité de cœur; non que je souhaite ces correspondances à mes dispositions, qui en vérité sont moins que rien par rapport à moi : au contraire, je vous conseille d'outrepasser tout cela, et de ne regarder en moi qu'un ministre de Jésus-Christ, et un docteur sincère et désintéressé de la vérité; car je vous permets de vous unir à cette disposition, que vous avez sujet de croire en ma personne quoique indigne. Tout le reste, en verité, est sans fondement : mais si Dieu veut honorer, comme disoit saint Bernard, l'opinion qu'on a, ou plutôt que vous avez de mes bonnes dispositions, qui suis-je pour empêcher ses conseils?

Ce chagrin, quoi qu'il en soit, et quelle qu'en soit la cause, est un instrument de Dieu, dont il faut le prier de se servir pour ses fins cachées; et après l'avoir prié de l'ôter, il faut acquiescer à la réponse qui dit : Il suffit. Je ne dis pas pour cela que ce soit un ange de Satan : mais je dis que la vertu se perfectionne dans ces infirmités comme dans les autres. Quand vous comparez vos fautes avec les dons de Dieu, concluez que Dieu est bon au-dessus de toute idée des hommes et des anges, et dites-lui en confiance : *Mon Dieu, ma miséricorde* (1) !

Les croix régulièrement sont une marque de l'amour de Jésus-Christ : quand on n'en profite pas, c'est un motif de s'humilier, et par-là de se crucifier encore davantage. Tout va bien dans la vie spirituelle, pourvu qu'on ne perde jamais courage, ou quand on le perd, qu'on aille avec un cœur humble et désolé, le rechercher en Jésus-Christ qui est notre force.

Ma visite à Jouarre aura ses momens, que je ne puis encore connoître précisément. Pour le voyage de la Trappe et des Clairets, j'en doute pour cette année. J'avois d'abord résolu d'enfermer la lettre de madame de Maubourg dans votre paquet; cela m'a échappé. Beaucoup de choses commencent à m'échapper de cette sorte, dont je suis fâché. Faites mes excuses à madame de Maubourg.

Venons à la lettre du 7, et à l'endroit de la prière et de la foi nue. Tous les mystiques que j'ai vus n'en ont jamais donné une idée bien nette. La définition que je vous en ai donnée est celle que j'ai

(1) *Ps.* LVIII. 18.

recueillie de ceux qui en ont parlé le plus nettement. Votre auteur, qui met dans cette foi nue la consommation de l'état mystique et de l'union avec Dieu, s'éloigne de leur langage. La foi nue, selon eux tous, est celle par où commence la contemplation, ou, en autres termes, l'oraison de recueillement, de quiétude, de simple présence, qui toutes ne signifient que la même chose. Tout cela est fondé sur cette foi nue, qui proprement fait le passage de l'état considératif, ou méditatif, ou discursif à l'état contemplatif : car, disent-ils, l'ame exercée dans la méditation, où elle agit par raisonnement ou par lumière, en vient par-là à n'avoir plus besoin de méditations, de discours, de réflexions, de raisonnemens; et c'est alors que n'ayant besoin ni de lumière ni de goût, elle est conduite par une simple foi nue et obscure où elle plonge et perd tous ses goûts, tous ses soutiens et appuis sensibles. Ce pas est grand, selon eux; mais infiniment au-dessous des autres états, dont le dernier est non pas précisément l'anéantissement, mais l'anéantissement en Dieu, qu'ils appellent transformation, déification, perte en Dieu, union parfaite, et parfaite consommation du sacré mariage de l'ame avec Jésus-Christ son époux.

Que la foi nue commence seulement alors, c'est renverser les principes de tous les autres; et je ne m'étonne pas que cela soit arrivé à ce docteur. Ceux qui, comme lui, font à Dieu une méthode, et l'astreignent à certain nombre de degrés, à quatre comme celui-ci, et à plus ou moins selon les autres, sont sujets à des pensées particulières.

Ce rayon que met votre auteur est encore une invention de son esprit : peut-être pourtant n'est-ce qu'un langage, qui, réduit en termes communs, reviendroit à peu près aux pensées des autres mystiques. En général, ils sont grands exagérateurs, et peu précis dans leurs expressions; en sorte que qui prendroit ce qu'ils disent au pied de la lettre, il n'y auroit pas moyen de le soutenir. Par exemple, quand celui-ci dit que la foi nue nous élève jusqu'à l'état ou conversation des bienheureux, c'est parler contre saint Paul, qui enseigne que la foi n'est plus dans cette béatitude (1). Pour être bien assuré du sentiment de cet homme, il faudroit peut-être l'entendre parler, et peut-être qu'on trouveroit bien à rabattre de ses expressions outrées. Pour moi, sans entrer dans ces discussions, je crois pouvoir vous assurer que les larmes dont vous me parlez ne sont pas de celles que produit la pure sensibilité, et que les nouveaux spirituels décrient si fort; mais plutôt elles ont leur source dans la même grâce pour le fond, quoique non en même degré, qui faisoit couler celles de David, celles des autres prophètes, celles de saint Paul, et, pour aller au premier principe, celles de Jésus-Christ même.

Pleurez donc, pleurez, encore un coup, et laissez, pour ainsi parler, dissoudre votre cœur en larmes. Il n'est pas besoin de savoir pourquoi vous pleurez, non plus que de demander [si l'on aime], quand on aime sans savoir qui, ni pourquoi; parce qu'on se perd dans quelque chose aussi souverain qu'inconnu. Il faut aimer sans songer qu'on aime,

(1) *I. Cor.* XIII.

souvent même sans le savoir, encore moins sans savoir pourquoi ; car il n'y a point de raisons particulières. C'est ce que dit la sainte Epouse : « Il est » tout aimable, tout désirable » : *Totus desiderabilis* (1) ; selon l'original, Tout amour. Voilà ce que j'appelle la foi nue, qui n'a besoin ni de goût, ni de sentiment, ni de lumière distincte, ni de soutien aperçu ; mais qui, contente de sa sèche obscurité et simplicité, y demeureroit l'éternité toute entière, si Dieu le vouloit : mais comme elle sait qu'il ne le veut pas, elle s'élance sans cesse vers l'état où cet obscur et cet inconnu se changera en pure lumière, pour nous abîmer par-là éternellement dans l'amour parfait et consommé. Je n'en sais pas davantage, ou ce que je sais davantage n'est pas nécessaire.

Je ne puis dire quand je pourrai vous aller voir : croyez seulement qu'il ne m'entrera jamais dans la pensée de différer ce voyage, par la crainte d'être importuné sur ce que j'aurai à faire ou ne faire pas.

Mandez-moi ce que vous saurez des mesures qu'on aura prises sur la vêture de mademoiselle de Soubise : le dessein étoit de la faire avant la Toussaint. Je ne sais si la petite vérole, ou quelque autre raison, n'aura pas changé cette disposition : je ne veux pas le demander à madame de Jouarre, qui continue à ne m'écrire que des complimens avec une affectation manifeste de ne me parler de rien. Je vais ce soir à Meaux, pour préparer lundi le synode, et le tenir mardi. Après cela, je commencerai à chercher à m'affranchir pour vous aller voir.

(1) *Cant.* v. 16.

Je salue madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous deux.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

P. S. Sainte Teutéchilde, priez pour votre troupeau et pour leur pasteur.

LETTRE CXCIV.

Il l'exhorte à plonger toutes ses lumières et toutes ses vues dans l'obscurité de la foi.

Il faut encore, ma Fille, vous donner avis que j'ai reçu, outre la lettre qu'un de mes gens qui avoit été à Jouarre m'a rendue, une autre lettre de vous du 10. Vous m'avez fait grand plaisir de faire pour moi la demande que vous avez faite, qui m'est en vérité fort nécessaire.

J'approuve vos larmes, et je les offre à Dieu de tout mon cœur. Dieu vous fasse la grâce de perdre et de plonger toutes vos lumières, et toutes vos vues particulières, tant sur moi que sur toutes choses, dans cette sainte et divine obscurité de la foi, et n'avoir de soutien qu'en elle : non que je veuille anéantir ces lumières ni ces vues, qui sont bonnes et utiles; mais je veux que vous ne mettiez votre appui que sur Dieu appréhendé par la foi, selon ce qui est écrit : *Le juste vit de la foi.* Tout à vous en notre Seigneur.

A Meaux, ce 12 octobre 1694.

LETTRE CXCV.

Sur la foi à laquelle toutes les lumières doivent céder, et sur les saintes délectations.

Vous vous êtes émue sans sujet, ma Fille. Je n'ai pas dit un seul mot de foi nue, je n'ai point parlé de vos dispositions : j'ai parlé de vues et de lumières, qui toutes doivent céder à la sainte obscurité de la foi, non de la foi des mystiques qu'ils n'ont point encore définie, mais de celle des chrétiens que saint Paul a définie si nettement. J'ai toujours tenu pour maxime que toutes vues et lumières doivent se réunir au principe de la foi, qui seule ne nous peut tromper. On peut se tromper à croire dans quelqu'un de certaines dispositions, telles que celles que vous croyez ressentir en moi : mais on ne peut se tromper à réduire tout cela au seul principe de la foi, dont la sainte et divine obscurité est accompagnée d'une certitude qui ne nous trompe jamais.

Ces saintes délectations, dont vous désirez la continuation, appartiennent à l'amour, et en sont ou la nourriture ou la flamme. Je n'ai point reçu la lettre dont vous me parlez; elle viendra. Je vous prie de témoigner bien particulièrement à Madame que je suis touché de son mal, et que je rends grâces à Dieu de sa guérison, que je suppose à présent très-parfaite.

Il suffit que ma sœur Cornuau sache que j'ai reçu son billet. Il est sans doute que dans la visite je commencerai tout le scrutin.

Notre Seigneur soit avec vous.

Rassurez bien celles qui craignent que je ne relâche mes soins sur Jouarre; on verra que non. Je salue madame de Luynes.

A Germigny, ce 16 octobre 1694.

LETTRE CXCVI.

Il lui fait voir que toute espèce d'oraison doit être fondée sur la foi, et combat à ce sujet plusieurs idées des nouveaux mystiques.

Je me mets devant Dieu, ma Fille, pour vous expliquer en simplicité, indépendamment des pensées particulières des mystiques, ce que l'Ecriture me fait entendre sur l'oraison de la foi.

La foi est le principe de l'oraison, conformément à cette parole : *Comment invoqueront-ils, s'ils ne croient pas* (1)? Par cette foi, j'entends la foi commune des chrétiens, que saint Paul a définie en cette sorte : *La foi est la substance et le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction des choses qui ne paroissent pas* (2). Cette conviction est expliquée par ces paroles du même apôtre : *Il sut pleinement, il eut une pleine persuasion que Dieu peut faire tout ce qu'il promet* (3); et c'est encore ce qu'il appelle ailleurs, *la plénitude de la foi et de l'espérance* (4). Cette même foi, sur quoi est fondée une si pleine confiance et espérance, est en même temps animée par la charité, selon ce que dit saint Paul : *La foi opère par la charité* (5).

(1) *Rom.* x. 14. — (2) *Hebr.* xi. 1. — (3) *Rom.* iv. 21. — (4) *Hebr.* vi. 11. x. 22. — (5) *Gal.* v. 6.

Voilà

Voilà donc les trois vertus des chrétiens, la foi, l'espérance et la charité, fondées primitivement sur la foi : c'est ce qui fait dire au prophète, et après lui à saint Paul : *Le juste vit de la foi* (1). S'il vit de la foi, il prie en foi, et la foi comprend toutes ses prières.

Il faut donc être appuyé sur ce fondement ; et c'est là ce qui constitue le chrétien. L'homme comme homme s'appuie sur la raison ; le chrétien sur la foi : ainsi il n'a pas besoin de raisonner ni de discourir, ni même de considérer, en tant que considérer est une espèce de discours ; mais de croire : et jusque-là je suis d'accord avec ces mystiques qui excluent si soigneusement le discours. Je veux bien aussi qu'on l'exclue ; mais par la foi, qui n'est ni raisonnante ni discursive, mais qui a son appui immédiatement sur Dieu : d'où s'ensuit la foi des promesses, et l'espérance, et enfin la charité qui est la perfection.

Pour espérer en Dieu, pour aimer Dieu, on n'a donc besoin d'aucun discours : quand on en feroit, ce n'est pas là notre fondement, et le chrétien n'a besoin que de la foi seule.

« Le fruit de la foi, c'est l'intelligence », comme dit saint Augustin (2) : mais quand on ne viendroit pas à l'intelligence, la foi dans son obscurité suffit ; et tout ce qu'on a d'intelligence en cette vie étant trop foible pour faire l'appui de l'homme, toute l'intelligence doit être plongée finalement dans la foi.

Par la même raison, toute délectation, toute douceur se doit encore aller perdre là-dedans : car le

(1) *Habac.* II. 4. *Rom.* I. 17. — (2) *In Joan. Tract.* XXII, *n.* 2 ; *tom.* III, *part. II, col.* 465.

cœur humain ne doit s'appuyer ni sur goût, ni sur douceur; mais uniquement sur la foi, qui est le bon fondement. Ainsi, et en sécheresse et en jouissance, on doit demeurer égal, et comme indifférent, content de la foi, toute obscure qu'elle est. Je ne dis pas que si Dieu donne des goûts, il les faille craindre ou rejeter : et c'est en quoi je vois les mystiques ordinairement trop précautionnés contre Dieu, portant les ames en quelque sorte à s'en défier. Ils parlent aussi trop généralement contre les goûts; puisqu'ils avouent qu'il y en a de plus profonds et de plus intimes que ceux qu'on appelle sensibles. Mais ni les uns ni les autres ne sont l'appui du chrétien, à qui la foi suffit pleinement. Ce ne sont donc pas des appuis; mais ce sont des consolations dans le désert. Du reste, la vraie conduite est de marcher uniformément en vraie et pure foi.

Je ne suis non plus d'accord avec les mystiques sur le rejet de ces goûts intérieurs : je crois qu'on peut, et qu'on doit les désirer comme des attraits à l'amour : mais quand ils manquent, il n'en faut pas moins aller son chemin en foi : et cela concilie parfaitement ce qui pourroit vous avoir paru peu suivi dans les endroits de mes lettres, que vous rapportez dans la vôtre.

Au reste, il est certain que l'espérance et la charité portent en elles-mêmes consolation et douceur; et une telle douceur, que si la foi est bien vive, c'est comme un commencement de la vie future. La foi même est consolante et soutenante dans son obscurité : car qu'y a-t-il de plus soutenant que de se tenir à Dieu sans y rien voir, lorsque perdu dans

sa vérité, on entre dans l'inconnu et l'incompréhensible de sa perfection? Alors, soit qu'on voie par la foi ses perfections distinctes, en disant : Je crois en Dieu le Père tout-puissant; et encore : Saint, saint, saint; soit que, sans rien voir de particulier, on se perde avec le prophète (1), en disant : Grand en ses conseils, incompréhensible à connoître, devant qui toute pensée demeure court; le cœur avide est content; et embrassant ce qu'il ne voit pas, il en prévient la vue par la foi, et l'aime sans le connoître. C'est sur cela que je fonde toute l'oraison, autant la commune que l'extraordinaire, qui doit à la fin revenir à la simplicité de la foi : elle n'est pas moins aimable dans sa nue et sèche obscurité, que quand elle étincelle et qu'elle flamboie. Marchez donc dans votre voie; ne désirez point de changer : si Dieu veut de vous autre chose, il saura le faire au-dessus de toute intelligence et de tout désir. Le reste se dira en présence, le plus tôt qu'il sera possible.

A Germigny, ce 26 octobre 1694.

LETTRE CXCVII.

Sur les moyens de se purifier de ses péchés; les effets de la foi; les défauts à éviter à l'égard de l'oraison; et l'illusion de l'élévation aux emplois relevés.

J'espère toujours vous voir, ma Fille, le jour des Morts après dîner. Je ne vous conseille pas de différer pour cela votre communion : il sera meilleur

(1) *Jerem.* XXXII. 19.

de la réitérer après. Croyez-moi, tout est fête pour les épouses de Jésus-Christ.

Ne soyez point en peine comment Dieu vous purifiera des péchés que vous n'aurez pas confessés; croyez en cette parole : *Plusieurs péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé* (1). Pour avoir cette vertu purifiante, il n'est pas toujours nécessaire que l'amour soit gémissant, ni que les larmes qu'il fait verser soient amères : celles qui sont plus douces et plus tendres attendrissent aussi l'Epoux, l'adoucissent, l'appaisent, calment sa colère, en contentant son amour. Allez donc, et vivez en paix. Ne désirez ni la foi nue, ni la foi plus consolante : tout est égal, actif, passif ou patient, comme disoit saint François de Sales. Dieu a des moyens pour rendre actifs ceux qui reçoivent, pour rendre patiens, et, si l'on veut, passifs, ceux qui agissent; le tout est de se ranger doucement à l'ordre de sa volonté.

Je n'empêche pas que vous ne receviez ce qu'il vous donne par rapport à moi, pourvu que vous ne mettiez votre appui que sur mon envoi et mon ministère; tout le reste pouvant être faux, sans que rien vous dépérisse pour cela. Dites-moi ou ne me dites pas ce qui se passe en vous sur ce sujet, en soi cela ne fait rien à la conduite; et il vaut mieux le dire que le supprimer, pourvu que vous ne me parliez pas de sainteté ni de chose semblable, parce que j'aurois trop de peine de vous voir trompée. Car encore que Dieu même ait des moyens de tromper les ames qui ne sont pas opposées à sa vérité,

(1) *Luc.* VII. 47.

je suis bien aise de ne pas entrer là-dedans, et de demeurer pour tel que je suis, pourvu que mon ministère soit honoré en vous par la foi. La foi est délectable, quand il veut; quand il veut, elle ne l'est pas, ou l'est moins, ou même est désolante et accablante : pourvu qu'elle demeure toujours foi, et que dans l'ébranlement de tout le dehors, ce fondement demeure ferme, tout va bien.

Vous aurez à présent reçu ma lettre en réponse à votre grande Epître; celle-ci viendra en confirmation. Je crois sentir que j'ai dit au fond tout ce qui vous étoit nécessaire : si vous priez Dieu, le reste vous sera aussi révélé. Surtout gardez-vous bien d'imiter ceux qui veulent toujours savoir où ils en sont pour l'oraison. Je n'aime pas qu'on veuille marquer si précisément les degrés, ni qu'on fasse la loi à Dieu, comme en lui déterminant ce qu'il doit faire à chaque degré, et en décidant : Cela n'est pas de cet état, cela en est; il y a là une présomption secrète, et une pâture de l'amour-propre. Pour moi je crois, et je crois savoir que Dieu sait mettre les ames parfaites à l'A B C de la piété sans les reculer; et qu'il en avance d'autres à la perfection, sans paroître les tirer de l'infirmité du commencement. Il est maître à tromper les ames de cette sorte; c'est là comme le jeu de sa sagesse : il le joue si bien et si secrètement, que personne n'y connoît rien que lui seul, et il n'y a qu'à le laisser faire en la foi de cette parole : « Il a bien fait » toutes choses » : *Bene omnia fecit* (1). Sachez que comme il donne quand il veut le lait aux forts, il

(1) *Marc.* VII. 37.

peut aussi quand il veut donner le pain aux enfans, en le lactifiant, pour ainsi parler, ou en donnant à l'estomac des forces cachées : il n'y a qu'à marcher en simplicité et en confiance, et sans tant raisonner sur les états, aider chacun suivant la mesure du Seigneur, et lui prêter la main selon qu'il se découvre.

Ne me dites pas après cela que quelquefois je ne réponds pas à tous vos doutes : je sens qu'ordinairement je réponds à tout sans qu'il y paroisse. Je ne refuse pourtant pas d'être averti ; mais cependant cassez le noyau, vous trouverez la substance.

Je n'ai jamais tant ouï parler d'oraison, et il me reste, malgré moi, un certain dégoût des spirituels; je dis de ceux qui le sont plus, en ce qu'ils se font un peu trop une loi de leurs expériences, et n'entrent pas dans l'étendue des voies de Dieu, qui, parmi une infinité de complications d'états, sait conserver et cacher l'unité de son action. A lui gloire, à lui sagesse, à lui bénédiction, adoration et amour.

Gardez cette lettre, dont il faudra peut-être un jour m'envoyer copie aussi bien que de la précédente. Quelquefois on me consulte en général sur l'oraison, et je sens que je ne réponds jamais mieux que lorsque je parle à celles à qui Dieu me rend redevable; car alors c'est son onction qui m'instruit.

Que je suis édifié de voir madame votre sœur s'affectionner à son office de chantre : je prie Dieu, en récompense de cette affection, de la guérir de son rhume, et je la bénis dans ce dessein. Cette affection

vaut mieux que cent mille crosses : ce n'est pas cet extérieur qui remplit l'ame. Non, l'ame n'est pas si peu de chose, que ces petits jeux des hommes puissent la remplir. Souvent ou l'on désire ces élévations, ou l'on s'en contente par rapport aux autres plutôt que par rapport à soi-même : il n'y a alors qu'à s'interroger, et qu'à se dire à soi-même : En serai-je mieux ou plus mal au fond quand le monde dira : La voilà bien, on lui fait justice, elle a sujet d'être bien contente. Mais qu'est-ce que tout cela, sinon une pitoyable illusion de notre esprit, qui se mêle dans celui des autres pour s'asservir à leur goût? Heureux qui ne se regarde que par rapport à Dieu seul, à ce qu'il pense de nous, à ce qu'il en veut.

Vous voyez bien que j'ai reçu vos deux lettres : celle du 27 est venue à moi avant celle du 24. J'ai lu avec plaisir l'endroit de saint Jean Climaque sur les larmes, qui est très-beau et très-véritable. Notre Seigneur soit avec vous.

Ce 26 octobre 1694.

LETTRE CXCVIII.

Sur l'absolution qu'il lui avoit donnée dans sa dernière confession; et sur sa trop grande facilité à raisonner.

Je me disposois à vous écrire quand j'ai reçu votre lettre. Ce que je voulois vous dire, c'est que vous ne deviez point être troublée sur votre confession. Quoique je n'eusse point lu votre billet, j'en avois le fond dans l'esprit. On ne me dit point qu'il

eût rapport à votre confession ; et en effet il n'y étoit point nécessaire. Je vous ai dit sur ces tendresses tout ce qui étoit nécessaire. On ne doit point exciter ce que ces tendresses ont de sensible : on peut exciter ce qui est du fond de la charité, qui a sa tendresse dont saint Paul étoit tout rempli. Voilà ce que je voulois vous écrire.

Après avoir lu votre lettre, j'ajoute, ma Fille, à la première demande, que je vous ai réitéré l'absolution ; à la seconde, que je l'ai appliquée à tout ce qui regardoit les causes et les effets de cette tendresse ; à la troisième, cette absolution étoit une suite de la confession qui venoit de précéder, et qui subsistoit moralement ; à la quatrième, il suffit pour en profiter que vous fussiez dans le dessein de faire ce que je vous avois prescrit, et ce que j'aurois à vous prescrire.

L'extrait que vous m'envoyez est d'une bonne doctrine, et je m'y tiens, en y ajoutant ce que je viens de vous dire, qui n'en est qu'une plus ample explication.

Je vous répète que la charité, qui est l'amour même, a sa tendresse, à laquelle il est permis de s'exciter comme à la charité même. Profitez bien de l'endroit que vous me répétez sur le calme qu'on cherche à force de se tourmenter. C'est ce qu'on ne sauroit assez vous rappeler, ni vous, vous le mettre trop dans le cœur. Je salue madame de Luynes. Je suis si éloigné de craindre l'illusion pour vous, que je ne vous blâme que de la trop craindre.

N'attendez jamais rien de moi sur ces rapports à mes dispositions : je vous laisse à Dieu sur cela, et à

toutes les innocentes tromperies qu'il vous peut faire à cet égard; mais je ne puis y entrer : je ne dis pas, Je ne le veux pas; mais, Je ne le puis.

Vous raisonnez trop sur les causes, pourquoi ces goûts se font et se défont? Le Verbe va et vient : son esprit souffle où il veut. Il faut être souple sous sa main, sans raisonner sur ses conduites. Je vous bénis en notre Seigneur, pour dissiper vos peines sur votre confession.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

P. S. Je n'ai rien à dire à madame Renard : si elle est encore à Paris, elle me pourra voir; sinon, dites-lui qu'elle me trouvera toujours père, et c'est tout dire pour elle.

LETTRE CXCIX.

Que la patience et la soumission sont le vrai remède à tous les maux; excès de la bonté de Dieu, et manière dont il faut profiter de ses infidélités. Humilité du prélat; il parle de ses notes sur le Cantique des Cantiques.

Il faut, ma Fille, vous répondre aussi brièvement qu'il se pourra, non pour épargner la peine d'écrire, mais pour éviter l'embarras des paroles, et vous donner une décision plus précise.

Vous vous êtes suffisamment expliquée sur ces sentimens excités : vous ne devez pas vous expliquer d'avantage, ni même vous en inquiéter. Votre obéissance couvriroit tous les défauts de vos confessions, quand il y en auroit eu; ce qui n'est pas.

Vous cherchez à vous tourmenter vous-même par ces souvenirs rappelés des personnes, dont la mémoire vous fait un bien à peu près de même nature que celui que vous avez remarqué dans un sermon de saint Bernard. Les satisfactions humaines qui se pourroient mêler dans cette grâce, car c'en est une, n'en empêchent pas l'effet, ni ne sont pas des péchés dont on doive se confesser. Je n'ai rien changé sur ce sujet-là dans les sentimens que je vous ai exposés dès le commencement. Vous vous tendez des piéges à vous-même, quand vous faites sur cela tant de questions, et que vous me demandez des réponses plus précises. Les suites même de ces sentimens, que vous appelez plus fâcheuses, ne devroient point vous troubler quand elles arriveroient, ni ne vous engageroient à la confession : tenez-vous invariablement à mes règles. Vous vous forgez des peines sur tout cela, qui devroient être bannies il y a long-temps. Le mal que vous imaginez dans cette épreuve que vous avez voulu faire n'est rien. Vous vous repliez trop sur vous-même, et vous devriez suivre plus directement le trait du cœur qui veut s'unir à Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

Je vous recommande madame Renard : mais prenez garde de ne vous point laisser accabler par le soin que vous prendrez à la consoler. Exhortez-la à la patience et à la soumission, c'est le meilleur remède à ses maux ; et j'entends ici par ces remèdes un vrai remède même pour le corps. Parce que Dieu est bon, ma Fille, nos infidélités ne lui font pas toujours retenir sa main ou retirer ses dons. Re-

cevez avec reconnoissance les touches de son Saint. Esprit. L'Epouse, qui avoit laissé passer l'Epoux qui frappoit, ne laisse pas à la fin de le retrouver. Le tout est de revenir toujours à lui avec une sainte familiarité. Quelque irrité qu'il paroisse, il fait quelquefois comme un souris à une ame désolée. *Venez*, dit-il (1), *mon Epouse, venez des lieux affreux où vous êtes, et des retraites des bêtes sauvages.*

Quant à mes dispositions, dont vous me parlez, je n'y sais rien, si ce n'est que par ma charge je suis un canal par où passent les instructions pour les autres, et que j'ai grand sujet de craindre que je ne sois que cela. Il faut du moins donner et distribuer ce qu'on reçoit, autant qu'on peut, et tâcher qu'il nous en revienne quelque goutte.

Madame de Lusanci sera bien prise, quand vous lui direz que je ne me suis pas aperçu que votre letttre fût longue.

Je repasse sur le Cantique des Cantiques à l'occasion de mes notes, et j'en suis à l'endroit où l'Epouse dit : *Je sommeille ; mais mon cœur veille* (2). Que ce sommeil est mystérieux ; mais que l'Epoux est jaloux, et qu'il passe vite ! Je porterai à Germigny votre relation : mon repos s'y passera sur le Cantique, est il y faudra mêler mille brouilleries que je réserve à ce temps-là.

Anima mea liquefacta est ut locutus est ; quæsivi, et non inveni illum ; vocavi, et non respondit mihi (3) : « Mon ame s'est comme fondue au son de » sa voix : je le cherchai, et je ne le trouvai point ;

(1) *Cant.* IV. 8. — (2) *Ibid.* V. 2. — (3) *Ibid.* 6.

» je l'appelai, et il ne me répondit point ». Qui expliquera ce mystère ? Tout à vous, ma Fille.

A Paris, ce 9 novembre 1694.

LETTRE CC.

Sur la promotion de madame de Fiesque; les dispositions où l'on étoit en Cour à l'égard de madame de Luynes, à cause de son éducation à Port-Royal; les vues que la foi devoit lui présenter dans ces circonstances.

Je ne vous dissimule point que je n'aie été fort surpris de la promotion de madame de Fiesque; je n'aurois pas cru qu'elle dût aller si haut d'abord : mais il faut adorer les dispositions de la divine Providence. Il y a ici quelque chose de bien particulier à l'égard de madame votre sœur. Je ne saurois vous rien dire des démarches que pouvoit faire M. de Chevreuse : il faut lui parler auparavant. De croire que votre conduite à l'égard de madame de Lorraine ait produit un mauvais effet, vous voyez bien qu'on ne l'estime pas assez pour cela. J'ai toujours ouï-dire que votre éducation de toutes deux à Port-Royal avoit fait une mauvaise impression, que M. votre frère même avoit eu bien de la peine à lever par rapport à sa personne : j'ai dit ce que je devois là-dessus et au père de la Chaise et au Roi même. Je n'en sais pas davantage.

Mais il faut percer plus avant que tout cela. Dieu sait ce qu'il faut à tout le monde, et les voies propres pour y parvenir, et les effets qui s'en doivent suivre. Tout ce qui se passe ici n'est que l'écorce de

son ouvrage; et lorsqu'on verra le fond, lorsque le rideau sera tiré, et que nous entrerons au dedans du voile, nous verrons combien il est véritable que *qui s'humilie sera relevé, et que qui se relève sera humilié.* Vous n'avez autre chose à faire qu'à continuer comme vous avez commencé. Entrez bonnement avec madame de Fiesque comme ne songeant qu'à son avantage. Elle sera fort en vue, dans une grande communauté, dans une grande ville : il faut un grand sérieux et un extérieur très-régulier, où rien ne se démente : le dedans est bien plus important; mais il faut que Dieu s'en mêle. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 3 décembre 1694.

P. S. Le messager va pour madame votre sœur et pour vous seules; les autres lettres sont la couverture : j'ai cru qu'il ne falloit pas faire paroître qu'il y eût rien de particulier pour vous en cette occasion.

LETTRE CCI.

Sur les fins pour lesquelles il devoit examiner les grâces qu'elle recevoit; les sources où il puisoit les règles qu'il suivoit.

Je vous renvoie, ma Fille, sur le procès à madame votre sœur, et je me sauve la peine du recommencement. M. votre frère a votre lettre. Vous avez succombé encore une fois à une tentation dont je croyois vous avoir guérie : c'est celle de croire que les lettres de Jouarre m'importunent. Vous m'a-

vez déjà écrit qu'on vous l'avoit dit, et de chez moi, et je vous avois assuré que cela n'étoit pas. Il falloit s'en tenir à une réponse si précise. Cependant vous voilà encore dans la peine, qui n'a pas plus de fondement maintenant qu'alors. Je vous dis donc encore une fois que cela n'est pas; mais tout le contraire. Je prie qu'à cette fois vous vous guérissiez de tous les discours qu'on vous fera sur cela, et que vous ne croyiez sur moi qu'à moi-même. Il est vrai que j'ai différé à vous répondre, jusqu'à ce que je fusse un peu plus en liberté; mais cela même, c'est pour mieux répondre. Demeurez donc en repos, et continuez à votre ordinaire.

J'ai assurément reçu toutes vos lettres : vos règles rendoient les réponses peu nécessaires. Vous n'avez qu'à vous y tenir : c'est assez que je réponde pour vous à Dieu.

Le père Toquet a raison : j'en ferois autant que lui en pareil cas; mais je ne désire pas que vous en veniez au cas qu'il vous a marqué. Quant aux grâces que vous recevez, je ne crois être en obligation de les examiner que pour deux fins : l'une, pour vous assurer contre l'illusion; l'autre, pour être attentif aux indices que Dieu pourroit donner par-là de ce qu'il demande de vous de nouveau. Quand je n'ai rien à vous dire sur cela, vous n'avez qu'à aller votre chemin. Pour ce qui est de l'assurance que vous voudriez que je vous donnasse sur votre état, votre assurance consiste en ce que je réponds de vous à Dieu : tout le reste est curieux plutôt qu'utile.

J'ai reçu et vu le passage de sainte Thérèse; je le connoissois : il est plein de vérité et de lumière;

mais mon fondement n'est pas sur ces discours, quoique j'y défère beaucoup. J'ai ma règle dans l'Ecriture ; et c'est selon celle-là, qui ne peut faillir, que je tâche de vous conduire. Marchez donc en la foi de cette parole : *Qui vous écoute, m'écoute* (1); puisque vous êtes dans le cas plus que personne.

Je vois, par la suite de vos lettres, qu'il n'y en a point de perdues : tenez-vous en repos sur cela. Je suis très-aise que le père Toquet acquiesce. Faites, non pas des complimens de ma part, mais des amitiés sincères à madame de la Grange, dont le mal me peine, et que j'offre à Dieu de tout mon cœur, afin qu'il la soulage. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

LETTRE CCII.

Il la console de la répugnance qu'elle avoit à souffrir ; et veut que dans ses peines, elle s'en tienne à sa décision.

Pour répondre par ordre à vos lettres, depuis celle du 6 décembre, je voudrois bien, ma Fille, que vous fussiez une fois bien persuadée que je ne suis point changeant envers mes amis, et moins avec vous qu'avec qui que ce soit : du reste j'écris ou n'écris pas selon les affaires et les besoins. Le cœur est le même : je vous porte toujours devant Dieu, et je lui réponds de vous avec le même cœur. Du reste, il faut vous avouer qu'il y a des temps où je ne puis écrire sans m'incommoder. Il ne faut pas laisser de m'é-

(1) *Luc.* x. 16.

crire et de m'envoyer les papiers dont vous me parlez : il faut seulement me laisser prendre le temps qui me convient. Je vous assure, encore une fois, que je ne vous abandonnerai ni à la vie ni à la mort.

Ne changez rien à votre oraison. Si Dieu ne vous donne pas l'amour des souffrances, il vous donne les souffrances mêmes ; et les sentir avec peine, c'en est une partie si considérable, qu'il ne veut peut-être pas vous en décharger. Qu'étoit-ce en Jésus-Christ que, *mœrere et tædere, et dolere et pavere?* Qu'étoit-ce que dire : *Mon Père, s'il se peut?* Tout est bon, pourvu qu'on finisse en disant avec lui : *Fiat voluntas tua.* Il a tout pris, excepté les impatiences ; et celles que nous ressentons font un caractère d'humiliation qui ne lui convenoit pas, mais qui ne laisse pas de nous être utile, pourvu que nous souhaitions de les tenir sous le joug avec son secours.

Je ne me repens pas de n'être point entré dans le détail de vos peines : assurez-vous que ç'eût été en semer d'autres. Il faut trancher d'un seul coup ce qui sans cela seroit infini. Vous avez bien entendu ce que j'ai voulu dire sur le père Toquet. Tenez-vous-en à vos règles ; et pour conclusion, dites que je réponds pour vous.

Vous avez mal fait de consulter ce livre. Tenez-vous-en sur ces peines à ma décision : sortir de là pour entrer dans un plus grand détail, ce seroit le moyen de les fortifier. Confiance, dilatation, délectation en Dieu par Jésus-Christ, c'est tout ce que Dieu demande. Vous avez bien fait, toutes les fois que vous êtes passée par-dessus ces peines dans la

la confession ; tenez-vous-en là. Vous avez bien fait encore un coup ; et le trait qui vous a empêché de vous en confesser au père Toquet, étoit de Dieu, qui vous a fait pratiquer l'obéissance par ce moyen.

Vous me ferez plaisir de témoigner en particulier à toutes mes chères Filles, que je ressens vivement les témoignages de leur amitié. Je n'ai point été aux Carmélites de ce voyage. Je n'y vois que celles qu'il faut voir, et j'ai peu de temps à donner aux complimens simples.

Assurez madame de Harlay que je lui suis obligé de ses prières : je suis en peine de sa maladie, et je l'offrirai à Dieu de bon cœur comme une ame qui lui est chère.

Je vous renvoie l'écrit du père Toquet : faites-lui bien mes excuses ; il n'y a pas moyen de se mettre dans cette petite écriture. Je crois que vous m'aviez redemandé cette lettre de M. l'abbé de la Trappe que je vous renvoie. Mon rhume se guérira, s'il plaît à Dieu, pourvu que je me mette, comme je le fais, la tête en repos.

Notre Seigneur soit avec vous. Souvenez-vous de la lettre de saint Jean. Ah! qu'elle est divine! que le caractère en est haut dans sa simplicité!

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

LETTRE CCIII.

Sur des traductions que faisoit cette religieuse; et les motifs qui portoient le prélat à ne pas entrer davantage dans la discussion de ses peines.

J'ai reçu vos deux paquets. Loin d'être persuadé que vous deviez cesser votre traduction, je vous exhorte d'y joindre celle du *Benedictus* et du *Nunc dimittis*. Je n'improuve pas que vous composiez en latin; mais pour le grec, je crois cette étude peu nécessaire pour vous : je vous l'ai mandé par une feuille séparée, et je ne sais pourquoi elle n'a pas été mise dans le paquet.

Assurez-vous, ma Fille, que je ferois mal d'entrer davantage dans la discussion de vos peines. Vous vous en faites par-là de nouvelles : comme quand vous allez deviner que je mollis sur la défense de vous en confesser, à cause de ce que je dis sur la parole du père Toquet : cela est à cent lieues de ma pensée. Au contraire, je crois tous vos doutes si bien résolus par la règle que je vous ai donnée, qu'il n'y a qu'à vous la répéter quand vous rentrez dans vos peines. Serez-vous bien plus avancée, quand je vous aurai dit qu'une pensée morose est une pensée où l'on s'entretient volontairement dans des objets impurs? N'en faut-il pas toujours revenir à être assuré, jusqu'à en jurer, que cet arrêt de l'esprit est volontaire? Vous raisonneriez sans fin, et vous ne feriez que vous embarrasser vous-même, si on entroit avec vous dans toutes ces questions.

Croyez-moi, ma Fille, c'est assez que je vous décide d'un côté, et que de l'autre je réponde à Dieu pour vous.

Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

Passez outre dans saint Jean, et lisez ces mots (1): *Mes petits enfans, je vous écrits ces choses afin que vous ne péchiez pas; mais si vous péchez, nous avons pour avocat auprès du Père Jésus-Christ le juste, et il est la propitiation de nos péchés.* Souvenez-vous, ma Fille, de la grâce que Dieu vous a faite de vous témoigner dans le cœur qu'il vous les avoit pardonnés. Rendez-lui-en grâce par Jésus-Christ le juste, en qui je vous bénis de tout mon cœur.

A Meaux, ce 22 décembre 1694.

LETTRE CCIV.

Sur sa conduite dans ses peines, et ce qu'elle avoit à faire pour ses péchés.

Je n'ai de temps que pour vous mander, ma Fille, que j'ai reçu votre lettre, celle de madame de Sainte-Gertrude et celle de ma sœur Cornuau. Je mis hier une lettre pour vous à la poste, que vous recevrez peut-être après celle-ci. Ne soyez point en peine de vos papiers; ils sont bien enfermés ensemble, et j'y répondrai au premier loisir.

Je connois le fond de ces peines dont vous me parlez, et je ne puis vous répondre que ces paroles dites à saint Paul : *Ma grâce vous suffit.* Offrez-les à Dieu pour les fins cachées pour lesquelles il vous les

(1) *I. Joan.* II. 1, 2.

envoie, quelles qu'elles soient; c'en est là le seul remède et le seul soutien.

Dites à madame de Sainte-Gertrude que j'ai lu sa lettre, et qu'elle ne manque pas de communier à Noël et durant toutes ces fêtes, à son ordinaire.

Ce que vous avez à faire pour vos péchés, c'est de vous soumettre à la volonté de Dieu, qui vous exerce en tant de manières : le reste ne seroit pour vous que de vains efforts, et peut-être une pâture subtile de l'amour-propre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1694.

LETTRE CCV.

Sur la jouissance de la vie future; le danger des unions de cette vie; les raisons pour lesquelles Dieu retire quelquefois ses dons; le mystère de la croix, et la force de l'amour divin.

Je vous puis dire, ma Fille, avec assurance, à présent que j'ai reçu vos lettres, même celle que madame votre abbesse me devoit envoyer, et qui est depuis venue par la poste.

Je ne doute point, ma Fille, que ce n'ait été une vue de la Providence divine, en m'appelant à Jouarre, de vous procurer par mon ministère le secours qui est attaché à l'épiscopat, et vous ne devez rien craindre pour vous y être attachée.

Vous faites bien de tout rapporter à la jouissance de la vie future : j'approuve un état dont le fond nous attache, et nous transporte à ce dernier terme. Dieu en donne tel avant-goût, tel pressentiment

qu'il lui plaît : mais je trouve communément que les ames qu'on appelle grandes, et qui en cela sont bien petites, font trop de cas des jouissances et des unions de cette vie. L'attache qu'elles y ont me fait trembler, dans la crainte qu'elles ne soient de celles que leur propre élévation précipite dans la présomption. Je vous parle ainsi sans me sentir en aucune sorte la pénétration que vous m'attribuez dans les voies de Dieu : il me suffit que dans le moment il daigne éclairer ma petitesse, pour les ames qu'il m'a confiées, principalement pour la vôtre.

Quels que soient vos désirs pour la vie future, ne laissez pas de chanter tout le Cantique de l'Epouse : prévenez la jouissance de l'éternité; et livrée à cette douce espérance, croyez que tout est présent à l'ame qui aime. J'approuve votre pensée sur le sentiment de la foi. Son propre est de tout cacher, et souvent jusqu'à elle-même, sans qu'il soit besoin de la sentir, puisque le soutien qu'elle nous donne est au-dessus de tout sens.

Vous ferez mieux de suivre votre simple attrait, que des raisonnemens et réflexions : et je vous ai dit souvent qu'il n'est pas nécessaire de former des actes, dont vous portez le fond dans le cœur : ainsi continuez dans cette conduite. Ne vous inquiétez pas quand l'hostie sacrée ne fait pas les impressions ordinaires, et n'en cherchez point la cause. Le céleste Epoux donne et retire, et ne veut pas qu'on s'accoutume à ses dons, ou qu'on les regarde comme une dette; mais qu'on profite à chaque moment de sa libéralité. Demeurez donc en repos, et ne doutez point pour cela de la vérité de la grâce.

J'approuve vos pensées sur les passages du Cantique, en particulier celle du souhait des patriarches, sur ces mots : *Qui me donnera* (1), et le reste.

Il n'y a point de nécessité de considérer en particulier l'enfance de Jésus. Je trouve quelque chose de plus fort encore à s'attacher à sa croix ; et c'est un mystère qu'on ne doit que le moins qu'on peut perdre de vue : mais quand Dieu conduira votre esprit à quelque chose de plus abstrait sur la personne de Jésus-Christ, tout est bon, et il n'y a qu'à suivre l'attrait.

Il est certain que l'état infirme du corps empêche l'ame quelquefois de porter l'attrait dans toute sa force : tenez-vous-en à la règle que je vous ai donnée là-dessus, et aux paroles que vous m'avez rapportées d'une de mes lettres. Pour ce qui est de ces peines qui viennent avec ces attraits, je ne veux pas seulement que vous y pensiez. Tout le remède que je puis vous donner sur le trouble où vous entrez par le délai de mes réponses, c'est que vous soyez bien persuadée que ce n'est point par épreuve, ni manque de bonne volonté que je me tais, mais par occupation ou par impuissance. Ce n'est pas la longueur ou la brièveté des réponses qui me recule ou m'avance; c'est l'état présent d'occupation ou de loisir où je me trouve : et comme mes occupations ne sont pas humaines, il faut s'accommoder à ce que Dieu permet : par ce moyen tout tournera à profit. Du reste, quand vous croyez que je me ralentis, c'est une tentation à laquelle il ne faut pas

(1) *Cant.* VIII. 1.

donner lieu, non plus qu'écouter tous les discours qu'on vous fait, ou qu'on vous rapporte.

Le passage de sainte Gertrude est fort beau, et fort à propos pour vous. L'amour divin est dévorant : il brûle le sang, il dessèche les moelles, il peut causer mille infirmités; et quand cela est, il n'en est que plus certainement un sacrifice agréable à Dieu, dont il se sert aussi pour crucifier et anéantir la nature, à laquelle il est si pénible. Il faut pourtant quelquefois, et quand on se sent tomber dans l'accablement, ménager sa tête, son cœur, et la commotion trop violente du sang.

Je vous renvoie le *Magnificat;* j'en suis très-content : vous avez pris un tour si naturel, qu'on ne peut point apercevoir que ce soit une version, tant tout y est droit et original. Faites de même le *Benedictus* et le *Nunc dimittis,* et à votre grand loisir le psaume *Eructavit,* ou le *Dixit Dominus,* qui sont ceux qui me paroissent les plus élevés sur le mystère de Jésus-Christ. Je salue madame de Luynes, et suis tout à vous. Notre Seigneur vous bénisse, ma Fille.

A Meaux, ce 30 décembre 1694.

LETTRE CCVI.

Il l'excite à la foi et à la confiance comme au seul remède de ses peines; et lui donne des avis sur ses sécheresses.

Je vous plains d'un côté, ma Fille, dans l'état pénible où vous êtes; et de l'autre je me console dans l'espérance que j'ai que Dieu travaillera en

vous très-secrètement. Il sait cacher son ouvrage, et il n'y a point d'adresse pareille à la sienne pour agir à couvert. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort que vous serez soulagée; c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle vous mettant entre ses bras, et vous abandonnant à sa volonté en espérance contre l'espérance, comme dit saint Paul, vous attendrez son secours. Pesez bien cette parole de saint Paul (1): *Contra spem in spem*, « en espérance contre l'es- » pérance ». Je vous la donne pour guide dans ce chemin ténébreux; et c'est vous donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pélerinage.

Communiez sans hésiter, dans cette foi, tous les jours ordinaires; et non-seulement toutes les fois que l'obéissance vous le demandera, mais encore lorsque vous y serez portée, si Dieu le permet, par quelque instinct, pour obscur qu'il soit. Faites de même vos autres fonctions, sans faire aucun effort pour sortir d'où vous êtes, persuadée que plus Dieu vous plongera dans l'abîme, plus il vous tiendra secrètement par la main. Il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand vous n'en pourrez plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation, qui vous servira de soutien parmi vos détresses. Notre Seigneur soit avec vous. *Soyez fidèle jusqu'à la fin, et je vous donnerai la couronne de vie* (2).

Je suis bien aise, ma Fille, du bon effet qu'ont produit en vous le passage de saint Basile, et ceux

(1) *Rom.* IV. 10. — (2) *Apoc.* II. 10.

des autres saints cités dans le livre de la Comédie. C'est un flambeau allumé devant les yeux des chrétiens, tant dans le siècle que dehors, pour les faire entrer dans l'incompréhensible sérieux de la vertu chrétienne.

Sur le sujet de vos sécheresses, songez seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paroisse; que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, de ne perdre jamais la confiance, non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard au goût ou au dégoût qu'on y ressent, mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Notre Seigneur soit avec vous.

A la fin de 1694.

LETTRE CCVII.

Ce qu'elle doit penser des choses qu'il n'a pas improuvées; il l'exhorte à moins raisonner sur la conduite de Dieu.

Quand vous m'avez exposé les choses, et que je ne les improuve pas, vous pouvez toujours compter sûrement que je n'y trouve rien à redire, et ensuite aller votre train. Voilà, ma Fille, de quoi vous mettre l'esprit en repos.

Je vous suis obligé de tous les avis que vous me donnez sur les complimens. Je suis peu propre à ces bagatelles, et j'ai aussi peu de peine à prévenir, que de plaisir à être prévenu dans de telles choses. Je voudrois une bonne fois qu'on se mît sur un pied solide et de confiance sincère : tout le

reste en mon ame me paroît grimace. J'enverrai pourtant après demain; car aujourd'hui j'ai déjà trop écrit de lettres. S'il y avoit eu quelque chose à dire de nécessaire à madame de Rodon, je l'aurois fait: il faut un peu m'épargner pour ce qui ne l'est pas.

L'affaire de ces personnes et très-faisable; puisque leur parenté est fort éloignée, et du trois au quatre.

Je prie notre Seigneur qu'il vous enseigne toujours par son onction ce qu'il veut de vous. Sans vos peines, je vous dirois qu'il faudroit moins raisonner sur ses conduites : mais vous avez besoin d'être assurée; et ainsi continuez.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes: faites aussi mes complimens à madame la prieure, à mesdames de la Grange et Renard, et à madame de Saint-Paul. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 2 janvier 1695.

LETTRE CCVIII.

Sur les visites, les peines, les conversations inutiles, la vie d'espérance, etc.

Mademoiselle de Soubise a passé sans que je l'aie su; et quand j'ai voulu l'aller voir elle étoit partie: elle ne m'a fait faire aucune honnêteté. J'entends bien tout ce que cela veut dire, et ne m'en émeus point du tout. Vous ferez bien d'en user avec réserve sur ces visites.

Je vous ai dit très-souvent que je ne voulois pas que ces peines, grandes ou petites, vous empê-

chassent de suivre ce qui vous est prescrit, et que vous faites bien de passer par-dessus.

Modérez les conversations inutiles, autant que la bienséance le permet, et sans scrupule : mais, encore un coup, que ces peines n'aient point de part à ce que vous ferez ou ne ferez pas là-dessus. Vivez en espérance, sans désirer de la sentir. C'est bien fait de ne songer qu'à aimer, et même d'aimer sans songer qu'on aime. Lisez les évangiles de l'enfance de Jésus-Christ, et demandez la simplicité ; exercez-vous-y.

Je vous pardonne vos questions ; mais, ma Fille, il y en a que je voudrois bien ne plus entendre.

J'ai oublié de vous dire qu'en traduisant le psaume XLIV, quand vous le ferez, vous ferez bien d'ajouter ce qui est dans le *Supplenda*.

Je suis fâché de l'état de madame de la Grange, et je prie notre Seigneur de la soulager.

Vous faites bien de m'écrire, et de me proposer toutes choses. Il ne faut jamais se servir de ce terme d'importunité : il faut tâcher seulement de diminuer les peines, de peur qu'elles n'étrécissent le cœur que Dieu veut dilater.

J'ai oublié d'envoyer ; ce sera pour une autre occasion. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 4 janvier 1695.

P. S. Je vous prie de me mander franchement si vous voyez quelque apparence à associer ma sœur Cornuau. Vous voyez bien que de la manière dont on agit avec moi, je ne dois pas me commettre : mais je ferai volontiers ce que madame de

Luynes et vous me conseillerez. Je sais que vous l'aimez, et je lui en vois beaucoup de reconnoissance.

LETTRE CCIX.

Sur la manière de s'appliquer les conseils des saints.

Vos passages sont fort beaux, ma Fille, aussi bien que vos réflexions. Vous remarquerez seulement qu'il se faut bien garder de vous les appliquer toutes. Les conseils des saints sont des remèdes qu'il faut appliquer avec connoissance, et selon les dispositions : ainsi ne changez rien dans les vôtres.

Je n'ai pas eu le loisir de lire le *Benedictus*, et je n'en ai que pour vous dire que je ne vous oublierai pas. J'attends avec impatience le retour de ce messager, et de vos nouvelles. Je salue madame de Luynes.

A Meaux, ce 12 janvier 1695.

LETTRE CCX.

Dans quel sens il s'étoit servi du mot d'*indifférence* à l'égard des dons de Dieu.

Madame votre sœur m'a fait un agréable récit, et bien circonstancié. Je vous prie, ma Fille, de l'en remercier de ma part. J'apprends de tous côtés, comme du vôtre, les bons sentimens de madame de Sainte-Marie, et j'en suis en vérité très-content.

Je pars demain, s'il plaît à Dieu, en bonne santé. J'emporte le *Benedictus*. Je prie notre Seigneur de

vous confirmer de plus en plus la grâce de la rémission des péchés.

Je ne sais si je me suis servi du mot d'indifférence: je ne l'aime guère à l'égard des dons de Dieu. En tout cas, je n'y veux entendre autre chose qu'une entière résignation; et au-dessus de tous dons particuliers, un attachement immuable à celui qui donne. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

LETTRE CCXI.

Avis pour la maîtresse des novices; ce que les novices pouvoient demander à leurs parens avant leur profession.

J'ai reçu, ma Fille, vos deux lettres. Ce que ma sœur de Saint-Louis doit recommander particulièrement à ses novices et à ses professes, c'est un grand silence, de ne se plaindre ni ne murmurer jamais, et de suivre la règle et les coutumes bien établies, et non les exemples. Je l'offrirai de bon cœur à Dieu.

Je suis très-aise de la réception de ma sœur Griffine. Je laisse sur les réceptions chacun à sa liberté. Je parlerai franchement à celles qui, comme vous, se soumettront à moi. Conduisez ma sœur Cornuau, et allez doucement. J'ai un peu de peine de l'obliger à montrer les lettres qui pourroient découvrir le fond et le particulier de ses peines. Je crois que Dieu aura fort agréable la réserve que vous aurez pour cela; et c'est là mon dernier sentiment, après y avoir pensé devant Dieu. On se trompe de croire

qu'étant reçue, elle seroit plus hautaine; je crois qu'elle seroit plus humble.

Une fille peut demander à ses parens quelque chose, pour les petits frais que vous me marquez.

L'autre fille peut aussi presser ses parens, tant pour ses petits ajustemens que pour quelque augmentation de sa dot, qui est assez modérée.

Mon neveu n'a pu écrire, à cause d'un accès de fièvre de trente heures qui l'a assez affoibli.

Je profiterai de vos avis sur madame de la Tour.

J'ai eu mes raisons pour écrire comme j'ai fait à madame de Luynes. Je l'ai fait fort sincèrement; mais plus encore pour les autres que pour elle : on ne peut la trop distinguer. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

LETTRE CCXII.

Sur la bénédiction que Dieu donnoit aux paroles du prélat, et la droiture du cœur.

Vous nous faites trop d'honneur à mon neveu et à moi. Sa fièvre n'a pas eu de suite, sinon qu'il est un peu échauffé : son remède est pour quelque temps un grand repos.

J'ai bien cru que ma réponse sur ma sœur Cornuau vous feroit quelque peine : mais il faut que la vérité l'emporte toujours, et faire ce qu'il plaît à Dieu par-dessus tout. Mes paroles n'en sont pas meilleures, pour avoir en vous l'effet que vous me marquez. Dieu bénit votre obéissance; et celui dont

je tiens la place veut se faire sentir. Brûlez, soupirez pour lui; dites-lui avec son Epouse : *Tirez-moi; nous courrons : ceux qui sont droits vous aiment.* Mais qu'il aime aussi ceux qui sont droits, qui le sont avec lui, et avec les hommes, et avec eux-mêmes, se simplifiant tous les jours, et devenant un sans diversion et sans partage de désirs. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 23 janvier 1695.

Lisez le Cantique.

LETTRE CCXIII.

Sur la grâce qu'on doit principalement désirer en cette vie, et les cœurs droits qui aiment l'Epoux.

Pour réponse à trois de vos lettres; je n'ai nulle intention de vous détourner de cette union nuptiale avec l'Epoux. S'il y a quelque grâce que j'estime en cette vie au-dessus de celle-là, c'est, ma Fille, celle de ne souhaiter aucune grâce d'un état particulier; mais seulement celle de contenter Dieu, et de le voir pour l'aimer et le glorifier sans fin. Celle-là enferme toutes les autres, et c'est la substance même du christianisme.

Vous n'avez pas bien fait de vous confesser de l'adhérence à cette peine; puisqu'assurément vous n'eussiez pas pu jurer que vous y aviez donné un consentement volontaire. Laissez être le péché ce qu'il est : une autre fois tenez-vous-en à ma règle, et ne vous confessez plus de telles choses. Ne quit-

tez jamais vos communions sans un ordre exprès. Offrez vos peines à Dieu selon ses desseins. Modérez vos larmes pendant la nuit et le jour, quand vous craindrez d'être vue : Dieu vous en donnera la force; je l'en prie.

Je suis demeuré ici exprès pour y voir avec plus de loisir monsieur et madame de Soubise, quand ils y seront. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

Lisez le Cantique. Les droits qui aiment l'Epoux sont ceux qui, sans retour sur eux-mêmes, se livrent à ses chastes attraits, qui sont la vérité, la douceur et la justice, et se transforment en eux : *Propter veritatem, et mansuetudinem, et justitiam* (1).

A Versailles, ce 31 janvier 1695.

LETTRE CCXIV.

Combien il est nécessaire qu'elle lui rende un compte exact : quelle est la plus grande perfection dans cette vie.

Continuez, ma Fille, à m'écrire sur ce qui se passe en vous : ayez-y l'attention qu'il faut pour m'en rendre compte. Ce compte vous est nécessaire pour recevoir des réponses qui vous assurent, et vous empêchent de demeurer dans la peine. Ne vous confessez point de ces peines, nonobstant l'exposé que vous m'en faites : je vous le défends, et de rien changer pour cela dans vos communions et dans votre conduite. Je réponds toujours de vous également. Mes sentimens ne changent pas; mais on en inspire aux ames de plus ou de moins simples,

(1) *Ps.* XLIV. 5.

selon

selon que leur attrait le demande. Tenez pour certain qu'il est mieux de s'abandonner à la volonté de Dieu sur la diversité des attraits, que de rien déterminer par son choix.

Toute ame sainte est Epouse. Dieu appelle dans cette vie à de certains états où cette grâce se déclare davantage : bien certainement la perfection en est réservée à la gloire : c'est donc là qu'il faut terminer ses désirs, et recevoir en attendant ce que Dieu donne comme il le donne, sans croire qu'on en vaille ou plus ou moins, qu'autant qu'on est plus ou moins uni à la volonté de Dieu. Je n'ai de temps que pour écrire ce mot : je ferai réponse à ma sœur Cornuau une autre fois.

A Paris, ce 10 février 1695.

LETTRE CCXV.

Sur la meilleure voie pour aller à Dieu ; dans quelle disposition il faut recevoir ses attraits et les suivre.

Ecoutez bien, ma Fille, je n'improuve pas votre voie : je ne veux pas même vous en détourner ; mais je vous en montre une meilleure, non afin que vous la suiviez, car il faut que Dieu le veuille ; mais afin que, s'il veut vous y conduire, j'aie fait ce qu'il demande d'un pasteur, qui est de lui préparer les voies, étant bien certain que, selon les règles communes de sa providence, il fait précéder quelque connoissance des voies où il veut mener les ames, avant que de les y faire entrer.

Or, quelle est cette voie meilleure? Je vous le dirai en trois mots. Ce n'est point d'agir sans attraits; car cela ne se peut : il faut que le Père tire, et par conséquent il faut un attrait; et si l'Epouse n'avoit pas besoin d'attrait, elle ne diroit pas : *Tirez-moi.* Que veux-je donc? Que vous connoissiez qu'il y a une infinité d'attraits connus et inconnus auxquels il faut s'étendre, pour laisser à Dieu la liberté de nous tirer par l'un plutôt que par l'autre; non qu'il soit nécessaire pour cela d'en envisager l'un comme absolument le plus parfait, car il n'y en a point qui, étant choisi de Dieu, ne mène à la perfection; mais afin que Dieu choisisse celui qu'il voudra, qui dès-là deviendra le meilleur, et le plus perfectionnant pour vous.

Je vous dis donc : suivez le vôtre ; c'est le meilleur pour vous tant que Dieu le donne : mais entrez dans toute l'étendue de ses voies; et sans vous attacher à une seule, ayez la foi en celui qui en a mille pour vour attirer. C'est là que vous trouverez la véritable dilatation de cœur. Je ne vous demande donc que de vous remplir de cette foi, qu'on appellera, si l'on veut, la foi nue. Pour moi, je n'entends par-là que la foi de l'immense sagesse, puissance et bonté de Dieu, pour faire porter à chaque membre de Jésus-Christ le caractère qu'il doit avoir dans son corps, par les voies qui lui sont connues.

Cela ne veut pas dire qu'on renonce à rien, ni même qu'on demande rien; mais qu'on se tienne en attente de tout ce que Dieu veut faire de nous dans le corps de Jésus-Christ, connu et inconnu, en pré-

supposant toujours qu'il nous veut effectivement dans ce corps. Voilà tout.

Pour ce qui est du carême, je vous ai dit plusieurs fois, aussi bien que sur l'office, que vous fassiez comme nous l'avons déterminé par le passé, sans seulement songer à de nouvelles tentatives, puisque je vous le défends. Le Dieu moteur des cœurs et père des lumières soit avec vous. Lisez le troisième chapitre de l'Epître aux Philippiens.

A Paris, ce 28 février 1695.

LETTRE CCXVI.

Il témoigne sa sensibilité aux maux que souffroient plusieurs religieuses de Jouarre; il lui montre que la conformité à la volonté divine est la meilleure voie.

Je ressens très-vivement, ma Fille, les douleurs de madame votre sœur, dont vous me faites dans vos lettres une si vive peinture, surtout par celle du 12 : j'ai reçu les précédentes. Je suis aussi très-affligé du péril de madame de la Grange et des maux de toutes mes Filles, que je ne cesse d'offrir à Dieu au saint autel, et toujours, surtout madame de Luynes. Je prie Dieu de lui mettre dans le cœur la vertu de la croix et de la résurrection de Jésus-Christ, et de lui donner du soulagement. Je le prie aussi de lui appliquer la vertu toujours vivante dans les saintes et précieuses reliques du glorieux martyr saint Potentien, qui semblent avoir déjà opéré sur elle. Continuez à me mander de ses nouvelles.

Pour vous, vous n'avez qu'à suivre vos attraits,

que j'approuve autant que jamais : pour le reste, je vous le montre seulement, non pour vous obliger à rien faire pour vous y porter, au contraire je vous le défends; mais pour donner lieu à Dieu de vous tirer où il voudra. Tant qu'il ne fera rien sur cela, ce sera signe qu'il vous mènera à la perfection qu'il vous destine, par la voie où il vous a mise. Gardez-vous bien de croire qu'il y ait rien de défectueux : on va par toutes voies choisies de Dieu à la même perfection, et il n'y a qu'à se conformer à sa volonté.

En soi, il n'y a rien de plus excellent que l'amour de Jésus-Christ où vous tendez, et le désir de le voir face à face; puisque c'est là que se trouve la plus grande gloire de Dieu, et l'entière destruction du péché, par l'union consommée à la justice éternelle. Il n'est question que des moyens; et je vous montre seulement que, sans quitter ceux que Dieu nous offre, il n'y a, quand il y attire, qu'à s'abandonner à tout ce qu'il peut vouloir. Sa volonté est la source où tout est compris, et d'où tout dérive. Notre Seigneur soit avec vous. Je bénis de tout mon cœur madame de Luynes, et toutes nos autres malades.

Il me semble que je vous ai autrefois envoyé une image de Jésus-Christ flagellé : montrez-la-leur de ma part, si vous l'avez : mais je me souviens que c'étoit pour Coulommiers, si je ne me trompe. En tout cas, faites-leur vous-même ce tableau par ce seul trait d'Isaïe : *C'est l'homme de douleur, et celui qui a expérimenté toutes les foiblesses du corps* (1).

(1) *Is.* LIII. 3, 4.

Je n'ai de temps que pour vous dire ceci. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 16 mars 1695.

LETTRE CCXVII.

Sur le désir d'être conforme à Jésus-Christ; le pur amour, et la prise d'habit d'une postulante.

Ne craignez point, ma Fille, pour le désir que vous avez que Jésus-Christ accomplisse en vous, comme dans un de ses membres, ce qu'il doit porter comme chef. Ce sentiment n'a rien de superbe; au contraire, c'est une parfaite humilité de ne se retrouver qu'en Jésus-Christ. Je vous ai bien entendue : cette influence du chef se répand sur tous les membres de son corps mystique, selon l'ame et selon le corps. La joie que vous avez de la gloire de Jésus-Christ, par rapport à celle de Dieu, est du pur amour; et ce pur amour, il le faut pratiquer plutôt que de songer si on l'a : plus on l'a, moins on y pense, si ce n'est dans certains cas. Pour vous, vous n'avez à réfléchir sur vous-même, que par rapport à l'obéissance, et au compte que Dieu veut que vous me rendiez.

Madame l'abbesse ne m'assure point du jour de la prise d'habit : je ne manquerai pas, s'il plaît à Dieu; et ce me sera une joie qu'une ame si pure et si bien appelée soit la première que je lui offre dans la sainte solitude de Jouarre, où je souhaite de voir régner le silence intérieur et extérieur où l'Epoux parle.

Les papiers du *Benedictus* me tomberont sous

la main quand j'y songerai le moins : en tout cas, rien ne traîne ni ne se perd. Notre Seigneur soit avec vous.

Faites, je vous prie, mes complimens, et portez ma bénédiction à mesdames de la Grange et de Rodon. Il y a long-temps, ce me semble, que je n'ai eu de nouvelles de madame du Mans.

A Meaux, ce 29 mars 1695.

LETTRE CCXVIII.

Il la console et l'encourage dans ses peines.

Communiez sans hésiter, malgré ces peines : ne vous en confessez pas. Ne vous embarrassez point à faire des actes contraires : consentez à ceux que je fais pour vous à ce moment, et que je ferai à complies, demain à matines, à la messe et vêpres : je prends tout sur moi.

Le quiétisme ne se peut pas définir en un mot. N'ayez, ma Fille, aucun regret à ce que vous avez écrit : j'y ferai réponse tout-à-coup quand vous vous y attendrez le moins, s'il plaît à Dieu : ma bonne volonté vous soutiendra peut-être en attendant. Nous dirons le reste mercredi. Je salue madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec les deux Sœurs.

A Meaux, ce 2 avril 1695.

LETTRE CCXIX.

Sur le bonheur d'aller à Dieu.

Je n'ai pas manqué, ma Fille, de prier pour vous. Je suis très-aise de votre meilleure disposition. Vous aurez vu par mes précédentes que je ne suis pas aussi occupé, étant ici, que vous pensez, et que j'y trouve du temps pour mettre votre conscience en repos.

Recevez ce cher Sauveur, ce cher Epoux, ce cher et unique amant des ames pudiques et saintes. J'irai sans doute à la Ferté en même temps que madame de Miramion; et ce ne sera pas sans passer à la sainte montagne. Je souhaite fort d'écouter tout ce que votre cœur veut éclore. Je serai bien aise d'avoir la copie de la lettre dont vous me parlez. Vous offrez un trop grand prix pour une vie aussi inutile que la mienne. Entrez dans le sentiment que le Sauveur inspire aux apôtres, en leur disant : *Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vas à mon Père; parce que mon Père est plus grand que moi* (1); c'est-à-dire, vous vous réjouiriez de ma gloire, et de mon retour à la source d'où je suis sorti, et d'où je tire toute ma grandeur. C'est là le plus pur amour, et celui qui nous suivra dans le ciel, où la gloire du Bien-aimé fera notre joie et notre vie. Je vous la souhaite, avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen, amen.*

A Versailles, ce 27 avril 1695.

(1) *Joan.* XIV. 28.

LETTRE CCXX.

Sur ses peines. Pourquoi il ne lui parle pas le même langage qu'à la sœur Cornuau.

Les plaintes de votre dernière lettre s'évanouiront, ma Fille, aussitôt que la réponse précise que j'y ai faite sera arrivée entre vos mains. Je vous y décide nettement que, sans avoir aucun égard à la peine que vous m'exposez, vous devez aller votre train, et surtout vous bien garder de rejeter, ou d'interrompre, ou de différer votre sommeil pour cette peine. Je vous défendois aussi de vous en confesser, quand vous seriez à l'heure de la mort. Cette réponse, qui a précédé celle dont vous me marquez la réception, a dû vous être remise il y a longtemps, et elle vous aura rendu le calme.

Si je ne vous parle pas le même langage qu'à ma sœur Cornuau, c'est que je réponds à chacun selon son attrait, sans que cela marque rien de plus ou de moins, ni de mon côté ni du côté des personnes. Il ne faut donc jamais regarder ces choses par rapport aux autres, mais tout par rapport à soi ; et pour empêcher l'inconvénient, je crois que dorénavant le mieux sera de ne se plus rien entre-communiquer sur ce qui regarde l'état intérieur d'un chacun.

J'espère être à Meaux au plus tard à la fin de la semaine prochaine. Je vous prie de me mander seulement si c'est la coutume de porter tous les corps à la porte; je ne dis pas à la grille, mais à la porte de l'église du monastère.

Je suis en peine de la santé de madame de Luynes et de la vôtre. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

Suivez votre attrait en toutes choses, et dites au céleste Epoux : *Tirez-moi; nous courrons : ceux qui sont droits vous aiment.*

A Paris, ce 30 avril 1695.

LETTRE CCXXI.

Sur un écrit censuré; et sur ce qu'elle vouloit toujours s'expliquer davantage.

J'avois écrit la lettre ci-jointe pour l'envoyer par la poste avant la réception de la vôtre du 31. Je ne puis vous envoyer ces écrits quant à présent; ce sera bientôt. J'irai à la Ferté après l'octave; et c'est dans ce temps que se feront toutes choses.

Si Madame estime le peu que j'ai fait par ma bonne volonté, elle a raison. Je ferai précisément pour vous, ma Fille, ce que vous souhaitez pendant cette octave. Je vous envoie l'ordonnance pour madame de Harlay, aux conditions marquées par mon autre lettre.

Vous voyez qu'à l'endroit que vous me marquez, on ne condamne que le dessein de supprimer les efforts du libre arbitre; de quoi je suis bien certain que vous êtes fort éloignée. Vous me direz sur cela ce que vous voudrez. Prenez garde seulement qu'il n'y ait un peu de tentation à vouloir toujours vous expliquer davantage; ce qui pourroit empêcher le parfait repos, et l'entière dilatation de cœur que je

vous souhaite. Dites pourtant à la bonne heure ce que vous pensez. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 1.er mai 1695.

LETTRE CCXXII.

Il lui marque la manière d'agir à l'égard des états des personnes qu'il conduisoit; n'approuve point qu'elle interroge les autres pour connoître leurs dispositions.

Je n'ai, ma Fille, jamais douté de votre sincérité. Quand je vous prie d'examiner ce que vous pouvez me promettre sincèrement, c'est afin que vous vous examiniez devant Dieu sur cela. Je laisse les choses en l'état où elles étoient. Vous savez que j'ai toujours excepté ce qui regarde le particulier des états, qu'il faut réserver à Dieu : pour le reste, je laisse une liberté toute entière à vous et à ma sœur Cornuau, et je me contente de la disposition où vous êtes de ne rien faire que vous croyiez qui répugne à mes sentimens. Je n'entends pas même vous gêner sur les demandes que vous pourriez faire, pour connoître les dispositions des personnes, et en profiter; mais je ne veux obliger personne à rien répondre là-dessus, et je crois même absolument mieux de retrancher sur cela toutes sortes de curiosités.

Quand madame votre abbesse vous invitera à la suivre dans la visite des terres de l'abbaye, suivez sans hésiter, si vous êtes en état de le faire, madame votre sœur et vous, en quelque lieu qu'elle aille. Pour ici, il n'y a nulle difficulté : pour Soissons, je n'en refuserai pas la permission; mais je ne

le conseillerai pas. Vous pouvez souhaiter de guérir pour ce petit voyage, et marquer qu'il y a de la différence entre aller dans une maison religieuse, et visiter des personnes séculières : mais je ne crois pas que vous fissiez prudemment de conseiller ce voyage entièrement inutile.

Quand vous aurez lu attentivement l'ordonnance, vous verrez que je m'y suis expliqué sur l'opinion des mystiques, dont vous me parlez. Comment entendez-vous Moïse et saint Paul? l'un, qui veut être ôté du Livre de Vie; et l'autre, être anathême à *Christo*. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 10 mai 1695.

LETTRE CCXXIII.

Sur les erreurs de Malaval; le danger de l'amour-propre; plusieurs livres mystiques, et quelques actes d'oraison.

Dans la plus ample instruction, j'expliquerai en particulier mes raisons contre Malaval : en attendant on peut m'en croire. C'est de lui que sont les propositions que j'ai marquées page 7, et qui m'ont fait tant d'horreur. Gardez, ma Fille, celui qu'on vous a remis en main, jusqu'à ce que vous ayez occasion de me le donner. Vous pouvez y lire ce que vous voudrez. Je ne sais si cette personne, qui le défend tant, sait qu'il est noté à Rome. Je reverrai tout votre écrit sur l'oraison, et je satisferai à tout, s'il plaît à Dieu, dans mon instruction.

L'amour-propre se fourre partout : ceux qui ne parlent que d'amour pur sont-ils quittes d'amour-

propre ? C'est tenir les ames dans une gêne ennemie de la liberté de l'esprit de Dieu, que de leur rendre suspect tout ce qu'il y a de meilleur, sous prétexte que l'amour-propre se niche partout. Il n'est plus foible nulle part que dans la production des désirs, qu'on trouve de mot à mot dans la parole de Dieu.

Le Chrétien intérieur est condamné à Rome : je ne l'ai jamais lu, non plus que Guilloré sur les tentations. Un cœur chrétien a, pour ainsi dire, naturellement je ne sais quoi de particulier pour Jésus-Christ ; parce qu'il est l'Emmanuel, Dieu avec nous : mais cela même est la voie pour aller à la divinité.

Les passages de Moïse et de saint Paul demanderoient un plus grand discours. Priez celui qui ne les a pas inspirés pour rien, de m'en ouvrir l'intelligence.

L'acte marqué dans l'article XXXIII, loin d'être d'obligation, doit être fait avec beaucoup de précaution. Je ne le trouve nulle part dans saint Augustin, ni rien d'approchant : cependant c'est lui, après les apôtres, qui est le docteur de la charité comme de la grâce.

Je vous renvoie votre version corrigée : vous pouvez tout entreprendre après cet endroit-là.

Je serois bien aise de savoir à peu près quand on viendra ici, et il est bon de m'avertir quelques jours avant ; parce qu'autrement je pourrois naturellement aller ailleurs : la semaine prochaine sera plus libre. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille, à jamais.

A Germigny, ce 14 mai 1695.

LETTRE CCXXIV.

Il désapprouve la prétendue mortification des mystiques à l'égard du bien éternel; et l'assure qu'elle n'a point à craindre d'illusion dans son oraison.

Je suis tout-à-fait de votre avis sur la délectation du bien éternel, et je ne puis approuver les prétendues mortifications des mystiques. Je crois en effet, ma Fille, que Malaval a eu bonne intention, et encore plus celles qui ont profité de sa lecture : mais il faut avouer que ces mystiques ont enseigné une mauvaise théologie, et qui induit, sans y penser, à beaucoup d'erreurs, et à un grand affoiblissement de l'ancienne piété.

Je ne change rien à la permission que je vous ai donnée, de continuer la lecture des lettres de M. de Saint-Cyran : je ne le permettrois pas si aisément à quelqu'un qui ne l'auroit pas lu, ou que je ne croirois pas capable d'en profiter. La concession ou refus de telles permissions sont relatives aux dispositions des personnes. Ainsi vous pouvez continuer, et me marquer les endroits excellemment beaux.

Je n'ai rien dit de ce qu'on me fait dire sur les oraisons extraordinaires, sinon qu'en effet elles sont rares. Vous êtes bien éloignée des illusions qu'on y appréhende. Vous n'avez rien à craindre de votre oraison, ni pour le présent, ni pour le passé.

J'ai fait donner une ordonnance au père Moret; on a oublié le père Soanen. On a beau faire, on

oublie toujours quelqu'un, et ce sont souvent ceux qu'on voudroit le moins oublier. On réparera ou ici, s'il y vient, ou à Paris. Je salue madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 17 mai 1695.

P. S. N'interrompez point vos communions pour ces peines sur le prochain; mais offrez-les, afin d'obtenir de Dieu une véritable charité pour lui.

LETTRE CCXXV.

Il l'exhorte à vivre tranquille dans son état. Sur un voyage de l'abbesse à Paris, et un édit concernant les Réguliers.

De tous les fruits du Saint-Esprit, celui qui m'a le plus touché à cette fête, que je vous donne et que je tâche de prendre pour moi, c'est la paix, avec cette parole de Jésus-Christ : *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix* (1). L'effet de cette paix, c'est que vous demeuriez tranquille dans votre état, sans rien consulter davantage. Il n'y a point d'illusion; j'approuve tout ce que vous m'en avez exposé, même par rapport à moi. Agissez suivant les dispositions que Dieu vous donne, et ne craignez rien : la vérité vous répond par ma bouche, autant pour ce qui me regarde que sur toute autre chose; c'en est assez. Pour ce qui est de mes dispositions, vous n'avez pas besoin que je vous en explique d'autres que celle de vouloir faire jusqu'à la fin toutes les fonctions du bon pasteur : Dieu m'en fasse la grâce.

(1) *Joan.* XIV. 27.

Pour le voyage, je vous avoue que si j'eusse prévu qu'on dût aller à Paris, je ne l'aurois pas permis, ou j'y aurois apporté des restrictions. Néanmoins puisque la parole est lâchée pour les terres en général, je ne la révoquerai pas. A votre égard, ne contristez point madame votre abbesse; et si elle veut que vous la suiviez, obéissez. Quant à moi, je n'ai nul dessein bien fixe pour cette semaine, et je me conduirai suivant les lettres que je recevrai de Jouarre.

Il est vrai qu'il y a un édit du Roi, vérifié au parlement, qui soumet tous les monastères, même ceux qui sont en congrégation, aux évêques, d'une certaine manière; et qui est non-seulement de ce côté-là, mais en beaucoup d'autres points, très-avantageux à la discipline ecclésiastique. Je n'ai pas besoin de raisonner sur cela par rapport à moi : il me suffit d'avoir fait dans le moment ce que je devois, pour le temporel et pour le spirituel également. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 23 mai 1695.

LETTRE CCXXVI.

Sur l'union avec le divin Epoux, la tristesse que portoit cette religieuse dans son cœur, et ce que Dieu demandoit d'elle.

A la première commodité on vous enverra un exemplaire de l'ordonnance, pour madame de Harlay, que vous lui ferez tenir vous-même : je ne veux point qu'il paroisse que je la divulgue hors de mes limites.

Je n'ai remarqué dans saint Jean Climaque nul vestige d'oraison passive; je reverrai les endroits. Je suis bien aise, ma Fille, que vous soyez satisfaite du petit voyage à Trilpat. Je sentis de la peine, qui se termina en actions de grâces, en voyant les épouses de Jésus-Christ retourner en la maison de leur Epoux.

Ne soyez point embarrassée des sentimens que vous m'exposez : songez plus à vous unir au divin Epoux qu'à vous détacher des autres. Puisse la joie du Saint-Esprit triompher de la tristesse que vous portez dans le fond! Je crois pourtant qu'elle est selon Dieu, et qu'elle tient un peu du naturel et des infirmités.

Je ferai décrire les papiers ici, et ne puis à présent les envoyer. Quand Dieu me donnera ce que vous souhaitez que je vous donne, vous l'aurez. Communiez tous les jours dans cette octave : que nulle peine prévue ou imprévue ne vous en empêche. Ce que Dieu demande de vous, c'est la confiance et la dilatation du cœur. Vos papiers sont dans d'autres porte-feuilles, et ne tiendroient pas aisément dans ceux qui ne renferment que le courant. Mon neveu vous rend grâces, et vous salue, et tous deux, madame de Luynes.

On dit M. de la Trappe fort malade.

A Meaux, ce 1.er juin 1695.

LETTRE

LETTRE CCXXVII.

Il l'exhorte à établir sa confiance sur Dieu seul, et à dilater son cœur pour lui; et reprend les excès des nouveaux spirituels.

Vous me faites, ma Fille, très-grand plaisir de me témoigner les amitiés du père Soanen, et la grande satisfaction que vous avez et qu'on a à Jouarre, des excellens sermons de son neveu. Il m'a fait le plaisir de me l'amener à Paris, et je suis très-aise qu'il réussisse comme vous le dites. Je suis à présent si occupé, que je ne sais quand précisément je pourrai penser à vos questions. Je travaille néanmoins encore à la suite des Mystères, que je veux tâcher de mener jusqu'à un certain point : cela ne me coûte aucune application, et me délasse plutôt.

Tant que vous songerez à établir votre confiance sur vous-même, vous n'y parviendrez jamais. Je lisois hier de pieux vers de Gerson, dont le sens est : Je sais que les dogmes que je viens d'enseigner de la vie mystique sont très-véritables : mon ame les ressent, mon expérience en est le témoin; mais ce n'est point par-là que je serai glorifié : mon espérance est la croix de Jésus-Christ; sa grâce, et non pas mes œuvres. Dites à son exemple : Je vis à l'ombre de la grâce et de la miséricorde de Dieu, comme une plante qui croît dans la maison du Seigneur, qu'il nourrit de la pluie du ciel, et qu'il anime par la chaleur de son soleil, qui est Jésus-Christ.

J'ai lu les extraits de mes lettres que vous m'a-

vez envoyés, et celui que je reçois aujourd'hui revient beaucoup à ce que je viens de dire. Je ne souhaite point que vous vous tourmentiez à vous détacher de votre attrait; mais qu'en dilatant votre cœur à Dieu, vous l'ouvriez à tout ce qui peut venir de ses montagnes éternelles. Il y a beaucoup de mérite à se livrer à Dieu, à la manière que vous me marquez; et le véritable mérite est de suivre Dieu.

Il est vrai que le livre du *Chrétien intérieur* a été noté par une censure de l'inquisition à Rome. Je n'y ai encore rien trouvé de mauvais : mais en général les nouveaux spirituels outrent beaucoup les matières, et semblent vouloir enchérir sur les saints Pères; ce qui me fait beaucoup de peine. Je ne saurois vous rien dire de la Ferté-sous-Jouarre, ni de Jouarre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 juin 1695.

P. S. Aimable plante, olivier fécond et fructifiant, arbre chéri de celui qui l'a planté dans sa maison, qu'il regarde continuellement avec des yeux de complaisance, qu'il enracine par l'humilité, qu'il rend fécond par ses regards favorables, comme un soleil bienfaisant, dont il prend les fleurs et les fruits pour en faire une couronne à sa tête; croissez à l'ombre de sa bonté, et ouvrez-vous à ses bénignes influences. *Amen, amen.*

LETTRE CCXXVIII.

Sur un voyage de l'abbesse de Jouarre; sur le principe du mérite, et l'amour que nous devons à Dieu.

Je vous ai déjà dit, ma Fille, ce que je pensois sur le voyage de Soissons, et vous savez quel plaisir j'aurois d'en donner à madame votre sœur. Mais assurément ces visites d'abbesse à abbesse ne sont guère conformes à l'esprit de clôture; et, comme je vous ai dit, je ne dirai mot si on les fait sans me le demander; mais je ne les conseillerai pas si on me consulte. Je suis très-content, ma Fille, des dispositions que vous me marquez, et vous n'avez qu'à continuer dans cette voie.

Je n'ai rien du tout à ajouter à ce que je vous ai dit du mérite : le principe en est la charité, et le degré de l'un dépend de l'autre. Il est vrai que, toutes choses égales, l'état que marque Grégoire Lopez peut être plus méritoire par accident : mais dans le fond qui aime plus, mérite plus; l'amour étant toujours libre en cette vie. Il y a une belle sentence dans le bienheureux Jean de Dieu, qui est sur le réciproque de l'amour entre Dieu et l'homme : il dit que comme Dieu nous choisit librement, nous le devons choisir de même; et c'est à peu près ce que disoit saint Clément d'Alexandrie, que comme Dieu prédestine l'homme, l'homme aussi, en quelque façon, prédestine Dieu. Mais après tout la comparaison est fort imparfaite; puisque c'est Dieu qui commence, et que notre amour est un fruit du sien.

Demain nous allons tous en visite, moi d'un côté, mon neveu de l'autre, et mes grands-vicaires de l'autre. Je vais demain à Farmoutiers et aux environs, d'où je reviendrai quand j'aurai fait, et n'en puis dire davantage. Je passerai à Coulommiers, où la bonne sœur Subtil et ses sœurs apprendront volontiers de vos nouvelles. Je salue madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

P. S. On ne me parle plus il y a long-temps de madame de la Grange : je présuppose qu'on a toujours d'elle un soin égal. Je n'oublie pas madame Renard. Samedi le père Berard me rendit votre lettre, comme je partois pour Farmoutiers; ainsi je diffère la réponse.

LETTRE CCXXIX.

Sur les visites du prélat dans son diocèse, et ses dispositions dans ses travaux.

J'arrivai hier de Creci : j'ai été à Coulommiers, où j'ai accordé à ma sœur de Saint-Antoine ce qu'elle souhaitoit, et vous pour elle. Je m'en vais à Meaux à la conférence, et demain je retournerai en visite à une des extrémités du diocèse, où je demeurerai autant que les besoins des lieux le demanderont. De là je reviendrai encore à Creci, s'il plaît à Dieu; et voilà, ma Fille, tout ce que je puis prévoir de ma marche. Vos lettres portées à Meaux me seront fidèlement envoyées où je serai, et je vous prie de me mander la suite des voyages.

Je ne sens point du tout que j'aie rien de nouveau à vous dire sur ces peines, dont je vous ai souvent défendu de vous inquiéter : je vous le dis néanmoins encore. Il ne sera peut-être pas inutile que vous m'envoyiez ce livre ici, où je serai bien certainement, s'il plaît à Dieu, le vendredi après la saint Jean, et le samedi suivant toute la matinée. Priez Dieu de plus en plus pour les travaux dont il me charge; afin que je les subisse entièrement détaché de moi-même. Je le prie aussi qu'il soit avec vous, et je vous assure que je ne cesse de lui offrir les douces blessures de votre cœur. Ne rejetez point ses grâces; laissez-vous tirer où il voudra, et courez après ses parfums.

A Germigny, ce 17 juin 1695.

LETTRE CCXXX.

Sur des passages de saint Jean Climaque et de Cassien, concernant l'oraison de quiétude.

J'ai, ma Fille, reçu les paquets et le livre : je vous prie de le dire à nos chères Filles; et qu'occupé de plusieurs affaires, avant mon départ pour Creci, qui sera aussitôt après le dîner, je ne puis faire réponse qu'à mon retour.

J'ai lu votre lettre : vous eussiez mieux fait de lire le livre, et, sans hésiter, de m'en marquer tous les endroits; puisque je ne l'ai pas défendu, et pour cause. Je parlerai pour madame Viart. Madame de Jouarre arriva ici à minuit, et y demeura jusqu'à six heures du soir. Vous aurez vos versions : j'ai celle

de saint Siméon. Je ne puis dire précisément combien je serai dans le diocèse : il ne paroît pas que rien me presse avant le 15 ou le 16.

Tous les passages de saint Jean Climaque et de Cassien seront examinés dans mon Traité. Je ne puis vous dire autre chose en général, sinon que je n'y trouve pas jusqu'ici bien clairement l'oraison de quiétude, ni ces impuissances des mystiques nouveaux, même de ceux qui sont approuvés : cela dépend de plus hauts principes, qu'il seroit long de déduire. Tout ce que je puis faire quand j'en serai là, sera de vous envoyer mes écrits à mesure que je les ferai. Vous me citez saint Jean Climaque par nombres; je les lis dans l'original où ne sont point ces distinctions : il suffit de me marquer les degrés de son *Echelle* mystérieuse. Je bénis de tout mon cœur notre chère Sainte-Dorothée.

A Meaux, ce 25 juin 1695.

LETTRE CCXXXI.

Sur les voyages de l'abbesse de Jouarre, le silence du prélat à l'égard des questions de madame d'Albert, une prière qu'elle lui avoit demandée; sur les lettres de M. de Bernières; madame Guyon; et la manière dont on peut être trompé en jugeant des personnes.

Par votre lettre du 28 je vois, ma Fille, que madame de Jouarre étoit indisposée à Paris : il me tarde qu'elle finisse ses courses, qui commencent à mal édifier. Le Roi a dû être à Marli jusqu'à aujourd'hui, et madame votre sœur aura eu peine à voir

madame de Chevreuse; mais j'espère que cela se sera réparé au retour.

Je laisse à votre liberté de me dire, ou ne me pas dire, les peines qui ont rapport à moi; et je puis vous assurer, sans en savoir davantage, que vous n'avez qu'à toujours aller votre train.

Nos voyageurs de Soissons sont fort contens de madame l'abbesse, qui ne leur a rien dit que je sache sur la visite qu'elle espéroit. Il est vrai qu'elle a eu ce qu'il y avoit de mieux entre mesdemoiselles de Rohan; et je trouve madame de Soubise fort modeste, de se contenter de la petite qu'on vous a donnée. Les dix mille écus sont véritables.

Je suis toujours très-disposé à écouter Dieu sur votre sujet : mais quand on a résolu les principales difficultés, Dieu laisse dans le silence, et veut qu'on profite de ce qu'il a donné. Mon silence n'est donc point une punition de Dieu, mais une sage et ordinaire économie de sa grâce. Ce silence pourtant n'est pas bien grand, et je tâche de ne vous rien laisser d'indécis. Tout viendra en son temps, et il ne faut pas s'accabler d'écriture.

La prière que vous me demandez est en cent endroits de l'Ecriture, et très-nettement dans les oraisons de Primes, *Domine Deus, etc.* et *Dirigere, etc.* Pourquoi vouloir après cela quelque chose de particulier, et de moi? Puis-je mieux dire que l'Eglise? Au contraire, quand il y a des prières ecclésiastiques sur certains sujets, il y a de la foi et de la soumission à s'en tenir là. C'est peut-être pour cela qu'il ne me vient rien sur ce sujet, et que Dieu veut que je vous renvoie à l'Eglise.

Je continue de temps en temps les mystères : quand j'en serai à la Conception de notre Seigneur, je m'arrêterai, et j'enverrai ce qui sera fait, pour vous et ma sœur Cornuau. Voilà pour la lettre du 27.

Je vous renvoie le *Nunc dimittis* revu. Je ne suis guère content de beaucoup de lettres que vous m'avez envoyées de M. de Bernières. Outre les endroits marqués, j'y en trouve beaucoup d'autres très-suspects, surtout la manière dont il parle de l'indifférence pour les émotions de la sensualité. C'est bien fait de ne se pas trop roidir à faire des actes contraires; mais aussi d'en venir à dire que c'est l'affaire de Dieu, et non pas la nôtre; qu'un rien ne réfléchit pas, ne résiste pas; je ne puis consentir à ces expressions. Je dirois de même : un rien ne prie pas, ne s'unit pas, n'aime pas, ne se soumet pas; un rien ne s'anéantit pas; et voilà toute la piété réduite à rien, ou à des allégories sur le néant : cela peut conduire à de très-grands maux. Pour vous, ma Fille, vous êtes instruite sur ce sujet-là, et vous n'avez, sans vous arrêter, qu'à continuer dans ses peines ce que vous avez commencé; mais non pas à en venir jamais à ces expressions et sentimens de nonchalance. C'est la réponse à ce qui restoit de la lettre du père Berard. Je ne dis rien sur les attraits dont vous y parlez, parce que je les approuve.

Je n'ai point parlé pour raison à madame de Richelieu; c'est assez qu'elle ne m'ait parlé de rien. Je vous plains d'être si souvent distraite, et même quand vous écrivez. Songez bien, mais sans scrupule, si vous ne pouvez pas un peu vous affranchir

de cette captivité extérieure. Ce n'est pas le goût des souffrances, c'est la soumission à la volonté de Dieu qui les envoie, que je vous demande. Voilà réponse à la lettre du 24. Dans la lettre du 20, vous demandez s'il ne vaudroit pas bien mieux songer à la mort, que de recevoir ces touches qui occupent si doucement. Je réponds que non, et que la grande règle est de se laisser tirer au céleste Epoux.

Vous en dites trop en assurant sur le sujet de madame Guyon, que mon discernement est à l'épreuve de toute dissimulation. C'est assez de dire que j'y prends garde, et que je tâcherai de prendre des précautions contre toutes les dissimulations dont on pourroit user. On peut être trompé en deux manières, ou en croyant ce qui n'est pas, ou en ne croyant pas tout ce qui est. Le dernier peut arriver aisément; mais il faut prendre des précautions à toutes fins, pour empêcher qu'on n'induise les ames à erreur, par une mauvaise doctrine ou de mauvaises pratiques.

Je suis obligé aux bontés de madame de Harlay, et l'aurois été à ses lettres.

La vraie raison qui empêche mon Traité sur l'oraison d'aller aussi vite qu'on voudroit, c'est la délicatesse et l'étendue de la matière, et la multiplicité des occupations. Votre zèle pour ma perfection, en y comprenant la pénitence, me plaît beaucoup. Cette bonne fille ne m'a rien dit là-dessus : l'Ecriture m'en dit assez; et pour le reste, ni je ne le dédaigne, ni je ne le demande.

J'ai reçu une lettre de M. l'abbé de la Trappe : son mieux est bien foible. Le Roi lui a permis de

choisir un successeur dans sa communauté. Je ne puis rien dire sur mon séjour, ni sur mon départ : le dernier ne sera qu'à l'extrémité. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 1.er juillet 1695.

LETTRE CCXXXII.

Sur l'oraison de quiétude.

Monsieur d'Ajou m'a rendu vos billets : je ne trouve rien que de bon dans celui daté du dimanche, et vous pouvez suivre ces dispositions. Je vois quelque sujet d'espérer la venue de madame de Miramion, qui me déterminera d'aller à la Ferté, d'où je monterai la montagne.

Je verrai la version de la préface des psaumes. Je n'ai garde d'être contraire à l'oraison de quiétude, que j'ai si expressément approuvée, pourvu qu'on ne l'outre pas, comme on fait si souvent les bonnes choses. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 3 juillet 1695.

LETTRE CCXXXIII.

Sa vénération pour saint Bernard; et sur les véritables caractères de l'humilité.

Je pars aujourd'hui pour la Trappe. Avant mon départ, je vous donne avis de la réception de votre lettre du 14. Madame l'abbesse vous portera un

billet de moi. Je vous ferai rendre une ordonnance à mon retour.

Je vous fais, de très-bon cœur, la dernière réponse de saint Bernard; car, par la grâce de Dieu, je la porte dans mon fond; et vous m'avez fait grand plaisir de me la marquer dans ce saint. Elle me donne une nouvelle vénération pour lui, par-dessus celle que j'ai toujours eue très-grande pour sa très-pure et paternelle charité. Enracinez-vous dans l'humilité, par la foi et par le chaste et pur amour : c'est la source de la véritable humilité. Qui aime, s'oublie soi-même, et n'a garde de se compter pour quelque chose; puisqu'il s'est oublié, et ne se retrouve qu'en Dieu par Jésus-Christ. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille, à jamais.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

LETTRE CCXXXIV.

Sur la mort de M. de Morstein; sur une retraite; sur Jésus-Christ transfiguré, et sur l'abbé de la Trappe.

J'ai reçu la lettre dont vous êtes en peine. Vous ne doutez point, ma Fille, que je n'aie pris beaucoup de part à l'affliction de madame votre sœur, et à la vôtre. J'ai appris de M. de Chevreuse, que la fin de M. de Morstein a été précédée d'une vie si chrétienne, qu'on peut croire que Dieu le préparoit à ce dernier moment. Pour M. le comte d'Albert, lundi à six heures du soir que je quittai M. de Chevreuse, M. de Guiscard ne lui en écrivoit pas un mot, ne lui circonstanciant que ce qui regardoit M. de Morstein; et c'est ce qui lui faisoit

croire qu'il n'étoit rien de ce qu'on disoit de M. le comte d'Albert.

Je prie Dieu qu'il bénisse votre retraite. Vous trouverez dans les évangiles, et dans la seconde épître de saint Pierre, de quoi vous entretenir sur Jésus-Christ transfiguré. C'est en cet état où il paroît le plus beau des enfans des hommes, par l'anticipation de sa gloire, par le témoignage que lui rendent Moïse et les prophètes, et par l'invitation qui nous vient du ciel de l'entendre. Faites le sujet de votre retraite de l'évangile des dix Vierges : préparez-vous à entrer aux noces de l'Epoux, en disant avec saint Jean : *Venez, Seigneur Jésus, venez;* et le reste de la fin de l'Apocalypse, joint au chapitre 1er du Cantique des Cantiques.

M. l'abbé de la Trappe m'a donné cette lettre en réponse aux vôtres. Sa main droite est toujours ulcérée; mais il me paroît en état de vivre encore quelques années. Le repos où il va entrer contribuera à le conserver. Son successeur est un saint et éclairé religieux (*), qui a le don de la parole avec celui de l'exemple et de la conduite. J'ai été très-édifié du monastère des Clairets, où l'œuvre de Dieu avance sous la conduite d'une sainte et zélée abbesse. Ma santé est bonne; mais j'ai besoin d'un peu de repos à Germigny, où je vais. Je prie le saint Epoux d'être avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1695.

(*) Dom Zozime, à qui le Roi, sur la démission de M. de Rancé, et à sa prière, accorda le brevet de l'abbaye de la Trappe, le 20 janvier 1695. Ses bulles furent expédiées le 20 décembre de la même année, et il prit possession le 22 janvier de l'année suivante; mais il ne fut pas long-temps en place; car il mourut avant l'ancien abbé.

LETTRE CCXXXV.

Il lui donne différens avis sur son état et ses peines, et l'excite à la confiance en Dieu.

Continuez à suivre votre attrait : recevez sans scrupule les larmes que Dieu vous envoie. Laissez dire les hommes : écoutez Dieu ; écoutez Jésus : l'Epouse se réjouit à la seule voix de l'Epoux. Il est vrai que j'ai beaucoup estimé la vie de la Mère de l'Incarnation (*). Vous avez raison de vous en tenir à saint Augustin, qui ne connoît point ces abstractions. Il y a un sensible qui est bien profond et bien intime ; assurez-vous-en. Modérez l'oraison, ma Fille, quand vous vous sentirez foible ; Dieu l'aura fort agréable.

Si ces peines viennent, soumettez-vous à la volonté de Dieu, et laissez-lui le choix de ses contrepoids. Je le prie pourtant de les détourner ; et en même temps, je vous défends de vous laisser détourner de ce que vous avez à faire. Quand vous désirez de sentir plus de foi envers le mystère de l'Eucharistie, vous avez raison d'un côté ; dites seulement avec les apôtres : *Seigneur, augmentez-nous la foi ;* et avec cet autre : *Je crois, Seigneur ; aidez mon incrédulité ;* et laissez tout passer.

(*) Il est ici question de la *Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines en Canada,* que dom Claude-Martin, son fils, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et d'un mérite très-distingué, publia en 1677, en un volume *in*-12. Bossuet, dans ses ouvrages sur le quiétisme, témoigne beaucoup d'estime et de respect pour cette sainte religieuse.

Si vous connoissez en cette fille un grand progrès, avec une forte envie de se corriger, vous pouvez la recevoir. Mandez-moi ce qu'on a fait de la fille du père Antheaume. Ce Père me presse fort en sa faveur, et je voudrois lui faire plaisir; mais non pas faire mon affaire de cette réception.

Abandonnez-vous à l'amour et à toute l'étendue de l'attrait divin, avec une entière dilatation de cœur.

J'ai vu ici le père Soanen, et je l'ai arrêté à souper et à coucher à l'évêché : j'ai fait ce que j'ai pu pour le satisfaire.

Je ne trouve rien que de bien dans les sentimens que vous me marquez pour la confession, dans votre lettre de dimanche. Je ne vois pas qu'on puisse être dangereusement trompé, en consultant et suivant en simplicité son évêque. Encore un coup, suivez l'attrait, et laissez-vous tenir doucement en oraison autant qu'il plaira à Dieu, sans vous inquiéter du diable qui pourroit intervenir; mais assurez-vous en Dieu : on peut prétendre à tout avec Jésus-Christ, pourvu qu'on veuille l'aimer. Espérez en Dieu à la vie et à la mort. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 8 août 1695.

LETTRE CCXXXVI.

Sur l'usage qu'elle doit faire de ses peines; sur le désir qu'elle avoit qu'on offrît au prélat le siége de Paris qui étoit vacant; et sur madame Guyon.

J'APPROUVE fort que vous fassiez un compliment à madame de Harlay votre amie, sur la mort de

M. le marquis de Vieux-Bourg, qui étoit en vérité un aimable homme, et digne d'être regretté.

Dieu soit loué, ma chère Fille, et sa bonté adorée, sur la préservation de cette peine incommode et affligeante. Souvenez-vous, si elle vient, de l'offrir à Dieu pour tels pécheurs qu'il voudra : il a cela fort agréable, et qu'on souffre en charité et en esprit de communion pour ses frères.

Sur vos lettres du 10 et du 11, je vous avertirai fidèlement de tout ce que je saurai. Il y a toute apparence, et pour mieux dire toute certitude, que Dieu par miséricorde autant que par justice, me laissera dans ma place (*). Quand vous souhaitez qu'on m'offre, et que je refuse, vous voulez contenter la vanité ; il vaut bien mieux contenter l'humilité, et dire avec David sur cette petite humiliation, si c'en est une : *Bonum mihi quia humiliasti me* (1).

Le père Antheaume ne saura rien. Je ne connois pas assez cette fille pour me rendre son intercesseur auprès de Madame. J'honore fort le bon Père ; mais il ne la connoît guère plus que moi, et cela ne peut pas faire un engagement assez fort pour moi : peut-être tiendroit-elle la place de quelque plus digne sujet ; ainsi je m'en tiens là.

Assurez madame Renard de mon amitié. J'aurai soin de vous envoyer l'ordonnance de M. de Châlons (**), qui est à la vérité très-belle, très-sainte et

(*) On parloit de Bossuet pour remplir le siége de Paris, vacant par la mort de M. de Harlay.

(**) Louis-Antoine de Noailles, depuis archevêque de Paris et cardinal, qui publia cette année une ordonnance contre le quiétisme.

(1) *Ps.* CXVIII. 71.

très-intérieure : je vous renverrai aussi la mienne.

J'ai fait à l'égard de madame Guyon tout ce que demandoit l'ordre de la discipline : je ne juge point du cœur. Sa rétractation ne vous est point nécessaire ; elle paroîtra en son temps. Ne vous embarrassez point sur le quiétisme : vous êtes très-éloignée de cet esprit-là.

Il faudroit éviter sur les réceptions les crieries qui semblent vouloir imprimer des nécessités : ce sera une matière de visite.

J'ai vu ce matin le père Toquet, et j'ai fort combattu ses vues de la Trappe. Je lui ai dit ce que vous souhaitiez pour moi, qui est la nomination et le refus : il n'a pas paru éloigné d'un pareil souhait; mais au fond il ne convient pas.

C'est bien fait d'avoir mis fin à votre retraite, et je loue Madame de sa précaution. On peut aspirer à tout avec Dieu, pourvu qu'on soit soumis. Les dernières et les premières places à cet égard sont égales, et les premières se trouvent souvent dans les derniers rangs. Il n'y a rien que Dieu cache tant que les grandes grâces. Laissez Dieu le maître de ses touches, et priez-le de vous aider par les moyens les plus secrets, si c'est sa volonté. Il n'y a point de résolution à écrire sur votre retraite, si ce n'est celle de bien aimer Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1695.

LETTRE

LETTRE CCXXXVII.

Sur la réception d'une novice : qu'il faut faire le bien sans en attendre des hommes aucune récompense : avis propres à son état.

Je n'y fais pas tant de façons : j'ai, ma Fille, écrit tout simplement à madame l'abbesse que je ne connoissois pas assez cette fille pour prendre part à ce qui la regarde. J'en ai mandé autant à celles qui m'en ont écrit, non pour approuver ces grands bruits; mais afin qu'on ne pense pas que j'entre dans les desseins du père Antheaume, ni que ce Père pousse si loin de pures civilités. Je ne laisse pas de ressentir les égards qu'on a eus pour moi, surtout ceux de madame de Luynes et les vôtres. Laissez toutes deux discourir celles dont vous me parlez, et continuez à bien faire sans aucune récompense sur la terre du côté de celles à qui vous faites du bien; car c'est là où il faut espérer ce que dit le Fils de Dieu : *Il vous sera rendu dans la résurrection des justes* (1). Il ne faut jamais souhaiter la reconnoissance par rapport à soi; mais seulement par rapport à ceux qui la doivent.

Je suis bien aise de l'accroissement de cet esprit de retraite : quand Dieu change les dispositions, il ne laisse pas de bâtir sur le même fond. Il n'est pas besoin que vous méditiez beaucoup : exercez l'amour doucement et en toute simplicité, sans rien forcer, et sans vous troubler pour la cessation ou

(1) *Luc.* XIV. 14.

pour la continuation, et pour le renouvellement des dispositions qui ne sont pas essentielles à l'esprit de foi. Ne vous inquiétez non plus de ces goûts ou de ces dégoûts : tout est dans le fond, d'où il sortira ou demeurera concentré quand Dieu le voudra; et c'est assez.

Voilà l'ordonnance de M. de Châlons, et un autre exemplaire de la mienne : elles sont de même esprit, quoique différentes dans les manières.

Il passa hier à deux heures après midi un courrier, qui dit qu'il alloit porter de bonnes nouvelles à M. de Châlons : ce seroit un choix dont j'aurois une grande joie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 16 août 1695.

LETTRE CCXXXVIII.

Sur la nomination de M. de Noailles à l'archevêché de Paris; l'Instruction de Bossuet sur l'Oraison; la supériorité de Navarre, les qualités nécessaires pour trouver devant Dieu la paix.

Vous aurez appris, ma Fille, que la grande expectation du public sur l'archevêché de cette ville a été heureusement terminée par la nomination de M. de Châlons, dont je me suis beaucoup réjoui, non-seulement parce qu'il est mon ami intime, mais plus encore pour le grand bien qu'un tel pasteur apportera à tout le troupeau. Voilà vos appréhensions finies : pour moi je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement, et que tous mes souhaits sont accomplis. Il n'y a plus à douter, malgré tant de vains dis-

cours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié, dont votre saint monastère fait une des principales parties, et vous-même la première Fille de votre pasteur.

Je n'ai pas discontinué un seul moment de travailler à l'Instruction que j'ai promise, et que vous souhaitez sur l'Oraison : c'est une ample et délicate matière autant qu'elle est importante. Nous étions convenus ensemble que les articles dressés par nos communs soins, seroient publiés de même, sans nommer aucun auteur particulier.

La supériorité de Navarre vaut autant que la provisorerie de Sorbonne ; c'est-à-dire, rien du tout, qu'un titre d'honneur, et un soin de ces deux maisons, qui ne m'attache en aucune sorte à Paris.

Je suis ravi du bien que vous dites de cette religieuse : je crois qu'elle viendra dans le diocèse, où nous lui ferons faire ce qu'il faudra. Puissiez-vous être de celles qui sont formées par la grâce, pour trouver devant Dieu la paix et pour elles et pour les autres. Il en coûte bon, et on a besoin pour cela d'être ferme comme une muraille pour soutenir les assauts de l'ennemi, et d'avoir pour tous les pécheurs des mamelles que la charité remplisse. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 22 août 1695.

P. S. Aimez Dieu et le désert avec Jésus-Christ, avec ses anges et avec les bêtes sauvages.

J'irai tenir le synode, et vous voir bientôt après, s'il plaît à Dieu.

LETTRE CCXXXIX.

Sur ses attraits; le mérite de l'amour et ses différens états.

Il est difficile, ma Fille, qu'occupé autant que je le suis de la matière que j'ai à traiter, je puisse trouver tout le temps que je donnois autrefois à vous écrire. Je répondrai à tous vos doutes particuliers, en instruisant toute l'Eglise selon les lumières et la mesure que Dieu me donnera. Je crois aussi vous avoir donné tous les principes dans mes lettres; et entre autres choses, de vous avoir bien fait entendre que je n'ai jamais eu aucune vue de changer vos attraits, ni de vous en souhaiter d'autres : recevez-les donc. Je révère tout ce qui vient de Dieu, et n'approuve pas ceux qui veulent toujours rejeter ces délectations célestes.

Je ne suis pas persuadé qu'on mérite plus dans la privation et la sécheresse, mais qu'on mérite d'une autre sorte; et j'aime mieux qu'on s'occupe de l'amour saint, que du mérite qu'on acquiert en le pratiquant. Vous entendez bien l'abandon : exercez-le de même, et ne vous embarrassez point de M. Nicole, qui n'improuveroit pas votre abandon : en tout cas vous avez à écouter au dedans un autre maître.

On peut souhaiter l'attrait, comme on peut souhaiter l'amour où il porte : on peut souhaiter la délectation comme une suite et comme un motif de l'amour, et un moyen de l'exercer avec plus de persévérance. Quand Dieu retire ses délectations au

sensible, il ne fait que les enfoncer plus avant, et ne laisse non plus les ames saintes sans cet attrait que sans amour. Quand la douce plaie de l'amour commence une fois à se faire sentir à un cœur, il se retourne sans cesse, et comme naturellement, du côté d'où lui vient le coup; et à son tour il veut blesser le cœur de l'Epoux, qui dit dans le saint Cantique (1) : *Vous avez blessé mon cœur, ma Sœur, mon Epouse, encore un coup, vous avez blessé mon cœur par un seul cheveu qui flotte sur votre cou.* Il ne faut rien pour blesser l'Epoux : il ne faut que laisser aller au doux vent de son inspiration le moindre de ses cheveux, le moindre de ses désirs; car tout est dans le moindre et dans le seul : tout se réduit en la dernière simplicité. Soyez donc simple et sans retour, et allez toujours en avant vers le chaste Epoux : suivez-le, soit qu'il vienne, soit qu'il fuie; car il ne fuit que pour être suivi. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 25 septembre 1695.

LETTRE CCXL.

Sur les études des demoiselles dont elle étoit chargée; sur les chansons d'amour, et sur les jeux de hasard.

Madame du Chalard arriva ici hier tout à la nuit, et en est repartie à sept heures du matin. Je lui ai répondu sur tous ses doutes autant que j'ai pu, et j'ai été fort content d'elle.

(1) *Cant.* IV. 9.

Je vous charge volontiers de mes reconnoissances envers saint Ebrigisille, et j'attends encore de lui de plus grandes grâces. Je vais dimanche en visite à Nanteuil-le-Haudoin jusqu'à mardi. Il y a longtemps que vous ne me dites rien de madame de Luynes. Mon frère et toute la famille vous est bien obligé, et vous rend avec moi mille grâces très-humbles. Le religieux Prémontré dont vous me parlez n'a point rendu de lettre de vous : peut-être l'a-t-il fait rendre par quelque autre main. J'en ai reçu une du même sens que celle dont vous me faites l'exposé, et j'y consens de bon cœur, n'ayant rien qui me presse plus que d'annoncer à Jouarre la sainte parole.

Vous pouvez apprendre à ces demoiselles ce que vous savez d'arithmétique, de la carte et de l'histoire : le blason est moins que rien ; mais aussi on le peut apprendre en peu de temps ; et je ne haïrois rien tant qu'un attachement pour cela, où il n'y a que vanité. Il n'y a nul inconvénient à leur faire lire l'Histoire romaine, soit dans les originaux ou dans Coeffeteau. Pour le latin, vous pouvez ajouter aux lettres de saint Jérôme les histoires de Sulpice Sévère. Bannissez en toutes manières les chansons d'amour : ne souffrez pas qu'on nomme ce nom en votre présence : je vous donne toute liberté de vous servir de mon nom pour cela. Vous pouvez dissimuler quelquefois ; mais que ce soit dans l'intention de mieux frapper votre coup. Parlez humblement, mais franchement à Madame là-dessus : dites-lui que tout le monde n'est pas comme elle d'une innocence inaltérable : enfin n'épargnez rien pour cela ;

et, je vous prie, point de complaisance : je ne ferai jamais rien paroître. Notre Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1695.

P. S. On blâme dans les jeux de hasard le hasard même, pour ne point parler de la perte du temps, de l'attache, des passions, de l'avarice, qui règnent dans ces jeux; et il ne les faut en aucune sorte souffrir aux pensionnaires dans un cloître.

LETTRE CCXLI.

Il lui promet de lui continuer ses soins, et l'encourage dans ses bonnes résolutions.

Le paquet dont vous êtes en peine m'a été rendu, et la lettre de madame la duchesse de Luynes est brûlée. Je compte, ma Fille, de ne bouger d'ici dans toute la semaine prochaine, ni dans les premiers jours de la suivante. Commencez par-là vos petites courses. Nous écrirons ici tout ce qu'il faudra pour votre conscience. Je commencerai par prendre toute l'autorité de M. de Rouen, et ensuite j'agirai toujours comme étant votre propre prélat. Ainsi je ne changerai en rien du tout, et seulement on sera un peu plus loin : mais la grâce de Dieu ne s'éloigne pas, et son évangile marche.

Ma sœur Cornuau vous fera voir, et à madame votre sœur, la lettre que je lui écris sur ses vues. Aidez-la à se bien conduire. Je ferai ce qu'il faudra

avec madame d'Alegre. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Germigny, ce 8 octobre 1695.

P. S. Soyez ferme en notre Seigneur : ne vous faites point malade. Dieu disposera toutes choses; et, encore un coup, je ne vous manquerai en rien, s'il lui plaît.

LETTRE CCXLII.

Sur les dispositions de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et la vertu qui en découle; sur l'erreur des mystiques à l'égard des saintes délectations; et la cause des souffrances de l'ame dans l'opération où Dieu la délecte.

Vous voulez que je vous dise, ma Fille, ce que Dieu demande de vous, pour vous conformer à l'état où il vous met. Je vous réponds qu'avant toutes choses, il veut que vous continuiez, peut-être que vous augmentiez vos communions; et c'est visiblement où vous conduit cette union aux dispositions de Jésus dans l'Eucharistie. Il ne faut donc point adhérer à ceux qui veulent régler si précisément le nombre des communions à chaque semaine : ces règles des communautés ont de bons motifs; mais ne règlent pas les désirs des ames, ou plutôt les désirs de Dieu dans les ames mêmes.

Mais quelles sont ces dispositions de Jésus dans l'Eucharistie? Ce sont des dipositions d'union, de jouissance, d'amour. Tout l'Evangile le crie : Jésus veut qu'on soit un avec lui; il veut jouir, il veut

qu'on jouisse de lui. Sa sainte chair est le milieu de cette union : il se donne; mais c'est qu'il veut se donner encore davantage : *Se ipsum dabit, quia se ipsum dedit*, disoit saint Augustin (1). Il est le gage de lui-même : sa présence réelle sentie par la foi, est le gage de sa présence parfaite, lorsque nous lui serons semblables en le voyant tel qu'il est. Ainsi l'esprit de Jésus dans l'Eucharistie, c'est que l'union nous soit un gage de l'union, et accomplisse le mystère de l'amour ici en espérance, et là en effet.

Jésus-Christ nous a donné une vraie idée de ses dispositions dans l'Eucharistie, en nous rappelant cette vertu qui découloit de son corps sur ceux qui savoient le toucher comme il veut l'être; car il ne faut pas croire que cette vertu sorte seulement pour guérir les corps. Jésus-Christ est encore plus sauveur des ames : il en pique le fond; il y excite les saints désirs; il les unit à lui-même, et les prépare à une union plus divine et plus excellente; et tout cela est l'effet de la vertu qu'il portoit dans son humanité, et qui se dégage sur ceux qui le touchent avec foi.

Je ne m'étonne donc pas si en recevant dans l'Eucharistie, par la sainte chair de Jésus, et par son humanité unie au Verbe, cette divine vertu, on fond en larmes. Cette vertu émeut, attendrit, amollit le cœur qu'elle touche, et en fait couler comme le sang par les yeux. Ne vous arrêtez point à ceux qui accusent ces larmes de foiblesses : il y a des larmes semblables à celles d'un David, à celles d'un

(1) *Enar. in Ps.* XLII; *tom.* IV, *col.* 366.

Paul, à celles de Jésus-Christ même; et s'opposer au cours de telles larmes, c'est s'opposer à la doctrine de tous les saints. C'est bien fait alors avec l'Epouse sacrée, de tirer l'Epoux dans le désert, dans la maison de notre Mère, dans le secret des instructions de l'Eglise et de ses pasteurs, et de boire en sûreté sous leur conduite ces enivrantes douceurs.

Il est vrai que cette vertu dont Jésus est plein ne demande qu'à sortir; et ainsi, comme elle a choisi la divine Eucharistie comme le canal où elle se veut dégorger sur les ames, c'est lui faire violence que de retarder ses écoulemens en différant les communions. Ainsi, pour ôter en vous tout empêchement qui vous pourroit séparer de cette divine viande, je vous réitère les défenses que je vous ai faites de vous retirer de ce sacrement, et de la confession qui y prépare, par les craintes d'avoir consenti à certaines tentations, ou de ne les avoir pas repoussées par actes exprès et formels. Ne vous arrêtez à aucun péché quel qu'il soit, envie, jalousie, aversion, à moins, comme je vous l'ai dit souvent, que l'assurance d'y avoir consenti puisse être confirmée par serment avec une pleine certitude. Ne vous tourmentez point inutilement et très-dangereusement à faire ces actes exprès quand vous n'en aurez point la facilité, ni même quand vous l'auriez, lorsque Dieu vous demandera autre chose au dedans. Ne vous confessez jamais de ces peines que vous savez. Ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces anxiétés; mais dans la sainte liberté des enfans de Dieu, et d'une Epouse que son amour enhardit, livrez-vous aux opérations du Verbe, qui

veut laisser couler sa vertu sur vous. Elle aime les ames chastes; mais aussi elle les fait telles; et vous trouverez l'explication de cette chasteté des ames dans ces paroles de saint Pierre (1) : « Vous devez » purifier vos ames; et les rendre chastes par l'obéis- » sance de la charité, dans l'amour de la fraternité, » en se rendant attentifs à s'aimer de plus en plus » avec un cœur simple; renouvelés et régénérés » non d'une semence corruptible, mais d'une se- » mence immortelle, par la parole du Dieu vivant » qui demeure éternellement ».

Ne vous étonnez pas quand vous trouverez en vous-même des penchans contraires à la vertu, et ne concluez pas de là que vous deviez vous retirer de la communion, dont vous pourriez abuser. Gardez-vous bien de céder à cette peine; car c'est donner à la tentation ce qu'elle demande. Cherchez votre force dans l'Eucharistie, qui seule vous peut assujettir à la divine vertu, qui sort de Jésus pour imprimer en nous sa ressemblance. Laissez-vous heureusement enivrer du désir de cette union avec le plus beau, et en même temps le plus pur des enfans des hommes. Quand, accablée avec saint Bernard du poids de ses grâces, vous ne saurez où vous mettre pour les recevoir, dites-lui qu'il fasse en vous ce qu'il veut, et qu'il se reçoive lui-même. Portez vos infirmités corporelles et spirituelles avec Jésus-Christ, et mettez votre force dans sa croix, en écoutant ce qu'il dit au saint apôtre : *Ma vertu*, cette vertu, dont je suis rempli, et qui découle de moi, *se perfectionne dans l'infirmité* (2).

(1) *I. Petr.* I. 22. — (2) *II. Cor.* XII. 9.

Tenez pour certain, quoi qu'on vous dise, et qui que ce soit qui vous le dise, que les mystiques se trompent, ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les ames soient un état de foiblesse, ou qu'il leur faille préférer les privations, ou que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. Vous avez raison de dire qu'on ne trouve point tout cela dans saint Augustin; et on ne le trouve pas dans saint Augustin, parce qu'il ne l'a pas trouvé dans l'Evangile. La source du mérite, c'est la charité, c'est l'amour; et d'imaginer un amour qui ne porte point de délectation, c'est imaginer un amour sans amour, et une union avec Dieu sans goûter en lui le souverain bien, qui fait le fond de son être et de sa substance. Il est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter aux vertus et aux dons de Dieu; et saint Augustin a dit que « c'est de Dieu, et non pas de ses dons, » dont il faut jouir » : mais enfin il ajoute aussi que c'est par ses dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit de lui; et s'imaginer des états où l'on jouisse de Dieu par autre chose que par un don spécial de Dieu lui-même, c'est se repaître l'esprit de chimères et d'illusions. La pureté de l'amour consiste en deux choses : l'une, à rendre à Dieu tous ses dons comme choses qu'on tient de lui seul; l'autre, de mettre ses dons dans leur usage véritable, en nous en servant pour nous plaire en Dieu, et non en nous-mêmes.

Les mystiques raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec lui. La simplicité du cœur fait recevoir ces dons comme étant de Dieu, qui

les met en nous; et on aime à n'être riche que par ses largesses. Au surplus, un vrai amour ne permet pas d'être indifférent aux dons de Dieu. On ne peut pas ne pas aimer sa libéralité : on l'aime tel qu'il est, et, pour ainsi dire, dans le plus pur de son être, quand on l'aime comme bienfaisant et comme béatifiant; et tout le reste est une idée qu'on ne trouve ni dans l'Ecriture, ni dans la doctrine des saints.

Ajoutez à cette parole que vous rapportez de David : *Delectare in Domino, et ipse dabit tibi cogitationes cordis tui* (1); ces autres paroles du livre des Machabées, qui semblent être une plus ample explication de la courte sentence de David : « Dieu » nous donne un cœur pour le servir, et pour faire » sa volonté avec grand courage et une pleine vo- » lonté » : *Corde magno, et animo volenti* (2). De dire que cette grandeur d'un cœur courageux, et cette volonté pleine diminue le mérite, et nous rend moins agréables à Dieu, c'est dire que la chaleur leur diminue dans le midi.

Ces raffinemens dans la piété montrent qu'on la met dans des réflexions et dans des raisonnemens, et non dans la vérité, quoiqu'on s'en vante. Au surplus, j'approuve votre sentiment, de penser peu à ses mérites, pour deux raisons : l'une, comme dit saint Bernard (3), « que nous avons des mérites pour » mériter de Dieu, et non pour nous applaudir à » nous-mêmes »; l'autre, qu'en pensant à la grâce, qui est la source de tout mérite, on honore les mérites dans leur principe.

(1) *Ps.* XXXVI. 4. — (2) *II. Macch.* I. 3. — (3) *In Cant. serm.* LXVIII, *n.* 6; *tom.* I, *col.* 1506.

Ce qu'on souffre dans l'opération où Dieu délecte les ames, vient de l'un de ces trois principes : l'un, que les délectations ne sont pas pleines, et que l'amour qu'elles inspirent n'est pas jouissant; l'autre, que l'ame y est trop poussée au-dessus d'elle-même, ce qui n'est pas sans une secrète souffrance de la difficulté qu'on trouve à les suivre ; le dernier, qu'elles sont détruisantes, crucifiantes, anéantissantes, tendant, comme dit saint Paul (1), à la division de l'ame avec l'esprit, jusqu'aux dernières jointures et à la moelle des os. Il s'y mêle encore d'autres causes, comme sont le poids de la grâce même, et la conviction qu'elle porte de l'ingratitude de l'ame : mais en même temps que la grâce pèse, la grâce soutient aussi, et Dieu qui la donne d'en haut est en nous pour y soutenir ses propres efforts.

Quand vous vous sentez attirée à quelque chose d'intime, n'acquiescez point à la volonté ni de lire, ni de penser à autre chose, si ce n'est que la nécessité ou la charité le demande : autrement l'Epoux s'en ira, et vous aurez peine à le rappeler.

Je crois avoir répondu à vos demandes, et vous avoir expliqué ce que Dieu exige de vous. Réjouissez-vous avec Jésus-Christ, de ce qu'il est le plus beau des enfans des hommes, et souvenez-vous qu'il faut mettre parmi ses beautés, la bonté qu'il a de vouloir gagner les cœurs et les remplir de lui-même.

Je n'approuverois pas qu'au milieu des récréations, vous fissiez une autre oraison que celle qu'on doit toujours faire. Pour la retraite, tenez-vous-y

(1) *Hebr.* IV. 12.

autant que la tête la pourra porter, et prenez les relâchemens nécessaires à votre tempérament. Continuez à m'écrire : Dieu veut que vous vous assuriez par l'obéissance, et c'est par-là qu'il vous veut conserver la liberté où il vous demande. Je suis à vous en son saint amour.

A Germigny, ce mardi 12 octobre 1695.

P. S. Je n'ai pas le temps de relire. Je salue madame de Luynes, et le reste de nos chères Filles affligées, sans oublier ma sœur Cornuau.

LETTRE CCXLIII.

Sur les désirs dont Dieu ne veut pas l'accomplissement; sur la vie de sainte Catherine de Gênes, et le bonheur de la vie cachée.

Il m'est bien aisé de vous dire en général, ma Fille, pourquoi Dieu inspire aux ames tant de saints désirs dont il ne veut point l'accomplissement; car il nous a révélé qu'il leur donne en cela double mérite : l'un, de vouloir un bien; et l'autre, de se soumettre aux ordres de Dieu. De rendre compte du particulier, vous ne me le demandez pas, et je ne le puis.

Vous ferez votre retraite quand il lui plaira de le permettre, et je le prie d'accepter en attendant votre bonne volonté.

Que sert, ma Fille, que le monde sache la facilité ou difficulté que j'ai ou que je n'ai pas à la composition? Il me suffit de prendre les momens de Dieu, et de n'en perdre aucun de ceux qu'il me donne.

J'ai reçu la réponse de M. le duc de Chevreuse, conforme à ce que vous me mandez; mais dans le fond un peu étonné du changement de madame votre sœur.

La vie de sainte Catherine de Gênes est pleine de choses extraordinaires; mais simples et très-éloignées des nouveaux raffinemens, quoiqu'on se serve beaucoup de son autorité et de ses exemples.

Si madame votre sœur persiste dans le véritable désir de se cacher avec Jésus-Christ, elle est heureuse d'avoir refusé le prieuré. Je loue beaucoup les amitiés de madame la duchesse de Luynes; mais la vie cachée en Jésus-Christ vaut mieux que tous les bénéfices du monde. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 28 octobre 1695.

LETTRE CCXLIV.

Sur la fête de Noël; quelques affaires de Jouarre, et la communion.

J'ai pourtant toujours le même cœur. Il ne faut, ma Fille, attribuer mon silence qu'au peu de loisir. N'ayez point de regret d'être demeurée : je suis à vous et à Jouarre autant que jamais. Je vous verrai assurément après la fête, s'il plaît à Dieu : je souhaite que vous la passiez saintement. Dans quelle troupe des adorateurs voulez-vous que je vous mette? De celle des anges, ou de celle des bergers? Votre état vous appelle aux premiers : dites donc, avec ces esprits célestes, votre *Gloria in excelsis*. La simplicité des bergers vous tend les bras : allez avec zèle

zèle, et retournez avec joie en glorifiant Dieu dans la compagnie des autres.

J'ai vu madame de Chevreuse, et nous avons tout traité à fond : j'ai vu aussi le père Moret. J'ai dit tout ce qu'il falloit, et à qui il falloit. Sur ce qu'on a dit de madame votre sœur et de vous, nous en parlerons. Cette lettre n'est que pour vous dire que j'arrive.

Je ne me souviens point d'avoir reçu de lettre de madame de Lusanci qui demandât réponse, depuis une à laquelle j'ai assurément répondu, et qui en attendoit d'elle une seconde sur le sujet de madame sa nièce. Je vous prie de lui donner avis de ce messager, afin qu'elle ne perde pas cette occasion de me faire savoir ce qu'il lui plaira. Il me semble que c'est vous qui m'avez écrit que mademoiselle de Soubise avoit été attaquée de ce mal presque universel à Jouarre : je l'ai bien recommandée à notre Seigneur. J'aurai tout l'égard possible à Jouarre dans la capitation : nous serons tous accablés, et il faudra porter notre mal avec patience. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 16 décembre 1695.

P. S. Voici le principal : continuez vos communions, malgré tout ce que vous dites de vos infidélités. Dieu est fidèle et bon, c'est assez.

LETTRE CCXLV.

Sur les attraits de cette religieuse, et la meilleure disposition pour recevoir la confirmation.

J'écris à ma sœur Cornuau, dont la lettre presse. Je n'ai pas le loisir de chercher celle de madame de Lusanci. J'ouvre, et lis d'abord toutes les lettres; j'en brûle quelquefois, et ce sont celles qui ne demandent point de réponse : les autres entrent dans des porte-feuilles, avec lesquels elles me suivent partout, et je n'en laisse jamais au lieu d'où je pars. Je prendrai le premier temps libre pour y repasser, les revoir, et faire réponse.

Suivez vos attraits sans crainte dans chaque moment, et ne vous arrêtez point à M. Nicole, qui a ses manières de s'expliquer, où vous n'êtes point obligée d'entrer. Je travaille sans relâche; c'est tout ce que je puis dire.

La meilleure disposition pour recevoir la confirmation, est toujours de la regarder comme le remède à la persécution que le monde fait sans cesse aux enfans de Dieu, par ses exemples pervers, et surtout par ses coutumes et ses maximes tyranniques et corrompues, qui entraînent les ames foibles, c'est-à-dire, la plupart de celles qui vivent au milieu du monde. Cette tyrannie s'étend jusque dans la maison de Dieu, où quelquefois l'on n'ose pas même pratiquer ce qui est parfait; tant la coutume s'oppose à la vérité.

Vous recevrez de madame votre abbesse les or-

dres pour les pensionnaires qui devront être confirmées.

Il est vrai qu'on a dit au Roi ce que vous avez su; mais cela n'avoit rien de commun avec Villarseaux : ce sont de vieilles impressions de Port-Royal, dont on a peine à revenir; mais qui, Dieu merci, ne font aucun mal, si ce n'est de retarder le cours des grâces de la Cour, ce qui est souvent un avancement de celles de Dieu. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage : je crois que je vous verrai avant la Circoncision. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 20 décembre 1695.

LETTRE CCXLVI.

Que son état est bien différent de celui qu'il réprouve dans les quiétistes.

Je me suis bien souvenu, ma Fille, de l'état que vous m'aviez représenté : j'ai même trouvé la lettre. Je me suis souvenu aussi que déjà jusqu'à deux fois vous avez eu de pareilles dispositions, et cela revenoit par intervalle; mais foibles d'abord à comparaison de celles-ci, et peu durables : ainsi cet état ne m'a point surpris; vous y pouvez marcher sans crainte. Il ne faut point que mon livre vous en rebute : il est fait pour empêcher que l'on en abuse; mais on ne peut pas empêcher Dieu de tirer les ames à lui par les voies qu'il veut.

Je vous dirai, comme disoit saint François de Sales : Soyez active, passive ou patiente, comme Dieu voudra. Ce qu'on appelle cessation d'actes n'est

après tout qu'une concentration des actes au dedans. Laissez-vous conduire à Dieu. Tant que je ne vous verrai point indifférente à la damnation, vous ne serez point du nombre des quiétistes que je réprouve. Du reste, l'oraison de quiétude est une oraison en soi vraiment divine; et vous savez bien que loin de la rejeter, j'en ai donné les principes dans les livres VII et VIII. Vivez donc en paix. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Paris, ce mercredi, à la fin de 1695.

LETTRE CCXLVII.

Sur l'amour de la retraite; les entretiens touchant le prochain; les artifices de l'amour-propre; l'usage qu'on peut faire de certaines ruses innocentes; sur sainte Catherine de Gênes, et les goûts purement sensibles.

Vous avez bien fait, ma Fille, d'accepter l'emploi qu'on vous a donné, et vous le devez continuer tant que votre santé n'en sera point incommodée. L'amour de la retraite est quelquefois dans le cœur sans être sensible, et alors il n'en vaut que mieux; parce que c'est une partie de la retraite que la volonté soit si fort en elle-même, et l'ame dans un si grand recueillement, que les sens n'y entrent point. Si on vous eût donné les novices, il eût fallu accepter avec soumission : maintenant tenez-vous en repos.

Il n'y a rien eu dans le fond en l'affaire de Villarseaux, qui doive peiner votre conscience. Si vous n'avez pas agi dans tout le degré de perfection que Dieu demandoit, c'est que vous êtes une créature

foible et pécheresse ; et il n'y a point à s'en étonner. Humiliez-vous; ne vous découragez pas, et n'y pensez plus. Quand vous avez agi et parlé dans les momens selon les mouvemens de la conscience, ne vous inquiétez plus : l'amour-propre, que vous craignez tant, excite ces inquiétudes, et veut être trop assuré d'avoir bien fait : mais la vraie charité abandonne tout à Dieu.

Pour ce qui est des entretiens sur le sujet du prochain et de ses défauts, la règle certaine est de n'en parler qu'à ceux à qui il est utile de le faire, ou pour leur faire connoître une vérité par un exemple, ou pour aviser avec eux aux moyens de corriger ceux qui manquent, quand leur avis y peut être utile.

La règle de saint Augustin, sur le désir qu'on soit content de nous, est bonne et très-suffisante. C'est une espèce d'amour-propre de tant raisonner sur l'amour-propre. L'amour-propre veut paroître éclairé sur la découverte qu'on fait des vices de l'amour-propre, où il trouve une pénétration qui le satisfait. J'aime mieux une espèce d'oubli de soi-même, que la déploration des fautes de son amour-propre; et cet oubli ne nous vient que lorsqu'on est plein de Dieu.

Je ne conviens point du tout qu'on ne puisse pas, quand la prudence et la nécessité le demandent, faire des actions, d'où il arrive que le prochain soit trompé; par exemple, une fausse marche pour se dérober à l'ennemi. Si le prochain est trompé, alors c'est sa faute. Pourquoi précipite-t-il son jugement? Que ne veille-t-il si c'est un bien? Pourquoi est-il

injuste si c'est un mal? Pourquoi est-il curieux, et veut-il savoir ce qui ne lui convient pas? Vous n'êtes pas obligée de lui découvrir votre secret ou celui de vos amis. Que ne se tient-il dans ses bornes? A la vérité je ne voudrois pas faire finesse de tout, ni se déguiser à tout moment; car c'est prendre un esprit artificieux : mais quand il y a raison et nécessité, je n'hésiterai pas à aller d'un côté où je ne veux pas continuer d'aller; à prendre un habit qui me fasse méconnoître, et à éluder la poursuite d'un ennemi. Il n'en est pas de cela comme de la parole, qui est l'expression naturelle de la pensée, et ne lui doit jamais être contraire. Les autres signes sont équivoques; et pour la parole même, on peut substituer des expressions générales à des expressions précises. Ce n'est point tromper le prochain; et s'il se trompe en précipitant son jugement, c'est sa faute, et non pas la vôtre. Les auteurs que vous m'alléguez outrent la matière : saint Augustin l'a poussée jusqu'où il falloit aller, et il n'en faut pas davantage. Quelqu'un s'est-il avisé de blâmer ce chrétien (*) qui prit l'habit d'une fille, ni la fille qui prit l'habit de ce jeune chrétien? Néanmoins ils trompoient l'attente des brutaux, qui espéroient toute autre chose que ce qu'ils trouvèrent. Il faut aimer la vérité; mais la vérité elle-même veut qu'on la cache par des moyens innocens à ceux qui en abusent, et à qui elle nuit.

(*) Il se nommoit Didyme, et la fille Théodore : il lui donna son habit et prit le sien, pour la faire évader du mauvais lieu où elle avoit été conduite par ordre du juge, et où sa pudeur couroit les plus grands risques. *Voyez* les Actes de cette histoire, dans Bollandus, et dans les *Actes des Martyrs* de dom Ruinart.

Vos sentimens sont justes sur les écrits des païens et des écrivains profanes. A force de craindre l'orgueil dans la lecture des grands ouvrages des saints, on en viendroit à le craindre encore dans la lecture de l'Ecriture et des paroles de Jésus-Christ. Il faut marcher en simplicité. Il y a quelquefois un grand orgueil à craindre tant l'orgueil : il se faut familiariser avec son néant; et quand après on s'élève, c'est sans sortir de ce fond.

Madame de Sainte-Gertrude entre dans de bons sentimens.

Il est vrai qu'il y a des états fort conformes à celui des ames du Purgatoire, et Dieu y jette certaines ames : il l'en faut louer. Saint François de Sales tenoit pour indifférent de faire les choses avec attrait ou sans attrait. Il y a toujours un attrait caché qui se fait suivre : le tout est d'aimer, c'est-à-dire, de se conformer à la volonté de Dieu. Aimer Dieu sans savoir pourquoi, ou plutôt sans sentir pourquoi, et sans le savoir distinctement, est un bel amour. J'approuve fort le passage qui transporte notre cœur de l'amour du corps naturel de Jésus-Christ à l'amour de son corps mystique.

La pensée de saint Bernard est ravissante. Le goût que sainte Catherine de Gênes trouve si mauvais, est un goût qui, en s'occupant de soi-même, nous désoccupe de Dieu. Cette sainte est toute pleine du vrai goût de Dieu : mais Dieu qui le lui donnoit lui apprenoit à s'en détacher, c'est-à-dire, à n'y mettre pas sa félicité, mais en Dieu. Ces raffinemens sont bien délicats; et quoique Dieu les inspire à certaines ames, celles qui prennent bonne-

ment et plus simplement les choses ne valent pas moins. En général, on peut dire que les goûts purement sensibles sont bien dangereux : mais quand le goût se trouve dans l'endroit où se trouve aussi la vérité, il est bon et désirable, et il ne faut pas s'en défier.

Je suis revenu en bonne santé; puisque vous voulez le savoir. Je ne prévois point d'affaire qui empêche mon retour au commencement du carême. Je n'ai point encore marqué le jour du départ; mais il sera dans peu.

Je trouve très-bon que vous fassiez des traductions : cela ne vous retirera point de l'esprit d'oraison; non plus que l'emploi où l'obéissance vous engage, et où je vous en donne le mérite. Je salue madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 2 janvier 1696.

LETTRE CCXLVIII.

Sur les conversations qui ont pour objet les défauts du prochain; et sur la réception des novices.

Je ne puis absolument excuser de quelque péché ces conversations sans nécessité sur les défauts du prochain, quand on ne les mettroit qu'au rang des paroles inutiles : mais ces péchés ne sont pas d'une nature à annuler les confessions; et il suffit en général de vouloir toujours mieux faire, et ne cesser jamais de se corriger. Tenez-vous-en là, sans questionner davantage : car, ma Fille, il ne faut pas que la vérité vous soit un piége pour réveiller vos scru-

pules. Il se peut même qu'il y ait plus de nécessité qu'on ne pense à s'entretenir un peu des choses où l'on doit prendre un intérêt commun, et où il faut savoir les sentimens des autres. Tout cela se doit prendre bonnement; et le scrupule est un plus grand mal que ce mal-là, quel qu'il soit. En voilà assez pour vous calmer pour tout le reste de vos jours.

Il est impossible de rien décider sur les réceptions sans voir les choses soi-même : tout dépend des circonstances particulières qu'on ne peut voir que de près. Mettez-vous donc devant Dieu; pesez tout en sa présence, et faites sans scrupule ce qui vous paroîtra le meilleur. Je vous dirai en général que le seul soupçon ne suffit pas pour exclure; mais qu'il faut qu'il soit fondé sur des faits, ou sur une exquise connoissance de l'humeur de la personne dont il s'agit.

Vous n'avez pas eu raison en ces matières de déférer à ce qu'on vous a dit que j'approuvois. J'approuve tout en général : en particulier, je n'approuve ni n'improuve; mais je laisse agir chacun selon ses lumières. Il en est de même du choix de madame de Saint-M***. Je crois qu'elle a de la bonne volonté; mais je connois bien qu'elle auroit besoin elle-même d'un bon noviciat, que Dieu peut-être lui fera faire avec celles qu'elle conduira. Je crois qu'en lui parlant avec charité, et sans prendre aucun avantage, on lui peut être fort utile.

J'ai toujours trouvé les communautés trop délicates sur les avertissemens généraux. Je ne me serois pas aisément résolu à parler aux particulières, qui

souvent rapportent mal ce qu'on leur dit. Il vaut bien mieux parler franchement, puisqu'aussi bien tout se dit, et qu'on sache ce que vous pensez.

Je ne sais si l'on a ici le *Traité de la Communion sous les deux espèces;* il faudra s'en souvenir à Paris.

J'avoue que les novices ne doivent point avoir un esprit plaintif : mais aussi il faut avouer que quand tant de gens leur parlent et les reprennent, il est naturel que, ne sachant plus par ce moyen à quoi s'en tenir, elles souhaitent de sortir de cet embarras. Ce seroit un raisonnement bien creux et bien détourné, que d'aller fonder sur cela une exclusion.

J'ai lu la lettre que madame de Harlay vouloit que je visse, et j'en avois déjà vu autant en d'autres mains. Ne diminuez point vos communions; mais au contraire plus on vous occupe au dehors, plus vous devez au dedans chercher Jésus-Christ avec toute l'avidité d'un cœur affamé. Si vous aimez la vérité, la vérité vous délivrera, et vous serez vraiment libre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 6 janvier 1696.

LETTRE CCXLIX.

Sur la soumission, l'amour de Dieu et la confiance.

Je commence, ma Fille, par me réjouir de votre meilleure disposition. J'espère que Dieu me fera la grâce, si je suis au monde, de vous introduire à la porte du ciel.

Pour réparer toutes vos fautes dans votre maladie, priez Dieu qu'il vous fasse la grâce, non de

sentir ou d'apercevoir votre soumission et conformité aux ordres de Dieu, mais de l'avoir en effet. Aimez Dieu plutôt que de vous inquiéter si vous l'aimez ; et réparez le défaut d'aimer, en aimant plutôt qu'en vous affligeant de ne pas aimer. Demeurez ferme à ne vous confesser pas de ces peines, fussiez-vous aux portes de la mort. Tout est assuré pour vous, si vous conservez la confiance absolue en la divine miséricorde. Laissez-vous sauver par pure grâce. Communiez le plus tôt que vous pourrez.

Vous me faites une agréable peinture de l'endroit de l'infirmerie où vous étiez. Je suis bien content de votre infirmière, et de ce que vous l'êtes. Je suis en esprit avec vous ; je prends part à vos feux de joie. Priez Dieu que l'augmentation de ma charge tourne au salut du troupeau nouvellement réuni : je fais ces vœux pour Jouarre autant ou plus que pour Rebais. Je suis bien aise des réceptions. Je vous louerai toujours beaucoup de parler franchement à madame votre abbesse : je souhaite que tout le monde en fasse autant. J'avoue que je suis bien aise de ma sœur Baubé. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 25 janvier 1696.

LETTRE CCL.

Sur les souffrances ; le principe de l'amour de Dieu en nous ; la récitation du Bréviaire ; l'affaire du prélat avec l'abbaye de Rebais.

Ayez courage, ma Fille ; votre cher Epoux ne vous a point abandonnée dans votre maladie : s'il

vous a fait participante des détresses de sa croix, vous n'en aurez par-là qu'une plus intime société avec lui. Continuez vos communions, sans même aller à confesse. Tant que vous serez renfermée, Notre Seigneur vous aidera : mettez toute votre assurance en sa bonté. Il est vrai qu'il est lui-même l'amour, et que s'il ne se donne, on n'aime point : mais il sait se donner sans qu'on le sache : il ne faut que s'abandonner à lui ; tout ira bien. Vous n'êtes point obligée à vous entendre vous-même quand vous récitez le Bréviaire, surtout dans l'office du chœur, et avec votre dureté d'oreille ; mais seulement de prononcer articulément et rondement.

On décrit mon Traité de l'Oraison : je ne perds pas un moment de temps. Ne m'en demandez pas davantage ; mais demandez tout à Dieu pour moi dans un ouvrage de cette importance.

A Paris, ce 31 janvier 1696.

P. S. Dieu daigne donner son repos à la bonne mère Gabriel; je la lui recommanderai avec affection.

Je n'attaque point l'exemption du monastère de Rebais. Les paroisses me sont soumises par le concile de Trente : je rends le prix de la juridiction aliénée. Tout se fait dans l'ordre; mais les moines voudroient bien qu'on eût peur, et qu'on les crût assez puissans pour remuer Rome, comme quelques-uns sont assez malins pour le vouloir. Vous voyez bien que je ne parle pas de tous : leur général les désavoue; et cette bulle est une chose manifes-

tement surprise, dont le Pape ne sait rien du tout. J'en ai rendu compte au nonce, qui n'en a nulle connoissance, et n'approuve pas que l'on commette aussi mal-à-propos le nom du Pape.

LETTRE CCLI.

Sur les infirmités de cette religieuse, et les faux bruits qu'on répandoit du mécontentement de Rome à l'égard du prélat.

Je prie Dieu qu'il guérisse vos yeux. Si notre Seigneur vouloit y laisser tomber une goutte de son sang, ah! la vraie lumière y luiroit aussitôt. Je ne puis partir d'ici que la semaine prochaine : je vous verrai le plus tôt qu'il sera possible; mais je ne puis assurer que ce soit avant le jubilé. Je suis tout à vous par le cœur; mais les temps ne sont pas en notre pouvoir. A toutes fins tâchez d'exposer vos peines par écrit : j'enverrai querir votre lettre aussitôt que je serai à Meaux.

Mon neveu est aujourd'hui parti pour Lyon, pour Marseille, et enfin pour Rome, où il passera avec M. le cardinal nonce.

On recommence à dire que je suis fort brouillé avec Rome, et que le Pape à écrit un bref très-fort au Roi contre moi. Cependant loin de cela, M. le cardinal de Janson m'écrit, par le dernier ordinaire, qu'on ne parle point du tout à Rome de cette affaire, qu'on veut être si grande. Il est vrai que le Pape a écrit un bref au Roi, où il n'est parlé de moi ni directement ni indirectement. Ainsi je n'ai, Dieu merci, aucune affaire de ce côté-là ni

d'aucun autre, qui me regarde; et si je suis arrêté, c'est par toute autre chose.

Que je suis aise de la convalescence du père Toquet! Dieu nous conserve un trésor. Nous vous porterons *l'Instruction du Jubilé*, que vous connoissez, augmentée et imprimée, avec la *Communion sous une espèce*. Je prie notre Seigneur d'être avec vous.

A Paris, ce 11 février 1696.

LETTRE CCLII.

Sur certains états par lesquels Dieu fait passer les ames, pour les porter à s'abandonner entièrement à lui; et sur un commandement qu'elle désiroit qu'il fît au mauvais air.

Je souhaite, ma Fille, que madame la prieure reçoive la bénédiction et la consolation que vous pouvez lui donner par cette lettre. En l'état où elle est, lorsque Dieu permet ces agitations, c'est qu'il veut pousser les ames en renonçant à tout appui propre; et sur ses œuvres, de rejeter sur Dieu tous leurs soins, même celui de leur salut, dans la ferme foi qu'il a soin de nous: ce qui n'est pas un abandon, tel que le veulent les quiétistes, à être sauvé ou damné, à Dieu ne plaise; mais au contraire dans la volonté de jouir de Dieu, d'abandonner à sa grâce un si grand effet; parce qu'encore qu'il ne veuille pas nous sauver sans nos bonnes dispositions, il est maître à chaque moment de nous les donner; et en faisant ce qu'on peut, se livrer à lui comme à celui par qui nous

faisons ce que nous pouvons. Dites donc à cette bonne mère, si cette lettre la trouve encore au monde, qu'elle se souvienne de ce qu'autrefois je lui ai dit sur ce sujet-là, et dont elle parut être contente, et qu'elle mette uniquement son repos en Dieu.

Prenez pour vous le même conseil, à la vie et à la mort. Gardez soigneusement cette lettre; et lisez dans le livre *du Bien de la Persévérance*, de saint Augustin, chapitre VI, le lieu qu'il y apporte de saint Cyprien, pour montrer qu'il faut tout donner à Dieu; et encore le XXI, où il nous apprend que le vrai moyen d'espérer en Dieu, c'est de perdre jusqu'au fond toute espérance en soi-même.

Quant au commandement que vous voulez que je fasse au mauvais air, votre affection vous trompe : Dieu n'a point donné cette autorité à ses ministres. Et qui suis-je pour entreprendre de si grandes choses? Je fais néanmoins ce que je puis, en vous ordonnant de conseiller à Madame de faire faire une aspersion d'eau bénite par toute la maison; afin de chasser toute la puissance de l'ennemi. Faites faire en particulier cette aspersion dans votre chambre; tout ira bien.

Quant à moi, je vous confirme que le Roi n'a eu à me parler d'aucune affaire, petite ou grande, qui me regardât : je n'ai même nulle part à ce qui se fait avec les moines sur le sujet de la bulle. On n'a garde de soutenir à Rome ce qu'ils désavouent : on n'y aime pas trop les exemptions, dont on commence à voir les abus : on n'y songe plus seulement que celle de Jouarre ait été. Voilà des vérités

que vous pouvez dire et écrire à qui vous voudrez. A vous en la charité de notre Seigneur.

A Paris, ce 18 février 1696.

LETTRE CCLIII.

Sur les distractions, la sécheresse, les bontés de Dieu sur les ames, la réitération du saint Viatique; et sur les visites.

Portez, ma Fille, vos distractions avec patience; c'est prier que d'être distrait de cette sorte. Recevez ce que Dieu donne. La sécheresse est fort bonne dans les actes de piété; car ils sont dans la suprême partie, et fort au-dessus des sens.

Je me réjouis des saintes dispositions que Dieu commence à mettre dans l'ame de mademoiselle de Guimené. C'est un grand don de Dieu, dont elle doit être fort reconnoissante. La lecture que vous lui faites de l'Ecclésiaste est fort propre à l'attrait par où Dieu la prend : elle recevra d'autres grâces. Encouragez-la, et l'assurez de mes prières. Les bontés de Dieu sur les ames sont inestimables; et il faut bien savoir profiter de ses premiers dons, qui sont le fondement de toute la suite.

L'aspersion de l'eau bénite sera bonne, en quelque manière qu'on la fasse; et je m'en remets à la prudence de Madame, que je vous prie de saluer de ma part, et de la bien assurer de mes très-humbles services.

J'ai prié Dieu pour vos yeux, et j'espère de sa bonté qu'il en accordera la guérison à votre foi.

Je loue Dieu de m'avoir donné la pensée de vous exhorter

exhorter à vous laisser sauver par grâce. Ces choses qu'on dit en passant sont des traits qui viennent de lui, et qui de ce côté-là font un grand effet.

Madame du Chalard doit me faire parler de son affaire : j'en prendrai tout le soin possible.

Je chargerai M. Ledieu de me faire souvenir du livre que vous demandez, aussitôt que nous retournerons à Paris.

On peut bien réitérer le viatique au bout de neuf ou dix jours, surtout dans les maladies de langueur, et lorsqu'il y a eu quelque relâchement : mais pour communier deux fois en un jour, on ne le doit permettre en aucun cas : à chaque jour suffit son festin. C'est douter de la vertu de l'Eucharistie, que d'en multiplier la réception avec trop d'empressement. Il n'y a point de commandement divin de communier en forme de viatique : c'est une ancienne et sainte institution ecclésiastique.

Quand on vous demande si vous avez quelque chose contre ceux envers qui vous vous confessez de n'être pas bien disposée, répondez que vous tâchez d'étouffer tous les ressentimens, ou que vous le souhaitez, et passez outre sans scrupule.

La lettre que j'ai reçue de ma sœur des Séraphins étoit, ce me semble, une réponse à celle que je lui avois écrite sur la mort de madame sa sœur, ou sur quelque maladie : je lui écrirai à la première occasion.

J'enverrai savoir des nouvelles de M. de Senez (*).

(*) Jean Soanen, né à Riom en 1647, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et prêcha avec beaucoup de succès. Louis XIV le nomma à l'évêché de Senez en 1695. Ayant été l'un des quatre

Je suis fort peu régulier en visites, ou plutôt je suis assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse; parce qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dédain, ni par indifférence; et moi je me garantis d'une perte de temps infinie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 25 février 1696.

LETTRE CCLIV.

Qu'on n'est pas obligé de spécifier certaines circonstances dans la confession; quelle est la gloire de Dieu que nous devons désirer : comment le prélat a été reçu à Rebais.

Il n'y a point d'obligation de spécifier la circonstance du dimanche et d'une fête : il est bon de le faire quand on est instruit, sans inquiétude pourtant, et du moment qu'on y tomberoit. Il vaut mieux laisser là cette circonstance, qui n'est pas absolument nécessaire, et ne doit faire de peine à qui que ce soit. On n'est non plus obligé de spécifier qu'on a ouï la messe en mauvais état, même aux jours d'obligation; parce que, comme vous dites fort bien, le confesseur doit présupposer qu'on a durant ce temps ouï la messe, quand on ne lui confesse pas le contraire. Comme l'expression de ces circonstances n'est pas nécessaire, il ne sert de rien

évêques appelans de la constitution *Unigenitus*, il publia à cette occasion une Instruction pastorale, qui fut déférée au concile d'Embrun, en 1727. Ce concile la condamna, et suspendit M. Soanen de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales. Le Roi l'exila à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où il mourut le 25 décembre 1740. (*Edit. de Vers.*)

de marquer le moyen d'y suppléer. Voilà, ma Fille, vos doutes bien précisément résolus.

Par le peu que j'ai entretenu ce bon et docte religieux, j'ai reconnu qu'il lui manquoit un degré de précision et d'exactitude. Ce qu'il a prêché sur la communion spirituelle n'a nulle solidité, quoiqu'il puisse l'avoir pris dans de bons auteurs, mais en cela alambiqués. Notre Seigneur soit avec vous. Vous pouvez communiquer cette réponse à quiconque en aura besoin, mais sans scandaliser ce bon Père.

A Meaux, ce 14 avril 1696.

P. S. Je prie, et je prierai Dieu qu'il confirme en vous les bonnes dispositions que vous me marquez sur la mort. La gloire de Dieu que nous devons désirer, est la sanctification et la glorification de Jésus-Christ dans ses membres.

Vous pouvez dire, et il est vrai, que j'ai été reçu à Rebais de tout le clergé et de tout le peuple, comme Jésus-Christ même. Les religieux, après avoir un peu chicané sur la manière de me recevoir, ont obéi à mes ordres, et m'ont reçu en corps à l'entrée avec la croix, l'encens et l'eau bénite. Le prieur, revêtu à la tête, m'a fait une harangue latine, respectueuse et pieuse. J'ai donné avant la messe la bénédiction solennelle. Le prieur et le sous-prieur ont reçu avec soumission la permission de confesser; et leur général l'a approuvé.

Ne recommencez aucune confession; n'y ajoutez rien; demeurez en repos. Ma santé, dont vous voulez que je vous informe, est fort bonne, quoique j'aie communié de ma main presque tout le peuple,

et confirmé mille à onze cents personnes. J'ai prêché cinq ou six fois en deux jours; ce qui n'a pas empêché que je ne prêchasse hier, et que je ne prêche dimanche et le jour de Pâque. En voulez-vous davantage? Je salue madame de Luynes. Dieu soit avec vous.

LETTRE CCLV.

Sur le sacrifice de sa vue, la récitation du Bréviaire, etc.

Je ne manquerai pas, ma Fille, de dire à M. votre frère ce que vous demandez. J'entends bien que sacrifier sa vue, c'est sacrifier plus que sa vie en un certain sens; mais il n'en faut pas moins faire le sacrifice. Dieu n'a pas besoin de votre consentement pour faire sa volonté, et il y faut acquiescer quelle qu'elle soit : j'espère pourtant.

Je vous ai dit et redit que vous ne devez point vous tourmenter ni à dire les Psaumes que vous ne savez point par cœur, ni à vous faire lire les leçons de votre Bréviaire; et cependant vous me faites encore la même demande : à la fin vous deviendrez aussi raisonnante que madame du Mans.

Laissez voir les vers, avec le même secret, à mesdames du N***, de Lusanci, et de Rodon si elle en a entendu parler, même à madame la Guillaumie : permettez-en la lecture à ma sœur Cornuau tant qu'elle voudra. Dieu veut que vous soyez unies ensemble d'une manière surnaturelle, et autant inséparable qu'épurée : je le connois.

Je pourrai passer à Jouarre allant à Rebais, le lundi de la Pentecôte; mais comme un éclair. Je crois à

présent mon neveu passé; je n'en ai point de nouvelles depuis le 30 : priez pour lui. Je vous remercie de toutes vos bontés. Je salue votre secrétaire de bien bon cœur.

C'est mal fait de demander à Dieu de vous ôter des désirs, sous prétexte qu'il ne veut pas toujours qu'on les accomplisse dans toute leur étendue. N'est-il pas le maître et du pasteur et du troupeau, et ne sommes-nous pas en sa puissance nous et nos paroles? Notre Seigneur soit avec vous.

Le lundi, 14 mai 1696.

LETTRE CCLVI.

Que la maladie n'est point un obstacle à la perfection de l'oraison.

J'ai envoyé votre lettre à la Trappe. J'aurai soin, ma Fille, de vous faire porter les livres que vous demandez. Un directeur qui croit la maladie un obstacle à la perfection de l'oraison, ne sait pas que la perfection en est dans le *Fiat voluntas tua*. J'entrerai dans votre neuvaine, et j'y dirai la messe que vous souhaitez dès demain, s'il plaît à Dieu. Vous devriez en faire une à sainte Fare, qu'on réclame tant pour les yeux.

Je ne demande point maintenant de qui sont les vers que j'ai trouvés dans votre lettre du 21 : je suis déjà bien assuré qu'ils ne sont point de madame de Sainte-Gertrude. Je les attribue à madame votre sœur, dont j'en ai vu de très-beaux, de très-élevés, et de très-réguliers sur cette mesure. Je suis très aise qu'elle soit contente de mes Psaumes.

Le mot que vous n'avez pu lire est celui de *los* pour louange, antique, mais qui se conserve dans la poésie, et y a même de la noblesse.

Je pars toujours pour Meaux, sans manquer, s'il plaît à Dieu, de mercredi en huit. Je crois vous avoir mandé que mon neveu a passé à Florence avec M. Phélipeaux, et qu'ils ont été reçus avec des bontés et honnêtetés très-particulières. Je suis à vous, ma Fille, comme vous savez.

A Versailles, ce mardi 29 mai 1696.

P. S. Je ne partirai pas d'ici sans voir M. l'abbé de Soubise. Je me promets bien que vous aurez donné part à madame des nouvelles de mon neveu, en l'assurant de mes très-humbles services, et des siens.

LETTRE CCLVII.

Sur les souffrances, les règles que cette religieuse devoit suivre pour ses communions, et des vers que le prélat faisoit pour se délasser.

Communiez, ma Fille, à votre ordinaire, en vous occupant de vous-même comme souffrante. Communiez en même temps au sang et aux souffrances de Jésus. Si vous sortiez de vous-même parmi les souffrances, elles cesseroient d'être souffrances, et de vous unir autant qu'elles peuvent faire à Jésus-Christ. Ne réglez pas vos communions et votre oraison sur ce que Dieu vous donne où vous ôte, ni sur vos infidélités, ni sur vos dispositions grandes ou petites; mais sur la bonté de Dieu, et les règles

de l'obéissance. Si votre état est pénible, il est par-là comme Dieu le veut : il n'y a qu'à demeurer dans vos règles. Si vous n'êtes point contente dans vos privations, c'est ce que Dieu veut : il ne faut la vouloir être que quand il le veut. Si le cœur vient une fois à bout de dire dans le fond, *Fiat voluntas*, il ne faut rien davantage; car l'impression durera, s'il plaît à Dieu.

Les vers latins sont très-beaux : vous pourriez les avoir faits comme les français, dont vous m'avez enveloppé l'auteur : je soupçonnois que c'étoit vous. Il n'y auroit point de mal d'apprendre un peu les règles de la poésie française à madame de Sainte-Gertrude, si l'on ne craignoit qu'elle s'y donnât trop. Il y a aujourd'hui huit jours, qui étoit le jour de l'Ascension, qu'il sortit, en voyant le lever du soleil, une hymne en français sur ce mystère, que je voudrois que vous eussiez, et vous l'aurez en effet quand elle sera à son point.

Ne parlons point de me divulguer comme faisant des vers, quoi qu'en dise le père Toquet, à qui je défère beaucoup. *Poeta* est toujours masculin : pour une femme on dit, *poetria*, ou *poetris*; au pluriel, *poetrides*, qui est plus en usage. Je ne fais des vers que par hasard, pour m'amuser saintement d'un sujet pieux, par un certain mouvement dont je ne suis pas le maître. Je veux bien que vous les voyiez, vous et ceux qui peuvent en être touchés. A tout hasard, voilà l'hymne, sauf à y ajouter et entrelacer un sixain. Vous aurez bientôt les mystères jusqu'à l'Incarnation.

Je suis fâché d'avoir à vous dire qu'apparemment

je ne pourrai pas arrêter à Jouarre lundi; à cause que le matin je fais une profession, et qu'il faudra arriver le soir à Rebais. J'échapperai au retour pour vous aller voir, quoique je doive aller à Banost, et que l'ordination pressera. Tout à vous dans le saint amour de notre Seigneur.

A Meaux, ce 7 juin 1696.

LETTRE CCLVIII.

Sur ses impatiences, et ses foiblesses.

Que j'ai de regret, ma Fille, de n'avoir pas le temps d'user de la commodité que vous m'envoyez! Il faut partir en vous bénissant, comme Jésus-Christ en montant aux cieux. Otez la dernière stance de son hymne : elle n'est pas en sa place. Offrez-lui la peine de vos impatiences en expiation de leur faute. Que vos foiblesses ne vous rendent pas suspect le don de Dieu. Il faut sentir; car c'est en cela que consiste la croix : mais en même temps il faut se soumettre, dire son *In manus*, et faire expirer le vieil homme. Je salue madame de Luynes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Lusanci, ce 15 juin 1696.

LETTRE CCLIX.

Sur quelque éblouissement passager qu'avoit eu cette religieuse.

Je ne sais, ma Fille, si vous avez bien pris ma pensée. Je ne trouve point à redire que vous entriez

dans les desseins que vous savez. Je trouve très-bien de vouloir sacrifier ces desseins à l'obéissance, et je ne doute pas que ce que vous m'écrivez sur cela ne soit sincère : ainsi vous vous défendez très-bien du côté où vous n'êtes point attaquée. Ce qui m'a surpris, c'est qu'il ait fallu vous ouvrir les yeux sur cela, et que vous n'ayez pas senti d'abord qu'il ne falloit pas sortir de l'esprit de stabilité, ni éviter l'humiliation, ni enfin entrer dans des vues qui sont tout humaines. Il n'y a rien à faire sur cela, sinon reconnoître une petite foiblesse que je voudrois ne point voir en vous; mais que je suis bien aise que vous y voyiez, pour en tirer l'utilité que Dieu sait. Je serois bien fâché que vous changeassiez sur cela de dessein : moi-même qui n'y entre point par moi-même, non-seulement je n'y apporterai aucun obstacle, mais je ferai sincèrement ce qui pourra l'avancer; faites-en de même. Je n'ai au reste aucune nouvelle de ce côté-là, et n'en puis rien dire du tout.

Il y a bien d'autres Cantiques sur le métier. *Prenez les petits renards* (1) : taillez dans le vif; que ce soit là le fruit de cette poésie. Je salue madame de Luynes. Je vous offrirai demain très-particulièrement. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, qu'il fortifie votre vue et votre patience.

A Germigny, ce 11 août 1696.

(1) *Cant.* II. 15.

LETTRE CCLX.

Sur la translation de cette religieuse, de Jouarre à Torcy, où elle accompagnoit sa sœur, qui en étoit nommée prieure.

Il faut, ma Fille, adorer en toutes choses la disposition de la divine Providence. Je vous ai promis de ne vous abandonner jamais : je vous réitère de bon cœur cette sainte et inviolable promesse. Dites à M. de Paris ce que Dieu vous inspirera là-dessus.

Vous aurez une obédience de moi pour aller avec madame votre sœur ; et dès à présent je vous permets de la suivre. Dites sans hésiter le Bréviaire de Paris jusqu'à nouvel ordre. Je vous permets de demander à Jouarre tout ce que vous y avez à votre usage : je vous donne pareil pouvoir pour prendre sur votre pension ce que vous croirez qui vous sera nécessaire. Donnez et recevez ce que vous voudrez. Sans doute, quand vous serez à Torcy, vous devez regarder madame votre sœur comme votre supérieure.

Je vous ai déjà dit, ma Fille, que je n'avois agréé votre vœu à sainte Fare que dans la vue du retour à Jouarre : ainsi hors de ce cas, je vous en décharge, en vous permettant néanmoins de faire quelque diligence pour un équipage ; mais sans scrupule, et sans vous croire obligée à vous priver de rien pour avoir le moyen de faire ce voyage. Sainte Fare vous écoutera en quelque lieu que vous soyez. Ma sœur Cornuau peut entrer avec vous dans ce saint monastère, si vous y allez.

Je vous donnerai de bon cœur des croix de la

Trappe, la première fois que je vous verrai. Nous réglerons vos occupations extérieures quand vous serez à Torcy. Je prie le Verbe de vous parler dans le fond le plus intime de votre cœur. J'ai écris à madame votre sœur sur ses devoirs.

A Meaux, ce 20 octobre 1696.

LETTRE CCLXI.

Sur le reproche que cette religieuse lui avoit fait de ne pas lire ses lettres; sur les soupçons, et sur quelques affaires.

Il me fâche, ma Fille, de vous entendre dire que je ne lis pas vos lettres. Quelle marque en avez-vous? Parce que je ne réponds pas dans le moment à toutes vos peines? Quelquefois j'oublie pour un temps; quelquefois aussi, quand ce sont de vains scrupules, et que j'ai souvent résolus en cas semblables, je ne dis mot, comme dans le cas qui vous met en peine.

Les soupçons ne sont pas péché quand on n'y adhère pas, ou quand on ne les fait pas sans fondement, ou que l'on ne s'en occupe pas lorsqu'on n'y est pas obligé : ainsi soyez en repos.

Je pourrai aller pour cette affaire à la Ferte-sous-Jouarre demain ou après demain : ce ne sera pas sans aller à Jouarre; on ne s'y doute encore de rien du tout.

J'attends des nouvelles de M. le curé de Banost, qui est allé joindre à Torcy M. l'abbé Berrier, pour savoir s'ils viendront ici avant que d'aller à la Trappe. J'expédie ici le plus que je puis : mais

l'affaire dont vous vous doutez mérite que je la suive, et Dieu le veut. Je suis bien éloigné de la vouloir étouffer comme on le voudroit à Jouarre, si ce n'est par la retraite du coupable : en ce cas, et si les preuves manquoient, j'assurerois la retraite; sinon il faut un exemple d'un si grand scandale, et je n'y épargnerai rien. Ne dites mot : assurez madame de Luynes que je pense à tout. M. de Chevreuse ne dira rien que de concert avec moi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 novembre 1696.

P. S. Je suis bien édifié des saintes dispositions de la supérieure de Torcy.

LETTRE CCLXII.

Sur le don des larmes, et différens faits.

On a raison, ma Fille; il n'y a point à hésiter à suivre le sentiment de M. l'abbé Berrier : suivez; vous en avez toute permission.

Je pars demain, et je ne puis sortir d'aujourd'hui, étant assez enrhumé, et occupé de plus d'une sorte.

Je bénis le petit couvent, et vous en particulier. Vous devez faire ce que vous pourrez pour aller au-devant des larmes : Dieu l'aura ainsi agréable, assurez-vous-en : l'obéissance est au-dessus de toutes les grâces. Nous en dirons davantage une autre fois. Je vous charge de mes complimens envers M. l'abbé Berrier. J'espère le trouver au retour,

et je m'en fais une joie. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 décembre 1696.

LETTRE CCLXIII.

Sur la paix dont elle jouissoit, les dispositions de madame de Luynes, et la nouvelle spiritualité.

Je loue Dieu, ma Fille, de la paix qu'il vous donne : c'est le fruit sacré de l'obéissance que vous avez rendue aux conseils que je vous ai donnés en notre Seigneur. J'ai bien peur que le fond de madame de Luynes ne change pas, et que le délai ne serve qu'à rendre les choses à la fin plus embarrassantes. Cependant la raison veut qu'on gagne du temps le plus qu'on pourra, pour donner à Dieu le temps qu'il demande pour développer ses conseils.

Pour la spiritualité, celle dont vous me parlez est en effet fort sèche; et ce qui m'y fait de la peine, c'est le peu de conformité que j'y trouve avec l'esprit de saint Augustin, qui me paroît être celui de Jésus-Christ et de l'Evangile. Marchons dans nos anciennes maximes.

J'ai cru qu'il falloit exposer les dispositions présentes de madame votre sœur assez à fond à M. le duc de Chevreuse, à toutes fins, en l'assurant néanmoins que nous n'oublierions rien pour l'affermir.

Je ne puis vous dire précisément quand mon livre paroîtra : parce que j'attends les remarques et l'approbation de M. de ***.

A Versailles, ce 28 février 1697.

LETTRE CCLXIV.

Sur l'Instruction qu'il avoit publiée contre le quiétisme, et les dangers de cette erreur.

Monsieur l'abbé Berrier m'a rendu votre lettre, ma Fille. Je vous ai écrit d'ici par M. Gueniot et à madame votre sœur. Je conseillois à M. le curé de Banost de différer son voyage à Torcy jusqu'après la *Quasimodo*, et j'espérois aussi de m'y rendre.

Je suis bien aise que vous soyez contente de mon livre, et que vous n'ayez pas improuvé la défense de sainte Thérèse. Je souhaite sur toutes choses d'être entendu et goûté des ames à qui Dieu se communique; et il me semble que sa bonté me favorise en cela. Patienter pour un an, c'est une foible ressource, si ce n'est dans l'espérance de plus. Je réponds de vous à Dieu avec autant de foi et de confiance que par le passé.

Priez pour l'Eglise, pour ses défenseurs et pour les dévoyés. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse que celle qui énerve tout avec des paroles douces, un extérieur de spiritualité, et un artificieux étalage de contemplation. Je salue madame de Luynes. Le saint Epoux soit votre soutien et votre paix.

A Meaux, ce 28 mars 1697.

LETTRE CCLXV.

Sur le mérite qu'on acquiert en recevant la grâce; l'effet de l'attrait; la suspension des puissances; les dispositions à l'égard des voies de Dieu.

Pour éviter les redites, je mande, ma Fille, à madame de Luynes la difficulté du voyage que je méditois à Torcy, et la nécessité de le différer de quelques jours. La question que vous me proposez demanderoit un plus long discours; mais, à mon avis, peu nécessaire. Il ne faut que recevoir la grâce de Dieu, et y consentir; ce qui, se faisant librement, ne peut manquer de mériter, sans s'inquiéter de savoir à quel moment est ce mérite. Je crois même qu'il y a en cela un peu de curiosité, qui pourroit plutôt empêcher qu'avancer l'effet de la grâce.

Il a fallu que j'entrasse un peu dans cet examen, pour rabattre l'arrogance des faux mystiques, qui ne veulent trouver de perfection que dans la voie où ils s'imaginent qu'ils sont. Toute voie est bonne quand elle est de Dieu. Il faut toujours distinguer l'attrait du consentement; et quoique l'attrait ne soit pas précisément le mérite, c'en est le principe, du reste, il n'y a rien que de bon dans ce que vous marquez de vos dispositions. Il faut juger de même de la suspension des puissances : quand elle arrive, il la faut recevoir, et demeurer bien persuadé de deux choses; l'une, que tout ce qui vient de Dieu a son utilité; l'autre, qu'il a mille autres voies de

nous mener à ses fins cachées : de sorte qu'il faut entrer en général dans l'admiration de ses voies, et s'attacher en particulier à celle où il nous met.

Portez avec résignation le délai de mon voyage, s'il le faut : vous ne voudriez pas que je m'exposasse à être noyé comme la dernière fois. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 1.er avril 1697.

LETTRE CCLXVI.

Sur la communion ; les consolations et les grâces de Dieu, et l'égarement de Fénélon.

Il me semble, ma Fille, qu'il y a long-temps que je n'ai reçu de vos nouvelles, ni de celles de madame de Lusanci : j'en ai su pourtant par M. l'abbé Berrier. En repassant mes papiers j'ai trouvé la lettre où vous demandiez d'être réglée sur les communions des octaves de la Pentecôte et de la Fête-Dieu. Quoique ces fêtes soient passées, je ne laisserai pas de vous dire que je serai bien aise d'apprendre que vous ayez communié tous les jours : cela servira pour d'autres fêtes.

Ne rejetez jamais l'attrait de communier, quand il plaira à Dieu de vous le faire sentir. Ne refusez non plus les goûts de Dieu, ni les larmes, ni les douceurs de ses consolations : mais plus il vous fera sentir ses grâces, plus vous devez tâcher de purifier votre cœur.

Il semble que les affaires qui m'occupent depuis si long-temps sont à leur crise ; mais c'est dans ces

états

états qu'on a besoin de réveiller son attention. Priez Dieu pour moi : priez pour celui que nous tâchons de ramener de son prodigieux égarement ; mais qui ne paroît pas encore disposé à s'humilier.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes : demandez-lui pour moi de ses nouvelles ; mandez-m'en de la novice (*), et croyez-moi tout à vous.

A Versailles, ce 19 juin 1697.

LETTRE CCLXVII.

Sur le reproche qu'on lui faisoit d'être ignorant dans les voies intérieures, et sur la *Déclaration* des trois évêques contre M. de Cambrai.

Je veux bien, ma Fille, que vous communiquiez cette lettre, après pourtant que je l'aurai vue. Au reste, que veut-on dire sur mon ignorance dans les voies intérieures? C'est pour prétendre les trop savoir qu'on s'y perd, et qu'on y perd les autres. Il faut apprendre de Dieu à chaque moment ce qu'il faut dire. Souvenez-vous de la préface de mon livre. Les humbles ignorans en savent plus sur ce sujet que ceux qui disent qu'ils voient, et que leur orgueil aveugle.

Voilà des consolations que je vous envoie : faites-en part à madame de Luynes, sans oublier ma sœur Bénigne. Je vous en permets des copies, à condition, aussitôt qu'il y en aura une, de me renvoyer le tout.

(*) La sœur Cornuau.

M. de Cambrai est parti : il prend le ton plaintif comme si on l'opprimoit, quoiqu'on ne fasse rien que selon la règle. Il nous a appelés à témoins M. de Paris et moi avec M. de Chartres. On a tâché de le ramener par toutes les voies amiables depuis deux ou trois mois. Enfin, pour la décharge de nos consciences, nous déclarons nos sentimens. Nous envoyons au Pape notre *Déclaration :* le Roi nous appuie; il a parlé à M. le nonce; il a écrit au Pape de sa propre main. En voilà assez pour le présent : n'en faites part qu'à madame de Luynes; et toutes deux gardez le secret, jusqu'à ce qu'il éclate par ailleurs. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce vendredi 9 août 1697.

LETTRE CCLXVIII.

Sur les lettres de cette religieuse, ses attraits, les précautions que les circonstances exigeoient.

Je ne suis pas d'avis, ma Fille, de faire voir vos deux lettres à d'autres qu'à M. de Saint-André; parce qu'encore qu'elles soient très-bonnes, par rapport à la conjoncture on en pourroit abuser, et les prendre mal.

Quant à vos attraits, suivez-les, et ne soyez en peine de rien; je vous en réponds. Enfoncez-vous dans l'intime. Ceux qui ne sentiront pas dans mon livre une solide spiritualité, ne s'en persuaderont pas par ailleurs, et diront que je répète les leçons des autres.

Vous me renverrez les vers quand vous les aurez

fait décrire, comme à l'ordinaire. Je serai ici le plus long-temps que je pourrai, et du moins toute la semaine prochaine. Samedi j'irai coucher à Jouarre, et dimanche à Germigny. Je salue madame de Luynes. Je n'ai point de difficulté pour M. le curé de Banost; mais pour les autres, il faut en ce temps se tenir clos et couvert sur les choses particulières, dont on veut faire des règles. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 15 août 1697.

LETTRE CCLXIX.

Sur les célestes délectations; les raffinemens des mystiques, et les reproches que lui faisoient les quiétistes.

Prenez garde, ma Fille, d'être trop raisonnant : recevez à pleines mains ce que Dieu vous donne. Pourquoi vous étonnez-vous que sous la main de Dieu vous aimez mieux, que lorsqu'il se retire pour vous faire sentir ce que vous êtes? Au reste, il ne faut pas se plaindre des célestes délectations : l'état d'innocence, où l'amour eût été si pur, n'en auroit pas été privé. Si c'étoit une chose dont il fallût songer à se détacher, saint Paul diroit-il si souvent, Réjouissez-vous? Saint Jean n'a-t-il pas tressailli de joie avant que de naître? Qu'est-ce qui a fait dire à la sainte Vierge, *exultavit spiritus meus?* Et n'est-il pas écrit de Jésus-Christ même, *exultavit in spiritu sancto?* Je voudrois bien demander à nos nouveaux raffineurs si Jésus-Christ a jamais abdiqué les célestes délectations, s'il a cru qu'elles fussent un

obstacle à l'amour, s'il a souhaité que Dieu l'en privât pour l'aimer plus parfaitement et plus purement. En vérité on pousse trop loin les raffinemens.

Puisque M. de Chevreuse vous doit aller voir, demandez-lui si Jésus-Christ, si la sainte Vierge, si saint Jean-Baptiste du moins ont jamais songé à ces suppositions impossibles, où l'on voudroit maintenant mettre la pureté de l'amour. Au surplus, écoutez-le, promettez-lui tout le secret qu'il vous demandera par rapport à moi; mais dites-lui bien que pour moi je n'exige aucun secret. Je veux que vous lui disiez avec une pleine liberté tout ce que vous savez de mes sentimens. Qu'il vous rende, s'il peut, une bonne raison pourquoi M. de Cambrai a refusé si obstinément de conférer avec moi. S'il vous parle de mes prétendus emportemens qui lui ont servi de prétexte, niez-lui hardiment que j'en sois capable; et assurez-le, sans hésiter, que, par la grâce de Dieu, je sais garder toutes les mesures de respect et de bienséance dans des conférences sérieuses. Après tout, je suis toujours ce que j'étois, aussi tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine. Priez Dieu qu'il les convertisse, qu'il éclaire leur aveuglement, en abaissant leur présomption. Notre Seigneur soit avec vous. Je suis toujours de plus en plus édifié de M. l'abbé Berrier.

A Meaux, ce 6 septembre 1697.

LETTRE CCLXX.

Sur le changement de M. de Chevreuse à son égard; la définition de l'espérance chrétienne, et le caractère de la charité.

Je suis fâché, ma Fille, de n'avoir pu satisfaire à votre désir, en venant : je ferai mieux, s'il plaît à Dieu, au retour. Je pars demain; je serai jeudi à Fontainebleau, où vous pouvez m'écrire par les voies ordinaires, qui sont ouvertes partout où est la Cour. Je tâcherai d'y voir M. de Chevreuse. Rien ne change en moi; mais je vois qu'on change beaucoup quand on a un parti dans la tête, et une nouveauté à soutenir. Dieu les aide par sa grâce.

La définition de l'espérance chrétienne est connue; c'est un désir de posséder Dieu en lui-même comme son bien, qu'on peut acquérir, quoique avec difficulté, sur le fondement de son éternelle fidélité et de sa toute-puissance, et en vertu de ses promesses. On en veut venir à dire que la charité ne doit donc pas renfermer le désir de posséder Dieu : on ne songe pas que c'est une vertu universelle, qui enferme les motifs des autres vertus. Au reste, elle ajoute à l'espérance, et au désir de posséder Dieu, un désir efficace des moyens, qui comprennent l'observation des commandemens. Je rendrai public ce que j'ai écrit sur la charité.

Le vers que vous désirez est ainsi :

. . . . . Tout ce qu'on a pensé,
Sans que d'un Dieu jaloux l'honneur soit offensé.

On dit indifféremment *avec* ou *avecque;* ce dernier

rend la mesure complète. M. Ledieu aura lu cet écrit à Jouarre. Nous ne saurions fournir aux copies : on imprime cet écrit.

Vous pouvez garder l'exemplaire de la Déclaration : on en donnera un autre à M. l'abbé. Vous pouvez lui dire que j'ai donné une bourse à la décharge de mes premiers engagemens, et que son tour viendra.

Je vais travailler à la distribution des stations, avec une attention particulière sur le père Michel, et sur le désir que vous me marquez. La Ferté-Gaucher est destinée. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1697.

LETTRE CCLXXI.

Il approuve ses attraits, et la console de ce qu'il ne pouvoit lui donner par lettres tous les secours qu'elle désireroit.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du premier, dont vous étiez en peine. Dans celle du 13, je vous permets d'accompagner madame de Luynes quand elle sortira. Pour votre oraison, il n'en faut point être en peine, ni quitter l'attrait pour suivre les prières de la messe. Ces attraits ne me déplaisent point du tout : au contraire, c'est une grâce dont je suis très-reconnoissant pour vous, et vous n'avez qu'à les suivre et tout abandonner à Dieu.

Vous verrez dans peu ma réponse à l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. Je suis bien aise que vous ayez su ce qui s'est passé à notre serment :

j'eusse bien souhaité de vous le pouvoir écrire. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 14 janvier 1698.

P. S. Il m'est bien fâcheux, aussi bien qu'à vous, de ne pouvoir pas vous aller voir, ni même vous donner par lettres tout le secours que vous souhaitez : j'en demande pardon au Saint-Esprit qui vous inspire ce désir. Souvenez-vous de ce saint évêque Fructueux, qui, allant au martyre, et sollicité par quelqu'un de prier pour lui, répondit : Il faut que je prie pour la sainte Eglise catholique, répandue par toute la terre. J'oserois bien, sans me comparer à ce grand saint, dire aujourd'hui, qu'attentif à toute l'Eglise, ce que ce soin général m'emporte, est rendu par un autre endroit à ceux qui ont besoin de mon secours.

LETTRE CCLXXII.

Il lui témoigne la confiance qu'il a que la vérité triomphera à Rome, et l'assure qu'il n'abandonnera jamais ses chères brebis.

J'APPRENDS, ma Fille, avec déplaisir que votre mal d'yeux recommence. En commençant cette lettre je suis arrêté par la vôtre qu'on vient de me rendre du 18.

Il n'y a rien de décidé du côté de Rome. Nous croyons toujours que la vérité prévaudra, malgré la cabale la plus puissante qu'on vit jamais. Vous aurez bientôt mon livre, s'il plaît à Dieu. Priez-le qu'il y donne sa bénédiction, pour sa gloire et pour

le bien de son Eglise. Je compte que je serai bientôt à Meaux : je n'attends que la publication de ce livre. Au surplus pouvez-vous croire que j'abandonne mes chères brebis, pour m'attacher aux vues générales de l'épiscopat? L'exemple de saint Fructueux n'est rapporté que pour montrer, en certains temps, des applications particulières à certains objets, et non pas l'exclusion des autres. Mon fond est le même : mais le temps ne seconde pas toujours mes intentions. Pour vous, je vous renouvelle de bon cœur toutes les saintes promesses que je vous ai faites; et quand le temps le permettra, je vous le ferai connoître par une visite. Ne négligez pas de m'écrire. Assurez madame de Luynes de la continuation de mes sentimens. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 18 février 1698.

LETTRE CCLXXIII.

Il lui annonce son arrivée prochaine à Torcy, et lui donne différens avis.

Je vous remercie, ma Fille, pour ma sœur de Saint-Bénigne (*), qui est ravie, et elle a raison. Je vous annonce mon arrivée à Torcy, vendredi prochain au soir, pour en partir le lendemain après dîné. Nous parlerons de vos peines et de vos états, et je ne veux point que vous vous en ouvriez à personne. Dieu est avec vous, et c'est assez.

(*) La sœur Cornuau qui se fit religieuse à Torcy, sous madame de Luynes qui en étoit devenue prieure.

Allez au sacré tombeau avec Marie-Madeleine, et criez de tout votre cœur, *Rabboni*. C'est le seul maître, le seul docteur qui sait parler au dedans.

J'ai assurément reçu vos lettres; mais je ne puis en marquer la date. Je rendrai compte du reste à madame de Luynes, à qui je m'en vais écrire. Empêchez tout appareil vendredi, et modérez-le pour le samedi. Assurez-vous que vous êtes et serez toujours ma première Fille. L'écran est admirable : recevez-en mes remercîmens, et faites-les à madame votre sœur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 avril 1698.

LETTRE CCLXXIV.

Sur une affaire de la maison de Torcy; et une visite que M. l'archevêque de Paris devoit y faire.

Je ne puis tarder à vous dire, ma Fille, que je parlai hier à monseigneur l'archevêque pour la conservation du Fremoy. Il me dit qu'il iroit bientôt à Torcy, et qu'à mon retour il vouloit bien conférer avec moi sur cette affaire, avant que de la déterminer. Vous en avertirez, s'il vous plaît, madame de Luynes, afin qu'on prépare tout ce qu'il sera nécessaire de lui faire voir. Tout consiste à montrer d'un côté la nécessité d'étendre le logement pour les novices et les pensionnaires; et de l'autre, l'impossibilité d'en commencer de nouveaux : d'où se conclut invinciblement la nécessité de se servir des anciens, en attendant qu'on puisse faire autre chose. Faites-lui bien voir d'un côté que la dépense de

l'arcade ne sera pas grande, et de l'autre que le noviciat sera régulier; sans oublier les autres raisons qu'on m'a exposées, et le besoin où l'on est de loger les pensionnaires de condition qu'on veut vous donner, ce qui ne contribuera pas peu à la subsistance de la maison. J'ai un peu parlé de M. l'abbé Dreux, qui par complaisance pour M. Paulet, et par le bruit que fait votre chapelain, se tourne tout à la démolition. Dites-lui tout comme à un père; car il n'y a point dans l'épiscopat un cœur plus paternel que le sien. Rendez grâces à Dieu du prodigieux effet de sa réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai. M. Ledieu est chargé de vous envoyer ma *Relation du quiétisme*. M. de Chevreuse tourne la tête quand il me rencontre : je n'en suis pas moins son ami et son serviteur; il se fait plus de tort qu'à moi. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère Fille.

A Paris, ce 25 juin 1698.

LETTRE CCLXXV.

Sur M. de Cambrai, et les affaires de Torcy.

Ce que dit M. de Cambrai sur le sujet de la confession, est incompréhensible, ma Fille. Il sait bien en sa conscience que je ne l'ai jamais confessé. Je ne sais ce qu'il veut dire de sa confession par écrit. Il n'articule rien de net, et il tâche seulement de donner l'idée d'un crime capital dont il m'accuse. Je répondrai sans doute, s'il plaît à Dieu, et en bref. Je me souviens très-bien du bon esprit et de

la droiture de madame de la Tour-Maubourg. Jamais homme n'a écrit plus artificieusement que M. l'archevêque de Cambrai, ni n'a été plus capable de soutenir l'étonnante cabale dont il est environné. C'est la cause de Dieu, qu'il veut défendre tout seul; car les hommes ne feroient qu'y nuire, si Dieu ne s'en mêloit.

Le pauvre abbé Dreux est mort, et vous n'aurez plus d'obstacle de sa part. Ainsi je conseille à madame de Luynes de commencer son bâtiment, à moins qu'elle n'ait des défenses de M. l'archevêque, ce que je ne crois pas; car je le vis encore hier dans la disposition où nous le pouvions souhaiter.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, jeudi soir, 1698.

LETTRE CCLXXVI.

Il l'encourage et la console dans ses peines, et lui parle de la sœur Cornuau.

Ne vous découragez point, ma Fille, de l'état où vous vous trouvez devant Dieu. Il n'en est pas moins avec vous; et à mesure qu'il paroîtra vous dépouiller, il vous remplira au dedans de dons plus intimes, pourvu que vous persévériez dans l'oraison à votre ordinaire, aussi bien que dans la sainte communion, sans vous laisser ralentir ou détourner par quelque considération que ce soit : c'est moi qui vous le dis au nom de Jésus-Christ. Souvenez-vous de cette parole : *En espérance contre l'espérance;* et encore : *Dilatez-vous;* et encore : *Ne cessez de*

vous réjouir; et encore : *Ne craignez point, petit troupeau.*

Consolez et conduisez ma sœur de Saint-Bénigne dans ses obédiences; et du reste dites-lui que je lui permets de pleurer et de s'épancher avec vous, mais avec vous seule. Je n'ai pu trouver le loisir de lire ses consultations. Notre Seigneur soit avec vous, ma chère et première Fille.

A Paris, ce 28 juin 1698.

LETTRE CCLXXVII.

Sur la Réponse et les trois Lettres de M. de Cambrai; et le caractère de son éloquence.

Le jugement que vous faites de la *Réponse* et des trois Lettres de M. de Cambrai est juste en tous points : vous le verrez bientôt très-clairement par ma réponse, dont l'impression s'achève. Je vous envoie le billet pour l'imprimeur que vous souhaitez : ne le donnez pas que vous ne sachiez que ma *Réponse* soit affichée; car on n'y auroit pas tout l'égard que je souhaite, à cause de l'impossibilité. J'espère que ma réponse édifiera l'Eglise, et préviendra le public contre le caractère séducteur de M. l'archevêque de Cambrai. Il me fait pitié; mais ma pitié se tourne toute vers les infirmes de l'Eglise qu'il séduit. Son éloquence, si vous y prenez bien garde, consiste dans une aisance d'un style contentieux, où le solide manque tout-à-fait. Les endroits qui regardent M. l'archevêque sont un peu fâcheux; et le monde jugera que sa bonté n'a pas été assez

précautionnée contre un homme, dont il n'a pas connu assez tôt les chicanes et les artifices : mais vous verrez que le fond est bon.

J'ai cru, au reste, que vous connoîtriez par mes précédentes, qu'ayant reçu le devis que madame de Luynes m'envoyoit, j'avois par conséquent reçu la lettre dont il étoit accompagné. Du reste il ne faut jamais qu'elle soit en peine sur la pensée que je puis avoir de ses bons sentimens pour moi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 9 octobre 1698.

LETTRE CCLXXVIII.

Sur la conduite de M. de Chevreuse envers lui, et sur ses dispositions à l'égard de ses adversaires dans l'affaire du quiétisme.

J'ai reçu votre lettre du 10, au retour de Fontainebleau, c'est-à-dire, depuis trois jours. M. de Chevreuse ne songe plus à me voir, mais à détourner les yeux quand il me rencontre : j'aime mieux cela que la dissimulation. Il faut espérer que la décision qu'on attend du Pape, dans ce mois-ci ou dans l'autre, changera les cœurs, et ne nous donnera pas, comme je le crains beaucoup, de simples dehors. Assurez-vous que de mon côté le cœur est le même. Ma réponse contient une exacte vérité. Tout ce qu'on fait contre moi est plein d'aigreur et d'une hauteur affectée. On craint de ne le pas prendre d'un ton assez haut, et de paroître me céder en quoi que ce soit. Pour moi,

je ne verrai jamais que l'avantage de la cause, et encore poussé par la charité.

J'irois avec plaisir à Torcy, mais vous voyez la saison et le temps. Tenez-vous ferme aux règles que je vous ai données, surtout dans la matière dont vous me parlez. Mettez en Dieu toute votre sollicitude, assurée qu'il a soin de vous; je vous en suis caution. Conduisez ma sœur de Saint-Bénigne. Dieu vous conduira, et je ne vous manquerai jamais ni à la vie ni à la mort, ni à madame de Luynes dans l'occasion. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 novembre 1698.

LETTRE CCLXXIX (*).

Sur ses peines, et leur utilité; et sur la manière de combattre certains fantômes qui se forment dans l'esprit.

Vous n'avez point à vous confesser ni à vous embarrasser de ces peines qui ont rapport à moi, ni d'aucune autre. Gardez-vous bien de vous retirer pour cela de la communion.

Dieu, qui par son commandement fait sortir la lumière des ténèbres, a répandu dans nos cœurs la lumière qui rejaillit de la face de Jésus-Christ (1). C'est peut-être le secret dessein de Dieu dans ces noirceurs qu'il a permises : c'est peut-être aussi qu'il a coutume de donner un contre-poids

(*) Nous donnons ici quelques lettres ou fragmens qui sont sans date.

(1) *II. Cor.* IV. 6.

à ses grâces. Quoi qu'il en soit, on n'a pas besoin de pénétrer ses desseins, et il suffit d'être bien certain qu'il faut recevoir ce qu'il donne. C'est de quoi je vous assure, et qu'il n'y a point là d'illusion.

Il ne faut point chercher à se défaire de ces fantômes : on n'en sera tout-à-fait défait que lorsqu'on le sera de la chair et de la mortalité. Il suffit de s'élever au-dessus, et d'épurer ses pensées en désavouant tout ce qui vient des sens; ou, ce qui fait le même effet, et plus grand, en ouvrant les yeux à de plus pures lumières.

Marchez en confiance et en sûreté, allez votre train malgré vos scrupules et vos peines. Dieu supporte nos foiblesses; et le chaste Epoux, tout jaloux qu'il est, ne nous traite pas à la rigueur. Recevez ses grâces particulières : mais gardez-vous bien d'en faire dépendre vos communions. A vous, ma Fille, de bon cœur.

LETTRE CCLXXX.

Sur la meilleure manière de répondre pour consoler les ames dans leurs peines.

Les réponses précises ordinairement sont un peu sèches. La consolation dans les peines consiste plus dans la décision qui expose la vérité toute nue, que dans des discours pour la soutenir. Cette dilatation de cœur ne se trouve guère dans les réponses qu'il faut faire à des questions de la nature de celles que vous proposiez; et c'est pourquoi je sou-

haiterois que vous vous tinssiez aux résolutions qu'on vous donne, sans vous mettre à recommencer. Ce n'est point par rapport à moi, mais par rapport à votre repos que je parle ainsi : assurez-vous-en, et que je porte sincèrement vos peines devant Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

LETTRE CCLXXXI.

Il lui marque différens endroits de l'Ecriture pour se préparer à sa confession, et lui apprend comment l'œuvre de Dieu doit être conduite dans les ames.

Je vous ai offerte ce matin à Dieu, afin que vous ayez part avec moi à la gloire de notre Seigneur, et que nous nous en rendions dignes vous et moi, par celles que nous prendrons à ses humiliations.

Pour vous préparer à votre confession, les psaumes XVII, XXXIII, CII et CIII, avec les sept Pénitentiaux, seront les plus propres; le VIIe chapitre de saint Luc, les XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, et le XXVIe jusqu'au verset 15 de saint Matthieu, avec le XIIe de saint Jean. Tout y parle de la préparation à la dernière heure par une humble pénitence, et il y faut apprendre à s'élever des pieds de Jésus à sa tête.

Vous ne devez point appréhender que vos peines me rebutent : elles ont quelque chose de fort caché; mais cela même m'encourage; parce que l'œuvre de Dieu, qui est la sanctification des ames, doit être conduite parmi les ténèbres, et dans un esprit

de

de foi et d'abandon, tant du côté des directeurs que de celui des pénitens. Allez donc de foi en foi, et en espérance contre l'espérance.

Je salue mesdames de Fiesque, de Lusanci, de Rodon, etc.

LETTRE CCLXXXII.

Il la rassure sur certaines adhérences; veut qu'elle se repose sur sa foi, et suive invariablement la conduite qu'il lui a prescrite.

Vous n'avez plus à vous troubler de ces adhérences, après la résolution précise que je vous ai donnée sur cela, ni à chercher les raisons sur lesquelles je me fonde; puisque je vous assure qu'elles sont certaines et si claires, qu'il n'y en a point en matière de direction de plus manifestes : mais c'est assez qu'elles me le soient, et le temps est venu où il faut absolument que vous vous reposiez sur ma foi, en pleine soumission et obscurité.

C'est pour la même raison que vous devez continuer à tout exposer; parce que tout le repos, et pour le présent et pour l'avenir, qui vous est absolument nécessaire pour entrer dans les voies où Dieu vous veut, dépend de là.

Tenez-vous donc ferme à suivre la même conduite : je vous arrêterai où il faudra et quand il faudra; je vous l'ai déjà dit plus d'une fois, et je vous le répète encore. Dieu le veut ainsi : cela est, *Amen, amen :* croyez et votre foi vous sauvera.

Vous recevrez cette lettre par ma sœur Cornuau.

Donnez-lui vos conseils : les miens sont qu'elle se soumette sans réplique et sans résistance.

Ecrivez au reste ce que Dieu vous inspirera dans l'occasion à madame de Saint-Bernard. Dieu est seul : sa sainte volonté en toutes choses.

LETTRE CCLXXXIII.

Sur ses infidélités, l'extrême bonté de Dieu, et les dangers d'une trop grande crainte de l'illusion.

Depuis ma lettre écrite, on me rend votre lettre du 16, sur laquelle je ne vois pas que j'aie rien de nouveau à vous dire. Noyez vos infidélités dans le sang de Jésus-Christ et dans l'abîme des bontés de Dieu, et continuez à marcher dans les voies qu'il vous ouvre. Il est au-dessus de tous ses dons et de toutes nos ingratitudes; et il donne, parce qu'il est bon. La crainte de l'illusion est ce que vous avez le plus à craindre. Parce que vous êtes infidèle, s'ensuit-il que les dons de Dieu ne soient pas, et que sa vérité ne subsiste pas?

Vous vous embarrassez peut-être trop de la manière dont on me recevra. J'offrirai à Dieu de tout mon cœur madame votre nièce. Je vous bénis en partant, autant que je puis, de la bénédiction que Jésus-Christ donna à ses apôtres, en s'élevant vers les cieux. Notre Seigneur soit avec vous.

LETTRE CCLXXXIV.

A LA SOEUR CORNUAU, RELIGIEUSE A TORCY.

Il lui envoie l'épitaphe de madame d'Albert.

Voila, ma Fille, ce qui m'est venu sur l'épitaphe de feu madame d'Albert : il en faudroit dire davantage, si dans cette matière il n'étoit nécessaire de trancher court. Présentez-la de ma part à madame de Luynes, dont je voudrois bien contenter l'amour par quelque chose de plus étendu.

Ci gît
MARIE-HENRIETTE-THÉRÈSE D'ALBERT DE LUYNES.
Elle préféra aux honneurs
D'une naissance si illustre et si distinguée
Le titre d'épouse de Jésus-Christ
En mortification et en piété.
Humble, intérieure, spirituelle
En toute simplicité et vérité,
Elle joignit la paix de l'innocence
Aux saintes frayeurs d'une conscience timorée.
Fidèle à celui qui, presque dès sa naissance,
Lui avoit mis dans le cœur le mépris du monde,
Elle fut long-temps l'exemple
Du saint et célèbre monastère de Jouarre ;
D'où étant venue en cette maison
Pour accompagner une sœur chérie,
Elle y mourut de la mort des justes,
Le 4 février 1699,
Subitement en apparence,
En effet, avec les mêmes préparations
Que si elle avoit été avertie de sa fin....

Pour vous, ma Fille, comme je vous l'ai dit tant de fois, vivez et mourez comme sous les yeux d'une si sainte amie.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 29 décembre 1700.

LETTRES

A L'ABBESSE ET AUX RELIGIEUSES

DE L'ABBAYE DE JOUARRE (*).

LETTRE PREMIÈRE.

A M.me DE LA CROIX, PRIEURE.

Sur l'indécence de la conduite de cette religieuse dans les affaires qu'il avoit avec l'abbesse.

Je veux bien vous l'avouer, Madame; car je ne puis me résoudre à vous appeler ma Fille, jusqu'à ce que vous le méritiez par votre soumission, ou du moins par votre confiance. Je ne comprends rien à votre conduite; me trompiez-vous, ou vouliez-vous m'amuser de belles paroles, quand en effet vous m'en donniez de si agréables? A Dieu ne plaise. Qu'est-ce donc qui vous a changée si soudainement?

(*) Nous avons réuni toutes les lettres que Bossuet a écrites à madame d'Albert de Luynes; parce qu'il nous a paru qu'il seroit utile de lire sans interruption les règles de conduite que lui donnoit le prélat, et de considérer sous un même point de vue le détail des affaires de l'abbaye de Jouarre, où Bossuet a développé toute l'étendue de son zèle, et montré autant de sagesse que de fermeté. Les mêmes raisons nous portent à ne point séparer les lettres écrites à d'autres religieuses de la même abbaye : rapprochées de celles de madame d'Albert, elles développent beaucoup de faits relatifs à cette abbaye, et forment comme une histoire suivie des contestations qu'elle a eues avec Bossuet, et de la conduite du prélat dans ce monastère avant et après l'établissement de sa juridiction.

Est-ce crainte, légèreté, complaisance? Tout cela est bien peu digne d'une religieuse de votre mérite et de votre âge.

Qu'attendez-vous, et quelle fin auront ces dissentions? Espérez-vous qu'on vous donne un supérieur que madame votre abbesse ne demande pas, et ne peut ni n'ose demander? Mais que ne vient-elle donc gouverner son monastère, plutôt que de vous laisser dévorer les unes les autres? Si elle étoit ici, tout seroit en paix; car il faudroit bien qu'elle obéît elle-même, et qu'elle fît obéir les autres. Quel parti est celui-là, de n'oser venir, et de soulever de loin tout un monastère?

Mais quel parti est-ce à vous, Madame, d'être l'instrument dont on se sert pour tenir dans l'oppression plus de la moitié de la communauté; en sorte qu'elle ne peut traiter avec moi qu'avec le secours de la justice séculière? Vous jugez bien que cela ne peut pas durer, et que je ne délaisserai pas celles qui me reconnoissent, et qui obéissent aux conciles en m'obéissant.

Vous attirez des affaires à madame votre abbesse, dont elle ne sortira jamais; car vous voyez bien jusqu'où elle peut être poussée sur son absence sans ma permission. Ses flatteurs, qui la perdent, ne la tireront pas d'un si mauvais pas. Il faudra donc, et bientôt, qu'elle révoque les ordres secrets qu'elle envoie ici pour tout troubler; puisqu'on ne garde plus avec moi aucune mesure, et qu'on pousse la violence jusqu'à vous empêcher vous-même de me tenir des paroles si précises. Vous concevez aisément ce que je dois faire contre elle. Vous déplorez avec

moi son aveuglement, et vous coopérez aux mauvais desseins que lui donne un conseil autant aveugle que violent et intéressé. Je suis obligé de vous avertir que c'est agir contre votre conscience.

Je vous garderai le secret sur ce que vous m'avez dit de particulier, et même je suis tout prêt à vous recevoir encore, si vous revenez à vos premiers sentimens. C'est pousser la complaisance trop loin, que de se laisser priver des sacremens. Pousserez-vous cela jusqu'à Pâque? car pour moi je ne puis vous donner ni permettre qu'on vous donne un sacrement que vous n'êtes pas en état de recevoir. Vous en avez assez fait pour conserver, si vous croyez qu'il le faille, un droit ruineux, ou plutôt un droit ruiné, et nul de son origine.

Quoi qu'il en soit, le Pape ne viendra pas vous gouverner. Ayant à vous remettre en d'autres mains, pour la décharge de sa conscience et pour votre propre salut, pouvoit-il rien faire de mieux que de vous remettre à celui que Jésus-Christ avoit chargé de vous? et le pouvoit-il faire d'une manière plus avantageuse que dans un concile œcuménique? Seriez-vous bien mieux gouvernées par quelque religieux de Cluni, ou quelque autre prêtre séculier ou régulier, qui vous verroit en passant deux ou trois fois en plusieurs années, ou par un évêque qui ne vous verroit jamais, et qui, accablé du fardeau qu'il a déjà sur les épaules, se chargeroit encore de celui d'autrui? Ne verrez-vous jamais que l'Eglise ne peut plus souffrir de telles conduites, et qu'il en faut revenir à ce que Jésus-Christ a fait?

Revenez, ma Fille, revenez à celui qui vous tend

les bras. Donnez la paix à vos Sœurs qui vous aiment. Donnez-la-vous à vous-même, et ne vous jouez pas de Jésus-Christ pour l'amour des créatures.

Ce 4 mars 1690.

LETTRE II.

A M.ME RENARD.

Sur les moyens de faire revenir de son illusion une religieuse qui se privoit des sacremens.

Je me souviens bien, ma Fille, de cette religieuse de Tours, qui se prive des sacremens depuis si long-temps. Je ne vous puis rien dire de précis sur ce qu'il y auroit à faire : tout ce que je puis, c'est de parler des choses dont je suis chargé, et j'évite d'entrer dans les autres. Je dirai bien seulement que la privation du droit de suffrage, et les autres peines de cette nature, apparemment feront peu d'effet sur un esprit de ce caractère. Elle sait les peines portées par les décrets de l'Eglise, qui sont bien plus redoutables.

Je croirois en général qu'il faut la traiter comme une malade, et songer à guérir son esprit blessé, avec douceur, avec patience, en lui expliquant les miséricordes de Dieu, et en lui montrant les passages des saints, où ils ont combattu si vivement ceux qui se retirent du saint Sacrement par des vues de perfection, qui leur en font perdre la grâce. Je ne sais rien davantage.

Si on est porté à me consulter, à cause que j'ai eu long-temps entre les mains une personne qui a

été dans le même état, on doit songer en même temps que je ne l'en ai pas tirée : elle se confessa et communia en mourant sans aucune peine : elle n'avoit jamais été opiniâtre ; et ce caractère que vous me marquez dans cette religieuse, est celui qui me paroît le plus fâcheux. Mais cela même est quelquefois une maladie ; et ces sortes d'aheurtemens qui viennent d'une certaine foiblesse d'esprit, demandent la même douceur et la même patience que les autres peines : ordinairement elles ne veulent pas être attaquées directement ; souvent même il ne faut pas faire semblant qu'on les attaque, ni qu'on en soit si fort étonné ; car cela rebute un pauvre esprit : je dis pauvre en cela, encore que je voie bien que celle-ci est forte d'ailleurs. Je prie Dieu qu'il l'éclaire, et qu'il éclaire ceux qui sont chargés de sa conduite.

Ce 6 mars 1690.

LETTRE III.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE,

QUI LUI AVOIENT RENDU LES PREMIÈRES UNE OBÉISSANCE PARTICULIÈRE.

Sur les efforts de l'abbesse pour faire casser l'arrêt du parlement, et sur les moyens qu'elles doivent prendre pour ramener leurs Sœurs à l'obéissance.

MES CHÈRES FILLES,

La paix et la charité soit avec vous.

Outre les lettres que vous avez vu que nous écrivons à la communauté, nous vous faisons celle-ci,

pour vous témoigner la satisfaction que nous avons de votre conduite, depuis que, prévenant le reste de vos Sœurs par la promptitude de votre obéissance, vous nous avez reconnu pour le supérieur légitime que Jésus-Christ vous envoyoit. Vous voyez que Dieu a béni nos soins.

Madame votre abbesse a trouvé dans le rapporteur qu'elle avoit choisi pour rapporter sa requête, un avocat plutôt qu'un juge, je le dirai franchement : elle n'a rien oublié pendant six semaines, non-seulement pour instruire messieurs les commissaires et les juges, mais encore pour les irriter contre moi par tous les moyens possibles, sans oublier les faux récits qu'on lui inspiroit de faire et de publier. Mais la vérité a triomphé, et de trente-cinq à quarante juges, à peine a-t-elle eu trois ou quatre suffrages favorables : ainsi toutes les chicanes sont finies. Il ne reste plus autre chose, sinon que nous travaillions à l'avancement spirituel de la maison, tant en particulier qu'en général, et au rétablissement du temporel dans sa première splendeur : c'est à quoi vous devez maintenant concourir avec moi, en vous déclarant plus hautement que jamais pour l'obéissance.

J'abandonnerai dorénavant celles qui auront peur, si leur crainte retarde leur zèle.

Ne manquez point de respect à madame votre abbesse : mais gardez-vous bien de croire qu'elle puisse rien contre mes ordres. Tâchez de ramener toutes vos Sœurs par la douceur. Je pourvoirai au surplus dans la visite que j'espère faire dans les premiers jours du mois prochain; et encore que je

veuille espérer que toutes vos Sœurs suivront alors vos bons exemples, je me souviendrai toujours que vous êtes les saintes prémices recueillies en notre Seigneur, que je prie d'être avec vous, et suis de bon cœur, etc.

A Versailles, ce 28 juillet 1690.

LETTRE IV.

A LA PRIEURE ET COMMUNAUTÉ DE JOUARRE.

Sur le rejet de la requête de l'abbesse; l'inutilité de ses sollicitations à Rome; et la prochaine visite du prélat à Jouarre.

La requête de madame votre abbesse, en cassation de l'arrêt du 26 janvier dernier, après avoir été vue durant trois ou quatre séances par MM. les commissaires du conseil, avec toutes les pièces dont elle étoit soutenue, a enfin été rapportée mercredi dernier en plein conseil, où elle a été rejetée tout d'une voix, à la réserve de trois ou quatre. Vous devez juger par-là combien sa cause étoit déplorée; puisque madame votre abbesse a été condamnée sur sa propre requête, sans que je fusse en cause, et n'a pu même obtenir de m'y mettre. Après cela vous voyez bien, mes Filles, qu'elle n'a plus nulle ressource dans le royaume.

Rome, qu'on a tâché d'émouvoir, n'a rien voulu écouter, encore qu'on ait écrit en votre nom, quoique apparemment sans votre approbation, quatre ou cinq lettres également irrespectueuses contre moi, et contre tout le clergé de France, qu'on

n'a pas épargné : mais on sait bien en ce pays-là que je ne fais rien que conformément aux bulles des papes, et aux décrets des conciles œcuméniques. Ainsi, mes Filles, sans vous laisser désormais flatter par les discours vains et mensongers, dont on vous amuse depuis six mois, commencez à chercher la paix de votre maison dans l'obéissance que vous devez à Jésus-Christ et à l'Eglise en ma personne.

Je me prépare à faire une nouvelle visite au commencement du mois prochain, où j'espère que, toutes altercations éteintes, et avec moi et entre vous à jamais, nous ne parlerons que des instructions et consolations spirituelles qui sont attachées aux fonctions de notre ministère apostolique. Celles de vous qui voudroient croire qu'il y ait plus de grâces dans les religieux qui vous viennent voir sans ordre, que dans notre caractère où réside la plénitude de l'esprit de gouvernement et de conduite, ne prévaudront pas, et leur erreur comme leur foiblesse sera connue de tous. Vous ne verrez aucun changement dans les louables coutumes de votre maison, où je tâcherai seulement de vous confirmer, et en toutes manières de vous faire croître en Jésus-Christ.

Je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de tenir prêt pour la visite tout ce que vous aurez en main chacune de vous, pour me faire connoître l'état du temporel de la maison, c'est-à-dire, tant du revenu que des dettes, charges et dépenses ordinaires ; afin que réglant le tout avec une juste proportion, je travaille à ramener toutes choses à l'état des anciens jours. Que toutes celles qui ont

quelques comptes à rendre les tiennent prêts, pour nous les faire voir et les rendre devant nous.

Si madame votre abbesse veut entrer dans un concours amiable avec moi, pour votre bien et pour le sien propre, elle m'y trouvera très-disposé : et pour cela je vous permets de lui envoyer copie de cette lettre; car je ne m'ingérerai plus à lui donner de conseils, après le peu de succès qu'ont eus ceux que je lui ai donnés ci-devant, quoiqu'ils fussent très-salutaires et très-propres à lui faire éviter les inconvéniens où elle est tombée.

Je vous défends d'avoir égard à tous les changemens qu'on pourroit faire dans les offices, et en général dans la maison, jusqu'à mon arrivée.

Je souhaite de tout mon cœur que ni madame l'abbesse ni aucunes de vous ne m'obligent jamais à leur faire sentir la puissance qui est en nous; car les effets en sont terribles, et en ce monde et en l'autre.

Soyez fidèles à mes ordres, sans écouter rien au contraire; parce que rien ne vaut contre celui à qui le Saint-Esprit a donné sur vous la première et principale autorité : je veux dire en un mot, et pour éviter toute équivoque, aussi bien que pour ne vous laisser aucune vaine terreur, que l'autorité de madame l'abbesse est nulle contre la mienne; de quoi je suis obligé de vous avertir, afin que vous connoissiez ce que vous n'avez jamais su, ce que c'est qu'un supérieur.

Je viendrai à vous en esprit de paix et de douceur, mais aussi de fermeté et de zèle : celles qui

craindront Dieu seront avec moi. Je suis en la charité de notre Seigneur, mes Filles.

A Versailles, ce 28 juillet 1690.

LETTRE V.

A UNE RELIGIEUSE DE JOUARRE.

Il lui témoigne le désir qu'il a d'obliger la maison.

J'ai envoyé querir mes receveurs, et les ai priés de traiter Jouarre le plus doucement qu'il se pourroit. Ils m'ont dit qu'ils avoient offert tous les accommodemens possibles pour faciliter toutes choses et éviter les frais. Ils m'ont payé, et je ne puis les empêcher d'exercer mes droits dont ils ont traité. Ils disent que M. Cheverin leur a dit qu'on regorgeoit de grain dans la maison; de sorte que ce n'étoit que pour faire beaucoup de bruit qu'on crioit tant à cette occasion. Le fermier de Mée a répondu qu'il étoit prêt à payer, mais qu'il en étoit empêché par les religieuses : il ne s'agit que de dix muids de très-petit blé. Si madame la prieure proposoit quelque chose pour assurer le paiement, je ferois ce que je pourrois. On voit bien ma bonne volonté dans la diminution des décimes, qui étoit bien difficile dans ce temps : mais je ne puis pas donner le bien d'autrui, ni faire perdre à mes receveurs ce qui leur est dû. Voilà, ma Fille, ce que je vous prie de dire à madame la prieure : si je pouvois faire davantage, je le ferois pour l'amour de la commu-

nauté, et en particulier pour l'amour de vous qui m'en priez de si bonne grâce.

A Meaux, ce 30 septembre 1690.

LETTRE VI.

A M.ME DE LUYNES.

Comment les chrétiens doivent considérer la mort.

La mort, toutes les fois qu'elle nous paroît, nous doit faire souvenir de l'ancienne malédiction de notre nature, et du juste supplice de notre péché : mais parmi les chrétiens, et après que Jésus-Christ l'a désarmée, elle nous doit faire souvenir de sa victoire, et du royaume éternel où nous passons, en sortant de cette vie. Ainsi, dans la perte de nos proches, la douleur doit être mêlée avec la consolation. *Ne vous affligez pas*, disoit saint Paul (1), *à la manière des Gentils qui n'ont point d'espérance*. Il ne défend pas de s'affliger, mais il ne veut pas que ce soit comme les Gentils. La mort parmi eux fait une éternelle et irrémédiable séparation : parmi nous ce n'est qu'un voyage, et nous devons nous séparer comme des gens qui doivent bientôt se rejoindre. « Que les chrétiens dans ces occa-» sions répandent donc des larmes, que les con-» solations de la foi répriment aussitôt » : *Fundant ergo Christiani consolabiles lacrymas, quas citò reprimat fidei gaudium* (2). Ces larmes, en attendant, font un bon effet : elles imitent Jésus qui

(1) *I. Thess.* IV. 12. — (2) *S. Aug. serm.* CLXXII. *n.* 2; *tom.* V, *col.* 828.

pleura en la personne de Lazare la mort de tous les hommes : elles nous font sentir nos misères, elles expient nos péchés, elles nous font désirer cette céleste patrie où toute douleur est éteinte et toutes larmes essuyées. Consolez-vous, ma Fille, dans ces pensées; croyez que je prends part à votre douleur, et que je m'unis de bon cœur à vos prières.

A Germigny, ce 13 octobre 1690.

LETTRE VII.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Sur le vin nouveau de l'Evangile, dont il les invite à s'enivrer.

Je reçois, mes Filles, avec une sincère reconnoissance les témoignages de votre amitié. Je souhaite que tout le monde vienne bientôt boire avec vous ce vin nouveau de l'Evangile, que je suis prêt à distribuer également à toutes et à chacune selon sa mesure, c'est-à-dire, selon les degrés de ses besoins et de sa foi, sans aucune autre distinction de mon côté. Enivrez-vous, mes saintes Filles, de ce vin céleste, que les vierges de Jésus-Christ ont droit de prendre plus que tous les autres fidèles; puisque c'est ce vin qui les rend fécondes à Jésus-Christ leur Epoux, et qui les produit elles-mêmes. Je prie Dieu, mes chères Filles, qu'il soit avec vous. Votre bon Père, etc.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

P. S. Il ne faut pas oublier la bonne coutume de saluer en particulier la secrétaire.

LETTRE

LETTRE VIII.

A M.ME DU MANS.

Il la tranquillise sur ses confessions.

Les circonstances que vous me marquez ne changent rien dans mes résolutions; parce que ou vous les avez expliquées, ou elles ne sont pas essentielles: ainsi vous pouvez demeurer en repos. Il y a des choses qu'on doit supposer que le confesseur entend, par l'usage même de les entendre, et par les réflexions qu'il y doit faire. Vous avez dit tout ce qu'il falloit pour me faire bien entendre vos péchés: j'en ai été content alors; il n'en faut plus parler. Voilà, ma Fille, la courte réponse que vous souhaitez.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

LETTRE IX.

A M.ME DE LUYNES.

Il lui parle de ses notes sur les Psaumes, et l'assure de son estime et de son amitié.

Je suis bien aise, ma Fille, de la satisfaction que vous témoignez de mes Psaumes. Je vous propose la traduction de la préface, qui pourra aider celles de nos Filles à qui Dieu donnera le goût et le désir d'en profiter; mais à votre grand loisir.

Madame d'Albert vous aura pu dire combien j'ai

été touché du doute où vous paroissiez être, du plaisir que je prenois à recevoir les témoignages de votre amitié, n'y ayant personne de la maison que j'estime plus que vous. Vous pouvez apprendre ici de nos amis communs avec quel sentiment je parle de vous : en un mot, je vous prie, ma Fille, d'être bien persuadée que vous n'avez point d'ami plus fidèle, ni de serviteur plus acquis. J'en prends à témoin M. de Chevreuse, avec qui je m'entretins encore hier très-long-temps de vous.

Madame d'Albert vous dira ce qui regarde les affaires; et toutes deux vous en direz à nos chères sœurs ce que vous jugerez convenable.

A Paris, ce 6 mars 1691.

LETTRE X.

A M.ME DU MANS.

Il témoigne sa peine de n'avoir pu entretenir assez long-temps le père Gardien de Coulommiers.

Le père Gardien des Capucins de Coulommiers me sera toujours considérable, et par son mérite, et par ce qu'il vous est. Je fus fâché d'avoir si peu de temps pour l'entretenir, à cause que j'étois fort las, venant de donner la confirmation à douze ou treize cents personnes. J'approuve que vous ayez fait ce que vous m'avez proposé pour avoir quelques livres, et vous avez pu en ce cas prendre mon silence pour un aveu.

Madame de Lusanci, à qui je réponds sur les

avis qu'elle me donne par votre moyen, vous communiquera ma réponse. Assurez-vous toujours, ma Fille, de mon estime et de ma confiance particulière, et que je vous offre à Dieu de tout mon cœur.

A Meaux, ce 18 juin 1691.

LETTRE XI.

A LA MÊME.

Sur un présent que les religieuses de Jouarre lui avoient fait.

L'avis a été lu trop tard. Je commençois à ouvrir la lettre, quand M. Girard m'a rendu le gros paquet. J'ai interrompu pour voir ce que c'étoit. Je me suis mis à considérer la plus jolie reliure du monde : les anges, les dauphins, tout m'a frappé. J'ai bientôt connu, aux ornemens et au volume, que c'étoit l'*Exposition*, qu'on avoit voulu si bien parer. J'ai lu ensuite votre lettre : il n'étoit plus temps; M. Girard avoit vu tout le mystère. Je n'ai pu après cela que ne plus mot dire, et je ne crois pas qu'il y ait fait grande attention.

Voilà, ma Fille, un récit fidèle de ce qui s'est passé. Il ne me reste qu'à vous remercier, et à admirer la belle reliure de Jouarre : en vérité, il n'y a rien de plus industrieux, et on y a de toutes sortes d'esprits. Le bon est qu'on y trouve aussi des cœurs bien disposés à la soumission et au devoir; et c'est de quoi je rends grâces à Dieu de tout mon cœur, le priant d'avancer le temps que j'aurai à travailler uniquement à les unir à Dieu.

A Germigny, ce 28 juin 1691.

P. S. J'aurai soin de vous envoyer des reliures de ma manière, en récompense des vôtres.

LETTRE XII.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Il explique en peu de mots quelques-unes des béatitudes, et parle du renouvellement des vœux.

J'ai reçu, mes Filles, ma béatitude (*). Si j'ai cette faim et cette soif de la justice, je l'aurai pour moi et pour les autres, ce qui est le devoir d'un pasteur; et si je suis rassasié, vous serez toutes heureuses. La terre qui nous est promise, est la terre des vivans; et la douceur qui nous est donnée comme le moyen d'y arriver, est la fleur de la charité.

Ma sœur du Mans, qui a les larmes en partage, a aussi la consolation qui les accompagne : qu'elle pleure aux pieds du Sauveur par pénitence, et qu'elle y laisse à jamais tout ce qui est ou superflu ou délicat. Ma sœur de Saint-Michel sera vraiment pauvre, si pénétrant jusqu'au plus intime de son cœur, elle n'y laisse que Dieu, et met en lui tout son trésor : où sera son trésor, là sera son cœur. En général, mes Filles, renouvelez-vous tous les jours. L'ouvrage est pénible, mais la récompense est grande. Et qu'est-ce qu'un vrai et sincère amour

(*) On tiroit tous les mois à Jouarre, selon le pieux usage de plusieurs monastères, des sentences de l'Ecriture au sort, pour chacune des religieuses, et il y en avoit une pour le prélat, intimement uni à ces saintes Filles.

n'adoucit pas? Regardez l'attention qu'on a sur vous, comme un continuel avertissement qu'on vous donne de vous avancer à la perfection de votre état, qui est celle du christianisme.

Prenez garde qu'on n'aille pas s'imaginer que je vous aie obligées à renouveler vos vœux, comme si je jugeois ou insuffisans ou imparfaits ceux que vous avez faits avant moi; car il y auroit peut-être des esprits assez malins pour tourner si mal les choses; et vous en voyez la conséquence. Du reste je ne vois pas qu'il y ait de façons à faire sur un renouvellement qui se fait tous les ans dans tous les monastères, ni sur la foi que vous aurez eue en la grâce du ministère épiscopal, en le faisant entre mes mains. La grâce de notre Seigneur soit avec votre esprit, mes Filles.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

LETTRE XIII.

A M.ME DE LUSANCI.

Sur un sermon que le prélat lui envoyoit; la manière d'envisager les mystères de Jésus-Christ; les effets de la crainte et de la confiance, et le péché contre le Saint-Esprit.

Je commence, ma Fille, par vous faire excuse de ce que je me sers d'une main étrangère pour épargner une tête appesantie par le rhume. Il ne m'a pas empêché, Dieu merci, de faire écrire le sermon que je vous envoie, comme je vous l'avois promis. Vous le trouverez peu conforme à votre état, puisqu'il attaque les pécheurs les plus endur-

cis : mais il faut que les ames innocentes apprennent à gémir pour eux dans leur retraite ; et qu'en voyant leurs excès, elles s'accoutument à rendre grâces à Dieu des miséricordes qu'elles en ont reçues. Vous ne laisserez pas de voir dans ce sermon les plus utiles sentimens où l'on puisse entrer à la vue des mystères de Jésus-Christ. Il n'y a rien de meilleur que de regarder toujours qu'ils peuvent être en ruine aussi bien qu'en résurrection à plusieurs ; afin que si on est assez heureux pour en profiter, on l'attribue à sa grâce. Vous pouvez faire part de cette instruction à celles que vous croirez qui en seront édifiées ; et à votre grand loisir vous me ferez plaisir d'en tirer une copie, et de me renvoyer l'original : car encore qu'il ait été fait uniquement pour vous, vous ne serez pas fâchée d'être l'occasion que d'autres en profitent.

Aussitôt que j'aurai des nouvelles à vous mander, vous en aurez, et je vous prie d'être bien persuadée que je ne perdrai pas un seul moment. Je conçois parfaitement la conséquence de tout ce que vous me mandez sur ce sujet-là, et je ne désire rien tant que de procurer du repos à la maison et à vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

P. S. Renvoyez le sermon quand vous voudrez, par la poste ou autrement. La crainte doit porter à la confiance, et la confiance produire dans le cœur le désir de le purifier, afin de voir Dieu. Ceux qui y travaillent sont bien éloignés de ce péché contre le Saint-Esprit, qui ne se remet jamais. Personne

ne sait quel il est; mais il consiste principalement dans la malice, dans l'aveuglement, dans l'endurcissement.

Dites à ma sœur de Sainte-Madeleine, que je lui sais bon gré de son zèle, et que je l'invite aussi bien que vous à espérer plutôt qu'à craindre. L'acte d'abandon est le plus puissant remède contre ce terrible péché dans lequel les impies mourront.

LETTRE XIV.

A M.ME DU MANS.

Sur la maladie de madame d'Ardon.

J'AI reçu, ma Fille, avec joie votre lettre du 9, pour ce qui vous touche; mais j'y ai vu avec déplaisir la maladie de madame d'Ardon. Obligez-la aux précautions nécessaires pour se guérir, et pour prévenir la rechute; car je ne veux point qu'elle soit malade, encore moins qu'elle se la fasse. Je vous charge de ce soin, et je vous donne pour cet effet le pouvoir que j'ai sur elle. Je la bénis de tout mon cœur, et je prie notre Seigneur qu'il verse sur vous et sur elle ses saintes bénédictions; afin que vous le serviez en crainte et en joie, en humilité et en courage, en abandon et en confiance. Je suis à vous en son saint amour.

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

LETTRE XV.

A LA MÊME.

Il lui recommande plusieurs religieuses de Jouarre, et lui parle de ses affaires avec l'abbesse.

Je suis, ma Fille, fort en peine de la santé de madame de Saint-Ignace. Je vous charge d'en prendre soin, de la consoler en mon nom, et de l'assurer de mes prières. Prenez soin aussi de madame de Rodon. Je vous donne tout le mérite de l'obéissance pour les assister, et j'en prendrai sur moi l'obligation; de sorte que vous contenterez Dieu et les hommes; et votre inclination, aussi bien que votre charité, sera satisfaite.

Il me semble que madame de Jouarre songe tout de bon à s'en retourner : elle sent bien qu'il faut obéir malgré qu'on en ait. Je crois que la fin des affaires approche plus qu'on ne pense, et qu'il n'y a qu'à l'attendre avec foi et patience. Madame de Lusanci vous dira où l'on en est. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis de tout mon cœur vous et nos deux Sœurs que je vous ai recommandées.

A Versailles, ce 29 janvier 1692.

LETTRE XVI.

A LA MÊME.

Sur la rupture du carême, et quelques sœurs malades.

Je ne vous tiendrai point coupable de la rupture du carême, quand même vous vous y trouveriez obligée par l'abstinence de la Septuagésime : mais quand cette expérience sera bien confirmée, il faudra une autre fois se réserver pour ce qui est plus nécessaire. Dieu aura, en attendant, votre bonne volonté pour agréable, et il ne vous imputera pas à péché d'avoir commencé avec une sincère intention de continuer.

Ayez grand soin de mes sœurs de Saint-Ignace et de Rodon. Je suis bien en peine de ma sœur des Archanges, et j'aurois un grand regret si nous la perdions. Conservez-vous aussi, ma chère Fille, et me croyez tout à vous dans le saint amour de notre Seigneur.

A Paris, ce 19 février 1692.

LETTRE XVII.

A M.ME DE LUSANCI.

Sur la mort d'une religieuse, et la manière dont Dieu nous a montré que l'empire de la mort devoit être détruit.

Votre lettre du 18, que j'ai reçue en arrivant en cette ville, a fait, ma Fille, une grande plaie dans mon cœur, en m'apprenant la mort de notre

chère sœur des Archanges. C'est la première que je rencontrai avec un visage soumis et content, en entrant à Jouarre. Son zèle ni sa foi n'ont jamais été ébranlés. Dieu nous l'ôte cependant lorsque nous avions encore tant de besoin de ses saints exemples: c'est à nous à baisser la tête sous ses ordres souverains. Consolez nos chères Filles, en les assurant de la part que je prends à leur douleur, et du soin que j'aurai de l'offrir à Dieu, en lui recommandant l'ame bien-aimée que nous avons perdue sur la terre des morts, mais que nous retrouverons dans la terre des vivans.

J'ai vu, dans une lettre de madame d'Albert, une plainte de madame de Luynes, de madame Renard et de vous, que je vous laisse mourir. Sans passer plus outre, je me suis senti saisi de douleur en déplorant l'impuissance humaine, qui ne peut retenir ce qu'elle voudroit le plus pouvoir conserver, c'est-à-dire, de bons cœurs à qui on se trouve uni par l'amour de la vertu: mais en même temps j'ai adoré la souveraineté de Dieu dans l'inévitable arrêt de mort, qu'il a donné contre nous dès que le péché est entré dans le monde. Il faut trembler et nous taire sous l'autorité de ses jugemens, et nous souvenir pourtant que le premier sur qui a été éxécutée cette sentence de mort, est le juste Abel: par où, comme disoit un ancien, Dieu nous a voulu montrer que la mort avoit un foible fondement; puisque le premier qui a succombé sous ses coups, est en même temps le premier de tous les amis de Dieu. Ce qu'il a permis pour nous faire voir l'empire de la mort ne dureroit pas, et qu'il seroit

obligé de le détruire, puisqu'il avoit si mal commencé, que sa justice ne le pouvoit pas souffrir. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 février 1692.

LETTRE XVIII.

A M.ME DU MANS.

Il l'assure de tous ses soins pour l'abbaye de Jouarre.

Je ferai tout ce que je pourrai pour la consolation de mes Filles. Je me donnerai tout le soin possible du spirituel comme du temporel de la Maison : il faudra un peu considérer ce que mes forces et mes autres occupations demandent. Vous me réjouissez de m'apprendre qu'on espère bien de ma sœur de Saint-Ignace, que je salue de tout mon cœur, aussi bien que ma sœur de Saint-Michel, dont je suis en peine à cause du long temps qu'il y a que je n'en ai ouï parler. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 25 février 1692.

LETTRE XIX.

A LA MÊME.

Il lève les scrupules qu'elle avoit sur ses confessions.

La règle pour les confessions, c'est déjà, ma Fille, qu'on ne doit point se gêner à répéter les péchés véniels, quelque empêchement qu'on soupçonne

avoir été dans le confesseur; et pour le surplus, à moins d'avoir vu clairement qu'il n'avoit pas l'esprit libre, il faut demeurer en repos, quand même il se seroit troublé davantage dans la suite : ainsi il n'est pas besoin que vous recommenciez vos confessions en cette occasion. Je trouve très-bon que ma sœur Cornuau reçoive les lettres dont vous me parlez. Je salue de tout mon cœur la chère malade, et je prie Dieu qu'il la soulage.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

LETTRE XX.

A M.ME DE LORRAINE, ABBESSE DE JOUARRE.

Sur l'obligation où elle est de rentrer dans son monastère.

Je crois, madame, être obligé de vous donner avis que je pars, et en même temps de vous faire souvenir de la promesse que vous m'avez faite de partir vous-même bientôt.

Vous voyez que je ne vous presse pas. Vous êtes venue ici contre la parole qu'on m'a portée de votre part, que j'ai par écrit. Vous demeurez hors de chez vous au-delà de tous les termes de votre obédience, sans que j'entende seulement parler de vous. Je ne sais qui vous peut donner de tels conseils, ni en quelle sûreté vous pouvez recevoir les sacremens; puisque, dans quelque nécessité où vous vous croyiez être de passer un si long temps hors de la clôture, vous devez savoir qu'il ne vous est pas permis de le faire sans congé. Je me tais cepen-

dant; et sans vous rien permettre, ni vous rien défendre, je vous laisse au jugement de Dieu et à votre conscience.

Je sais vos infirmités, et je veux bien ne vous pas presser. Faites, madame, de vous-même ce que vous demande votre devoir et la règle de l'Eglise. Si vou sne pouvez partir si tôt, renvoyez ce que vous pourrez de vos religieuses : vous ne songez pas combien l'air du siècle est contagieux pour celles qui font profession de s'en éloigner. Et pour vous, Madame, profitez du temps. Parmi tant d'habiles gens qui sont ici, choisissez-en quelqu'un, comme je vous y ai déjà exhorté, entre les mains de qui vous remettiez votre conscience.

Je prie Dieu sincèrement qu'il vous conserve : mais enfin on ne doit pas vous dissimuler que les maladies sont des avertissemens de Jésus-Christ qui frappe à la porte. Prenez une bonne fois un conseil solide, et qui, éloigné de tout intérêt, ne songe qu'à votre salut.

Pour ce qui est de votre maison, outre les choses que j'ai eu l'honneur de vous représenter par ma lettre précédente, il y en a deux à vous dire : l'une, que vous preniez soin de faire ramasser les papiers de votre abbaye, qui sont ici en grand nombre, et de les renvoyer à Jouarre : tous les procès où ils pouvoient être nécessaires sont finis, et il y va de votre conscience de les remettre en leur lieu : l'autre chose, c'est que vous vouliez bien une fois nous faire voir tout ce que vous devez, et tout l'état de vos affaires; afin qu'on sache sur quoi compter. Du reste, donnez vos ordres de ma-

nière que je ne sois pas obligé d'en donner aucun. Soyez, madame, bien persuadée que je ne souhaite rien tant que de vous voir en repos; et sans avoir rien à ordonner sur l'administration du temporel, de n'avoir à m'appliquer qu'à votre salut, et à celui de vos Filles.

A Paris, avril 1692.

LETTRE XXI.

A M.ME DU MANS.

Sur une religieuse de Jouarre, et sur le vœu de pauvreté.

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à notre chère sœur de Saint-Ignace, et je ne manquerai pas de la recommander à Dieu toute ma vie, en quelque sorte que sa divine bonté dispose d'elle. Je lui confirme ce que je lui ai dit du regard miséricordieux qui étoit sur elle, et je l'exhorte à augmenter et à embellir ses couronnes par la patience et la confiance.

C'est un grand vœu à une religieuse que celui de la pauvreté : celui-là rend le vœu à Notre-Dame de Liesse peu nécessaire. Que peut donner une religieuse qui n'a rien? Il n'y a rien de meilleur que de donner son rien à Dieu. Pour les petites choses que vous vous êtes données mutuellement, elle et vous avec madame de Rodon, je les permets.

Priez Dieu pour moi, et soyez-lui toujours fidèle.

A Meaux, ce 5 mai 1692.

LETTRE XXII.

A LA MÊME.

Sur la mort de la sœur de Saint-Ignace.

Dieu a voulu avoir notre chère sœur de Saint-Ignace : il le faut louer des consolations qu'il lui a données, et des bons exemples qu'elle nous laisse. Je ne laisse pas d'être fort touché de cette perte, et il me fâche que votre maison perde tant de bons sujets. Dieu saura bien réparer nos pertes, et il ne faut qu'avoir la foi pour tout attendre de lui. Les heures ne peuvent pas être mises en meilleures mains que celles que vous me marquez. Consolez madame de Rodon; qu'elle vous console. Je ne puis vous dire le temps que je serai à Jouarre. Je vous donnerai, ma Fille, le temps que vous demandez, et serai toujours disposé à vous aider au grand ouvrage auquel vous travaillez. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

LETTRE XXIII.

A LA MÊME.

Sur les raisons qui l'avoient porté à renvoyer ensemble les deux confesseurs de Jouarre.

Je crois, ma Fille, que vous avez su la raison qui m'a obligé à renvoyer ensemble les deux con-

fesseurs. Toutes les fois qu'il y en aura qui ne pourront s'accorder entre eux, et qui donneront lieu à des partialités, j'en userai de même. Je les avois fait avertir tous deux de changer de conduite, et que s'ils ne le faisoient, je serois obligé d'en venir où j'en suis venu. Voilà, ma Fille, ma raison, qui est très-solide. Je ne sais rien des discours que vous dites qu'on a tenus à Jouarre : mais je puis bien vous assurer que personne ne m'a rien écrit pour me porter à ce que j'ai fait, et que je n'y ai été déterminé que par la continuation des divisions.

Je ne refuserai jamais de vous entendre autant que personne, et avec autant de confiance; mais à ce coup je crois que le meilleur sera de se soumettre. Je ne fais tort à personne, et il ne tiendra qu'à madame de Jouarre de réparer la perte qu'on fait; ce qui ne lui sera pas fort difficile. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 26 juin 1692.

LETTRE XXIV.

A LA MÊME.

Sur la conduite qu'on doit tenir lorsqu'on se sent en péché mortel; et sur les péchés oubliés.

Vous n'avez qu'à demeurer en repos sur l'affaire dont vous m'écrivez : continuez vos communions à votre ordinaire, sans recommencer vos confessions. Je serai bien aise de ce qu'on vous communiquera du côté de Coulommiers, et je donne toutes les permissions de part et d'autre.

Dans

Dans le cas que vous proposez, il n'y a nul doute qu'aussitôt qu'on se sent en péché mortel, on ne soit obligé à la pénitence, et à se disposer à la confession; mais non pas toujours à la faire sur-le-champ: il est bon de gémir auparavant, et de se mettre en état de bien faire, sans rien précipiter, ni rien négliger.

Il est sans doute que les péchés oubliés sont pardonnés avec les autres, quelque temps qu'ait duré l'oubli, et qu'on ne doit confesser que celui dont on se rappelle. Je prie Dieu qu'il console ma sœur de Saint-Michel, et je vous donne, ma Fille, une bénédiction très-cordiale.

A Paris, ce 19 juillet 1692.

LETTRE XXV.

A LA MÊME.

Il lui témoigne ses dispositions pour elle, et confirme ce qui avoit été fait ci-devant à Jouarre.

Vous ne devez point douter, ma Fille, que je ne fasse avec plaisir tout ce qui sera utile au bien de votre ame et à votre perfection. Les choses qui ont été faites à Jouarre avant que je fusse entré dans les affaires, conservent toute leur force, et je les approuve. Ce que vous me dites de mes réflexions sur le sermon de notre Seigneur sur la montagne, me donne courage pour achever quelques autres ouvrages de cette nature.

Soyez Marie de désir, et Marthe par obéissance.

Afin de gagner les indulgences, pour le plus sûr il se faut confesser à cette intention. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1692.

LETTRE XXVI.

A LA MÊME.

Il la rassure dans ses craintes de lui être à charge; et explique ce que c'est qu'un cœur pur.

Vous avez tort, ma Fille, de croire que vous me causiez une insupportable fatigue : où allez-vous prendre cela? Ce qui me fatigue, n'est pas d'avoir à écouter; mais d'avoir à le faire quand je vois le temps qui presse. Loin de vous abandonner, j'ai au contraire formé le dessein de vous entendre une autre fois préférablement, et je ne vous manquerai en rien.

Un cœur pur, c'est un cœur dégagé de tout; et c'est ce qui rend capable de voir Dieu. Quelle pureté, quel détachement demande une si pure et si sublime vision!

Dieu daigne bénir par sa grâce ceux qui profitent de sa parole. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

LETTRE XXVII.

A LA MÊME.

Sur la demande d'un confesseur extraordinaire, et la longueur des lettres.

J'ai reçu, ma Fille, la demande que vous me faites, pour donner un confesseur à mesdames Paget, de Menou et Jourdin. Puisque le premier dimanche de l'avent, pour lequel elles le demandoient, est passé, il est bon qu'elles attendent jusqu'à ce que je sois à Meaux, c'est-à-dire, à la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu. Madame de Jouarre m'ayant en quelque sorte reproché la facilité que j'avois à donner des confesseurs extraordinaires, ces dames ne trouveront pas mauvais que j'examine un peu les temps convenables. J'ai fait la même réponse à madame de Lusanci, croyant que la demande m'étoit venue de sa part : mais votre lettre du 21 du passé, que je viens de relire, m'a fait voir que c'étoit vous.

Je ne me suis jamais plaint de la longueur des lettres, mais seulement de la résistance qu'on apporte aux décisions, et du temps que l'on y perd; et tout cela, sans vouloir rebuter personne, mais au contraire tout faciliter à tout le monde.

J'approuve pour trois fois la semaine ce que vous me proposez, à condition que vous discontinuerez de bonne foi si vous vous en trouvez incommodée. Dieu aura votre bonne volonté plus agréable, et je le prie, ma Fille, de bénir vos bons desseins.

A Versailles, ce 9 février 1693.

P. S. Je donne ma bénédiction de tout mon cœur à toutes nos malades, et en particulier à madame la prieure.

LETTRE XXVIII.

A LA MÊME.

Sur l'entrée de la sœur Cornuau à Jouarre, et la manière de recevoir les consolations du Seigneur.

Je n'ai reçu que hier votre lettre, et il n'étoit plus temps de vous envoyer la permission pour ma sœur Cornuau : mais, ma Fille, je vous assure que si elle est entrée, j'en serai bien aise.

Recevez les consolations que Dieu vous envoie avec une entière reconnoissance, sans vous mettre en peine de la suite; Dieu est puissant pour y pourvoir. Dites seulement avec David : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus* (1). Vous me direz quand vous voudrez vos difficultés. Je prie notre Seigneur d'être avec vous.

A Meaux, ce 24 mars 1693.

LETTRE XXIX.

A LA MÊME.

Sur les dispositions où elle devoit être à l'égard des croix, et la confiance en la bonté de Dieu.

J'ai, ma Fille, reçu agréablement le travail de votre pinceau, et les témoignages de votre amitié. Il

(1) *Ps.* CXVII. 1.

n'y a ni or ni argent, et vous avez été fidèle à mes ordres.

Pour ce qui regarde votre intérieur, vous n'avez, ma Fille, qu'à recevoir ce que Dieu vous donne, en admirant ses bontés. Il ne faut point faire d'acceptation expresse des croix et des privations qui vous sont montrées confusément et en gros; mais seulement en général de la volonté de Dieu, qui vous donnera des forces à proportion des exercices qu'il lui plaira de vous envoyer.

Vous pouvez me communiquer la suite de ces états. Ne vous servez plus de ce terme, que je ne veux pas répéter. Je vous écoute avec joie; soyez soumise seulement : ces dispositions demandent beaucoup de fidélité et d'obéissance, et peu de raisonnement.

La fréquente communion doit être votre grand soutien, et vous devez suivre Jésus-Christ qui vous y attire. Il n'y a rien de suspect dans vos dispositions, ni dans vos vues. Dieu ne s'est pas fait une loi de ne faire des grâces particulières qu'aux ames pures et innocentes. Voyez comme il traite la pécheresse, et quelle douceur il mêle dans ses larmes. Voyez comme il traite Marie-Madeleine, de laquelle il avoit chassé sept démons, et combien agréablement il se montre à elle après lui avoir envoyé ses anges. Ses bontés sont au-dessus de toutes ses œuvres. Marchez en confiance, et ne craignez rien; Dieu est avec vous.

A Meaux, ce 29 mars 1693.

LETTRE XXX.

A LA MÊME.

Sur la conduite qu'elle doit tenir, et la grande perfection que son état exige.

J'ai oublié, ma Fille, à vous répondre sur un des articles principaux de votre lettre. Il est vrai que les grâces que vous recevez demandent une grande séparation des compagnies; car Dieu veut les ames à soi : mais il ne faut pourtant rien faire qui vous fasse remarquer ; et quand il arrivera dans les conversations quelque forte touche, si vous prévoyez qu'il en doive paroître quelque chose au dehors, vous devez alors vous étourdir, et, s'il se peut, détourner le cours de vos pensées : que si vous ne croyez pas le pouvoir, retirez-vous doucement. Au reste, il faut beaucoup de courage pour soutenir les efforts d'un Dieu jaloux, lorsqu'il veut posséder une ame. Vous entrez dans une carrière difficile par l'extrême fidélité qu'il y faut garder : mais le secours est grand, et la couronne digne du combat. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 mars 1693.

LETTRE XXXI.

A LA MÊME.

Il lui témoigne sa bonne volonté pour Jouarre.

J'ai reçu, ma Fille, celle que vous m'avez écrite. Abandonnez-vous à la divine Providence, et aban-

donnez-y les affaires de la maison. Assurez-vous que je ne perdrai jamais de vue ce qui sera pour son bien, et que je m'attacherai plus que jamais, quoique d'une autre manière, à ce qui la touche, et vous toutes.

A Paris, ce 19 avril 1693.

LETTRE XXXII.

A LA MÊME.

Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu, et modère son ardeur pour les austérités.

Abandonnez le passé à la divine miséricorde : ne vous en inquiétez pas; ne refusez point les grâces que Dieu vous offre, par la crainte des difficultés qui en naîtront. Songez à celui qui dit : *J'ai vaincu le monde.* Il vaincra le monde en nous, quand il anéantira les mauvais désirs; c'est-à-dire la concupiscence des yeux; c'est-à-dire, la curiosité de l'esprit, la concupiscence de la chair; c'est-à-dire tout le sensible et tout orgueil.

Recevez, ma Fille, ce que Dieu vous donne, et à la manière qu'il voudra vous le donner. Il saura proportionner ses dons et ses exercices à votre foiblesse : c'est un sage médecin, laissez-le faire. Ne vous embarrassez pas si c'est lui qui parle : attribuez-lui sans hésiter, tout ce qui vous invite à la perfection; car c'est toujours lui qui le dit.

Je vous permets l'usage de cette ceinture, deux jours de cette semaine. Ne me fatiguez plus à me

(1) *Jean.* XVI. 23.

demander des austérités. Je n'aurai rien sur cela à vous répondre, sinon : Allez doucement. Ne quittez le saint Sacrement que le moins que vous pourrez. Ecoutez, parlez pour le Roi, pour l'Etat et pour la paix. Ne m'oubliez pas. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 25 mai 1693.

LETTRE XXXIII.

A M.MES DU MANS ET DE RODON.

Sur la sœur Cornuau.

Voila, mes Filles, ma sœur Cornuau qui va jouir de la grâce que vous lui avez procurée : je vous la recommande : instruisez-la, conseillez-la, conduisez-la. Priez pour moi, et me croyez à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 1.er juin 1693.

LETTRE XXXIV.

A M.ME DU MANS.

Sur la requête de l'abbesse, en cassation de l'arrêt du parlement contre l'exemption de Jouarre.

Je connois la disposition de nos Sœurs encore désobéissantes : je les ai toutes vues, à la réserve d'une ; et je vous assure, ma Fille, qu'elles ne me tromperont pas, s'il plaît à Dieu. Laissons rapporter l'affaire du conseil. Si madame votre abbesse est refusée de sa requête, tout est fini, et elle demeurera

sans aucune ressource : ou elle sera reçue, et cela n'aboutira qu'à m'assigner, l'arrêt du parlement restant toujours dans sa force. Lequel des deux qui arrive, je vous assure, ma Fille, et vous pouvez en assurer nos chères Filles, que vous me verrez bientôt, s'il plaît à Dieu, et que je viendrai à des remèdes plus forts, sans tous les ménagemens que j'ai eus jusqu'ici. Au surplus, vous pouvez tenir pour certain tout ce que j'ai mandé par mes précédentes, et encore, que tous les gens de bon sens ne veulent pas qu'il y ait le moindre sujet de douter que la requête de madame de Jouarre ne soit rejetée. Je prie, ma Fille, notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 29 juin 1693.

LETTRE XXXV.

A LA MÊME.

Sur la communion, et la soumission à la volonté de Dieu.

J'ai lu votre lettre, ma Fille : il n'y a rien de nouveau à y répondre, si ce n'est sur la communion de tous les jours : je vous en permets le désir. Suivez Dieu, marchez en confiance et en assurance. Ce n'est pas à vous à prescrire à Dieu les voies qu'il veut tenir. La foi consiste à suivre ce qu'il veut, à attendre ce qu'il voudra faire, à se soumettre à ce qu'il veut. Quand vous avez exposé, vous n'avez plus qu'à vivre en paix.

A Meaux, ce 18 juillet 1693.

LETTRE XXXVI.

A LA MÊME.

Il lui recommande d'empêcher que ses états intérieurs ne paroissent au dehors.

Vous faites bien, ma Fille, d'exposer les choses; vous ne devez point hésiter à continuer. Réprimez, autant que vous pourrez, ce qui se peut faire connoître au dehors : c'est là seulement que je vous permets de résister à l'attrait, et de le vaincre à quelque prix que ce soit. Il faut demeurer maître de l'extérieur, et en demander la grâce à Dieu. Je vous permets ce que vous me demandez pour l'octave de l'Assomption, mais avec modération. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

LETTRE XXXVII.

A LA MÊME.

Sur les motifs de confiance dans les fautes qu'on commet, et sur la communion.

Lorsqu'il nous arrive, ma Fille, de nous oublier nous-mêmes, et de commettre quelque péché, il ne faut pas perdre courage; mais au contraire reprendre de nouvelles forces, et se souvenir de cette parole de saint Jean (1) : « Si nous péchons, nous

(1) *I. Jean.* II. 1 *et* 2.

» avons un avocat, un intercesseur, un défenseur, » savoir Jésus-Christ, ce juste qui est la propitiation » pour nos péchés, et non-seulement pour nos pé- » chés ; mais encore pour ceux de tout le monde ».

Vous avez bien fait de communier, et de ne pas attendre ma permission pour cela : l'avis de votre confesseur suffit, et vous en devez user ainsi en toutes rencontres. J'espère aller à Jouarre dans quelques jours, et y faire, sans manquer, le discours sur la prière.

Quant à la maison, mettez tout entre les mains de Dieu, et assurez-vous que je serai toujours attentif à y faire ce que je pourrai. Je prie notre Seigneur qu'il bénisse ma sœur de Rodon, et nos autres chères Filles que vous me nommez.

A Germigny, ce 25 septembre 1693.

P. S. Je ne vois nul inconvénient à recevoir madame de Giri : elle est infirme à la vérité, mais, à ce qu'il me paroît, bonne religieuse ; et cette réception sera utile à la maison.

LETTRE XXXVIII.

A LA MÊME.

Sur ses confessions passées ; les austérités qu'elle doit pratiquer.

Je suis étonné, ma Fille, après toutes les choses que je vous ai dites, que vous me recommenciez votre confession. Ne le faites plus dorénavant, et ne parlez plus du passé à qui que ce soit, à confesse, ni hors de confesse.

Je n'ai rien à vous dire de nouveau sur les austérités. Mortifiez votre propre volonté, gouvernez votre cœur, et rendez-vous-en la maîtresse. Demandez à Dieu son secours : ne parlez qu'en charité et avec mesure, ne donnez rien à votre humeur ; voilà les austérités que je vous ordonne. Portez en pénitence celles que la religion prescrit ; aimez le silence et la retraite. Il y a une retraite et un silence que les emplois du dehors n'altèrent pas. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 26 septembre 1693.

LETTRE XXXIX.

A LA MÊME.

Il ranime son courage et sa confiance.

Encore un coup, ma Fille, que vos fautes ne vous découragent pas ; au contraire qu'elles vous animent : ne perdez point votre confiance. Si vous saviez les bontés de Dieu et les ardentes poursuites de ce céleste amant, avec quelle sainte familiarité vous reviendriez à lui après vos foiblesses ! Exposez-lui tout, et il sera facile à vous pardonner.

Je prie Dieu que le nom d'Ange ne soit pas donné inutilement à celle à qui on l'a donné. Je salue nos Sœurs.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

LETTRE XL.

A M.ME DE LUSANCI.

Sur le mystère de la Prédestination; les conditions de la prière, et le bien que Dieu sait tirer du péché.

Je suis bien aise, ma Fille, de ne pas tarder à répondre à vos demandes, et j'ai de la joie de vous pouvoir donner cette satisfaction. On peut et on doit croire très-certainement qu'on est du nombre de ceux pour qui Jésus-Christ a opéré ses mystères : le baptême et les sacremens nous en sont un gage, et il ne nous est pas permis d'en douter. Pour ce qui est de la prédestination, c'est un secret impénétrable pour nous; et le doute sur une chose si importante nous rendroit la vie insupportable, si nous n'étions invités par-là à mettre notre salut entre les mains de Dieu, et à dépendre de lui beaucoup plus que de nous-mêmes. On est assuré d'être exaucé, pourvu qu'on attende tout de sa bonté paternelle. Ce qui nous oblige le plus à prier, c'est l'extrême bonté de Dieu qui nous donne au-dessus de nos mérites, et encore qu'il faille tâcher d'accomplir les conditions de la prière, il faut être persuadé que Dieu ne nous juge pas à la rigueur, et qu'il se laisse fléchir au moindre commencement de bonne volonté.

Ce que je vous disois dernièrement, c'est si je ne me trompe, que Dieu a su tirer le plus grand de tous les biens du plus grand de tous les péchés, qui est la trahison de Judas, l'injustice de Pilate,

et l'ingratitude des Juifs. Ce grand mystère nous doit faire voir, qu'il ne permet le péché que pour sa gloire : et quoiqu'on ne puisse assez haïr le péché, cela n'empêche pas d'aimer le bien que Dieu sait en faire sortir. S'il n'y avoit point de haine, d'impatience, d'injustice dans le monde, les vertus ne parviendroient pas à leur perfection. Déplorons donc le péché ; mais en rendant grâces à Dieu de l'extrême patience avec laquelle il le supporte, et de la toute-puissante bonté par laquelle il le tourne en bien pour ses amis. Je ne vous répondrai rien sur ce qu'on vous dit que j'approuve ; vous savez bien mes sentimens. Je prie, ma Fille, notre Seigneur, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 16 octobre 1693.

LETTRE XLI.

A M.ME DE BARADAT.

Que dans la contemplation il ne faut point séparer en Jésus-Christ la nature humaine de la divine ; réponse à différentes questions sur l'union avec Dieu, sa manière de se communiquer à nous, et l'acceptation de ses dons.

Je ne connois point du tout le livre dont vous me parlez. La méditation de Jésus-Christ en qualité d'homme n'oblige pas toujours à le regarder selon son humanité. La contemplation de la divinité n'est pas une oraison abstraite, mais épurée ; c'est la première vérité. Mais la vue de Jésus-Christ ne peut pas en détourner : au contraire, Jésus-Christ en tant qu'homme a été en tout et partout guidé par

le Verbe, animé du Verbe : il n'a pas fait une action, il n'a pas prononcé une parole, il n'a pas fait un clin-d'œil qui ne soit plein de cette sagesse incréée que le Père engendre dans son sein. Ainsi, pour concilier toutes choses, il ne faut point séparer la nature humaine de la divine. C'est un effet de sa bonté infinie que de s'être si étroitement uni à l'homme. Tout ce qui reluit de divin dans l'homme Jésus-Christ, retourne à Dieu : quand nous y sommes, on peut s'y tenir avec un secret retour sur Jésus-Christ, qu'on ne perd guère de vue quand on aime Dieu. Après tout, c'est l'attrait qu'il faut suivre dans les objets où tout est bon, et il n'y a qu'à marcher avec une entière liberté.

Ce sont de faux spirituels qui blâment le saint attachement qu'on a à Jésus-Christ, à son Ecriture, à ses mystères et aux attributs de Dieu. Il est vrai que Dieu est quelque chose de si caché, qu'on ne peut s'unir à lui, que quand il y appelle, et qu'avec une certaine transcendance au-dessus des vues particulières : la marque qu'il y appelle, c'est quand on commence à le pratiquer. En cela on ne quitte point les attributs de Dieu, mais on entre dans l'obscurité, c'est-à-dire, en d'autres paroles, dans la profondeur et dans l'incompréhensibilité de l'Etre divin. C'est là sans doute un attribut divin, et des plus augustes. On ne sort donc jamais tellement des attributs de Dieu, qu'on n'y rentre d'un autre côté, et peut-être plus profondément.

Les jours ne sont pas faits pour Dieu. Ceux que l'Eglise destine aux mystères, parlent d'eux-mêmes

à l'ame attentive : demeurer en Dieu, c'est demeurer au centre de tous les mystères.

L'état où l'on reçoit l'impression d'une certaine vérité cachée, qui semble ne faire qu'effleurer l'esprit, et qui fait taire cependant toute autre pensée, n'est pas oisif ; ou c'est dans cette bienheureuse oisiveté que consiste le divin sabbat, et le jour du repos du Seigneur.

Dieu semble nous échapper quand il se communique plus obscurément, et que par-là il nous fait entrer dans son incompréhensible profondeur : alors, comme toute la vue semble être réduite à bien voir qu'on ne voit rien, parce qu'on ne voit rien qui soit digne de lui, cela paroît un songe à l'homme animal ; mais cependant l'homme spirituel se nourrit.

Où le péché a abondé, la grâce a surabondé (1). C'est honorer cette vérité que de recevoir les dons de Dieu, quelque grands qu'ils soient, et malgré ses péchés de tendre de tout son cœur à lui être uni, sans donner aucunes bornes à ce désir.

C'est assez d'avoir dit ses péchés, sans marquer les occasions : la foi bannit les vains scrupules.

Je vous renvoie votre lettre, afin, si vous ne l'avez pas assez présente, que vous voyiez la réponse à chaque article.

Ne craignez point, ma Fille ; Dieu est avec vous : soyez fidèle et courageuse, vous avez un bon défenseur.

A Germigny, ce 25 octobre 1693.

(1) *Rom.* v. 20.

LETTRE

LETTRE XLII.

A M.ME DE LUSANCI.

Raisons qui peuvent la porter à suivre la mitigation établie à Jouarre. De quelle manière il a approuvé le livre de l'abbé de la Trappe, *sur les Devoirs de la vie monastique*, et quelle doit être la fin de sa retraite.

J'ai reçu, ma Fille, vos lettres du 1 et du 2. J'ai envoyé les pouvoirs pour le père Côme, après lui avoir donné en peu de mots les avis que j'ai crus nécessaires.

Pour ce qui est de la mitigation de Jouarre, vous n'êtes obligée à garder la règle sur ce point, que selon la pratique reçue et usitée dans le monastère : le surplus pourroit regarder les supérieurs, et leur donner lieu d'approfondir davantage la matière. Mais dans ces choses qui ne sont pas de droit divin, ni même de l'essentiel de l'institution monastique, la pratique qui se continue au vu et au su des supérieurs, peut mettre en repos la conscience des inférieurs; et vous devez, ma Fille, vous en tenir là; la seule uniformité vous y obligeroit. Quoique j'aie approuvé le livre de M. de la Trappe, ce n'est pas à dire pour cela que j'approuve toutes ses pensées comme nécessaires : il suffit qu'elles soient utiles, pour donner lieu à l'approbation. Du reste, je n'approuverois point du tout qu'on se distinguât des autres, et vous devez vous conformer au général de la maison, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu, s'il le faut.

Le dessein de votre retraite doit être principalement de vous avancer dans la perfection de votre institut. Dieu permettra peut-être que dans le premier voyage, en vous parlant de l'oraison, je vous donnerai de la pâture pour votre retraite. Il ne me vient rien à présent, sinon que vous devez lire le chapitre XVII de saint Jean, et apprendre à prier en conformité de la prière de notre Seigneur, et en union avec lui : cela, avec les vérités du sermon dont vous vous souvenez, vous suffira. Abandonnez tout à Dieu, unissez-vous à sa sainte volonté, tant pour votre particulier que pour la maison en général. Cherchez votre paix en Dieu, et goûtez combien il est bon. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

Je n'ai pas le loisir d'écrire à mes sœurs du Mans et de Rodon.

A Germigny, ce 30 octobre 1693.

LETTRE XLIII.

A M.me DU MANS.

Sur les distractions causées par l'exercice de la charité, et sur les austérités.

Qui pratique la charité est en Dieu, et Dieu en lui. Ainsi ma Fille, ne vous plaignez pas de vos distractions dont la charité est la cause. *La charité couvre la multitude des péchés* (1) : ainsi ne vous découragez pas, puisque cette charité dont vous croyez

(1) *I. Petr.* IV. 8.

que l'exercice cause vos péchés en vous dissipant, au contraire en est le remède. Pour ce qui est des pénitences que vous me demandez, mon silence est un refus. Je ne suis pas de l'avis que vous souhaitez : les austérités de la religion vous doivent suffire, avec le travail de votre obédience. Je suis bien obligé à mesdames de Saint-Maur et de Saint-Placide de leur souvenir. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 3 novembre 1693.

LETTRE XLIV.

A LA MÊME.

Des règles pour prévenir l'infirmité, et pour ses méditations. Il suspend ses austérités.

Je vous prie de faire mes complimens à vos malades. Ne vous mettez point du nombre : modérez les exercices de l'esprit; ne vous abandonnez pas aux larmes. Soyez à Dieu, ma Fille, je le veux : soyez oubliée et comptée pour rien ; Dieu vous regardera. La considération est bonne, l'attention, l'admiration : ce n'est point une perte de temps. *Dieu a tant aimé le monde* (1) : vous avez raison, c'est l'abrégé de l'Evangile et de tout le mystère de Jésus-Christ. L'amour ne connoît point d'ordre, et ne peut s'assujettir à des méthodes. La confusion est son ordre : la distraction ne vient point de ce côté-là. Expliquez-vous nettement sur la personne dont vous me parlez.

(1) *Joan.* III. 16.

Trève d'austérités, même des communes, tant que ce rhume durera. C'est assez faire que d'obéir sans réplique, et sans demander des explications. Gardez votre poitrine et votre tête. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 12 décembre 1693.

LETTRE XLV.

A LA MÊME.

Sur la réserve dont une personne avoit usé à son égard; et la discrétion dans ses exercices.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre, dont je profiterai dans l'occasion : vous avez bien fait de me l'écrire. Je ne vous dissimule point qu'ayant entrevu, par quelque conjecture, que cette personne se servoit de certains livres, j'en ai d'autant plus rabattu, que j'ai vu sur tout cela un silence qui m'a fait beaucoup de peine. Pour ce qui est de vous, je ne vous ai rien révoqué; mais j'ai ajouté une certaine discrétion et modération qu'il est juste de vous prescrire. Vous faites bien de n'user point des livres d'oraison. Ecoutez Dieu : je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous. Lisez le psaume XXXIII en humilité et confiance.

A Meaux, ce 14 décembre 1693.

P. S. Il faudra voir la conduite de madame de B*** : le mieux qu'elle puisse faire, est de se tenir en repos; et si elle veut rester, en revenir à être simple religieuse bien humble.

LETTRE XLVI.

A LA MÊME.

Il l'exhorte à recevoir les touches de Dieu, en faisant son possible pour les empêcher de paroître, et lui donne à méditer les qualités de l'enfant Jésus.

Oui, ma Fille, faites l'impossible, et Dieu le fera avec vous. Vous avez bien fait de vous humilier. Je consens au rétablissement de ce que j'avois suspendu à cause du rhume, supposé qu'il soit passé tout-à-fait. Recevez les touches de Dieu, et les larmes comme le reste, en faisant ce qui se pourra pour les empêcher de paroître : Dieu vous aidera à le faire. Recevez aussi l'assurance de la rémission de vos péchés, telle qu'on la peut recevoir en cette vie, et la consolation du Saint-Esprit. Dispensez-moi de vous donner des pratiques : ni cela n'est nécessaire, ni je n'en ai le loisir. Ecrivez, si vous voulez, les qualités de l'Enfant Jésus : je vous donne à méditer celles que le sort vous fera échoir ; et le sort, qui est dirigé par le Seigneur, vous tiendra lieu d'obédience. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1693.

LETTRE XLVII.

A M.ME DE LUSANCI.

Sur le moyen de se procurer la véritable paix; l'infraction de la règle : que l'infirmité est une raison pour exclure de la profession.

Jésus-Christ, le prince de paix, ma Fille, a pacifié le ciel et la terre par son sang et par son abandon à son père : c'est aussi par cet abandon que vous aurez la paix que le monde ne peut donner. Le principe de la paix est dans ces paroles, *Fiat voluntas tua :* avec cela tout est bon, parce que Dieu est la bonté même.

Je tâcherai, à la visite, de soutenir la discipline.... Une échappée peut être exempte de péché, mais non pas une continuité qui n'est jamais sans quelque mépris et quelque scandale.... Malgré toutes les raisons qu'on dit en faveur de l'infirmité, à moins d'une vocation tout-à-fait extraordinaire, c'est une raison d'exclure. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

LETTRE XLVIII.

A M.ME DE LUYNES.

Il la remercie de ses saints présens, et lui explique ce que c'est que le bon vin de la nouvelle alliance.

Je ne puis, Madame, que vous rendre grâces très-humbles de tous vos saints présens, et de toutes

les bontés que vous me marquez. J'y réponds avec une parfaite sincérité, et je vous prie de ne jamais révoquer en doute cette fidèle correspondance. Je suis, ma Fille, à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 2 janvier 1694.

P. S. Je n'ai pas trouvé dans le paquet le billet de la sainte Vierge. Je me trompe : en dépliant le paquet, je le trouve avec plaisir et reconnoissance. Je la prie de vous impétrer ce bon vin de la nouvelle alliance, qui n'est autre chose que l'esprit dont les apôtres furent enivrés à la Pentecôte, et le sang de Jésus-Christ, qui a été exprimé de la vraie vigne. L'étude des Ecritures convient parfaitement avec ce bon vin, et c'est dans ce divin cellier qu'on le boit. Vous êtes de celles, ma Fille, qui pouvez entrer plus avant dans ce cellier mystique, et vous y laisser transporter au-dessus du monde et de toutes ses pensées. Personne au monde ne ressent plus cette vérité que moi.

LETTRE XLIX.

A PLUSIEURS RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Sur l'eulogie qu'elles lui avoient envoyée.

J'ai reçu, mes Filles, votre eulogie avec beaucoup de reconnoissance et de joie; et vous jugez bien que celle que j'ai ressentie en voyant à la tête le nom de votre sainte et illustre abbesse, a été très-grande. Répondez, mes Filles, à ses bontés et

à l'exemple qu'elle vous donne. Assurez-vous toujours, mes Filles, de mon amitié et de l'estime que j'ai pour vous.

A Paris, ce 15 janvier 1694.

LETTRE L.

A M.ME DE LUSANCI.

Sur l'obligation d'assister au chœur, la nécessité de se tenir toujours prêt à paroître devant Dieu.

Il est vrai, ma Fille, que j'ai oublié de vous répondre sur l'assistance au chœur et sur le chant : l'un et l'autre est d'obligation, et on ne peut s'en dispenser sans raison. Je ne crois pas qu'on puisse excuser de péché mortel la négligence qu'on auroit à cet égard, et encore moins le mépris. Vous entendez bien que la négligence consiste dans l'habitude et la trop grande facilité de manquer à un des devoirs principaux de la vie religieuse.

Je ne doute point que la mort de madame de Lorraine ne vous ait vivement touchée : c'est-à-dire, qu'il faut toujours se tenir prêt, parce qu'on ne sait à quelle heure doit venir le maître. Je verrai ce qu'il y aura à faire pour les intérêts de la maison. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 27 janvier 1694.

LETTRE LI.

A M.ME DU MANS.

Sur une résolution de M. de Sainte-Beuve, touchant la manière de recevoir les novices.

J'ai vu une résolution de cas de conscience sur la réception par scrutin (*), qui ne fait rien à notre question : car il ne s'agit pas de savoir si les abbesses sont obligées en conscience de changer la forme qui y est marquée; mais si les supérieurs majeurs ne peuvent pas introduire l'autre pour un plus grand bien, et s'ils n'y sont pas obligés dans certains cas particuliers.

A Farmoutiers, ce 2 avril 1694.

LETTRE LII.

A LA MÊME.

Il la presse de ne point suivre ses scrupules à l'égard de ses confessions et communions; lui marque ce qui cause les résistances que l'abbesse de Jouarre oppose à ses ordres.

Croyez-moi, ma Fille, communiez à votre ordinaire : faites votre jubilé, ne raisonnez point, obéissez. Ne répétez rien de vos confessions passées,

(*) Bossuet, à cause des abus qui résultoient de la réception des novices par suffrages publics, voulut établir à Jouarre l'usage des ballottes secrètes; ce qui occasionna entre lui et l'abbesse une contestation dans laquelle cette dame ou son conseil prétendoit s'appuyer de la résolution dont il est ici parlé; contestation qui donna

ni des pénitences omises : vous pouvez réserver de m'en parler à loisir ; mais cela n'oblige pas à suspendre le cours ordinaire de vos confessions et communions. Acceptez la peine que Dieu permet qui vous arrive ; mais n'y adhérez pas davantage, et suivez ponctuellement cette réponse.

Il n'y aura point de guerre entre madame votre abbesse et moi. Pour sa sortie, si elle écoutoit ce que lui dit le fond de son cœur, sans être prévenue d'ailleurs, elle m'en remercieroit ; car ce fond aime la retraite. Pour les réceptions, je lui donnerai le temps de revenir à ses premiers sentimens, qui étoient de laisser la chose en ma disposition. Cette obéissance simple et sincère seroit une action digne d'une religieuse ; Dieu le lui avoit inspiré : si elle étoit fidèle à cette grâce, elle lui en attireroit d'autres plus grandes : mais elle se laisse étourdir par les sentimens du dehors, au lieu d'écouter son cœur, et ce que le Saint-Esprit y disoit.

Vous aurez vu, par le mot que je vous ai dit sur la consultation de M. de Sainte-Beuve, qu'elle ne fait rien à notre sujet : nous la savions bien. La question, encore un coup, n'est pas de savoir à quoi une abbesse est obligée par elle-même ; mais à quoi elle l'est, quand son supérieur parle et ordonne, et encore quand il ordonne avec autant de connoissance, et d'aussi pressantes raisons que celles qui me déterminent.

lieu à la grande lettre que Bossuet écrivit cette année à l'abbesse sur cette matière, et qui fut terminée par une ordonnance du prélat, qui prescrivit, dans les délibérations capitulaires, pour la réception des novices, la forme du scrutin.

Le Saint-Esprit avoit fait sentir d'abord à madame de Jouarre que le bon parti étoit d'obéir; c'est aussi la vérité. Priez Dieu qu'elle y revienne : ce sera une grande avance pour sa sanctification, et Dieu me le fait sentir ainsi. Notre Seigneur soit avec vous. Obéissez, ne raisonnez pas.

A Meaux, ce 5 avril 1694.

LETTRE LIII.

A LA MÊME.

Il lui permet de communiquer à madame de Luynes ce qu'il lui a écrit sur la réception des novices.

Je veux bien, ma Fille, que vous communiquiez à madame de Luynes ce que je vous ai écrit sur les réceptions. Je l'ai fait à tout hasard; afin que dans l'occasion vous en pussiez dire quelque mot, dans la liberté que vous avez à parler. Du reste ne hasardez rien, ne faites point d'affaires; surtout parlez sobrement de ce que j'ai dit sur le péché mortel : je ne vous oblige à rien du tout. Vous avez très-bien parlé et très-bien répondu sur ma sœur Cornuau : madame elle-même m'a écrit la chose. Ma sœur Cornuau lui fait ses remercîmens, et lui demande ses ordres. Je vous donne de tout mon cœur à notre Seigneur.

A Meaux, ce 6 avril 1694.

LETTRE LIV.

A M.ME DE SOUBISE, ABBESSE DE JOUARRE.

Sur les inconvéniens des suffrages publics dans la réception des Filles, et la nécessité d'établir à Jouarre l'usage des ballotes secrètes.

J'APPRENDS, Madame, de tous côtés, qu'il se répand un bruit dans Paris, d'où j'arrive, que nous ne sommes pas bien ensemble, et que messieurs vos parens se plaignent de moi comme si je vous étois opposé : ce que je puis croire assez aisément, puisqu'ils m'ont témoigné à moi-même qu'ils étoient mécontens, et même offensés de l'ordre que je voulois établir pour la réception des Filles. Je ne vous dis point ceci par forme de plaintes contre des personnes que je continue et continuerai d'honorer toute ma vie. Je respecte leur vertu plus encore que leur naissance ; et je n'ai rien à leur reprocher que d'entrer peut-être un peu trop avant dans des choses dont il se faudroit reposer sur moi, comme attachées à mon ministère. Aussi, lorsqu'ils me tinrent ce discours, ils vous pourront dire que, sans me fâcher ; ce qui ne m'arrivera jamais, s'il plaît à Dieu, avec personne, et moins encore avec eux qu'avec tous les autres; je leur répondis seulement, avec toute l'honnêteté qu'on doit à des personnes de ce rang, mais en même temps avec la franchise qui convient à un évêque, que je les priois de me laisser traiter avec vous une affaire où leur état ne devoit pas leur permettre d'entrer, et où

j'étois assuré de vos sentimens, toutes les fois que vous agiriez entièrement par vous-même. Car, en effet, vous me les aviez assez déclarés, et que quelles que fussent vos pensées, vous les soumettriez aux miennes avec une entière obéissance. Mais comme il se pouvoit faire que par des raisons plutôt politiques que religieuses, on tâcheroit de vous inspirer d'autres sentimens, j'ai cru devoir vous dire encore une fois toutes mes raisons en esprit de charité et de douceur, comme il convient à un père, et vous les dire même par écrit, et amplement; afin que vous ayez plus de moyen d'y réfléchir, et même de prendre avis de personnes doctes et spirituelles, si vous croyez en devoir chercher d'autres que les miens, en ce qui regarde le gouvernement de votre monastère.

Je suppose comme certain, que, selon la pratique de Jouarre même, les réceptions se doivent faire à la pluralité des suffrages des religieuses, sur la proposition que l'abbesse en fait dans le chapitre. Il n'y a point là-dessus de question; et tout ce qui reste à examiner est la manière de donner les suffrages. Or je dis que celle de les donner publiquement et de vive voix, expose vos religieuses au danger de trahir leur conscience en matière grave, et par conséquent à commettre autant de péchés mortels qu'il se feroit de réceptions dans votre maison.

Que la matière soit grave, personne n'en peut douter; puisqu'il s'agit de la réception des sujets, d'où dépend tout l'ordre, toute la régularité, toute la bonne constitution d'un monastère.

Qu'en faisant donner les suffrages à haute voix, on expose les religieuses à cet inconvénient, la chose est claire pour deux raisons, qui ne peuvent pas être meilleures : l'une qu'elles craindront toujours de déplaire à leur abbesse, sous laquelle elles sont dans une absolue et perpétuelle dépendance, en refusant un sujet qu'elle leur propose : l'autre, qu'elles craindront en même temps d'offenser leurs Sœurs ; l'expérience faisant voir que celles qu'on propose sont ordinairement portées par une partie de la communauté. Quand on s'oppose à leur sentiment, cela cause des contestations infinies : celles dont le sentiment a été combattu, préparent de semblables exclusions à l'autre parti : les novices ou les professes, dont on aura voulu empêcher la réception, sont tentées si violemment d'en garder le ressentiment dans leur cœur, qu'il n'y en a presque point qui n'y succombent, ou qui n'aient besoin, pour y résister, de si grands efforts, que la charité ne permet pas qu'on les y expose. Pour ne se point attirer de semblables aversions, on prend le parti de dissimuler, et de laisser aller les réceptions comme elles pourront, au gré d'une abbesse, et de celles qui favoriseront la personne proposée ; en sorte que tout est plein de respects humains, et qu'à vrai dire, il n'y a ni liberté ni véritable délibération.

On me demandera si je connois et d'où je connois cette disposition dans le couvent de Jouarre : et je répondrai que je la connois dans la timidité naturelle d'un sexe infirme ; je la connois par l'expérience des autres couvens de filles, où, lorsqu'on a

voulu établir, par des moyens assurés, la liberté des suffrages, et ôter tout respect humain dans les réceptions, on n'a rien trouvé de meilleur que les suffrages secrets; et ce qui est vrai ordinairement de ces monastères, je sais, par la connoissance particulière que j'ai de celui de Jouarre, depuis que je le gouverne, c'est-à-dire, depuis trois ou quatre ans, que cette disposition de crainte pour leur abbesse, et d'égards les unes pour les autres, y est autant et plus que dans aucun autre; et je puis dire devant Dieu que j'en suis aussi certain qu'on le peut être humainement de choses de cette nature.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame, ni seulement de votre temps que je suis de ce sentiment : je puis justifier par mes procès-verbaux, signés de toutes les officières, grandes et petites de votre maison, que je suis entré avec elles, dès mes premières visites, dans cet examen : j'y suis encore entré plus avant dans une visite générale, où j'entendis toutes les religieuses en particulier, dès le temps de madame de Lorraine, où je puis dire que le plus grand nombre, et presque toutes, tant celles qui m'étoient le plus soumises, que celles qu'on appeloit alors le parti de Madame, me déclarèrent qu'il n'y auroit jamais ni de liberté de suffrages ni de réceptions sincères, qu'on ne les fit faire par ballottes ou fèves blanches et noires, toute autre voie ne suffisant pas pour donner aux religieuses la liberté, sans laquelle leurs suffrages ne seroient que l'effet des regards humains, et une profonde dissimulation de leurs sentimens.

Voilà, Madame, quel étoit alors le sentiment de

vos religieuses. S'il vous paroît maintenant qu'elles changent, ce que pourtant j'ai peine à croire, ce me sera une nouvelle preuve que dès qu'une abbesse parle, elles n'ont plus de liberté, et que c'est le cas, plus que jamais, où il faut que je parle pour elles. Je l'aurois fait il y a long-temps, et sous madame de Lorraine, si cette abbesse, avec qui je voulois, comme avec vous, traiter tout à l'amiable, n'avoit été toujours absente de son monastère : et pour la stabilité d'un réglement si nécessaire je croyois le devoir faire dans une visite où l'abbesse fût présente.

Au surplus, ce n'est pas ici une nouveauté ; mais une manière d'assurer la liberté des suffrages, dont je trouve la nécessité déjà établie. C'est un moyen d'unir davantage la communauté ; et plus les religieuses auront de liberté dans les réceptions, plus celles qu'elles recevront et avec qui elles ont à passer leur vie, auront de part à leur commune charité. Les postulantes et les novices s'appliqueront aussi d'autant plus à leur devoir, qu'elles se verront obligées à contenter non la seule abbesse, mais tout une communauté où elles auront autant d'inspectrices qu'il y aura de capitulantes.

Que si je m'attache à la voie secrète comme au moyen le plus propre à procurer tous ces biens à votre maison, et à remédier aux inconvéniens que j'ai remarqués, je ne fais que suivre l'exemple des grands monastères, qui sont gouvernés par les évêques ; et je puis ici alléguer non-seulement ceux du diocèse, comme celui de Farmoutiers, qui le premier a donné l'exemple de la plus étroite observance ;

servance ; mais encore hors du diocèse, comme dans la métropole les célèbres monastères de Montmartre, de Chelles, du Val-de-Grâce, pour ne point parler des autres, et en particulier le saint monastère de Chasse-Midi, où vous avez été si bien élevée. Une illustre tante qui en a été encore plus le modèle par ses vertus que l'institutrice par ses sages constitutions, en a fait une expresse pour cette manière de recevoir. C'est pourquoi vous êtes vous-même venue à Jouarre avec une sincère disposition de recevoir les Filles dans la religion, de la même sorte que vous y étiez vous-même entrée : et si maintenant vous hésitez, nous savons d'où vous en viennent les impressions.

Si tant de grands évêques ont établi cette règle, principalement depuis le concile de Trente, ç'a été en suivant l'exemple de saint Charles, dont voici un canon célèbre, livre VI des constitutions de ce saint, titre, *De la manière de recevoir les Filles à la religion*, chapitre VIII. « Qu'il soit procédé » à la réception des Filles pour le noviciat, et du » noviciat à la profession, par suffrages secrets; afin » que chacune des religieuses puisse satisfaire libre- » ment à sa conscience, sans être empêchée par » aucune passion ». Il est porté expressément dans ce canon, qu'il est du premier concile de la province de Milan, qu'il a été expressément confirmé par Pie V, et que toute réception faite dans une autre forme, sera nulle et sans effet.

Voilà le modèle qu'ont depuis suivi les évêques; et ce canon de saint Charles contient en abrégé toutes les raisons qui appuient ma résolution. Elles

se rapportent à deux générales, qui, si l'on veut, n'en feront qu'une : que les suffrages doivent être secrets, pour mettre les religieuses en état, premièrement de satisfaire librement à leur conscience, et secondement d'y satisfaire sans aucune crainte, sans aucune affection, passion ou égard humain, *nullo affectu impeditæ;* qui sont précisément les deux motifs que je viens d'étendre plus au long. Et remarquez, Madame, s'il vous plaît, qu'il paroît par les paroles de saint Charles, qu'il s'agit ici de satisfaire à un devoir de la conscience, et de donner à des Filles, c'est-à-dire, à un sexe infirme et timide, le moyen d'y satisfaire avec liberté, qui est aussi le grand motif que je me propose.

Il est vrai que le concile de Trente n'a pas voulu établir cette loi, laissant à la discrétion des évêques de le faire peu à peu, en temps convenable : mais il a assez indiqué que c'étoit l'esprit de l'Eglise et le sien, lorsqu'en réglant la forme de l'élection des supérieurs ou supérieures, il a voulu qu'elle se fît par suffrages secrets, *per vota secreta;* en sorte que le nom des élisans ne fût jamais su : et cela, dit le saint concile, afin que tout se fasse droitement et sans aucune fraude, *rectè et sine ullâ fraude* (1) : indiquant par-là que les élections faites par suffrages publics, sont exposées au péril de fraude et de peu de sincérité, par les dissimulations qui s'y pratiquent.

C'est en conséquence de ce décret du concile, que saint Charles, qui a tout fait dans l'esprit de cette sainte assemblée, et ensuite tous ou presque

(1) *Conc. Trid. de Regul. et Monial. Sess.* XXV, *cap.* VI.

tous les évêques ont étendu cette obligation de procéder par vœux secrets, aux réceptions des Filles, qui dans le fond sont de véritables élections : et c'est tellement l'esprit de l'Eglise, que dans tous les brefs de translation d'un ordre à un autre, le pape qui ordonne que la réception dans un autre couvent se fasse par les suffrages des religieuses, exprime nommément qu'elle se fera par des suffrages secrets : ce qui est la clause ordinaire de semblables brefs, dont j'ai un exemple tout nouveau dans une translation qui m'est renvoyée, laquelle, aux termes du bref, doit être faite, *prævio consensu monialium, capitulariter, tacitisque suffragiis* : « avec le » consentement préalable des religieuses capitulai- » rement assemblées, et par suffrages secrets » : le saint Siége ne jugeant pas que sans cette précaution la liberté des suffrages soit suffisamment établie.

On n'oppose à tant de fortes raisons et à tant de graves autorités que ce seul inconvénient, que donner cette liberté aux religieuses, c'est rendre les réceptions trop douteuses et trop difficiles, et donner lieu à l'exclusion de beaucoup de Filles, dont la vocation sera très-bonne, par un esprit de contradiction à une abbesse qui les aura proposées. Je ne nierai point que cela ne puisse arriver quelquefois : mais de deux inconvéniens celui qu'il faut le plus éviter, c'est celui qui sera le plus ordinaire et le plus grand. Or il est bien plus ordinaire que l'esprit de timidité se trouve dans les religieuses, que l'esprit de contradiction contre leurs abbesses, pour lesquelles on les voit plutôt disposées à une excessive flatterie qu'à la résistance. Il n'est pas moins

véritable que le plus grand inconvénient est celui de contraindre la liberté, dont le défaut entame le fond de la délibération, n'y en ayant point de véritable où la liberté ne se trouve pas : ce qui fait aussi que saint Charles et les évêques, selon l'esprit du concile et du saint Siége, ont pris le parti prudent d'établir la liberté des suffrages, plutôt que celui de prévoir la contradiction des religieuses, qui non-seulement est plus rare, mais encore moins essentielle, comme on vient de le voir.

Je sais bien que votre intention n'est pas de contraindre vos Filles, mais au contraire de leur déclarer en toute sincérité que vous prendrez tous leurs sentimens en bonne part. Mais outre que les réglemens ne doivent pas être faits seulement pour le temps présent, mais pour toute la postérité, ni sur les dispositions particulières, mais sur celles qu'on sait être les plus ordinaires; je vous dirai encore, Madame, qu'avec toute votre bonté, vous ne sauriez rassurer vos Filles contre vous-même : elles craindront toujours des retours secrets, que la flatterie ou les intérêts de celles qui obsèdent souvent les abbesses, rappellent dans leur esprit; et quelque injuste que fût leur crainte par rapport à vous, il y en auroit assez pour les empêcher de vous parler librement. Et quand vous seriez venue à bout de leur lever cette appréhension, vous ne les mettrez jamais à couvert des divisions auxquelles les exposeroit la déclaration de leurs sentimens, puisque vous-même vous seriez bien empêchée à les éteindre.

On objecte enfin une consultation de M. de Sainte-Beuve, où sur le cas d'une abbaye de Saint-Benoît,

dans laquelle les suffrages pour les réceptions se portent secrètement à l'oreille de l'abbesse, qui conclut ensuite à la pluralité des voix; M. de Sainte-Beuve résoud que cette abbesse n'est point obligée, sous peine de péché mortel, à abolir cette coutume. Mais, Madame, on vous trompe visiblement si on vous flatte de la réponse de ce docteur. Notre question n'est pas si vous êtes obligée, sous peine de péché mortel, d'abolir de vous-même une coutume de votre abbaye; mais si vous pouvez, sans péché mortel, désobéir à votre évêque lorsqu'il trouve nécessaire de la changer. Si on avoit consulté un si habile homme sur ce cas, je ne suis pas en peine de ce qu'il auroit répondu, surtout cet évêque ne voulant rien faire qui ne soit visiblement canonique, établi dans tout le diocèse, conforme à l'exemple de la plupart des évêques et de saint Charles, et dans l'esprit du concile de Trente et du saint Siége. Songez que votre maison n'a jamais été visitée depuis cinq cents ans. Si durant une si longue et une si dangereuse indépendance on n'y a pas établi tout l'ordre que je crois nécessaire, pour des raisons générales et particulières, c'est à moi à y pourvoir selon Dieu; et vous voulez bien, Madame, que je vous dise que c'est à vous à obéir. C'est aussi ce que votre cœur vous a dit d'abord, et ce qu'il vous dira toujours, toutes les fois qu'en vous mettant devant Dieu en toute humilité, vous n'écouterez que lui seul.

Mais venons au fond : pourroit-on croire que les réglemens des évêques dans les monastères, ne doivent s'étendre qu'à empêcher ce qui seroit précisé-

ment un péché mortel? Ce seroit une doctrine tout-à-fait absurde. Ils ne doivent pas seulement détruire les péchés mortels effectifs, mais en prévenir les périls et les tentations, du moins les plus ordinaires, et même, selon l'exigence des cas, établir par leur autorité ce qui tend à la perfection, ce qui assure le bon état d'un monastère, ce qui est de plus grande édification, ce qui fait entrer davantage dans l'esprit de l'Eglise. M. de Sainte-Beuve, qui est consulté sur le cas précis du péché mortel d'une abbesse, ne répond qu'à la demande qu'on lui fait, et n'auroit eu garde dans le reste de restreindre l'autorité des évêques : ainsi sa résolution ne regarde point notre cas.

Mais il énonce que dans la règle de saint Benoît il n'y a rien qui oblige l'abbé à procéder par suffrages secrets dans les réceptions : on pourroit encore ajouter qu'il n'y a rien qui l'oblige à y suivre la pluralité des voix, et même qu'il y a un chapitre où il est généralement affranchi de cette nécessité.

Cela néanmoins n'empêche pas que M. de Sainte-Beuve ne conclue que l'abbesse dont il s'agit est obligée de suivre la pluralité dans les réceptions : ce qui suffit pour montrer qu'il y a des cas où le temps et l'expérience ont fait apporter des restrictions à l'autorité des abbesses. On en pourroit alléguer plusieurs; mais celui-ci nous suffit.

Que si on a pu restreindre cette autorité sur la pluralité des suffrages, à plus forte raison le doit-on faire pour en établir la liberté, sans que l'on puisse alléguer ni l'autorité de la règle, ni la coutume contraire; puisqu'on y peut déroger par des statuts

postérieurs, et qu'on le doit même selon l'exigence des cas.

Au surplus, la plus mauvaise manière de procéder aux réceptions, est celle de porter sa voix à l'oreille de l'abbesse : car ni elle ne déracine tout-à-fait la crainte où l'on est que le secret n'échappe, ni elle ne remédie en aucune sorte au principal sujet de l'appréhension ; puisque c'est l'abbesse elle-même que l'on craint le plus. Ainsi on ne pourvoit point à la liberté des suffrages, et on attire à une abbesse des soupçons tout-à-fait préjudiciables et au respect qui lui est dû, et au repos de sa communauté. Personne ne niera jamais qu'un évêque ne pût abolir une coutume qui a ses inconvéniens, sans que la consultation de M. de Sainte-Beuve, qui ne le regarderoit point, fût capable de l'en détourner.

On avoue donc sans difficulté, avec ce docteur et avec les auteurs qu'il allègue, que les coutumes diverses de donner les voix, même celle de n'en donner point et de laisser tout faire aux abbés seuls, comme il se pratique ordinairement dans les monastères d'hommes, absolument peut subsister sans péché mortel : mais la prudence qui restreint cette autorité dans un sexe plus infirme, doit avec la liberté des suffrages donner aussi les moyens les plus convenables pour la maintenir; et en cela les évêques, selon leur prudence et l'exigence des cas, peuvent se conformer aux meilleurs exemples, encore que tout le monde ne les suive pas : et aucun docteur n'a dit ni ne dira qu'on puisse leur désobéir quand ils le feront.

Au reste, rien ne montre tant l'esprit de l'Eglise, et le besoin où l'on est de rendre les suffrages le plus secrets qu'on pourra, que la coutume constante de toutes les nouvelles communautés, et en particulier de celles-là même où la supériorité n'est que triennale. Car si on craint qu'une supérieure d'un pouvoir si court ne contraigne les suffrages, que ne doit-on pas craindre en ce genre des abbesses dont on dépend si absolument dans toute sa vie?

Il ne me reste après cela, Madame, qu'à vous exhorter à rentrer dans vos premiers sentimens, qui étoient en m'exposant les difficultés de part et d'autre, de vous soumettre au jugement de celui que Dieu vous a donné pour supérieur. Si vous saviez les grâces qui sont attachées pour vous à cette soumission, rien ne seroit capable de vous en détourner. Surtout ne vous laissez pas tromper par ceux qui veulent vous inspirer de plaider plutôt que d'obéir. Ils ne songent pas que ce n'est pas ici une matière contentieuse, ou de la nature de celles qui puissent être portées par appel au métropolitain. Tant qu'un évêque ne fait rien qui ne soit bon, convenable, utile, conforme aux canons, aux meilleurs exemples, à l'esprit de l'Eglise et du saint Siége, il peut suivre avec une sainte liberté les mouvemens de sa conscience, et c'est le cas où il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul. Nous avons un trop habile métropolitain pour entrer avec moi dans ces discussions, dont il n'a non plus à se mêler que de la conduite de mon séminaire. Et d'ailleurs trouvera-t-il mauvais que je me conforme aux usages de son diocèse et à l'exemple de la métropole?

Où iriez-vous donc porter vos plaintes? à la justice séculière, dans un cas de cette nature, de pure discipline monastique? Dieu vous en préserve. Les juges laïques seront les premiers à vous dire que ce n'est pas ici une matière de possessoire, qui soit de leur compétence. Si ce n'est lorsque les évêques voudront faire quelque nouveau statut pour la bonne observance de ceux qui sont déjà établis, ou pour le bien de la paix, ou introduire cette nouvelle prononciation, que les monastères seront maintenus dans la possession de ne pas obéir : chose si absurde qu'on ne la peut seulement penser. Pour l'abus dans des choses de cette nature, où je ne fais que suivre les meilleurs exemples, sans outre-passer le pouvoir qui est attaché à mon caractère, où le mettra-t-on? Croyez-moi, Madame, je vous le dis en ami, en père qui désire la véritable droiture de votre conscience devant Dieu, et votre honneur devant les hommes : il ne vous convient pas de vous exposer à soutenir une cause si déplorée, et de vous mettre au rang des abbesses qui préfèrent la domination à l'obéissance. Il y a des choses où, pour être vraiment maîtresse selon Dieu, il ne faut pas souhaiter d'être maîtresse absolue. Votre communauté, quoi qu'on vous en dise peut-être à cette occasion, n'est point contrariante ni entreprenante contre ses abbesses. Au contraire, je n'en connois point où l'on y soit plus attaché, et où l'obéissance soit plus sincère. Laissez-moi donc lui donner la liberté qui lui convient par tant de raisons : elle n'en sera que plus volontairement soumise à vos ordres.

Je sais que vous trouverez de mauvais conseils :

on m'a même fait voir un mémoire dressé par un avocat pour les suffrages publics : mais il est rempli de si pitoyables raisons, qu'en vérité j'en ai honte. Ce ne sont que subtilités et politiques humaines, bien éloignées des maximes qui doivent régler la conscience d'une religieuse. Il ne s'agit pas de chercher ce qui pourroit peut-être éblouir les ignorans, mais de peser ce qu'on peut porter devant le tribunal de Jésus-Christ. Les raisonnemens du palais sont peu propres à cela. Fiez-vous à votre pasteur, qui sait mieux que qui ce soit ce qui vous est utile, et qui le veut plus que personne.

Je ne me presse pas comme vous voyez : j'attends avec patience un paisible consentement; et j'aime mieux, s'il se peut, que vous preniez de vous-même une bonne résolution, que d'user de l'autorité que le Saint-Esprit m'a donnée. Si vous n'écoutez que Dieu seul et votre propre conscience, vous m'écouterez. Ne croyez pas vous abaisser en vous humiliant devant celui qui vous tient lieu de Jésus-Christ. Ne croyez pas vous élever en lui résistant : car tout cela est du monde et de l'esprit de grandeur, auquel vous avez renoncé, et dont il ne faut point garder le moindre reste. Ne croyez pas que l'obéissance ne soit qu'en paroles, comme si la reconnoissance de la supériorité ecclésiastique ne consistoit qu'en compliment. Il en faut venir aux effets quand on veut être vraiment religieuse et vraiment humble. Alors on reçoit de Dieu les plus pures et les véritables lumières de son état.

Au reste, je ne vous parlerai point de la sortie qu'on vous a proposée, pour assister à Paris à la bé-

nédiction de madame de Notre-Dame de Soissons, où le moindre inconvénient eût été celui d'une grande dépense inutile. L'assistance de deux abbesses, dans une cérémonie si sainte et si nécessaire, s'est introduite contre l'ordre du pontifical, qui ne demande la présence que de deux matrones, c'est-à-dire, de deux femmes vénérables par leur âge et par leur vertu. Moi-même j'ai béni deux abbesses avec cette simplicité et cette régularité. Il n'eût pas été digne de vous de sortir pour un si frivole sujet d'un monastère où à peine êtes-vous entrée. Je ne vous fais donc point d'excuse de ce que je vous ai dit sur ce sujet-là, et que vous avez si bien reçu. Je vous prie seulement d'appaiser ceux qui semblent y vouloir trouver à redire, et de croire que tout ce que je fais en cette occasion vient d'un désir sincère de conserver la réputation de votre régularité, si nécessaire non-seulement à votre maison, mais encore à l'édification publique, accompagné d'une estime particulière de votre vertu.

A Meaux, ce 25 avril 1694.

LETTRE LV.

A LA MÊME.

Sur la lettre précédente.

En arrivant de Paris, j'envoie, Madame, selon ma coutume, apprendre des nouvelles de votre santé, et en même temps je vous envoie aussi une grande lettre à laquelle ce petit voyage, qui n'a

duré que trois jours, a donné occasion. Je vous supplie de la lire à part vous seule, sous les yeux de Dieu. Dans quelques jours je vous prierai de me déclarer vos intentions. Vous y verrez les miennes; et après avoir tant agité cette affaire, il en faut venir à une décision pour avoir la paix, n'y ayant rien de moins propre à la conserver que de laisser les choses trop long-temps en suspens. Je n'ajouterai rien sur ce sujet à la lettre qui dit tout : croyez seulement que la charité l'a dictée.

A Meaux, ce 26 avril 1694.

LETTRE LVI.

A M.ME DU MANS.

Il l'exhorte à chercher son repos en Dieu, et à ne point se décharger des novices.

Ne cherchez point de repos qu'en la pure bonté de Dieu : jusqu'à ce que vous en soyez là, vous ne serez jamais sans trouble. C'est à tort que vous vous êtes inquiétée sur cette pénitence; avant ou après, tout est bon. Ne me parlez jamais de recommencer vos confessions.

Je ne souhaite point, ma Fille, que vous fassiez rien pour vous décharger des novices. Ce que vous me mandez sur la première maîtresse est digne de réflexion. Consolez ces ames affligées, et faites-les marcher dans la latitude. Ma sœur Cornuau me paroît fort contente. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 26 avril 1694.

LETTRE LVII.

A LA MÊME.

Sur la gratuité de la rémission des péchés, et la disposition du prélat à obéir à la décision de Rome sur les affaires de Jouarre.

Puisque l'affaire du noviciat est consommée, et que l'obéissance l'a décidée, Dieu le veut ainsi. Il est vrai que j'avois consenti aux désirs de madame de Rodon; mais à condition que l'obéissance en décidât.

Vous êtes bien simple, ma Fille, quand vous vous troublez, faute de croire que vous ayez mérité la rémission de vos péchés. Ne songez-vous pas qu'elle est gratuite, et que si vous y cherchez d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ, vous ne sentez pas assez le fruit de votre rachat?

J'ai reçu la lettre dont vous me faites mention dans celle du 26. Quand ma lettre (*) ne produiroit d'autre effet que celui d'avoir fait précéder l'instruction et l'exhortation à la conclusion, c'est tout pour moi. Au reste, s'il vient un ordre de Rome en forme, j'obéirai certainement avec joie, et je serai ravi d'avoir à donner un exemple d'obéissance. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 27 avril 1694.

(*) Sa grande lettre à l'abbesse de Jouarre.

LETTRE LVIII.

A LA MÊME.

Il lui donne une règle pour ses retraites, et la porte à éviter l'agitation et l'inquiétude.

Je vous offrirai à Dieu de tout mon cœur, ma Fille. Ne vous mettez point tant en peine si votre état de langueur est agréable à Dieu. Sa volonté est d'une étendue infinie et embrasse tout, pourvu qu'on se conforme à elle.

La règle pour vos retraites est, ma Fille, de consulter avant toutes choses ce qui se peut ou ne se peut pas du côté du dehors; et quand vous serez en liberté de ce côté-là, entrer en retraite; sinon trouver la retraite comme tout le reste dans la volonté de Dieu.

Quant à l'autre point (*) dont vous me parlez, on ne doit point penser à cela; j'y penserai moi-même quand il faudra. Il faut auparavant savoir l'état des choses en général, et je n'en puis être informé que par un voyage à la Trappe. Alors quand je verrai ce qui se pourra, je réglerai sous les yeux de Dieu ce qu'il faudra. En attendant, être en repos est le seul parti : autrement le bon désir se tourne en agitation et inquiétude. Notre Seigneur soit avec vous. Recommandez le secret.

A Germigny, ce 13 *mai* 1694.

(*) Le désir de se retirer à l'abbaye des Clairets, proche celle de la Trappe.

LETTRE LIX.

A M.ME DE LA GUILLAUMIE.

Il lui montre le remède de ses peines dans la foi; et la porte à continuer ses fonctions dans une ferme confiance au secours de Dieu.

Je vous plains d'un côté, ma Fille, dans l'état pénible où vous êtes; et de l'autre je me console, dans l'espérance que j'ai que Dieu travaillera en vous très-secrètement. Il sait cacher son ouvrage, et il n'y a point d'adresse pareille à la sienne pour agir à couvert. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort que vous serez soulagée; c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle vous mettant entre ses bras, et vous abandonnant à sa volonté en espérance contre l'espérance, comme dit saint Paul, vous attendrez son secours. Pesez bien cette parole de saint Paul, *in spem contra spem*, « en espérance contre l'espé- » rance ». Je vous la donne pour guide dans ce chemin ténébreux, et c'est vous donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pélerinage. Communiez sans hésiter, et dans cette foi, tous les jours ordinaires; et non-seulement toutes les fois que l'obéissance le demandera, mais encore lorsque vous y serez portée, si Dieu le permet, par quelque instinct, pour obscur qu'il soit. Faites de même vos autres fonctions, sans aucun effort, pour sortir d'où vous êtes, persuadée que plus Dieu vous plongera dans l'abîme, plus il vous tiendra secrè-

tement par la main. Il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand vous n'en pourrez plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation qui vous servira de soutien parmi vos détresses. J'aurai soin de ce que vous me mandez sur le sujet de M. le grand-vicaire : sa conduite est sainte; vous ne devez pas vous en retirer : la mienne et la sienne n'est qu'un. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 8 juin 1694.

P. S. *Soyez fidèle jusqu'à la fin, et je vous donnerai la couronne de vie.*

LETTRE LX.

A M.ME DU MANS.

Sur la modération dans ses mouvemens, et l'attention aux désirs que Dieu inspire.

On m'a rendu votre lettre ce matin, ma Fille, dans une conjoncture où à peine avois-je le loisir de l'ouvrir, bien loin d'y pouvoir répondre. La lettre est fort bien. Conseillez à votre amie de ne se donner aucun mouvement. Si j'avois suivi le mien, j'aurois tout rompu d'un seul coup : mais il faut être plus attentif aux désirs que Dieu inspire, quoiqu'il n'en veuille pas toujours l'accomplissement. Je le prie beaucoup pour cette personne, et j'espère qu'il me donnera la décision sur ce qu'il veut d'elle; mais il faut auparavant tout connoître. Pour vous, ma Fille,

Fille, marchez en fidélité et en confiance. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 14 juin 1694.

LETTRE LXI.

A M.ME DE LA GUILLAUMIE.

Sur certains désirs que Dieu lui donnoit, et sur ce qu'elle devoit faire pour profiter de ses sécheresses.

Je me réjouis, ma Fille, de votre tranquillité. Je n'écris rien, ni n'écrirai rien à personne sur votre désir (*). Je penserai soigneusement à vous faire faire la volonté de Dieu : ce n'est pas chose où il faille aller vite, ni sans des marques extraordinaires, ou du moins bien particulières de vocation. Dieu ne veut pas toujours l'accomplissement de tous les désirs qu'il inspire. Soyez donc toujours soumise et fort secrète : j'en userai avec le même secret.

Vous tirerez tout le fruit que Dieu veut de vos sécheresses, si vous continuez, ma Fille, à vous acquitter de vos devoirs comme vous pourrez, sans quitter aucun de vos exercices, et moins encore l'oraison et la communion. Mettez à la place des regrets de vos péchés, qui vous manquent, celui que Jésus-Christ en a offert pour vous à son père, et rendez-vous propre par la foi. Je n'ai plus rien à vous dire sur le reste. Notre Seigneur, que je prie sans cesse de vous aider, soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 18 et 21 juin 1694.

(*) Elle avoit dessein de solliciter une place dans le monastère des Clairets.

LETTRE LXII.

A M.ME DU MANS.

Il la rassure à l'égard de ses confessions passées, et la presse de s'appliquer la grande indulgence de la mort de Jésus-Christ.

Je suis en peine de votre santé, et encore plus de votre peine qui peut même nuire beaucoup à votre santé. Je suis, au reste, bien assuré que vous n'avez rien à craindre pour les péchés de votre vie passée, ni rien à suppléer d'obligation dans les confessions générales, et dans les revues que vous avez faites; et vous feriez chose agréable à Dieu de vous en tenir là, sans rien remuer davantage : que si je vous ai promis de vous ouïr, c'est par pure condescendance. Ainsi vous feriez très-bien de déposer tout doute et tout scrupule, et quand même vous seriez à l'article de la mort; car c'est même principalement à ce moment-là qu'il faut, à l'abandon, se jeter entre les bras de la miséricorde de Dieu, et quitter tout ce qui empêche le cœur de se dilater en elle. Faites ainsi, et ne craignez rien, et ne songez point à vous confesser de rien du passé; puisque je vous assure que vous y avez satisfait : je vous connois assez pour vous mettre en repos sur cela et sur toutes choses. Allez donc en paix, si Dieu le veut.

Vous voyez, ma Fille, jusqu'où je pousse les choses. Je ne me départs point cependant de la promesse que je vous ai faite, quoique je n'y croie point de nécessité. Portez votre mal en humilité et en patience. Jésus-Christ soit avec vous. Appliquez-vous,

autant que le peut une foi vive, la grande indulgence de sa mort : la foi en porte l'effet jusqu'à l'infini; et toutes les autres indulgences, qu'il est bon de chercher et de désirer, sont fondées sur celle-là. Je vous bénis de tout mon cœur, et ne cesserai de vous offrir à Dieu.

A Meaux, ce 22 juin 1694.

LETTRE LXIII.

A M.ME DE LA GUILLAUMIE.

Dans quel esprit elle doit porter la perte d'une de ses Sœurs.

Les plaies que fait le Bien-aimé sont le soutien d'un cœur blessé de son amour : croyez, ma Fille, que c'est de lui qu'est parti ce trait qui vient de vous percer. Ne le priez pas qu'il adoucisse la rigueur du coup, mais qu'il vous soutienne pour le bien porter. Les temps des croix sont les temps précieux de la vie : il faut se donner en proie à celui qui, par les plaies qu'il nous fait, veut tirer tout notre sang, c'est-à-dire, toute la vie des sens. Songez à tout ce que Dieu ôta à Job en un instant, et comme tout ce qu'il lui laissa lui tourna en supplice : il n'eut pas de honte de confesser et de témoigner sa douleur. Ne déchirez pas votre habit; mais laissez-vous déchirer le cœur par celui qui a voulu vous mettre à cette rigoureuse épreuve. Réunissez en lui seul tout ce que cet objet mortel pouvoit attirer, et vivez de la vérité. Je prie pour vous : notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Marly, ce 24 juillet 1694.

LETTRE LXIV.

A M.ME DU MANS.

Sur un emploi que son abbesse vouloit lui confier; et la manière dont elle doit écouter Dieu, pour éviter l'illusion et les jugemens téméraires.

Quoique je plaigne les novices que vous avez sous votre charge, pour être au nombre des Sœurs, je trouve l'autre affaire, que madame votre abbesse vous confie, d'une telle conséquence, que vous ne devez pas y refuser votre ministère. Il n'est point question, ma Fille, de conduire des contemplatives; mais, sans aucun égard à ces hauts états vrais ou prétendus, d'en examiner les qualités par rapport à la vocation au monastère de Jouarre, sans écouter autre que Dieu. Quand je dis, écouter Dieu, je n'entends pas que vous attendiez qu'il vous parle d'une façon particulière : ces manières particulières d'écouter Dieu me font plus douter qu'elles ne me rassurent.

Ecouter Dieu, c'est bien examiner les faits qui peuvent faire ou pour ou contre, peser les raisons, et assurer l'esprit de Madame dans les divers rapports qu'on a pu lui faire. Vous parviendrez à cela, ma Fille, si vous vous tenez sans prévention sur tout ce qui se dit de part ou d'autre; si vous priez Dieu avec une sainte indifférence de vous éclairer, et que, sans avoir égard à ce qui se dit de part ou d'autre, vous vous rendiez attentive à la vérité; car Dieu parle quand on la connoît, et on la connoît

quand on la cherche. N'ayez donc ni éloignement ni prévention; penchez plutôt à secourir une ame qui se veut donner à Dieu, qu'à la bannir de sa maison; mais regardez les choses simplement; dites-les de même, et Dieu bénira vos intentions qui seront pures, comme celles de madame votre abbesse le sont.

Tâchez de n'abandonner pas entièrement vos novices : peut-être que la seconde cellérière pourroit en conserver le soin sous votre conduite, et profiter de vos connoissances et du crédit que vous avez sur elles. Voilà, ma Fille, ce que vous avez à faire à cet égard.

Pour ce qui est de vos confessions passées, et de l'omission des péchés ou des circonstances aggravantes, vous ferez bien de n'y plus songer. Vous avez bien fait de ne vous en pas confesser ni pendant votre maladie, ni depuis le rétablissement de votre santé. Tenez-vous-en à cette réponse, et me croyez tout à vous.

A Paris, ce 26 juillet 1694.

LETTRE LXV.

A LA MÊME.

Sur les obédiences, la conclusion de la visite, et la conduite de l'abbesse de Jouarre.

Après vous avoir mandé mon sentiment sur vos obédiences, par conseil, et non autrement, je vous laisse, ma Fille, à la disposition de madame votre

abbesse et de la divine Providence. Il n'y a plus rien à dire sur les deux novices dont vous m'écrivez : je n'entre pas volontiers dans cet examen sans nécessité. L'année ne se passera pas, s'il plaît à Dieu, que je ne conclue la visite par les réglemens qui seront le plus nécessaires. Ne faites point d'austérités que votre santé ne soit plus forte. Je prie Dieu qu'il vous sanctifie en vérité.

Continuez toujours, ma Fille, dans votre conduite ordinaire avec madame votre abbesse. Je suis obligé de partir lundi pour Paris : j'irai mon train dans le temps convenable; et comme je vous l'ai dit, je prends pour compliment tout ce qui n'est pas une entière obéissance, comme on la doit à un supérieur qui représente Jésus-Christ, et qui ne veut que la règle. Aussitôt qu'il y aura des *Discours sur la Comédie*, j'en enverrai pour vous, pour mesdames de Lusanci et de Rodon, et pour nos autres chères Filles et ma sœur Cornuau.

Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 11 et 13 août 1694.

LETTRE LXVI.

A M.ME DE LA GUILLAUMIE.

Sur le livre du prélat contre la Comédie, et sur les sécheresses de cette religieuse.

Je suis bien aise, ma Fille, du bon effet qu'ont produit en vous les passages de saint Basile et des autres saints, cités dans le livre de la Comédie :

c'est un flambeau allumé devant les yeux des chrétiens, tant dans le siècle que dehors, pour les faire entrer dans l'incompréhensible sérieux de la vertu chrétienne.

Sur le sujet de vos sécheresses, songez seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paroisse, et que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, et de ne perdre jamais la confiance, non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard au goût ou au dégoût qu'on y ressent, mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Notre Seigneur soit avec vous : je ne vous oublie jamais devant lui.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

P. S. Je vous bénis de tout mon cœur avec vos novices, et je loue Dieu des grâces qu'il vous fait pour elles.

LETTRE LXVII.

A M.ME DU MANS.

Sur un faux bruit qui s'étoit répandu de sa mort ; et les causes de ses retardemens.

Je vois bien que la nouvelle de ma mort subite a été portée jusqu'à Jouarre : je n'en sais point de fondement; puisque en vérité je n'ai pas eu seulement mal au bout du doigt. Le fruit de ces bruits que Dieu permet, est, ma Fille, de nous tenir tous en la main de Dieu.

Tant que je vivrai, je n'abandonnerai jamais la sainte maison. Il faut se soumettre à la volonté de Dieu pour l'affaire des réceptions. Si en cette affaire, ou dans les autres choses, je tardois par des vues ou pour des affaires humaines, je me reprocherois mes retardemens et mes absences : mais comme Dieu sait que non, c'est à lui à suppléer par sa présence ce qu'il feroit par la mienne. C'est ce que vous pourrez dire à celles qui en sont capables. Je vous donne les permissions et les approbations que vous demandez, qui sont très dans l'ordre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

LETTRE LXVIII.

A LA MÊME.

Sur un prédicateur ; sur sa manière de procéder dans ses visites, et sur le vin qui sert au saint sacrifice.

C'est à la paroisse de Coulommiers que j'ai cru faire plaisir, en lui donnant le père gardien pour prédicateur. J'ai beaucoup d'estime pour lui, et je tâcherai de le conserver en ce pays.

On n'a garde de savoir mes intentions pour la visite ; je ne les sais pas moi-même. Je ne porte jamais à ces actions des jugemens déterminés : l'occasion, le besoin décide, et la charité, toujours douce, toujours patiente, par-dessus tout. Il faut sur cela s'abandonner à la Providence. Vous parlez bien sur ce sujet, et j'en suis content.

Pourvu que le vin soit pur, naturel, et non mélangé, quoique foible par sa nature, il peut servir au sacrifice. Il est bien pourtant d'en donner qui soit un peu plus fort, et surtout qui ne soit point dégoûtant, à cause des mauvais effets de ce dégoût. Quand le vin nouveau sera reposé, il n'y a point d'inconvénient d'en donner.

Désirer et s'humilier sans découragement ni inquiétude, voilà, ma Fille, ce que je vous souhaite.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

LETTRE LXIX.

A LA MÊME.

Sur son découragement, et les avantages qu'elle doit retirer de l'expérience de sa foiblesse.

Le tout est, ma Fille, de ne vous pas décourager de votre découragement. Que trouvez-vous de si nouveau dans vos foiblesses, que pour cela vous vous troubliez jusqu'à vouloir tout laisser là? Quand vous seriez cent fois plus foible, votre infidélité anéantit-elle la bonté de Dieu? et votre infirmité détruit-elle sa force? Pauvre créature! vous vous imaginiez être forte, et voilà que vous vous êtes trouvée telle que vous étiez en effet. Repentez-vous, demandez pardon avec douleur, mais sans chagrin; dites avec David : « C'est maintenant que je com» mence » : *Dixi nunc cœpi* (1). Et que savez-vous si Dieu ne veut pas commencer en vous quelque

(1) *Ps.* LXXVI. 11.

chose de nouveau, par une expérience si forte de votre néant? Donnez-vous à lui : remettez-vous tranquillement dans vos exercices. J'espère vous voir le jour des Morts. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 28 octobre 1694.

LETTRE LXX.

A M.ME DE LA GUILLAUMIE.

Sur les caractères de la vraie foi, et l'union parfaite.

La foi, qui est le principe et le fondement de l'oraison, est la même qui est définie par saint Paul (1), *le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction de ce qui ne paroît pas.* C'est, ma Fille, cette foi qui nous attache à la vérité de Dieu sans la connoître. Contente de sa sainte obscurité, elle ne désire aucune lumière en cette vie. Sa consolation est de croire et d'attendre : ses désirs sont ardens, mais soumis. L'Epoux lui donne un soutien obscur comme la foi : elle l'aime de cette main ; elle baise cette main souveraine, qui la caresse et la châtie, comme il lui plaît : ses châtimens mêmes sont des caresses cachées. Il a pitié de sa foiblesse, toujours prêt à lui pardonner ses infidélités, pourvu qu'elle ne perde point courage : il l'entretient à son gré, lorsqu'elle se retire pour l'amour de lui.

Je ne trouve rien que de bien dans l'écrit que vous a lu ma sœur Cornuau. Je prendrai le temps

(1) *Hebr.* XI. 1.

de lui insinuer ce que vous souhaitez : tenez-vous-en à ce que vous m'avez dit sur son sujet, et agissez avec cette sainte liberté et cordialité qui est le propre des ames dévotes. Désirez l'union parfaite; séparez-vous de tout, et le vrai tout vous sera donné. C'est à peu près ce que je vous ai dit sur la foi, autant qu'il m'en souvient. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

LETTRE LXXI.

A M.ME DU MANS.

Sur ses confessions précédentes; sur la manière dont elle doit recevoir les dons du Saint-Esprit, et sur les austérités.

Vous n'avez point, ma Fille, à vous mettre en peine de vos confessions précédentes, et je vous le défends absolument : c'est moi qui en réponds à Dieu. Vivez dans cette confiance, et mettez-vous dans le repos qui est nécessaire pour laisser agir le Saint-Esprit. Recevez ses dons sans craindre que vos infidélités en empêchent la vérité : recevez à chaque moment ce que Dieu vous donne; tâchez d'en profiter : quand vous ne le ferez pas, ne vous en affligez pas jusqu'au point de vous chagriner et de perdre courage. Quelle merveille que Dieu soit meilleur que vous, et que sa grâce abonde malgré vos péchés !

Les austérités sont très-bonnes; mais saint François de Sales m'a appris que celles qu'on demande

par-dessus la règle, régulièrement ne sont pas utiles. Tenez-vous-en là.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

LETTRE LXXII.

A LA MÊME.

Sur ceux qui le faisoient parler, et sur les vicissitudes de la créature.

Je veux absolument que vous me mandiez qui sont ceux qui se mêlent de me faire parler; afin que je leur fasse savoir doucement dans l'occasion, et sans vous commettre, que je n'ai pas besoin d'interprète. Au reste, ma Fille, ne vous étonnez pas de ces vicissitudes de l'ame; c'est l'apanage de la créature d'être sujette au changement. Priez le seul immuable qu'il vous affermisse : ne changez rien dans votre conduite au dehors.

Offrez à l'Enfant Jésus le désir d'imiter en tout son obéissance et sa petitesse. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

LETTRE LXXIII.

A LA MÊME.

Sur la correction fraternelle, et les effets de l'amour-propre.

Il faut, ma Fille, tenir un milieu avec les Sœurs, ne leur laisser rien passer de considérable; car ce leur seroit un titre pour se mettre comme en pos-

session de mal faire. Du reste, c'est un grand sujet de nous humilier, lorsque nous commettons des fautes nous-mêmes en reprenant celles des autres; mais il n'en faut pas moins faire son devoir : ce n'est pas nous, c'est la charge, c'est l'ordre de Dieu qui doit agir; c'est Dieu même par conséquent, et nous ne faisons que lui prêter ministère.

Si nous étions bien persuadés de notre extrême foiblesse, nous ne serions pas si étonnés lorsque nous tombons dans des fautes, et je vous avertis que dans la description que nous en faisons, il s'y peut souvent mêler beaucoup d'amour-propre, qui attire insensiblement un certain découragement ou une espèce de chagrin. Ne vous arrêtez pas à éplucher tout avec inquiétude : mais quand votre conscience vous avertira d'une faute bien véritable, tournez-vous à Dieu en lui disant : Hé bien, Seigneur, quelle merveille qu'une pécheresse péche? soutenez-moi, je vous en prie; autrement je ferai toujours de même. Cela dit, demeurez humiliée, et non troublée devant lui, et il viendra à votre secours quand vous y penserez le moins. Seulement soyez fidèle à vos exercices, et à la fréquentation des sacremens, surtout de ce grand sacrement de l'Eucharistie où est toute notre force. Notre Seigneur daigne vous donner une bonne année.

A Meaux, ce 31 décembre 1694.

LXXIV.

QUESTIONS

FAITES PAR MADAME DU MANS,

AVEC LES RÉPONSES DE BOSSUET.

Première demande. Quand on a reçu pour pénitence en confession d'offrir à Dieu toutes les bonnes actions de sa vie, toutes celles de la règle que l'on a embrassée, peut-on, Monseigneur, recevoir plusieurs fois cette même pénitence de différens confesseurs, et à plusieurs confessions même générales?

Réponse. Quand c'est le même confesseur, il faut croire qu'il n'a dessein que d'inculquer davantage cette obligation, qui d'ailleurs est de droit divin et naturel dans son fond : quand c'est un autre confesseur, il faut l'avertir, afin qu'il s'explique.

Seconde demande. Quand on craint d'abuser des grâces de Dieu, peut-on, dans cette vue-là, le prier de nous en faire moins, afin d'être moins coupable; et ne se la rend-on point de se priver de ces grâces particulières si volontairement?

Réponse. Ce seroit un mauvais motif, qu'il ne faut jamais avoir. Quand les saints ont dit : C'est assez, c'étoit des grâces de douceur et de sensibilité, comme contraires souvent à l'esprit de la croix.

Troisième demande. Ne se trompe-t-on point quand les touches de Dieu font verser des larmes, lorsqu'on se trouve encore sensible aux créatures,

et qu'à leur occasion on en verse? Il me semble que les premières devroient tarir les secondes.

Réponse. C'est foiblesse d'être si sensible pour les créatures : mais il ne s'ensuit pas que ce soit tromperie de s'abandonner aux mêmes impressions pour les choses de Dieu : ce qui est imparfait n'est pas toujours faux pour cela.

Quatrième demande. Peut-on se distraire et se dissiper volontairement, quand une certaine application à Dieu cause quelque mal de tête; et dans la crainte de devenir infirme, ne pas aller aussi loin que semblent le demander les vues que nous croyons que Dieu nous donne?

Réponse. Cela se peut et se doit.

Cinquième demande. Quand on se sent dans l'abattement du corps et de l'esprit, et qu'on ne sauroit discerner si c'est paresse, dégoût des choses de Dieu, tentation, négligence ou infirmité, fait-on autant de fautes devant Dieu que cet état-là nous le donne à croire, et faut-il le dire au confesseur?

Réponse. Ce ne sont pas là toujours des fautes : il n'est pas besoin de les confesser, ni encore de s'en faire un scrupule. Il y a bien des choses qu'il n'est pas besoin de trop pénétrer. Il faut toujours s'humilier devant Dieu, mais non toujours se livrer à l'anxiété de se confesser.

Sixième demande. Est-il plus parfait, dans les peines intérieures et extérieures, de s'abandonner à Dieu, sans en demander du soulagement ou la délivrance, quoique avec soumission à sa volonté;

et n'y a-t-il point de la témérité à les vouloir porter sans le soulagement d'un directeur ou d'une amie confidente?

Réponse. Cela dépend des occasions qu'on a de traiter avec un sage directeur, et des circonstances particulières. Il y a beaucoup de choses à traiter entre Dieu et soi, sans y admettre un tiers, qui souvent fait un embarras.

Septième demande. Quand la nature se sent plus contrariée d'une chose que d'une autre, et qu'on a vu que Dieu demande qu'on fasse choix de celle qui nous fait peine, est-ce, Monseigneur, une faute de ne pas suivre cette vue? L'on nous dit que toutes ces pensées-là ne sont pas des inspirations, comme nous le croyons.

Réponse. Ces vues particulières ne sont pas des règles : il y faut fort peu adhérer, et agir bonnement avec Dieu qui est la bonté même.

Huitième demande. Peut-on faire servir la lecture que nous faisons faire à nos enfans, pour celle que la règle nous prescrit? ce ne sont pas de celles à qui l'on apprend; j'entends celles qui le savent parfaitement.

Réponse. Cela se peut; et encore qu'on n'apprenne rien de nouveau, c'est toujours beaucoup de renouveler et comme rapprendre de nouveau, en se mettant au rang des enfans.

Neuvième demande. Doit-on, sans votre permission, se faire donner par les confesseurs des pénitences extraordinaires, dans des temps de ferveur qui prennent?

Réponse.

Réponse. On le peut, avec discrétion et circonspection.

Dixième demande. Quand une supérieure a ordonné quelque chose qu'on n'approuve pas, quoiqu'on veuille bien obéir, il se fait un murmure et un caquet intérieur qui se soulève contre elle et contre ce qu'elle ordonne : cela est-il mal, et l'obéissance est-elle désagréable à Dieu ?

Réponse. Ce murmure est le plus souvent involontaire, et de ceux qu'il faut laisser écouler comme l'eau, sans s'entêter à le combattre.

Onzième demande. Lorsqu'une personne vous a fâché et vous a fait peine, quoiqu'on réprime ce mouvement en se taisant, l'intérieur étant troublé, et ne pouvant empêcher le trouble ni dans l'oraison ou autres prières, est-on coupable devant Dieu ? est-ce une faute dont il faille se confesser et qui doive empêcher la communion ?

Réponse. J'en dis autant que du précédent article.

Douzième demande. Puis-je sans scrupule préférer les besoins ou instructions de mes novices à mes lectures spirituelles, que vous savez que notre sainte règle nous prescrit chaque jour, quand l'on a aussi peu de temps, et chargée comme je la suis ?

Réponse. Vous le pouvez sans scrupule et vous le devez, Dieu l'aura fort agréable.

Treizième demande. J'aurois bien souhaité que vous eussiez la bonté de me fixer le temps où il vous

plaît que je fasse la lecture des évangiles, que vous m'avez donnés pour pénitence à lire pendant quinze jours.

Réponse. Il faut tâcher de n'avoir plus rien à me dire sur les pénitences que j'ai données, après la chose faite; parce que, pour plusieurs raisons, je n'y puis rien ajouter ni diminuer.

Quatorzième demande. Il faut vous avouer que tout ce qui me consoloit le plus, et où je trouvois de l'onction et du goût, me fait peur, et je crains de m'y ennuyer : je ne sais ce que je vais devenir, Monseigneur. Oh ! que le salut me paroît difficile aujourd'hui ! Ne rien faire pour Dieu, n'être qu'importune à son pasteur, et être insupportable à soi-même : enfin, Monseigneur, que devient-on dans un tel état? Je n'ai presque plus d'espérance d'aucun côté. Vous nous avez dit, dans votre exhortation, que celui-là aime davantage à qui on a plus remis, et que celui-là aime moins à qui on a moins remis : je crains donc que tous mes péchés ne me soient point remis, puisque je n'aime point, et que je ne gagnerai pas le jubilé, puisque je me sens déjà toute désespérée. Enfin je n'ai point coutume d'être comme je suis : d'où cela peut-il venir? J'ai la cervelle toute renversée; de sorte que j'oublie que j'abuse de votre patience. Je vous en demande mille pardons, et mille fois je me prosterne devant vous, Monseigneur, pour vous conjurer d'avoir pitié de moi. Ce n'est pas manque de vénération et de respect, que je vous dis tout ceci : je vous honore et chéris plus que ja-

mais, et vous promets, en tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, une parfaite soumission, etc.

Sœur Du Mans.

Ce 30 mars 1695.

Réponse. Quoi, vous pensez à ce que vous allez devenir ! Est-ce là comme vous vous abandonnez à Dieu ?

Vous avez peur que le temps des consolations ne soit passé. Qui vous a dit les desseins de Dieu, et comment osez-vous entrer dans ses conseils ? Recevez humblement ce qu'il vous donne, et ne pensez point à ce qu'il veut faire que lorsqu'il lui plaît de se déclarer.

Ma sœur Cornuau est ici : je lui ai dit l'état des choses et vos bonnes volontés : du reste votre bonne et prudente abbesse fera ce qu'il lui plaira. Si c'est par rapport à moi qu'elle change et qu'elle vacille, je crains qu'elle n'en réponde un jour à Dieu : quant à moi j'ai dit ce que j'ai à dire, et n'y ajouterai pas une syllabe. Notre Seigneur soit avec vous.

LETTRE LXXV.

A LA MÊME.

Sur ses novices ; sur la manière de se comporter dans ses fautes ; et sur la conduite à tenir envers les enfans touchant l'abstinence.

Reprenez vos communions : demandez pardon à Dieu de les avoir interrompues. Pour vos novices, tenez-les autant que vous pourrez entre le désir et la jouissance : ménagez-leur les consolations comme

les peines : servez-vous de la faim de communier dont quelques-unes vous paroissent pressées, pour les engager à devenir humbles : faites-leur dire *Magnificat* toutes ensemble dans le noviciat, et dites-le avec elles.

Je vous vois, ma Fille, trop étonnée quand vous tombez en quelque faute : humiliez-vous, encouragez-vous, mettez votre confiance en Dieu seul, et demeurez en repos. Je trouve très-bon que vous parliez à celles des novices qui ont été sous votre charge. Pour les abstinences, après l'âge de sept ans je m'en rapporte aux médecins : avant cela, il ne faut point en être en peine. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 et 5 janvier 1695.

LETTRE LXXVI.

A M.ME DE LUYNES.

Sur un présent qu'elle lui avoit offert au nom des religieuses de Jouarre.

Quoi, ma Fille, tant d'éloquence avec un si beau présent ! C'en est trop, et je ne puis y répondre. Je remettrai en effet la réponse à demain ; mais je ne puis tarder davantage les remercîmens que je dois à un secrétaire, dont le mérite est si rare et brille avec tant d'éclat ; qui m'a toujours honoré d'une affection si distinguée, comme j'ai toujours eu pour lui tant d'estime et de confiance.

A Meaux, ce 4 janvier 1695.

LETTRE LXXVII.

A M.ME DU MANS.

Sur l'union qui régnoit dans la communauté de Jouarre.

Je suis bien aise, ma Fille, que tout se soit bien passé, et que Madame soit aussi contente de la communauté que la communauté d'elle : c'est ainsi qu'il faut agir. Plus elle montre de bonté et de confiance, plus il faut avoir de complaisance et de soumission; et ce sera là ma joie. Je me réjouis en particulier avec nos Filles : apprenez-leur bien qu'elles doivent prendre un autre esprit que celui qui a régné jusqu'ici parmi les sœurs à Jouarre. Travaillez à le déraciner, et concourez en cela avec tous les bons desseins de madame votre abbesse. La soumission est le principal; la fidélité à la maison est le second point; la paix et la concorde, le troisième. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

LETTRE LXXVIII.

A M.ME DE LUYNES.

Sur l'union qui régnoit à Jouarre, et l'estime qu'on y faisoit de madame de Luynes.

Le récit que vous me faites me ravit : le comble de ma joie, c'est de voir cette parfaite union; une digne abbesse contente, et une communauté égale-

ment satisfaite. Vous voyez, ma Fille, que Dieu aime Jouarre. Vous en faites un ornement principal, et je vous y vois honorée et chérie de tout le monde. Je suis ravi quand j'entends madame l'abbesse parler de vous comme elle fait : mais vous avez encore plus le solide que tout le reste. Je vous rends grâces de votre lettre, et suis à vous, ma Fille, comme vous savez.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

LETTRE LXXIX.

A M.ME DU MANS.

Sur ce qu'elle doit exiger de ses novices.

Prenez, ma Fille, un soin particulier de vos Filles qui sont à recevoir : faites-leur promettre d'entrer dans un esprit de soumission particulière, et de se gouverner par la règle et l'obéissance, et non point par les exemples.

Vous pouvez dire à madame d'Albert que j'ai fort approuvé vos vues sur les vœux, et que j'en ai écrit à Madame comme de moi-même. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

LETTRE LXXX.

A LA MÊME.

Sur les avantages de travailler pour les ames.

Je ne suis point d'avis, ma Fille, que vous remettiez votre office à madame votre abbesse. Considérez ce que c'est que de travailler pour les ames : on regagne avec usure d'un côté ce qu'on croit perdre de l'autre. Il faut préférer à tout, excepté à l'obéissance, le bonheur de n'avoir à songer qu'à soi. Continuez à bien instruire vos Filles sur les points que je vous ai marqués. Dites sincèrement vos sentimens sur celles qui sont à recevoir : dans le doute, inclinez par charité à la réception. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 28 février 1695.

LETTRE LXXXI.

A M.me DE LA GUILLAUMIE.

Sur le mépris qu'une religieuse doit faire de sa naissance ; sur l'oraison : règles à suivre dans la correction des Sœurs : excès du livre de Malaval.

Etant revenu ici, ma Fille, où j'ai trouvé parmi mes papiers votre lettre du 12 avril, je vous y fais réponse sur-le-champ, et je vous prie de m'excuser sur la peine que vous aura donné un billet de moi à ma sœur Cornuau, où j'avois confondu cette lettre de vous avec quelques autres.

Ce que vous avez à faire à l'égard de votre novice, c'est premièrement, comme je crois vous l'avoir dit, de lui faire envisager les obligations de son état en lui-même, selon la règle, et sans aucun égard à tous les exemples qu'elle verra, en quelque lieu et en quelque personne que ce soit; parce qu'elle ne sera pas jugée selon les exemples, mais selon les règles qui sont dictées par le Saint-Esprit, approuvées de toute l'Eglise et conformes à l'Evangile. Secondement, mettez-lui bien dans l'esprit cette parole du Psalmiste (1) : *Ecoutez, ma Fille, et voyez; oubliez votre peuple et la maison de votre père.* Dites-lui bien qu'un des grands obstacles à la grâce que Dieu veut faire aux personnes de sa naissance qui se consacrent à Dieu, c'est de s'occuper, pour peu que ce soit, de leur extraction : car une chrétienne doit croire qu'il n'y a rien dans sa naissance qui ne soit à déplorer, et qu'elle doit compter pour sa véritable naissance sa seconde nativité par le baptême, où l'image de Dieu, qui fait toute la dignité de la créature raisonnable, a été réformée et renouvelée.

C'est à cette condition, et par le mépris de tous les avantages, que la foiblesse humaine veut imaginer dans les naissances que le monde appelle grandes, qu'elle acquerra une beauté intérieure très-cachée, qui fait ajouter au Psalmiste : *Et le Roi désirera votre beauté.* Ce Roi, c'est Jésus-Christ, le vrai Roi de gloire; mais qui a mis sa gloire et sa beauté dans l'humilité et dans la bassesse. Il ne peut être touché que de ce qui lui ressemble; et le moindre acte d'humilité vaut mieux, pour une ame

(1) *Ps.* XLIV. 11.

chrétienne, que tout l'éclat du monde, qu'il faut oublier entièrement, et dont il faut perdre, autant qu'on peut, toute l'idée, selon ce que dit le psalmiste, *Obliviscere*, « Oubliez ». Il ne dit pas, faites-en peu d'état ; mais, oubliez, comptez tout cela comme n'étant pas et n'ayant jamais été, parce qu'en effet ce n'est rien. Et pour effacer cette idole trop inhérente dans les esprits, il est bon de faire des actes d'humiliation, tels que les feroient les servantes : mais le secret est de les faire dans l'esprit d'un véritable dépouillement, ne s'estimant pas plus que si en effet on étoit né dans la plus basse condition ; à cause, encore un coup, que tout ce qui n'est pas Dieu et ne nous approche pas de Dieu, est un rien, et moins qu'un rien ; puisqu'il ne sert qu'à nous faire pécher et à nous enorgueillir ; ce qui est la chose du monde qui déplaît le plus à Dieu ; ce qui aussi lui fait dire par la bouche de son prophète : *Pourquoi vous glorifiez-vous, terre et cendre ?* En voilà assez pour cette fois : une autre fois, quand Dieu le donnera, nous en dirons davantage.

Pour ce qui est de votre oraison, laissez là Malaval et tous les maîtres humains, si vous voulez que le Saint-Esprit vous enseigne au dedans. C'est lui qui vous apprendra ce silence de paroles et de pensées, qui consiste à se tenir devant Dieu dans le vrai esprit de la foi, qui est sans doute une pensée, mais une pensée très-simple, qui en produit d'autres aussi simples qu'elle, qui sont l'espérance et l'amour. Quant à la sécheresse où l'on tombe dans la cessation de l'attrait, il ne faut point s'en étonner ;

mais aller son train avec Dieu, se réduisant à la simple obscurité de la foi, et s'enfonçant dans son pur néant où l'on trouve Dieu.

Je suis très-aise de vous voir peinée de l'inutilité des discours : c'est ce qui vous doit attirer à parler beaucoup à Dieu, et à ne parler aux créatures qu'autant que l'obéissance et la charité le demandent. La bienséance fait une partie de la charité; parce que la charité, autant qu'elle peut, ne veut fâcher personne. Pour celles qu'il faut fâcher en les reprenant, c'est un grand don de Dieu de le bien faire. Il faut bien se garder de mollir, ni de leur faire des excuses, car ce seroit détruire l'ouvrage de la correction; mais l'accompagner de toute humilité et douceur. Et loin que la mauvaise disposition de celles qui la reçoivent mal doive éloigner de prier, c'est un nouveau sujet de prier : car lorsque ceux à qui nous parlons de la part de Dieu ne nous écoutent pas, c'est alors qu'il faut parler à Dieu pour eux, et le prier de nous donner le véritable esprit de charité dans la répréhension. Pour ce qui est de cesser de les reprendre, il ne le faut faire qu'à l'égard des incorrigibles; et encore quand on y voit de l'orgueil; et en même temps leur faire entendre que si on les reprend moins, ou qu'on cesse de les reprendre tout-à-fait, c'est un grand sujet de tremblement pour eux; puisque leur état en ce cas ne diffère en rien de celui d'un malade abandonné par les médecins, à qui l'on ne donne plus de remèdes, ou à qui l'on n'en donne guère. Il faut qu'ils sentent qu'on est toujours prêt à les leur rendre avec autant de charité et de pa-

tience que jamais, pour peu que le sentiment et la santé leur reviennent : et quand on en est réduit à ne leur plus parler, c'est une raison de se rejeter dans ce silence intérieur; afin que Dieu parlant en nous, nous ne parlions plus que par son esprit.

Je vous dirai encore un mot sur le sujet de Malaval; c'est que son livre a été condamné à Rome, et que peut-être je serai obligé de le condamner moi-même pour plusieurs excès, et entre autres, parce qu'il éloigne de Jésus-Christ et de sa sainte humanité. Il ne laisse pas d'y avoir quelques bonnes choses dans son livre; mais si mêlées, que la lecture n'en peut être que dangereuse. Ne vous étonnez pourtant pas du goût que vous y avez trouvé, car Dieu se sert de qui il lui plaît : il suffit de laisser là les livres mêlés de bien et de mal, quand on en est averti.

Ma sœur Cornuau peut vous laisser ses papiers; je lui en donne une entière liberté. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 avril 1695.

P. S. Si vous avez la *vie de saint François de Sales*, par M. de Maupas, évêque du Puy, lisez la page 42 et suivantes de l'abrégé de l'esprit intérieur; vous verrez qu'il dit mieux que Malaval.

LETTRE LXXXII.

A LA MÊME.

Il la rassure sur son oraison.

Ne soyez point en peine de votre oraison, ma Fille : elle est très-bonne, comme vous me l'avez exposée ; et si Malaval vous instruisoit en quelques endroits, Dieu, qui vous instruisoit bien, vous en a fait prendre ce qui étoit bon, et il a béni, selon sa coutume, vos bonnes intentions. Vous n'avez rien à dire à personne sur ce sujet ; et mon ordonnance, que j'enverrai lundi de Meaux, vous instruira toutes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 6 mai 1695.

LETTRE LXXXIII.

A M.ME DE LUSANCI.

Sur la malice des péchés véniels, et les fruits qu'on retire de la confession de ces péchés.

Il est vrai, ma Fille, que les péchés véniels n'ont pas causé la mort à Jésus-Christ : mais outre qu'ils sont par d'autres endroits haïssables en eux-mêmes, ils ont encore ceci de malin, que faits volontairement ils disposent au péché mortel, et peuvent de ce côté-là avoir rapport à la mort du Sauveur des ames : du moins on ne peut douter qu'il n'aient pu ajouter quelque augmentation à ses peines :

puisque c'est par le mérite de son sang qu'ils sont remis. La confession de ces péchés, faite avec les dispositions convenables, et surtout avec un désir sincère de s'en corriger, produit l'accroissement de la grâce sanctifiante, et des secours actuels pour les éviter.

A Germigny, ce 17 mai 1695.

LETTRE LXXXIV.

A M.ME DU MANS.

Sur l'oraison, les dispenses, et la discrétion dans sa conduite.

On a bien parlé de vous à Germigny; on y a vu de vos lettres : on vous y désiroit d'un côté; de l'autre on préféroit les solitaires. Il ne faut point s'embarrasser des actes : il y a un article qui doit tirer de peine celles qui les veulent faire trop méthodiques, trop arrangés et trop formels. Ne soyez en peine de rien sur cela : votre oraison doit être simple, du cœur et non de l'esprit, et plus humble que délectable. Abandonnez vos infidélités à la miséricorde de Dieu, et vivez en paix.

Régulièrement parlant, le plus sûr pour les dispenses, comme pour le reste, c'est de s'en tenir à l'obéissance. Je ne trouverois pas mauvais que vous vous en affranchissiez quelquefois sur le sujet des dispenses, quand ces deux choses concourent ensemble : l'une, que vous vous soyez assurée qu'il n'arrivera aucun accident ou inconvénient à la santé ou autrement, pour s'être tenu à la régularité;

l'autre, que vous voyez clairement qu'on relâche de l'obligation du maigre et du jeûne plutôt par une espèce d'inadvertance, qu'avec une attention sérieuse. Dans le doute, prenez le parti de l'obéissance. Pour le reste, le temps viendra; et il vaut mieux avoir patience, que de tout pousser à bout en précipitant. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 27 mai 1695.

LETTRE LXXXV.

A M.ME DE LUSANCI.

Il loue son amour pour la clôture; et approuve qu'on préfère pour la vie religieuse les personnes de naissance.

Il est vrai, ma Fille, que M. l'abbé, votre frère, m'a prié, de la part de toute la famille, d'inviter madame votre abbesse à vous mener à Lusanci: mais je lui ai répondu fort franchement que c'étoit chose peu convenable que je prévinsse, et que tout ce qu'on pouvoit attendre de moi, c'étoit de permettre. Je sais vos sentimens là-dessus, aussi bien que ceux de madame votre nièce. Je ne vous dissimulerai pas, à présent que les choses sont faites, que je n'eusse été bien aise de vous voir avec les autres: mais il ne m'arrivera jamais de prévenir là-dessus, et je ne croirois pas obliger celles pour qui je ferois ces avances. Je ne saurois assez louer l'amour que vous avez, et que vous inspirez à madame votre nièce pour la clôture. Hélas! Dieu nous échappe assez par notre foiblesse, sans que nous

allions encore nous échapper davantage. Fuyons, fuyons, cachons-nous; fuyons les saints mêmes que nous ne trouvons pas dans le clos sacré de l'Epoux. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

P. S. J'ai depuis reçu votre lettre par le père Berard : je n'ajoute rien pour la sortie. Les entretiens utiles sur les choses fâcheuses, sont bons : ceux de décharge sont meilleurs étant supprimés.

Quand vous aurez des personnes de naissance à proposer pour Jouarre, j'en ferai très-volontiers la proposition sur votre parole, sans vous y mêler qu'autant que vous voudrez. Pour celle-ci, je ne la connois en aucune sorte; et quelque obligé que je sois à madame de Jouarre de la bonne réception qu'elle lui a faite, je ne m'y intéresse pas davantage, sans pourtant lui vouloir nuire. J'approuve fort la préférence donnée aux personnes de naissance qui ont de bonnes dispositions, dont l'éducation est meilleure, et souvent les besoins plus grands d'une certaine façon.

LETTRE LXXXVI.

A M.ME DU MANS.

Comment on doit se conduire dans la vie spirituelle.

Je n'approuve point du tout que vous ayez remis votre obédience. Je vous admire de vouloir qu'on vous règle en tout, et cependant, ma Fille, de faire des choses si importantes sans en dire un mot. Sachez

que dans la vie spirituelle il ne faut jamais rien donner à la peine. Si vous alliez un peu mieux votre droit chemin, vous songeriez plutôt à avancer toujours devant vous qu'à tant réfléchir sur vous-même. Je ne dis pas qu'il ne faille examiner ses dispositions; mais ce n'est pas pour abandonner les emplois où Dieu nous a mis. Puisque cela est fait, attendez l'ordre de madame votre abbesse, et ne répliquez seulement pas.

J'approuve bien que cette bonne fille fasse la règle le mieux qu'elle pourra; mais non qu'elle s'y astreigne par vœu. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

LETTRE LXXXVII.

A LA MÊME.

Avis sur sa trop grande précipitation, et sur le rapport qu'elle fait des Filles.

J'ai vu à Meaux un moment cette sainte et humble servante de Dieu, qui m'a paru fort pressée : ainsi je n'ai pas compris qu'elle eût rien à demander. C'est au retour, en venant ici, qu'on m'a rendu vos lettres. Je m'en vais demain en visite, et je ne sais, ma Fille, quand je reviendrai précisément. Cette bonne fille vous trouve bien précipitée : cependant toute la vertu consiste à attendre les momens de Dieu, et à porter avec patience ce qu'on ne peut empêcher. Vous avez bien fait de demeurer dans votre obéissance.

sance. Agissez en conscience dans le rapport que vous faites des filles, et puis abandonnez tout à la Providence. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 17 juin 1695.

LETTRE LXXXVIII.

A LA MÊME.

Sur les états de sécheresse, et l'omission de certains péchés dans la confession.

Je suis très-touché de la mort de madame de la Grange : je la recommande à notre Seigneur. Je suis arrivé depuis lundi, et je n'ai eu qu'aujourd'hui le temps d'écrire.

Songez, ma Fille, que la sécheresse est un des moyens dont Dieu se sert pour nous réunir à lui, en nous faisant perdre toute espérance en nous-mêmes.

Ne réitérez jamais vos confessions : quand vous avez fait un examen sérieux durant un petit quart-d'heure, abandonnez tout le reste à la miséricorde de Dieu. Quand dans un doute raisonnable vous vous croyez obligée de recommencer, si la matière est grième, marquez la faute comme oubliée dans la confession précédente. J'appelle doute raisonnable, celui où l'on a une espèce de certitude de n'avoir pas confessé un certain péché : le reste doit être à l'abandon. Il n'est pas nécessaire d'en faire la confession au même. Laissez croire au confesseur ce qu'il lui plaira, et ne vous inquiétez pas quand

vous ne serez pas connue : il est bon pourtant que vous la soyez.

Je crois qu'en l'absence de madame l'abbesse vous aurez pu exécuter ce qu'a souhaité de vous madame de Sainte-Dorothée. Je trouve bon que vous payiez les petites dépenses pour les lettres. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 1.er juillet 1695.

LETTRE LXXXIX.

A LA MÊME.

Il lui conseille de ne pas abandonner ses communions.

Jouissez, ma Fille, en paix et en soumission de la grâce que Dieu vous a faite à la dernière confession; mais ne vous y arrêtez pas de manière que vous abandonniez vos communions, si cette onction vient à vous manquer : je m'en charge de bon cœur devant Dieu. Quant à cette bonne personne, je lui aurois donné tout le temps qu'elle eût voulu, si elle n'eût paru si pressée. Notre Seigneur en a disposé autrement. J'aurai soin de faire rendre à madame d'Albert l'ordonnance qu'elle vous a donnée pour elle. Je m'offre à Dieu de tout mon cœur pour prendre tous les soins nécessaires pour établir à Jouarre le règne de Dieu. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

LETTRE XC.

A LA MÊME.

Sur l'obéissance, et les dispositions pour être une vraie Fille de l'Assomption; et sur les dispositions de l'abbesse, pour maintenir la régularité.

Je crois, ma Fille, que Dieu vous inspire la prière que vous voulez faire, et je vous l'ordonne de bon cœur. Conformez-vous à l'obéissance, et contentez madame l'abbesse. Il n'y a guère d'apparence au voyage que je méditois avant la fête. Je ne vous oublierai pas au saint autel au jour du prochain triomphe. Puissiez-vous être une vraie fille de l'Assomption (*), élevée au-dessus du monde, et toute abîmée dans la gloire de Jésus-Christ par l'espérance, en attendant la jouissance.

Je suis bien aise, ma Fille, de voir dans votre lettre du 22 août, les dispositions de madame votre abbesse pour contenir les Sœurs, et la consolation que vous a donnée le chapitre qu'elle a tenu sur ce sujet. Sur l'observance dont vous me parlez, je m'en rapporte à votre sentiment, et à la décision de madame l'abbesse. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ces 13 août et 25 septembre 1695.

(*) Elle s'appeloit sœur de l'Assomption.

LETTRE XCI.

A LA MÊME.

Il l'encourage à parler librement à l'abbesse, quand sa charge l'exigera.

N'hésitez point, ma Fille, faites votre charge; n'engagez point votre conscience, en vous retirant ou vous taisant, quand il faut que vous parliez, ou parlant contre votre pensée. Il ne faut point pour cela demander votre décharge; demeurez dans l'obéissance : vous pouvez dire seulement avec beaucoup de respect qu'on vous ôte de votre place, si on ne vous laisse point parler librement, et qu'on ne se donne pas à Dieu pour lui manquer. Pour le surplus, j'écris à ma sœur Cornuau comme vous le souhaitez. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1695.

LETTRE XCII.

A LA MÊME.

Sur la retraite de mesdames de Luynes, qui devoient quitter Jouarre.

Je plains Jouarre, et il est vrai, mes Filles, que ce que j'y perds (*) m'y faisoit trouver beaucoup de

(*) Les dames de Luynes qui y étoient religieuses, et qui paroissoient devoir bientôt quitter Jouarre pour aller à Vilarseaux. Ce projet n'eut pas lieu; mais deux ans après l'aînée fut faite prieure de Torcy, dans le diocèse de Paris, où sa sœur madame d'Albert la suivit.

consolation : mais vous pouvez vous assurer que ma considération ni mes soins ne diminueront pas par cette retraite. Ma conscience et la volonté de Dieu sont mon unique règle. Je suis à vous, mes Filles, comme vous savez, et je ne vous manquerai jamais, ni à pas une de mes Filles : assurez-les-en comme si je les nommois toutes en particulier.

A Germigny, ce 8 octobre 1695.

LETTRE XCIII.

A M.ME DE LUYNES.

Il l'exhorte à accepter la supériorité du monastère de Vilarseaux.

Je ne crois pas, ma Fille, que vous deviez différer d'envoyer votre procuration. J'avoue que c'est un nouveau pas, et que c'en sera un bien plus grand de partir; car le retour sera presque impossible, et les religieuses de Vilarseaux emploieront tout pour vous retenir. Quelle raison leur pourra-t-on dire qui ne soit très-désobligeante? je n'en envisage presque point. Cependant je crois qu'il faut partir, et que Dieu le veut. Je n'y sais point autre chose, que de prendre pour marque de sa volonté les conjonctures inévitables, selon la prudence et les conseils des gens sages, et surtout de ceux à la conduite de qui Dieu vous a soumise. Allez donc avec le mérite de l'obéissance. Quand il faudroit revenir, Jouarre ne seroit pas pour cela votre pis aller, puisqu'on voit que vous n'en partez que pressée et presque violentée par votre famille, à qui le moins

que vous puissiez accorder, c'est de reconnoître et d'éprouver. Quant à vos nouvelles religieuses, la raison de votre santé, qu'on sait être délicate, sera suffisante, et n'aura rien de choquant. Madame de Notre-Dame de Soissons, qui a été, quoique en passant, dans ce monastère, dit qu'il est fort beau, et la communauté très-réglée; mais que la situation dans un fond n'est pas agréable : l'air pourroit ne vous être pas bon; mais le dire sans épreuve, ce seroit montrer trop de répugnance à une chose qui vous est offerte si obligeamment. Enfin donc, ma Fille, il faut disposer toutes choses pour partir, et sacrifier vos répugnances aux ordres de Dieu, qui sait ce qu'il en veut faire. Vous verrez le reste dans la lettre à madame d'Albert. Ne vous engagez ni pour la sœur de l'Assomption ni pour saint Placide : je ne vois rien de faisable dans leurs projets.

A Germigny, ce 12 octobre 1695.

LETTRE XCIV.

A LA MÊME.

Sur le désir que Dieu lui donnoit de demeurer dans l'humilité d'une vie privée et obéissante.

Je crois, ma Fille, qu'il n'y a plus à délibérer : l'attrait invincible que Dieu vous rend, pour demeurer dans l'humilité d'une vie privée et obéissante, est un grand don de sa grâce; et vous devez suivre l'instinct que vous avez d'y persévérer. Dieu

n'a permis ce qui est arrivé que pour donner lieu à la réflexion que vous avez faite sur le poids de la supériorité. Vivez donc dans la soumission : prenez une ferme résolution de n'écouter plus rien qui vous en tire : prenez les moyens les plus efficaces pour être plus que jamais retirée et dans le silence; vous y connoîtrez Dieu mieux que jamais. J'écris à M. le duc de Chevreuse, qui cédera à mes raisons, et fera entrer dans nos sentimens madame la duchesse de Luynes. Ecrivez-lui vos sentimens en toute simplicité : priez-la de remercier madame l'abbesse de Saint-Cyr et ces saintes religieuses, qui vous ont tant désirée. Dieu sera avec vous, et vous ferez sa volonté. Je salue madame votre sœur, et suis à vous dans le saint amour de notre Seigneur.

Pardonnez-moi mon brusque départ d'hier : je voyois le temps s'avancer, et je ne voulois pas me mettre comme la dernière fois dans la nuit, où je courus risque de verser : d'ailleurs je n'avois rien à vous dire encore, et il me falloit le peu de temps que j'ai pris pour me déterminer.

A Germigny, ce 18 octobre 1695.

LETTRE XCV.

A M.ME DU MANS.

Sur les égards dus au confesseur lorsqu'il est au confessionnal; les communions extraordinaires accordées à quelques Sœurs; et la confiance en Dieu.

On ne doit point retirer un confesseur du confessionnal, ni, en quelque manière que ce soit, in-

terrompre la confession, sans une extrême nécessité.

Si la communion accordée extraordinairement à quelques-unes des Sœurs trouble la paix des autres au point que vous me le dites, il vaut mieux, ma Fille, rendre la chose égale.

Pour vous, allez toujours en simplicité : ne vous défiez point de Dieu : abandonnez-vous à lui. Tout le bien vient de lui, et lui seul peut empêcher le mal qui viendroit de nous naturellement. A lui soit honneur et gloire dans tous ses saints.

A Germigny, ces 22 octobre et 7 novembre 1695.

LETTRE XCVI.

A M.ME DE LUYNES.

Combien elle sera heureuse de préférer la vie particulière à toutes les supériorités.

Vous êtes heureuse, ma Fille, si vous persistez dans le dessein que vous avez pris par un véritable amour d'une vie particulière et très-retirée. Si vous sentez dans votre cœur quelque autre motif, quel qu'il soit, de la répudiation de la supériorité qu'on vous offre, purifiez votre cœur; et cachée en Jésus-Christ le reste de votre vie, songez à ne paroître qu'avec lui. Heureuse, encore une fois, trois et quatre fois heureuse, et plus heureuse que si l'on vous donnoit les plus belles crosses, de posséder votre ame en retraite et en solitude, sans être chargée de celle des autres. C'est ce que Dieu

demande de vous, et il me le fait sentir plus que jamais.

A Meaux, ce 23 octobre 1695.

LETTRE XCVII.

A M.ME DU MANS.

Il lui apprend que selon l'esprit de l'Eglise la confirmation doit être reçue avant la communion.

L'ordre de l'Eglise étoit anciennement de recevoir la confirmation avant la communion : c'est encore aujourd'hui son esprit; puisqu'elle fait donner la confirmation à sept ans, et qu'elle diffère la communion jusqu'à dix ou douze, ou plus. Il n'y a que la nécessité qui dispense de ces règles : vous pouvez là-dessus prendre votre résolution.

A Meaux, ce 20 décembre 1695.

LETTRE XCVIII.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Sur une agape qu'elles lui avoient envoyée.

Tout ce qui part de vos mains, mes Filles, est agréable et béni de Dieu. Je reçois de bon cœur votre agape, comme sortie de la crèche de Bethléem. Je révère l'illustre abbesse qui a bien voulu paroître à la tête de vos signatures. Je réputé pour très-présente celle qui a signé sans y être. J'honore la sainte

assemblée, et j'assure le secrétaire d'une reconnoissance particulière.

A Meaux, ce 5 janvier 1696.

LETTRE XCIX.

A M.ME DU MANS.

Sur les répugnances qu'elle pouvoit avoir à souffrir; et la résignation dans les croix.

Croyez-moi, ma Fille, rendez-vous à l'obéissance pour l'abstinence et le jeûne du carême : n'hésitez pas, et non-seulement pour cela, mais encore pour le double office. Mesurez vos forces; Dieu ne veut pas que vous vous laissiez accabler. Pour les maladies, il est le maître; mais de son côté il faut faire ce qu'on ordonne pour les éviter. De croire que quand elles viennent on ne les ait pas naturellement en horreur, c'est une erreur : cette horreur en fait souvent le mérite. Je prie Dieu pour votre santé; mais je prie Dieu en même temps qu'il vous fasse dire : Non ma volonté, mais la vôtre.

On me mande, ma Fille, que vous êtes fort peinée des maladies, et que vous voudriez choisir toute autre croix que celle-là. Mais Jésus-Christ n'a pas eu le choix de la sienne. Il est dans les malades, et c'est à lui à nous crucifier à sa mode : car il a vu toutes nos croix dans son agonie, et il les a toutes bénies. Je le prie pourtant qu'il allège votre fardeau, du moins en le portant avec vous.

A Paris, ces 11 et 25 février 1696.

LETTRE C.

A LA MÊME.

Sur des scrupules; sur les peines causées par les confessions passées; et sur le temps qu'on donne à chacun.

J'ai cru, ma Fille, que la résolution que j'ai donnée à madame d'Albert sur les scrupules causés par les sermons du prédicateur, satisferoit à toutes les peines de celles qui en avoient été inquiétées : il n'y a sur tout cela qu'à se tenir en repos. Vous en revenez trop souvent aux peines de vos confessions passées : il les faut entièrement éloigner. S'il falloit raisonner avec un chacun sur le temps qu'on donne aux autres, on ne finiroit jamais : on donne le temps selon les besoins. Soyez en paix.

A Meaux, ce 23 avril 1696.

LETTRE CI.

A LA MÊME.

Il lui ordonne d'obéir, dans son infirmité, à une des Sœurs.

Pour vous ôter tout scrupule sur le sujet de la remise de votre volonté à madame de Saint-Michel, en voici, ma Fille, les conditions.

Je ne prétends pas vous tenir toujours dans cette condition; mais tant que le médecin jugera que vous serez au rang des infirmes.

J'oblige madame de Saint-Michel à prendre l'avis

du médecin, quand on en aura le loisir; et ce n'est que quand on n'a pas un moyen aisé de le consulter, que je vous ordonne de lui obéir.

Cet ordre n'est pas seulement pour les jeûnes et les abstinences de la règle; mais encore pour celles de l'Eglise. Voici bientôt la semaine des Rogations qui sera presque toute d'abstinence : les vendredis et les samedis peuvent causer de grandes incommodités, et reculer la parfaite guérison. Il n'y a pas moyen de vous entendre tant raisonner : encore un coup, rompez votre volonté et obéissez.

Vous êtes dans le cas de dire avec David (1) : *Si je monte au ciel, vous y êtes; si je descends aux enfers, vous y êtes aussi présent, et votre main me guide partout.* Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 12 mai 1696.

LETTRE CII.

A LA MÊME.

Sur des scrupules au sujet de ses confessions : qu'elle doit dilater son cœur par la confiance.

Il n'est pas besoin, ma Fille, de demander pardon à celui que vous n'avez point offensé. Si je me fâche, c'est pour vous; parce que je vois que par vos raisonnemens vous mettez un obstacle à l'œuvre de Dieu. Je ne vous permettrai jamais de recommencer vos confessions, pas même à l'heure de la mort, si je vous voyois inquiète et angoissée. Il faut finir en

(1) *Ps.* CXXXVIII. 7, 8, 9, 10.

cherchant et en mettant son repos dans la miséricorde de Dieu et dans le sang de son fils : c'est par-là qu'on en vient à cette dilatation de cœur, où Dieu vous appelle par ma voix. Je ne sais où vous avez pris qu'elle n'est que pour les ames innocentes : vous avez donc oublié toutes les paroles de Jésus-Christ aux pécheurs. Est-ce en vain qu'il a dit de l'enfant prodigue : *Rendez-lui sa première robe* (1)? Est-ce en vain qu'il met en joie le ciel et la terre à la conversion d'un pécheur ? Ce céleste médecin ne dit-il pas qu'il est venu pour les malades ? Et de qui est-il Sauveur, si ce n'est des pécheurs (2) ? Entrez donc dans la confiance et dans cette bienheureuse dilatation : je ne puis plus souffrir autre chose en vous ; et sans cela, il faudroit recommencer toujours, et votre conduite deviendroit non-seulement pénible et angoisseuse, ce qu'assurément Dieu ne veut pas, mais encore impossible et impraticable.

Je vous en dis autant pour l'autre point. Rompez votre volonté, et apprenez la pratique de cette parole : *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice.*

A Germigny, ce 12 mai 1696.

LETTRE CIII.

A LA MÊME.

Sur la mauvaise impression que lui avoient faite ses défenses ; sur la communion des enfans ; et sur le courage qu'elle doit avoir.

Il est certain, ma Fille, que les défenses que je vous ai faites ne sont point du tout une marque de

(1) *Luc.* xv. 22. — (2) *Ibid.* v. 31, 32.

votre réprobation; et loin de cela, elles sont au contraire des moyens de vous unir davantage à Dieu, si vous êtes fidèle et obéissante. Prenez garde que cette impression de réprobation ne soit un effet de vos mauvais raisonnemens, que je veux détruire. Quoi qu'il en soit, ne quittez aucun de vos exercices, ni la confession ni la communion, à votre ordinaire : faites l'oraison comme vous pouvez.

N'hésitez point à faire communier à la Pentecôte vos enfans qui ont communié à Pâque. Je trouve le terme trop long pour des personnes innocentes, de les différer deux mois : je voudrois les accoutumer à la communion les premiers dimanches du mois, en observant néanmoins leur progrès dans la vertu selon leur âge.

Gardez-vous bien de perdre la confiance : savez-vous que Dieu veut de vous un courage qui égale celui des martyrs? L'enfer déchaîné n'est pas moins à craindre que la fureur des tyrans armés. Je vous mets sous la protection de votre saint ange et de saint Michel. Dieu Père, Fils et Saint-Esprit soit avec vous. *Non mea, sed tua voluntas fiat.*

A Meaux, ce 7 juin 1696.

LETTRE CIV.

A LA MÊME.

Sur la prière en maladie; sur la confiance en la bonté de Dieu; les confessions répétées à d'autres personnes; le maigre, et ses peines.

Ne craignez point, ma Fille, de faire la confession que je vous ai permise pour une fois seulement :

Dieu vous apprendra dans la suite à ne plus tant raisonner.

Je suis très-fâché de votre fièvre : en cet état le mal prie, pourvu qu'on le prenne, sinon avec patience, du moins avec soumission, lors même que l'impatience se soulève le plus. Si tout vous embarrasse, apprenez à mettre votre confiance en la seule bonté de Dieu, et regardez ma condescendance comme venant de cette source infinie. Notre Seigneur soit avec vous. Communiez sans vous gêner, quand vous le pourrez dans cette octave.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre par ma sœur Cornuau. Appaisez-vous l'esprit, je vous en prie. Vous voyez bien que les confessions répétées ne vous peuvent causer que de l'embarras, étant faites à d'autres personnes : pour moi bien résolument, je n'en veux ni n'en dois écouter aucune de cette sorte.

Pour le maigre, ne voyez-vous pas que je ne puis rien décider sur une chose qui change tous les jours, et dont il n'est pas possible que je juge? Je prie Madame de vous décider ce que vous avez à faire. Ne répliquez pas, n'hésitez pas : puisque vous ne voulez pas de votre infirmière, ce que je croyois plus doux, vous serez conduite par les formes. Ne vous faites point de nouvelles peines, soumettez-vous à celles que Dieu vous envoie. Je prie Dieu de bon cœur de vous soutenir par sa grâce.

A Germigny, ces 19 et 29 juin 1696.

LETTRE CV.

A M.ME DE SOUBISE, ABBESSE DE JOUARRE.

Sur le dessein qu'elle avoit d'envoyer madame d'Albert à Paris, pour y être traitée d'un mal qu'elle avoit.

Je ne puis, Madame, assez louer votre charité et votre sagesse dans le mal de madame d'Albert. J'approuve fort qu'elle sorte pour Paris, puisqu'il s'agit d'une opération de la main, et que madame de Luynes l'accompagne avec ma sœur Cornuau. J'envoie dès aujourd'hui votre lettre à M. de Chevreuse, et je l'accompagne d'une des miennes, où je conclus sans hésiter au voyage de Paris. C'est, Madame, tout ce que la solennité me laisse le temps d'écrire. Vous savez, Madame, mon sincère attachement à vos intérêts.

A Meaux, ce 20 juin 1696.

LETTRE CVI.

A M.ME DU MANS.

Sur ce qu'il ne va point à Jouarre; les tristes effets du tonnerre; et les joies que Dieu nous envoie.

Croyez, ma Fille, qu'il ne m'est pas si aisé qu'on pense de faire des voyages, quoique petits, et que c'est avec déplaisir que je ne vais point à Jouarre : le temps viendra et bientôt.

Vous ne savez pas tout le tintamarre qu'a fait ici le

le tonnerre. Il a frappé deux hauts chênes dans la forêt; il a grillé et séché un poirier chez mon curé : mais ce qui est déplorable, il a tué un homme, et en a blessé si cruellement un autre, qu'on n'en peut appaiser les douleurs. Soyons bien entre les bras de Dieu.

Je suis et serai toujours le même, et pour Jouarre en général, et pour chacune de mes Filles en particulier. Tout ce qui de soi est réservé au jour du Seigneur, se dissipera par la confiance et par un saint abandon. Je ne vous oublie jamais, et mercredi j'aurai de vous un souvenir particulier. La part qui ne vous sera point ôtée, est encore plus celle de Marie, mère de Dieu, que celle de Marie, sœur de Marthe et de Lazare. Soyez vraie fille de l'Assomption, et habitez aux lieux hauts et seuls.

Les joies que Dieu envoie en certains momens, sont, ma Fille, une voix secrète par laquelle l'Epoux nous appelle. C'est donc bien fait de l'écouter; et la faute qu'on fait à cette occasion, c'est de se rebuter quand elle cesse. Ainsi, ma Fille, réjouissez-vous en notre Seigneur, et vivez en paix.

A Germigny, ces 12 et 16 août 1696.

LETTRE CVII.

A LA MÊME.

Sur les difficultés qu'elle éprouvoit; les poses dans ses prières ou ses lectures; et les chansons d'amour.

Je vous rends grâces, ma Fille, et à toute la sainte communauté : je suis très-persuadé en particulier

de la sincérité de vos prières, dont je vous demande la continuation.

Dieu peut jeter en un moment au fond de la mer cet amas, qui fait devant vous une montagne.

Les poses dont vous me parlez, seront très-agréables à Dieu, et vous pouvez, après cette interruption, reprendre où vous en serez demeurée.

Je veux bien que vous lisiez les lettres de M. l'abbé de Saint-Cyran que vous me proposez, à condition que vous me marquerez quelles elles sont, et l'effet que vous en aurez ressenti.

Il ne vous est point permis du tout de faire chanter des chansons d'amour à vos pensionnaires : dites-le à Madame, et priez-la de vous appuyer dans le dessein de vous décharger de ce joug. Du reste, obéissez à tous ses ordres, et en autres choses continuez vos soins à vos enfans.

Quand j'aurai un peu le loisir de faire transcrire ces vers (*), je le ferai de bon cœur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 22 septembre 1696.

LETTRE CVIII.

A LA MÊME.

Il la console de la perte que Jouarre venoit de faire des dames de Luynes, qui étoient allées à Torcy.

Je prends part, ma Fille, à votre douleur et à la perte de Jouarre : votre consolation doit être que

(*) Apparemment des vers du prélat, qui en avoit composé un grand nombre sur les Psaumes, le Cantique des Cantiques, et

Dieu l'a voulu, et que lui seul fait bien toutes choses. Il n'eût servi de rien de vous dire ce que je savois de cette affaire, ni de vous affliger avant le temps : j'ai laissé aller les choses naturellement. Dites à madame de Saint-Michel qu'elle est avec celui d'où viennent les consolations. Je vous reçois toutes deux de nouveau dans mon cœur, et je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Lusanci, lundi matin 1696.

LETTRE CIX.

A LA MÊME.

Sur la lecture de certaines lettres, la communion, et quelques autres points.

Je n'espère pas grand profit pour vous des lettres dont vous souhaitez que je vous permette la lecture : vous la pouvez faire, ma Fille; mais par le peu que j'en ai lu elles m'ont paru fort alambiquées : je m'en rapporte pourtant au succès que je prie Dieu d'y donner.

Continuez vos communions; ne vous rebutez pas pour ces désagréables pensées; obéissez à votre confesseur : voilà pour la lettre du 1. Celle du 25 marque seulement la peine où vous êtes, n'ayant point de mes nouvelles : elles sont très-bonnes par vos prières. J'approuve le prosternement après la communion, quand la communauté est retirée : du reste, il faut éviter les choses extraordinaires.

d'autres textes de l'Ecriture, pour la consolation des religieuses qu'il conduisoit.

Je ne puis plus vous rien dire de mesdames de Luynes, depuis un grand mal de madame d'Albert à la jambe. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous, et qu'il vous inspire l'humilité et le saint amour. Mon voyage de la Trappe s'est passé avec beaucoup de consolation. Le saint ancien est bien foible; mais j'espère que Dieu le conservera. Notre Seigneur soit avec vous, encore un coup.

A Germigny, ce 27 octobre (*).

LETTRE CX.

A LA MÊME.

Sur mesdames de Luynes; les bonnes intentions de l'abbesse; et les mauvais conseils que suit sa famille.

Assurez-vous, ma Fille, que la retraite de mesdames de Luynes ne change rien dans ma conduite pour Jouarre, et que je n'y abandonnerai pas l'œuvre de Dieu. Vous avez pensé et fait tout ce qu'il falloit sur le sujet de ma sœur Cornuau. Rien ne vous oblige à pénétrer les motifs de madame de Luynes : ne doutez point de ses bonnes intentions, ni de ses bonnes raisons; mais elle n'a pas besoin de s'en expliquer : mettez tout entre les mains de Dieu.

Quant à M. le curé, c'est assez que vous sachiez

(*) Cette lettre est sans date, et hors de sa place, dans l'édition de dom Déforis. Mais le voyage de la Trappe indique qu'elle fut écrite en 1696. Cette date est incontestable; puisque Bossuet parle de ce même voyage, dans ses lettres du mois d'octobre 1696, madame d'Albert, à la sœur Cornuau, etc. (*Edit. de Vers.*)

que la justice sera mêlée avec la douceur, et que le temps le fera voir.

Je suis bien aise, ma Fille, que les affaires se soient terminées à la satisfaction de madame votre abbesse. Il faut avouer aussi qu'elle a des intentions admirables : il seroit seulement à souhaiter que sa famille, d'elle-même pleine de piété, prît de meilleurs conseils. Tout le monde se veut faire de fête auprès des grands; et, aux dépens de la vérité, on veut leur plaire et se rendre nécessaire auprès d'eux.

Songez plutôt à contenter Dieu qu'à savoir s'il est content : par ce moyen tout ira en simplicité et en confiance. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ces 3 et 28 décembre 1696.

LETTRE CXI.

A LA MÊME.

Sur des soupçons de cette religieuse; quelques points de l'office divin, et le livre de M. de Cambrai.

Me voilà arrivé, ma Fille, et en état de vous aller voir incontinent après Pâque, s'il plaît à Dieu. Vous aimez bien à vous tourmenter, quand vous croyez que je songe à vous en parlant de ceux qui s'empressent auprès des grands : c'est de quoi je ne vous ai jamais soupçonnée. Je ne sais non plus pourquoi vous doutez que je n'aie toujours agréable que vous me parliez et des choses et des personnes convenables. Excusez si vous n'avez pas encore de mes livres.

Je ne vois aucune difficulté à dire du Commun, quand le Propre manque. L'affectation de prier entre les deux élévations n'a, que je sache, aucun fondement, et il n'en faut pas beaucoup faire sur de semblables observances.

Je suis, ma Fille, plus fâché que vous de ne pouvoir vous aller voir : il faut céder à la nécessité, qui est le plus certain interprète de la volonté de Dieu.

J'attends de jour en jour de mes livres pour en envoyer à Jouarre : celui de M. de Cambrai (*) n'est bon qu'à tourmenter les cervelles.

Je salue madame de Sainte-Gertrude dont j'ai reçu la lettre, à laquelle assurément je ferai réponse. Je n'ai de loisir que pour vous assurer de mon souvenir et de mes prières.

A Meaux, ces 25 mars et 3 avril 1697.

LETTRE CXII.

A LA MÊME.

Contre certaines dévotions qui éloignent de Jésus-Christ; et sur la conduite qu'elle devoit tenir au défaut de confesseurs.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 18 avril. Ne souffrez point les dévotions qui éloignent de Jésus-Christ, sous le prétexte de la pure essence : c'est un moyen d'éteindre la foi chrétienne. Déclarez-vous hautement contre ces fausses spiritualités.

Je vous plains toutes de manquer de confesseurs. Allez votre train, comme vous me marquez; je

(*) L'*Explication des Maximes des Saints*, qui venoit de paroître.

l'approuve fort. Marchez avec une sainte liberté et confiance : mettez tout sur moi, et moi aussi sur l'immense bonté de Dieu. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 22 avril 1697.

P. S. Il doit en effet y avoir cinq traités dans mon ouvrage (*) ; mais les trois derniers seront très-courts, parce que les principes seront posés ; et il n'y aura plus qu'un volume comme celui que vous avez : il faut se donner un peu de repos.

CXIII.

CONSULTATIONS

FAITES PAR MADAME DU MANS,

AVEC LES RÉPONSES DE BOSSUET.

Première demande. Est-il permis, Monseigneur, de se dissiper au dehors pour faire passer certaines touches de Dieu, quand on craint d'être aperçu ? car on sent en se dissipant que tout s'en va ; mais on est fâché après d'avoir tout perdu.

Réponse. C'est bien fait de cacher le don de Dieu en s'étourdissant, par la crainte d'être aperçu, sans trop de violence.

Seconde demande. J'ai toujours de la peine sur mes communions fréquentes, par le peu de profit que j'en fais ; et je crains que les grands désirs que je sens d'en approcher, ne soient une tromperie du

(*) *Sur les Etats d'oraison.*

démon. Il y a quelques Pères qui disent qu'il ne faut pas s'arrêter à ces désirs, et que ce sont des abus quand le profit ne s'ensuit pas. Saint Grégoire, saint Bernard, Gennade, et le père Avila, dans le livre de la *Tradition de l'Eglise*, de M. Arnauld, ont ce sentiment; et que quand saint Paul dit de nous éprouver nous-mêmes pour ne pas manger ce pain céleste à notre condamnation, cela ne s'entend point des péchés mortels seulement, mais aussi des véniels; ce qui est confirmé par saint Bonaventure : et que c'est recevoir Jésus-Christ indignement, que de ne s'en pas approcher avec assez d'attention et de révérence; et que c'est de ceux-là que l'apôtre dit qu'ils boivent et qu'ils mangent leur jugement.

Réponse. Le profit n'est pas toujours aperçu; c'en est un de ne pas tomber plus bas : je ne comprends pas dans ces chutes le péché mortel, et je parle pour ceux qui vivent bien dans la religion.

Je conviens que l'épreuve, dont saint Paul parle, comprend même le péché véniel qui se fait avec attache et trop délibérément.

Je conviens de toutes les maximes; mais souvent on les applique mal : l'amour et la confiance sont la meilleure disposition.

Troisième demande. C'est sur cela que je crois être obligée de m'en priver, quand je sens que cette privation m'est sensible, et que je me sens la conscience chargée de fautes auxquelles je retourne toujours, pensant que cette pénitence humiliante me rendra plus vigilante sur moi-même, et plus digne d'en approcher.

Réponse. Usez avec discernement de cette pénitence, et par les avis d'un guide éclairé.

Quatrième demande. Je vois de meilleures ames que moi qui communient bien moins, qui sont plus exactes et qui en profitent plus, et que je crois cependant qui prennent conseil de vous.

Réponse. Les comparaisons sont plus dangereuses qu'utiles : il faut communier sans juger des autres.

Cinquième demande. Est-il vrai que ce sont les trop fréquentes absolutions qui font tort à notre salut, et que cela damne les religieuses ? C'est l'opinion de M. le curé de, etc.

Réponse. Je n'en crois rien, quoique je conseille aisément à des personnes retirées du monde de ne pas toujours se confesser pour la communion.

Sixième demande. Quand je touche l'orgue les grandes fêtes à tout l'office, peut-on y satisfaire ne le recommençant point ? le sentiment de M. D***, confesseur, est qu'on y satisfait.

Réponse. Je n'en doute point du tout.

Septième demande. Quand on vous a demandé quelque permission, Monseigneur, quoique cela regarde la règle ou les vœux, ne doit-on pas être en sûreté de conscience, sans en rien communiquer à l'abbesse, même à la mort ?

Réponse. Les supérieurs majeurs doivent bien prendre garde aux permissions qu'ils donnent ; mais quand ils les ont données avec connoissance, il n'y a plus de compte à rendre aux abbesses et autres supérieures.

Huitième demande. Est-ce une inspiration qu'il faut suivre, quand il vient dans la pensée de faire un acte de foi, d'adoration, d'amour de Dieu, ou enfin quelque autre, dans le moment que cette pensée-là vient et sur-le-champ : doit-on s'en faire de la peine, si on y a manqué?

Réponse. On ne sauroit trop faire ces actes, pourvu qu'ils soient simples, et sans scrupule si on y manque : on les a faits souvent sans le remarquer, et ceux-là ne sont pas les moins bons.

Neuvième demande. Puis-je, Monseigneur, vous demander la permission de voir et lire des livres, écrits, cahiers volans, que l'on me prête, quand ils ne sont point mauvais, mais seulement curieux, comme tout ce qui se fait contre M. de Cambrai présentement, ou autrefois contre d'autres?

Réponse. Les choses seulement curieuses dessèchent l'esprit : les livres de M. de Cambrai font cet effet, et ceux contre ne sont nécessaires qu'autant qu'on y traite de grandes et utiles vérités.

Dixième demande. Je crains d'avoir tiré les actes que je vous envoie de quelques livres que vous n'approuvez pas. Je vous supplie de les lire, Monseigneur; je les ai faits dans la bonne foi, et croyant être choses agréables à Dieu : c'est ce petit papier volant.

Réponse. Je ne vois rien de mauvais dans ces actes; mais beaucoup de discours, d'efforts inquiets et de réflexions peu naturelles : Dieu veut quelque chose de plus simple.

Onzième demande. Si c'est mal fait de croire qu'on

n'a pas la grâce pour avancer plus dans la vertu, et que peut-être Dieu ne nous veut pas plus saintes que nous ne sommes.

Réponse. C'est très-mal fait d'attribuer notre peu d'avancement au défaut de la grâce, et d'ailleurs c'est trop sonder le secret de Dieu : il n'y a qu'à toujours marcher devant soi sans s'arrêter.

Douzième demande. Quand de bonnes ames exposent quelques difficultés, qu'elles croient devoir les empêcher de communier, puis-je les rassurer ? Ce sont des doutes contre la foi, des tentations de blasphême, ou bien des dégoûts pour ce sacrement, dont elles se croient bien indignes. Ne rendrai-je point compte à Dieu des communions que je suis cause qu'elles font, n'ayant aucune autorité, mais seulement une liberté comme entre amies? Je l'ai fait quelquefois.

Réponse. Dans le doute, conseillez toujours la communion à celles que vous voyez avoir de bonnes volontés : je prends sur moi, sans hésiter, les conseils que vous donnerez sur cela. La communion est le vrai remède de ces tentations; et si l'on adhère aux peines, on montre au démon ce qu'il a à faire pour nous retirer de Jésus-Christ.

Treizième demande. Quand les consolations intérieures sont sensibles, et que l'on craint qu'il ne s'y mêle du naturel, est-on obligé d'y renoncer et de faire quelque acte pour cela afin de se rassurer?

Réponse. Il faut tâcher de prendre le spirituel, et de laisser là le naturel qui voudroit s'y mêler : une pure intention fait ce discernement.

Quatorzième demande. L'on m'a dit que la règle certaine pour connoître si les larmes venoient de Dieu, étoit de voir l'avancement et le progrès dans la vertu qui s'ensuivoit; et si on se trouvoit sujet aux mêmes défauts et aussi plein d'amour-propre après, qu'on pouvoit croire qu'elles n'étoient que naturelles. Cependant, Monseigneur, il arrive que c'est en entendant la parole de Dieu dont on se sent pénétré, comme à votre sermon d'hier, ou en lisant quelques-uns de vos écrits : que faut-il faire quand cela arrive, et qu'on craint de n'en pas profiter? C'est une décision, Monseigneur, qui servira à bien d'autres qu'à moi, qui ont cette difficulté, et qui par confiance m'ont parlé de ces touches qui leur arrivent.

Réponse. La règle pour toutes les grâces, c'est en effet d'en profiter : mais qui sait quel est ce profit?

Pleurer au sermon et dans la lecture des pieux écrits, est une grâce qu'il ne faut pas rejeter quand elle vient, ni aussi l'estimer beaucoup, ou s'affliger quand elle ne vient pas : c'est là que je permets une espèce d'indifférence.

Quinzième demande. C'est vous seul, Monseigneur, qui soutenez l'usage fréquent de la sainte communion dans cette maison. Les confesseurs et directeurs en retirent les meilleures ames, qui autrefois en approchoient souvent; et les ames timides et tremblantes se moulent sur ces modèles : je vous avoue que c'est cela qui contribue beaucoup à me mettre dans la crainte. L'on nous rapporte tous les pas-

sages et l'autorité de ces grands saints, dont je vous ai parlé dans le second article de cet écrit, qu'il faut bien qu'on n'entende pas comme vous. Que l'esprit de Dieu, Monseigneur, vous fasse mettre ici ce qui sera le plus pour sa gloire et l'avancement des ames à qui j'en pourrai communiquer quelque chose : je vous en supplie très-humblement, et pour l'amour de lui. Vous jugez bien que les personnes dont je veux parler, sont mesdames de Lusanci, de Saint-Paul, Sainte-Madeleine, Sainte-Gertrude, Théodore : c'est avec celles-là qu'on parle le plus confidemment.

Réponse. Je remédierai à ce désordre, et je ne permettrai pas qu'on établisse là-dessus de fausses et excessives rigueurs.

Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères, seroient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés, ce qui s'entend des véniels, loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher; et que qui peut communier une fois l'an, peut communier tous les jours. Si ces passages ont leurs correctifs, les autres plus rigoureux en ont aussi : et moi, sans entrer dans les règles qu'on peut donner aux gens du monde, à cause de la multiplicité des occupations et distractions, j'assurerai bien que dans la vie religieuse, c'est presque une règle de faire communier souvent celles qui craignent de le faire trop.

Seizième demande. Le père Toquet m'a dit autrefois qu'il faudroit demander à Dieu, quand je serois

plus avancée, d'être privée des douceurs et consolations spirituelles, et que celles qui ne le faisoient pas manquoient de courage; que c'étoient des récompenses données en ce monde, qui me priveroient de plus grandes dans l'autre. Je ne veux et ne ferai rien là-dessus que ce que vous m'ordonnerez.

Réponse. Je ne vois point dans l'Ecriture, ni dans les anciens Pères, ces sortes de prières : quand le père Toquet les conseille, un si saint homme a ses raisons. Pour moi je ne veux point que les ames humbles fassent ainsi les dédaigneuses et les dégoûtées, et rejettent les petits dons : il est bon d'être soumise et sans attache.

Comme je sais que votre charité ne se rebute point, je prends encore la liberté, Monseigneur, de vous supplier d'ajouter à la bonté que vous avez eue hier de m'écouter avec tant de patience, celle de vouloir bien me faire seulement un mot de réponse sur ce qui suit.

Dix-septième demande. Premièrement si je puis également croire les confesseurs à qui j'irai à confesse, comme M. Dajou ou autre, lorsque la maladie ou autre raison m'empêcheront d'aller à M. de la Jaille.

Réponse. Vous pouvez et devez croire et obéir à tous vos confesseurs, conformément à l'exposé d'autre part, selon cette parole du Sauveur : *Qui vous écoute, m'écoute.*

Dix-huitième demande. Si je puis m'en tenir si

expressément à ce qu'ils me diront, que je puisse même ne me pas servir de la permission que vous avez eu la bonté de me donner de vous consulter dans la suite.

Réponse. Vous n'avez à me consulter que dans certains cas extraordinaires, et quand votre conscience le demandera : du reste, vous n'avez qu'à suivre celui qui vous aura confessée.

Dix-neuvième demande. Si, étant sacristine et obligée par-là de sortir souvent de l'office pour répondre au tour de la sacristie, je puis dire mon office en y allant et revenant ensuite à l'Eglise; afin de pouvoir rejoindre le chœur sitôt que je serai de retour à ma place, quand même cela iroit à dire plus d'une heure d'office ainsi en marchant.

Réponse. Vous le pouvez.

Vingtième demande. Si je puis prendre des choses qui ont été bénites, comme des chasubles, nappes, et autres choses qui ont servi à l'église, pour d'autres usages, lorsqu'elles ne sont plus en leur entier.

Réponse. Vous le pouvez; mais il faut que ce soit pour des usages honnêtes.

Vingt-unième demande. J'ai oublié encore hier à vous dire que M. de la Jaille ne veut point que je retourne à confesse, lorsque j'y ai été une fois pour communier. Je crois que la raison est que, n'étant pas des plus raisonnables, je ne finirois point d'y retourner : sur ce principe apparemment il veut absolument que je communie sans y retourner, ni même sans lui dire ce qui m'inquiète. Je vous supplie, Monseigneur, de me marquer si je dois lui

obéir aussi aveuglément en cela qu'en tout le reste.

Réponse. M. de la Jaille a raison : obéissez-lui simplement.

Vingt-deuxième demande. S'il arrivoit que les confesseurs à qui j'irai me parussent en quelque rencontre dans des sentimens opposés à ce que je saurois de vous sur ce que je leur dirois, si je pourrois, à ces choses-là près, m'en tenir à tout ce qu'ils me diroient d'ailleurs.

Réponse. En ce cas, il me faudroit consulter, et en attendant croire le confesseur qui administrera.

Vingt-troisième demande. Je vous supplie, Monseigneur, de me donner un ordre exprès sur tout ce que je viens de vous marquer; afin que je trouve dans ma soumission le mérite de l'obéissance, surtout si vous voulez que je communie toutes les communions générales de la communauté, qui sont, comme vous savez, très-fréquentes.

1697, 1698.

Réponse. Je vous ordonne de vous conformer aux réponses ci-dessus faites à vos demandes; et continuez vos communions comme votre confesseur et moi l'avons ordonné. Fait à Meaux, le 2 de l'an 1698.

Voilà, ma Fille, la réponse à vos demandes : tenez-vous-en là. Je vous donne sur tous ces points le mérite de l'obéissance, et suis à vous de bien bon cœur.

A Meaux, le 2 de l'an 1698.

LETTRE

LETTRE CXIV.

A M.ME DE LUYNES.

Sur une affaire qui regardoit la maison de Torcy, où elle étoit prieure; et sur quelques arrangemens au sujet de la sœur Cornuau.

Nous avons pris jour pour votre affaire : M. l'archevêque nous a donné mercredi pour la décider. M. l'abbé Dreux est toujours contraire; M. de Ventabrun n'est pas ici : je suis seul à vous défendre; mais j'espère que M. l'archevêque sera pour vous. Instruisez-moi pourtant, ma Fille, sur la clôture du Fresmoy, et dites-moi toutes les difficultés et tous les remèdes.

J'ai obtenu pour les accommodemens de ma sœur Bénigne treize ou quatorze cents francs, que je pourrai vous faire tenir au retour de Versailles : donnez votre ordre pour les recevoir. Ne parlez point du tout de moi, si ce n'est à madame d'Albert et à ma sœur Bénigne, et défendez-lui d'en dire mot : on n'a que faire de dire d'où cela vient. Agissez comme une mère; donnez-lui ses ajustemens comme à une religieuse, c'est-à-dire, à une pauvre infirme. C'est assez qu'on sache dans le monastère que c'est en vue de la sœur Bénigne que cette somme a été donnée. Vous voyez, ma Fille, qu'encore que je sois un peu paresseux à écrire, je n'en suis pas moins attentif à ce qui regarde votre maison. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

J'attends réponse au plus tôt : j'ai votre lettre pour

M. de Ventabrun; mais je ne sais quel usage en faire, faute d'adresse.

Prenez courage en notre Seigneur, et croyez qu'il ne vous abandonnera pas, si vous n'abandonnez point son œuvre.

A Paris, ce 23 août 1698.

LETTRE CXV.

A M.ME DU MANS.

Sur la cause qu'il défendoit contre les Quiétistes, et les confessions de cette religieuse.

Ma santé est parfaite par la grâce de Dieu, ma Fille, et par vos bonnes prières.

La cause que je défends est celle de Dieu, et il faut le prier de la soutenir. Quant à M. le curé de Vareddes, il est toujours bien disposé pour Jouarre; mais les temps sont fâcheux.

Pour vos confessions, ma Fille, je vous conseille et je vous ordonne de mettre le repos de votre conscience en la seule bonté de Dieu, en vous soumettant à ses ministres sans résistance, comme à ceux qui vous représentent Jésus-Christ. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 24 novembre 1698.

LETTRE CXVI.

A M.ME DE LUYNES.

Sur la mort de madame d'Albert, sa sœur.

Dieu, ma Fille, écoute les affligés pour les affligés, et il a fort agréable qu'ils se consolent les uns les autres, pendant que la douleur encore récente de leurs plaies les rend plus sensibles à celle des autres. Sacrifions à Dieu notre perte. J'ai invité le père Toquet à vous aller consoler; et pour moi je ne puis vous dire autre chose, sinon que je suis et serai toujours également à vous.

A Paris, ce 5 février 1699.

LETTRE CXVII.

A M.ME DU MANS.

Sur le même sujet.

Je vous sais bon gré, ma Fille, de ce que vous avez fait pour madame d'Albert, et de tous vos bons sentimens. Il la faut mettre parmi les saintes de Jouarre : on ne vit jamais une ame si pure, ni où l'estime de sa profession fût si parfaite. Je vous rends grâces aussi de la part que vous avez prise à mon malheur; je n'attendois rien moins d'une aussi bonne fille que vous.

A Versailles, ce 21 février 1699.

LETTRE CXVIII.

A M.ME DE LUYNES.

Sur son retour à Torcy, qu'elle vouloit quitter ; et sur la sœur Cornuau.

Je fus d'autant plus fâché, ma Fille, de ne vous trouver pas hier, que je ne vois aucune assurance à pouvoir retourner chez vous avant votre départ. Je ne perds pas pour cela l'espérance ni le dessein de vous aller voir à Torcy, où je suis très-aise de vous voir retourner. Les tentations de quitter ce lieu étant surmontées par l'obéissance, vous ferez l'œuvre de Dieu avec plus de liberté, et l'Eglise en sera édifiée. Vous songerez plus que jamais à vous rendre la mère et l'exemple en toutes choses de votre communauté : vous vous sanctifierez aussi bien qu'elle par ce moyen.

Je vous recommande la sœur de Saint-Bénigne, qui s'attachera plus que jamais à vous obéir, et même à vous soulager dans ce que vous voudrez lui confier et lui ordonner. Consolez-la, je vous prie, du peu d'espérance que je lui donne de la voir. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

A Paris, dimanche matin, à la fin de 1699.

LETTRE CXIX.

A M.ME DU MANS.

Sur les Filles qu'elle conduisoit.

Mon neveu m'a rapporté de vos nouvelles, ma Fille, et votre lettre me fait connoître une partie de vos dispositions et de celles de la maison. Détachez-vous de vous-même, et remplissez-vous de Jésus-Christ, afin de le faire naître dans ces ames tendres; en sorte qu'il y établisse sa demeure.

Ayez soin de madame de Rodon, et écrivez-moi de ses nouvelles : donnez-lui ma bénédiction avec ma lettre, et croyez, ma Fille, que je n'oublie aucune de vous, et vous moins que personne.

A Meaux, ce 12 janvier 1700.

LETTRE CXX.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Il fait un bel éloge de l'abbesse et des religieuses.

Il ne se peut rien ajouter, mes Filles, à la beauté de votre présent. Les témoignages de votre amitié, si bien exprimés dans votre lettre, sont d'un ouvrage incomparablement au-dessus, puisqu'il est spirituel et immortel. L'illustre et digne abbesse qui a signé à votre tête, relève le prix d'un si riche présent, et fait souvenir d'une naissance que rien ne peut surpasser que sa vertu. N'oublions pas l'autre illustre

abbesse, qui fait si bien voir, en continuant de se joindre à vous, qu'on ne peut jamais oublier Jouarre, et que les sociétés qu'on y contracte ont le caractère de l'éternité. Il ne me reste qu'à vous assurer, mes Filles, que si je souhaite avec impatience le renouvellement des belles saisons, ce n'est pas tant pour voir de nouveaux soleils, que pour contempler dans votre célèbre maison des vertus plus éclatantes que les soleils les plus beaux.

A Meaux, ce 5 janvier 1701.

LETTRE CXXI.

A M.ME DU MANS.

Sur ceux qui entendent la messe en péché mortel, et ceux qui se confessent avec présomption.

J'ai peine à croire qu'on ait dit crument qu'on péche en entendant la messe en péché mortel. Il y faudroit ajouter, ou avec la volonté actuelle, ou sans aucune volonté de se convertir, ou enfin sans sentiment, sans componction, ni avec un désir de l'exciter.

Quant à la confession, il est vrai que celles qui viennent à ce sacrement avec une présomption qui leur fait regarder l'absolution comme une chose qui leur est due, quelque indignes de cette grâce que les juge leur confesseur, et se rendent par ce moyen juges du juge donné de Dieu et choisi par elles, sont bien éloignées de la soumission que demande ce saint ministère. C'est contre de tels gens que se tiennent

avec raison les discours que vous me marquez. Il est vrai qu'il faut parler avec circonspection, et prendre garde de faire craindre ni les sacremens ni la messe; ce qui est le plus grand de tous les maux. Nous en dirons davantage quand nous nous verrons. Demeurez ferme dans les pratiques que je vous ai enseignées pour les sacremens et pour la prière : amour, confiance, crainte en même temps, voilà votre vie. *Amen, amen.* Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 11 janvier 1701.

CXXII.

QUESTIONS DE LA MÊME,

AVEC LES RÉPONSES DE BOSSUET.

Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien avoir la bonté de me répondre aux choses que je vais prendre la liberté de vous exposer.

Première demande. Quelles grâces recevroit, par la confession et l'absolution du prêtre, une personne qui s'approcheroit du tribunal de la pénitence après avoir produit un véritable acte de douleur, qui par conséquent lui auroit obtenu le pardon de ses péchés, surtout lorsqu'elle n'est coupable que de péchés véniels.

Réponse. On reçoit avec ces dispositions augmentation de grâces, et force pour les conserver. On satisfait, lorsqu'on est coupable de péché mortel, à la condition de confesser ses péchés, sous laquelle

on est remis en grâce. Il ne faut pas regarder cela comme une chose commune.

Seconde demande. Si l'on peut désirer sans aucune condition toutes les vertus dans les degrés les plus éminens, comme une charité parfaite, une humilité profonde, etc., ayant lu qu'on devoit être contente du degré de vertu que Dieu nous accordoit, et que l'on devoit se réjouir que les autres fussent plus vertueux que nous.

Réponse. On le peut, sans jalousie pour celles qui recevront de plus grands dons.

Troisième demande. Je vous supplie aussi de vouloir m'écrire quelque chose sur notre Seigneur Jésus-Christ comme médiateur, et si nous devons croire que toutes les grâces que nous avons reçues et recevrons dans le temps et dans l'éternité, nous sont accordées par ses mérites, même l'être, et la vie que nous possédons; en un mot toutes les grâces spirituelles et temporelles, et la préservation des péchés où Dieu nous empêche de tomber.

Réponse. On reçoit par Jésus-Christ dieu et homme les biens même temporels, en tant qu'ils ont rapport au salut. Le reste est inutile à demander, et il suffit qu'on reçoive par lui le bon usage de l'être et de la vie, sans songer au reste.

Quatrième demande. Si c'est un mal que de dire les pénitences que les confesseurs imposent pour pénitences de confession.

Réponse. C'est un mal ordinairement, et sans raison particulière.

Cinquième demande. Si l'on peut accepter des pénitences extérieures, imposées par le confesseur ou directeur, sans en rien communiquer à la supérieure, quoiqu'elle prétende et dise qu'on ne le peut sans sa permission, et que la règle porte qu'on ne fera rien sans le lui avoir communiqué : cela est marqué au chapitre qui traite du carême.

Réponse. Le confesseur en peut imposer avec discrétion, dont on ne doit aucun compte; mais il faut prendre garde que ce soit avec discrétion.

Sixième demande. Si l'on peut payer l'intérêt de l'argent qu'on doit à des mineurs, quoiqu'il n'y ait point de contrat de constitution ni de sentence obtenue ; mais seulement les tuteurs disant qu'ils paient l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté ou qu'ils prêtent, et le demandant pour cette raison.

Réponse. Cela ne se peut qu'en aliénant le fonds.

Septième demande. Si l'on peut faire changer une pénitence de confession, lorsque l'on n'est plus dans le sacrement, quand c'est le même confesseur qui l'a imposée à qui on le demande.

Réponse. Cela se peut, lorsque le confesseur juge qu'il y a des raisons suffisantes pour faire ce changement.

Huitième demande. Si une personne qui iroit à un confesseur qui ne seroit point approuvé, sans le savoir, seroit obligée, l'apprenant dans la suite, de recommencer sa confession.

Réponse. Si on l'a fait de bonne foi, il faut demeurer sans scrupule et en repos.

Neuvième demande. Comment une personne qui ne craint rien tant que de mourir, peut satisfaire à cette obligation qu'un chrétien a de désirer la vie éternelle, et de souhaiter l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ; et si ce souhait s'entend du jugement général ou du particulier, ou de tous les deux ensemble.

Réponse. En disant, comme a fait notre Seigneur : *Non ma volonté, mais la vôtre.*

Toute l'Ecriture est pleine de ces souhaits, aussi bien que l'Oraison dominicale.

Dixième demande. Je vous supplie aussi, Monseigneur, de vouloir bien m'écrire un acte pour quand on reçoit Jésus-Christ comme viatique, et un autre pour unir notre agonie et notre mort à la sienne, afin que je les puisse ajouter à la préparation à la mort que vous avez eu la bonté de donner ici il y a plusieurs années.

Réponse. Je crois que vous êtes la résurrection à la vie. Je m'unis à vous, votre corps au mien, votre ame à la mienne, ma vie, mes souffrances et ma mort à votre vie, à vos souffrances, à votre agonie et à votre mort.

Onzième demande. Si l'on peut satisfaire à deux obligations à la fois, comme de dire un bréviaire durant la messe un jour de fête et dimanche, s'acquitter des pénitences de confession, etc.

Réponse. Je le crois, pourvu que ce soient des obligations de même ordre, et que l'extérieur se puisse observer.

Douzième demande. Comme il m'arrive très-ordi-

nairement lorsque j'assiste au chœur, que je crains d'offenser Dieu en n'en sortant pas pour donner ordre à des affaires qui me viennent successivement dans l'esprit, je vous supplie de me marquer si je puis, malgré toutes ces craintes, ne rien examiner, et demeurer constamment au chœur ; et quand même la force de mon inquiétude me feroit arrêter volontairement à réfléchir sur ce qui me trouble, si je dois plutôt y céder en sortant pour faire ce qui est le sujet de ma peine, ou bien rester au chœur malgré tout cela, et ne rien recommencer de l'office que j'aurai dit avec ces distractions, d'une manière, comme je vous l'explique, volontaire : et afin que vous jugiez de leur nature, je vous dirai que souvent cela regarde des entrées d'ouvriers et gens de journées, que je ne sais pas dans le temps être nécessaires, et qui cependant se feront dans le temps que je serai au chœur, à moins que je ne donne des ordres contraires. Car il faut vous dire que Madame se repose sur moi de la plus grande partie de tout ce qui se trouve à faire à Jouarre, et que par-là je me trouve chargée d'une infinité d'affaires, qui ne sont pas toujours peu importantes, et qui occupent si fort mon esprit, qui a une vivacité déraisonnable sur les choses temporelles comme sur les spirituelles, que cela me remplit en tout temps et me jette souvent dans des perplexités très-grandes : et voilà le sujet de mes peines durant que j'assiste au chœur ; parce que je crains ou d'avoir mal fait par le passé, ou de mal faire même dans ce temps-là par des ordres que j'ai donnés, dont l'exécution ne pourroit se retarder qu'en en donnant promptement de con-

traires. Cependant je ne vois que trop que si j'écoutois une fois cela, il me faudroit sortir très-souvent du chœur, ou passer la plus grande partie de l'office à examiner si les choses qui m'inquiétent le demandent; ce qui me jeteroit, comme vous voyez, dans de grands inconvéniens, et me donneroit une conduite peu régulière, surtout dans la place où je suis. Je vous supplie, Monseigneur, de me déterminer dans le parti que je dois prendre sur l'exposé que je vous fais.

Réponse. Ne vous embarrassez point des distractions que vous donnent les affaires : quand vous vous croirez obligée de quitter le chœur, ne recommencez point pour cela ce que vous aurez dit de l'office. On ne vous peut donner d'autre règle, sinon d'aller au plus pressé, et de quitter le chœur seulement quand la nécessité vous semblera le demander. N'ayez point de scrupule de ce que vous aurez fait bonnement. Prenez sur vous ce que vous pouvez pour donner à Madame le repos, la liberté d'esprit, et en un mot le soulagement dont elle a besoin.

Treizième demande. Voilà, Monseigneur, un commencement de mon peu de raison : mais il passe encore à bien d'autres sujets; car, comme je me suis donné l'honneur de vous le dire, je n'en ai plus dans les choses les plus essentielles de la religion. Et pour en venir au détail, il faut que je vous dise que je doute presque de tout, non point tant d'un doute d'infidélité que d'un doute d'ignorance, ne sachant plus ce que je dois croire ni espérer, etc. Ce doute s'étend même sur mes péchés, ne sachant

plus qu'en général que j'ai offensé Dieu bien des fois en ma vie. Mais d'une confession à l'autre, et même quand je veux en venir à des faits particuliers de ma vie passée, je ne sais plus d'aucun, tant du passé que du présent, si effectivement il y a du péché; ce qui fait que je ne sais ce que c'est que regret d'avoir offensé Dieu.

Je suis tout de même au sujet de la reconnoissance si nécessaire à la piété. Les bienfaits généraux ne me touchent point, par un doute qui se rencontre toujours, et qui me fait penser que n'étant pas assurée d'être du nombre des élus, les mystères que notre Seigneur a opérés, son incarnation, sa vie, ses sueurs, sa mort, en un mot, tout ce qu'il a fait pour le salut du genre humain n'est pas opéré pour moi, du moins quant à l'efficacité : et lorsque je veux en venir aux bienfaits particuliers, un doute universel se répand sur tout; de sorte que je n'ose m'assurer d'aucune grâce spirituelle. Si je veux regarder une conduite du moins extérieurement régulière comme un sujet de ma reconnoissance, je pense que n'étant point assurée du motif qui me fait agir, ce n'est peut-être qu'un pur amour-propre qui en est le principe. Si je me regarde exempte de plusieurs péchés grossiers, je pense que je puis être coupable d'un grand nombre de péchés spirituels, comme l'orgueil, etc. Enfin tous ces doutes tarissent en moi la reconnoissance.

Réponse. Vous n'avez pas besoin de tant raisonner : allez de moment à moment; Dieu vous prêtera de la raison pour chaque chose, pourvu que

vous modériez l'empressement. Tous les actes sont compris dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour : la reconnoissance des grâces et bienfaits particuliers s'y trouve aussi. Tout cela ne manquera pas de revenir en son temps, pourvu, encore une fois, que vous modériez l'inquiétude.

Quatorzième demande. Lorsque je m'approche du saint Sacrement de l'autel, une foule de doutes, aussi peu raisonnables que les précédens, me viennent devant et après la communion. D'entreprendre de vous les expliquer, ce seroit chose d'une trop longue discussion. Les deux plus considérables sont que je pense toujours que l'hostie que je reçois n'est peut-être pas consacrée, ce qui m'empêche encore d'entrer dans les sentimens de reconnoissance que je dois avoir; et de plus, que n'étant pas assurée d'avoir reçu le sacrement en état de grâce, je ne le dois pas peut-être regarder comme un bienfait, mais comme la punition de mes péchés précédens; puisqu'il y a des péchés qui sont la peine des péchés mêmes : et quand même j'espérerois l'avoir reçu en état de grâce, ne sachant point les dispositions avec lesquelles je l'ai reçu, je me trouve encore dans un autre doute touchant les grâces qui m'auront été communiquées; ce qui me cause la même insensibilité au sujet de la reconnoissance.

Réponse. Mettez la foi et l'obéissance à la place de la raison; passez outre sur ma parole, et rendez-moi cette obéissance.

Quinzième demande. Je vous avoue sincèrement que je ne trouve pas de remède au déraisonnement

de mon esprit : mais du moins j'espère que lorsque vous l'aurez bien examiné, vos décisions feront mon repos, et votre raison suppléera à la mienne; car je crains toujours d'approcher des sacremens dans l'état que je vous marque, et qui ne dure pas seulement lorsque je les reçois, mais qui dure toujours.

Réponse. Votre obéissance vous sauvera.

Seizième demande. Voilà, Monseigneur, le plus grand sujet de mon inquiétude : car je ne serois pas si surprise de me trouver quelquefois dans des états embrouillés; mais y être toujours, ne savoir ce que c'est que de goûter Dieu, que de le désirer, que de craindre ce qui est à craindre, et d'aimer ce qui doit être uniquement aimé; voilà ce qui m'accable.

Réponse. Dieu sait se faire goûter dans un intérieur où le sens ne pénètre pas.

Dix-septième demande. Voilà, Monseigneur, le grand sujet de ma peine, et de l'appréhension d'être tombée dans l'endurcissement du cœur. Il faut que je vous dise que ce qui l'augmente est que je me trouve entièrement insensible à l'offense de Dieu, si grande qu'elle puisse être; ce que j'expérimente lorsque j'apprends des choses que je ne puis douter être d'énormes péchés. De plus, non-seulement j'aime la vie; mais à consulter mon inclination, mis à part les principes de religion, qui me font encore voir ce qu'il faut que je désire, je serois très-aise de ne mourir jamais. Enfin, Monseigneur, pour finir tout, je vous dirai que la seule chose qui me reste, est de voir encore, par un prin-

cipe de raison éclairée par la foi, ce que je dois craindre, ce que je dois désirer; mais cela se termine-là.

En voilà assez pour vous faire connoître combien je suis à plaindre, et pour vous exciter à vous souvenir devant Dieu de mes misères. Je vous supplie, Monseigneur, de me mettre à chaque article à quoi je m'en dois tenir sur l'exposé que je prends la liberté de vous faire, et de me déterminer absolument la conduite que je dois tenir malgré tout ce que je viens de vous marquer.

Réponse. Jésus-Christ est propitiateur pour les péchés : il faut lui offrir le foible désir de les éviter.

Dix-huitième demande. A l'égard de M. de Saint-André, quoique j'aie pour lui une entière confiance, fondée sur le bon témoignage que vous m'en avez rendu et sur son propre mérite, je suis bien aise encore, Monseigneur, de dépendre de lui, et de demeurer sous sa conduite par vos ordres précis. Ainsi je vous supplie de me donner encore en cela le mérite de l'obéissance. Je me suis donné l'honneur de vous dire que j'allois à confesse à lui lorsqu'il venoit à Jouarre; et même c'est moi qui le supplie, avec l'agrément de Madame, d'y venir. Plusieurs personnes se servent aussi de lui, tant pour la confession que pour la conduite. Comme vous avez à présent nommé le révérend père Thouront pour extraordinaire, je vous supplie d'accorder cependant que celles qui voudront s'adresser à M. de Saint-André, tant pour la confession que pour la conduite, aient une fois pour toujours là-dessus votre

approbation,

approbation, dont nous ne nous servirons point qu'avec celle de Madame.

Réponse. Je vous mets avec connoissance sous sa conduite : ce que vous me ferez dire par lui de vos peines, trouvera son soulagement par mon ministère : je l'enverrai le plus souvent qu'il sera possible.

Dix-neuvième demande. Je vous supplie de me marquer aussi si l'on peut sans difficulté communier avant que d'entendre la messe, lorsque l'on en entend une dans la matinée, et si l'on est obligée absolument d'en entendre une le jour que l'on communie; ce que je vous demande particulièrement, parce que les troubles qui m'arrivent presque toujours lorsque je dois communier, me mettent hors d'état d'entendre la messe tranquillement; ce qui me fait prendre le parti d'assister à une messe avant ou après, et d'assister comme je peux, à celle où je communie, en m'arrêtant à ces troubles.

Réponse. Il faut communier, autant qu'il se peut, à la messe que l'on a eu dessein d'entendre, et non pas avant sans besoin. Laissez aller les distractions leur train, sans vous y arrêter, ni vous fatiguer à les repousser.

Vingtième demande. Si l'on peut prendre des gens à la corvée, ayant trouvé des titres dans les archives, à ce que l'on m'a dit, qui les obligeoient à y venir trois jours chaque année.

Si l'on peut faire entrer les domestiques en dedans le monastère, pour les y faire travailler les jours de fêtes qui se trouvent dans le temps de la moisson, que l'on ne fête plus à présent, et celles qui se trou-

vent dans d'autres saisons, que l'on ne fête plus, comme aussi les séculières à gages et les pensionnaires qui demeurent au dedans.

Réponse. Usez de la liberté que l'on donne aux autres fidèles.

Vingt-unième demande. Si l'on peut faire de la pâtisserie les jours de fêtes et dimanches, quand cela n'est point cause que l'on perde beaucoup de la grand'messe, et que l'on assiste aussi à vêpres.

Si les jours qu'il est marqué que l'on ne travaillera point qu'après la messe, cela se doit entendre de la grande, tant pour les séculières que pour les religieuses, ou bien si l'on peut travailler aussitôt la messe entendue, quelque matin qu'on la dise.

Réponse. Tout ce qui n'est point nécessaire doit être remis à un autre temps, pour peu qu'il détourne ces jours-là du service divin.

Régulièrement c'est de la grand'messe que s'entend la défense de travailler avant la messe, à moins que le travail ne presse beaucoup.

Vingt-deuxième demande. Si l'on peut dire en carême les psaumes graduels et pénitentiaux, le mardi et jeudi avant complies, cet office étant pour le lendemain, ou si l'on peut du moins les dire après complies.

Réponse. Cela est indifférent, et doit être réglé par les affaires qu'on a ou qu'on prévoit.

Vingt-troisième demande. Si l'on peut dire aussi l'office des Morts avant ou après vêpres, quand c'est pour le lendemain, comme le dimanche en carême pour le lundi; et même avant quatre heures du soir,

quand il se trouve quelque raison de commodité pour cela, quoiqu'on puisse le dire en un autre temps.

Réponse. Suivez à cet égard la même règle que je viens de vous donner sur l'autre article.

Vingt-quatrième demande. Si l'on peut dire aussi au chœur none avant neuf heures du matin, et vêpres en carême avant dix heures, pour des raisons de commodité plutôt que de nécessité.

Réponse. La commodité, à des personnes fort occupées, tient souvent lieu de nécessité : mais il faut, autant qu'il est possible, ne point trop devancer les heures de l'office canonial; c'est là l'esprit de l'Eglise.

Vingt-cinquième demande. Si lorsque l'on fait l'office d'un saint double, et que l'on dit la grand'-messe votive, ce qui arrive ici la Vigile de l'Assomption, l'on doit faire chanter une autre messe de l'office, ce qui se peut par nos chanoines, ou se contenter seulement d'en faire dire une basse; ce qui arrive encore lorsque l'on dit la messe de *Requiem* à un enterrement.

Réponse. Faites-moi expliquer le cas par M. de Saint-André, et en attendant conformez-vous à l'usage.

Vingt-sixième demande. Comme je me trouve souvent en perplexité ne sachant quel parti prendre, je vous supplie de me marquer si, malgré le principe que les bonnes intentions ne peuvent justifier une chose qui d'elle-même est mauvaise, je puis me déterminer à tel parti que je voudrai, ayant dans

moi, ce me semble, une volonté sincère de prendre celui que l'on me diroit être le plus agréable à Dieu si je le connoissois.

Réponse. Oui sans doute, la bonne intention d'un cœur droit, quoique peiné, vaut mieux que tous les scrupules, tant du passé que de l'avenir.

Vingt-septième demande. Les personnes qui ont commis de grands péchés, doivent-elles dans la suite de leur vie communier aussi fréquemment que celles qui ont mené une vie innocente, supposé qu'il n'en demeure aucun reste; et quand bien même il y en auroit encore, comme par tentation, peuvent-elles user de la fréquente communion?

Réponse. Cela dépend entièrement des dispositions présentes, sans trop s'inquiéter du passé.

La fréquente communion est un remède qu'on peut appliquer contre les restes du péché, quand on travaille sérieusement à les détruire, et qu'on les voit diminuer.

Vingt-huitième demande. Quand ces sortes de personnes croient être attirées de Dieu à la fréquente communion, n'est-ce point une présomption?

Réponse. Point du tout, et cela dépend du fruit qu'on en tire : il faut savoir distinguer la confiance d'avec la présomption.

Vingt-neuvième demande. Que si elles sont religieuses, peuvent-elles également suivre les règles établies dans leur communauté pour la fréquente communion?

Réponse. Non-seulement elles le peuvent, mais encore régulièrement elles le doivent.

Trentième demande. Si par malheur c'est depuis leur profession qu'elles sont tombées, peuvent-elles, après s'être relevées de leur chute, garder la même conduite ?

Réponse. Sans doute, après avoir expié leur faute par une sincère pénitence, elles peuvent rentrer dans l'ordre commun.

Trente-unième demande. N'y a-t-il point de distinction à faire entre les fautes commises dans la jeunesse et celles d'un âge plus avancé? Celles qui y sont tombées, et sont parfaitement revenues, peuvent-elles communier aussi fréquemment ?

Réponse. La distinction de ces fautes entre religieuses n'est pas assez grande, pour donner lieu à des usages et des pratiques fort différentes.

Il ne faut point gêner sur cela celles qu'on suppose et qu'on voit parfaitement revenues.

Trente-deuxième demande. On dit qu'il est d'obligation, sous peine de péché, de choisir toujours dans la nourriture ce qu'on aime le moins. Si cela est, nous nous croyons toutes en péché sans l'avoir confessé, et il nous paroît très-difficile de s'amender.

Réponse. Il y a une obligation générale de mortifier le goût; mais c'est sans fondement qu'on introduiroit cette obligation.

Trente-troisième demande. La règle n'obligeant point à péché, le mépris est-il dans les fautes de négligence, ou faut-il une volonté de faire le mal pour qu'il y ait du mépris ?

Réponse. La trop grande négligence tombe dans le cas du mépris et dans celui du relâchement : c'est ce qu'il faut savoir observer, et distinguer la foiblesse d'avec le relâchement habituel : il faut aussi avoir grand égard au cas du scandale, qui est un des plus dangereux.

Trente-quatrième demande. Les quinze cents livres que l'on prétend avoir payées à M. de la Vallée, ont été mises entre les mains de madame de Lorraine, par les mains de la mère Grenetière, qui les lui a comptées. Elle assure qu'on les a envoyées à Paris par le messager nommé Picard, dans un petit coffre, qu'on lui a rendu ensuite rompu ; mais on ne lui donna point aussitôt la quittance, dont voici la copie. Ainsi il n'y a nulle apparence que les quinze cents livres aient été remises entre les mains des personnes qui l'ont signée. Celle qui se dit fondée en procuration assure qu'elle n'en a point eu ; et lorsqu'on lui objecte d'où vient qu'elle signe une chose qui n'est point, elle répond qu'on lui promit alors ces procurations, et que la crainte de déplaire lui a fait signer comme les ayant en main. L'on vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien dire si nous pouvons en conscience, quoiqu'il n'y ait point d'apparence que l'argent ait été mis entre les mains de ceux qui ont signé, mais bien qu'il a été envoyé à Paris, si nous pouvons, dis-je, malgré cela, en cas que ledit sieur de la Vallée ne veuille point reconnoître avoir reçu cette somme, avoir notre recours sur les personnes qui ont signé la quittance, quoique d'ailleurs celui qui se dit fondé en procuration n'ait qu'un fort petit bien, dont il

ne peut retirer une somme de quinze cents livres sans que cela ne l'incommode beaucoup, n'ayant, à ce que l'on m'a dit, que quatre cents livres de rente.

Réponse. Le recours est légitime contre celui qui énonce les deux procurations faites en bonne forme par-devant notaires. La réponse qu'on y donne n'est pas suffisante. Si toutefois on sait d'ailleurs que l'énoncé est faux, il ne faut pas pousser à toute outrance celui qui l'énonce, surtout s'il est aussi pauvre qu'on le dit. Vous entendez bien qu'on sera condamné contre la Vallée. Il faudroit chercher dans l'étude des notaires d'Orléans les minutes de ces procurations, et les lever, et après cela on prendra nouveau conseil; c'est par où il faut commencer. Notre Seigneur soit avec vous, et vous donne sa paix.

Ce 27 mai 1701.

LETTRE CXXIII.

A M.me DE LUSANCI.

Il la charge de donner différens avis à madame de la Guillaumie.

Vous direz à ma sœur de Sainte-Madeleine, que j'attendois qu'elle demandât elle-même; et que n'ayant pas trouvé à propos de s'expliquer, j'ai appréhendé de faire quelque contre-temps. Du reste je la blâmerois et la condamnerois, si elle se retiroit de la fréquente communion : c'est un secours qui lui est absolument nécessaire. Je lui réponds qu'elle fera chose agréable à Dieu; et que plus elle sent

d'infirmités, plus elle doit approcher de celui qui dit : *Venez à moi, vous tous qui êtes peinés et chargés, et je vous soulagerai.*

Je la crois obligée de donner quelque temps à quelque conversation douce, familière, libre et innocente, qui se rapporte toujours à Dieu. Si j'ai autrefois donné quelque conseil différent de celui-ci, il étoit accommodé au temps d'alors, et celui-ci l'est au temps présent.

Loin de la tenir telle qu'elle pense, je la crois très-agréable à Dieu, et je me confirme dans les sentimens que j'en ai toujours eus.

Ce 3 juin 1701.

LETTRE CXXIV.

A M.ME DU MANS.

Quelles sont celles qu'il faut exhorter à la fréquente communion, et sur les dispositions nécessaires pour recevoir l'absolution des péchés véniels.

J'APPROUVE, ma Fille, ce que vous avez fait et dit de ma part, sur le sujet des sacremens, à celles qui sont de la qualité que vous me marquez, c'est-à-dire, vertueuses et édifiantes, mais avec cela scrupuleuses : exhortez-les en mon nom à ne se pas laisser rebuter de la fréquente communion.

Pour l'absolution, voici une règle bien claire; c'est qu'on peut recevoir l'absolution du prêtre, toutes les fois qu'on croit avec un juste fondement être en état de recevoir de Dieu même le pardon qu'on lui demande. Or pour se mettre en cet état à

l'égard des péchés qu'on nomme véniels et de tous les jours, il suffit d'avoir un désir sincère de faire croître l'amour, et d'affoiblir la concupiscence. Sur cela l'on peut obtenir le pardon qu'on demande de ses péchés, et de Dieu hors de la confession, et de ses ministres dans la confession même. Aimez et vivez avec confiance.

A Germigny, ce 4 juin 1701.

LETTRE CXXV.

A M.me DE LUYNES.

Sur la mort de M. le chevalier d'Albert.

Vous savez, ma Fille, la part que je prends à ce qui vous touche. Je ressens la perte que vous faites en la personne de M. le chevalier d'Albert, dont le mérite connu le rend regrettable. La seule consolation est de se soumettre à la volonté de Dieu, toujours bonne et toujours juste : mais afin que cet acte soit de vertu, et non de nécessité, il faut y joindre le désir de plaire à Dieu, et de croître en charité et en bonnes œuvres. C'est la grâce que je vous souhaite, et celle, ma Fille, de me croire toujours à vous.

A Paris, ce 22 juillet 1701.

LETTRE CXXVI.

A M.ME DU MANS.

Sur quelques présens, et l'ouverture qu'elle devoit avoir pour son abbesse.

Vous pouvez, ma Fille, recevoir les livres; je n'en dis pas autant de l'argent en cette occasion. Quant à ces petites bagatelles, je vous en permets la disposition.

Il sera agréable à Dieu que vous acquériez la liberté de tout dire à madame votre abbesse, comme à une bonne mère : le temps achevera cet ouvrage de simplicité et de soumission. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 11 août 1701.

LETTRE CXXVII.

A LA MÊME.

Sur la mission qui devoit bientôt se faire.

Pour réponse à votre lettre du 10, je vous dirai, ma Fille, que j'espère me rendre à Jouarre, non à l'ouverture, mais dans les premières semaines de la mission. Il est bon que les choses soient en train; afin que je puisse voir les dispositions, confirmer le bien commencé, et rectifier ce qui pourroit avoir manqué. J'aurai grand soin de la liberté de la confession : et de choisir pour cela ce qu'il y aura de

meilleur dans la mission, puisque c'en est là un des plus grands fruits : je n'oublierai rien de ce qui pourra dépendre de mes soins. Vous pouvez faire part de mes sentimens à nos Filles, et en particulier à ma sœur de Saint-Michel. Le reste se dira mieux en présence. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Versailles, ce 14 mars 1702.

LETTRE CXXVIII.

A LA MÊME.

Sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de quelques Sœurs suspectes, pour la communion; sur la confiance en Dieu; et le zèle de l'abbesse pour établir le bon ordre.

Pour répondre à vos deux difficultés, je vous dirai au sujet de celles dont les communions doivent être réglées par vos ordres, que dans la conjoncture présente vous ne pouvez pas les empêcher; parce que, encore qu'elles soient suspectes, elles ne sont pas même accusées dans les formes, loin qu'elles soient convaincues : ainsi il faut les laisser faire, comme Jésus-Christ fit à l'égard de Judas, que non-seulement il connoissoit, lui à qui rien n'étoit inconnu, mais contre qui ses murmures et les paroles de Jésus-Christ même donnoient des soupçons si légitimes.

Pour la charge de cellérière, vous ne devez point la quitter, mais y faire votre devoir comme auparavant, en refusant à l'ordinaire les communions pour d'autres cas que celui qui vient de passer, et abandonnant votre vie à Dieu, qui en aura soin; avec

une ferme foi que Dieu vous soutiendra, et que sa bonté suprême récompensera la piété et la bonne volonté, et pour conclusion la sagesse d'une abbesse qui fait ce qu'elle peut pour établir le bon ordre. Je ne puis croire que ses pieux désirs soient frustrés de l'effet de leur espérance : au contraire, les entreprises si atroces de l'ennemi me font croire qu'il sent que Dieu remue quelque chose pour la désolation de son règne. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 juin 1702.

P. S. Il ne faut point craindre de m'écrire, et de m'avertir de ce qui se passe dans les affaires d'importance.

LETTRE CXXIX.

A LA MÊME.

Sur la manière dont elle doit s'acquitter de son obédience, et sur les communions.

Le rétablissement dont il s'agit est une chose trop sérieuse, ma Fille, pour être fait par une espèce de cérémonie et de compliment de votre part envers moi ; ainsi ne m'en parlez point : cela dépend d'une longue épreuve, et en attendant il faut laisser les choses comme elles sont.

Allez votre train pour l'exécution de votre obédience ; donnez vos ordres à toutes les Sœurs à l'ordinaire. Quand les fautes seront manifestes, usez également envers toutes de l'autorité de votre charge : quand elles seront plus douteuses, il vous est per-

mis d'user de ménagement et de consulter Madame pour exécuter ses ordres.

Pour ce qui regarde les communions, n'en perdez pas une pour tout ce qu'on vous dira; vous ferez la volonté de Dieu. Répondez à celles qui vous parleront, que vous agissez par mon ordre exprès, et vous pouvez montrer ma lettre à quelques-unes de celles qui en douteront, afin que tout le monde le sache. Je voudrois bien pouvoir aller à Jouarre; j'espère le pouvoir dans quelque temps. Notre Seigneur soit avec vous. Je salue nos chères Filles.

Encore un coup, vos communions ne dépendent pas de quelques cérémonies; ce n'est point ici une affaire de grimaces : j'y ai une attention particulière sous les yeux de Dieu; et il s'agit du bon ordre de la maison, auquel il faut que vous cédiez.

A Germigny, ce 10 août 1702.

LETTRE CXXX.

A M.ME DE BARADAT.

Sur le silence; l'exemption de l'office, sous prétexte des parens ou amis qui seroient dans la maison; le travail, l'uniformité dans les cellules, et les tempéramens à garder pour procurer le bien.

Je trouve le moment, ma Fille, de vous faire la réponse que vous demandez, et je le prends comme donné de Dieu.

Pour seconder, ou plutôt pour soutenir vos bonnes intentions sur le silence, ne vous lassez point : ne cessez de recommander cette observance comme

celle d'où dépend la récollection, l'exercice de la présence de Dieu et l'opération de la grâce. Dieu ne parle pas à ceux qui aiment mieux parler aux autres que de l'écouter seul. Si Dieu écoute mes vœux, et me fait la grâce de pouvoir aller à Jouarre, je tâcherai de trouver quelques paroles fortes pour rendre les ames attentives à Dieu, qui ne demande qu'à parler à ceux qui l'écoutent.

C'est un abus insupportable de s'exempter de l'office, sous prétexte des parens et des amis qu'on aura dans la maison : cela se peut tolérer un jour ou deux à cause de la dureté des cœurs; mais d'en faire une coutume, c'est directement introduire le désordre dans la maison de Dieu.

Je n'ai rien de nouveau à dire sur le travail : c'est un point de règle dont il n'est pas permis de se dispenser.

Je n'ai nul dessein de rétablir la sœur Rassicot, quand même sa tante remettroit la charge. Sur ce refus, vous ne sauriez mieux faire que d'obtenir de Madame qu'on mette dans cette obédience quelque jeune Sœur, qui puisse apprendre.

Je ne sais comment on n'est point touché de l'uniformité dans les cellules, qui est, à mon avis, une des choses qui marque le plus l'unité d'esprit si agréable à Dieu : il faut pourtant s'arrêter au gros, sans trop insister sur ce qui tiendroit trop visiblement de la minutie.

La relaxation du jeûne des fêtes doubles ne doit pas être empêchée, si la coutume en est ancienne.

Au surplus souvenez-vous que mon intention n'est pas de vous obliger à pousser tout à la rigueur, mais

à faire bonnement ce que vous pourrez. La douceur, l'insinuation, la répréhension à propos, la déclaration de mes sentimens comme conformes à la règle, à la fin, s'il plaît à Dieu, feront quelque chose, pourvu qu'on n'abandonne pas l'œuvre de Dieu.

Il n'y a rien à dire de ma part sur les collations, que dans l'occasion et en présence.

J'ai vu sur le passé les règles que vous a données M. de Saint-André, et je vous dis que vous devez vous y tenir. Vous pouvez sans empressement, et sans scrupule, dire à l'occasion des réceptions ce qui vous paroîtra utile et convenable.

Souvenez-vous de dilater votre cœur, et d'y entretenir une sainte liberté. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 17 octobre 1702.

LETTRE CXXXI.

A M.ME DE LUSANCI,

ET A PLUSIEURS RELIGIEUSES ATTACHÉES AU PRÉLAT.

Il s'excuse de son silence, et leur témoigne beaucoup d'affection.

Je n'ai, mes Filles, aucune bonne raison à vous dire de mon long silence. Il est vrai, beaucoup d'affaires : mais il falloit trouver du temps pour m'acquitter de mon devoir, surtout au sujet de la sainte agape, qui, par toutes ses excellentes qualités, méritoit tant de remercîmens. Ma reconnoissance

a été sincère, et mon cœur plein d'affection; mais la parole et l'écriture ne devoit pas manquer. Pardon, mes Filles, et assurez-vous que vous ne verrez plus de telles fautes.

A Paris, ce 10 février 1703.

LETTRE CXXXII.

A M.ME DU MANS.

Il lui fait des reproches de ce qu'elle raisonne trop.

Vous serez toujours raisonnante. Ne croyez pas que je vous permette de raisonner autant que vous voudriez avec le médecin : dites simplement vos pensées; contentez-vous du oui et du non, sans répliquer; autrement je ne serai pas content : du reste marchez sans crainte. Que vouloit dire David : *Si je marche au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai rien, parce que vous êtes avec moi?* Quand je vous verrai bien obéissante et peu raisonnante, je vous reconnoîtrai pour ma Fille.

Lundi 14.

LETTRE

LETTRE CXXXIII.

A LA MÊME.

Il l'exhorte à ne plus tant raisonner, et parle de quelques poésies de cette religieuse.

Agissez, ma Fille, avec simplicité, gardez-vous bien de vous troubler en m'écrivant : ce n'est que le raisonnement contredisant que je ne veux plus souffrir en vous. Quand on vous a une fois bien entendue, et qu'on vous a donné une décision, il n'y faut plus revenir; Dieu l'a ainsi agréable : si vous faites l'impossible, tant mieux. Je ne veux en vous de raisonnement que pour vous soumettre : je permets le raisonnement des doigts très-volontiers, surtout quand ce sera pour chanter le Cantique de la confiance. Vous voyez bien que j'ai lu votre épigramme. J'ai lu aussi le sonnet, dont le sens est bon : les règles ne sont pas tout-à-fait gardées; mais il n'importe pas beaucoup, puisque vous vous déclarez contre les occupations poétiques. Je prie, ma Fille, notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, mardi 29 mai.

EXTRAITS DE PLUSIEURS LETTRES,

A M.ME DU MANS.

Sur ses novices; sur la sœur Cornuau; les réceptions des Filles, la communion, les visites inutiles des ecclésiastiques, les raisons légitimes de se défier, les vertus qu'elle devoit pratiquer, et les leçons qu'il convenoit de donner à ses novices.

Votre double troupeau soit béni de Dieu. Ne songez pas tellement à vos novices, que vous ne disiez encore au Sauveur : *J'ai d'autres brebis qu'il faut que j'amène* : priez Jésus de les amener à lui. Je suis bien aise qu'elles commencent à se rendre plus dociles.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

A M.MES DU MANS ET DE RODON.

Voila, mes Filles, ma sœur Cornuau que je remets entre vos mains : conduisez-la bien, et ne lui laissez pas faire sa volonté : ce n'est pas aussi ce qu'elle cherche; mais sans qu'on la cherche elle ne revient que trop.

A Meaux, ce 12 avril 1694.

J'étois bien aise, ma Fille, à la dernière réception, de faciliter toutes choses : je n'agirai pas toujours de même. Dites franchement au chapitre ce que votre conscience vous dictera. Si ma sœur Barbier demeure toujours incertaine, et qu'elle ne s'affermisse pas, je doute qu'on la puisse recevoir.

Ne quittez point la communion; abandonnez-

vous à la divine miséricorde. Quand communierez-vous, si vous attendez que vous en soyez digne? Prenez courage.

Une autre fois n'acceptez plus d'être marraine : pour cette fois j'accorde tout.

A Meaux, ce 14 avril 1695.

Je vous adresse cette lettre pour les trois dont vous m'envoyez les remercîmens, dont je suis très-édifié.

Je n'en ai pas trop dit sur les fréquentes visites inutiles des ecclésiastiques : je n'ai parlé qu'en général, et je ne descendrai au particulier qu'avec circonspection. Je vous loue de la charité que vous avez pour mademoiselle Nacart. J'exhorte toujours vos novices à aimer l'humiliation et la correction.

A Meaux, ce 24 avril 1702.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il vous protège contre les fureurs de l'enfer. Je commence plus que jamais à espérer quelque grand bien; puisque le démon déploie tout ce qu'il a de plus malin. J'envoie M. le prieur du séminaire, à qui vous pouvez parler avec confiance, comme j'ai fait sur les personnes dont je me défie. En de telles occasions il faut être soupçonneuse, pour empêcher le mal qu'on est obligé de chercher. Je suis assuré que vous tiendrez le cœur pur par la charité.

A Germigny, ce 11 juin 1702.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, qu'il vous donne sa paix, qu'il vous rende toujours atten-

tive à ses momens, qu'il vous tienne dans le silence intérieur et extérieur, qu'il vous le fasse aimer dans vous-même et dans les autres, et qu'il vous fasse porter, à l'exemple de saint Luc, la mortification de Jésus.

A Germigny, ce 17 octobre 1702.

Recevez sans hésiter les bons sujets : il les faudra précautionner contre les mauvais exemples, et leur montrer les bons. On dit que des deux converses qui se présentent, il y en a une dont il n'y a rien de bon à espérer. Je voudrois qu'on ne la proposât pas : en tout cas, il n'y a pas lieu de la recevoir.

A Germigny, ce 21 octobre 1702.

LETTRES
A DES RELIGIEUSES
DE DIFFÉRENS MONASTÈRES.

LETTRE PREMIÈRE.
A LA SUPÉRIEURE ET COMMUNAUTÉ
DE LA CONGRÉGATION A COULOMMIERS.

Il leur promet la même vigilance et la même affection qu'avoit pour elles son prédécesseur.

Dieu, en qui vous mettez votre espérance, me donnera, par vos saintes prières, la même vigilance qu'avoit feu Monseigneur de Meaux, comme j'aurai pour vous le même cœur et la même affection : c'est ce que j'espère de sa bonté, et je vous assure en même temps que je suis sincèrement en son saint amour, etc.

A Versailles, ce 6 juin 1681.

LETTRE II.
A UNE SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES.

Il l'exhorte à être fidèle aux réglemens de son prédécesseur, et à persévérer à vivre sous la conduite de M. Pastel.

J'ai reçu, ma chère Fille, votre lettre du 13, et j'entre dans vos sentimens et dans vos raisons.

J'ai lu les ordonnances de visite que vous m'avez envoyées, tant de feu Monseigneur, que de M. Pastel. J'ai été très-aise de les voir, et je ne me départirai jamais de ces saints réglemens, par lesquels le bon ordre et la paix régneront dans votre maison. Conservez ce précieux dépôt, plus encore dans vos cœurs que dans vos archives. Je vous renvoie le tout; et je vous aurois fait réponse dès le matin, si on m'avoit dit que votre messager l'attendoit ici. Je serai, s'il plaît à Dieu, mercredi à Meaux : je ne tarderai pas à vous voir, et je déclarerai à la communauté mes sentimens conformes aux vôtres. L'unité de la conduite m'a toujours paru un des plus grands biens dans les monastères.

Je parlerai aussi à ma sœur de Sainte-Agathe : je suis bien aise du témoignage que vous me rendez de sa soumission.

Pour ce qui est de M. Pastel, vous ne sauriez mieux faire, ni rien qui me soit plus agréable, que de persister toutes dans sa conduite; parce que tous les jours je le reconnois de plus en plus très-propre au gouvernement des ames, et à élever les religieuses à la perfection de leur saint état. Je suis de tout mon cœur, ma chère Fille, etc.

A Germigny, ce 15 novembre 1682.

LETTRE III.

A M.me DE BERINGHEN, ABBESSE DE FARMOUTIERS.

Sur les préventions de ses religieuses contre elle; la conduite qu'elle devoit tenir avec celles qui lui étoient attachées pour ramener les autres; et sur les entrées des séculiers dans le monastère.

Je vous avoue, Madame, que je suis revenu le cœur affligé, de voir que ces préventions qu'on a mises contre vous dans les esprits avant votre arrivée, n'aient pu encore être dissipées. Il ne faut pourtant pas perdre l'espérance de ramener les esprits; c'est ce que vous devez vous proposer pour but. Car la supériorité ecclésiastique étant un ministère de charité, il faut tâcher de rendre l'obéissance volontaire, afin que le sacrifice en soit agréable; et se faire tout à tous, avec saint Paul (1), afin de gagner tout le monde. En attendant que cette confiance soit parfaitement établie, il faut avoir une autre fin subordonnée à celle-là, qui est de faire toujours les affaires tout le mieux qu'il se pourra, sans s'émouvoir des murmures qu'on n'aura pas pu empêcher; mais en réprimant aussi tout ce qui les peut exciter.

Le jour de mon départ je recommandai à la mère prieure, à la sous-prieure, et aux religieuses qui étoient avec elles, de n'insulter, ni triompher, ni faire aucun reproche amer à personne sur tout ce qui s'étoit passé. Rien n'est plus indigne d'un bon parti, qui s'unit non point par cabale, mais par

(1) *I. Cor.* IX. 22.

l'obéissance et par la règle, que de se servir de telles manières : il les faut laisser à celles qui s'unissent par des préventions, ou pour contenter leur humeur : mais celles qui n'ont que le bien commun pour objet, ne doivent donner aucun lieu à la contradiction par la raillerie ou par l'aigreur : rien aussi ne gâte plus les affaires. Nous n'en sommes pas encore au bout; il s'en faut bien. La procuration est l'essentiel, et il ne faut point y susciter d'obstacles en aigrissant les esprits, ni faire des partages où le consentement est nécessaire.

Contenez donc, Madame, les discours, surtout ceux qui peuvent être rapportés. J'en ai entendu quelques-uns, et des manières de raillerie assez innocentes en elles-mêmes, qui, étant rapportés, porteroient les choses à des aigreurs irrémédiables. Ce n'est rien d'avoir de l'esprit et de bien parler; tout cela, sans la prudence et la charité, ne fait que nuire. Vous parlez et vous agissez avec tant de modération, que tout le monde doit vous imiter. Vous savez comme les choses se changent et s'aigrissent par les rapports. On n'est attentif dans la maison qu'à ce qui se passe chez vous : non-seulement ce que vous dites, Madame, mais encore ce qui se dit en votre présence est tourné en cent façons différentes; et c'est ce qu'il faut arrêter dans la source, en réprimant tout ce qui peut causer de mauvaises dispositions. Cette contrainte est une partie de la servitude que la charité impose aux supérieurs. Je vous prie, Madame, accommodons-nous aux infirmes que nous voulons gagner; ne changeons rien que ce qui est absolument mal : viendra le temps,

s'il plaît à Dieu, où vous aurez le moyen de faire la plénitude du bien. Cette liberté est le fruit de la patience; c'est par la condescendance qu'on établit l'autorité : vous ferez tout, pourvu que vous commenciez tout à propos, et chaque chose en son temps.

Il n'est pas temps de contraindre ces filles sur les communions, et c'est pourquoi je n'en parle pas encore : nous ferons en son temps ce qu'il faudra. Je crois, Madame, qu'il est à propos de laisser aller les choses à l'ordinaire. Avertissez, instruisez, persuadez, n'usez d'autorité que pour empêcher ce qui sera absolument mal. Vous savez aussi bien que moi tout ce que je vous dis : mais Dieu attache de si grandes bénédictions à ses vérités, quand elles sont portées par les canaux ordinaires, et par la bouche de ceux qu'il en a chargés, que je crois même pour cette raison vous devoir dire ce que vous savez, afin qu'il fructifie davantage dans votre cœur, et qu'il se répande dans toute votre conduite.

Je vous envoie l'obédience de madame du Mastelle; M. le promoteur me l'a présentée de votre part et de la sienne. J'ai mis une petite clause aux entrées, que je crois nécessaire surtout dans la conjoncture présente. Tout cela est remis à votre prudence. Trouvez bon que j'efface les couchées, qui feroient présentement trop de bruit, et qui au fond doivent être réservées pour les personnes d'une certaine considération, dont l'amitié est utile, dont la présence est fort rare, dont le respect impose une espèce de nécessité. Tout cela est entre nous;

et si le mémoire des entrées devoit être vu, on n'y verroit pas une rature faite de ma main, dans une chose qui a dû passer par les vôtres. Au surplus, dans les occasions extraordinaires, vous êtes la maîtresse, et vous pouvez, sans attendre aucune permission, faire ce que votre prudence vous inspirera.

Surtout, Madame, mettons notre confiance en celui qui tourne les cœurs comme il lui plaît, par des voies aussi douces que sûres. J'ai souvent éprouvé que cette confiance en Dieu, moteur des cœurs, fait trouver des facilités dans des choses qui paroissoient impossibles : mais cette dévotion doit être accompagnée de douceur, de charité, de patience et de persévérance.

J'espère être aujourd'hui à Paris, où je recevrai dorénavant les avis que vous voudrez me donner. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne procéder à l'emprunt qu'à mesure qu'il sera nécessaire : c'est vous-même qui m'avez dit que vous en vouliez user ainsi. Ce seroit un bon moyen de calmer les esprits, que de ne consommer pas d'abord tout le pouvoir que vous avez. Mais vous savez mieux tout cela que moi ; et je finis en vous assurant, Madame, que je n'oublierai rien pour vous procurer toute la satisfaction possible, et tout le repos que vous méritez. Je vous envoie la lettre que j'écris à vos religieuses toute ouverte, et il n'y aura, s'il vous plaît, qu'à la leur rendre dans le même état.

A Meaux, ce 8 janvier 1682.

LETTRE IV.

AUX RELIGIEUSES DE FARMOUTIERS.

Il fait l'éloge des bonnes dispositions de l'abbesse; les exhorte à la paix, à l'union et à l'obéissance; et les invite à coopérer aux soins de l'abbesse, par la pratique de toutes les vertus religieuses.

Je ne veux point sortir du diocèse sans vous assurer qu'en quelque lieu que je sois, je vous porte toutes dans le cœur. Soyez persuadées invinciblement que je n'ai rien qui me touche plus que le désir de conserver dans votre sainte communauté tout le bien que vos vénérables abbesses, dont la mémoire m'est chère autant qu'à vous, ont établi parmi vous. Par la grâce de Dieu, je vous assure que celle que Dieu vous a donnée ne songe qu'à maintenir la régularité et l'observance qu'elle a trouvée dans la maison, et que je me crois obligé en conscience de ne me départir jamais de la résolution que Dieu m'inspire d'employer à un si grand bien toute l'autorité qu'il m'a donnée. Ce fondement étant posé, voilà bien des craintes, bien des soupçons, bien des défiances dissipées. Il faut après cela que peu à peu la confiance s'établisse entre madame votre abbesse et vous, et par la confiance, l'union parfaite des esprits et la consommation de l'obéissance.

Vous n'ignorez pas, mes Filles, que l'obéissance à la supérieure ne soit ce qu'il y a de plus essentiel à la vie religieuse : c'est proprement ce qui en fait le fond. L'obéissance aux supérieurs majeurs est

l'obligation commune de tous les fidèles de Jésus-Christ envers les pasteurs qu'il a établis, et qu'il ne cesse de substituer à la place de ses apôtres : mais l'obéissance du dedans, j'entends celle qu'on doit à la supérieure, c'est celle qui fait proprement les religieuses. Sur ce fondement, mes Filles, je me sens obligé de vous déclarer que l'empressement du temps, et peut-être d'autres raisons ayant retardé la publication de l'ordonnance de visite, vous devez en attendant obéir à votre abbesse.

Je loue le pieux désir que vous avez de conserver jusqu'aux moindres observances. Il faut aimer jusqu'aux moindres choses de sa profession, quand on veut soigneusement conserver les grandes, et baiser, pour ainsi dire, avec respect jusqu'à la frange de l'habit de l'Epouse : mais en même temps il faut entendre que tout n'est pas d'une égale importance, et que dans celles qui de leur nature sont indifférentes, l'obéissance doit être la règle. Par exemple, j'en vois parmi vous qui sont émues, je le dirai franchement, plus que de raison sur l'ordre des antiennes : je ne les condamne pas, parce qu'elles croient que c'est la règle ; mais je dois vous assurer que la règle n'est pas si expresse qu'elles pensent, et que la pratique des monastères les plus réformés de l'ordre, tant d'hommes que de filles, est conforme à ce qu'a réglé madame l'abbesse. Au fond, ce qu'il y a ici d'essentiel, c'est d'éviter la confusion, de s'entendre, de garder l'uniformité, et d'exercer l'obéissance. Il ne faut donc pas se laisser tellement choquer de ce qui est nouveau, qu'on ne regarde le fond des choses, et qu'on n'apprenne

à mettre la perfection où elle est. Au surplus, je ne détermine encore rien; j'aime mieux persuader qu'ordonner. Madame l'abbesse cédera toujours contre ses propres pensées à ce qui sera raisonnable; mais il ne faut point s'opiniâtrer sur les choses peu essentielles.

Assurez-vous, encore une fois, que l'intention est de maintenir l'observance dans Farmoutiers avec autant de vigueur et de pureté que jamais. Vivez dans cette assurance, et ne croyez pas que les divisions soient jamais irrémédiables, où la charité domine au fond.

Priez sans relâche; je prierai avec vous. Si mes péchés empêchent que mes bonnes intentions aient d'abord tout leur effet, je crois fermement qu'en me purifiant tous les jours devant Dieu, et en mettant ma confiance comme je le fais de tout mon cœur en sa seule grâce, il ne tardera pas à me donner l'accomplissement de mes désirs. Vous les savez, je vous les ai dits en entrant chez vous; c'est que la paix que j'étois venu vous annoncer ne revînt pas à moi. Coopérez à mes soins, et à mes prières par les vôtres. Soyez attachées à Dieu, conversez beaucoup avec lui, et peu avec les créatures: songez à la compagnie que vous trouverez toujours dans vos cellules, pourvu que vous n'y cherchiez que celle-là: Dieu vous y attend à chaque moment; Jésus-Christ votre époux vous y appelle. Si vous êtes véritablement avec lui, chacune de vous sera douce, modeste, charitable envers ses Sœurs: nulle parole d'aigreur ni de raillerie ne s'entendra parmi vous: la charité sera seule victorieuse, et l'on ne se glorifiera jamais que de cette seule victoire.

Faites tout selon l'ordre, et chaque chose à l'heure marquée; songez à la manière admirable dont la règle exprime cette ponctualité : que tout autre ouvrage cesse à l'instant, quand il s'agit d'accomplir celui de l'obéissance.

Ainsi vous serez ma consolation et ma joie en notre Seigneur Jésus-Christ; et moi, en son saint amour, votre serviteur très-acquis, et vraiment un père commun, qui ne sera ni pour Apollo, ni pour Céphas, ni pour Paul, mais pour Jésus-Christ; et toujours avide de faire cesser tous les noms de partialité, afin que celui de Jésus-Christ soit seul entendu parmi vous.

Ne soyez point en peine des entrées; on les modérera de telle sorte qu'en écoutant les désirs des particuliers, le repos commun n'en sera pas troublé. Ecrivez-moi avec confiance tout ce qui méritera de m'être écrit. Soyez persuadées que votre abbesse a le temporel à cœur comme un fondement nécessaire du bon ordre. Je suis dans le même sentiment, n'en doutez pas, et me croyez, encore une fois, en la charité de notre Seigneur.

Ce 8 janvier 1683.

LETTRE V.

A M.ME DE BERINGHEN.

Sur son silence, et quelques faits particuliers.

Me voilà donc, Madame, bien multiplié : si on m'avoit encore donné la parole, vous étiez perdue,

et vous ne reviendriez jamais de l'étourdissement où vous jeteroient tous mes beaux propos. Jouissez du moins, Madame, de mon silence : mais soyez bien persuadée que je ne voudrois le rompre, que pour vous dire combien je suis sensible à vos bontés. Je salue de tout mon cœur mesdames vos Sœurs. J'userai de votre mémoire selon vos désirs, et, puisque vous le voulez, je ménagerai surtout le chagrin d'un père que vous aimez tant.

A Germigny, ce 6 octobre 1684.

LETTRE VI.

A M.ME DE TANQUEUX,

SUPÉRIEURE DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Sur les réglemens de cette communauté, et la difficulté d'avoir un prêtre pour leur dire la messe.

Il m'a été impossible, Madame, quelque volonté que j'en eusse, de trouver le temps d'aller à la Ferté. Je pars lundi pour Crécy, où j'acheverai le mois : s'il reste quelque beau temps après la Toussaint, je ferai ce que j'avois projeté, sinon je pourvoirai d'ailleurs à votre satisfaction.

J'ai revu très-soigneusement vos réglemens, où j'ai réformé quelque chose; rien dans la substance. J'aurai quelque chose à considérer avec vous sur le réglement de la journée : je ferai après cela mettre le tout au net, et vous le donnerai revêtu de toutes les formalités requises. Soyez persuadée, Madame, que j'affectionne cette œuvre, et que j'en prendrai

un soin particulier, surtout quand j'y verrai une supérieure, dont vous serez parfaitement contente, et sur laquelle je pourrai m'assurer.

Il faudra chercher un prêtre pour vous faire avoir deux messes à Chamigny. Nous sommes dans une grande disette de prêtres, et si vous en connoissez quelqu'un, vous me ferez plaisir de me l'adresser : mais les paysans, qui s'obstinent à ne vouloir pas qu'il serve de maître d'école, en se chargeant d'avoir un garçon pour le service, nous font de la peine; parce qu'un prêtre ne saura que faire quand il aura dit sa messe : vous savez ce qui en arrive. Je suis, Madame, de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 20 octobre 1684.

LETTRE VII.

AUX RELIGIEUSES DE COULOMMIERS.

Sur la *Vie de la mère d'Arbouze*, qu'il leur envoie; les fruits de l'obéissance; le droit qu'a le confesseur de priver de la communion; le respect dû aux avis des supérieurs, et la vigilance nécessaire aux religieuses.

Je vous envoie la *Vie de la vénérable mère d'Arbouze*, abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce, qu'un saint prêtre a écrite avec grand soin, sur de bons mémoires. Les exemples de piété et de régularité que Dieu produit dans nos jours ont quelque chose de plus touchant pour nous, que ce que l'on peut recueillir des siècles passés; et Dieu ne manque pas de susciter de temps en temps dans son Eglise des personnes d'une vertu éminente, afin que tout le

le siècle en soit échauffé. Profitez donc de cette vie ; car encore que la sainte abbesse dont il s'agit soit d'un autre ordre et d'une observance plus rigide, vous y trouverez dans un haut degré les pratiques communes de la piété chrétienne et de la perfection religieuse, et vous tirerez un grand profit de cette lecture, si vous la faites dans l'esprit que je vous ai marqué dans mon ordonnance de visite. Ecoutez sur toutes choses ce que vous verrez sur l'obéissance.

Je ne dois point vous dissimuler, mes Filles, que c'est à cette vertu qu'on manque principalement dans votre maison. Je vous ai rendu ce témoignage, que je trouvois parmi vous beaucoup de commencement de piété, et une grande espérance d'une moisson abondante; mais ce sera par l'obéissance que ces fruits viendront à maturité. Il ne faut plus que chacune de vous veuille faire en tout à sa volonté, et que votre soin soit de faire entrer les supérieurs dans vos sentimens, mais d'entrer dans les leurs. C'est là que réside la perfection aussi bien que le repos, et tout le reste n'est qu'illusion et vaine agitation d'esprit.

Cette multiplicité de directeurs que l'on recherche est un effet de l'attachement que l'on a à soi-même. Je souffre beaucoup de ce qu'il faut condescendre à vous en donner tant, quoiqu'ils soient très-honnêtes gens. Mais quand je vois qu'on ne se contente pas d'avoir des directeurs capables de donner de bons avis dans le besoin, et qu'on est si difficile dans les confesseurs ordinaires, je reconnois qu'on est bien éloigné de l'esprit des saints. Si l'on regardoit en eux Jésus Christ qui nous absout, on n'auroit

pas tant de vains raffinemens. Sans vouloir faire le panégyrique de votre confesseur, que j'estime beaucoup plus qu'une partie de vous ne peut faire, il en sait plus qu'il n'en faut pour vous appliquer le sang de Jésus-Christ. Je le trouve judicieux, et d'une saine doctrine; et si vous avez ou croyez avoir des besoins extraordinaires, il devroit vous suffire d'avoir des directeurs que vous pouvez consulter de temps en temps. Prenez garde attentivement au chapitre où il est parlé de ce sujet, et à ce qu'en disoit la mère d'Arbouze. Mais enfin puisque vous n'êtes pas encore parvenues à la perfection de l'unité, soyez du moins soumises à l'ordre de Dieu; et sans vouloir censurer les autres, obéissez à celui que vous avez vous-mêmes demandé.

Souvenez-vous de ce que je vous ai dit sur la communion. Méditez sur cette parole de notre Seigneur : *Ne jugez point, et vous ne serez point jugés;* et celle de saint Paul : *Pourquoi jugez-vous le serviteur d'autrui?* On se trompe quand on croit qu'un directeur ne peut priver de la communion que pour des crimes; et ce n'est pas une moindre erreur de croire que toutes les religieuses soient exemptes de grands péchés. Laissez le jugement à ceux auxquels Jésus-Christ l'a donné, et que chacune pratique ce que dit saint Paul : *Pensez à ceux qui doivent rendre compte de vos ames.*

Au surplus je vous déclare encore une fois, que celles à qui la privation de la communion est une occasion de relâchement, sont dans une erreur manifeste. Celle qui n'est pas jugée digne de communier avec les Sœurs, doit se tenir ce jour-là plus que

tous les autres dans la récollection, et dans l'esprit d'humilité et de pénitence. Il faut que, privée du pain de vie, elle se nourrisse de ses larmes, et se garde bien d'être plus gaie ou plus libre, dans un temps où l'Eglise exerce sur elle un si sévère jugement. Si vous vous mettez en cet état les jours que vous serez privées de la communion, vous en viendrez bientôt à la communion fréquente, où vous trouverez en Jésus-Christ le repos de vos ames. Les inquiétudes trop vives, les violentes agitations seront dissipées; Dieu fera couler sur vous un fleuve de paix, dont les eaux rejailliront à la vie éternelle.

Lisez et relisez cette lettre; ce que Dieu dicte aux supérieurs est le vrai remède des maladies d'une maison, surtout quand ils sont instruits, comme je le suis, de ce qui se passe, et que vous les voyez occupés du soin de votre salut. Leurs soins et leur vigilance vous doivent faire sentir combien vos ames leur sont chères et précieuses; et celle pour qui son évêque veille a le cœur bien dur, si elle n'est sollicitée de veiller sur elle-même.

Veillez donc et priez, parce que vous ne savez pas ni le jour ni l'heure à laquelle l'Epoux viendra : et malheureuses les vierges qui trouveront les portes fermées, et auxquelles il dira : *Je ne vous connois point*, et enfin qu'il exclura éternellement des délices nuptiales. Ah ! que mes Filles de Coulommiers ne soient point de ces vierges folles, que l'huile ne leur manque pas, que leurs lampes soient allumées, que leurs vertus et leurs bonnes œuvres soient exposées devant Dieu et devant les hommes, afin qu'on y glorifie en elles le Père céleste. C'est la

grâce que je vous souhaite en vous donnant ma bénédiction à toutes, et à chacune en particulier; et je suis en la charité de notre Seigneur, etc.

A Meaux, ce 17 janviet 1685.

LETTRE VIII.

A DES RELIGIEUSES DE LA VILLE DE MEAUX.

Il les exhorte à une paix persévérante, à l'amour du silence, et à la confiance en Dieu.

La paix et l'amour de notre Seigneur soit avec vous.

Je reçois votre présent avec joie et reconnoissance: tout y est bénignité, tout y est paix, tout y est douceur; voyez ce que Dieu fait par le chétif ministère de ses serviteurs. Mais si c'est ici une œuvre de Dieu, il faut qu'elle soit durable; car l'esprit pacifique que vous avez, selon l'Evangile, représenté par la colombe, vient dans les cœurs non-seulement pour y être, mais pour y demeurer. *Il y demeurera*, vous dit Jésus-Christ, *et il y sera.*

Que je suis ravi, mes Filles, que vous goûtiez ce silence où Dieu seul se fait entendre! qu'il parle puissamment quand la créature se tait devant lui, et s'occupe du seul nécessaire! Si vous continuez, vous serez vraiment ma joie, ma consolation et ma couronne au jour de notre Seigneur. Vos prières m'obtiendront la miséricorde dont j'ai tant de besoin, et Dieu ne me jugera pas dans ses rigueurs.

Je vous envoie l'ordonnance, que je vous prie de relire et d'observer soigneusement : elle est écrite

d'une main qui vous est connue et qui vous est chère. Abandonnez-vous à Dieu; vous aurez toutes en général et toutes en particulier ce que vous avez demandé. Car au fond que demandez-vous, sinon la paix dans l'obéissance? Dieu pourvoira à tout, Dieu fera tout.

Je retournerai demain à Meaux, s'il plaît à Dieu, et jeudi j'irai célébrer la messe chez vous, et y honorer les mystères incompréhensibles de la croix, source d'éternelle concorde et de paix entre Dieu et les hommes. Je suis en la charité de notre Seigneur, etc.

A Germigny, ce jour de saint Jacques et saint Philippe, 1685.

LETTRE IX.

A M.ME DE BERINGHEN, RELIGIEUSE A FARMOUTIERS.

Sur la maladie de sa tante, abbesse de cette maison.

Votre lettre d'hier, Madame, m'avoit donné un peu de repos, sur le sujet de madame votre tante: mais j'apprends aujourd'hui que les choses ne vont pas mieux, et qu'elle a reçu le saint Viatique. J'ai cru qu'il étoit nécessaire que le Père visiteur se rendît aussitôt à Farmoutiers. Il ne faut pas l'exciter à vous procurer, à mesdames vos Sœurs et à tout le couvent, toutes les consolations possibles. Je n'ai pas laissé de l'en charger; et sans la visite que j'ai indiquée, j'aurois été moi-même pour vous soulager. Je vous prie d'être persuadée qu'on ne peut être plus touché que je le suis du triste état où vous êtes.

Dieu n'envoie de tels fléaux qu'avec des desseins de miséricorde, pour attirer à lui les cœurs qu'il afflige. Je suis, Madame, comme vous savez, très-cordialement à vous.

A Germigny, ce 30 mai 1685.

LETTRE X.

AUX RELIGIEUSES DE FARMOUTIERS.

Sur la mort de madame de Beringhen, abbesse de ce monastère.

Quand Dieu frappe de cette sorte, mes Filles, il avertit de prendre garde à soi, et de songer non-seulement à son salut, mais encore à la perfection. Je puis dire que votre perte m'a fait sentir que j'étois père : mais ce n'est pas assez de l'être en ressentant votre affliction; il faut l'être encore en vous exhortant à profiter de ces momens précieux. C'est assurément dans les grandes douleurs que Dieu se plaît à travailler dans les cœurs. Il y applique, avec la croix de son Fils, les grâces qui l'accompagnent; et en nous ôtant les personnes chères, il veut que nous apprenions à réunir nos affections en lui seul.

Je m'en vais offrir à Dieu le saint sacrifice pour la défunte. Je rendrai grâces à ses bontés, de lui avoir donné une fin si sainte et si exemplaire, si digne des saintes abbesses qui l'ont précédée, et de la sainteté du monastère de Farmoutiers. J'espère que la gloire s'en relevera de plus en plus, et que Dieu saura donner à cette abbaye une abbesse digne de sainte Fare. Je ne vous dis point mes vœux; je les

ai exposés ailleurs, et ne cesse de les répandre devant Dieu. Reposez-vous, mes Filles, sous les ailes de sa Providence paternelle : mettez en lui seul votre espérance, et considérez que tout ce qui se passe ne mérite point l'attention de celles qui sont nées pour l'éternité. Je suis à vous de tout mon cœur en la charité de notre Seigneur.

A Germigny, ce 1.er juin 1685.

LETTRE XI.

A MADAME DE BERINGHEN,

NOMMÉE ABBESSE DE FARMOUTIERS.

Sur la nomination de cette dame à l'abbaye de Farmoutiers.

La nouvelle que je viens d'apprendre de votre nomination, étoit la seule qui pouvoit diminuer la peine que me donnoit la perte d'une abbesse aussi illustre que feu madame de Farmoutiers. Ce qu'on me mande des sentimens de la communauté, me fait espérer que votre gouvernement sera heureux. Je suis confirmé dans cette pensée par la grâce que Dieu vous fait de ressentir le poids de la charge qui vous est imposée : une charité sincère vous le rendra léger. Songez, ma Fille, qu'il faut cesser d'être à soi, quand on est aux autres ; et que quand on est appelé à la conduite des ames, on est appelé plus que jamais à l'humilité et à l'anéantissement de tout ce qu'il y a d'humain.

Je n'ai pas le loisir d'écrire à madame d'Arminvilliers, ni à la communauté, pas même au Père

prieur. Commencez à prendre soin du monastère; et assurez toutes vos Sœurs, qui seront bientôt vos Filles, qu'ayant pris une part extrême à leur juste douleur, j'en prends aussi beaucoup à la consolation que Dieu leur envoie. Soyons-nous les uns aux autres un exemple de sainteté. Je ferai l'oraison funèbre de madame votre tante, puisque vous le souhaitez, et que vous voulez bien que je prenne le temps qui me sera le plus commode.

A la Ferté-sous-Jouarre, dimanche 3 juin.

LETTRE XII.

A LA MÊME.

Il lui parle des formalités nécessaires pour avoir ses bulles, et l'exhorte à résister à sa douleur.

J'ai de la peine à croire, Madame, que vos bulles puissent être retardées par le défaut d'aggrégation; puisque, comme vous le remarquez, vous êtes dans la maison depuis tant d'années : mais comme cette aggrégation ne peut nuire, vous pouvez la prendre et l'envoyer à M. le Premier, en lui marquant l'avis qu'on vous a donné de Paris. M. l'archevêque de Rheims saura bien choisir ce qui sera nécessaire, et en tout cas cet acte ne peut que faciliter du côté de Rome. Votre information est signée, et doit être envoyée aujourd'hui chez M. le Premier.

Au reste, souvenez-vous, ma Fille, de l'obligation où vous êtes de résister à votre douleur. La douleur a je ne sais quelle trompeuse douceur, à

laquelle il faut s'opposer comme aux autres : mais elle abat à la fin et rend l'ame paresseuse. Dieu veut qu'on soit vigilant, surtout quand on se prépare à entrer dans un état où l'on doit rendre compte de soi et des autres. Je prie Dieu qu'il vous remplisse de son Esprit consolateur.

A Germigny, ce 15 juin 1685.

LETTRE XIII.

A LA MÊME.

Il lui demande les instructions nécessaires pour l'oraison funèbre de sa tante, qu'il devoit faire.

Je ne puis quitter le diocèse, pour peu de temps que ce soit, sans vous dire adieu, ma chère Fille. J'espère être ici sur la fin du mois, et nous ferons le service avec l'oraison funèbre de cette chère tante dans le mois de septembre, s'il plaît à Dieu. Il sera bientôt temps de m'envoyer ce que vous saurez, pour le joindre à l'imprimé que j'ai reçu, et il sera bon de m'instruire de quelque chose de la famille : car encore qu'il ne faille pas, dans l'éloge d'une religieuse, appuyer beaucoup là-dessus, il ne faut pas tout-à-fait l'omettre. Je m'en vais pour l'oraison funèbre de madame la princesse Palatine (*), où Farmoutiers aura beaucoup de part. Je vous prie de me mander si vous comptez parmi les abbesses qui vous ont précédée, quelques princesses ou de France

(*) Elle avoit été élevée à Farmoutiers, où, dans ses premières années, elle paroissoit vouloir se consacrer à Dieu.

ou de quelque autre maison souveraine. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur, et suis à vous très-sincèrement.

A Meaux, ce 2 août 1685.

LETTRE XIV.

A LA SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Il lui exprime sa satisfaction de l'obéissance de ses religieuses envers lui.

Je me réjouis, ma chère Fille, du témoignage que vous rendez à la manière sincère dont toutes vos Sœurs me témoignent leur obéissance : je vous prie de les assurer que plus elle sera grande et sincère, plus je me sens engagé à prendre un soin particulier de leur avancement et de leur repos. Pour vous, je ne puis vous dire combien je suis content de votre conduite, et combien je la trouve digne d'une bonne religieuse et d'une bonne supérieure. Je suis de tout mon cœur, ma chère Fille, votre très-affectionné serviteur.

A Paris, ce 20 août 1685.

LETTRE XV.

AUX URSULINES DE MEAUX.

Sur la joie qu'il ressent de leur obéissance.

Je reçois, mes chères Filles, avec une joie sensible le témoignage sincère de votre obéissance, que

vous me donnez en commun : rien ne me pouvoit donner plus de joie; puisque rien ne marque tant le progrès que vous faites dans la vertu et dans le chemin de la perfection, dont l'obéissance est le fondement. D'ailleurs rien ne peut toucher davantage un père que l'obéissance, qui marque le vrai caractère de fille, et lui donne une favorable ouverture pour avancer dans la perfection les enfans que Dieu lui a donnés. Priez Dieu que dans le désir immense qu'il m'inspire de vous avancer à la perfection de votre état, je travaille aussi à la mienne sans relâche, et que nous nous soyons les uns aux autres un motif de plaire à notre Seigneur, dans l'amour duquel je suis cordialement, mes chères Filles, votre très-affectionné serviteur.

A Paris, ce 20 août 1685.

LETTRE XVI.

A MADAME DE TANQUEUX,

SUPÉRIEURE DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Il leur permet de se confesser et de communier dans leur chapelle.

Comme vous m'avez demandé à deux différentes fois la permission de communier, vous et les Sœurs, les jours ouvriers dans la chapelle, la première pour les infirmes, la seconde en général pour toutes les Sœurs, à cause des classes : hier en dictant ma lettre je ne me souvins que de la première concession que j'avois faite; mais je me suis souvenu depuis, et j'ai trouvé dans les mémoires que j'avois

faits pour la visite, que j'avois aussi accordé la communion pour toutes les Sœurs. Ainsi mon intention est de vous continuer ce que j'ai accordé pour bonne raison. Vous pouvez dire à M. Rousseau qu'il peut continuer à vous communier comme auparavant, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de moi. Je dis le même pour la confession; et afin que cela soit fixé sans qu'il y arrive de difficulté, renvoyez-moi ma lettre, afin que je fasse une ordonnance en forme, qui établira les choses comme elles doivent demeurer. Il est bon aussi de m'envoyer copie de ce que feu M. de Meaux a accordé pour la fête de sainte Anne.

Je suis fâché que M. de Fortias s'en soit allé sans que j'aie eu le bien de le voir. Je vous prie d'être persuadée que l'affection que j'ai pour la communauté ne peut être ralentie; et que j'ai une estime très-particulière pour votre personne, et suis très-cordialement, etc.

A Germigny, ce 30 septembre 1685.

LETTRE XVII.

A MADAME DE SAINTE-AGNÈS,

SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Sur la prochaine élection; les confessions, les longues et fréquentes conversations avec les directeurs.

Je croyois, ma Fille, pouvoir vous voir avant mon départ, et dire à la communauté ce que Dieu demande d'elle en cette occurrence : c'est de se dépouiller de toute vue particulière sous les yeux

de Dieu ; en sorte qu'on ait dans le cœur ce sentiment. Si cela est, Dieu donnera ses lumières, et le Saint-Esprit présidera à vos élections : ainsi soit-il. Je ne puis pas dire précisément quand je les ferai faire ; des affaires peuvent me retenir plus ou moins : tout ce que je vous puis dire, c'est que mon cœur me rappelle continuellement ici, et que votre communauté a beaucoup de part à l'attrait que je ressens.

J'apprends avec déplaisir qu'il y en a qui ne se confessent pas à M. de l'Isle : je vous prie de déclarer de ma part à la communauté que je désire absolument que tout le monde s'y confesse à l'ordinaire, ne pouvant en aucune sorte souffrir cette diversité qui vous rejeteroit dans de nouveaux troubles. Déclarez donc à vos Sœurs, que c'est un ordre général et irrévocable, et lisez-leur cette lettre.

Plus je connois ce prêtre, plus je le trouve saint et éclairé ; et Dieu m'a fait ressentir qu'il fera un grand bien à la communauté. Je lui ai parlé de certaines choses qui pouvoient faire de la peine : c'étoient de bonnes pratiques en elles-mêmes ; mais que je ne croyois pas bonnes pour votre communauté. Il en connoît les raisons ; et il n'aura pas encore été trois mois dans cet exercice, que vous ressentirez que la grâce de Dieu est en lui.

Mais je suis bien aise de vous dire, vous voyez, ma Fille, que c'est à la communauté que je parle, qu'il y a un manquement essentiel parmi vous ; c'est que chacune rapporte à sa compagne ce qu'on lui dit et ce qu'on lui ordonne dans la confession, tant par conseil que par pénitence : c'est une mauvaise et très-injuste pratique ; mauvaise, parce qu'elle

est contre la révérence due au sacrement et à son ministre; injuste et très-injuste, parce qu'elle expose au blâme un confesseur à qui il n'est pas permis de se défendre. Il est juste que l'Eglise, qui lui ferme la bouche, la ferme aussi à celles qui pourroient parler contre lui. Qu'on ne le fasse plus, par considération de mon juste désir, et qu'on ne m'oblige pas à des défenses absolues. Ne souffrez pas, ma Fille, que vos Sœurs aient de fréquentes et longues conversations avec les directeurs que je tolère. Si je n'apprends à mon retour qu'on est sur ce point dans la modération nécessaire, je serai contraint à révoquer tous les pouvoirs.

Pour vous, ma Fille, qui, Dieu merci, êtes exempte de toutes les choses qui font le sujet de cette lettre, rendez-en grâces à Dieu, vous et celles qui sont aussi dans la même pratique que vous, et inspirez ce sentiment aux autres. En votre particulier suivez sans crainte votre attrait, qui est bon. J'ai fait beaucoup de réflexions sur tout ce que vous m'avez dit de votre état: et très-content de ce récit, je n'ai qu'à vous exciter à vous perfectionner dans cette voie, qui est simple et droite.

Je remercie la communauté du présent que M. Morin m'a apporté de sa part, et suis, ma Fille, bien persuadé que mon portrait est dans les cœurs, gravé par les saints sentimens que Dieu m'a fait la grâce d'y porter selon mon ministère. A vous de bon cœur.

Janvier 1686.

P. S. J'oubliois de vous dire que je parlerai à toute la communauté avant les élections.

LETTRE XVIII.

A M.ME DE BERINGHEN, ABBESSE DE FARMOUTIERS.

Sur l'établissement d'une école de filles à Farmoutiers.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il vous renouvelle à ce renouvellement d'année, et de mon côté je suis bien aise de vous renouveler les assurances d'une fidèle et constante amitié.

J'apprends avec joie, de M. Morin votre médecin, que votre santé est bonne, et que le repos est extrêmement propre à rétablir votre poitrine affoiblie. Je vous prie donc de vous ménager, et de croire qu'en le faisant dans l'esprit d'obéïssance et de charité pour vos Filles, vous offrirez à Dieu un sacrifice agréable.

On me propose il y a long-temps de faire à Farmoutiers un établissement d'une école de filles, et d'y envoyer la sœur Berin, qui est capable d'enseigner la jeunesse. On me fait entendre que vous voulez bien donner un logement, quelques pains toutes les semaines, et du bois. Je vous prie de me mander ce que vous pouvez faire : et comme on me dit en même temps que la nièce de M. Vaillant peut contribuer à cette bonne œuvre, je vous serai obligé de parler avec M. le curé, afin que je sache de quoi on peut faire état. Véritablement ce sera un bien inestimable de pouvoir procurer une école aux filles, qui sont très-mal instruites : mais je serai bien aise de savoir au vrai ce qu'on peut faire sur

les lieux, afin que je prenne mes mesures là-dessus. Je vous prie donc de mander toutes les personnes qui peuvent savoir ce qu'il y auroit à faire, M. le curé, M. Vaillant, sa nièce et la mère de cette nièce, qu'on m'a dit qui prêteroit des meubles, et de m'instruire de tout, afin que je prenne une résolution avant mon départ. Je me recommande de tout mon cœur à la sainte communauté, et en particulier à madame votre sœur. De tout mon cœur à vous.

A Meaux, ce 5 de l'an 1686.

LETTRE XIX.

A LA SUPÉRIEURE ET COMMUNAUTÉ

DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Sur la manière dont elles doivent se conduire pour attirer et gagner les nouvelles Catholiques, et les instructions qu'elles doivent leur donner pour dissiper leurs préjugés.

Mes Filles, je n'ai point douté que vous n'eussiez de la joie d'instruire les nouvelles Catholiques. Ce n'est pas assez de les recevoir quand elles viendront; il faut que la charité vous fasse trouver le moyen de les attirer, et que vous les alliez chercher dans leurs maisons. C'est là ce que Dieu demande de vous, d'aller au-devant de la foi encore infirme, et de travailler à la soutenir : il faut beaucoup de douceur et de patience.

Inspirez leur les dévotions communes et solennelles de l'Eglise; les particulières doivent être réservées

servées à un autre temps : surtout qu'elles connoissent que nous savons goûter Dieu et Jésus-Christ, et qu'elles ressentent que parmi nous on s'unit à Dieu par Jésus-Christ et ses saints mystères, et surtout par celui de la communion, plus intimement, et par des voies plus pénétrantes qu'elles ne l'ont appris dans leur première religion. Apprenez-leur l'humilité et la docilité d'esprit, sans laquelle on ne connoît jamais Dieu ni ses vérités : celles qui seront jugées capables de lire le nouveau Testament, et particulièrement l'Evangile, doivent apprendre de vous que l'humilité est celle qui introduit au secret, et qui apprend à goûter la parole de l'Epoux. Enfin, mes Filles, contentez mon cœur dans le désir qu'il a que ces nouvelles plantes prennent tout-à-fait racine, et portent des fruits agréables à Dieu et dignes de sa sainte Eglise. *Amen, amen.* Dieu soit avec vous, mes Filles.

A Meaux, ce 13 janvier 1686.

LETTRE XX.

A M.ME DE BERINGHEN.

Il s'excuse d'avoir donné atteinte, sans le savoir, aux droits de l'abbesse.

Vous pouvez croire, Madame, que je n'ai nul dessein de vous faire tort. Je n'ai pas même conçu que les comptes de la paroisse se rendissent devant vous, et j'avois commis seulement à la place du curé, parce que les curés sont bien aises quelquefois

de n'avoir rien à démêler avec leurs paroissiens dans le temporel. Il n'y aura qu'à faire les choses à la coutume; et mon dessein, non plus que le vôtre, n'est pas d'innover. Surtout rien ne changera jamais dans l'attachement que j'ai à votre service.

A Paris, ce 27 janvier 1686.

LETTRE XXI.

A LA SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Sur l'attrait qu'il désire qu'elle suive : que la miséricorde infinie de Dieu et les mérites du Sauveur sont l'unique soutien du chrétien.

Il est vrai, ma Fille, que je ne puis être à Meaux au commencement du carême; je ne tarderai pourtant pas : voyez ce que vous avez à faire, et ne manquez pas de me l'écrire.

L'attrait que je vous exhorte de suivre, regarde principalement l'occupation envers les perfections divines : j'approuve aussi tout le reste que vous m'avez exposé de vos dispositions. Je ne crois pas qu'il faille tant éplucher si on a commis dans toute sa vie des péches mortels, ou non : il faut toujours supposer qu'on n'a que trop mérité l'enfer, si Dieu nous traitoit à la rigueur, et mettre son appui sur son infinie miséricorde et sur les mérites du Sauveur; c'est le vrai soutien du chrétien.

Exhortez ma sœur de*** à faire effort sur elle-même, et à ne désespérer jamais de la grâce de Dieu; puisqu'il ne la conserve que pour lui donner le temps de se convertir tout-à-fait. Je suis bien

aise de ce que vous me mandez des dispositions de vos Sœurs. A mon retour, je m'appliquerai à mettre M. de l'Isle au point où il faut qu'il soit, afin que la maison tire le profit qu'on peut espérer de ses talens. Je suis à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Paris, ce 20 février 1686.

LETTRE XXII.

A M.ME DE BERINGHEN.

Il lui propose de recevoir chez elle une dame faussement convertie.

J'ai, Madame, une proposition à vous faire, mais à vous seule, afin que vous me disiez avec une entière liberté votre pensée. Madame de Chevri, fausse convertie de ce diocèse, me donne de l'inquiétude, et il est nécessaire de la renfermer. J'ai de la peine à vous proposer de la recevoir, du moins pour quelques jours; mais deux raisons m'y obligent : l'une, que votre maison est la plus voisine de chez elle; et l'autre, qu'apparemment elle aura moins de répugnance à y être que dans toute autre, et que j'aurai plus de moyen de la voir là qu'ailleurs.

Je fais état, et c'est indépendamment de tout ceci, de me rendre chez vous lundi soir. J'y demeurerai, si vous l'agréez, mardi tout le long du jour jusqu'au soir, que j'irai à Coulommiers. Je vois tous les inconvéniens; mais je vois aussi ce que la charité de Jésus-Christ peut demander. Pour manier ces esprits, il faut de la dextérité et de la charité;

et, sans flatterie, je ne vois que vous et madame votre sœur, où je puisse espérer ces deux qualités si nécessaires. Au surplus, quand vous aurez un peu essayé ce que vous pourrez gagner sur cet esprit, et que je lui aurai parlé moi-même, vous serez libre; et n'ayant aucun engagement que volontaire avec moi, vous vous en déferez quand il vous plaira. Mais il importe que je puisse lui parler en lieu sûr et commode; et je vous en délivrerai aussitôt que vous le voudrez, la chose étant nuement entre vous et moi. Si vous pouvez la recevoir à ces conditions, vous me délivrerez d'une grande inquiétude. S'il y a quelque difficulté, vous me le direz franchement comme à un ami, qui au fond ne veut autre chose que ce que vous voulez vous-même. M. de Chevri, qui va lui-même vous porter ce billet, saura de vous vos intentions, et vous instruira de ce qu'il faudra que vous sachiez. Tout à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 18 juin 1686.

LETTRE XXIII.

A UNE SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES.

Sur l'abandon à la suprême bonté, et le mystère de la piété.

Vous pouvez sans hésiter, ma Fille, procéder à la conclusion par suffrages de la novice; et si elle est reçue, j'en louerai Dieu. Quant. . . . ., je ne vois aucune apparence de le faire, ni même de le lui permettre. Je crois, et je dois croire selon ses

lettres, qu'il attendra mes ordres sur cela; et s'il les prévenoit, je n'aurois pas sujet d'être content. Ces manières. . . . . ne me plaisent guère; et le compte que vous m'en avez rendu étoit assez nécessaire pour me faire connoître le personnage. Je vous verrai peut-être plus tôt que vous ne pensez.

Quant aux vérités dont je vous parlai dernièrement, je vous réitère encore que je ne vois ni joie, ni repos, ni adoration véritable, ni sincère amour, ni rien en un mot que dans ce haut abandon à la divine, suprême et inaltérable bonté, à laquelle seule il se faut fier, et non-seulement plus qu'aux autres, mais incomparablement plus qu'à soi-même. Voilà tout ce que je connois dans le mystère de la piété : une grande attention et une grande vigilance quand Dieu commande, et par-dessus toute activité naturelle et surnaturelle, un repos inébranlable dans l'abandon à celui qui seul est bon. Il n'y a de bon que Dieu, dit Jésus-Christ, et par conséquent il n'y a que lui à qui on se doive pleinement fier pour le temps et pour l'éternité. Dieu vous donne cette confiance, ma Fille.

A Meaux, ce 28 juin 1686.

LETTRE XXIV.

A M.ME DE BERINGHEN.

Sur les raisons d'accorder l'entrée du monastère à une nouvelle convertie.

Il n'y a pas moyen, Madame, de refuser à madame de Chevri l'entrée qu'elle désire tant dans votre

maison, où j'espère qu'elle aura trouvé le commencement de son salut. Elle a fait sa confession aussi bien qu'on le pouvoit désirer d'une personne qui jusqu'ici n'a rien su ni jamais pensé à une si importante action. Continuez-lui votre charité, et croyez, Madame, que je suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 1.er juillet 1686.

LETTRE XXV.

A LA SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Raisons qui ne permettent pas qu'un ancien confesseur de la maison voie des religieuses qui le demandoient.

J'ai lu, ma Fille, avec beaucoup d'attention votre lettre, celle de la mère dépositaire, et les deux de M. André. Après y avoir fait devant Dieu une sérieuse réflexion, je ne trouve point à propos ce voyage de M. André, qui ne pourra que réveiller le trouble des esprits, et sera trop court pour l'appaiser. C'est peu pour celles qui se persuadent d'avoir besoin de son secours, de ne le voir qu'en passant : les autres qui auroient le même désir, se feront mille sujets de plainte de l'impossibilité ou du refus; en un mot, c'est occasionner de nouvelles affaires. Je suis satisfait au dernier point des dispositions que je vois dans la mère dépositaire : elles sont selon Dieu et selon mon cœur, qui en cela, j'ose le dire, est selon Dieu.

Je parlerai, s'il est nécessaire, à M. André; mais comme ce qu'il témoigne le plus désirer, c'est un té-

moignage de sa conduite, le mien sur ce point lui doit tenir lieu de tout; et afin qu'il l'ait aussi authentique qu'il le pourra désirer, je vous envoie cette lettre ouverte que vous ou la mère dépositaire pouvez lui envoyer.

Vous pouvez dire aussi à la sœur de la ***, que le désir qu'a M. André de la mettre en repos une bonne fois, est très-louable, mais impossible : on ne finit pas en une fois de telles peines. Je prendrai soin d'elle; et si elle a à recevoir quelque soulagement dans les angoisses où Dieu permet qu'elle tombe, ce ne peut être par ce qui passe; c'est un secours permanent dont elle a besoin.

Ceci sera commun, s'il vous plaît, à vous et à la mère dépositaire; le surplus sera pour la mère assistante. J'aurois fort désiré de la voir avant mon départ, et d'entendre d'elle-même ce qu'elle vous a dit, qui est l'abrégé pour elle de ce qu'elle doit présentement à Dieu. L'abandon à la Providence et à la conduite des supérieurs pour l'avenir, et à l'égard des choses passées faire tout nouveau, selon la parole de l'Epoux dans l'Apocalypse (1); voilà ce que Dieu veut. Tout à vous en la charité de notre Seigneur.

A Meaux, ce 18 juillet 1686.

(1) *Apoc.* XXI. 5.

LETTRE XXVI.

A M.ME DE BERINGHEN.

Sur certains ornemens mondains qu'on vouloit introduire à Farmoutiers.

Je reçois, Madame, avec joie, les continuels témoignages de vos bontés. M. Rueil se ressentira dans l'occasion de l'affection que vous avez pour son avancement, et du bon témoignage que vous donnez à sa vertu. Je consens que vous receviez madame le Boussi, prieure de Bray. Quant au balcon sur lequel vous souhaitez que je vous fasse réponse, je vous dirai franchement que ces ornemens mondains ne conviennent pas à la simplicité d'un monastère, et que vous ne les devez pas souffrir. Tout à vous de tout mon cœur, Madame et très-chère Fille.

A Meaux, ce 19 septembre 1686.

LETTRE XXVII.

A LA MÊME.

Sur une Sœur qui faisoit les écoles, la liberté qu'il vouloit qu'on laissât aux Sœurs pour leur conscience.

Vous pouvez dire, Madame, à la sœur Berin, qu'elle ne doit point hésiter de donner la quittance en la forme qu'on la lui demande; parce que sa réception dans une des maisons ne dépend point de

la réserve qu'elle fera de ses droits, mais de moi uniquement. Je lui donnerai sur cela toutes les sûretés qu'elle pourra désirer : elle n'a qu'à bien travailler et demeurer en repos. Je suis plus en peine de ce qu'on m'a dit qu'elle avoit rebuté madame Vaillant sa compagne, en la voulant astreindre à son directeur. Ce n'est pas mon intention qu'on entre dans de telles contraintes ; et quoique je ne prétende pas obliger les Sœurs à se confesser au curé, je serai toujours plus aise, tout le reste égal, qu'on le préfère à tout autre ; et l'esprit de ces maisons est toujours d'être attaché à la hiérarchie.

Je ne sais plus où en sont les affaires avec madame de Bonneval : il me semble qu'elles étoient en assez bon train, et qu'en l'état où M. de Chevri avoit porté les choses de part et d'autre, c'étoit assez l'intérêt commun qu'elles se terminassent selon son projet. Au retour du petit voyage que je m'en vais faire à la Cour de madame la Dauphine, je vous en demanderai des nouvelles. Il sera temps aussi de parler de madame de Notre-Dame, qui a enfin donné sa démission, sans qu'on ait pu la faire changer de dessein, quelques délais qu'on apportât à l'exécution de ses anciennes résolutions.

Je ne sais si mademoiselle de Mauleon se sera acquittée du présent qu'elle s'étoit chargée de vous faire de l'Oraison funèbre de M. le Prince : c'étoit bien son intention de le faire quand je suis parti de Paris. Soyez, s'il vous plaît, toujours bien persuadées vous et madame votre sœur de mon amitié très-sincère.

A Meaux, ce lundi de la Pentecôte.

LETTRE XXVIII.

A LA MÊME.

Sur un orage qu'il avoit essuyé, et les visites qu'il se proposoit de faire.

Il est vrai, Madame, qu'au retour de Farmoutiers nous eûmes tout loisir de dire : *A fulgure et tempestate libera nos, Domine.* Tout le ciel étoit en feu de toutes parts : la pluie tomboit à verse; la nuit survint bientôt, et on n'avoit de lumière que par les éclairs : mais enfin par les prières de sainte Fare et de ses Filles, nous arrivâmes heureusement à l'Hermitage. Le lendemain on s'y reposa : on va aujourd'hui à Nanteuil conclure une mission. Lundi on reviendra faire sa volonté à Germigny un jour ou deux : ensuite on ira aux conférences voisines; et samedi on pourra faire un tour à Versailles, pour revenir à la saint Etienne. Voilà, Madame, tout le projet.

Madame de Notre-Dame, au lieu de se faire saigner, feroit mieux de s'épargner davantage, jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. Mais en cela je me plains de son peu d'obéissance, et vous n'aurez pas peu gagné si vous emportez sur son esprit de se laisser conduire sur ce point plus qu'elle n'a fait. Je suis bien obligé aux inquiétudes des grandes et des petites, et enfin tout va selon leurs vœux.

A Germigny, ce 5 juillet 1687.

LETTRE XXIX.

A LA MÊME.

Sur des permissions, et sur les prières des saints.

J'accorde la permission que vous demandez pour le père de la Tour. Vous pouvez aussi, ma Fille, en cas pareil la tenir pour donnée aux gens que vous saurez bien approuvés, quand on n'aura pas le temps de recourir à moi. Vous voyez que je suis bien aise de ce recours, qui me donne des occasions de vous assurer de mon amitié et de mon estime.

Je ne manquerai pas de vous recommander aux prières du saint homme dont vous me parlez. A ce que je vois, vous m'observez de près; je ne suis pas en humeur de m'en fâcher : de telles prières nous peuvent tous sanctifier; mais il faut nous-mêmes prier beaucoup, afin que les prières des saints nous profitent.

A Meaux, ce 23 août 1687.

LETTRE XXX.

AUX RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION DE COULOMMIERS.

Sur le choix des postulantes, et l'importance de cette action.

Mes chères Filles, la paix et la charité de notre Seigneur soient avec vous à jamais, et qu'elles y soient en particulier dans l'action qui se présente à faire,

qui est la réception ou le refus des postulantes. Après avoir vu les lettres des mères conseillères et maîtresses, et de quelques autres de vous, je n'ai qu'à laisser agir chacune des Sœurs selon les mouvemens de sa conscience : prenez garde seulement de ne laisser entrer dans vos cœurs aucun esprit de parti, ni aucune pique ; car l'action étant de telle importance, je vous déclare encore une fois qu'on ne peut agir par ces motifs sans péché mortel. Je défends étroitement à toutes les Sœurs, et même sous peine de désobéissance, d'user de reproches ou de censures les unes envers les autres, voulant que chacune demeure tranquille pour donner lieu au Saint-Esprit, et lui laisser gouverner son cœur. Surtout qu'on se garde bien de faire dépendre le refus ou la réception de l'une, de celle de l'autre ; vu même que les qualités des sujets sont si différentes, qu'il ne paroît nulle conséquence à tirer de l'un à l'autre, et que si on le faisoit, ce ne pourroit être que par pique.

Je suis obligé de vous dire, par l'amour que j'ai pour la maison, qu'elle doit beaucoup aux soins de M. Chibert et de sa famille : à la vérité ce n'est pas là une raison décisive pour conclure en faveur de sa fille, si elle avoit des exclusions essentielles ; mais ce peut être un motif pour supporter certaines choses dont on peut espérer la correction. Pour ce qui est de ma sœur Grassot, je lui souhaite une entière satisfaction sans la connoître. J'estime tant le bonheur d'être retiré du monde et de vivre dans la maison du Seigneur, que j'aurois peine à en exclure personne par mon inclination. C'est à

vous à examiner sous les yeux de Dieu ce qui convient aux sujets et à la maison, et à donner votre suffrage par le seul motif de la conscience, en vue de la révision qui en sera faite un jour devant le tribunal de Jésus-Christ. Tous les jours jusqu'à vendredi que l'affaire se consommera, si tout y est disposé d'ailleurs, je vous offrirai toutes à Dieu au saint autel, afin qu'il vous inspire ce qui lui est agréable.

Je ne toucherai en aucune sorte aux constitutions ni à la délibération que vous ferez, à moins que je ne reconnoisse que les constitutions aient été violées; ce que je ne présume pas, et ne croirai point aisément. Suivez-les en toutes choses avec une pleine liberté d'esprit et de cœur; et gouvernez-vous de telle manière que j'aie sujet de rendre grâces à Dieu de votre conduite, et de vous en donner à toutes de justes louanges. Je prie, mes Filles, notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 septembre 1687.

LETTRE XXXI.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur quelques filles des nouveaux convertis, et la manière dont on devoit les traiter.

On a trouvé bon, Madame, qu'on rendît les filles de Sacy à leurs parens, sous la promesse qu'ils m'ont faite de les envoyer aux instructions. Vous prendrez, s'il vous plaît, le soin de faire payer aux

Sœurs, en les rendant, la pension réglée par M. l'intendant, ou convenue avec eux. Pour celle qui s'est sauvée, M. l'intendant a ordonné qu'elle seroit ramenée chez vous pour l'exemple, et que vous la retiendriez jusqu'à nouvel ordre.

On se plaint à la Ferté, que les Sœurs mettent des bâillons et des cornes aux petites filles : ces châtimens sont bons quelquefois pour leur éviter le fouet; mais le bâillon paroît un peu rude, et en un mot il faut épargner aux filles des convertis ce qui leur donne prétexte de plainte. La douceur et la patience sont ici le seul moyen qui nous reste. Je suis, Madame, de tout mon cœur, etc.

A Lusanci, ce 3 novembre 1687.

LETTRE XXXII.

A LA SŒUR JEANNE GUYEUX,

RELIGIEUSE DE LA CONGRÉGATION A COULOMMIERS.

Il approuve qu'elle se serve d'une version du Bréviaire, pour entendre l'office divin.

J'APPROUVE fort, ma Fille, que les religieuses cherchent à entendre ce qu'on dit, et ce qu'elles disent dans le service divin; parce que c'est un moyen très-utile pour faciliter l'attention et exciter la piété. Je ne vois rien qui vous empêche de vous servir de la version dont vous m'écrivez, et je vous en donne la permission, jusqu'à ce qu'étant sur les lieux, je traite avec vous plus à fond de cette affaire.

Je loue votre soumission et vos sentimens sur la

révérence qui est due au saint Siége; mais je ne sache pas qu'il se soit rien publié en France sur ces matières depuis fort long-temps : vivez donc en repos et sans scrupule. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 25 juin 1688.

LETTRE XXXIII.

AUX RELIGIEUSES URSULINES DE MEAUX.

Il parle des différens points sur lesquels il se propose de les interroger dans la suite de sa visite.

Dans le déplaisir où je suis, mes Filles, de l'interruption de la visite, et dans le dessein que j'ai de la reprendre le plus tôt qu'il me sera possible, Dieu me met dans le cœur de vous avertir sur quoi elle roulera principalement. Les choses sur quoi je désire que chacune de vous s'examine, et dont je veux qu'on me rende compte, sont premièrement sur le silence; si on le garde, si on l'aime, si on est bien persuadé que c'est le gardien de l'ame et la mortification de la langue, le moyen le plus nécessaire pour désarmer l'ennemi dont elle est l'instrument, selon saint Jacques; puisque c'est l'enfer qui l'anime et qui l'enflamme : sur l'office divin, et sur l'oraison; si on y est ponctuel, si on craint de perdre les précieux momens que l'on doit passer avec Dieu, et si on les emploie utilement sous ses yeux : sur la charité qui doit être entre les Sœurs; si on sait se supporter mutuellement comme on veut que Dieu

nous supporte, et si loin de se provoquer les unes les autres à la colère, on se prévient mutuellement en honneur; si on rend bénédiction pour emportement ou pour outrage, lorsqu'il arrive à quelqu'une de s'oublier assez pour s'y laisser aller : sur la pauvreté; si l'on est véritablement dépouillé de tout, et délivré à fond du désir de recevoir ou de donner, si ce n'est avec permission, et sans jamais se fâcher d'être refusé : sur les directions; si on entre véritablement dans l'esprit d'unité, ne désirant de communiquer avec des hommes spirituels que dans les cas marqués dans les constitutions, c'est-à-dire, lorsque les besoins sont véritablement extraordinaires et connus des supérieurs, sans s'abandonner au découragement, et encore moins, ce qui seroit détestable, au murmure, lorsqu'on nous refuse ou qu'on nous diffère, pour entretenir l'ordre et éviter les mauvais exemples : sur l'obéissance; si on obéit de cœur, comme dit l'apôtre (1), comme à Dieu, et non pas aux hommes; si on accepte, sans répliquer et sans murmurer, les obédiences, souhaitant de suivre les ordres de la supérieure, et non pas de la faire céder à nos désirs et à nos plaintes; et en général si on pratique ce que dit saint Paul (2) : *Tout ce que vous avez à faire, faites-le de tout votre cœur, comme ayant à en rendre compte à Dieu, et non pas aux hommes.*

Mes Filles, évitez l'oisiveté et les entretiens du monde : craignez les parloirs, où l'on se dissipe quand d'autres raisons que le devoir indispensable

(1) *Coloss.* III. 22. — (2) *Ibid.* 23.

vous

vous y conduisent. Dieu soit en vous et avec vous toutes.

Jeudi matin 1688.

LETTRE XXXIV.

A M.ME DE TANQUEUX.

Il lui envoie des réglemens pour sa communauté.

J'ai revu les réglemens; il n'y aura qu'à les faire mettre au net, prendre garde à l'orthographe, et en faire deux copies, dont l'une demeurera dans les archives de l'évêché. Ma sœur Cornuau vous témoignera combien j'en suis satisfait, et le soin avec lequel j'ai tout examiné. Je vous envoie aussi mon ordonnance, dont il faudra donner copie à M. le curé, aussi bien que des précédentes, tant de celles de feu Monseigneur (*) d'heureuse mémoire, que de la mienne.

Vous, Madame, et toutes les Sœurs verront par-là combien je désire les favoriser et assurer; afin qu'elles puissent tranquillement vaquer avec vous, et sous votre conduite, au grand ouvrage de leur perfection, et de la parfaite glorification de Dieu en elles; en sorte qu'elles soient partout la bonne odeur de Jésus-Christ à la vie et à la mort. *Amen, amen.* Je vous prie de les assurer de mon affection, et de me croire, Madame, avec une estime particulière, etc.

A Germigny, ce 5 mai 1689.

(*) M. de Ligny, prédécesseur de Bossuet.

LETTRE XXXV.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur le père Gardeau, M. l'évêque d'Éli, et l'abbesse de Jouarre.

Je ne pouvois pas trouver, Madame, une occasion plus favorable pour faire réponse à votre lettre, que celle du père Gardeau, curé de Saint-Étienne-du-Mont à Paris. Vous connoissez son mérite, et comme il est aussi bien persuadé du vôtre, votre entrevue ne peut être que très-agréable. Il n'y a nulle difficulté de faire entrer M. l'évêque d'Éli : c'est un homme dont je connois le rare mérite, et nous ne pouvons lui marquer assez de considération dans le diocèse. Je vous prie que le père Gardeau lui tienne compagnie : je voudrois bien pouvoir moi-même vous aider à faire les honneurs. J'espère vous voir lundi sans manquer, et il y a même beaucoup d'apparence que j'irai dîner à Farmoutiers.

Il ne faut pas oublier la permission de confesser que demande cette dame anglaise pour ce Père anglais, autant de fois et autant de temps qu'elle le souhaitera. Pour madame de Jouarre, je n'ai point d'autre raison que celle ou de m'acquitter du devoir de ma conscience, ou de connoître avec certitude que je suis déchargé : cela se passera avec toutes sortes d'honnêtetés de ma part.

A Meaux, ce 24 juin 1689.

LETTRE XXXVI.

A M.ME DE TANQUEUX.

Sur la visite qu'il se proposoit de faire à la Ferté, et les communications des Sœurs avec les religieux de Rueil.

Je crois, Madame, être obligé de vous dire que je ne pourrai aller à la Ferté-sous-Jouarre que vers la fin d'août. En attendant, je vous prie de dire à nos Sœurs qu'elles prient Dieu pour l'heureux succès de la visite, qui doit être un fondement du bonheur de la maison, par les principes de bonne conduite que je tâcherai d'y affermir.

Entre nous et dans le dernier secret, il est nécessaire d'insinuer à nos Sœurs qu'elles ne doivent point aller à Rueil, ni recevoir dans la maison d'autres religieux que le Père prieur. Ce n'est rien qui regarde les Filles; mais une précaution générale très-nécessaire pour les raisons que je vous dirai. Je pars demain pour Soissons, et espère être samedi à Meaux. Je suis, Madame, de tout mon cœur, et avec l'estime que vous savez, etc.

A Germigny, ce 7 août 1689.

LETTRE XXXVII.

A LA MÊME.

Sur les constitutions de sa communauté ; des avis donnés par le prélat, et la visite prochaine.

Je vous renvoie, Madame, les réglemens et les constitutions approuvées de moi : il en faudra faire une copie qui demeure dans les archives de l'évêché.

Pour l'avis que je vous ai donné, vous ne devez pas croire que ce soit l'effet d'aucune plainte qu'on m'ait faite de la maison ; mais une précaution causée par des connoissances que vous et vos Filles pourriez n'avoir pas. La visite sera remise au mois de septembre : je la veux faire avec loisir et attention. Je prie Dieu qu'il envoie son ange à la garde de M. votre fils, et qu'il écoute vos prières.

A Germigny, ce 25 août 1689.

LETTRE XXXVIII.

A LA MÊME.

Sur les changemens qu'il a faits dans leurs constitutions.

J'ai reçu, Madame, avec ma sœur Cornuau, les règles avec les constitutions. Les petites diversités qui étoient entre la copie et l'original corrigé de ma main, sont venues, principalement sur les règles, de ce qu'on avoit pris un livre pour un autre. J'ai réformé toutes choses suivant que je l'avois agréé

d'abord. L'article du curé est absolument nécessaire, et j'y ai mis les tempéramens qu'il faut. Au surplus, je ne veux pas lui donner plus d'autorité que ne portent mes réglemens, ni qu'il se mêle plus avant des affaires de la maison sans mon ordre exprès. J'ai trouvé, en relisant les constitutions, qu'on auroit pu éviter un si grand détail : il y a beaucoup de choses qu'il semble mieux de laisser à l'usage que de les écrire ; et quand on écrit tant, cela est cause qu'on ne relit point, ou qu'on relit précipitamment et par manière d'acquit. C'est pourquoi je croirois, en écrivant moins, qu'on donneroit lieu à plus penser : je m'en remets néanmoins à vous; car il n'y a là rien de mauvais. Que si vous jugez à propos de décharger quelque chose de l'écrit, il ne faudra que marquer les endroits qui seroient les moins nécessaires, et les plus aisés à suppléer par la pratique : encore un coup, je remets le tout à votre prudence. J'espère que ma visite donnera la dernière forme à la maison, du moins pour le fond. Je suis, Madame, de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 30 août 1689.

LETTRE XXXIX.

A LA MÊME.

Sur son fils qui avoit été blessé, et la manière dont elle devoit porter cet accident.

Je fus, Madame, hier fort alarmé d'avoir vu dans une lettre d'un de mes amis que M. votre fils

a été blessé : mes lettres d'aujourd'hui m'ont rassuré, en le mettant au rang de ceux qui sont blessés légèrement. Je le souhaite, et je vous prie de m'en faire écrire des nouvelles. Je prierai cependant notre Seigneur qu'il vous le conserve, et qu'il vous fasse la grâce de porter ce malheur en chrétienne : c'est tout dire, et vous savez bien que toutes les vertus sont renfermées dans ce nom. Souvenez-vous de la sainte Vierge et de toutes ses dispositions, lorsqu'elle vit les blessures de ce cher et de ce divin Fils unique, qui étoit en même temps le Fils de Dieu comme le sien. Je vous mets de tout mon cœur entre ses mains maternelles, et je la prie de vous obtenir une imitation de sa résignation. Croyez, Madame, que personne ne prend plus de part que moi à vos peines. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Meaux, ce 31 août 1689.

LETTRE XL.

A LA MÊME.

Il lui promet de prier pour son fils.

J'ENTRE, Madame, dans toutes les peines que vous me marquez dans votre lettre; et dans ce sentiment je redoublerai les prières que je vous ai promises pour M. votre fils, afin que Dieu lui apprenne à faire sa volonté, et qu'il ait le même cœur pour son service que pour celui de son prince. Je serai, s'il plaît à Dieu, à la Ferté dans la semaine prochaine,

pour y faire la visite de la maison. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Meaux, dimanche 28 septembre 1689.

XLI.

EXTRAITS DE LETTRES

A LA SŒUR ANDRÉ,

DE LA COMMUNAUTÉ DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Sur la grâce de la visite épiscopale, les distractions, les aigreurs contre le prochain, la solitude, les austérités, les tentations et l'acte d'abandon.

Quand la paix sera dans la maison, Dieu y sera, et c'est de quoi je le prie. On voit, par expérience, que la grâce de la visite épiscopale est grande; mais il faut y être fidèle, autrement elle se perd; et il faut joindre le soin du pasteur avec l'obéissance et la docilité du troupeau; c'est ce que j'espère. Tenez-y la main, ma Fille; et pour vous, allez toujours dans votre voie. J'approuve votre conduite avec ma sœur Cornuau. Je prie notre Seigneur qu'il bénisse ma sœur Chevri : la simplicité et la vérité doivent être son partage.

A Meaux, ce 3 novembre 1689.

Ce que vous me mandez de la communauté et de quelques Sœurs en particulier me réjouit. Il sera utile à la maison que je l'aie bien connue, s'il plaît à Dieu. Je n'ai rien à vous répondre présentement sur les messes. Je ne partirai pas de cette ville sans

avoir vu ce qu'il y aura à faire pour la supériorité. Je salue nos chères Sœurs. Il faut tâcher dans les distractions qu'il n'y en ait point dans le cœur; et que l'amour qui se sert de tout et même de ses foiblesses, demeure sans interruption.

A Paris, ce 17 janvier 1690.

Madame votre mère m'a écrit souvent qu'elle souhaitoit de me parler de son affaire. Je n'ai vu nulle utilité dans cette entrevue, parce qu'elle m'a toujours paru fort entêtée de sa prétention. Quand je verrai ouverture à quelque bien, je ne la négligerai pas; surtout après ce que vous me marquez du péril de son salut, qui en effet est fort grand, lorsqu'on s'emporte, comme elle fait, à dire des choses aigres contre le prochain, et qui, sans servir aux affaires, ne font que lui nuire. Je profiterai des choses que vous me faites connoître, pour en traiter où il faudra, et en chercher les remèdes.

Il faut tâcher de se faire quelques heures libres et seules, où l'on puisse converser avec Dieu : mais c'est ordinairement une tentation que de vouloir pousser à bout la solitude, puisqu'il y a si peu d'ames qui puissent porter cet état. J'ai peine à rien décider sur les austérités, et je m'en rapporte volontiers à un confesseur discret, qui voit le fond et la suite : ainsi je n'accorde rien là-dessus.

Je ne vous dis rien sur le désir d'avoir le saint sacrement, vous savez ce que j'ai dit là-dessus. Ce seroit une tentation que cela se tournât en dégoût de votre vocation. Le diable se sert de tout pour nous détourner de Dieu et de notre vocation : ser-

vons-nous aussi de tout et même des privations pour nous y attacher.....

Il entre beaucoup de tentation dans les peines de ma sœur André : il n'est pas besoin qu'elle me spécifie rien davantage ; mais que plus l'obscurité est grande, plus elle marche en foi et en soumission ; plus l'agitation est violente, plus elle s'abandonne à Dieu avec courage sans rien céder à la tentation, ni se laisser détourner de la vocation à laquelle Dieu a attaché son salut. Quand on fait ces actes d'abandon que je demande, je ne prétends pas qu'on doive sentir qu'on les fait, ni même qu'on le puisse savoir ; mais qu'on fasse ce que l'on peut dans le moment, en demandant pardon à Dieu de n'en pas faire davantage. C'est à l'espérance qu'elle se doit abandonner plutôt qu'à la crainte.

A Paris, ce 26 janvier 1690.

LETTRE XLII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur la visite que le Dauphin avoit rendue au prélat ; la mort de M. Pastel, son grand vicaire ; et son attachement pour ses Filles de Farmoutiers.

Il y a trop long-temps que je suis en ce pays, Madame, sans y avoir de vos nouvelles. J'envoie en apprendre et vous dire des miennes.

Hier j'eus le bonheur d'avoir ici Monseigneur : il y arriva à cinq heures, et il voulut bien partir de Versailles de fort bonne heure pour me donner plus

de temps. Il est parti ce matin à sept heures, et me voila bien honoré.

Vous aurez su la mort de M. Pastel : c'est un redoublement de soin pour moi. Quoique j'aie mis M. Phelipeaux à sa place, et qu'il soit très-capable de cet emploi, il faut quelque temps pour acquérir la croyance et l'expérience nécessaires à un si grand emploi. M. le curé de Doui m'a dit qu'on vous avoit envoyé son mémoire. Voyez, s'il vous plaît, Madame, ce que vous avez à dire. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers. J'espère vous voir bientôt, et je ne veux pas que Jouarre ait à reprocher à mes anciennes Filles qu'elles m'obligent à le négliger. Mais aussi comment négliger Farmoutiers? mon cœur y sera toujours.

A Germiguy, ce 18 mai 1690.

LETTRE XLIII.

AUX FILLES CHARITABLES

DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Il répond à leur demande d'une supérieure; fixe les bornes de son autorité, et les exhorte à l'obéissance.

J'ai reçu, mes Filles, la lettre que vous m'avez écrite, pour me prier de vous donner comme supérieure ma sœur des Noyers, que les Sœurs de l'Union nous ont donnée. Je consens à vos désirs; et sans conséquence pour les autres élections, où j'observerai les formes prescrites par vos réglemens, je vous ordonne de lui obéir comme à votre supé-

rieure. Je n'entends pas qu'elle change rien aux réglemens et constitutions que j'ai approuvés, comme aussi n'en a-t-elle pas le dessein : s'il y a quelque chose à faire de conséquence, elle m'en rendra compte. J'espère vous voir dans le mois prochain. Les affaires de Jouarre m'arrêtent encore ici pour quelques jours : j'aurai une singulière consolation de trouver l'ordre et l'obéissance, qui est la source de l'union, bien établie. Je prie, mes Filles, notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 16 juillet 1690.

LETTRE XLIV.

A UNE RELIGIEUSE DE LA CONGRÉGATION,

A COULOMMIERS.

Sur quelques permissions; sur le bonheur qu'elle avoit eu de concourir à la conversion d'une ame; sur l'étude de Jésus-Christ, et l'humilité.

Il y a long-temps, ma Fille, que je devrois avoir répondu à votre lettre. Vous avez dû entendre que j'accordois les permissions que vous me demandiez, puisque vous ne receviez point de défenses contraires ni de refus. C'est mon intention d'en user ainsi dans ces sortes de choses : il n'en seroit pas de même pour de plus importantes, où il faudroit attendre un ordre exprès.

Vous êtes bien heureuse d'avoir été choisie de Dieu pour concourir à la conversion d'une ame : priez-le qu'un reflux de grâce vous convertisse vous-même.

C'est un bonheur d'avoir à souffrir des contradictions pour de tels sujets, et c'est là le sceau de la croix qui marque l'œuvre de Dieu.

Les conseils qu'on vous a donnés sur les résolutions de votre retraite sont très-saints : faites votre exercice le plus ordinaire de ces mots sacrés du *Pater : Fiat voluntas tua.* Goûtez Jésus-Christ, méditez-en nuit et jour les actions, les paroles et les souffrances ; tout y est esprit de vie. Songez bien à ce qu'il a dit : *Venez à moi;* et surtout à ce qui suit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Pour vous fonder dans l'humilité, qui est le grand remède, non-seulement contre l'enflure du cœur, mais encore contre la dissipation, pénétrez cette parole de saint Paul (1) : *Celui qui pense qu'il est quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, se trompe lui-même.*

J'ai besoin de prendre ici un peu de repos, après quoi je songerai à vous aller voir, et j'en ai grand désir. Je suis fâché de la peine de ma sœur du Saint-Esprit : je lui ai offert tout le secours qu'elle pouvoit attendre de moi ; mais ni moi ni M. le grand-vicaire n'avons pu, pour certaines raisons, nous rendre à Coulommiers pour cela ; et je me sens encore obligé, comme je viens de vous le dire, à prendre un peu de repos.

Ma sœur de Saint-Antoine pourra vous instruire de ce qui regarde les novices et votre lettre du 3. Vous pouvez communiquer par lettres avec la pensionnaire qui souhaite tant d'être au nombre des

(1) *Gal.* VI. 3.

postulantes, et l'assurer de ma protection. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 7 septembre 1690.

P. S. Je vous permets le jeûne des samedis jusqu'à la visite.

LETTRE XLV.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur un réglement de visite, quelques-unes des Sœurs, et les confesseurs.

Voila, Madame, le réglement de visite pour votre chère maison : vous suppléerez à ce qui y manque, par votre prudence. J'ai grande espérance que Dieu y sera servi, pourvu qu'avec l'exercice de la charité on y cultive l'esprit de silence et de recueillement.

Ma sœur André revient bien, et j'espère que Dieu lui continuera ses regards. Ma sœur Cornuau se réduit de plus en plus à l'obéissance. N'oubliez pas de dire à ma sœur Mabillon que je suis bien content d'elle, et que la première fois que j'irai à la Ferté, elle sera la première que j'écouterai en plein loisir.

Faites, s'il vous plaît, entendre aux confesseurs l'endroit qui les touche. Je ne vous dis que de petits mots, parce que Dieu vous dit le reste. Je prie Dieu qu'il vous bénisse et votre famille qui m'est très-considérable et très-chère.

A Germigny, ce 14 octobre 1690.

LETTRE XLVI.

A LA SOEUR ANDRÉ.

Il lui donne d'excellens avis pour profiter de ses fautes, et s'avancer dans la vertu.

Dieu soit béni à jamais, ma Fille, Dieu soit béni à jamais pour les miséricordes qu'il commence à exercer envers vous : il vous rendra tout. Ce n'est pas à nous à songer à réparer le temps perdu : à notre égard il est irréparable; mais celui dont il est écrit (1), que *où le péché a abondé la grâce a surabondé*, peut non-seulement réparer tout le passé qu'on a perdu, mais encore le faire servir à notre perfection. Quant à nous, tout le moyen qui nous reste de profiter de nos égaremens passés, c'est de nous en humilier souvent jusqu'au centre de la terre et jusqu'au néant : mais du fond de ce néant, et du fond même de ces ténèbres infernales où sont les ames encore éloignées de Dieu, mais repentantes, il doit sortir un rayon de bonne confiance qui relève le courage et fasse marcher gaiement dans la voie de Dieu, sans se laisser accabler par ses péchés, ni engloutir par la tristesse de les avoir commis. Cette douleur doit nous piquer jusqu'au vif, et non nous abattre, mais nous faire doubler le pas vers la vertu. Vivez entièrement séquestrée du monde et des affaires : vaquez à la seule affaire nécessaire, en simplicité et en silence.

(1) *Rom.* v. 20.

Le vœu de ne jamais accepter la supériorité a dû être subordonné à celui de l'obéissance, et je ne l'accepte qu'à cette condition : mais mon esprit est de vous tenir fort soumise, fort intérieure, fort dans le silence, hors les emplois nécessaires. Domptez votre volonté, rompez-la en toutes rencontres, laissez-la rompre, fouler aux pieds et mettre en pièces à qui voudra : c'est votre ennemie, et il ne doit vous importer par quel coup elle périsse : c'est un serpent tortueux qui se glisse d'un côté pendant qu'on le chasse de l'autre ; c'est ce serpent dont nous devons tous écraser la tête.

Ne vous informez pas si vous avez offensé Dieu, et combien, dans beaucoup d'états que vous me marquez : jetez tout à l'aveugle dans le sein immense de la divine bonté et dans le sang du Sauveur ; il s'y peut noyer plus de péchés que vous n'en avez commis et pu commettre. Ne vous hâtez pas, pour cause, de faire des confessions générales, même depuis le temps que vous savez ; je vous la ferai faire, s'il le faut : en attendant, vivez en repos, puisque vous avez pourvu à ce qui étoit nécessaire. Dieu est si bon, si bon encore un coup, si bon pour la dernière fois à ceux qui retournent à lui, qu'on n'ose presque le leur dire ; de peur, pour ainsi parler, de relâcher les sentimens de la pénitence. Il est vrai que d'autre part il est jaloux, attentif à tout, sévère observateur de nos moindres démarches : il faut le servir en crainte, et se réjouir devant lui avec tremblement, comme chantoit le Psalmiste (1) : mais si la consolation et la joie de l'esprit veut do-

(1) *Ps.* II. 11.

miner, laissez-la faire. Jésus est toujours Jésus : je le prie qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 octobre 1690.

LETTRE XLVII.

A MADAME DE TANQUEUX.

Il lui donne des avis sur la conduite des Filles charitables de la Ferté, dont elle étoit la mère.

Ma sœur André m'a écrit, et je vous puis dire, Madame, que loin qu'elle ait aucune peine de la saisie que nous avions résolue, elle me prie de vous obliger à la faire faire comme on en étoit convenu, et au surplus à ne lui plus parler du tout de ces affaires, qui renouvellent ses tentations et ses peines toutes les fois qu'elle est obligée à y songer. Elle me mande cela, autant qu'il me paroît, de fort bonne foi. Je ne vous dissimulerai point qu'elle ne me paroisse peinée d'une lettre qu'elle craignoit que vous ne vissiez, d'elle à sa sœur, et d'autres papiers de confiance qu'on lui envoyoit : je suis bien persuadé que vous aurez tout fait avec votre prudence ordinaire. La grande affaire est de leur trouver une supérieure : la maison n'ira qu'à demi, tant que cette conduite lui manquera. Je suis bien résolu de m'appliquer à remédier à ce mal : jusqu'à ce que cela soit, il nous faudra supporter beaucoup de choses, et n'exiger pas la perfection toute entière d'une communauté qui n'est pas encore tout-à-fait formée. Cependant ce qui doit vous consoler, c'est,

Madame,

Madame, que vous trouveriez très-difficilement des Filles particulières mieux disposées que celles-là. Ainsi il faut attendre le moment, et ne les pas tant presser sur certaines choses de la dernière régularité, qu'elles ne peuvent pas encore porter. Je finis, Madame, en vous assurant que je suis avec toute l'estime et la confiance possible, etc.

A Germigny, ce 29 octobre 1690.

LETTRE XLVIII.

A LA SOEUR ANDRÉ.

Il lui fait sentir les dangers qu'elle a courus, et l'exhorte à être fidèle à sa vocation.

Je souhaite fort, ma Fille, qu'on ne vous parle jamais des affaires qui renouvellent vos peines, et j'écris sur cela ce que je crois nécessaire à madame de Tanqueux. Je lui parle aussi des autres parties de votre lettre, et surtout de la peine que vous avez touchant celles que vous envoyez à votre sœur. Au surplus, prenez bien garde à la fidélité que Dieu vous demande, et souvenez-vous des inconvéniens où vous avez pensé tomber et où vous étiez tombée en partie : mais Dieu vous a soutenue et rappelée sur ce penchant. Epanchez donc votre cœur en actions de grâces envers son infinie bonté, et soyez attentive à sa volonté, à l'ordre de sa providence et à votre vocation; de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis. Je pourvoirai toujours, autant que je pourrai, à vos peines, et je tâcherai de les

prévenir. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 29 octobre 1690.

LETTRE XLIX.

A LA SŒUR CHEVRI,

FILLE CHARITABLE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Sur la manière de résister à la tentation; certaines vues qui se présentoient à elle dans l'oraison, la nécessité de combattre la tristesse; et les désirs dont Dieu ne veut pas l'accomplissement.

Vous faites bien, ma Fille, de laisser passer avec indifférence les peines que vous m'avez expliquées : la tentation a gagné ce qu'elle vouloit quand on s'en embarrasse, et qu'on se détourne de la voie où Dieu nous appelle.

Il n'y a rien de suspect dans la voie de l'oraison à laquelle vous êtes attirée, ou plutôt dans laquelle vous êtes jetée. Ce qu'il y auroit à craindre seroit d'adhérer à ces vues des ames privées de Dieu, si elles sont particulières; car il y auroit du péril d'être jetée par-là dans des jugemens trompeurs et préjudiciables au prochain et à la gloire de Dieu : mais ces vues venant comme par force et par nécessité, il n'y a qu'à les laisser passer. Il ne faut pas se laisser plonger dans les tristesses accablantes qui en résultent; mais il y faut apporter une certaine résistance, douce pourtant, quoique forte, et toujours soumise à l'ordre de Dieu. La règle dans ces occasions est de résister doucement, en cette sorte, à

ce qui peut jeter dans l'accablement ou dans le danger : que si on y est jeté par une force supérieure et inévitable, il n'y a qu'à se laisser aller, avec une ferme confiance que Dieu qui y pousse d'un côté saura soutenir de l'autre, et que tout aura sa juste mesure. Suivez donc cette lumière intérieure qui vous guide, et priez celui qui l'envoie de vous conduire intérieurement et secrètement dans les pas les plus ténébreux.

Dieu donne souvent des désirs dont il ne veut pas donner l'accomplissement. Cette vérité est constante : il montre des voies de perfection qu'il ne veut pas toujours qu'on suive : il a ses raisons pour cela. Les ames sont exercées par ces vues et par ces désirs ; cependant Dieu se réserve son secret.

Il y a beaucoup d'apparence que ces désirs et ces vues d'être religieuse, sont de ce genre ; j'ose presque vous en assurer : mais néanmoins pour écouter Dieu, j'entrerai volontiers avec vous plus à fond sur cette matière. Tout ce qu'il faut éviter en cette occasion, c'est l'agitation et l'inquiétude : car partout où Dieu a un dessein, la tentation en a un autre ; et si elle ne peut jeter les ames dans des infidélités grossières et manifestes, elle tâche de les jeter dans le trouble ; afin de resserrer le cœur, et d'en dissiper les désirs qui doivent tous être réunis au seul nécessaire. Ecoutez donc cette parole du Sauveur : *Marthe, Marthe, très-inquiète, il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire : Marie a choisi la meilleure part.*

Cette lettre a été écrite à Meaux ; mais vous la recevrez de Jouarre, où vous pouvez m'écrire diman-

che, lundi, et mardi jusqu'à deux heures. Tout à vous en notre Seigneur.

A Meaux, ce 4 novembre 1690.

LETTRE L.

A LA MÊME.

Il lui témoigne beaucoup de bonté pour résoudre ses difficultés.

Il n'y a pas eu moyen, ma Fille, de vous parler à Jouarre, ni même de vous y voir dans le mauvais temps qu'il faisoit : je vous donnerai volontiers une paisible et une longue audience sur la difficulté et les désirs dont vous me parlez. Ce ne pourra être que dans l'Avent, puisque je pars samedi, pour aller faire un tour à Paris, s'il plaît à Dieu. Il n'y a rien qui presse sur cette affaire, surtout Dieu vous faisant la grâce d'attendre sans inquiétude la déclaration de sa volonté. Si vous trouvez à propos de m'écrire sur ce sujet, vous le pouvez ; mais il est bien pénible de s'expliquer par écrit suffisamment sur des choses de cette nature. Faites ce que Dieu vous inspirera : s'il vous donne le mouvement de m'écrire, j'espère qu'en même temps il me donnera la grâce de vous bien entendre. Je n'ai garde de rien dire de tout ceci.

A Meaux, ce 7 novembre 1690.

LETTRE LI.

A LA SŒUR ANDRÉ.

Sur le vœu de pauvreté qu'elle avoit fait, et les dispositions où elle devoit entrer.

Soyez donc pauvre à jamais comme Jésus-Christ; j'y consens, ma Fille, et j'en accepte le vœu. Ne craignez jamais ni de m'écrire, ni de me parler : je prendrai le temps convenable pour vous répondre, ou plutôt pour écouter Dieu qui vous répondra en moi. Dites souvent sans rien dire, dans cet intime silence et secret de l'ame : *Tirez-moi, nous courrons après l'odeur de vos parfums;* et encore : *Venez, Seigneur Jésus, venez* : c'est la parole que l'esprit dit dans l'Epouse, selon le témoignage de saint Jean. Laissez les affaires du monde, et répétez souvent aux pieds de Jésus ce que Jésus dit de Marie étant à ses pieds : *Il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire.* Fondez-vous en douleur, fondez-vous en larmes, arrosez les pieds de Jésus, et mêlez-y la consolation avec la tristesse. Ce composé est le doux parfum des pieds du Sauveur : essuyez-les de vos cheveux, sacrifiez-lui tous les désirs inutiles. Vous ferez la confession que vous souhaitiez, quand Dieu le permettra. Puisse Jésus vous dire encore : *Plusieurs péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* Vous voyez bien que j'ai reçu votre lettre. Cachez-vous en Dieu avec Jésus-Christ; entendez cette parole. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

LETTRE LII.

A MADAME DE SAINT-ÉTIENNE,

RELIGIEUSE URSULINE DE MEAUX.

Il lui marque comment elle doit conduire ses novices; et l'exhorte à la mort spirituelle.

Le compte que vous me rendez, ma Fille, de la disposition de vos prétendantes et de vos novices, m'a donné beaucoup de consolation. Menez-les efficacement et doucement par la voix de l'obéissance, dont le fruit principal est de tenir l'ame en repos dans une parfaite conformité au gouvernement établi par les supérieurs.

Je suis bien aise qu'on sache profiter de la sage conduite de M. le grand-vicaire. L'obligation de me suivre ne le distraira guère du diocèse, où je suis toujours en esprit, et d'où je ne m'absente que le moins que je puis selon le corps : ainsi il n'y a point à douter que je ne le conserve à votre sainte communauté pour supérieur.

Pour vous, ma Fille, je n'ai à vous proposer que cette mort spirituelle, qui, vous rendant semblable à ce mystérieux grain de froment dont la chute jusqu'au tombeau a été le salut du genre humain, vous rendra en vous-même féconde en vertus, et féconde à engendrer en notre Seigneur un nouveau peuple pour la sainte maison où vous êtes. Il faut tomber, il faut mourir, il faut être humble et renoncer à soi-même, non-seulement jusqu'à s'oublier, mais encore

jusqu'à se haïr ; car sans cela on ne peut aimer comme il faut celui qui veut avoir tout notre cœur. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 19 mai 1691.

LETTRE LIII.

AUX RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION,

A COULOMMIERS.

Sur les cas où le confesseur peut priver les religieuses de la communion ; et les règles qu'elles doivent suivre dans la fréquentation de ce sacrement : qu'elles ne doivent point faire de ce qui se passe dans le tribunal la matière de leurs conversations.

Plusieurs de vous, mes Filles, m'ont demandé la permission de communier plus ou moins que ne portent vos constitutions. D'autres m'ont fait quelques plaintes de ce que M. votre confesseur les privoit des communions extraordinaires que la mère supérieure leur permettoit, et les obligeoit à prendre sa permission expresse. Il n'est pas possible, mes Filles, que j'entre dans les raisons particulières de priver de la communion, ou d'y admettre. Ainsi, sans faire réponse sur ce sujet aux lettres particulières, je vous donnerai des règles que chacune pourra s'appliquer facilement.

Pour cela il faut distinguer le cas d'indignité, qui est l'état de péché mortel, où l'on mange sa condamnation, où l'on ne discerne pas le corps du Seigneur, où enfin on s'en rend coupable, d'avec les autres cas où sans cette indignité on peut être privé de la communion ou s'en priver soi-même.

Je n'ai rien à vous dire sur le cas d'indignité : tout le monde sait qu'en ce cas on ne peut approcher de la sainte table sans l'absolution du prêtre. Si l'on doutoit qu'un péché fût mortel ou véniel, il faudroit encore recourir à lui ; parce qu'il est préposé pour discerner la lèpre d'avec la lèpre, et se reposer sur son avis.

Pour venir maintenant aux autres cas où cette indignité ne se trouve pas, le confesseur ne peut refuser la communion à celles qu'il a absoutes; mais il peut la différer quelque peu de temps, s'il trouve qu'on ne s'y soit pas assez préparé.

Je n'approuverois pas régulièrement qu'on usât dans les grandes fêtes de cette sorte de délai, à cause du scandale; et parce que, absolument parlant, la disposition essentiellement requise se trouve dans ceux qui, étant sincèrement convertis, et suffisamment purifiés par la pénitence, sont hors du péché mortel par l'absolution.

Pour venir maintenant au cas de fréquenter plus ou moins la communion en état de grâce, il est certain que le confesseur étant, comme prêtre, le dispensateur établi de Dieu pour l'administration des sacremens, c'est principalement par son avis qu'il se faut régler, et ne point multiplier les communions contre sa défense au-delà des jours marqués par les constitutions.

Il peut même, pour de bonnes raisons, diminuer aux particulières les communions ordinaires selon l'exigence des cas, et pour exciter davantage l'appétit de cette viande céleste en la différant : mais, à moins de fortes raisons, cela doit être rare;

parce que les constitutions ayant pour ainsi dire arbitré le temps qu'on peut communier en religion, communément il s'en faut tenir à cette règle.

Le confesseur peut aussi imposer pour pénitence la privation de certaines communions plus fréquentes, s'il connoît par expérience que les ames soient retenues du péché par la crainte d'être privées du don céleste, et qu'ensuite elles y reviennent avec une nouvelle ferveur.

Il paroît, mes Filles, par toutes ces choses qui ne souffrent aucun doute, qu'on ne doit point communier contre la défense du confesseur. S'il abusoit de cette défense, et qu'il privât trop long-temps ou trop souvent des communions ordinaires celles qu'il auroit reçues à l'absolution, on s'en pourroit plaindre à l'évêque, qui est préposé pour donner, tant au confesseur qu'aux pénitentes, les règles qu'il faut suivre. Pour ce qui regarde le détail, on voit bien que le secret de la confession ne permet pas à l'évêque d'y entrer, et qu'il doit seulement instruire le confesseur, en cas qu'il eût des maximes qui tendissent à éloigner trop légèrement de la fréquentation des sacremens, non-seulement les religieuses que leur vocation met en état d'en approcher plus souvent, mais encore le reste des fidèles.

Quand il n'y a point de défense du côté du confesseur, on est libre de demander à la mère des communions de dévotion, et il n'est nullement nécessaire de demander pour cela le consentement du confesseur; puisque d'un côté il ne s'agit que de la liberté naturelle que Dieu donne à ses enfans, et que de l'autre la constitution suppose que la supérieure

connoît assez ses religieuses, pour juger s'il est à propos de leur accorder ou refuser des communions extraordinaires. Elle peut aussi priver des communions ordinaires celles qu'elle jugera à propos, pour punir certaines désobéissances ou certaines dissentions entre les Sœurs, et enfin les autres fautes qui auront mal édifié la communauté.

Il faut sur toutes choses que le confesseur et la supérieure agissent avec concert, et conviennent des maximes de conduite dont ils useront envers les Sœurs pour les porter à la perfection de leur état, et déraciner leurs défauts et imperfections.

Je ne parle point des cas auxquels le confesseur peut suspendre l'absolution, même pour des péchés véniels, dont on ne prend aucun soin de se corriger; parce qu'encore que le péché véniel ne rende pas les communions indignes ni sacriléges, c'est la pratique ordinaire des Sœurs de s'abstenir par révérence de la communion, lorsque l'absolution leur a été différée.

Voilà, mes Filles, les règles que vous devez suivre, et la conciliation de vos constitutions avec l'autorité des confesseurs. Il ne faut rien craindre en suivant les constitutions, parce qu'elles ont été approuvées par les évêques.

Il ne me reste qu'à renouveler les défenses que j'ai faites si souvent de se juger les unes les autres sur le délai ou la fréquence des communions, et de faire la matière des conversations de ce qui se passe dans le tribunal, qui doit être enveloppé dans un mystérieux secret, par respect pour un sacrement où le secret est si nécessaire, et pour ne point exposer

le jugement prononcé par le prêtre, qui est celui de Jésus-Christ même, à la censure des Sœurs, qui ne peut être que téméraire ; puisque même le confesseur ne peut point rendre raison de ce qu'il fait, et ne la doit qu'à Dieu seul.

Au surplus, mes chères Filles, vivez en paix, ne laissez point troubler votre repos par celles qui semblent mettre la perfection à communier, sans se mettre en peine de profiter de la communion : car je suis obligé de vous dire, et je le dis en gémissant, que celles qui crient le plus haut qu'on les excommunie, sont souvent les plus imparfaites, les plus immortifiées, les moins régulières. Ne faites pas ainsi, mes Filles, et qu'on voie croître en vous avec le désir de la communion, celui de mortifier vos passions et de vous avancer à la perfection de votre état.

Croyez-moi tout à vous, mes chères Filles, dans le saint amour de notre Seigneur. Je vous verrai sans manquer, s'il plaît à Dieu, au premier temps de loisir, et je réglerai en vous écoutant, autant qu'il sera possible, ce que je ne puis régler à présent qu'en général, mais toutefois suffisamment pour mettre fin à vos peines, si vous apportez un esprit de paix à la lecture de cette lettre, et que vous en pesiez les paroles.

A Germigny, ce 26 juin 1691.

LETTRE LIV.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur l'établissement de madame de Beauvau, dans la supériorité de la maison des Filles charitables de la Ferté.

Je vous envoie, Madame, la minute de l'acte d'établissement de madame de Beauvau, vous priant de faire remplir de son nom et du nombre des chapitres et articles des constitutions le blanc que j'ai fait laisser : aussitôt je renverrai l'acte signé et scellé pour être gardé dans vos archives.

Au reste, il y a beaucoup à louer Dieu de nous avoir envoyé madame de Beauvau, sous laquelle, et par votre sainte et parfaite correspondance, la piété fleurit et la grâce fructifie dans notre chère maison.

Je n'ai pas encore bien examiné les livres des Sœurs, et je le ferai, s'il plaît à Dieu, au premier jour : en gros, je n'y vois rien de suspect ; mais comme je n'ai fait que parcourir le mémoire, il faut attendre une dernière résolution après un examen exact. S'il y a quelque réglement pressant à faire, je vous prie de me le mander ; sinon il faudra remettre à la visite que je ferai dans le mois d'août, s'il plaît à Dieu. Cette lettre vous sera commune avec madame de Beauvau, et il ne me reste qu'à vous assurer l'une et l'autre de mon estime et de ma confiance. Je suis, Madame, comme vous savez, etc.

A Germigny, ce 1.er juillet 1691.

LETTRE LV.

AUX SŒURS CHARITABLES

DE LA COMMUNAUTÉ DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Sur l'établissement de madame de Beauvau, pour leur supérieure, et les avantages qu'il se promettoit de son gouvernement.

Je vous envoie, mes Filles, l'acte d'établissement de madame de Beauvau pour votre supérieure, mis en bonne forme. J'ai sujet de rendre grâces à Dieu du choix qu'il m'a inspiré; puisque la paix, le bon ordre et le service de Dieu, avec le soin d'acquérir la perfection chrétienne s'augmente visiblement dans votre maison, depuis qu'elle en a pris en main la conduite. Vous savez que mon intention est que vous conserviez toujours à madame de Tanqueux, votre chère mère, le respect et la reconnoissance que vous lui devez en cette qualité : j'en ai dit ce qui convenoit dans l'acte que vous recevez, et autant que la brièveté de ces sortes d'actes le pouvoit souffrir. Je vous dirai en même temps qu'ayant appris qu'on reparloit de la sœur Saint-Mars, je me suis très-bien souvenu qu'elle m'avoit elle-même demandé de se retirer de la maison, et que je l'avois accordé pour le bien commun; en sorte qu'il ne reste plus qu'à procéder à la résolution du contrat, à quoi je consens. Au surplus, mes chères Filles, croissez en humilité et

en douceur, et vivez en paix; c'est le bien que je vous souhaite.

A Germigny, ce 1.er août 1691.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT
DE M.me DE BEAUVAU,

Pour supérieure dans la communauté des Sœurs charitables de la Ferté-sous-Jouarre.

Nous, évêque de Meaux, désirant pourvoir autant qu'en nous est à l'avancement de nos chères Filles, les Filles charitables de Sainte-Anne de la Ferté-sous-Jouarre; ce que nous avons toujours cru dépendre de l'établissement d'une supérieure actuellement résidente avec elles, qui leur fît observer les règles et constitutions que nous leur avons données, et les unît ensemble plus étroitement sous le doux joug de l'obéissance : bien informés d'ailleurs de la piété, discrétion et capacité de notre chère Fille en Jésus-Christ, dame Marie de Beauvau, nous l'avons appelée en cette maison; et après avoir ouï la dame de Tanqueux, ci-devant par nous préposée à la conduite de cette maison, établie et soutenue par ses soins, laquelle nous auroit déclaré que les soins qu'elle doit à sa famille ne lui permettoient pas de vaquer autant qu'elle désireroit au bien spirituel et temporel de ladite maison de Sainte-Anne, et nous a requis pour ce sujet d'y établir ladite dame de Beauvau, qu'elle juge la plus capable d'y accomplir l'œuvre et la volonté de Dieu : ouïes aussi en particulier nosdites Filles de la communauté de

Sainte-Anne, avons ladite dame de Beauvau, ordonné et établi, l'ordonnons et l'établissons pour supérieure de cette communauté, tant qu'il nous plaira; lui enjoignons par l'autorité du Saint-Esprit, qui nous a établi évêque pour régir l'Eglise de Dieu, de leur faire exactement observer lesdites règles et constitutions, sans y rien changer ni altérer que de notre permission et ordre exprès; et à elles de lui obéir comme à leur légitime supérieure, établie de notre autorité, sans préjudice de l'élection que nous avons accordée à nosdites Filles et communauté, par le chapitre xx, articles 53, 54 et 55 de leursdites constitutions, et pareillement sans préjudice des honneurs et préséances, que ladite dame de Beauvau et nosdites Filles nous ont requis vouloir conserver à ladite dame de Tanqueux; ce que nous aurions accordé à la commune satisfaction de ladite communauté. Donné à la Ferté-sous-Jouarre, en visite, le vendredi huitième jour de juin 1691.

LVI.

EXTRAITS DE DIFFÉRENTES LETTRES A M.ME DE TANQUEUX.

Sur les peines du chapelain; la nouvelle supérieure et ses heureux commencemens; la sollicitude du prélat pour la communauté, et ses sentimens pour madame de Tanqueux.

Comme je ne doute pas que la peine de M. de Fortia ne soit venue ou ne vienne jusqu'à nos Sœurs,

je vous prie, Madame, de leur dire que l'humilité de ce saint prêtre a cédé à mes raisons et à mes prières : aidez-moi, Madame, à l'en remercier.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

Je me réjouis, Madame, de l'heureuse arrivée de madame de Beauvau. J'ai divers engagemens qui ne me permettent pas de l'aller installer jusqu'à jeudi; mais ce sera ce jour-là sans manquer, et je tâcherai d'arriver de bonne heure à la Ferté, après avoir néanmoins dîné ici.

A Germigny, ce 1.er juin 1691.

Je me réjouis avec vous, Madame, des heureux commencemens de notre nouvelle supérieure : je ne doute point que ce ne soit Dieu qui nous l'ait adressée. Elle vous communiquera ce que je lui mande sur les communions.

A Meaux, ce 17 juin 1691.

Je suis bien persuadé que vous serez toujours la mère de vos Filles de la Ferté-sous-Jouarre, et une bonne mère; et je serois bien fâché que cela fût autrement. Rien ne peut altérer l'affection que j'ai pour cette communauté : j'espère y aller bientôt, et avoir l'honneur de vous y voir.

A Germigny, ce 29 septembre 1692.

M. l'abbé de Fortia me paroît assez content de la disposition de la visite : quand vous la serez, je le serai aussi. C'est toujours sur vos bontés que je compte pour ce qui touche cette communauté, dont j'espère

j'espère toujours beaucoup, et que je favoriserai de tout mon pouvoir : je souhaite principalement d'y voir l'obéissance bien rétablie.

A Germigny, ce 8 novembre 1692.

Je suis fâché, Madame, d'être si près de vous sans avoir la consolation de vous aller voir et la chère communauté; les affaires de deçà m'en empêchent : pour vous, j'espère vous voir à Paris. Il faut que vous m'appreniez l'état où vous laisserez la communauté, et le profit qu'on y fait de la supérieure que vous lui avez procurée : il faudra aussi me dire comment elle s'y prend dans le gouvernement, s'il y a à l'avertir de quelque chose, et comment. Au fond, tout roule sur vous et sur la confiance que j'ai à votre prudence et à votre bonté maternelle pour la maison. J'écris à madame de Beauvau que s'il y a quelque chose à me dire de plus pressé, elle m'envoie quelqu'une des Sœurs avec ma sœur Cornuau que je mande ici. Je suis à vous, Madame, comme vous savez et avec toute l'estime possible.

A Jouarre, mardi matin.

LETTRE LVII.

A MADAME D'ÉPERNON,

PRIEURE DES CARMÉLITES DU FAUBOURG SAINT-JACQUES, A PARIS.

Sur la mort et les vertus de la mère de Bellefonds, ancienne prieure de ce monastère.

Nous ne la verrons donc plus cette chère mère; nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la douceur, que la foi, que la prudence dictoient toutes, et rendoient si dignes d'être écoutées! C'étoit cette personne sensée qui croyoit à la loi de Dieu, et à qui la loi étoit fidèle : la prudence étoit sa compagne, et la sagesse étoit sa sœur; la joie du Saint-Esprit ne la quittoit pas; sa balance étoit toujours juste et ses jugemens toujours droits. On ne s'égaroit point en suivant ses conseils; ils étoient précédés par ses exemples. Sa mort a été tranquille, comme sa vie, et elle s'est réjouie au dernier jour. Je vous rends grâces du souvenir que vous avez eu de moi en cette triste occasion. J'assiste avec vous en esprit aux prières et aux sacrifices qui se feront pour cette ame bénie de Dieu et des hommes. Je me joins aux pieuses larmes que vous versez sur son tombeau, et je prends part aux consolations que la foi vous inspire.

Sur la fin de septembre 1691.

LETTRE LVIII.

A M.ME DE BERINGHEN.

Sur l'établissement du chant dans le service divin.

J'AVOUE, Madame, que j'aurai beaucoup de joie de toutes les mesures que vous pourrez prendre pour rétablir à Farmoutiers la beauté du chant, qui est la seule chose qui manque au service, tout plein d'ailleurs de piété.

A Meaux, ce 9 décembre 1691.

LETTRE LIX.

A UNE COMMUNAUTÉ DE RELIGIEUSES.

Sur la communion.

MES Filles, j'ai invité M. votre confesseur à venir ici, par le désir que j'avois de conférer avec lui du progrès spirituel de la communauté. Le compte qu'il m'en a rendu me donne beaucoup de sujets de louer Dieu; et il me paroît qu'à l'extérieur il n'y a plus rien à désirer, sinon que toutes se rendent à l'ordre commun; ce qui est même déjà accompli dans la plupart. Je vois quelques difficultés sur la communion : mais d'abord il n'y a nul doute que les prêtres étant par leur caractère les dispensateurs des sacremens, le confesseur, qui est le prêtre de la maison, ne puisse ordonner la communion ou la suspendre. Lequel des deux qu'il ait fait, une

religieuse qui s'adresse à la mère le lui doit auparavant déclarer; et comme elle ne la peut accorder au préjudice de la défense du confesseur, elle ne la peut refuser au préjudice de son commandement, si ce n'est qu'il fût arrivé depuis la confession quelque chose qui y obligeât, ou que le cas qui donneroit lieu au refus de la supérieure fût si grief, qu'elle eût sujet de présumer que la religieuse ne l'auroit pas exposé au confesseur. En ce cas, elle devra lui en parler et céder à son autorité, se réservant d'avertir les supérieurs majeurs, si la chose étoit d'une assez grande importance pour cela. Il faut grièvement châtier une religieuse qui s'adresseroit à la mère, sans lui dire l'ordre qu'elle auroit reçu du confesseur; ou au confesseur, sans lui dire celui qu'elle pourroit avoir reçu de la mère. Il en doit être de même pour les novices à l'égard de leur maîtresse; et je me suis expliqué avec M. le confesseur de ce qu'il peut y avoir ici de particulier à observer: c'est qu'on doit leur accorder peu de communions extraordinaires, et que leur maîtresse étant appliquée à les observer de plus près, le confesseur doit avoir plus d'égard aux ordres qu'elle donnera, et ne les contrarier jamais; mais toujours inspirer à la novice l'humilité et l'obéissance envers sa maîtresse, sauf à remontrer secrètement à la maîtresse elle-même ce qu'il trouvera convenable; auquel cas la maîtresse doit céder.

Au surplus, il n'y a nul doute que le confesseur ne puisse ordonner des communions extraordinaires, non point tant à mon avis par pénitence, ce qui me paroît peu convenable à la perfection d'un sacre-

ment si désirable; mais par des raisons particulières du bien spirituel des ames, dont le confesseur est le juge. Pour la communion journalière, il est vrai que c'est l'objet des vœux de l'Eglise dans le concile de Trente, et un des fruits de la demande que nous faisons dans l'Oraison dominicale, en demandant notre pain de tous les jours ; mais en même temps il est certain que ce n'est pas une grâce qu'il faille rendre commune dans l'état où sont les choses, même dans les communautés les plus réglées; et il n'en faut venir là qu'après de longues précautions et préparations, et lorsqu'on voit que la chose tourne si manifestement à l'édification commune, qu'il y a sujet de croire que Dieu en sera loué. Comme il faut être sobre sur ce point, il faut d'autre part combattre celles qui mettent la perfection à se priver de la communion d'elles-mêmes, ou à chercher des directeurs qui les en privent sans des raisons suffisantes; puisqu'au contraire il est certain que c'est un des plus grands sujets de gémissement qu'une ame chrétienne puisse avoir, et que se priver de la communion sans en même temps se mettre en peine de se rendre digne d'une communion fréquente, c'est une illusion grossière, comme je vous l'ai dit souvent.

Voilà les maximes de M. votre confesseur comme les miennes, et si on en a pensé autre chose, on ne l'aura pas entendu. Je suis obligé de vous dire aussi que lui ayant fait expliquer ses sentimens sur les dispositions nécessaires au sacrement de pénitence, et en particulier sur les péchés d'habitude et les occasions prochaines, je l'ai trouvé dans les senti-

mens communs et droits que j'ai établis dans mon catéchisme; de quoi il a fallu vous avertir, parce qu'on n'avoit pas bien entendu ses sentimens sur ce sujet-là.

Il reste encore à vous dire que loin de croire que les contraventions aux règles et constitutions ne puissent pas être matière de confession, il est d'avis au contraire avec tous les docteurs qu'elles le sont ordinairement à raison du scandale, ou du mépris, ou de la négligence tendante au mépris, qui les accompagne : ainsi tous les obstacles qu'on pouvoit trouver au profit que vous tirerez de sa capacité et de ses instructions étant levés, il reste que vous jouissiez des lumières que Dieu lui donne, et du zèle qu'il lui inspire pour votre perfection.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 29 mars 1692.

LETTRE LX.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur la mort de son père.

Il n'y a, Madame, que les saints jours qui m'empêchent d'aller mêler mes douleurs avec les vôtres, et offrir à Dieu vos larmes. Toute la France regrette M. votre père, et on ne se lasse non plus de louer sa belle vie et sa belle mort, que lui à faire paroître dans une carrière si glorieuse tout ce qu'on pouvoit attendre de rares vertus d'une sagesse aussi consommée que la sienne. J'ai des raisons particu-

lières de le regretter, par les extrêmes bontés dont il m'a toujours honoré : vous le savez, Madame ; et vous savez que quand je ne le regretterois pas au dernier point, je serois touché de sa perte jusqu'au vif pour l'amour de vous.

A Meaux, ce 2 avril 1692.

LETTRE LXI.

A M.ME D'ARMINVILLIERS,

RELIGIEUSE A FARMOUTIERS, ET SOEUR DE L'ABBESSE.

Sur le même sujet.

Dieu vous donne une terrible occasion, Madame, de lui offrir durant ces saints jours un grand et douloureux sacrifice. Je le prie qu'il vous soutienne de ses grâces, et de faire que la profonde blessure d'un cœur aussi tendre que le vôtre, vous donne la part que vous souhaitez de prendre à la croix et aux plaies de Jésus-Christ. Je ressens, Madame, votre juste affliction, et je conserverai une éternelle vénération pour un homme, qui a terminé la plus belle vie et la vieillesse la plus révérée qui fût jamais, par la mort la plus chrétienne et la plus sainte.

A Meaux, ce 2 avril 1692.

LETTRE LXII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur les qualités d'un bon confesseur, et quelques livres de l'abbé de la Trappe.

Je me sers, Madame, de la commodité de M. le Chantre et de M. Baubé, pour vous remercier de toute votre amitié, et vous renvoyer la lettre de madame des Clairets. Vous m'avez fait grand plaisir de m'en faire part. Que nous serions heureux, si nous pouvions trouver cet unique confesseur qui sût prendre l'ascendant qu'il faut sur les esprits, pour les porter à la perfection chrétienne! Elle a raison d'admirer le dernier livre de M. l'abbé de la Trappe, et de dire que le vrai moine, c'est-à-dire le parfait chrétien, y est caractérisé d'une manière incomparable. Si jamais elle vous envoie les exhortations dont elle vous parle, je vous aurai une extrême obligation de me les communiquer.

Je serai ravi d'apprendre de vos nouvelles par ces messieurs, et rien ne me peut jamais être plus agréable. Je voudrois bien pouvoir imiter M. de la Trappe, et vous aider à sanctifier de plus en plus la sainte maison de Farmoutiers. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur.

A Meaux, ce 7 mai 1692.

LETTRE LXIII.

A LA SŒUR ANDRÉ.

Il lui parle des raisons qui pouvoient permettre de la dispenser de ses vœux; et lui donne des avis pour sa conduite.

Les dispenses que vous demandez, ma Fille; n'ont aucune difficulté; parce que tous vos vœux, à la réserve de celui de la chasteté perpétuelle, dont aussi vous ne voulez point être déchargée, sont absolument remis à ma discrétion, et ont eu leur rapport à l'état où vous étiez dans notre maison. Ainsi monseigneur de Troyes peut vous dispenser ou faire dispenser de tous ces vœux, sans les commuer en quoi que ce soit; et cette lettre vous donne tout pouvoir de vous en faire relever par qui il voudra. Le vœu d'obéissance que vous m'avez fait ne peut pas plus subsister que les autres, parce qu'il étoit relatif à votre stabilité dans la maison, qui n'a été que conditionnelle; et je n'aurois accepté aucun de ces vœux, sans la réserve que je me faisois de vous en dispenser toutes fois et quantes que je le trouverois à propos. Le vœu de pauvreté, le vœu de renoncement à toute liaison avec vos parens, avoit le même rapport et la même condition, aussi bien que celui d'obéissance aux supérieurs et supérieures, et aux réglemens et constitutions de la maison. Si la divine Providence permet que vous retourniez dans ce diocèse, et qu'il soit utile que vous rentriez dans l'obéissance que vous m'avez

vouée, pour vous déterminer davantage à la perfection de la vocation où vous étiez, nous pourrons faire alors ce qui sera le plus agréable à Dieu.

Demeurez donc, ma Fille, entièrement libre : aimez le silence et la retraite : ne vous attachez à aucune créature, et qu'aucune créature ne s'attache à vous : vivez dans un esprit d'humilité et de pauvreté. Ne faites jamais de vœu que de la manière de ceux que j'ai reçus, dont il ne puisse vous rester aucun scrupule; car il faut éviter ces angoisses intérieures qui empêchent qu'on ne dilate son cœur par la confiance envers Dieu. N'oubliez pas l'oraison, et faites-la sans trop vous gêner. Il y a tout sujet de croire que la vie contrainte d'une communauté ne convient pas à votre santé. Souvenez-vous de moi dans vos prières, et croyez que je vous offrirai de bon cœur à Dieu. Je salue de tout mon cœur M. André : vous êtes heureuse de l'avoir trouvé. Tout à vous, ma Fille, en la charité de notre Seigneur.

A Meaux, ce 27 mai 1692.

LETTRE LXIV.

A UNE RELIGIEUSE.

Sur son caractère de hauteur; la manière dont elle s'étoit exprimée sur une Sœur, et la dispense d'un point de la règle.

J'ai retrouvé, ma Fille, parmi mes papiers votre lettre du 22 juillet, que je craignois d'avoir laissée à Paris : elle étoit dans un porte-feuille que je n'avois

pas encore bien visité. Quand il me viendra quelque chose sur l'endroit de saint Matthieu que vous me marquez, je vous en ferai part avec joie. Vous faites bien de le choisir pour votre directeur; vous avez en effet bien besoin de cette douceur et de cette humilité de Jésus-Christ. Vous ne sauriez vous trop dompter sur cela : vous faites bien de le faire principalement à l'égard de la personne dont je vous ai parlé et de ses nièces, et je suis bien aise de ce que vous me mandez là-dessus. J'ai toujours un peu sur le cœur ce que vous me dites sur celle que vous avez appelée d'un nom expressément défendu par l'Evangile : vous ne m'en paroissez pas assez touchée. Plus les personnes sont infirmes, plus on est obligé de les ménager. Je ne vous dis pas ceci pour vous donner du scrupule du passé, sur quoi vous m'avez dit que vous aviez fait votre devoir; encore moins pour vous obliger à me dire des raisons, car cela ne sert de rien; mais pour vous rendre plus attentive sur vous-même et sur vos paroles : ce que je fais de moi-même, sans que personne m'ait parlé de vous, et par le soin particulier que votre confiance m'oblige à prendre de votre ame.

J'ai déjà répondu que je voulois bien dispenser ces deux religieuses de la discipline, supposé que leur confesseur jugeât qu'elle pût leur nuire en l'état où elles sont; mais que je ne pouvois entrer dans ce détail, encore moins changer, pour des cas ou sentimens de particulières, ce qui est établi par une coutume universelle. Vous leur pouvez lire cet article, et leur en laisser prendre un extrait si elles veulent.

Domptez-vous, n'écoutez aucune excuse qui flatte votre hauteur; aplanissez les voies, si vous voulez que le Seigneur vienne à vous. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Germigny, ce 10 août 1692.

LETTRE LXV.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur des prières publiques où l'on devoit porter la châsse de saint Fiacre.

Nous devons, Madame, commencer samedi des prières publiques où l'on descendra la châsse de saint Fiacre, pour la porter en procession générale dimanche après vêpres. On fera une octave solennelle : tous les jours on viendra en procession à la cathédrale. Je voudrois bien faire quelque chose d'approchant pour sainte Fare, et faire moi-même l'ouverture de la cérémonie : mais avant que de rien déclarer, je vous prie, Madame, de me mander ce qui aura pu être fait en cas pareils, et ce que vous croyez qu'on pourra faire avec les communautés et paroisses du voisinage. J'attends cela de votre piété, et suis, Madame, comme vous savez, très-parfaitement à vous.

Il faudra laisser passer la dévotion de la cathédrale; après cela nous prendrons le temps qui sera plus convenable aux uns et aux autres.

A Meaux, ce 29 mai 1693.

LXVI.

EXTRAITS DE PLUSIEURS LETTRES A M.ME DE TANQUEUX.

Sur l'union projetée de la communauté des Filles charitables de la Ferté, avec celles de madame de Miramion.

J'APPRENDS, Madame, en arrivant ici, que vous êtes à la Ferté, et que madame de Miramion doit venir bientôt. J'espère que vous me donnerez part de son arrivée, et me marquerez ce qu'elle et vous souhaiterez que je fasse pour l'affaire de l'union, à laquelle je concourrai de tout mon pouvoir. Je me rendrai à la Ferté quand vous le jugerez nécessaire, et je vous prie d'inviter madame de Miramion de passer à Germigny auparavant, pour disposer toutes choses.

Ma sœur Cornuau vous aura mandé, selon l'ordre qu'elle en avoit de moi, la permission que je lui ai donnée de faire une retraite à Jouarre. L'exemple de ma sœur Crespoil lui a inspiré cette pensée, à laquelle je n'ai pas cru devoir m'opposer. Du reste vous êtes maîtresse de la mander quand il vous plaira : elle vous rendra, comme elle doit, toute obéissance.

A Meaux, ce 27 juin 1693.

Vous aurez su, Madame, de madame de Miramion, qu'elle a été ici ce matin en allant à la Ferté-sous-Jouarre. Je ne vous répéterai pas ce que nous nous sommes dit l'un à l'autre, puisque vous le saurez

d'elle, et je vous dirai seulement que j'ai été fort content de ses projets. Elle ne paroît pas disposée à conclure d'abord ; mais seulement après que nos chères Filles auront passé quelques mois l'une après l'autre à sa communauté de Paris. Exhortez-les à se conformer à ses intentions. Je ne vous dis rien de ma sœur Cornuau. Prescrivez-lui ce qu'elle aura à faire; elle vous obéira.

J'ai reçu une lettre de mademoiselle de Croze, qui se plaint que nous entrions dans une nouvelle union, au préjudice de celle que nous avions faite avec elle. Je me souviens de quelque chose, mais non pas de tout : ainsi je n'ai point encore fait de réponse. Il me semble que cette union n'a été suivie d'aucun effet. J'approuverai ce que vous ferez avec madame de Miramion; et si vous jugez nécessaire que je fasse un tour à la Ferté avant qu'elle en parte, je le ferai : mais je trouve qu'il sera meilleur que vous arrêtiez ensemble toutes choses.

Voici apparemment le moment d'accomplir l'œuvre que Dieu a commencé par vous. Donnez-vous à lui, afin qu'il vous inspire ce qui sera le plus avantageux à sa gloire.

A Germigny, ce 5 août 1693.

J'APPRENDS, Madame, avec déplaisir, que madame de Beauvau, qui m'avoit comme promis qu'elle ne quitteroit la maison que pour la remettre entre les mains de madame de Miramion, n'avoit pu exécuter ce projet, et que ses affaires l'avoient obligée de venir à Paris. J'ai peur que son départ ne cause quelque dérangement parmi nos Filles. Je vous prie

de me mander ce que vous croyez qu'il y ait à faire; à quoi je ne puis aussi bien pourvoir, qu'étant instruit de l'état où l'on en est avec madame de Miramion. Pressez-la, Madame, si elle ne peut aller selon son premier dessein, d'envoyer quelque personne de confiance. Je vous prie, Madame, de dire à M. Ledieu ce qui regarde ces affaires, afin qu'il vienne ici m'en rendre compte. Je suis, comme vous savez, avec toute la confiance possible, etc.

A Versailles, mardi soir.

LETTRE LXVII.

AUX SŒURS

DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE-ANNE,

A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Sur l'union de cette communauté à la congrégation établie par madame de Miramion.

Mes Filles, je me réjouis avec vous de la charité que madame de Miramion va témoigner à votre communauté, en la visitant elle-même et en disposant les choses à cette union tant désirée. Je la crois très-nécessaire pour soutenir l'œuvre que Dieu a commencée en vous : tout se fera parfaitement bien, et avec une commune satisfaction. Faites de votre côté, mes Filles, ce qu'il faudra pour cela, et conformez-vous aux bons sentimens de madame de Tanqueux. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

LETTRE LXVIII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur le refus qu'il avoit fait de permettre à madame la duchesse de Choiseul l'entrée de son monastère.

Vous voulez bien, Madame, que j'aie l'honneur de vous dire que madame la duchesse de Choiseul ayant souhaité une permission d'entrer chez vous, je n'ai pas trouvé à propos de l'accorder. Je vous dirai entre nous que madame de la Vallière la Carmélite m'a prié d'en user ainsi; et vous pouvez, Madame, après cela mettre tout sur moi. Je dispose mes affaires à vous aller voir le plus tôt qu'il sera possible, et je sens que je me le promets comme quelque chose de bon, depuis bien du temps.

A Germigny, ce 29 septembre 1693.

LETTRE LXIX.

A UNE RELIGIEUSE.

Sur la nécessité de travailler à amortir ses vivacités; un vœu qu'elle vouloit faire, et la douceur et l'humilité envers ses Sœurs.

Je loue, ma Fille, le désir que vous avez de vous vaincre à quelque prix que ce soit. Vous n'êtes pas de caractère à être chef de parti : mais comme vos vivacités y donnent lieu, il faut les amortir jusqu'à la dernière étincelle.

J'approuve fort le désir de faire en tout la volonté

lonté de Dieu; mais le vœu pourroit causer beaucoup d'embarras. Vous ferez bien d'aller au confesseur, je lui donnerai les ordres qu'il faut : mais comme votre obéissance ne doit pas dépendre de ses dispositions, souffrez tout pour vous conformer à l'ordre commun; prévenez ces personnes en toute douceur et humilité, et tâchez de les gagner, quoi qu'il vous en coûte. Ne dites jamais, J'ai fait ce que j'ai pu; car c'est chercher sa propre justification; mais, Je ferai ce que je pourrai et tout ce que je croirai utile pour ramener les esprits à la paix. Ne songez à vous justifier qu'aux yeux de Dieu qui voit le fond des cœurs, et qui vous jugera selon les règles de l'Evangile que je vous ai expliquées. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Coulommiers, ce 20 novembre 1693.

LETTRE LXX.

A M.ME DE BERINGHEN.

Sur le caractère des grands couvens; et sur l'opposition de quelques religieuses à son ordonnance, concernant l'entrée des séculières dans le monastère.

Si vos malades savent profiter, Madame, du remède que je leur ai présenté, leur santé est indubitable. Il est à souhaiter qu'elles aient vivement senti la piqûre, et que l'orgueil crève et s'exhale par-là : mais je ne les crois pas assez heureuses pour cela. N'oubliez rien cependant pour les ramener : mais je pense qu'il leur sera bon d'être un peu laissées à elles-mêmes, pour leur donner le loisir de

revenir de leur propre mouvement : après tout il en faudra venir à leur faire garder l'ordonnance. Leur erreur et celle des autres sur les grands couvens est pitoyable : le caractère des grands couvens est d'être fermes dans les observances, par un esprit ancien qui s'y soutient par l'antiquité même, et auquel on est porté à revenir. Je vous renvoie l'ordonnance avec les petites additions que vous avez souhaitées : vous n'avez qu'à renvoyer à moi pour les dispenses ; je ne crois pas qu'on ose m'en demander.

Vous pouvez faire entrer madame de Roquepine et madame de Maupertuis à l'ordinaire : elles entreront aisément dans l'esprit de l'ordonnance ; et il importe qu'on voie que vous y veillez, pour ôter tout prétexte à celles qui en cherchent. Chargez-moi de tout ce que vous voudrez, je suis fait pour tout porter.

M. Fouquet, par humilité, a eu un peu de peine à se rendre : il a cédé par obéissance, et je lui ai fait regarder votre nomination comme un ouvrage du Saint-Esprit : c'est un très-saint prêtre.

Je garderai quelques jours votre ordonnance : je vous verrai assurément, s'il plaît à Dieu, quand j'irai à Creci. Ma Sœur vous assure de ses respects : vous êtes présentement sa seule abbesse, après la perte qu'elle vient de faire de madame de Notre-Dame de Soissons.

A Meaux, ce 1.er décembre 1693.

P. S. Je crois qu'on se moque avec la distinction des collations ; et pour donner l'exemple, dès à présent je me prive du café.

LETTRE LXXI.

A LA MÊME.

Sur des religieuses rebelles à ses ordonnances : il exhorte l'abbesse à prendre les moyens de les faire rentrer dans leur devoir.

Je crois, Madame, comme vous que dans l'occasion de la maladie vous ne pouvez refuser l'entrée et la demeure au dedans à madame de la Vallière ni à madame de Choiseul. Je souhaite à vos malades de meilleurs conseils, ce seroit la guérison de leur vrai mal : l'humiliation leur est bonne; si elles pouvoient revenir de bonne foi, il leur faudroit l'huile et le baume.

M. Dubois ne vous fait-il point de réponse? Les plaintes volent assurément beaucoup contre moi; mais il étoit nécessaire de marquer à la communauté que les rebelles ne sont soutenues par aucun endroit. C'est, Madame, M. Morin le médecin qui m'a rendu votre lettre; et il me fait souvenir qu'une des choses par où vous pouvez le plus gagner votre communauté, c'est en leur donnant le secours d'un médecin dans les maladies. Elles trouvent M. Morin fort éloigné : si Saint-Victor n'étoit pas un peu ami du vin, il seroit bon de l'appeler quelquefois : on dit pourtant qu'il se corrige, et il m'a paru fort sobre à Coulommiers, pendant que j'y ai été.

A Meaux, ce 2 décembre 1693.

LETTRE LXXII.

A LA MÊME.

Sur différentes affaires concernant l'abbaye de Farmoutiers.

Je ne croyois rien de plus certain, Madame, que mon voyage à Farmoutiers, et je me faisois même un honneur de vous mener votre visiteur : il n'y a pas eu moyen, quoique j'aie été à Creci; et les affaires, plutôt que le mauvais temps, m'ont rappelé ici.

Je suis bien aise qu'on entre en raison sur le sujet de madame de Saint-Louis. Je n'ai jamais douté de M. Dubois : quant à moi, vous jugez bien que je n'étois pas en peine de ce qui me touche. Vous avez parlé dignement à madame Saint-Bernard : mesdames de Luynes ont fait ce qu'elles pouvoient pour l'appaiser, et plus même que je n'eusse voulu. Quand on m'a entretenu de cette affaire à Jouarre, j'ai répondu en trois mots que les choses en étoient venues à un point, que c'eût été autoriser la désobéissance, que de la dissimuler dans une visite, qui arrivoit dans ce temps-là même.

M. Fouquet, dont on se plaint sans le connoître, est assurément un des plus saints prêtres, des plus sages et des plus modérés qu'on puisse voir. Vous pouvez, Madame, essayer pour la confession, de ce prêtre dont vous me parlez.

Madame de la Vallière la Carmélite me mande que madame la marquise de la Vallière pourra bien aller

voir mademoiselle sa fille, qu'elle me fait encore fort malade : en tout cas vous ne pouvez lui refuser l'entrée.

Je ne doute point, Madame, que cherchant Dieu et la pureté de la règle, comme vous faites, vous ne receviez de grands secours : je me joindrai de tout mon cœur à vous pour les demander.

Je tarderai le moins que je pourrai à vous aller voir.

Ce 23 décembre 1693.

LETTRE LXXIII.

A LA MÊME.

Sur l'entrée dans le monastère aux vêtures et professions, et l'esprit de raillerie.

Je vous plains, Madame d'avoir à essuyer l'embarras que vous causera mademoiselle de la Vallière, si elle contraint madame la princesse de Conti à en venir à la violence. Elle y est entièrement résolue ; et si cette demoiselle ne se laisse vaincre à la raison, il en faudra nécessairement venir à la force. Ce sera un grand point à délibérer entre nous, savoir s'il faudra permettre les entrées des pères et mères ou autres proches parens aux vêtures et professions. En attendant que nous nous soyons bien résolus sur ce point, vous pourrez recevoir à cette occasion qui il vous plaira.

J'espère vous voir dans les premières semaines du carême. Je prie Dieu sans cesse qu'il vous comble

de ses grâces : elles vous sont bien nécessaires pour détruire cet esprit de raillerie que madame Saint-Bernard excite dans votre maison : c'est le pire de tous les esprits, et il faudra plus que toutes choses chercher les moyens de le déraciner.

A Paris, ce 15 février 1694.

LETTRE LXXIV.

A LA MÊME.

Sur la sortie de madame de la Vieuville, et la vertu de l'abbesse.

Enfin, Madame, ce sera moi qui frapperai le dernier coup, et qui vous arracherai madame de la Vieuville : ma consolation est qu'elle fait la volonté de Dieu qu'elle a cherchée. J'espère que sa retraite, loin de nuire à votre maison, y donnera peut-être des vues plus approchantes des vôtres; et si ce n'est d'abord, ce sera, s'il plaît à Dieu, avec le temps. Je ne puis cependant assez louer, ni votre bon cœur, ni la soumission que vous avez aux ordres de Dieu : votre vertu et votre modération sont en cela d'un grand exemple.

J'irai vers la Pentecôte prendre part à votre douleur, et vous consoler. Nous ferons, si vous l'avez agréable, les cérémonies du baptême de mademoiselle votre nièce le mardi ou le mercredi, et je serai avec vous tout le temps que je pourrai. Si le jour de la Trinité étoit plus commode, j'arrangerois mes affaires pour cela; et je m'avise que ce seroit ce qui me contraindroit le moins, à cause de l'or-

dination. Je ne vous parle point de mademoiselle de Pons, que madame de Notre-Dame a retenue.

A Germigny, ce 5 mai 1694.

LETTRE LXXV.

A LA MÊME.

Sur le dessein qu'il avoit de rendre son séjour à Farmoutiers profitable au public.

Comme je serai, s'il plaît à Dieu, à Farmoutiers le samedi de la Trinité, pour y faire en ce saint jour les cérémonies du baptême de mademoiselle votre nièce, il sera, Madame, agréable à Dieu et aux hommes que le public profite de mon séjour, et que nous fassions, si vous l'avez agréable, la descente de la châsse de sainte Fare, avec une procession solennelle. Je ne manquerai pas d'envoyer les mandemens nécessaires pour cela; et comme il faudra quelque temps pour disposer les choses, je vous prie de trouver bon que je suppose votre agrément.

J'ai nouvelle de l'arrivée de madame de la Vieuville à la Trappe. Mademoiselle de Pons partit hier pour aller aux Clairets, dans un équipage que lui donne madame sa mère.

A Paris, ce 26 mai 1694.

LETTRE LXXVI.

A LA MÊME.

Sur les moyens à prendre pour débarrasser la maison d'une religieuse qui avoit un très-mauvais esprit.

J'ai, Madame, entretenu M. de Louville, et il me paroît que tout se dispose à consentir à la retraite, pour un temps, de madame de Saint-Bernard. On la propose pour deux ans : il faut l'accepter pour cela; parce qu'après nous ne manquerons pas de raisons pour proroger l'obédience. Je lui dis qu'elle comptoit sur deux cents livres de pension de sa famille, et qu'il faudroit tâcher de porter le monastère à faire le reste. Il répliqua que c'étoit bien peu, de ne faire à Farmoutiers que cent livres pour une fille qui avoit porté huit mille livres. Je ne poussai pas plus avant. Afin de vous tout dire en une fois, elle propose le monastère de Mondenis, où est mademoiselle Nisard, en s'expliquant bien fortement que ce n'est pas pour l'amour d'elle, mais par la facilité qu'elle a trouvée du côté de madame de Richelieu. Régulièrement il faudroit un monastère de même observance : mais comme on seroit long-temps à en chercher, je ne m'éloignerois pas de celui-là : je le puis permettre à cause des infirmités de madame de Saint-Bernard, ne s'agissant de le faire que pour un temps. Notre véritable motif, qui est de nous défaire au plus tôt d'un esprit très-dangereux, est très-légitime. Je n'ai pourtant

voulu m'engager à rien sans savoir votre sentiment : ainsi je ne m'explique de rien qu'en général dans la lettre que j'écris à madame de Saint-Bernard. Vous lui pourrez dire ce que vous voudrez sur ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je pourrai recevoir de vos nouvelles à Meaux, où je serai lundi, s'il plaît à Dieu, pour dîner.

A Versailles, ce 30 juillet 1694.

LETTRE LXXVII.

A MADAME DE LA VIEUVILLE,

RELIGIEUSE DE FARMOUTIERS.

Sur mademoiselle de Pons; le père Touron; et les grâces que Dieu accordoit à la conduite de l'abbesse.

Je vous suis, Madame, très-obligé de la bonté que vous avez de me donner de vos nouvelles et de celles de mademoiselle de Pons. Vous verrez par la lettre ci-jointe, que je vous prie de lui rendre, que j'assisterai en esprit au commencement de son sacrifice. On ne peut assez louer sa circonspection à considérer ce qu'elle alloit faire, ni sa fidélité à l'exécuter, quand elle a vu par une première épreuve les marques de l'appel de Dieu. Le père Touron est un digne prédicateur, et je n'ai qu'à me réjouir qu'il soit échu en partage à cette chère cousine, pour lui annoncer les voies de Dieu. Il n'y a qu'à louer Dieu en toutes manières des grâces qu'il donne à la conduite de votre sainte abbesse. Madame d'Blois paroît toujours si déterminée à vous suivre,

que je ne pense plus à la retenir, et que je commence à trouver son épreuve suffisante. Je prie Dieu, Madame, qu'il bénisse vos intentions et les siennes, et je vous prie de vous assurer pour tout le reste de mes jours d'une entière fidélité à me souvenir de vous devant Dieu.

A Germigny, ce 27 octobre 1694.

LETTRE LXXVIII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur les intentions de la reine d'Angleterre à l'égard d'une demoiselle qui étoit à Farmoutiers, et la peine qu'il avoit au sujet du confesseur d'une religieuse.

J'ai, Madame, fait connoître vos sentimens, qui sont aussi les miens, à la reine d'Angleterre, qui vous demande encore un mois tout au plus pour prendre le temps de se dégager en quelque manière que ce soit de la demoiselle.

Si madame de Saint-Bernard vouloit sérieusement se donner à Dieu, elle choisiroit un confesseur plus vigoureux qu'un vieillard de cent ans, qui n'a pas assez de fermeté pour conduire sa famille, et réprimer les brutaux emportemens d'un neveu qu'il a fait curé. Le curé de Dammartin nous accommoderoit mieux; ou enfin quelqu'un qui sût un peu prendre d'autorité, et lui faire connoître le mal de l'esprit railleur qui la possède.

Vous savez, Madame, combien je suis à vous.

A Paris, ce 15 janvier 1695.

P. S. Depuis tout ceci écrit, j'ai cru qu'il seroit bon d'écrire ce que vous verrez à madame de Saint-Bernard.

LETTRE LXXIX.

A LA MÊME.

Sur un confesseur qu'il refuse à une religieuse, le jugeant incapable.

Je vous avoue, Madame, que j'ai beaucoup de peine à remettre la conscience de madame de Saint-Bernard à ce vieillard; et c'est parce que je ne puis me déterminer à cela que j'ai tant tardé à faire réponse. Où va-t-on chercher ce bon homme pour lui faire une confession générale? Je ne puis, Madame, y consentir, et je vous prie qu'on me demande tout autre confesseur. Je n'ai pu encore voir la reine d'Angleterre : ce sera avant mon retour, et je la déterminerai absolument à vous défaire de cette Fille.

Madame d'Ablois n'a rien à demander à son abbesse, si ce n'est quand elle accomplira son grand dessein.

Je salue madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Versailles, ce 2 mars 1695.

LETTRE LXXX.

A LA MÊME.

Sur le même sujet.

Je vous prie encore, Madame, de faire tout votre possible pour faire choisir un autre confesseur à

madame de Saint-Bernard. Il n'y a qu'un seul cas qui puisse mettre ma conscience en repos sur cela; c'est, Madame, si l'on ne pouvoit absolument en venir à bout : auquel cas il vaudroit mieux se confesser à ce bon homme, que ne se confesser point du tout; et je vous envoie une permission dont je vous prie de n'user qu'en cas que vous ne puissiez faire autrement; car en vérité il nous faut une autre tête que celle-là.

A Versailles, ce 2 mars 1695.

LETTRE LXXXI.

A LA MÊME.

Sur les prétendues prérogatives des septièmes garçons.

Vous voulez bien, Madame, que j'aie l'honneur de vous dire que je ne me suis jamais mêlé de ces septièmes garçons, que pour les empêcher de tromper le monde, en exerçant leur prétendue prérogative qui n'a aucun fondement. Le Roi ne touche plus de ces sortes de gens que dans le cas qu'il touche les autres, c'est-à-dire, dans le cas des écrouelles. Ainsi tournez, Madame, la charité que vous avez pour ce jeune homme, qui paroît un fort bon enfant, au soin de le consoler, et de le rendre capable de renoncer à une prétention qui n'est que superstition.

Je n'ai aucune réponse de ma sœur de Saint-Bernard sur la lettre où je lui représentois fort sincèrement et fort charitablement, et je puis dire

paternellement, ses besoins. Voici pourtant les jours salutaires et les temps de propitiation.

A Meaux, ce 27 mars 1695.

LETTRE LXXXII.

A LA MÊME.

Sur une mission, et l'entrée des personnes séculières dans le monastère.

Le père de Riberolles vous sera, Madame, un bon témoin du déplaisir où je suis de m'en retourner d'un lieu si proche de vous, sans avoir l'honneur de vous voir : il vous en fera mes justes et nécessaires excuses.

M. le curé est venu ici me représenter, de la part des habitans, que la mission que nous avions résolu de leur donner incontinent après la Toussaint, leur sera plus utile durant le carême; et j'ai cédé à leurs désirs. Ainsi je remettrai à ce temps la visite que je vous dois, et je vous promets aussi de la faire plus longue : je trouverai même, s'il plaît à Dieu, le loisir de vous voir auparavant, et je vous assure de n'en perdre aucun. Je trouve partout des marques de vos bontés et de celles de madame d'Arminvilliers, dont madame de Sainte-Avoye m'a fait les très-obligeantes recommandations. Nous allons donner une supérieure à ce monastère, et je prie Dieu que ce soit lui-même qui la choisisse.

Je vous envoie la permission d'entrer pour madame de Besmana. Cette lettre vue de vous lui

suffira pour cela : c'est pourquoi je vous l'envoie toute ouverte. Cette dame me pardonnera si j'accorde trop tard ce que je voudrois pouvoir n'accorder jamais à qui que ce soit. Ce me seroit une grande consolation de voir la maison de sainte Fare redevenir sous votre gouvernement, selon vos souhaits, inaccessible comme elle devroit être aux personnes séculières, même pieuses et modestes. Je ne puis m'empêcher pourtant, malgré la généralité de cette expression, d'y faire secrètement quelques exceptions, et surtout en faveur d'une personne aussi exemplaire et aussi retirée que madame de Caumartin.

A Coulommiers, ce 27 octobre 1695.

LETTRE LXXXIII.

A LA MÊME.

Sur le jubilé, le nouvel abbé de la Trappe, et les affaires qu'on prétendoit que le prélat avoit à Rome.

Je me rends, Madame, à toutes les raisons que M. le curé me mande, et que vous approuvez, de remettre le jubilé à la quinzaine de Pâque à Farmoutiers, et dans les lieux du voisinage qui sont à portée de profiter de la mission; et je mande à M. le curé de le faire savoir à sa paroisse, comme je vous prie, Madame, de le déclarer à votre sainte communauté.

L'abbaye de la Trappe ne perdra rien à la mort de dom Zozime; puisque le Roi a nommé dom Ar-

mand (*), qui a été vingt ans et plus carme déchaux, professeur en philosophie et en théologie dans son ordre à Meaux, prieur dans son ordre plusieurs fois, et dans le fond un excellent homme.

Tout le monde veut que j'aie des affaires à Rome, et il ne tient pas à certains moines qu'on ne le croie dans tout le royaume : cependant je n'en ai aucune, ni petite ni grande; et le voyage de mon neveu n'est qu'un voyage comme celui de cent autres jeunes abbés, résolu il y avoit déjà long-temps, et déterminé en ce temps par l'occasion du passage de M. le cardinal Cavallerini, sur les galères du grand duc. On n'a pas seulement parlé à Rome de l'affaire de Rebais, et M. le cardinal de Janson me le mande positivement : cependant on n'en veut rien croire, et je vous supplie, Madame, de n'en pas douter. Ce n'est pas à vous que je voudrois donner du galimatias; mais il n'y a rien, rien du tout, vous le pouvez croire. Le nonce même n'a rien trouvé à redire dans mon procédé : il s'est expliqué hautement sur la bulle du bénédictin de Rebais, comme d'une chose surprise. Si on savoit le soin que je prends de vous expliquer tout cela, on croiroit qu'il y a quelque chose : à tout autre qu'à vous je ne répondrois qu'en riant; mais à vous, il faut vous mettre l'esprit en repos, puisque votre bonté vous fait prendre tant d'intérêt à ce qui nous touche.

(*) Ce dom Armand est le fameux père François Gervaise, né à Paris en 1660; d'abord carme déchaussé, puis religieux, et enfin abbé de la Trappe. Il donna sa démission en 1698, et mourut exilé à l'abbaye de Reclus, au diocèse de Troyes, le 21 septembre 1751.

Je me réjouis d'avoir l'honneur et la consolation de vous voir.

A Paris, ce 19 mars 1696.

LETTRE LXXXIV.

A LA MÊME.

Sur la bonne réception faite à Rome à son neveu.

Vous voulez bien, Madame, qu'en vous demandant de vos nouvelles je vous en dise des nôtres. Vous serez bien aise d'apprendre que mon neveu a eu l'honneur de baiser les pieds au Pape, et que sa sainteté a témoigné toute sorte de bonté pour lui et pour moi : ce que je suis bien aise de faire savoir à des amis tels que vous, principalement à cause des bruits impertinens que les moines ont fait courir, que j'étois très-mal avec Rome. Tout le contraire paroît par la réception qu'on lui fait dans toute cette Cour, et il n'y a pas eu seulement le moindre nuage.

Le curé de Douy dit que son affaire, mise en compromis entre mes mains, demeure indécise par le défaut de la ratification des religieuses, qui en effet est nécessaire.

Ce 25 juin 1696.

LETTRE

LETTRE LXXXV.

A LA MÊME.

Sur la permission de sortir du monastère, que demandoit une religieuse.

J'ai reçu ici, Madame, par les mains de M. Morin, la lettre que vous m'aviez annoncée par celle que j'ai reçue à Paris. Je vous dirai franchement que je trouve le sujet de la sortie fort léger, pour aller voir le médecin de Chaudrez. S'il falloit à tous les nouveaux, ou médecins, ou charlatans qui s'élèvent, faire sortir les religieuses, la conséquence en seroit trop grande. On peut exposer le mal, et recevoir les avis nécessaires sur cet exposé. Quant à l'inspection de la personne, c'est là un de ces soulagemens d'imagination, auxquels on renonce quand on s'est consacré à Dieu. Je suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, ce 21 septembre 1696.

LETTRE LXXXVI.

A LA MÊME.

Il consent avec peine à la sortie de la religieuse, et l'exhorte à ne point faire usage de sa permission.

J'ai été à Mantes, à deux lieues du médecin de Chaudrez, et résolu, Madame, d'y aller moi-même le consulter pour notre religieuse, si je n'eusse ap-

pris que pour aucune considération il n'écoutoit aucune consultation, et vouloit voir la personne; ce qui m'a enfin fait résoudre, par une indulgence peut-être excessive, d'accorder le congé à cette religieuse et à la compagne que vous voudrez lui donner, plutôt pour la satisfaire, que par aucune espérance de soulagement; cet homme étant incapable, autant que j'en puis juger, de lui en donner aucun. Je lui conseille donc de renoncer, pour l'amour de Dieu, à cette frivole satisfaction : si elle ne peut s'y résoudre, déterminez-lui vous-même, si vous l'avez agréable, un terme fort court; et prions Dieu tous ensemble qu'il ne m'impute pas ma facilité à péché. J'espère être lundi à la Trappe, et quatre jours après aux Clairets. Je prie Dieu, Madame, qu'il soit avec vous.

Cette lettre servira d'obédience avec la vôtre à madame de Sainte-Menoux et à sa compagne.

A La Ronse, près Evreux, ce 6 octobre 1696.

LETTRE LXXXVII.

A LA MÊME.

Sur les raisons qu'elle avoit alléguées pour différer la cérémonie de sa bénédiction.

Je vous supplie, Madame, que nous ne changions rien du tout au temps que nous avons arrêté pour votre bénédiction. Ma conscience ne me permet pas de reculer davantage; et je vous avoue que je fus un peu étonné du délai que vous me proposâtes. La

raison tirée de la grille me parut si légère, que naturellement tout autre que moi l'auroit prise pour un prétexte. D'autres croiroient que vous ne faites pas l'état que vous devez d'une si sainte et si nécessaire cérémonie, ou même que vous reculez à faire la profession d'obéissance. Pour moi je vous connois trop pour adhérer à ces pensées, qui pourtant ne peuvent pas ne point passer dans l'esprit.

Pour le sermon de mademoiselle votre nièce, vous savez bien que nous avions arrêté le père de la Pause, pour joindre ensemble l'une et l'autre cérémonie. Mais de cela, Madame, vous en serez la maîtresse, et je serai de ma part très-aise de vous contenter sur le père de la Ferté. Je ne vous oblige à aucune célébrité, mais seulement à ce que l'Eglise commande. Pardonnez-moi, Madame, si je vous dis si franchement toutes choses; croyez que c'est un effet de ma sincère amitié. Je serai samedi à Meaux, où j'attendrai de vos nouvelles : je m'attends à un oui formel; car pour moi il n'y aura point dans mon discours de oui ou non, ni aucun doute.

A Paris, ce 10 juillet 1698.

LETTRE LXXXVIII.

A LA MÊME.

Sur sa soumission, et des bons effets de la *Relation du quiétisme.*

Je n'ai, Madame, qu'à louer Dieu de la déclaration de votre obéissance pour votre bénédiction. Vos excuses m'avoient fait beaucoup de peine; parce

que je les trouvois, à ne rien dissimuler, peu dignes de vous, aussi bien que peu convenables aux obligations de ma conscience. Vous ordonnerez comme il vous plaira des prédicateurs, et je m'en repose sur vous.

Quand madame de Roquepine vous menera madame sa belle-fille, je serai très-aise que vous la traitiez comme madame sa mère.

Je suis bien aise que la *Relation* vous ait contentée. Je vois de tous côtés qu'elle a ouvert les yeux à tout le monde. Dieu soit loué de ce bon effet et du triomphe manifeste de la vérité. Nous le verrons, s'il plaît à Dieu, bientôt déclaré à Rome, où la *Relation* paroît avoir produit le même effet qu'à Paris et dans toute la France. Madame d'Arminvilliers me fait plaisir de me dire par vous ses sentimens, et je vous salue, Madame, toutes deux de tout mon cœur.

A Meaux, ce 13 août 1698.

LETTRE LXXXIX.

A LA MÊME.

Que la circonstance de sa bénédiction n'est pas une raison pour dispenser de la clôture; et sur l'indifférence qu'on témoigne pour cette sainte cérémonie.

Ce n'est pas une raison canonique pour dispenser de la clôture que l'assistance à une bénédiction. Vous savez bien, Madame, que c'est-là mon sentiment, et qu'il faut s'en tenir aux termes du pontifical. Le saint abbé de la Trappe à qui vous déférez

tant, s'est expliqué là-dessus. Le diocèse ne fait rien à cela. Quand je permis à madame de la Vieuville de venir à la bénédiction de feu madame de Berci qui lui avoit succédé, c'étoit la ramener dans son monastère d'où j'eusse bien voulu qu'elle ne fût jamais sortie. Madame de Jouarre prendra bien cette excuse. Au lieu de me permettre le délai de la sainte cérémonie de cette bénédiction, ma conscience me reproche de l'avoir trop différée, et de ne m'être pas assez opposé à l'indifférence qu'on a à la recevoir. Ainsi, Madame, nous nous fixerons, si vous l'avez agréable, au 19 octobre, qui est le jour le plus commode à M. le Premier, aussi bien qu'à moi. Il ne me reste qu'à vous assurer vous et madame votre sœur de mes très-humbles services.

A Compiègne, ce 13 septembre 1698.

LETTRE XC.

A LA MÊME.

Sur la translation d'un curé à une autre paroisse, et la nomination à une cure.

Il est vrai, Madame, que je vous ai ôté un bon curé; mais il m'étoit nécessaire au lieu où je l'appelle. Nous aurons tout loisir de conférer ensemble sur le sujet de son successeur.

Il vaque à votre nomination une cure considérable, et qui a bien besoin d'un bon pasteur : c'est celle de Moron dans votre voisinage. Comme je sais vos intentions très-pures pour fournir l'Eglise de bons pasteurs, je vous indique les sieurs l'Enfant et

Folien, vicaires de Coulommiers, et les sieurs Landis, vicaires de Saint-Nicolas de cette ville, comme les meilleurs sujets du diocèse. Vous ne sauriez trop prendre garde à ce bénéfice, dont le dernier possesseur n'a pas été de grande édification. Je salue madame votre sœur de tout mon cœur.

A Meaux, ce 19 décembre 1699.

LETTRE XCI.

A LA MÊME.

Sur la cure de Farmoutiers, et les pensionnaires qu'on proposoit à l'abbesse.

Comme j'espère, Madame, être dans peu de jours dans le diocèse, où je verrai moi-même les présentations et provisions de la cure de Farmoutiers, je vous rendrai compte de cette affaire, et je vous prie seulement de charger quelque homme de créance de voir avec moi ce qui sera dans nos registres, afin de vous en instruire.

Quant aux pensionnaires qu'on vous propose, dont l'une vous convient, et l'autre non, je m'accommoderai toujours à vos sentimens, sans que vous y paroissiez qu'autant que vous le jugerez à propos; et pour cela il faudra que vous me mandiez les qualités de l'une et de l'autre, et les circonstances qui peuvent déterminer, pour fonder mon consentement ou mon refus là-dessus. Je ne doute point, Madame, que vous et madame d'Arminvilliers n'entriez dans nos sentimens sur la perte que nous avons faite de

M. le procureur-général, et je vous en rends grâces très-humbles.

A Paris, ce 2 octobre 1700.

LETTRE XCII.

A LA MÊME.

Sur une novice, et le droit de nomination à la cure de Farmoutiers.

Je viens, Madame, de recevoir votre lettre du 15 octobre : je vous envoie la confirmation de votre élection, et je retiens M. Fouquet selon votre intention.

Quant à la pensionnaire que vous agréez, j'y consens. Je me tiendrois honoré de donner l'habit de novice à mademoiselle d'Helicour ; mais je me réserverai plus volontiers pour la profession, si madame la comtesse de Cayeux l'a agréable. J'entendrois avec joie le révérend Père général : je lui envoie tout pouvoir.

Quant à la démission, on a peine à trouver des provisions, le cas n'étant arrivé de long-temps : on cherche pourtant; et si vous envoyez à Meaux de mardi en huit, on vous donnera connoissance de tout : mais vous voulez bien que je vous dise que c'est à vous à prouver, et que faute de preuve de votre part, non-seulement la présomption, mais le droit même est tout entier et incontestablement à l'évêque. Néanmoins je veux bien encore faire rechercher tous les éclaircissemens qui vous peuvent

être favorables, s'il s'en trouve, voulant toujours prendre avec vous les partis les plus honnêtes.

Je salue toute la bonne compagnie, et suis comme vous savez très-sincèrement attaché à ce qui vous touche.

A Germigny, ce 18 octobre 1700.

LETTRE XCIII.

A LA MÊME.

Sur la nomination à la cure de Farmoutiers.

Je suis bien aise, Madame, que vous ayez agréé l'expédient que j'ai pris. Il falloit finir cette affaire, et ne pas laisser plus long-temps un si grand troupeau sans pasteur : si les pièces qu'on a montrées à Meaux à M. Loyseau, sont telles qu'on me les a rapportées, elles sont plus que suffisantes : quoi qu'il en soit, c'est assez que vous ayez un bon sujet, et celui que vous avez désiré. Vos protestations vaudront ce qu'elles pourront à l'avenir : elles n'empêchent pas l'effet présent que nous souhaitions tous deux : je ne crois pas, au surplus, que vous trouviez rien que vous puissiez opposer au titre d'évêque qui se soutient seul. Je salue madame votre sœur, et suis toujours ce que vous savez.

A Paris, ce 26 novembre 1700.

LETTRE XCIV.

A LA MÊME.

Sur une affaire qu'avoit avec l'abbaye, touchant les dixmes, le curé de Farmoutiers.

M. le curé de Farmoutiers est fort satisfait de vos bontés. Je vous prie de les continuer et de lui faire justice sur l'affaire des menues dixmes. Je lui ai expressément ordonné de ne rien entreprendre sans me rapporter auparavant une bonne consultation. Vous voulez bien que je vous dise franchement que le bruit de tout le pays est que le troupeau est au sieur Raoul. En ce cas, votre conscience seroit chargée seule de la prétendue exemption de la dixme. Je finis, Madame, en vous assurant très-sincèrement de mes services.

A Meaux, ce 20 décembre 1700.

LETTRE XCV.

A LA MÊME.

Sur une contestation que le curé avoit avec l'abbaye.

J'enverrai, Madame, au premier jour l'obédience pour madame de Saint-Bernard et ma sœur de Saint-Augustin, limitée à trois jours de séjour à Paris.

Je n'ai donné aucun ordre à M. le curé, que de n'entreprendre aucun procès qu'avec bonne consul-

tation dont il m'aura rendu compte. Pour dire autre chose, il faudroit que je fusse instruit d'un droit certain, ce que je ne sais pas; et en ce cas je ne ferois rien qui vous regardât sans vous en parler auparavant; cela étant du devoir paternel, de la satisfaction que j'ai toute entière de vous, et de l'amitié qui est entre nous de tout temps.

A Paris, ce 15 février 1701.

LETTRE XCVI.

A LA MÊME.

Sur la translation d'une religieuse à une moindre observance.

Vous voyez bien, Madame, que je ne me presse pas d'envoyer mon obédience, et que j'ai attendu de votre part les éclaircissemens que j'ai reçus par votre lettre du 8. Je suis donc déjà déterminé à ne point donner d'obédience pour la sœur de Saint-Augustin. La grande difficulté est de savoir si l'on peut passer à une moindre observance. Jusqu'ici je ne le crois pas : j'y aviserai pourtant. Je ne sais pas aussi quel secours on attend de vous pour le temporel, et je vous prie de vous expliquer sur ce sujet un peu davantage ; car la sœur de Saint-Bernard m'en écrit aussi. Vous verrez la réponse que je lui fais : pour le choix de la religieuse qui pourra l'accompagner, je m'en rapporte à vous, et serai toujours disposé, Madame, à ne rien faire qui ne vous contente.

A Paris, ce 25 février 1701.

LETTRE XCVII.

A LA MÊME.

Sur l'entrée de quelques personnes dans l'abbaye, et les pensions de ses nièces.

Pour répondre, quoique trop tard, Madame, à vos lettres du 12 et du 24 juin, dont la dernière m'a été rendue un peu tard, vous ne doutez point que je n'aie beaucoup de joie de l'entrée que vous donnerez à madame votre nièce et à madame de Surville. Vous y pouvez joindre madame des Goths et mademoiselle Burel, à condition qu'elles ne coucheront point au dedans.

Mon conseil ecclésiastique trouve quelque difficulté à ce que je ratifie les pensions de mesdames vos nièces. Je reverrai les écrits que j'ai sur cela, quoiqu'ils ne soient pas dans la dernière régularité. Il ne s'agit pas du fond, mais de la manière dont j'entrerai dans la chose, qui pourroit tirer à conséquence.

Je m'en vais dans le moment donner l'obédience pour la sœur Louise Molin de Saint-Antoine, converse : peut-être ne pourra-t-on pas l'envoyer aujourd'hui. La religieuse peut partir en attendant et sur la foi de l'obédience, où je mettrai expressément que c'est sans la dispenser de la grande règle.

Je joins à la permission les deux personnes dont vous me parlez dans votre lettre du 24, aux mêmes conditions de ne point coucher en dedans. Je retournerai pour le mois d'août, et reprendrai avec joie

le dessein de vous aller voir. Je salue madame votre sœur et vos chères nièces.

A Versailles, ce 3 juillet 1701.

LETTRE XCVIII.

A LA MÊME.

Sur la translation d'un prêtre qu'il désiroit conserver dans le diocèse.

C'est par mon ordre, Madame, que M. Culambourg est venu ici : c'est qu'en rappelant plusieurs choses que vous m'avez dites et que j'ai apprises d'ailleurs, j'ai cru qu'il avoit de l'éloignement de servir dans les couvens, et qu'il songeoit à se retirer : c'est pourquoi ne voulant pas que le diocèse le perdît, je l'ai destiné à être ici avec nous dans l'Hôtel-Dieu. J'ai voulu savoir ses sentimens ; et comme il a témoigné que cet emploi étoit de son goût, je vous supplie, Madame, de vous y accorder ; vous me ferez beaucoup de plaisir. Il pourra rester à Farmoutiers huit ou quinze jours, si vous l'avez agréable, et cependant on disposera tout ici pour le placer. Vous savez, Madame, ce que je vous suis.

A Meaux, ce 5 septembre 1701.

LETTRE XCIX.

A LA MÊME.

Sur les pensions de ses nièces qu'il avoit de la peine à approuver.

Je vous rends grâces, Madame, du renouvellement des assurances de vos bontés, et je vous assure que j'y réponds fidèlement. Quant à la pension de mesdames vos nièces, la difficulté de mon côté est que j'entre là-dedans en les approuvant ; ce qui est de conséquence pour l'exemple. J'ai revu depuis peu les papiers de cette affaire, et il est certain que l'expédient de M. Nouet n'étoit pas bon. Je prendrai nouveau conseil à Paris, et j'assemblerai quelques docteurs pour faire ce qui sera le plus favorable à votre maison, autant que la conscience le pourra permettre. Je salue madame votre sœur et mesdames vos nièces de tout mon cœur.

A Meaux, ce 15 janvier 1702.

LETTRE C.

AUX SŒURS

DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE-ANNE,

DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Il les reprend d'avoir agi sans ses ordres, pour se procurer une supérieure.

Il est venu à ma connoissance, mes Filles, que quelques-unes de vous prenoient des mesures pour

avoir une supérieure des Filles de Sainte-Geneviève de Paris : c'est ce qu'on n'a pas dû faire sans permission. Avertissez donc celles qui se sont mêlées de cette affaire, de demeurer en repos jusqu'à ce que M. votre supérieur étant arrivé, j'aie concerté avec lui ce que le bien de la maison demandera. Notre Seigneur soit avec vous, mes Filles.

A Meaux, ce 3 juin 1702.

LETTRE CI.

A M.ME DE BERINGHEN.

Il lui recommande une jeune nouvelle convertie.

Je vous recommande, Madame, mademoiselle Croyer, qui est digne de votre protection par sa foi et par son courage. Sa piété ne peut être mieux cultivée que par des mains comme les vôtres, ni avoir un meilleur guide que vos instructions et vos exemples. Depuis le temps qu'elle est entrée dans l'Eglise, je ne l'ai vue ni vaciller ni varier, et je n'ai point encore connu dans une si jeune personne une plus sûre vocation. Je voudrois bien que celle de votre novice pour la vie religieuse fût aussi bonne. On me parle diversement du succès de la nouvelle épreuve, et c'est de vous, Madame, que j'attends la vérité.

Puisque M. Culambourg ne peut, à ce qu'on me dit, se résoudre pour Farmoutiers, je ne veux point que le diocèse le perde : je le placerai bien, et je vous prie de m'aider à le conserver.

A Germigny, ce 30 septembre 1702.

QUESTIONS
FAITES A BOSSUET,
PAR LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION,
AVEC LES RÉPONSES.

Première question. Comment se défaire de soi-même, puisque nous sommes toujours avec nous?

Réponse. Saint François de Sales dit, que l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec nous, c'est-à-dire, avec nos corps : il faut toujours que nous sentions ses attaques sensibles et ses pratiques secrètes; mais nous devons nous beaucoup humilier, nous défier de nous-mêmes, et sans nous décourager, nous confier pleinement à Dieu, en tâchant de rendre involontaires ces mouvemens qui nous sont si propres et si naturels durant cette misérable vie.

Seconde question. Qu'est-ce que porter devant Dieu à l'oraison, non-seulement un fond soumis, mais un laisser faire? Qu'est-ce que ce laisser faire?

Réponse. Ce mot signifie deux choses, le faire de Dieu et le laisser faire de la créature. Quand l'ame cesse de vouloir agir par elle-même, et qu'elle s'offre à Dieu avec des dispositions propres à recevoir l'opération de sa grâce; alors elle est dans l'état que Dieu désire d'elle.

Troisième question. N'est-ce point une oisiveté, que de demeurer sans rien faire, sous prétexte de laisser faire Dieu?

Réponse. Ce n'est pas ne rien faire que d'être soumis à Dieu; au contraire, c'est alors que l'on fait davantage ce qu'il veut de nous. Un arbre l'hiver ne produit rien; il est couvert de neige, tant mieux : la gelée, les vents, les frimas le couvrent tout : pensez-vous donc qu'il ne fasse rien pendant qu'il est ainsi tout sec au dehors? sa racine s'étend, se fortifie et s'échauffe par la neige même : et quand il s'est étendu dans ses racines, il est en état de produire de plus excellens fruits dans la saison. L'âme sèche, désolée, aride et en angoisse devant Dieu, croit ne rien faire; mais elle se fonde en humilité, et elle s'abîme dans son néant : alors elle jette de profondes racines pour porter les fruits des vertus et de toutes sortes de bonnes œuvres, au goût de son Dieu.

Quatrième question. Quel est le moyen le plus court et le plus sûr, pour parvenir à la vraie humilité, si difficile à acquérir?

Réponse. Saint Bernard y répond admirablement, lorsqu'il dit que le chemin à l'humilité c'est l'humiliation. Quand on se sert de tout ce qu'il y a dans la vie chrétienne de contraire à l'orgueil de l'homme, pour avancer dans la vertu, c'est assurément le chemin le plus court. Porter le fardeau de la loi de Dieu, le poids de sa divine conduite, et tout ce qu'il lui plaît de nous envoyer par sa providence; s'anéantir sous sa main puissante; marcher et avancer toujours ainsi dans le chemin de la vertu, et ne s'arrêter jamais, c'est le vrai moyen pour parvenir à l'humilité.

Cinquième question. L'Ecriture dit dans un endroit :

droit : *Je ferai que vous fassiez ce qui est de mes ordonnances* (1) : comment cela doit-il s'entendre ?

Réponse. Il faut demander à Dieu qu'il fasse que nous marchions toujours dans ses voies par l'opération de son esprit, avec la plus humble dépendance des mouvemens de sa grâce, et marcher ainsi sans discontinuer un seul moment.

Sixième question. Il est dit encore ailleurs : *Soutenez les attentes du Seigneur* (2).

Réponse. C'est qu'il y a des temps où Dieu veut envoyer des secours particuliers : mais il en faut attendre les momens ; et l'ame doit être ferme, constante et patiente pour soutenir cette longue attente avec la soumission et l'abandon qu'il demande d'elle.

AUTRES QUESTIONS

PROPOSÉES A BOSSUET,

AVEC SES RÉPONSES.

Première demande. Comment peuvent s'accorder ces paroles : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* (3), avec le mystère de la prédestination ?

Réponse. La bonté générale et paternelle de Dieu pour tous les hommes, n'empêche pas le choix particulier et spécial qu'il fait de certains au-dessus des autres, pour les appeler à son royaume, et en faire les membres vivans et inséparables de Jésus-Christ.

(1) *Ezech.* xxxvi. 27. — (2) *Eccli.* ii. 3. — (3) *I. Tim.* ii. 4.

Seconde demande. De quoi sert-il de demander dans ses prières d'être du nombre des élus, puisque si nous n'en sommes pas de toute éternité, nous ne pouvons changer notre sort?

Réponse. Quand nous demandons à Dieu ce qu'il veut de toute éternité, ce n'est pas pour le changer, mais pour nous y conformer : autrement il ne faudroit jamais prier; puisque Dieu sait bien ce qu'il veut faire pour toutes choses, et qu'il ne le sait et ne le veut pas d'aujourd'hui, mais de toute éternité?

Troisième demande. Comment s'accordent ces paroles de notre Seigneur en saint Matthieu, et en saint Marc (1) : *Ceci est mon sang, le sang du nouveau Testament, qui est répandu pour plusieurs*, avec celles de saint Paul aux Romains, chapitre v : *Comme c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie* : et ces autres de saint Jean, chapitre ii : *C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais pour ceux de tout le monde?*

Réponse. Saint Paul nous apprend que *Dieu est le Sauveur de tous, mais principalement des fidèles* (2); et on peut ajouter par d'autres passages, principalement des élus. Jésus-Christ est donc le prix de tous, parce qu'il n'y a personne qui ne puisse jouir du bénéfice de sa rédemption : mais il y en a plusieurs pour qui il s'offre par une prédilection particulière et avec effet; et ce sont ceux-là qu'il appelle

(1) *Matth.* xxvi. 28. *Marc.* xiv. 24. — (2) *I. Tim.* iv. 10.

plusieurs. En un mot, il s'offre pour tous, mais principalement pour ceux qui par une foi sincère reçoivent le fruit de sa mort; et cette foi, c'est lui qui la donne.

Quatrième demande. Si Jésus-Christ n'a répandu son sang efficacement que pour les élus, personne n'étant assuré d'être de ce fortuné nombre, comment peut-on croire et dire qu'il est mort pour soi en particulier?

Réponse. Tous ceux qui sont baptisés, tous ceux qui reçoivent les sacremens, et qui tâchent de les bien recevoir, sont assurés dès-là que Jésus-Christ est mort pour eux; puisque tout cela n'est qu'un effet et une application de sa mort : mais la vraie marque qu'on a en soi-même que Jésus-Christ est mort pour soi en particulier, c'est de faire ce qu'il lui plaît, d'attendre tout de sa grâce, et de s'abandonner entièrement à son infinie bonté.

Cinquième demande. Les raisonnemens que j'ai faits malgré moi, ont produit un très-grand trouble dans mon esprit : car d'après ceux que je viens de marquer, je me suis trouvée dans l'impossibilité de m'occuper d'aucun mystère, à cause des réflexions qui me viennent; et même je me suis trouvée insensible à tous les mystères par ce principe, Que si je n'étois pas du nombre heureux des élus, Jésus-Christ ne les avoit pas opérés pour moi. Vous voyez que tout cela conduit à de grandes inquiétudes, et empêche entièrement les sentimens de reconnoissance et d'amour.

Réponse. Ces pensées, quand elles viennent dans

l'esprit, et qu'on ne fait que de vains efforts pour les dissiper, doivent se terminer à un abandon total de soi-même à Dieu, assuré que notre salut est infiniment mieux entre ses mains, qu'entre les nôtres; et c'est là seulement qu'on trouve la paix. C'est là que doit aboutir toute la doctrine de la prédestination, et ce que doit produire le secret du souverain maître qu'il faut adorer, et non pas prétendre le sonder. Il faut se perdre dans cette hauteur et dans cette profondeur impénétrable de la sagesse de Dieu, et se jeter comme à corps perdu dans son immense bonté, en attendant tout de lui, sans néanmoins se décharger du soin qu'il nous demande pour notre salut.

Sixième demande. Il y a long-temps que je suis tourmentée de ces réflexions, que j'ai tâché de dissiper, en croyant en général tout ce que l'Eglise croit : mais je trouve que cela me cause tant de peines dans le temps où je devrois être toute occupée de Dieu, que je me suis crue obligée de vous exposer toutes mes difficultés, et de vous supplier de me les résoudre.

Réponse. La fin de ce tourment doit être de vous abandonner à Dieu, qui par ce moyen sera obligé par sa bonté et par ses promesses de veiller sur vous. Voilà le vrai dénouement pour nous, durant le temps de cette vie, de toutes les pensées qui viennent sur la prédestination : après cela il se faut reposer, non sur soi, mais uniquement sur Dieu et sur sa bonté paternelle.

Septième demande. Comment s'accordent ces pa-

roles de saint Paul aux Romains : *Je trouve en moi la volonté de faire le bien; mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir* (1); avec ces autres : *C'est Dieu qui inspire le vouloir et le faire* (2).

Réponse. On trouve dans la grâce de Dieu le moyen d'accomplir le bien, mais non pas dans toute la perfection ; parce qu'on ne l'accomplit qu'imparfaitement dans cette vie, où l'on est toujours combattu, et où l'on a par conséquent toujours à combattre ; et parce que la grâce ne nous est donnée qu'avec mesure, et n'agit en nous que par degré, pour nous mieux faire sentir notre dépendance et nos besoins, et nous fonder dans l'humilité. Il faut donc uniquement espérer en celui qui seul nous donne la victoire. Ainsi, lorsqu'on trouve le bien en soi, quelque petit qu'il soit, on doit croire que ce commencement, tel quel, vient de Dieu; et il le faut prier d'achever son œuvre, en se donnant à lui de tout son cœur, et à l'opération de sa grâce.

Huitième demande. Comment une personne qui ne connoît point en elle de grands crimes, peut-elle se dire et se croire la plus méchante des créatures, et demander à Dieu dans ses prières qu'il la retire de l'état de mort où elle est, qu'il lui rende la vie, et les autres demandes de cette nature?

Réponse. Nous portons dans notre fond le principe, la source de tous les désordres, et la disposition à tous les péchés, auxquels nous serions livrés et précipités de l'un à l'autre, si Dieu ne nous en

(1) *Rom.* VII. 18. — (2) *Philip.* II. 13.

préservoit malgré notre pente naturelle. Ceux donc que Dieu a préservés, ont reçu un grand don ; mais qui les rend plus ingrats, plus infidèles et plus coupables que les autres qui n'en ont pas reçu de si grands, si leur vie, leur reconnoissance et tous leurs sentimens ne répondent à une si grande miséricorde. Et oseroient-ils le dire et se le persuader? Ainsi ils se doivent regarder comme les plus grands pécheurs, parce que Dieu juge de l'ingratitude d'une ame par les grâces qu'elle a reçues. On se doit aussi regarder comme coupable devant Dieu de tous les péchés dans lesquels nous tomberions, si nous n'étions soutenus : on se doit regarder comme mort devant lui ; parce que s'il nous laissoit un moment à nous-mêmes, notre perte seroit inévitable. Mais il est bon, et il ne nous abandonne point que nous ne l'abandonnions les premiers. Enfin le salut est dans la confiance en la bonté de Dieu : qui espère en lui n'est point confondu, et on ne sauroit trop y espérer, pourvu qu'en même temps on tâche de travailler, en s'appuyant uniquement sur sa grâce qu'il nous donne abondamment, en proportion de nos désirs et de notre confiance.

SUR L'ÉTAT DE SÉCHERESSE.

Je vous dirai d'abord que dans cet état de sécheresse, vous ne devez pas faire plus qu'une terre sèche et aride. Que fait-elle, toute épuisée qu'elle est d'humeur, et pleine de crevasses? elle demeure toujours exposée simplement au même soleil qui la

dessèche. Pensez ainsi, dans les sécheresses, que votre ame est une misérable terre. Ne faites donc qu'exposer en l'oraison cette terre à son divin soleil, qui a causé ses aridités, non par son ardeur, mais par son absence : croyez-moi, n'en faites pas davantage; car cette soif de votre pauvre ame dit toutes choses à Dieu par son humble exposition : comme c'est lui qui vous a retiré toute l'humeur et l'onction pour les choses divines, il sait bien aussi qu'il ne faut que la divine rosée pour contenter votre soif. Je voudrois que vous aimassiez cet état plus qu'aucun autre; parce que nous apprenons du Prophète que l'ame aride et desséchée de toutes les douceurs des consolations, est plus capable de voir la vertu et la gloire de Dieu. Ne fut-ce pas dans le désert que Dieu fit éclater ses miracles, tirant l'eau d'une roche? et n'est-ce pas dans les aridités de l'ame que Dieu se fait mieux connoître, en l'arrosant de cette divine eau quand elle n'en attend rien?

Je vous déclarerai ici deux sentimens bien opposés; c'est que quand vous êtes dans la sécheresse, j'aime l'état où vous êtes, et que je le crains : je l'aime, parce que vous tombez dans cette heureuse pauvreté d'esprit, laquelle nous rend dignes d'être remplis de Dieu, puisque alors la place est toute pour lui : mais aussi je crains cet état, parce qu'il est facile dans cette disposition de se laisser aller en cent actions à une manière d'agir fort naturelle, ou de donner au moins quelque peu à ses sens : l'esprit peut être touché raisonnablement de cette crainte, considérant sa foiblesse et sa légèreté.

Vous devez donc penser que vous n'êtes que

comme un enfant, qui a été porté jusqu'ici par la force de la grâce, n'étant pas capable de marcher de lui-même : si bien que cette tendresse de vertu naissante venant à être tentée par ce genre d'épreuve intérieure, elle vous doit faire appréhender quelque relâchement : car il n'est pas croyable combien d'une part il est facile en cette disposition d'aridité d'agir humainement, et de perdre cette délicatesse de conscience si nécessaire pour conserver la pureté de l'ame ; et de l'autre, combien Dieu se retire pour une petite liberté : et par une même suite, il n'est pas croyable combien alors l'ame est digne de compassion dans les efforts qu'elle fait pour se remettre dans la voie, sans y pouvoir réussir.

Soyez donc, en cet état de votre ame, plus rigoureuse à vous-même que jamais, plus proche de vous pour conduire vos sens, et plus ennemie des moindres satisfactions : car il n'est guère de tentation plus dangereuse que celle des aridités intérieures ; parce qu'elles viennent pour l'ordinaire de l'épuisement et du desséchement du cœur, causé par les images des créatures, et l'attache qu'on leur porte. Il en est comme d'un parterre sec et aride, qui n'est pas capable de pousser aucune belle fleur, par le défaut d'humeur nécessaire pour être fécond. Ainsi l'ame, dans cet état d'aridité, venant à perdre l'onction dont elle a besoin pour agir, que peut-elle produire? le cœur étant desséché, elle est réduite à un état de langueur qui lui ôte ses fonctions, et il ne lui reste presque plus de moyens de produire les belles fleurs des vertus.

Au reste, ne vous lassez point dans cet état et

dans ces épreuves, de vous défaire de toutes ces images inutiles et de ces fantômes qui se présentent à l'esprit, et qu'on appréhende trop peu, parce que de leur nature ils sont indifférens, et qu'ils n'ont rien qui fasse peur. Cependant il n'est que trop vrai qu'ils sont les sources malheureuses de ces sécheresses déplorables, et que semblables à une éponge ils tirent du cœur toute l'onction et l'humeur qui pourroit y nourrir et y entretenir la piété. C'est pourquoi dans ces états de sécheresse on ne sauroit trop parmi les autres soins avoir celui d'écarter, autant qu'il est possible, les pensées vaines que l'imagination ne cesse de présenter à l'esprit. Faites donc votre étude particulière et votre propre occupation de vous dégager doucement l'esprit de tous ces fantômes de distraction. C'est la plus nécessaire application que vous puissiez avoir ; parce que le défaut le plus dangereux pour ceux qui veulent s'avancer dans la vertu, c'est de donner une trop grande liberté à leur imagination, qui pour cela est toujours grosse de cent images extravagantes qui accablent l'ame et l'épuisent. Ces peintures ridicules laissent après elles de si vives impressions, que le cœur en est tout desséché, et perd tout goût et tout sentiment pour les choses divines. Est-on ensuite fondé à se plaindre qu'on souffre de si grandes aridités? Seroit-il possible qu'avec cette espèce de libertinage d'esprit, que se permettent si fréquemment ces ames si peu mortifiées, elles fussent capables de sentir de l'attrait et du goût pour l'oraison?

Le meilleur avis qu'on puisse donc vous donner, c'est de ne souffrir jamais volontairement ces pen-

sées inutiles qui vous assiégent; et quand vous ne feriez pas plus tous les jours que celui qui écarte incessamment des mouches qui l'importunent, vous travailleriez toujours beaucoup, et votre temps seroit utilement employé. Vous pourriez dire alors à qui vous demanderoit : Que faites-vous tous les jours? Je ne travaille qu'à me défaire de toutes les extravagances de mon imagination, et qu'à m'en éloigner doucement pour me tenir proche de mon Dieu. Que cette occupation est efficace pour conserver l'onction de l'ame, et qu'elle attire puissamment les douces influences de la grâce!

Mais, me direz-vous, si ces mouches me poursuivent avec une importunité opiniâtre : hé bien, souffrez humblement l'importunité, sans vous plaindre et sans vous lasser pour cela de les chasser, vous tenant toujours bien renfermé dans votre fond. Nous sommes toujours en cette vie comme dans un désert et au temps de la tentation : il faut donc demeurer dans le désert de son cœur, lors même qu'il ne s'y trouve rien de bon et de doux, sans que la tentation et les peines des sécheresses puissent jamais nous en faire sortir. Du reste, priez avec persévérance, avec soumission, avec confiance; et les secours de la manne et des eaux du rocher ne vous seront pas refusés, pour vous soutenir au milieu de la disette et des aridités de ce désert.

SUR L'EXCELLENCE DE L'AME.

L'AME est si admirablement élevée au-dessus de la condition du corps, que vous diriez qu'elle approche plus de Dieu qui l'a créée que du corps auquel il l'a attachée. A vrai dire, il n'y a qu'elle seule, de toutes les créatures qui sont dans ce bas monde, dans laquelle on peut remarquer quelques traits ou quelques linéamens visibles des perfections de Dieu. Elle est spirituelle comme Dieu, incorruptible et éternelle comme Dieu : elle est libre, elle a une providence, elle a sa volonté dont elle dispose. Ne semble-t-il pas qu'elle jouisse des priviléges de l'éternité, lorsqu'elle anticipe sur le futur, qu'elle fait revivre le passé, qu'elle dispose du présent, etc.?

Mais jamais elle ne paroît plus semblable à Dieu que lorsque s'élevant au-dessus de tout ce qui est créé, elle va se perdre dans le vaste abîme de ses perfections infinies; et que voyant qu'elle ne les peut comprendre, elle les admire et les adore, et consent d'y demeurer perdue pour jamais, sans s'en vouloir plus retirer : car qui la verroit dans cet état, diroit que ce seroit plutôt un Dieu qu'une créature : quand elle revient de là, il lui semble qu'elle est perdue, parce qu'elle n'est plus dans son aimable centre; elle ne cherche plus rien que Dieu. Enfin cette ame est quelque chose de si grand et de si admirable, qu'elle ne se connoît pas elle-même; et saint Augustin s'écrioit là-dessus, comme ravi hors de lui-même : Je ne sais pas moi-même ce que

vous m'avez donné, ô mon Dieu, mon créateur, en me donnant une ame de cette nature : c'est un prodige que vous seul connoissez; personne ne le peut comprendre; et si je le pouvois concevoir, je verrois clairement qu'après vous il n'y a rien de plus grand que mon ame.

Jamais nous n'eussions pu connoître la nature de ce précieux don de Dieu, ni jamais nous n'eussions remarqué la grande estime qu'il en fait, si l'Ecriture sainte, pour s'accommoder à notre façon d'entendre n'eût usé d'une métaphore, où sous le voile de six paroles elle nous cache et nous laisse entrevoir six grandes merveilles dans la création de notre ame : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ* (1) : « Il » souffla sur sa face l'esprit de la vie ». Pesez toutes ces paroles. Premièrement elle nous dit que notre ame a été produite avec le souffle de Dieu : ce n'est pas qu'il ait en effet une bouche pour souffler à la façon des hommes; mais c'est pour nous faire entendre qu'il estime cette ame et la tient chère comme une respiration de sa propre vie. Il est bien vrai qu'il l'a tirée du néant comme le reste des créatures; mais l'Ecriture, en nous disant que c'est un souffle de sa poitrine, nous veut exprimer qu'il l'a produite avec une affection si particulière et si tendre, que c'est comme s'il l'avoit tirée de la région de son cœur, *inspiravit*. De plus, l'Ecriture sainte ne nous dit pas que Dieu a produit notre ame de ses mains comme notre corps, ni qu'il l'ait créée en parlant, comme le reste des êtres, mais en respirant ou soupirant : pour nous faire entendre que c'est

(1) *Gen.* II. 7.

comme s'il eût enfanté une très-chère conception, qu'il avoit portée dans ses entrailles durant toute l'éternité : c'est comme si elle disoit qu'elle procède de l'intérieur de Dieu ainsi que la respiration; et que comme le souffle ou la respiration n'est qu'une sortie ou une rentrée continuelle de l'air qui s'en va visiter le cœur, qui ne le quitte qu'un seul moment, et puis y retourne aussitôt pour le rafraîchir et pour lui conserver la vie; de même notre ame n'est sortie de Dieu que pour y rentrer, il ne l'a respirée que pour l'aspirer de nouveau. Que si elle a comme soulagé son cœur quand elle en est sortie, il semble qu'elle le rafraîchisse en quelque manière, et qu'elle le console quand elle retourne à lui par quelque aspiration amoureuse. O si nous savions ce que notre ame est au cœur de Dieu ! Elle ne sauroit vivre sans lui, et il n'est pas content sans elle. C'est plus incomparablement que la respiration n'est à notre cœur. Qui m'empêcheroit la respiration feroit étouffer mon cœur : ne puis-je pas croire que je fais violence au cœur de Dieu, quand mon ame ne suit pas les divines inspirations qui l'attirent amoureusement à lui pour se reposer dans son sein ?

Après tout cela nous n'arriverons pas à la profondeur des mystères qui sont cachés sous l'intelligence de ces paroles : Il souffla sur sa face une respiration de vie. Je conçois bien que ces paroles sont grosses de quelques grandes vérités qu'elles voudroient enfanter dans nos esprits, si nous étions capables de les concevoir : car elles semblent nous dire que notre ame est un esprit que Dieu met en nous, et qu'il produit par voie de spiration. Quelle

merveille est-ce ici? Souvenez-vous que Dieu n'a que deux voies pour produire tout en lui-même : en l'une il parle, et il produit son Fils unique, que nous appelons son Verbe : en l'autre il ne parle pas; mais il soupire, et il produit de son cœur, c'est-à-dire de sa volonté, son divin amour, que nous appelons son Saint-Esprit; et cet Esprit adorable est la clôture et l'accomplissement de tout ce qu'il fait en lui-même. Et considérant si Dieu ne fait pas quelque chose de semblable au dehors de lui, il semble qu'il a produit toutes les créatures par deux voies, en parlant et en soupirant. Premièrement, il créa tous les êtres qui composent ce grand univers; mais c'est en parlant, *Fiat lux, fiat firmamentum* (1) : et quand il vient après tout cela à produire notre ame, ce n'est pas en parlant, mais c'est en soupirant. C'est ainsi que l'Ecriture sainte nous en parle; puis elle ajoute que cette dernière production de l'esprit fut la clôture et l'accomplissement de toutes les œuvres de Dieu au dehors de lui-même, et qu'il se reposa comme dans une divine complaisance d'un si bel ouvrage.

Où est une ame tant soit peu éclairée, qui ne soit pas transportée de joie, si elle considère ici la convenance et la liaison admirable que Dieu a voulu mettre entre son esprit et notre esprit? Le Saint-Esprit est un sacré soupir du cœur de Dieu, qui le comble d'une joie infinie en lui-même; et notre ame est un souffle de la poitrine de Dieu, qui lui donne de la complaisance au dehors de lui-même. Le Saint-Esprit est la dernière des ineffables pro-

(1) *Gen.* I. 36.

ductions de Dieu en lui-même, et notre ame est la dernière de toutes les admirables productions de Dieu au dehors de lui-même. O Dieu d'amour, à quel ravissement nous emporteroit cette vérité, si elle nous entroit bien dans l'esprit, et si nous la pouvions comprendre ! Qui est-ce qui ne diroit pas avec saint Augustin et saint Bernard : O mon ame, qui as la gloire de porter l'image de Dieu ; ô mon ame, qui as reçu ce très-grand honneur d'être un esprit de son esprit, d'être sortie comme de sa poitrine, d'être un soupir de son cœur amoureux et tout plein de bonté pour toi ! aime donc ce Dieu de bonté qui t'a tant aimée ; aime uniquement, aime ardemment, et te consume dans les flammes de son divin amour. *Amen*, ainsi soit-il.

FIN DU TOME TRENTE-NEUVIÈME.

TABLE

DU TOME TRENTE-NEUVIÈME.

LETTRES DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION.

LETTRES A MADAME D'ALBERT DE LUYNES,

RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

LETTRE PREMIÈRE. Sur la manière dont Dieu avoit préparé les liaisons qu'elle avoit avec lui; et sur les démarches de l'abbesse de Jouarre, pour se soustraire à son obéissance. *Page* 3

II. Sur les affaires du prélat avec l'abbesse de Jouarre. 4

III. Il la prémunit contre les discours qu'on tenoit sur lui; et lui donne des règles pour vivre en paix au milieu des troubles excités par la désobéissance de l'abbesse. 6

IV. Il la relève des défenses de l'abbesse; et lui marque le cas où l'on peut révéler un secret. 8

V. Il lui témoigne sa peine des désagrémens qu'éprouvoient de la part de l'abbesse les religieuses qui lui étoient fidèles. 9

VI. Il la console de la mort de son père. 10

VII. Sur les affaires de Jouarre. *Ibid.*

VIII. Résolution où il est de faire exécuter son ordonnance contre l'abbesse de Jouarre; il exhorte cette religieuse à montrer beaucoup de douceur et de modestie. 11

IX. Sur les affaires de Jouarre, et sur les priviléges des vierges à l'égard des reliques. 13

X. Il lui apprend la soumission de l'abbesse de Jouarre à son ordonnance; et la rassure sur ses craintes. 14

XI. Sur une affaire particulière, et sur l'abbesse de Jouarre. 15

XII. Sur la conduite à tenir par un confesseur à l'égard de personnes dont les dispositions pouvoient être suspectes. 17

XIII. Sur les dispositions où doit être une épouse de Jésus-Christ. 18

XIV. Sur l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chandeleur. 19

XV. Sur les avantages que Dieu nous fait retirer de la tentation et de la maladie. 20

XVI. Sur la tentation qui se mêle aux maux du corps; ses répugnances

gnances dans les exercices de piété; et l'efficace des paroles de Jésus-Christ, pour guérir l'ame. *Page* 21

XVII. Sur la conduite à tenir à l'égard de quelques Sœurs; et les remèdes qu'elle devoit appliquer à ses maux. 23

XVIII. Sur ses peines, et la manière dont elle devoit les porter. 24

XIX. Sur l'auteur de la guérison de son ame. 27

XX. Psaumes qu'elle peut lire en mémoire de sa délivrance. *Ibid.*

XXI. Sur la grâce que Dieu lui avoit faite en la mettant sous la conduite de son évêque; et la manière dont il désiroit qu'on en usât à l'égard des Capucins pour la confession. 29

XXII. Sur le droit qu'a un évêque d'approuver un confesseur pour une maison, malgré l'abbesse, et sur l'utilité de la tentation et des souffrances. 30

XXIII. Sur la manière dont l'œuvre de Dieu doit être conduite dans les ames. 31

XXIV. Quelle sera la source de la joie des bienheureux, et quel est le principe de celle qui nous est ordonnée; et sur la confession annuelle. *Ibid.*

XXV. Il lui envoie quelques paroles de consolation. 33

XXVI. Sur la joie du Saint-Esprit. 34

XXVII. Sur l'entrée des séculiers dans les monastères; et les consultations réitérées par inquiétude. 35

XXVIII. En quelles occasions la foi explicite de certains articles suffit; sur les soins qu'il donne à la direction des ames; et la soumission à la volonté de Dieu. 37

XXIX. Il l'exhorte à ne point s'inquiéter des péchés oubliés dans ses confessions. 39

XXX. Sur ses maux; qu'ils ne sont qu'une épreuve de Dieu; sur la manière dont il instruit les ames; et sur la liaison de la confiance avec l'amour. 40

XXXI. Sur le trop grand nombre de confesseurs demandés à Jouarre. 42

XXXII. Sur diverses matières touchant la confession. 43

XXXIII. Sur l'amour de préférence qu'on doit à Dieu. 44

XXXIV. Sur les affaires de Jouarre. 47

XXXV. Sur la conduite de l'abbesse, et les mesures qu'il prenoit pour la réduire à l'obéissance. 49

XXXVI. Il la console dans ses peines. 51

XXXVII. Sur l'inquiétude qu'elle avoit de ses confessions passées; qu'il n'y a de paix à espérer que dans la confiance. 52

XXXVIII. Sur la manière dont on doit recevoir les accueils que le monde nous fait. *Page* 54
XXXIX. Sur ses peines; sur la coutume de dire matines le soir, et la séparation des différentes heures de l'office; sur les œuvres d'Origène; et l'intention appelée virtuelle. *Ibid.*
XL. Sur les actes qui viennent du cœur. 61
XLI. Sur les pouvoirs donnés aux confesseurs des religieuses, et sur les avantages qu'elle pouvoit retirer de ses peines. 62
XLII. Sur la nécessité des souffrances, les scrupules mal fondés, et la compatibilité d'une certaine tristesse avec la joie chrétienne. 65
XLIII. Il s'applique à dissiper ses craintes, et l'excite à la confiance. 66
XLIV. Sur les confessions faites à des prêtres qui n'auroient pas les cas réservés; et sur l'abandon à la divine bonté. 68
XLV. Sur un écrit pour la retraite. Il lui conseille de ne plus consulter sur ses peines. 70
XLVI. Sur un écrit qu'il avoit composé pour l'instruction de ses Filles. 72
XLVII. Il lui ordonne de lui faire part d'une pensée qu'elle ne lui avoit pas déclarée. *Ibid.*
XLVIII. Il lui défend de consulter dans ses doutes d'autres que lui; et veut qu'elle cesse de revenir aux choses qui ont été décidées. 73
XLIX. Il lui montre la cause de ses peines, et lui en propose les véritables remèdes. 75
L. Il l'assure qu'elle a satisfait à tout dans sa dernière revue, et l'instruit des dispositions qu'il ressentoit dans la conduite des ames. 76
LI. Il approuve la conduite qu'elle a tenue à l'égard de ses peines. 78
LII. Sur les conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, et sur la manière dont les sacremens opèrent. 79
LIII. Sur ses peines, et sur les cas où elle devoit recommencer le Bréviaire. 81
LIV. Sur l'usage qu'elle devoit faire de ses peines. 83
LV. Sur ses souffrances; et sur quelques passages de l'Ecriture relatifs à la crainte et à la confiance. 84
LVI. Il lui défend de se confesser de ses peines, et lui marque quel est le parti le plus sûr pour elle. 85
LVII. Sur les raisons de nous soumettre à la volonté de Dieu. 86
LVIII. Il lui apprend ce qu'il a voulu conclure des passages qu'il

lui a laissés à concilier; en quelles occasions elle peut répéter son Bréviaire. Formule de prière pour s'unir à Jésus-Christ dans ses souffrances. *Page* 87

LIX. Ses sentimens pour son troupeau, et en particulier pour ses Filles de Jouarre. 90

LX. Sur ses sermons; les attributs donnés à Marie; le sens de certains passages; le plaisir que l'on trouve dans l'usage des choses nécessaires, les rechutes dans le péché véniel; le mépris des règles, le silence et les distractions. 91

LXI. Désir qu'il a de voir bientôt finir les affaires de Jouarre: qu'on ne peut en conscience faire des excuses à l'abbesse de l'obéissance qu'on a rendue à son évêque. 94

LXII. Sur les tentations qui assiégent à l'heure de la mort, et la confiance qui est alors nécessaire. 95

LXIII. Ses sentimens à l'égard de ceux qui goûtoient ses écrits. Il renvoie une Sœur à l'évangile de la Pécheresse, pour la guérir. Sur les épreuves nécessaires pour s'assurer si l'on est en état de faire le carême. 97

LXIV. Sur sa bonne volonté pour les personnes qu'il conduit; son *Traité sur l'adoration de la Croix;* et sur la crainte qu'avoit cette religieuse, d'adorer des objets sensibles. 98

LXV. Sur la confiance qu'il a en sa sincérité; et le remède à ses scrupules. 99

LXVI. Sur l'abbesse de Jouarre, et sur les règles qu'il lui avoit prescrites touchant ses peines. 100

LXVII. Sur ses agitations; sur la jalousie de l'ame pour son Dieu; et la facilité qu'elle avoit de tout demander au prélat. 102

LXVIII. Sur le changement de l'heure de matines. 103

LXIX. Il l'exhorte à souffrir chrétiennement, et à s'adresser à Dieu en qualité de moteur des cœurs. 104

LXX. Il souhaite de la voir tirée de sa mélancolie, et l'exhorte à monter au ciel avec Jésus-Christ. 105

LXXI. Comment elle doit se conduire à l'égard des actes que l'abbesse pourroit exiger: quelle est la force des ordonnances de visite, etc. *Ibid.*

LXXII. Sur la nouvelle abbesse. Exhortation à la confiance. Son désintéressement dans l'affaire de la redevance. 110

LXXIII. Sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les différens actes que la communauté pourroit faire contre lui; et sur la paix que Dieu donne. 112

LXXIV. Il lui prouve les droits de son église à l'égard de la redevance que l'abbesse lui contestoit; l'excite à la confiance dans

les états de tristesse; et sur le livre intitulé : *l'Esprit de Gerson.* *Page* 114
LXXV. Sur les intervalles dans lesquels on peut réitérer l'administration du saint viatique. 121
LXXVI. Sur les motifs de confiance en Dieu; le bonheur de souffrir pour la justice; et les suites des démarches de l'abbesse. 122
LXXVII. Sur la solidité de l'amitié qui les unissoit, la discrétion dans les réprimandes, et les actes qu'elle pouvoit signer. 124
LXXVIII. Ses sentimens sur la perte de son procès; et les conséquences qui en résultent contre l'exemption de Jouarre. 125
LXXIX. Sur une prière pour le jubilé; et la soumission à la volonté de Dieu. 126
LXXX. Il lui envoie la prière pour le jubilé; lui demande que ce qu'il fait pour elle, soit commun à d'autres par charité. 128
LXXXI. Sur les excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de Filles. 129
LXXXII. Sur ses peines; les doutes contre la foi; le jeûne et l'abstinence. *Ibid.*
LXXXIII. Sur ses impatiences dans ses peines, et la manière de traiter ces sortes d'infirmités; sur l'impuissance de l'homme sans la grâce; et sur les présens qu'on lui faisoit. 131
LXXXIV. Il n'aime pas à donner des sentences de sa façon. Qu'on ne doit prier en public pour personne, sans ordre : et sur les caractères que doit avoir une décision du Pape, pour être infaillible. 132
LXXXV. Sur quelques-uns de ses écrits; et sur le ministre du sacrement de confirmation. 134
LXXXVI. Sur la conduite de l'Epouse des Cantiques; sur la pénitence, et les maux que Dieu nous envoie. 135
LXXXVII. Sur les confesseurs, sur des sentences, et sur la familiarité avec Dieu. 136
LXXXVIII. Sur le silence qu'il lui avoit prescrit; ses répugnances dans ses peines; et la manière dont on doit juger de la vérité qui nous est présentée. 137
LXXXIX. Sur la reconnoissance qu'on devoit à Dieu pour les instructions du prélat. 139
XC. Réponse à des questions sur la manière d'entendre la messe. 140
XCI. Sur un tremblement de terre, et sur le pur amour. 141
XCII. Sur l'apostolat de saint Remi; qu'on peut désirer de goûter dans la communion combien le Seigneur est doux; et sur le pur amour. 143
XCIII. Sur les raisons qui peuvent porter quelquefois les directeurs

à garder le silence avec les personnes qu'ils conduisent : et qu'elle n'a point à craindre les illusions de la dévotion sensible. *Page* 144

XCIV. Sur le temps qu'il lui donnoit ; la manière dont elle devoit porter ses peines, et recevoir l'attrait de Dieu. 146

XCV. Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable. 148

XCVI. Il l'exhorte à marcher dans la voie où elle étoit entrée. Ce qu'il pense sur l'article de la Clémentine, qui concerne la confession. *Ibid.*

XCVII. Il la blâme de n'avoir point suivi, à l'égard de ses peines, les règles qu'il lui avoit prescrites. 150

XCVIII. Sur la nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires. *Ibid.*

XCIX. Sur la dépravation de la nature humaine. 151

C. Sur l'attention aux jugemens de Dieu ; les peines de cette religieuse ; et l'utilité des afflictions. 152

CI. Il lui marque les raisons qu'il a de ne pas donner des pouvoirs à des personnes qui passent, et lui envoie un exercice pour la fête de Noël. 154

CII. Sur les trois messes du jour de Noël ; et la manière de s'occuper les jours de dimanche et de fêtes. 156

CIII. Sur la prudence et les ménagemens dont elle devoit user ; et sur le bonheur de faire le bien sans paroître. 157

CIV. Sur la confession, l'oraison, le sacrifice, la liberté avec laquelle elle doit dire son avis ; et sur un endroit du Cantique des Cantiques. 158

CV. Sur la confession pour gagner les indulgences ; et la méprise dans la récitation de l'office, etc. 160

CVI. Ce que doit faire une religieuse, lorsque le médecin et la supérieure lui ordonnent le gras ; manière dont Dieu distribue ses grâces et dont on doit les recevoir. 161

CVII. Sur la bénédiction de la nouvelle abbesse ; la résistance à la grâce et la communion. 162

CVIII. Sur la communion, l'oraison, l'obéissance, et la nouvelle abbesse. 164

CIX. Sur la prise de possession de la nouvelle abbesse ; sur l'obligation de s'humilier des fautes qu'il n'est pas nécessaire de confesser, et sur la résurrection de Jésus-Christ. 165

CX. Sur quelques affaires, et sur le renouvellement des vœux de cette religieuse. 167

CXI. Sur les dispositions de cette religieuse ; le bonheur de la vie cachée ; le désir de la vue de Dieu en cette vie. 168

CXII. Il l'exhorte à adorer l'Esprit saint sous le titre d'esprit de vérité; et lui permet de sortir avec l'abbesse, si elle le désire. *Page* 170

CXIII. Sur le danger qu'il y a de vouloir être assuré du fond de son état; la nécessité de se faire connoître au confesseur; et sur la communion. 171

CXIV. Sur la conduite à tenir au milieu des incertitudes de son état; sur la soustraction des grâces sensibles : avec quelle réserve il faut parler de ses dispositions particulières. 174

CXV. Sur la voie la plus sûre; et les différens états par lesquels Dieu fait passer les ames. 175

CXVI. Il lui donne différens avis sur ses peines et ses lectures, et l'exhorte à vivre dans une dépendance perpétuelle de la grâce. 177

CXVII. Sur l'obligation de chercher Dieu sans retour vers soi même; et les peines de cette religieuse. 178

CXVIII. Sur les raisons qui obligent Dieu à cacher aux ames le goût qu'elles ont pour lui; sur la fidélité au divin attrait; et l'humilité. 179

CXIX. Sur une espèce de séquestration qu'elle méditoit; une manière d'honorer la vérité; et le détachement. 181

CXX. Sur un sermon du prélat; les peines de cette religieuse; et les différentes naissances de Jésus-Christ. 182

CXXI. Sur sa confession générale; sur la simplicité avec laquelle il faut agir devant Dieu. 183

CXXII. Il l'exhorte à recevoir l'attrait qu'elle sentoit. 185

CXXIII. Sur son obéissance, et les moyens de se délivrer du péché. 186

CXXIV. Sur la lettre qu'avoient écrite au Pape les abbés de l'assemblée de 1682, nommés à des évêchés; et sur la meilleure manière de faire l'oraison. 188

CXXV. Sur la conduite qu'il se proposoit de tenir à l'égard de Jouarre; et sur la manière dont elle doit agir. 189

CXXVI. Sur l'attrait qui la pressoit : qu'elle ne doit point changer de conduite, sous prétexte des mépris qu'elle éprouvoit. 191

CXXVII. Sur une retraite, et les vérités dont elle doit s'y occuper. 192

CXXVIII. Il lui donne des règles sur certaines fautes; blâme les raffinemens des directeurs; et approuve qu'elle se livre aux larmes. 194

CXXIX. Sur les attraits de cette religieuse pour Dieu, et sur ses dispositions par rapport au prélat. 196

CXXX. Sur ses confessions; et les règles qu'elle y devoit suivre. *Ibid.*

CXXXI. Sur une retraite. *Page* 197

CXXXII. Sur la dépendance où Dieu met les ames à l'égard du ministère; et l'entier abandon à Dieu. 198

CXXXIII. Sur la foi nue; les nouveaux spirituels; la véritable oraison; la pureté de l'ame; et l'extension de la confiance. 200

CXXXIV. Il lui donne un réglement pour sa retraite. 206

CXXXV. Il conseille de ne point lire Malaval: dans quel esprit il faut communier; quelle doit être la présence de Dieu dans l'oraison. 207

CXXXVI. Quelle est la présence de Dieu la moins touchante; s'il y a du péché à n'être pas toujours occupé de Dieu; sur le véritable dégagement; les distractions, et la charité fraternelle. 210

CXXXVII. Sur la lecture des auteurs mystiques; sur les jalousies spirituelles; et la réception des Filles à Jouarre. 212

CXXXVIII. Règles de conduite propres à son état; sur les différentes sortes de prophéties qui concernent Jésus-Christ, les degrés par lesquels le Verbe descend jusqu'à nous, et le don des larmes. 214

CXXXIX. Sur les spiritualités modernes. 217

CXL. Sur le sentiment des bienfaits de Dieu, l'abandon à sa volonté, les attraits, les défiances qu'on veut inspirer de Dieu, les sensibilités, la liaison de l'amour avec la connoissance. *Ibid.*

CXLI. Il l'exhorte à ne point se tourmenter à chasser ses réflexions; lui apprend comment Dieu nous communique de plus en plus ses grâces; réprime ses craintes, et condamne ses inquiétudes pour l'avenir. 221

CXLII. Sur l'utilité de ses peines; l'opération de Dieu dans ses saints; la disposition pour bien prier. 223

CXLIII. Sur l'oraison, et les défauts de la dévotion d'aujourd'hui. 224

CXLIV. Sur plusieurs faits particuliers; sur les actes qu'on appelle formés, et le simple retour vers Dieu. 225

CXLV. Sur la nouvelle abbesse de Notre-Dame de Soissons; et sur la joie qu'on doit avoir dans les occasions d'humiliation. 226

CXLVI. Sur les sorties du monastère; l'humeur noire qui l'assiége; les jalousies et la résolution où elle étoit de refuser toutes les abbayes qu'on pourroit lui offrir. 227

CXLVII. Sur les jalousies qu'elle éprouvoit, la découverte de son intérieur, et les discours du monde à son sujet. 231

CXLVIII. Sur la mort de l'ancienne abbesse de Jouarre, et les inquiétudes de cette religieuse, au sujet de quelques fautes de sa vie passée. 232

CXLIX. Sur les dots des religieuses; qu'on peut prendre garde à la condition de celles qu'on reçoit; et sur la résolution du prélat d'établir l'usage des fèves dans les délibér. capitulaires. *Page* 233

CL. Sur le jeûne et les attraits. 235

CLI. Il l'encourage à recevoir les grâces de Dieu, quoiqu'elle n'en retire pas tout le fruit possible. 236

CLII. Sur les tentations de jalousie, et sur l'onction du Saint-Esprit. *Ibid.*

CLIII. Sur le désir des grâces extraordinaires, et celles que l'on doit souhaiter préférablement. 238

CLIV. Raisons qui l'obligeoient à prescrire à Jouarre l'usage des fèves dans la réception des Filles. 240

CLV. Sur les vues qui le font agir dans les affaires de Jouarre. 243

CLVI. Sur le jubilé; raisons qui l'empêchent d'écrire sur l'oraison; et sur les affaires de Jouarre. 244

CLVII. Sur ses peines, et ses réflexions sur la nature des grâces qu'elle reçoit; sur la dévotion au divin Sauveur; le silence; les affaires de Jouarre, et la prière. 246

CLVIII. Sur la nature des péchés d'orgueil, de colère, et d'envie; la manière de repousser la tentation; et l'acceptation des croix. 249

CLIX. Sur l'obligation de faire entendre la messe aux enfans, et l'assistance à l'office du Vendredi saint. 251

CLX. Sur ses dispositions pour madame de Luynes, et sur l'abbesse de Jouarre. 252

CLXI. Il l'exhorte à ne point tant réfléchir sur la nature des grâces; lui parle des réceptions des Filles, et déclare qu'il ne permet jamais la séparation des cérémonies d'avec le baptême. 254

CLXII. Sur des impatiences, des sujets de méditations, et la communion. 256

CLXIII. Sur les affaires de Jouarre; la récitation du Bréviaire; les bons désirs; et les moyens de profiter de ses misères. 257

CLXIV. Sur ses retours continuels à ses doutes et à ses scrupules. 259

CLXV. Sur le mystère de l'Ascension; l'attachement aux directeurs; et les émotions contre le prochain. 260

CLXVI. Sur les lectures qu'elle peut faire; sur la conduite qu'elle a tenue à l'égard d'une Sœur; et sur les ecclésiastiques qui n'étoient pas exacts à porter leur habit. 261

CLXVII. Sur l'occupation de l'ame, jusqu'à ce qu'elle voie la vérité à découvert; et la sagesse de la conduite de Dieu, en laissant sa créature à elle-même. 263

CLXVIII. Il l'exhorte à continuer tous ses exercices. *Page* 265
CLXIX. Sur le repos en Dieu, l'abandon, les larmes, la réception des dons de Dieu, les fausses spiritualités à l'égard de l'oraison, les goûts sensibles, et le mélange du bien et du mal. *Ibid.*
CLXX. Sur une somme qu'on devoit prêter à la communauté, et sur les peines de cette religieuse. 268
CLXXI. Il se rend garant pour elle auprès de Dieu; lui parle de l'abbesse de Jouarre, et de la divine société qui se forme à l'autel. 269
CLXXII. Il lui recommande de lui faire connoître ses différentes vues, et ses dispositions. 270
CLXXIII. Sur ses peines, et sur la conduite qu'elle doit tenir dans l'affaire de la réception des Filles. 271
CLXXIV. Il l'exhorte à s'abandonner à Dieu. 272
CLXXV. Sur un remède aux tentations de jalousie; et la manière dont les supérieurs doivent se conduire pour bien juger. 273
CLXXVI. Sur la réception d'une Fille qui ne pouvoit accomplir toute la règle, les égaremens de l'imagination, l'obligation d'écouter le céleste Epoux, et un endroit du Cantique des Cantiques. 275
CLXXVII. Part qu'il prend à la perte qu'avoit faite une religieuse; et combien le saint Epoux aime qu'on lui offre un cœur percé de douleur. 276
CLXXVIII. Sur les observances et particulièrement l'assistance à l'office, et le sentiment de l'abbé de la Trappe, touchant la réception des Filles. 277
CLXXIX. Sur les besoins de la nature; sur les traductions de M. du Bois; et sur les mouvemens d'impatience. 278
CLXXX. Sur un sermon du père Bourdaloue; la charge de la conduite des converses; les moyens d'éviter l'illusion; la mortification, et les prédicateurs qui débitent des antithèses. 280
CLXXXI. Sur les manières de rabaisser qui rebutent; l'attrait pour la solitude; la douleur de ne point aimer assez l'Epoux céleste; le remède sûr contre les illusions; et l'affaire qu'il avoit avec l'abbaye de Rebais. 281
CLXXXII. Sur une novice de Jouarre, et sur l'acte d'abandon. 283
CLXXXIII. Sur plusieurs difficultés que cette religieuse lui avoit proposées. 284
CLXXXIV. Sur les attraits, et l'abandon à Dieu pour faire et recevoir tout ce qu'il lui plaira. 285
CLXXXV. Sur les chansons de l'Opéra; sur les lumières qu'elle

avoit reçues pour lui; la foi nue, et la soumission à la volonté de Dieu. *Page* 286
CLXXXVI. Sur les grands effets de l'obéissance. 288
CLXXXVII. Sur la nécessité de s'abandonner aveuglément à la volonté de Dieu; et sur les goûts dont il ne veut pas l'accomplissement. *Ibid.*
CLXXXVIII. Il s'excuse d'avoir oublié les papiers dont il avoit besoin pour lui répondre en détail; l'instruit sur la manière dont elle doit regarder les chagrins qui l'affligent. 290
CLXXXIX. Sur la soumission aux ordres de Dieu, le mérite des actes que sa grâce nous fait faire, notre coopération sous sa main, l'amour dont le cœur doit être embrasé, et l'usage qu'on doit faire des dispositions qui passent. 291
CXC. Il demande les prières de ses Filles pour l'anniversaire de son sacre. 294
CXCI. Sur madame de Fiesque, abbesse de Soissons: affection qu'il porte à ses Filles de Jouarre. *Ibid.*
CXCII. Sur le néant des grandeurs du monde; l'aveuglement des religieuses qui ne cherchent qu'à s'agrandir; et les caractères de l'amour divin. 295
CXCIII. Sur la pensée qu'il a eue, en s'offrant à Dieu pour elle; sur la manière dont il faut porter le chagrin et les croix; les sentimens des mystiques touchant la foi nue; sur ses larmes, etc.; et les affaires de Jouarre. 297
CXCIV. Il l'exhorte à plonger toutes ses lumières et toutes ses vues dans l'obscurité de la foi. 302
CXCV. Sur la foi à laquelle toutes les lumières doivent céder, et sur les saintes délectations. 303
CXCVI. Il lui fait voir que toute espèce d'oraison doit être fondée sur la foi, et combat à ce sujet plusieurs idées des nouveaux mystiques. 304
CXCVII. Sur les moyens de se purifier de ses péchés; les effets de la foi; les défauts à éviter à l'égard de l'oraison; et l'illusion de l'élévation aux emplois relevés. 307
CXCVIII. Sur l'absolution qu'il lui avoit donnée dans sa dernière confession; et sur sa trop grande facilité à raisonner. 311
CXCIX. Que la patience et la soumission sont le vrai remède à tous les maux; excès de la bonté de Dieu, et manière dont il faut profiter de ses infidélités. Humilité du prélat; il parle de ses notes sur le Cantique des Cantiques. 313
CC. Sur la promotion de madame de Fiesque; les dispositions où l'on étoit en Cour à l'égard de madame de Luynes, à cause de

son éducation à Port-Royal; les vues que la foi devoit lui présenter dans ces circonstances. *Page* 316
CCI. Sur les fins pour lesquelles il devoit examiner les grâces qu'elle recevoit; les sources où il puisoit les régles qu'il suivoit. 317
CCII. Il la console de la répugnance qu'elle avoit à souffrir; et veut que dans ses peines, elle s'en tienne à sa décision. 319
CCIII. Sur des traductions que faisoit cette religieuse; et les motifs qui portoient le prélat à ne pas entrer davantage dans la discussion de ses peines. 322
CCIV, Sur sa conduite dans ses peines, et ce qu'elle avoit à faire pour ses péchés. 323
CCV. Sur la jouissance de la vie future; le danger des unions de cette vie; les raisons pour lesquelles Dieu retire quelquefois ses dons; le mystère de la croix, et la force de l'amour divin. 324
CCVI. Il l'excite à la foi et à la confiance comme au seul remède de ses peines; et lui donne des avis sur ses sécheresses. 327
CCVII. Ce qu'elle doit penser des choses qu'il n'a pas improuvées; il l'exhorte à moins raisonner sur la conduite de Dieu. 329
CCVIII. Sur les visites, les peines, les conversations inutiles, la vie d'espérance, etc. 330
CCIX. Sur la manière de s'appliquer les conseils des saints. 332
CCX. Dans quel sens il s'étoit servi du mot d'*indifférence* à l'égard des dons de Dieu. *Ibid.*
CCXI. Avis pour la maîtresse des novices; ce que les novices pouvoient demander à leurs parens avant leur profession. 333
CCXII. Sur la bénédiction que Dieu donnoit aux paroles du prélat, et la droiture du cœur. 334
CCXIII. Sur la grâce qu'on doit principalement désirer en cette vie, et les cœurs droits qui aiment l'Epoux. 335
CCXIV. Combien il est nécessaire qu'elle lui rende un compte exact : quelle est la plus grande perfection dans cette vie. 336
CCXV. Sur la meilleure voie pour aller à Dieu; dans quelle disposition il faut recevoir ses attraits et les suivre. 337
CCXVI. Il témoigne sa sensibilité aux maux que souffroient plusieurs religieuses de Jouarre; il lui montre que la conformité à la volonté divine est la meilleure voie. 339
CCXVII. Sur le désir d'être conforme à Jésus-Christ; le pur amour, et la prise d'habit d'une postulante. 341
CCXVIII. Il la console et l'encourage dans ses peines. 342
CCXIX. Sur le bonheur d'aller à Dieu. 343
CCXX. Sur ses peines. Pourquoi il ne lui parle pas le même langage qu'à la sœur Cornuau. 344

CCXXI. Sur un écrit censuré; et sur ce qu'elle vouloit toujours s'expliquer davantage. *Page* 345
CCXXII. Il lui marque la manière d'agir à l'égard des états des personnes qu'il conduisoit; n'approuve point qu'elle interroge les autres pour connoître leurs dispositions. 346
CCXXIII. Sur les erreurs de Malaval; le danger de l'amour-propre; plusieurs livres mystiques, et quelques actes d'oraison. 347
CCXXIV. Il désapprouve la prétendue mortification des mystiques à l'égard du bien éternel; et l'assure qu'elle n'a point à craindre d'illusion dans son oraison. 349
CCXXV. Il l'exhorte à vivre tranquille dans son état. Sur un voyage de l'abbesse à Paris, et un édit concernant les Réguliers. 350
CCXXVI. Sur l'union avec le divin Epoux, la tristesse que portoit cette religieuse dans son cœur, et ce que Dieu demandoit d'elle. 351
CCXXVII. Il l'exhorte à établir sa confiance sur Dieu seul, et à dilater son cœur pour lui; et reprend les excès des nouveaux spirituels. 353
CCXXVIII. Sur un voyage de l'abbesse de Jouarre; sur le principe du mérite, et l'amour que nous devons à Dieu. 355
CCXXIX. Sur les visites du prélat dans son diocèse, et ses dispositions dans ses travaux. 356
CCXXX. Sur des passages de saint Jean Climaque et de Cassien, concernant l'oraison de quiétude. 357
CCXXXI. Sur les voyages de l'abbesse de Jouarre, le silence du prélat à l'égard des questions de madame d'Albert, une prière qu'elle lui avoit demandée; sur les lettres de M. de Bernières; madame Guyon; et la manière dont on peut être trompé en jugeant des personnes. 358
CCXXXII. Sur l'oraison de quiétude. 362
CCXXXIII. Sa vénération pour saint Bernard; et sur les véritables caractères de l'humilité. *Ibid.*
CCXXXIV. Sur la mort de M. de Morstein; sur une retraite; sur Jésus-Christ transfiguré, et sur l'abbé de la Trappe. 363
CCXXXV. Il lui donne différens avis sur son état et ses peines, et l'excite à la confiance en Dieu. 365
CCXXXVI. Sur l'usage qu'elle doit faire de ses peines; sur le désir qu'elle avoit qu'on offrît au prélat le siége de Paris qui étoit vacant; et sur madame Guyon. 366
CCXXXVII. Sur la réception d'une novice : qu'il faut faire le bien sans en attendre des hommes aucune récompense : avis propres à son état. 369

CCXXXVIII. Sur la nomination de M. de Noailles à l'archevêché de Paris; l'Instruction de Bossuet sur l'Oraison; la supériorité de Navarre, les qualités nécessaires pour trouver devant Dieu la paix. *Page* 370

CCXXXIX. Sur ses attraits; le mérite de l'amour et ses différens états. 372

CCXL. Sur les études des demoiselles dont elle étoit chargée; sur les chansons d'amour, et sur les jeux de hasard. 373

CCXLI. Il lui promet de lui continuer ses soins, et l'encourage dans ses bonnes résolutions. 375

CCXLII. Sur les dispositions de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et la vertu qui en découle; sur l'erreur des mystiques à l'égard des saintes délectations; et la cause des souffrances de l'ame dans l'opération où Dieu la délecte. 376

CCXLIII. Sur les désirs dont Dieu ne veut pas l'accomplissement; sur la vie de sainte Catherine de Gênes, et le bonheur de la vie cachée. 383

CCXLIV. Sur la fête de Noël; quelques affaires de Jouarre, et la communion. 384

CCXLV. Sur les attraits de cette religieuse, et la meilleure disposition pour recevoir la confirmation. 386

CCXLVI. Que son état est bien différent de celui qu'il réprouve dans les quiétistes. 387

CCXLVII. Sur l'amour de la retraite; les entretiens touchant le prochain; les artifices de l'amour-propre; l'usage qu'on peut faire de certaines ruses innocentes; sur sainte Catherine de Gênes, et les goûts purement sensibles. 388

CCXLVIII. Sur les conversations qui ont pour objet les défauts du prochain; et sur la réception des novices. 392

CCXLIX. Sur la soumission, l'amour de Dieu et la confiance. 394

CCL. Sur les souffrances; le principe de l'amour de Dieu en nous; la récitation du Bréviaire; l'affaire du prélat avec l'abbaye de Rebais. 395

CCLI. Sur les infirmités de cette religieuse, et les faux bruits qu'on répandoit du mécontentement de Rome à l'égard du prélat. 397

CCLII. Sur certains états par lesquels Dieu fait passer les ames, pour les porter à s'abandonner entièrement à lui; et sur un commandement qu'elle désiroit qu'il fît au mauvais air. 398

CCLIII. Sur les distractions, la sécheresse, les bontés de Dieu sur les ames, la réitération du saint Viatique; et sur les visites. 400

CCLIV. Qu'on n'est pas obligé de spécifier certaines circonstances

dans la confession; quelle est la gloire de Dieu que nous devons désirer : comment le prélat a été reçu à Rebais. *Page* 402
CCLV. Sur le sacrifice de sa vue, la récitation du Bréviaire, etc. 404
CCLVI. Que la maladie n'est point un obstacle à la perfection de l'oraison. 405
CCLVII. Sur les souffrances, les règles que cette religieuse devoit suivre pour ses communions, et des vers que le prélat faisoit pour se délasser. 406
CCLVIII. Sur ses impatiences, et ses foiblesses. 408
CCLIX. Sur quelque éblouissement passager qu'avoit eu cette religieuse. *Ibid.*
CCLX. Sur la translation de cette religieuse, de Jouarre à Torcy, où elle accompagnoit sa sœur, qui en étoit nommée prieure. 410
CCLXI. Sur le reproche que cette religieuse lui avoit fait de ne pas lire ses lettres; sur les soupçons, et sur quelques affaires. 411
CCLXII. Sur le don des larmes, et différens faits. 412
CCLXIII. Sur la paix dont elle jouissoit, les dispositions de madame de Luynes, et la nouvelle spiritualité. 413
CCLXIV. Sur l'Instruction qu'il avoit publiée contre le quiétisme, et les dangers de cette erreur. 414
CCLXV. Sur le mérite qu'on acquiert en recevant la grâce; l'effet de l'attrait; la suspension des puissances; les dispositions à l'égard des voies de Dieu. 415
CCLXVI. Sur la communion; les consolations et les grâces de Dieu, et l'égarement de Fénélon. 416
CCLXVII. Sur le reproche qu'on lui faisoit d'être ignorant dans les voies intérieures, et sur la *Déclaration* des trois évêques contre M. de Cambrai. 417
CCLXVIII. Sur les lettres de cette religieuse, ses attraits, les précautions que les circonstances exigeoient. 418
CCLXIX. Sur les célestes délectations; les raffinemens des mystiques, et les reproches que lui faisoient les quiétistes. 419
CCLXX. Sur le changement de M. de Chevreuse à son égard; la définition de l'espérance chrétienne, et le caractère de la charité. 421
CCLXXI. Il approuve ses attraits, et la console de ce qu'il ne pouvoit lui donner par lettres tous les secours qu'elle désireroit. 422
CCLXXII. Il lui témoigne la confiance qu'il a que la vérité triomphera à Rome, et l'assure qu'il n'abandonnera jamais ses chères brebis. 423
CCLXXIII. Il lui annonce son arrivée prochaine à Torcy, et lui donne différens avis. 424

CCLXXIV. Sur une affaire de la maison de Torcy; et une visite que M. l'archevêque de Paris devoit y faire. *Page* 425
CCLXXV. Sur M. de Cambrai, et les affaires de Torcy. 426
CCLXXVI. Il l'encourage et la console dans ses peines, et lui parle de la sœur Cornuau. 427
CCLXXVII. Sur la Réponse et les trois Lettres de M. de Cambrai; et le caractère de son éloquence. 428
CCLXXVIII. Sur la conduite de M. de Chevreuse envers lui, et sur ses dispositions à l'égard de ses adversaires dans l'affaire du quiétisme. 429
CCLXXIX. Sur ses peines, et leur utilité; et sur la manière de combattre certains fantômes qui se forment dans l'esprit. 430
CCLXXX. Sur la meilleure manière de répondre pour consoler les ames dans leurs peines. 431
CCLXXXI. Il lui marque différens endroits de l'Ecriture pour se préparer à sa confession, et lui apprend comment l'œuvre de Dieu doit être conduite dans les ames. 432
CCLXXXII. Il la rassure sur certaines adhérences; veut qu'elle se repose sur sa foi, et suive invariablement la conduite qu'il lui a prescrite. 433
CCLXXXIII. Sur ses infidélités, l'extrême bonté de Dieu, et les dangers d'une trop grande crainte de l'illusion. 434
CCLXXXIV. *A la sœur Cornuau, religieuse à Torcy.* Il lui envoie l'épitaphe de madame d'Albert. 435

LETTRES A L'ABBESSE ET AUX RELIGIEUSES

DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

LETTRE PREMIÈRE. *A madame de la Croix, prieure.* Sur l'indécence de la conduite de cette religieuse dans les affaires qu'il avoit avec l'abbesse. 437
II. *A madame Renard.* Sur les moyens de faire revenir de son illusion une religieuse qui se privoit des sacremens. 440
III. *Aux religieuses de Jouarre.* Sur les efforts de l'abbesse pour faire casser l'arrêt du parlement, et sur les moyens qu'elles doivent prendre pour ramener leurs Sœurs à l'obéissance. 441
IV. *A la Prieure et communauté de Jouarre.* Sur le rejet de la requête de l'abbesse; l'inutilité de ses sollicitations à Rome; et la prochaine visite du prélat à Jouarre. 443
V. *A une religieuse de Jouarre.* Il lui témoigne le désir qu'il a d'obliger la maison. 446

VI. *A madame de Luynes.* Comment les chrétiens doivent considérer la mort. *Page* 447
VII. *Aux religieuses de Jouarre.* Sur le vin nouveau de l'Evangile, dont il les invite à s'enivrer. 448
VIII. *A madame du Mans.* Il la tranquillise sur ses confessions. 449
IX. *A madame de Luynes.* Il lui parle de ses notes sur les Psaumes, et l'assure de son estime et de son amitié. *Ibid.*
X. *A madame du Mans.* Il témoigne sa peine de n'avoir pu entretenir assez long-temps le père Gardien de Coulommiers. 450
XI. *A la même.* Sur un présent que les religieuses de Jouarre lui avoient fait. 451
XII. *Aux religieuses de Jouarre.* Il explique en peu de mots quelques-unes des béatitudes, et parle du renouvellement des vœux. 452
XIII. *A madame de Lusanci.* Sur un sermon que le prélat lui envoyoit; la manière d'envisager les mystères de Jésus-Christ; les effets de la crainte et de la confiance, et le péché contre le Saint-Esprit. 453
XIV. *A madame du Mans.* Sur la maladie de madame d'Ardon. 455
XV. *A la même.* Il lui recommande plusieurs religieuses de Jouarre, et lui parle de ses affaires avec l'abbesse. 456
XVI. *A la même.* Sur la rupture du carême, et quelques sœurs malades. 457
XVII. *A madame de Lusanci.* Sur la mort d'une religieuse, et la manière dont Dieu nous a montré que l'empire de la mort devoit être détruit. *Ibid.*
XVIII. *A madame du Mans.* Il l'assure de tous ses soins pour l'abbaye de Jouarre. 459
XIX. *A la même.* Il lève les scrupules qu'elle avoit sur ses confessions. *Ibid.*
XX. *A madame de Lorraine, abbesse de Jouarre.* Sur l'obligation où elle est de rentrer dans son monastère. 460
XXI. *A madame du Mans.* Sur une religieuse de Jouarre, et sur le vœu de pauvreté. 462
XXII. *A la même.* Sur la mort de la sœur de Saint-Ignace. 463
XXIII. *A la même.* Sur les raisons qui l'avoient porté à renvoyer ensemble les deux confesseurs de Jouarre. *Ibid.*
XXIV. *A la même.* Sur la conduite qu'on doit tenir lorsqu'on se sent en péché mortel; et sur les péchés oubliés. 464
XXV. *A la même.* Il lui témoigne ses dispositions pour elle, et confirme ce qui avoit été fait ci-devant à Jouarre. 465
XXVI.

XXVI. *A madame de Lusanci.* Il la rassure dans ses craintes de lui être à charge; et explique ce que c'est qu'un cœur pur. *Page* 466
XXVII. *A la même.* Sur la demande d'un confesseur extraordinaire, et la longueur des lettres. 467
XXVIII. *A la même.* Sur l'entrée de la sœur Cornuau à Jouarre, et la manière de recevoir les consolations du Seigneur. 468
XXIX. *A la même.* Sur les dispositions où elle devoit être à l'égard des croix, et la confiance en la bonté de Dieu. *Ibid.*
XXX. *A la même.* Sur la conduite qu'elle doit tenir, et la grande perfection que son état exige. 470
XXXI. *A la même.* Il lui témoigne sa bonne volonté pour Jouarre. *Ibid.*
XXXII. *A la même.* Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu, et modère son ardeur pour les austérités. 471
XXXIII. *A M.mes du Mans et de Rodon.* Sur la sœur Cornuau. 472
XXXIV. *A madame du Mans.* Sur la requête de l'abbesse, en cassation de l'arrêt du parlement contre l'exemption de Jouarre. *Ibid.*
XXXV. *A la même.* Sur la communion, et la soumission à la volonté de Dieu. 473
XXXVI. *A la même.* Il lui recommande d'empêcher que ses états intérieurs ne paroissent au dehors. 474
XXXVII. *A la même.* Sur les motifs de confiance dans les fautes qu'on commet, et sur la communion. *Ibid.*
XXXVIII. *A la même.* Sur ses confessions passées; les austérités qu'elle doit pratiquer. 475
XXXIX. *A la même.* Il ranime son courage et sa confiance. 476
XL. *A madame de Lusanci.* Sur le mystère de la Prédestination; les conditions de la prière, et le bien que Dieu sait tirer du péché. 477
XLI. *A madame de Baradat.* Que dans la contemplation il ne faut point séparer en Jésus-Christ la nature humaine de la divine; réponse à différentes questions sur l'union avec Dieu, sa manière de se communiquer à nous, et l'acceptation de ses dons. 478
XLII. *A madame de Lusanci.* Raisons qui peuvent la porter à suivre la mitigation établie à Jouarre. De quelle manière il a approuvé le livre de l'abbé de la Trappe, *sur les Devoirs de la vie monastique*, et quelle doit être la fin de sa retraite. 481
XLIII. *A madame du Mans.* Sur les distractions causées par l'exercice de la charité, et sur les austérités. 482
XLIV. *A la même.* Des règles pour prévenir l'infirmité, et pour ses méditations. Il suspend ses austérités. 483

XLV. *A madame du Mans.* Sur la réserve dont une personne avoit usé à son égard; et la discrétion dans ses exercices. *Page* 484

XLVI. *A la même.* Il l'exhorte à recevoir les touches de Dieu, en faisant son possible pour les empêcher de paroître, et lui donne à méditer les qualités de l'enfant Jésus. 485

XLVII. *A madame de Lusanci.* Sur le moyen de se procurer la véritable paix; l'infraction de la règle : que l'infirmité est une raison pour exclure de la profession. 486

XLVIII. *A madame de Luynes.* Il la remercie de ses saints présens, et lui explique ce que c'est que le bon vin de la nouvelle alliance. *Ibid.*

XLIX. *A plusieurs religieuses de Jouarre.* Sur l'eulogie qu'elles lui avoient envoyée. 487

L. *A madame de Lusanci.* Sur l'obligation d'assister au chœur, la nécessité de se tenir toujours prêt à paroître devant Dieu. 488

LI. *A madame du Mans.* Sur une résolution de M. de Sainte-Beuve, touchant la manière de recevoir les novices. 489

LII. *A la même.* Il la presse de ne point suivre ses scrupules à l'égard de ses confessions et communions; lui marque ce qui cause les résistances que l'abbesse de Jouarre oppose à ses ordres. *Ibid.*

LIII. *A la même.* Il lui permet de communiquer à madame de Luynes ce qu'il lui a écrit sur la réception des novices. 491

LIV. *A madame de Soubise, abbesse de Jouarre.* Sur les inconvéniens des suffrages publics dans la réception des Filles, et la nécessité d'établir à Jouarre l'usage des ballotes secrètes. 492

LV. *A la même.* Sur la lettre précédente. 507

LVI. *A madame du Mans.* Il l'exhorte à chercher son repos en Dieu, et à ne point se décharger des novices. 508

LVII. *A la même.* Sur la gratuité de la rémission des péchés, et la disposition du prélat à obéir à la décision de Rome sur les affaires de Jouarre. 509

LVIII. *A la même.* Il lui donne une règle pour ses retraites, et la porte à éviter l'agitation et l'inquiétude. 510

LIX. *A madame de la Guillaumie.* Il lui montre le remède de ses peines dans la foi; et la porte à continuer ses fonctions dans une ferme confiance au secours de Dieu. 511

LX. *A madame du Mans.* Sur la modération dans ses mouvemens, et l'attention aux désirs que Dieu inspire. 512

LXI. *A madame de la Guillaumie.* Sur certains désirs que Dieu lui donnoit, et sur ce qu'elle devoit faire pour profiter de ses sécheresses. 513

LXII. *A madame du Mans.* Il la rassure à l'égard de ses confessions passées, et la presse de s'appliquer la grande indulgence de la mort de Jésus-Christ. *Page* 514

LXIII. *A madame de la Guillaumie.* Dans quel esprit elle doit porter la perte d'une de ses Sœurs. 515

LXIV. *A madame du Mans.* Sur un emploi que son abbesse vouloit lui confier; et la manière dont elle doit écouter Dieu, pour éviter l'illusion et les jugemens téméraires. 516

LXV. *A la même.* Sur les obédiences, la conclusion de la visite, et la conduite de l'abbesse de Jouarre. 517

LXVI. *A madame de la Guillaumie.* Sur le livre du prélat contre la Comédie, et sur les sécheresses de cette religieuse. 518

LXVII. *A madame du Maus.* Sur un faux bruit qui s'étoit répandu de sa mort; et les causes de ses retardemens. 519

LXVIII. *A la même.* Sur un prédicateur; sur sa manière de procéder dans ses visites, et sur le vin qui sert au saint sacrifice. 520

LXIX. *A la même.* Sur son découragement, et les avantages qu'elle doit retirer de l'expérience de sa foiblesse. 521

LXX. *A madame de la Guillaumie.* Sur les caractères de la vraie foi, et l'union parfaite. 522

LXXI. *A madame du Mans.* Sur ses confessions précédentes; sur la manière dont elle doit recevoir les dons du Saint-Esprit, et sur les austérités. 523

LXXII. *A la même.* Sur ceux qui le faisoient parler, et sur les vicissitudes de la créature. 524

LXXIII. *A la même.* Sur la correction fraternelle, et les effets de l'amour-propre. *Ibid.*

LXXIV. *Questions faites par madame du Mans, avec les réponses de Bossuet.* 526

LXXV. *A la même.* Sur ses novices; sur la manière de se comporter dans ses fautes; et sur la conduite à tenir envers les enfans touchant l'abstinence. 531

LXXVI. *A madame de Luynes.* Sur un présent qu'elle lui avoit offert au nom des religieuses de Jouarre. 532

LXXVII. *A madame du Mans.* Sur l'union qui régnoit dans la communauté de Jouarre. 533

LXXVIII. *A madame de Luynes.* Sur l'union qui régnoit à Jouarre, et l'estime qu'on y faisoit de madame de Luynes. *Ibid.*

LXXIX. *A madame du Mans.* Sur ce qu'elle doit exiger de ses novices. 534

LXXX. *A la même.* Sur les avantages de travailler pour les ames. 535

LXXXI. *A madame de la Guillaumie.* Sur le mépris qu'une reli-

gieuse doit faire de sa naissance; sur l'oraison : règles à suivre dans la correction des Sœurs: excès du livre de Malaval. *Page* 535
LXXXII. *A M.me de la Guillaumie.* Il la rassure sur son oraison. 540
LXXXIII. *A madame de Lusanci.* Sur la malice des péchés véniels, et les fruits qu'on retire de la confession de ces péchés. *Ibid.*
LXXXIV. *A madame du Mans.* Sur l'oraison, les dispenses, et la discrétion dans sa conduite. 541
LXXXV. *A madame de Lusanci.* Il loue son amour pour la clôture; et approuve qu'on préfère pour la vie religieuse les personnes de naissance. 542
LXXXVI. *A madame du Mans.* Comment on doit se conduire dans la vie spirituelle. 543
LXXXVII. *A la même.* Avis sur sa trop grande précipitation, et sur le rapport qu'elle fait des Filles. 544
LXXXVIII. *A la même.* Sur les états de sécheresse, et l'omission de certains péchés dans la confession. 545
LXXXIX. *A la même.* Il lui conseille de ne pas abandonner ses communions. 546
XC. *A la même.* Sur l'obéissance, et les dispositions pour être une vraie Fille de l'Assomption; et sur les dispositions de l'abbesse, pour maintenir la régularité. 547
XCI. *A la même.* Il l'encourage à parler librement à l'abbesse, quand sa charge l'exigera. 548
XCII. *A la même.* Sur la retraite de mesdames de Luynes, qui devoient quitter Jouarre. *Ibid.*
XCIII. *A madame de Luynes.* Il l'exhorte à accepter la supériorité du monastère de Vilarseaux. 549
XCIV. *A la même.* Sur le désir que Dieu lui donnoit de demeurer dans l'humilité d'une vie privée et obéissante. 550
XCV. *A madame du Mans.* Sur les égards dus au confesseur lorsqu'il est au confessionnal; les communions extraordinaires accordées à quelques Sœurs; et la confiance en Dieu. 551
XCVI. *A madame de Luynes.* Combien elle sera heureuse de préférer la vie particulière à toutes les supériorités. 552
XCVII. *A madame du Mans.* Il lui apprend que selon l'esprit de l'Eglise la confirmation doit être reçue avant la communion. 553
XCVIII. *Aux religieuses de Jouarre.* Sur une agape qu'elles lui avoient envoyée. *Ibid.*
CXIX. *A madame du Mans.* Sur les répugnances qu'elle pouvoit avoir à souffrir; et la résignation dans les croix. 554
C. *A la même.* Sur des scrupules; sur les peines causées par les confessions passées; et sur le temps qu'on donne à chacun. 555

CI. *A madame du Mans.* Il lui ordonne d'obéir, dans son infirmité, à une des Sœurs. *Page* 555
CII. *A la même.* Sur des scrupules au sujet de ses confessions : qu'elle doit dilater son cœur par la confiance. 556
CIII. *A la même.* Sur la mauvaise impression que lui avoient faite ses défenses; sur la communion des enfans; et sur le courage qu'elle doit avoir. 557
CIV. *A la même.* Sur la prière en maladie; sur la confiance en la bonté de Dieu; les confessions répétées à d'autres personnes; le maigre, et ses peines. 558
CV. *A madame de Soubise, abbesse de Jouarre.* Sur le dessein qu'elle avoit d'envoyer madame d'Albert à Paris, pour y être traitée d'un mal qu'elle avoit. 560
CVI. *A madame du Mans.* Sur ce qu'il ne va point à Jouarre; les tristes effets du tonnerre; et les joies que Dieu nous envoie. *Ibid.*
CVII. *A la même.* Sur les difficultés qu'elle éprouvoit; les poses dans ses prières ou ses lectures; et les chansons d'amour. 561
CVIII. *A la même.* Il la console de la perte que Jouarre venoit de faire des dames de Luynes, qui étoient allées à Torcy. 562
CIX. *A la même.* Sur la lecture de certaines lettres, la communion, et quelques autres points. 563
CX. *A la même.* Sur mesdames de Luynes; les bonnes intentions de l'abbesse; et les mauvais conseils que suit sa famille. 564
CXI. *A la même.* Sur des soupçons de cette religieuse; quelques points de l'office divin, et le livre de M. de Cambrai. 565
CXII. *A la même.* Contre certaines dévotions qui éloignent de Jésus-Christ; et sur la conduite qu'elle devoit tenir au défaut de confesseurs. 566
CXIII. *Consultations faites par madame du Mans, avec les réponses de Bossuet.* 567
CXIV. *A madame de Luynes.* Sur une affaire qui regardoit la maison de Torcy, où elle étoit prieure; et sur quelques arrangemens au sujet de la sœur Cornuau. 577
CXV. *A madame du Mans.* Sur la cause qu'il défendoit contre les Quiétistes, et les confessions de cette religieuse. 578
CXVI. *A M.me de Luynes.* Sur la mort de M.me d'Albert, sa sœur. 579
CXVII. *A madame du Mans.* Sur le même sujet. *Ibid.*
CXVIII. *A madame de Luynes.* Sur son retour à Torcy, qu'elle vouloit quitter; et sur la sœur Cornuau. 580
CXIX. *A madame du Mans.* Sur les Filles qu'elle conduisoit. 581
CXX. *Aux religieuses de Jouarre.* Il fait un bel éloge de l'abbesse et des religieuses. *Ibid.*

CXXI. *A M.me du Mans.* Sur ceux qui entendent la messe en péché mortel, et ceux qui se confessent avec présomption. *Page* 582

CXXII. *Questions de la même, avec les réponses de Bossuet.* 583

CXXIII. *A madame de Lusanci.* Il la charge de donner différens avis à madame de la Guillaumie. 599

CXXIV. *A madame du Mans.* Quelles sont celles qu'il faut exhorter à la fréquente communion, et sur les dispositions nécessaires pour recevoir l'absolution des péchés véniels. 600

CXXV. *A M.me de Luynes.* Sur la mort de M. le chev.er d'Albert. 601

CXXVI. *A madame du Mans.* Sur quelques présens, et l'ouverture qu'elle devoit avoir pour son abbesse. 602

CXXVII. *A la même.* Sur la mission qui devoit bientôt se faire. *Ibid.*

CXXVIII. *A la même.* Sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de quelques Sœurs suspectes, pour la communion; sur la confiance en Dieu; et le zèle de l'abbesse pour établir le bon ordre. 603

CXXIX. *A la même.* Sur la manière dont elle doit s'acquitter de son obédience, et sur les communions. 604

CXXX. *A madame de Baradat.* Sur le silence; l'exemption de l'office, sous prétexte des parens ou amis qui seroient dans la maison; le travail, l'uniformité dans les cellules, et les tempéramens à garder pour procurer le bien. 605

CXXXI. *A madame de Lusanci, et à plusieurs religieuses attachées au prélat.* Il s'excuse de son silence, et leur témoigne beaucoup d'affection. 607

CXXXII. *A madame du Mans.* Il lui fait des reproches de ce qu'elle raisonne trop. 608

CXXXIII. *A la même.* Il l'exhorte à ne plus tant raisonner, et parle de quelques poésies de cette religieuse. 609

Extraits de plusieurs lettres, à madame du Mans. Sur ses novices; sur la sœur Cornuau; les réceptions des Filles, la communion, les visites inutiles des ecclésiastiques, les raisons légitimes de se défier, les vertus qu'elle devoit pratiquer, et les leçons qu'il convenoit de donner à ses novices. 610

A mesdames du Mans et de Rodon. *Ibid.*

LETTRES A DES RELIGIEUSES

DE DIFFÉRENS MONASTÈRES.

Lettre première. *A la Supérieure et communauté de la Congrégation à Coulommiers.* Il leur promet la même vigilance et la même affection qu'avoit pour elles son prédécesseur. 613

II. *A une Supérieure de religieuses.* Il l'exhorte à être fidèle aux

réglemens de son prédécesseur, et à persévérer à vivre sous la conduite de M. Pastel. *Page* 613

III. *A madame de Beringhen, abbesse de Farmoutiers.* Sur les préventions de ses religieuses contre elle; la conduite qu'elle devoit tenir avec celles qui lui étoient attachées pour ramener les autres; et sur les entrées des séculiers dans le monastère. 615

IV. *Aux religieuses de Farmoutiers.* Il fait l'éloge des bonnes dispositions de l'abbesse; les exhorte à la paix, à l'union et à l'obéissance; et les invite à coopérer aux soins de l'abbesse, par la pratique de toutes les vertus religieuses. 619

V. *A madame de Beringhen.* Sur son silence, et quelques faits particuliers. 622

VI. *A madame de Tanqueux, supérieure des Filles charitables de la Ferté.* Sur les réglemens de cette communauté, et la difficulté d'avoir un prêtre pour leur dire la messe. 623

VII. *Aux religieuses de Coulommiers.* Sur la *Vie de la mère d'Arbouze*, qu'il leur envoie; les fruits de l'obéissance; le droit qu'a le confesseur de priver de la communion; le respect dû aux avis des supérieurs, et la vigilance nécessaire aux religieuses. 624

VIII. *A des religieuses de la ville de Meaux.* Il les exhorte à une paix persévérante, à l'amour du silence, et à la confiance en Dieu. 628

IX. *A madame de Beringhen, religieuse de Farmoutiers.* Sur la maladie de sa tante, abbesse de cette maison. 629

X. *Aux religieuses de Farmoutiers.* Sur la mort de madame de Beringhen, abbesse de ce monastère. 630

XI. *A madame de Beringhen, nommée abbesse de Farmoutiers.* Sur la nomination de cette dame à l'abbaye de Farmoutiers. 631

XII. *A la même.* Il lui parle des formalités nécessaires pour avoir ses bulles, et l'exhorte à résister à sa douleur. 632

XIII. *A la même.* Il lui demande les instructions nécessaires pour l'oraison funèbre de sa tante, qu'il devoit faire. 633

XIV. *A la Supérieure des Ursulines de Meaux.* Il lui exprime sa satisfaction de l'obéissance de ses religieuses envers lui. 634

XV. *Aux Ursulines de Meaux.* Sur la joie qu'il ressent de leur obéissance. *Ibid.*

XVI. *A madame de Tanqueux, supérieure des Filles charitables de la Ferté.* Il leur permet de se confesser et de communier dans leur chapelle. 635

XVII. *A madame de Sainte-Agnès, supérieure des Ursulines de Meaux.* Sur la prochaine élection; les confessions, les longues et fréquentes conversations avec les directeurs. 636

XVIII. *A madame de Beringhen, abbesse de Farmoutiers.* Sur l'établissement d'une école de filles à Farmoutiers. *Page* 639

XIX. *A la Supérieure et communauté des Filles charitables de la Ferté.* Sur la manière dont elles doivent se conduire pour attirer et gagner les nouvelles Catholiques, et les instructions qu'elles doivent leur donner pour dissiper leurs préjugés. 640

XX. *A madame de Beringhen.* Il s'excuse d'avoir donné atteinte, sans le savoir, aux droits de l'abbesse. 641

XXI. *A la Supérieure des Ursulines de Meaux.* Sur l'attrait qu'il désire qu'elle suive : que la miséricorde infinie de Dieu et les mérites du Sauveur sont l'unique soutien du chrétien. 642

XXII. *A madame de Beringhen.* Il lui propose de recevoir chez elle une dame faussement convertie. 643

XXIII. *A une Supérieure de religieuses.* Sur l'abandon à la suprême bonté, et le mystère de la piété. 644

XXIV. *A madame de Beringhen.* Sur les raisons d'accorder l'entrée du monastère à une nouvelle convertie. 645

XXV. *A la Supérieure des Ursulines de Meaux.* Raisons qui ne permettent pas qu'un ancien confesseur de la maison voie des religieuses qui le demandoient. 646

XXVI. *A madame de Beringhen.* Sur certains ornemens mondains qu'on vouloit introduire à Farmoutiers. 648

XXVII. *A la même.* Sur une Sœur qui faisoit les écoles, la liberté qu'il vouloit qu'on laissât aux Sœurs pour leur conscience. *Ibid.*

XXVIII. *A la même.* Sur un orage qu'il avoit essuyé, et les visites qu'il se proposoit de faire. 650

XXIX. *A la même.* Sur des permissions, et sur les prières des saints. 651

XXX. *Aux religieuses de la Congrégation de Coulommiers.* Sur le choix des postulantes, et l'importance de cette action. *Ibid.*

XXXI. *A madame de Tanqueux.* Sur quelques filles des nouveaux convertis, et la manière dont on devoit les traiter. 653

XXXII. *A la sœur Jeanne Guyeux, religieuse de la Congrégation à Coulommiers.* Il approuve qu'elle se serve d'une version du Bréviaire, pour entendre l'office divin. 654

XXXIII. *Aux religieuses Ursulines de Meaux.* Il parle des différens points sur lesquels il se propose de les interroger dans la suite de sa visite. 655

XXXIV. *A madame de Tanqueux.* Il lui envoie des réglemens pour sa communauté. 657

XXXV. *A madame de Beringhen.* Sur le père Gardeau, M. l'évêque d'Eli, et l'abbesse de Jouarre. 658

XXXVI. *A madame de Tanqueux.* Sur la visite qu'il se proposoit de faire à la Ferté, et les communications des Sœurs avec les religieux de Rueil. *Page* 659

XXXVII. *A la même.* Sur les constitutions de sa communauté; des avis donnés par le prélat, et la visite prochaine. 660

XXXVIII. *A la même.* Sur les changemens qu'il a faits dans leurs constitutions. *Ibid.*

XXXIX. *A la même.* Sur son fils qui avoit été blessé, et la manière dont elle devoit porter cet accident. 661

XL. *A la même.* Il lui promet de prier pour son fils. 662

XLI. *Extraits de lettres à la sœur André, de la communauté des Filles charitables de la Ferté.* Sur la grâce de la visite épiscopale, les distractions, les aigreurs contre le prochain, la solitude, les austérités, les tentations et l'acte d'abandon. 663

XLII. *A madame de Beringhen.* Sur la visite que le Dauphin avoit rendue au prélat; la mort de M. Pastel, son grand vicaire; et son attachement pour ses Filles de Farmoutiers. 665

XLIII. *Aux Filles charitables de la Ferté-sous-Jouarre.* Il répond à leur demande d'une supérieure; fixe les bornes de son autorité, et les exhorte à l'obéissance. 666

XLIV. *A une religieuse de la Congrégation, à Coulommiers.* Sur quelques permissions; sur le bonheur qu'elle avoit eu de concourir à la conversion d'une ame; sur l'étude de Jésus-Christ, et l'humilité. 667

XLV. *A madame de Tanqueux.* Sur un réglement de visite, quelques-unes des Sœurs, et les confesseurs. 669

XLVI. *A la sœur André.* Il lui donne d'excellens avis pour profiter de ses fautes, et s'avancer dans la vertu. 670

XLVII. *A madame de Tanqueux.* Il lui donne des avis sur la conduite des Filles charitables de la Ferté, dont elle étoit la mère. 672

XLVIII. *A la sœur André.* Il lui fait sentir les dangers qu'elle a courus, et l'exhorte à être fidèle à sa vocation. 673

XLIX. *A la sœur Chevri, fille charitable de la Ferté-sous-Jouarre.* Sur la manière de résister à la tentation; certaines vues qui se présentoient à elle dans l'oraison, la nécessité de combattre la tristesse; et les désirs dont Dieu ne veut pas l'accomplissement. 674

L. *A la même.* Il lui témoigne beaucoup de bonté pour résoudre ses difficultés. 676

LI. *A la sœur André.* Sur le vœu de pauvreté qu'elle avoit fait, et les dispositions où elle devoit entrer. 677

LII. *A madame de Saint-Etienne, religieuse Ursuline de Meaux.* Il

lui marque comment elle doit conduire ses novices; et l'exhorte à la mort spirituelle. *Page* 678

LIII. *Aux religieuses de la Congrégation, à Coulommiers.* Sur les cas où le confesseur peut priver les religieuses de la communion; et les règles qu'elles doivent suivre dans la fréquentation de ce sacrement : qu'elles ne doivent point faire de ce qui se passe dans le tribunal la matière de leurs conversations. 679

LIV. *A madame de Tanqueux.* Sur l'établissement de madame de Beauvau, dans la supériorité de la maison des Filles charitables de la Ferté. 684

LV. *Aux Sœurs charitables de la communauté de la Ferté-sous-Jouarre.* Sur l'établissement de madame de Beauvau, pour leur supérieure, et les avantages qu'il se promettoit de son gouvernement. 685

Acte d'établissement de madame de Beauvau, pour supérieure dans la communauté des Sœurs charitables de la Ferté-sous-Jouarre. 686

LVI. *Extraits de différentes lettres à madame de Tanqueux.* Sur les peines du chapelain; la nouvelle supérieure et ses heureux commencemens; la sollicitude du prélat pour la communauté, et ses sentimens pour madame de Tanqueux. 687

LVII. *A madame d'Epernon, prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris.* Sur la mort et les vertus de la mère de Bellefonds, ancienne prieure de ce monastère. 690

LVIII. *A madame de Beringhen.* Sur l'établissement du chant dans le service divin. 691

LIX. *A une communauté de religieuses.* Sur la communion. *Ibid.*

LX. *A madame de Beringhen.* Sur la mort de son père. 694

LXI. *A madame d'Arminvilliers, religieuse à Farmoutiers, et sœur de l'abbesse.* Sur le même sujet. 695

LXII. *A madame de Beringhen.* Sur les qualités d'un bon confesseur, et quelques livres de l'abbé de la Trappe. 696

LXIII. *A la sœur André.* Il lui parle des raisons qui pouvoient permettre de la dispenser de ses vœux; et lui donne des avis pour sa conduite. 697

LXIV. *A une religieuse.* Sur son caractère de hauteur; la manière dont elle s'étoit exprimée sur une Sœur, et la dispense d'un point de la règle. 698

LXV. *A madame de Beringhen.* Sur des prières publiques où l'on devoit porter la châsse de saint Fiacre. 700

LXVI. *Extraits de plusieurs lettres à madame de Tanqueux.* Sur l'union projetée de la communauté des Filles charitables de la Ferté, avec celles de madame de Miramion. 701

LXVII. *Aux Sœurs de la communauté de Sainte-Anne, à la Ferté-sous-Jouarre.* Sur l'union de cette communauté à la congrégation établie par madame de Miramion. *Page* 703

LXVIII. *A madame de Beringhen.* Sur le refus qu'il avoit fait de permettre à madame la duchesse de Choiseul l'entrée de son monastère. 704

LXIX. *A une religieuse.* Sur la nécessité de travailler à amortir ses vivacités; un vœu qu'elle vouloit faire, et la douceur et l'humilité envers ses Sœurs. *Ibid.*

LXX. *A madame de Beringhen.* Sur le caractère des grands couvens; et sur l'opposition de quelques religieuses à son ordonnance, concernant l'entrée des séculières dans le monastère. 705

LXXI. *A la même.* Sur des religieuses rebelles à ses ordonnances; il exhorte l'abbesse à prendre les moyens de les faire rentrer dans leur devoir. 707

LXXII. *A la même.* Sur différentes affaires concernant l'abbaye de Farmoutiers. 708

LXXIII. *A la même.* Sur l'entrée dans le monastère aux vêtures et professions, et l'esprit de raillerie. 709

LXXIV. *A la même.* Sur la sortie de madame de la Vieuville, et la vertu de l'abbesse. 710

LXXV. *A la même.* Sur le dessein qu'il avoit de rendre son séjour à Farmoutiers profitable au public. 711

LXXVI. *A la même.* Sur les moyens à prendre pour débarrasser la maison d'une religieuse qui avoit un très-mauvais esprit. 712

LXXVII. *A madame de la Vieuville, religieuse de Farmoutiers.* Sur mademoiselle de Pons; le père Touron; et les grâces que Dieu accordoit à la conduite de l'abbesse. 713

LXXVIII. *A madame de Beringhen.* Sur les intentions de la reine d'Angleterre à l'égard d'une demoiselle qui étoit à Farmoutiers, et la peine qu'il avoit au sujet du confesseur d'une religieuse. 714

LXXIX. *A la même.* Sur un confesseur qu'il refuse à une religieuse, le jugeant incapable. 715

LXXX. *A la même.* Sur le même sujet. *Ibid.*

LXXXI. *A la même.* Sur les prétendues prérogatives des septièmes garçons. 716

LXXXII. *A la même.* Sur une mission, et l'entrée des personnes séculières dans le monastère. 717

LXXXIII. *A la même.* Sur le jubilé, le nouvel abbé de la Trappe, et les affaires qu'on prétendoit que le prélat avoit à Rome. 718

LXXXIV. *A la même.* Sur la bonne réception faite à Rome à son neveu. 720

LXXXV. *A madame de Beringhen.* Sur la permission de sortir du monastère, que demandoit une religieuse. *Page* 721

LXXXVI. *A la même.* Il consent avec peine à la sortie de la religieuse, et l'exhorte à ne point faire usage de sa permission. *Ibid.*

LXXXVII. *A la même.* Sur les raisons qu'elle avoit alléguées pour différer la cérémonie de sa bénédiction. 722

LXXXVIII. *A la même.* Sur sa soumission, et des bons effets de la *Relation du quiétisme.* 723

LXXXIX. *A la même.* Que la circonstance de sa bénédiction n'est pas une raison pour dispenser de la clôture; et sur l'indifférence qu'on témoigne pour cette sainte cérémonie. 724

XC. *A la même.* Sur la translation d'un curé à une autre paroisse, et la nomination à une cure. 725

XCI. *A la même.* Sur la cure de Farmoutiers, et les pensionnaires qu'on proposoit à l'abbesse. 726

XCII. *A la même.* Sur une novice, et le droit de nomination à la cure de Farmoutiers. 727

XCIII. *A la même.* Sur la nomination à la cure de Farmoutiers. 728

XCIV. *A la même.* Sur une affaire qu'avoit avec l'abbaye, touchant les dixmes, le curé de Farmoutiers. 729

XCV. *A la même.* Sur une contestation que le curé avoit avec l'abbaye. *Ibid.*

XCVI. *A la même.* Sur la translation d'une religieuse à une moindre observance. 730

XCVII. *A la même.* Sur l'entrée de quelques personnes dans l'abbaye, et les pensions de ses nièces. 731

XCVIII. *A la même.* Sur la translation d'un prêtre qu'il désiroit conserver dans le diocèse. 732

XCIX. *A la même.* Sur les pensions de ses nièces qu'il avoit de la peine à approuver. 733

C. *Aux Sœurs de la communauté de Sainte-Anne, de la Ferté-sous-Jouarre.* Il les reprend d'avoir agi sans ses ordres, pour se procurer une supérieure. *Ibid.*

CI. *A madame de Beringhen.* Il lui recommande une jeune nouvelle convertie. 734

Questions faites à Bossuet, par les religieuses de la Visitation, avec les réponses. 735

Autres Questions proposées à Bossuet, avec ses réponses. 737

Sur l'état de sécheresse. 742

Sur l'excellence de l'ame. 747

FIN DE LA TABLE DU TOME TRENTE-NEUVIÈME.

PQ
1725
A2
1815
t.39

Bossuet, Jacques Bénigne
Oeuvres

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY